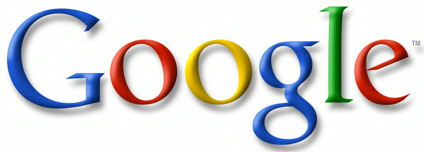


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

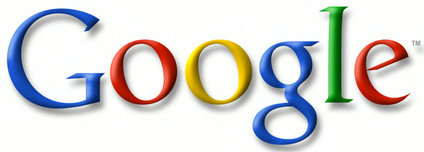
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

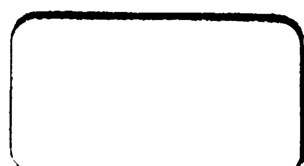
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06666777 9





HISTOIRE DE LA NATION SUISSE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & Cie

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE

PAR

B. VAN MUYDEN

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande,

Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE : Les origines.

DEUXIÈME PARTIE : Période héroïque.



LAUSANNE

HENRI MIGNOT ÉDITEUR

17, Pré du Marché, 17

1896

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
555744B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1950 L

INTRODUCTION

Dans les préoccupations de notre époque, l'étude des sciences et des problèmes sociaux figure au premier rang. Les sciences physiques et naturelles vont de découverte en découverte ; grâce à elles l'humanité a vu se réaliser en cinquante ans plus de progrès qu'elle n'en avait accomplis précédemment en trois siècles. Les progrès dans l'ordre matériel en appellent d'autres dans l'ordre moral ; avec le développement de l'instruction la misère diminue, et le vice décroît par la diminution de la misère. La société se doit à elle-même de venir en aide au faible, au déshérité, à celui qui lutte péniblement contre les difficultés de l'existence, elle doit chercher par un effort constant à améliorer les conditions économiques du travailleur ; il y a non pas une question sociale mais bien des problèmes sociaux dont l'étude s'impose aux gouvernements. Que nous importe le passé ! C'est de l'avenir que dépend notre bonheur ; c'est vers lui, entendons-nous dire parfois, qu'il faut diriger notre regard.

Il y a dans un tel langage une grande part de vérité, nous sommes prêt à le reconnaître. La génération qui nous a précédés a poussé trop loin les doctrines individualistes et il en est résulté une réaction. Tant que le monde sera monde il en sera perpétuellement ainsi. L'homme, étant incapable de concevoir le vrai et le bien absolus, oscille perpétuellement entre les théories les plus opposées, les idées comme le costume subissent l'influence

June 6 1947

de la mode et sont sujettes à des retours périodiques. Se laissant séduire par certaines apparences, l'homme s'engoue d'un système jusqu'au moment où, tel inconvénient se manifestant, il l'abandonne brusquement pour adopter la thèse opposée, quitte à y revenir ensuite, croyant de bonne foi avoir trouvé une solution nouvelle. Ainsi en est-il de la liberté du travail, de la liberté de la presse, du libre-échange, ainsi encore des divers systèmes de propriété, de la nationalisation du sol, des monopoles, etc. Brûlant ce qu'elle a adoré et adorant ce qu'elle a brûlé, la société s'avance à petits pas dans la voie du progrès, elle piétine souvent sur place, pareille à ces pèlerins qui se rendent à Saint-Jacques de Compostelle en faisant, dit-on, cinq pas en avant et trois en arrière. Et, cependant, les aberrations mêmes de l'esprit humain sont dignes de fixer notre attention, car en elles se reflète, comme en un miroir, l'âme de la société avec ses enthousiasmes et ses souffrances. L'histoire abonde en documents précieux pour le psychologue. L'étude objective et impartiale des faits assouplit l'intelligence et l'habitue à considérer un événement sous ses faces multiples ; l'influence légitime que les grands hommes ont eue sur leur temps se continue à travers les âges, à son contact l'esprit s'ennoblit et acquiert une plus grande indépendance ; la puissance de l'exemple a une force irrésistible qui contribue puissamment à la formation du caractère et de la volonté.

La prédominance des sciences exactes et l'application de leurs méthodes précises à des problèmes de l'ordre moral est une cause fréquente d'erreurs ; un raisonnement rigoureux basé sur des prémisses incomplètes aboutit fatalement à des résultats faux. L'orateur qui en posant les données d'un problème de l'ordre moral croit avoir tenu absolument compte de tous les éléments de la question à résoudre, n'est qu'un présomptueux, et les vices de son système ne doivent pas tarder à se manifester. Ce travers est celui dans lequel tombent volontiers les publicistes de l'école rationnelle ou philosophique qui tendent à subordonner le cas particulier au cas général, en croyant servir la cause de l'intérêt

public. D'autre part les publicistes de l'école historique, par un respect exagéré des situations considérées comme acquises, rendent parfois certains progrès impossibles. Les querelles entre les Proculéiens et les Sabiniens de l'ancienne Rome se sont perpétuées jusqu'à nos jours et sont nécessaires pour faire valoir tous les côtés d'une question.

L'homme désireux de s'éclairer aura recours aux études littéraires pour élargir son horizon. Mais les œuvres d'imagination, si utiles pour arracher le travailleur au terre à terre de l'existence, ont aussi leur inconvénient. Elles faussent parfois le jugement en forgeant des types faits d'exception et partant contraires à la réalité. Un roman donne souvent une idée très inexacte d'un pays parce qu'il s'applique à décrire les qualités ou les travers qui sortent du courant. Les mémoires et les lettres que nous ont laissés les siècles passés produisent souvent un effet semblable ; écrits par des gens d'esprit (autrement on ne les publierait pas) et racontant d'une manière piquante des faits propres à divertir le lecteur, ils le laissent sous l'impression que dans ces temps-là tout le monde avait de l'esprit et que la vie possédait un charme, un imprévu qui est loin de correspondre à la réalité. Ceci soit dit sans vouloir faire tort à ce genre d'ouvrages qui, bien compris, seront toujours une source inépuisable de renseignements.

Au lecteur que ne rebute pas une certaine tension intellectuelle, l'histoire s'offre comme un complément aux études scientifiques et littéraires. Elle le met en présence de choses réellement vécues, dans les milieux les plus divers, et lui permet d'asseoir son jugement sur une base plus large. Elle réagit contre l'influence parfois néfaste de cette « folle du logis » que l'on appelle l'imagination. Elle ramène à de justes proportions l'importance du temps où nous vivons, importance que les grandes inventions dont notre génération a été témoin nous portent à exagérer. Jadis les historiens s'étendaient longuement sur les faits militaires et négligeaient souvent les faits moraux. Aujourd'hui ils mènent de front l'étude de tous les éléments qui ont agi sur le développement de la civili-

sation : religion, art, culture intellectuelle, conceptions juridiques, commerce, industrie, politique et mœurs ; domaines dans lesquels les anciens sont encore à plus d'un égard nos maîtres. Ainsi envisagées, les annales d'un peuple constituent un moyen d'enquête indispensable à quiconque veut s'occuper sérieusement de sociologie. La préoccupation de l'avenir, loin de nous détourner de l'étude du passé, doit au contraire nous engager à y puiser des éléments d'appréciation sur l'enchaînement des causes et de leurs effets et sur les avantages que l'on peut attendre de telle ou telle réforme dans l'organisation de la société.

A ce titre l'histoire de la Suisse a un attrait tout particulier. Son caractère extraordinairement complexe, conséquence des différences de races, de mœurs, de religion et de langue des peuples qui la composent, joint aux vicissitudes et aux révolutions dont notre patrie a été le théâtre, fournissent aux esprits curieux de scruter les phénomènes sociaux un champ d'études d'un haut intérêt.

La Suisse a joué naguère, du quatorzième au seizième siècle, un brillant rôle militaire ; dès lors elle s'est retirée de l'arène de la grande politique pour devenir la terre du refuge, l'asile des proscrits ; puis, s'adonnant aux arts de la paix, elle s'est signalée au monde par ses penseurs, ses écrivains, ses savants ; son sol peu fécond étant incapable de suffire à la nourriture de ses habitants, elle a trouvé une compensation dans l'expansion qu'ont prise son industrie et son commerce ; de tous côtés, dans toutes les grandes villes d'Europe, elle a envoyé des colonies laborieuses qui se sont acquis un renom honorable. Les difficultés inhérentes à sa situation géographique, à son climat, à l'éloignement de la mer, à l'étroitesse de ses frontières ont stimulé son énergie.

Doit-on considérer la Suisse comme une nation, ou seulement comme une agglomération de nationalités multiples réunies par un lien fédéral artificiel ? Si le principe de la nationalité repose uniquement sur l'identité de langue et de race, notre patrie ne répond

évidemment pas à ce double réquisit, et l'on peut même se demander si tel n'est pas aussi le cas de la France ou de l'Espagne. Il n'est, en effet, guère plus facile à un paysan breton ou basque de comprendre le provençal, ou à un Catalan de comprendre le castillan qu'à un Tessinois ou à un Neuchâtelois de s'entretenir avec un habitant de Saint-Gall. Mais, pour constituer une nationalité, il faut à la fois plus et moins que l'identité de langue et de race, il faut un patrimoine commun de souvenirs, d'intérêts, d'institutions et une volonté arrêtée de demeurer unis dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Or ce patrimoine la Suisse le possède, elle y tient fermement, elle met un grand prix à le conserver et s'en fait gloire.

« Heureux, disent certains sophistes, heureux sont les peuples qui n'ont pas d'histoire, » ce qui reviendrait à dire : heureux sont les peuples qui n'ont pas de passé, qui n'ont pas eu de combats, de luttes à soutenir, qui n'ont pas remporté de triomphes, qui n'ont pas subi d'épreuves, dont la vie exempte d'émotions s'est écoulée paisible, pareille à ces cours d'eau tranquilles qui ne rencontrent aucun obstacle sur leur route. Cette conception du bonheur des peuples est, à nos yeux, erronée. Ce n'est pas au milieu d'une quiétude ininterrompue que se déploient les mâles vertus qui font les races fortes. Nous dirons au contraire : heureux les peuples qui ont sans cesse présent à la mémoire un ensemble de souvenirs légués par les ancêtres. A cet égard nos annales, loin de ressembler à un cours d'eau tranquille, sont plutôt comparables au lac des Quatre-Cantons. Sur cette nappe liquide entourée de hautes montagnes et de vallons escarpés où s'engouffre le vent, la vague est courte et l'orage s'élève parfois subitement avec une véhémence extrême, puis, soudain, le calme se rétablit et les rives accidentées de cette mer pittoresque reprennent leur aspect paisible, ici riant, là sévère. Tantôt hantés par de noirs pressentiments, tantôt bercés par une folle confiance, nous voguons parfois à la dérive. Or rien n'est plus propre à ranimer les courages abattus et à inspirer la modestie, que le spectacle des actions accomplies par nos devanciers et des difficultés qu'ils ont eues à surmonter. Nos fastes contiennent

des pages glorieuses et des pages humiliantes, les unes comme les autres sont utiles à méditer.

Dans un récent article intitulé *Une démocratie historique*, sur lequel nous aurions quelques réserves à faire, mais qui dénote une étude sérieuse de notre histoire, M. Charles Benoit[1] porte le jugement suivant : « Hétérogène quant à sa formation géographique, aucun pays n'est autant que la Suisse homogène de la profonde et suprême homogénéité de l'histoire. »

En fait cette hétérogénéité qui de prime abord frappe l'étranger et que met en évidence la variété des nos idiomes est plus apparente peut-être que réelle. Si nous remontons à vingt siècles en arrière, nous constatons que le point de départ géographique de notre nationalité se rapproche beaucoup de notre point d'arrivée. En somme, notre territoire forme bien un tout, voulu et providentiel, que des événements extérieurs, tels que l'invasion des barbares et les menées ambitieuses de nos puissants voisins, ont plus d'une fois démembré, mais qui a toujours tendu à se reconstituer, en dépit des modifications que des afflux de sang nouveau ont apportées à la constitution de notre peuple.

Avant la domination romaine, à peu près tout le plateau compris entre le lac Léman, le Jura, le lac de Constance et les Alpes était habité par les Helvètes ; ils avaient pour voisins, à l'ouest les Allobroges, à l'est les Rhètes, ils occupaient encore au nord le territoire qui s'étend entre Rhin et Mein, mais furent obligés de l'évacuer sous la pression des peuples germaniques. Durant plusieurs siècles l'Helvétie tout entière fut sous la domination romaine et la Rhétie partagea son sort. Au moment des invasions barbares une première scission, origine de la diversité de nos langues, se produit ; les Burgondes conquièrent l'Helvétie occidentale, adoptent sa langue et fondent le premier royaume de Bourgogne, les Alémans s'emparent de la Suisse centrale et orientale, dont ils forment le duché d'Alémanie, et lui donnent leur idiome, tandis que les

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1895.

hautes vallées de la Rhétie échappent à ces invasions et conservent des dialectes dérivés du latin. Au sixième siècle, le roi des Francs, Clovis, ayant soumis les Alémans et les Burgondes, l'Helvétie se trouve de nouveau réunie sous une même domination. Après le partage de l'empire de Charlemagne, le royaume de Bourgogne ou de Transjurane d'une part, le duché d'Alémanie ou de Souabe de l'autre se reconstituent (888-917). Sous le règne des empereurs Conrad III et Henri III de Franconie, le royaume de Bourgogne et le duché d'Alémanie sont absorbés par l'empire (1032-1038), la Suisse allemande et la Suisse romande se trouvent encore une fois réunies sous une même domination. A la mort de Berthold V de Zæringen, dont la famille avait été investie du gouvernement de la plus grande partie de la Suisse, une dernière scission s'opère; deux maisons rivales, les comtes de Habsbourg d'une part, ceux de Savoie de l'autre, parviennent à établir leur autorité, les premiers sur la Suisse centrale et orientale, les seconds sur la Suisse occidentale. Pour conquérir leur indépendance les communes suisses luttèrent pendant plus de deux siècles contre ces deux maisons et parvinrent après les guerres de Bourgogne et la conquête du Pays de Vaud (1536), à constituer définitivement une confédération indépendante, composée de cantons souverains et de pays sujets s'étendant du lac de Constance au lac Léman, flanquée de deux autres confédérations alliées, celle des Ligues grisonnes et celle du Valais qui, comme sous les Romains, ont une vie distincte.

Pour expliquer la genèse de notre nationalité, qui se poursuit à travers les péripéties que l'on vient de décrire, il faut considérer à la fois la nature de notre sol, le tempérament de ses habitants et les circonstances politiques des pays qui nous avoisinent. La configuration géographique particulière à l'Helvétie a permis à la classe des *hommes libres* qui habitaient nos hautes vallées de conserver leur indépendance et les traditions démocratiques des anciens Germains, tandis qu'ailleurs les hommes libres étaient contraints par la force des circonstances de s'assujettir aux grands. L'âpre climat de nos montagnes a développé à un haut degré chez les pâtres des

Waldstætten la virilité, le mépris de la mort et un grand amour de la liberté ; ces rudes champions, sans cesse aux prises avec les éléments, habitués à se contenter de peu, à se suffire à eux-mêmes, apprirent de bonne heure à défendre leurs intérêts, à régler leurs différends et n'éprouvaient aucun besoin de se placer sous la tutelle seigneuriale. Les compétitions fréquentes dont la couronne impériale fut l'objet, les longs interrègnes résultant de ces compétitions et les luttes entre les Guelfes et les Gibelins furent mises à profit par les premiers confédérés, qui se montrèrent fort habiles pour arracher des concessions aux souverains des maisons de Hohenstaufen, de Nassau, de Luxembourg et de Bavière. Lors des guerres d'Italie, il importait beaucoup aux Hohenstaufen que le passage du Gothard ne fût pas aux mains de leurs adversaires ; cette nécessité politique où ils étaient les engagea à se montrer particulièrement favorables aux vœux des Schwyzois et des Uranais. C'est ainsi que la célèbre querelle des investitures a eu pour résultat indirect de développer les franchises communales des Waldstætten et de leur assurer le bénéfice de l'immédiateté impériale. Plus tard les guerres sans cesse renaissantes entre les Français et les Allemands permirent aux confédérés de faire des conquêtes en Italie, et, finalement, de s'affranchir tout à fait des liens qui les rattachaient à l'empire.

Ces trois mêmes facteurs ont retardé le développement de l'unité nationale. En effet, le cantonnement dans des vallées profondes où les pâtres des Alpes vivaient isolés du monde pour ne se réunir à leurs confédérés qu'en cas de danger, donna aux premiers confédérés des tendances particularistes. Le sentiment de leurs droits et l'opiniâtreté propre aux montagnards devaient accuser chez eux cette tendance, qu'accentue encore la diversité de mœurs entre les Etats campagnards voués à l'élève du bétail et à la culture du sol, et les villes adonnées au commerce et aux arts manuels. Enfin les guerres européennes auxquelles les Suisses, poussés par leur besoin d'aventures, participèrent soit pour leur compte soit comme mercenaires, semèrent des germes de division parmi les confédérés.

Pour retracer siècle après siècle l'histoire de la Suisse, il faut faire marcher de front des événements qui se produisent parallèlement sous des influences diverses. Il en résulte que la trame du récit est fréquemment cachée par de nombreux épisodes qui ont cependant leur importance. A envisager notre histoire dans ses grandes lignes, elle présente néanmoins une certaine unité que nous voulons essayer de faire ressortir. On peut la comparer à un grand drame dominé tout entier par un perpétuel dualisme ; d'une part, les confédérés s'unissent pour s'affranchir de la dépendance étrangère, et de l'autre chaque canton prétend conserver son individualité propre. La variété dans l'unité : tel est le trait original, l'aspiration commune qui est le fondement de notre nationalité. Lorsque ce programme se réalise la Confédération est forte et fait des pas de géant, lorsque l'un des principes l'emporte sur l'autre les cantons marchent à leur perte.

Le drame est précédé d'un long prologue où nous voyons apparaître successivement les ancêtres de la nation suisse, les Helvètes, les Rhêtes, les Burgondes, les Alémans, tour à tour en lutte avec les Romains, les Huns, les Sarrasins, l'Eglise, la féodalité, et les grands dynastes. Ces prolégomènes sont indispensables pour nous faire connaître le milieu dans lequel la Confédération s'est fondée, ainsi que le développement religieux, artistique et économique auquel étaient parvenues les communes suisses avant de proclamer leur indépendance. Le premier acte de ce drame comprend la période héroïque qui commence par l'alliance des Waldstætten en 1291 et se termine en 1515 par la bataille de Marignan, glorieuse épopée que les hauts faits accomplis à Morgarten, à Laupen, à Sempach, à Næfels, à Saint-Jacques, à Grandson, à Morat et à Novare ont rendue célèbre.

Le second acte correspond à la période de la réformation. Un vent de discorde souffle alors sur la Suisse ; discorde funeste mais aussi manifestation d'un travail intérieur de la conscience qui conduit à l'émancipation de la pensée.

Le troisème acte comprend les dix-septième et dix-huitième

siècles, c'est une période de déclin marqué ; la Suisse perd le sentiment de son unité et s'abandonne à des influences étrangères.

Le quatrième acte correspond à la période de la révolution helvétique ; après de cruelles humiliations l'autonomie cantonale est momentanément sacrifiée à l'idée d'une unité factice.

Le cinquième acte se déroule durant le cours du dix-neuvième siècle, c'est une époque de relèvement, de progrès et de réveil national ; après de longues luttes intérieures les cantons trouvent enfin dans les constitutions de 1848 et de 1874 des formules qui satisfont heureusement leurs besoins d'unité et d'indépendance si essentiels à leur prospérité.

Tel est dans ses grandes lignes le plan que nous avons adopté. L'histoire de la nation suisse, dont nous publions aujourd'hui la première moitié, n'a point la prétention d'être une œuvre originale. L'auteur s'est assigné pour but de tracer un tableau aussi exact et aussi clair que possible du développement de la nationalité suisse dans ses phases successives. Les érudits au courant de notre bibliographie pourront aisément reconnaître les sources où nous avons puisé nos renseignements. Pour ne pas surcharger notre texte de notes qui fatigueraient le lecteur nous nous sommes généralement abstenu de les indiquer au bas de chaque page ; bornons-nous à dire que les principaux ouvrages que nous avons consultés sont, pour ce premier volume, les écrits de MM. Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse* ; Dändliker, *Geschichte der Schweiz* ; Daguet, *Histoire de la Confédération suisse ;* Dierauer, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft ;* Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz von den ältesten Zeiten bis zum Schlusse des Mittelalters ;* Blavignac, *Histoire de l'architecture dans les évêchés de Genève, Lausanne et Sion ;* E.-F. de Mulinen, *Helvetia sacra ;* H. Carrard, Monographies sur *les statuts de Pierre de Savoie* et sur *le combat de Chillon ;* Rilliet, *Les origines de la Confédération suisse ;* Œchsli, *Les origines de la Confédération suisse ;* A. Gisler, *Die Tellsfrage ;* Vaucher, *Esquisses d'histoire suisse ;* Ed. Favre, *La Confédération des*

huit cantons ; Hilty, *Les constitutions fédérales de la Suisse ;* W. F. de Mulinen, *Histoire de Berne ;* Eugène Secretan, *Sempach et Winkelried;* Boccard, *Histoire du Valais;* Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Valais;* P. von Planta, *Chronik der Familie von Planta;* F. de Gingins, *Episodes des guerres de Bourgogne;* J. E. Bonhôte, *La bataille de Grandson;* H. Wattelet, *Die Schlacht bei Murten*, etc.; enfin le recueil des *Abschiede de la diète.*

Nous espérons que cette compilation, car nous ne saurions donner un autre nom à ce traité élémentaire, rendra quelques services au public de la Suisse romande en le mettant en quelque mesure au courant des savantes recherches de nos compatriotes de la Suisse allemande.

En terminant nous tenons à remercier les amis qui nous ont facilité la tâche que nous nous étions imposée et tout spécialement M. le professeur Dr Rahn, qui a bien voulu nous assister de ses précieux avis dans le choix des vignettes destinées à faciliter l'intelligence de notre texte, ainsi que M. le Dr Angst, directeur du Musée national, M. le Dr H. Escher, bibliothécaire de la ville de Zurich, et M. le professeur Dr Meyer de Knonau, président de la Société des antiquaires de Zurich.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

Les premiers habitants de la Suisse.

Périodes glaciaires. — Première apparition de l'homme dans nos contrées. — Etablissements lacustres.

Avant l'apparition des montagnes, des vallées et des lacs, qui en font aujourd'hui le principal ornement, la Suisse était complètement submergée par l'immense océan. Lorsque les eaux se furent retirées, le sol se recouvrit d'une végétation et d'une faune tropicale, dont l'existence nous est attestée par des débris de plantes et d'animaux, tels que palmiers, camphriers, crocodiles, tapirs et rhinocéros. A ces premières périodes molassiques en succédèrent d'autres plus humides, durant lesquelles la Suisse fut envahie par de vastes glaciers. Puis, les glaciers s'étant retirés, une flore et une faune d'un caractère plus septentrional que les précédentes se développèrent. Nos contrées se recouvrirent alors de forêts de pins, de chênes, d'érables et de bouleaux, que parcouraient l'ours des cavernes, le cerf gigantesque, le chat sauvage, le rhinocéros à narines demi-cloisonnées et l'éléphant antique. Un nouvel abaissement de température amena une dernière période glaciaire suivie à son tour d'une élévation graduelle de chaleur qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Durant les temps qui suivirent la dernière période glaciaire, le climat de la Suisse était, à en juger par les animaux qui la peuplaient, beaucoup plus froid qu'aujourd'hui. C'était l'époque du

mammouth, du renne, du renard polaire et des mousses boréales. L'homme, dont l'existence est constatée non loin de la Suisse dans la vallée de la Saône à la période glaciaire, ne semble avoir fait sa première apparition dans nos contrées qu'à l'époque du renne; il habitait dans des cavernes et menait un genre de vie pareil à celui des troglodytes. Sa présence se révèle par des ornements et des outils en bois de renne trouvés à Veyrier au pied du Salève, au Scex sur Villeneuve, dans les grottes de Thayngen, à Freudenthal et au Schweizersbild, dans les environs de Schaffhouse. Cette dernière station a été fouillée récemment par le Dr Nuesch dont la collection a été acquise par la Confédération pour le musée national. On a trouvé au Schweizersbild des ossements humains décelant l'existence d'une race dont la taille se rapproche de celle du Lapon. Parmi une foule d'instruments en silex et en os, on a découvert des dessins gravés sur des pierres calcaires et des bois de renne; sur l'une de ces cornes, façonnée en bâton de commandement, on remarque un croquis, représentant un renne, et sur une pierre calcaire des images figurant un âne sauvage, et un cheval, ébauchées par des artistes de cette époque reculée. Ces premiers habitants de la Suisse, comme aujourd'hui encore les Esquimaux, vivaient de chasse, de pêche et du produit de leurs troupeaux.

La température en se radoucissant permit à l'homme d'ensemencer le sol. Gravissant un premier échelon de la civilisation, il se construisit des habitations au milieu des eaux afin de se mettre à l'abri des agressions de ses ennemis. Le nombre des stations lacustres était considérable, on en a découvert plus de deux cents; quelques-unes de ces cités étaient composées d'environ cinq cents cabanes, ce qui permet de supposer une population de cent mille âmes, concentrée principalement aux bords des lacs de Constance, Zurich, Bienne, Morat, Neuchâtel, et Léman.

L'époque lacustre a duré un nombre d'années qu'il est impossible de préciser même approximativement, mais qui doit se chiffrer par centaines. Pour marquer les diverses étapes de cette civilisation, on l'a divisée en âges de la pierre, du bronze et du fer. Les restes de plantes, telles que l'orge, le froment, le lin, l'if, le chanvre et le pin, que l'on a trouvés dans les ruines de ces demeures primitives, démontrent que le climat de la Suisse à l'âge de la pierre devait être déjà analogue à celui de nos jours. Les

animaux arctiques, tels que le renne, avaient quitté nos contrées et se trouvaient remplacés par ceux que l'on y rencontre aujourd'hui ; parmi les espèces actuellement disparues qui peuplaient alors les forêts de l'Helvétie citons l'auroch et le castor. Les savants ne sont pas d'accord sur l'origine des hommes lacustres, les uns les rattachent au rameau finnois, d'autres aux Ibères, d'autres supposent qu'ils étaient autochtones. La planche que nous donnons en tête de ce volume montre qu'ils avaient le goût de la parure ; les matières avec lesquelles ils confectionnaient certains de leurs ustensiles provenaient de pays fort éloignés, ce qui prouve qu'ils avaient des relations commerciales déjà étendues, quoique vivant dans un état de civilisation bien rudimentaire.

CHAPITRE II

Les Helvètes.

Etendue et mœurs de l'ancienne Helvétie. — Divicon. — Orgétorix. — Emigration des Helvètes. — Bataille de Bibracte.

A une époque qu'il est impossible de déterminer, l'homme lacustre fait place à une race plus forte et mieux armée. Les plaines qui s'étendent entre le lac Léman et celui de Constance sont envahies par les *Elvii* ou *Elvetii*, dont le nom paraît être tiré du fait qu'ils étaient primitivement adonnés à la vie pastorale. Les Helvétiens ou Helvètes sont les premiers habitants de nos contrées que mentionnent les historiens romains. Les dénominations de leurs villages, la forme de leurs armes, l'habitude qu'ils avaient d'incinérer leurs morts semblent trahir une origine celtique; ils doivent avoir reçu leur première civilisation des peuples de la Méditerranée avec lesquels ils soutenaient des rapports commerciaux, ainsi que le prouvent les plantes qu'ils cultivaient, les animaux domestiques qu'ils élevaient et les ustensiles trouvés dans leurs demeures.

Les Helvètes occupaient la Suisse occidentale et centrale et la partie de l'Allemagne comprise entre le Rhin et le Mein. Ils avaient pour voisins le long du Jura les *Rauraques* et les *Séquanais;* sur la rive gauche du lac Léman et dans la vallée du Rhône les *Allobroges*, les *Nantuates*, les *Véragres* et les *Sédunois;* dans

la vallée du Tessin les *Lépontins;* dans les vallées du Rhin supérieur, les pays de Saint-Gall et d'Appenzell, le long du lac de Wallenstadt, le massif du Gothard et jusque dans l'Oberland, les *Rhétiens.*

Les Helvètes eux-mêmes se divisaient en quatre tribus, dont la principale était celle des *Tigurins.* Jaloux de leurs libertés, ils ne reconnaissaient point de rois, leur constitution était républicaine et fédérative ; ils se réunissaient en assemblées populaires à Avenches. La noblesse jouissait d'un pouvoir considérable, elle possédait de grands domaines et de nombreux vassaux. L'ancienne Helvétie comptait douze villes et quatre cents villages, renfermant une population qui a été estimée, aux temps de Jules César, à deux ou trois cent mille habitants. Nos premiers ancêtres aimaient la parure et les armes resplendissantes, les colliers et les bracelets en or ou en bronze. Un beau vase en bronze, décoré de sculptures, représentant une Diane ailée entourée de ses attributs, trouvé dans une tombe gauloise à *Gräschwil* (canton de Berne), a dû évidemment être importée d'Italie. Le costume gaulois que portaient les Helvètes se rapprochait de celui des Romains ; il comportait en plus un pantalon qui s'explique par la rigueur du climat. Les Helvètes savaient écrire, ils avaient été initiés à l'alphabet grec par les Massiliotes. Leurs prêtres, les druides, avaient des écoles ; ils faisaient dans leurs forêts de chênes [1] des sacrifices humains aux forces de la nature qui, pour eux, personnifiaient la divinité. Comme dans beaucoup de civilisations primitives, les prêtres exerçaient une sorte de monopole, ils ne se bornaient pas à être les interprètes des volontés divines, ils jouaient aussi le rôle de devins, d'enchanteurs, de médecins, de scribes et de dépositaires de la science. Ainsi que les autres Celtes, les Helvètes étaient belliqueux et braves, mais d'humeur vagabonde ; leur légèreté, leur instabilité les rendaient impropres à fonder un état centralisé, capable de résister à une attaque sérieuse. Chaque tribu vivait et agissait pour son compte, l'esprit national faisait défaut, la grande masse du peuple, asservie par les nobles et les druides, avait perdu l'instinct naturel de la liberté. Cet ensemble de circonstances fait comprendre la facilité avec laquelle les Romains allaient se rendre maîtres de l'Helvétie.

Vers la fin du second siècle avant l'ère chrétienne, les peuples du nord et du centre de l'Europe, poussés par la famine et par

[1] Le mot *druides* signifie en celtique *hommes des chênes.*

leurs besoins d'aventures, se précipitent vers le midi comme un torrent dévastateur. Les *Cimbres* et les *Teutons,* quittant les bords de la Baltique, emmenant avec eux sur des chariots leurs femmes et leurs enfants, leurs biens et leurs troupeaux, pénètrent en Styrie où ils mettent en déroute une armée romaine ; de là longeant le Rhin ils se dirigent vers les Gaules, entraînant avec eux une partie des Helvètes. La plus remuante des tribus helvétiennes, celle des *Tigurins,* sous la conduite de *Divicon,* franchit le Jura et rencontra sur les bords de la Garonne, aux environs d'Agen, entre Toulouse et Bordeaux, les deux légions du consul *Cassius Longus ;* elle leur infligea une défaite demeurée célèbre et contraignit les soldats romains à passer sous le joug.

Ce fut par cette victoire éclatante, où le consul Cassius et son lieutenant Pison, l'aïeul du beau-père de César, trouvèrent la mort, que les Helvètes font leur entrée sur la scène de l'histoire (107 ans av. J.-C.). Les Tigurins ne surent pas profiter de leur succès : après avoir erré dans les Gaules, ils traversèrent les Alpes avec les Cimbres et furent à leur tour défaits par le consul *Marius* à Verceil, dans la plaine du Pô. Une autre tribu helvétienne, celle des *Toygènes,* unie aux Teutons fut défaite également par Marius à Aix en Provence.

Après avoir ainsi pris leur revanche, les Romains font la conquête de la Provence, soumettent les Allobroges et s'établissent à Genève, d'où ils menacent les Helvètes. Ceux-ci d'autre part sont obligés de se défendre contre les Germains, dont les hordes de plus en plus nombreuses leur disputent les territoires qu'ils possédaient au delà du Rhin. Pressés ainsi par leurs voisins du midi et du nord, se sentant à l'étroit dans une contrée qui ne suffisait pas à nourrir leurs troupeaux, les Helvètes se décidèrent à abandonner de nouveau le plateau suisse et à chercher une nouvelle patrie dans le sud de la Gaule, dont les plaines ensoleillées avaient laissé un souvenir ineffaçable chez les compagnons de Divicon. L'auteur de ce vaste plan d'émigration était un puissant personnage appelé *Orgétorix* ou Orcitirix, nom qui signifiait en celtique *chef de cent vallées.*

Deux ans furent employés aux préparatifs de cet exode ; pour en assurer la réussite, des alliances furent conclues avec des chefs gaulois (Eduens, Séquanais, etc.). Mais parvenu au faîte des grandeurs, Orgétorix, dont la richesse portait ombrage à ses com-

patriotes, fut accusé de conspirer contre les libertés publiques. D'après la coutume des Helvètes, quiconque aspirait au pouvoir suprême était condamné à être brûlé vif. Sans chercher à se justifier, Orgétorix se donna la mort pour échapper à ce supplice ignominieux.

L'observateur attentif remarque — et c'est ce qui rend cette étude des origines intéressante — que l'on peut distinguer déjà chez l'Helvète certains traits caractéristiques du Suisse, traits qui se sont maintenus à travers les âges en dépit des invasions successives qui ont si profondément modifié la composition de la nation suisse. Tels sont cet amour excessif de l'indépendance et ce particularisme étroit qui s'opposent souvent aux grandes conceptions ; cet attachement inné aux formes républicaines et fédératives ; cette défiance instinctive et ombrageuse des chefs, qui plus d'une fois les a empêchés d'achever leur œuvre. Cette même persistance des aptitudes et des défauts des races primitives a été remarquée ailleurs, on retrouve pareillement chez les Français, descendants des compagnons de Clovis, les qualités et les travers des Gaulois décrits par Jules César dans ses commentaires.

La perte de leur chef ne détourne point cependant les Helvètes de leur dessein. Pour s'interdire de regarder en arrière, ils incendient avant de les quitter leurs villes et leurs villages, ils placent les vieillards infirmes, les femmes et les enfants sur des chariots, emportant avec eux pour trois mois de vivres et se mettent en route au nombre de 263 000, au dire de Jules César. Aux tribus helvétiennes se joignent en outre près de 100 000 *Rauraques*, *Tulingiens*, *Latobriges* et *Boiens*, venus des deux rives du Rhin. En tête des Tigurins marchait le vieux Divicon, le vainqueur de Cassius et de Pison. A Genève, où cette immense caravane parvint au printemps de l'année 58 (av. J.-C.), un obstacle inattendu s'offre à eux ; Jules César avait fait enlever le pont du Rhône et construit des remparts sur la rive gauche de ce fleuve. Les émigrants sont obligés de continuer leur route par la rive droite du Rhône et traversent le Jura au Pas de l'Ecluse. Plus loin la Saône arrêtant leur marche, César profite de leurs hésitations, fond sur leur arrière-garde et en fait un grand carnage. A la suite de ce revers les Helvètes députent Divicon auprès de César pour lui demander de leur désigner lui-même dans la Gaule une contrée où ils pourraient s'établir. César y mit pour condition que des

otages lui seraient fournis. « Des otages, répond Divicon, nos pères nous ont appris à en recevoir et non à en donner ; les Romains le savent ! » et après cette fière réponse il rompit



Fig. 1. — Jules César, d'après un antique du Musée de Naples.

l'entrevue. Les Helvètes prirent alors la direction de la Bourgogne, pendant quinze jours les légions romaines les suivent de près et les harcèlent sans cesse. Une bataille générale s'engagea enfin aux environs de *Bibracte* (Autun), les Romains avaient pris position sur une éminence, le mont Beuvray, d'où ils firent pleuvoir une grêle de javelots sur les Helvètes. Ces derniers combattirent vaillamment depuis midi jusqu'à la nuit. « Personne, dit César, ne put voir un Helvète tourner le dos. » Vers la fin de la journée, après de grandes pertes, les Helvètes se replièrent en bon ordre sur une hauteur boisée, ils se firent un rempart de leurs chariots et placèrent au centre leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages. Les Romains poursuivant leur avantage pénétrèrent dans le camp helvète; comme dix-huit siècles plus tard à la

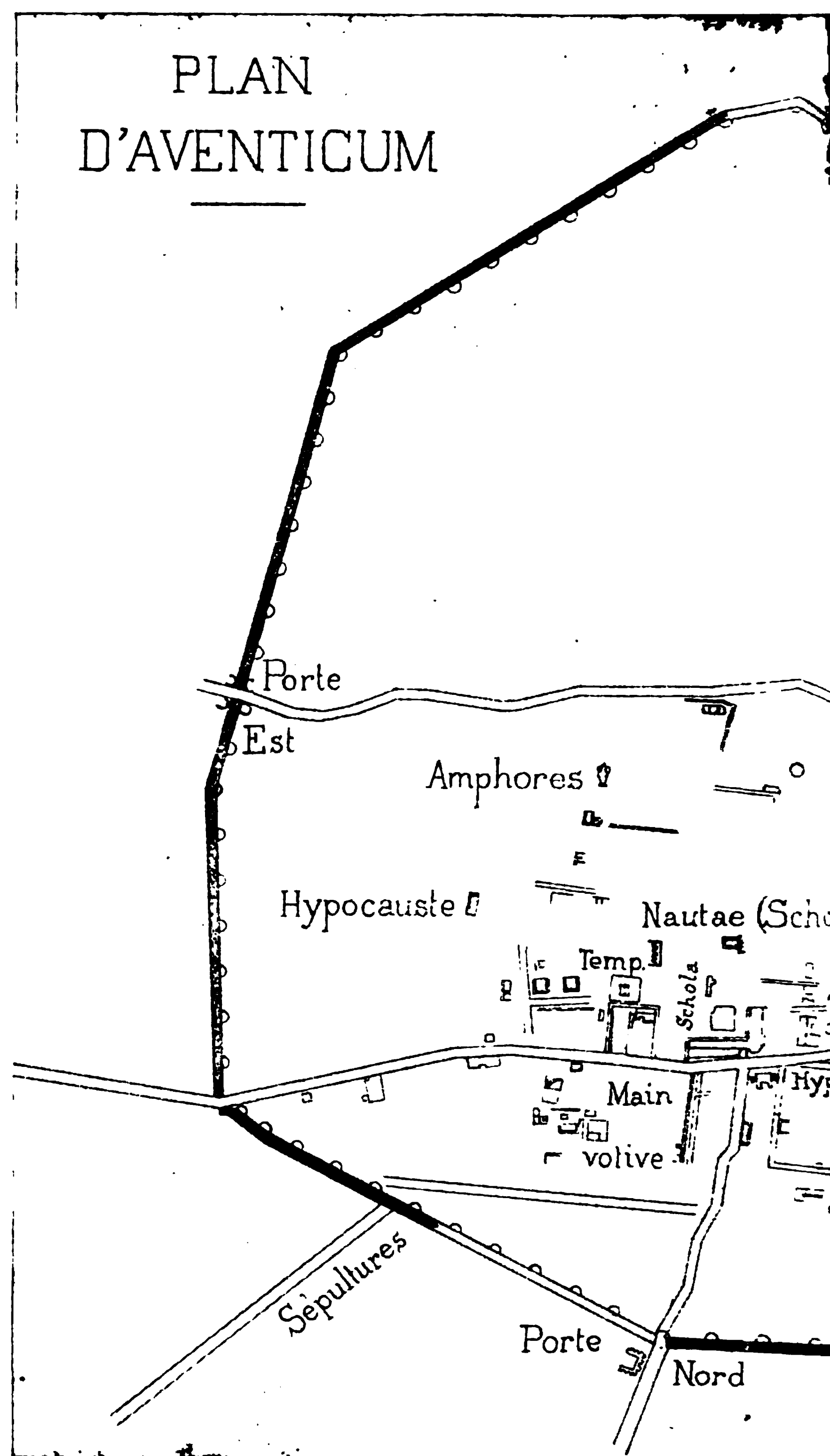
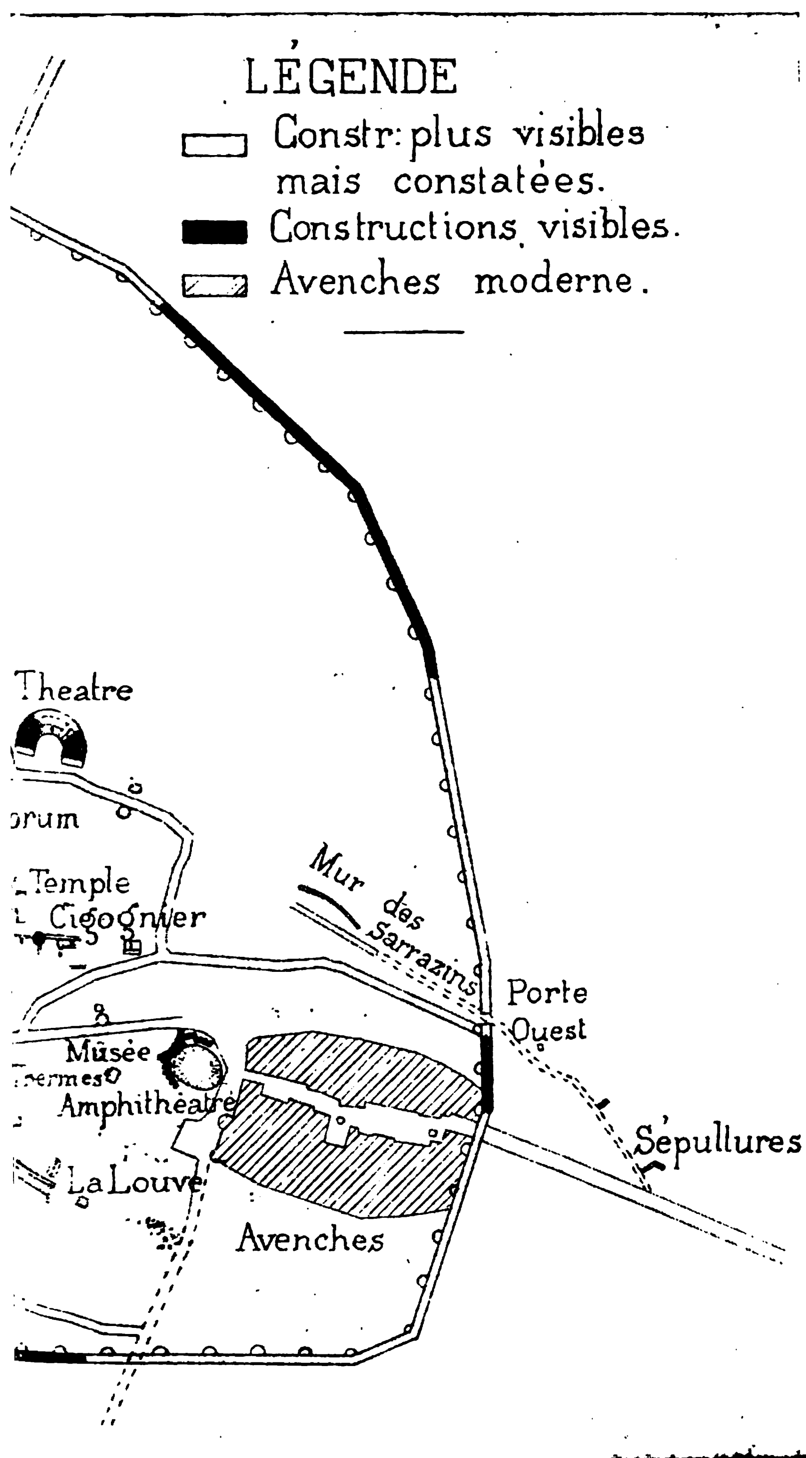


Fig. 2. — Aventicum, d'après



r l'Association Pro Aventico.

Neueneck et au Drachenried, les femmes et les adolescents prirent part à la lutte et moururent les armes à la main. Les vaincus furent obligés d'implorer la pitié des vainqueurs. César se montra clément. Ainsi que Louis XI après Saint-Jacques, et François Ier après Marignan, il comprit que l'intérêt de sa politique lui commandait de ménager ces héroïques guerriers ; comptant sur leur vaillance pour défendre la frontière du Rhin contre les Germains, il conclut une alliance avec eux, exigea des otages et renvoya les Helvètes dans leur patrie, en les engageant à reconstruire leurs demeures.

CHAPITRE III

L'Helvétie sous les Romains.

Conquête de l'Helvétie, du Valais et de la Rhétie par les Romains. — Topographie de l'Helvétie à l'époque romaine, établissements militaires des Romains. — Les Helvètes prennent parti pour Galba, contre Vitellius. Julius Alpinus, Claudius Cossus. — Splendeurs d'Aventicum, prospérité de Baden et d'Augusta Rauracorum. — Décadence de la domination romaine. — Première apparition du christianisme.

Le traité conclu entre les Romains et les Helvètes laissa à ceux-ci le soin de pourvoir à leur organisation politique, il respecta leur indépendance. C'est le premier acte de droit international que mentionnent nos annales. N'ayant cédé qu'à la force, les Helvètes n'aimaient pas les Romains. Six ans plus tard, les Celtes s'étant soulevés à l'appel de Vercingétorix, l'élite des Helvètes accourut à la voix du chef gaulois. Vercingétorix vaincu, César envoya une légion, la XIIe, sur les bords du lac Léman à *Noviodunum* (Nyon), qui bientôt reçut une colonie de vétérans et devint la *Cité équestre*. D'alliés, les Helvètes tombent au rang de sujets des Romains.

L'importance stratégique du Valais, qui devait plus tard fixer l'attention de Napoléon Ier, n'avait point échappé à Jules César. L'année qui suivit la bataille de Bibracte, il envoya son lieutenant *Servius Galba* soumettre le pays des *Nantuates* et des *Véragres*. Ce général y rencontra une vive résistance, et, après un combat acharné livré en 57 (av. J.-C.) sur l'emplacement d'*Octodurum* [1]

[1] M. le colonel Muret a publié dans la *Revue militaire suisse*, en avril 1895, un captivant récit de ce combat qui mérite une place d'honneur dans les fastes de notre histoire nationale.

(Martigny), sentant, quoique victorieux, l'impossibilité de passer l'hiver au milieu de populations hostiles, il abandonna son camp et se retira dans le pays des Allobroges. Les Romains ne devaient pas tarder cependant à se rendre maîtres des vallées du Rhône et de la Dranse ; ils construisent la route du Saint-Bernard, destinée à relier la Gaule cisalpine et la Gaule transalpine. Un temple dédié à *Jupiter Penninus* fut édifié à quelques centaines de mètres de l'emplacement où se trouve actuellement l'hospice du Grand Saint-Bernard.

Quarante ans plus tard, sous le règne d'Auguste, les *Rhétiens*, après une résistance désespérée, à laquelle les femmes prennent une part héroïque, furent à leur tour soumis par *Drusus* et *Tibère* (15 ans av. J.-C.).

Sur les ruines de la liberté helvétique, s'éleva une civilisation nouvelle à laquelle Rome donna sa forte empreinte. Les bourgades celtiques se transformèrent et devinrent des cités prospères, elles reçurent du vainqueur des institutions municipales ; la vie intellectuelle, les arts et la littérature s'y développèrent promptement. Sous les Romains l'Helvétie est moins étendue que la Suisse actuelle, *Genève* n'en fait pas partie, ville allobroge elle ressort de la province de la Narbonaise ; la colonie Julienne, *Nyon*, est le centre d'une petite province, appelée le pays des Equestres ; le *Valais*, avec les villes de *Tarnade* (Saint-Maurice), d'*Octodurum* (Martigny), et de *Sedunum* (Sion), reste en dehors des frontières de l'Helvétie romaine ; il en est de même du *Tessin* et des *Grisons* qui, sous le nom de *Rhétie*, constituent avec le Vorarlberg, le Tyrol et la Bavière une province distincte, dont *Augusta Vindeliciorum* (Augsbourg) est la capitale.

Les villes étaient déjà nombreuses en Helvétie, surtout dans la partie occidentale. Les principales étaient *Aventicum* et *Augusta Rauracorum* (Augst près de Bâle) ; groupées autour de ces deux centres il y avait un grand nombre de localités de moindre importance, telles que : *Lausonium*, qui placée près du lac Léman lui donnait alors son nom ; *Viviscus* (Vevey) dont le nom vient de ce que la route qui reliait la Gaule cisalpine et la Gaule transalpine se divisait là en deux branches, l'une passant par Lausanne, Orbe et le col de Jougne, l'autre par Avenches ; *Urba* (Orbe) ; *Ebrodunum* (Yverdon) ; *Minnodunum* (Moudon) ; *Salodurum* (Soleure) ; *Aquae* (Baden) ; *Vindonissa* (Windisch) près du confluent de l'Aar

et de la Reuss qui était un centre militaire important; *Tenedo* (Zurzach); *Tasgetium*, près Stein sur le Rhin; enfin *Turicum* (Zurich) où était le siège d'un péage, le quarantième de la Gaule.

Suivant un principe qui a souvent été suivi depuis, les Romains utilisaient au dehors et jusqu'en Orient la valeur guerrière des Helvètes et confiaient la défense de l'Helvétie à des légionnaires venus des Gaules, d'Italie, de Panonie, etc. Le Rhin depuis le lac de Constance à Bâle et de Bâle par Mayence à Cologne formait la limite de l'empire. Pour le protéger contre les incursions des Germains, une armée considérable, environ 100 000 hommes, était cantonnée le long de cette frontière. Les quartiers généraux de ces légions étaient établis à Cologne, Mayence et Vindonissa. Cette dernière ville, sur l'emplacement de laquelle ne subsiste plus aujourd'hui qu'un bourg sans importance, était alors la principale place de guerre des Romains en Helvétie. Si l'on jette un coup d'œil sur la carte ci-contre on se rend très bien compte des avantages militaires que présentait sa situation, un peu en arrière de la ligne du Rhin, à égale distance de Constance et de Bâle, au point de jonction des principales chaussées qui sillonnaient l'Helvétie. Les Romains avaient en effet construit un réseau de routes militaires partant d'*Augusta prætoria* (Aoste) et *Mediolanum* (Milan) et aboutissant à Vindonissa. En s'éloignant d'Aoste les légions romaines pouvaient au choix se rendre à Avenches, en passant par le Grand Saint-Bernard, Martigny, Saint-Maurice, Vevey et Moudon, ou bien par le Petit Saint-Bernard, Chambéry, Genève, Nyon, Lausanne et Yverdon. D'Avenches elles se rendaient à Augusta Rauracorum, d'où elles pouvaient se diriger sur la rive gauche du Rhin par Arialbinno (près Huningue) ou à Vindonissa. En partant de Milan les légions traversaient *Comum* (Come), *Clavenna*[1] (Chiavenna), le *Splugen*, le *Septimer*, ou le *Julier* pour arriver à *Curia* (Coire); de là deux routes s'offraient à elles, l'une conduisant par *Turicum* (Zurich) à Vindonissa, l'autre longeant le Rhin passait à *Brigantia* (Bregenz), au bord du lac de Constance, à *Arbor Felix* (Arbon), *Ad Fines* (Pfyn) et *Vitodurum* (Winterthour) pour aboutir également à Vindonissa. Ces chaussées, que bordaient des pierres miliaires, étaient protégées par des postes militaires, qui se maintenaient en communication et assu-

[1] Chiavenna, en allemand Cleven, tire son nom du fait que cette position est la clef du Splugen.

raient le bon entretien des routes et des ponts. Dans les endroits particulièrement exposés, des camps retranchés avaient été élevés.

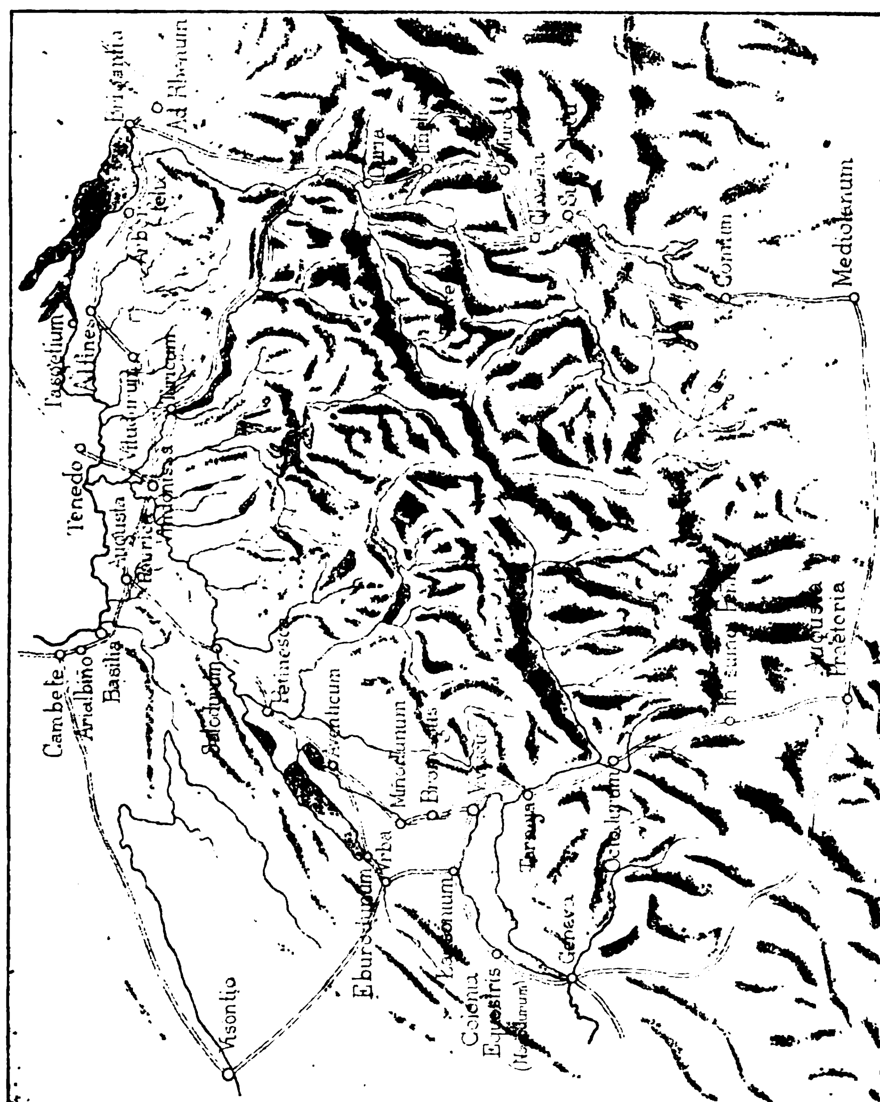


Fig. 3. — L'Helvétie sous les Romains.

Ces établissements militaires constituaient une charge écrasante pour les descendants des Celtes jadis si fiers de leur liberté. A la mort de Néron (69 ans ap. J.-C.) la situation s'empira encore par le fait des compétitions auxquelles sa succession donna lieu. Trois empereurs avaient été élus : Galba, Othon et Vitellius. Les

Helvètes avaient pris parti pour le premier qui se montrait désireux de rétablir l'ordre dans l'empire ; au contraire la XXI[e] légion en garnison à Vindonissa, que sa cupidité avait fait surnommer la légion *rapace*, avait pris parti pour Vitellius. L'un des lieutenants de Vitellius, *Alienus Cæcina*, arrivant de Cologne avec l'armée de Germanie, ravagea l'Helvétie ; les Helvéto-romains ignorant la mort de Galba, essayèrent de résister à Cæcina, mais ils succombèrent par milliers. Avenches ne pouvant plus s'opposer à la marche du vainqueur se vit obligée de lui livrer l'un de ses citoyens les plus estimés, *Julius Alpinus*[1], considéré par Cæcina comme l'instigateur de la résistance. Pour fléchir Vitellius les habitants d'Avenches lui envoyèrent en Gaule une députation, dont le chef, *Claudius Cossus*, réussit par son éloquence entraînante et par ses larmes à obtenir la grâce de ses compatriotes.



Fig. 4. — Poterie romaine trouvée près de Cheseaux. Propriété de M. J.-D. Mellet.

On aurait cependant tort de voir dans cet événement une tentative des Helvètes de secouer la domination romaine et ressaisir leur ancienne indépendance, car parmi les partisans de Galba il y avait probablement autant de Romains que d'Helvètes. La domination des Césars n'était pas en cause, le débat portait seulement sur le choix du successeur de Néron.

Avec l'avènement de *Vespasien* de meilleurs jours luisent pour l'Helvétie. Sous Domitien et Trajan la frontière de l'empire fut

[1] La légende s'est emparée des malheurs de Julius Alpinus, elle lui a attribué une fille, *Julia Alpinula*, prêtresse d'Aventia, dont le nom figurait snr une inscription apocryphe, et qui aurait succombé à la douleur de ne pouvoir sauver son père. Juste Olivier a célébré son dévouement filial dans un poème; plus récemment, M. Adolphe Ribaux lui a consacré un drame qui a été joué avec succès par la jeunesse d'Avenches, sur l'emplacement de l'ancien amphithéâtre romain, en 1894.

transportée sur le Danube, le camp de Vindonissa et les forts construits le long du Rhin furent abandonnés, les légions qui les occupaient quittèrent l'Helvétie.

Vespasien avait pour Avenches, où son père avait vécu, une vive sympathie, il se plut à la combler de ses faveurs. Une colonie de vétérans y fut envoyée, d'où l'appellation de *Colonia pia Flavia constans emerita, Helvetiorum fœderata* qui lui fut donnée et devait rappeler le temps où les Helvètes portaient le titre d'alliés de Rome. Grâce à la protection de l'empereur, Avenches se releva du désastre éprouvé durant la guerre de Cæcina; une foule d'artisans, de négociants, d'artistes et de professeurs se pressèrent dans ses murs, sa population atteignit environ 50 000 âmes. L'enceinte d'Avenches était dix fois au moins plus grande que celle de la ville actuelle; ses remparts de vingt pieds de haut, flanqués de 80 à 90 tours, avaient un périmètre d'une lieue, leur contour avait la forme d'un heptagone irrégulier. Au milieu de la cité était le théâtre, sur les flancs de la colline où s'élève la ville moderne était l'amphithéâtre qui pouvait contenir 8 à 10 000 spectateurs. Un *forum* entouré de portiques, dont ne subsiste aujourd'hui qu'une colonne[2], des statues, des arcs de triomphe, des bains publics, un gymnase, une académie, des temples, de nombreuses maisons privées ornées de mosaïques, de peintures murales et de colonnes de marbre faisaient de la capitale de l'Helvétie une ville luxueuse, munie de tout le confort que comportait la civilisation

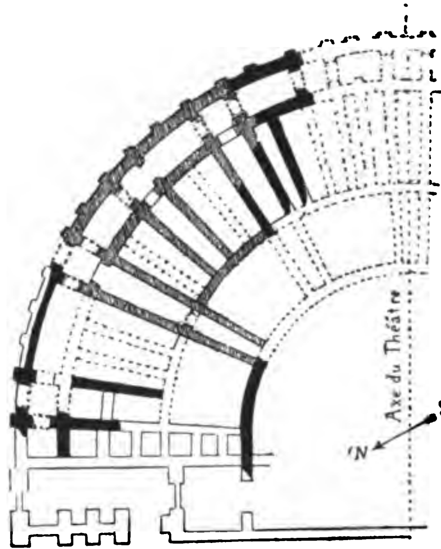


Fig. 5. — Théâtre d'Avenches, d'après un relevé fait par la Société pour la conservation des monuments de l'art historique suisse en 1894[1].

[1] Les parties hachées de ce croquis indiquent les fragments de l'édifice réparés en 1892 et 1893, celles en noir les parties dégagées en 1894; les lignes pointillées représentent les murailles non encore découvertes.

[2] Appelée le *Cigognier* parce qu'elle a fourni souvent asile à la cigogne voyageuse.

romaine aux temps des Césars. Des fouilles faites à diverses reprises à Avenches, et qui se continuent activement[1], ont amené la découverte d'un grand nombre d'objets artistiques fort intéressants qui sont conservés avec soin dans le petit musée de cette ville.

Avec leurs mœurs et leur langue, les maîtres du monde avaient introduit en Helvétie leur religion. Aux rites sanglants des

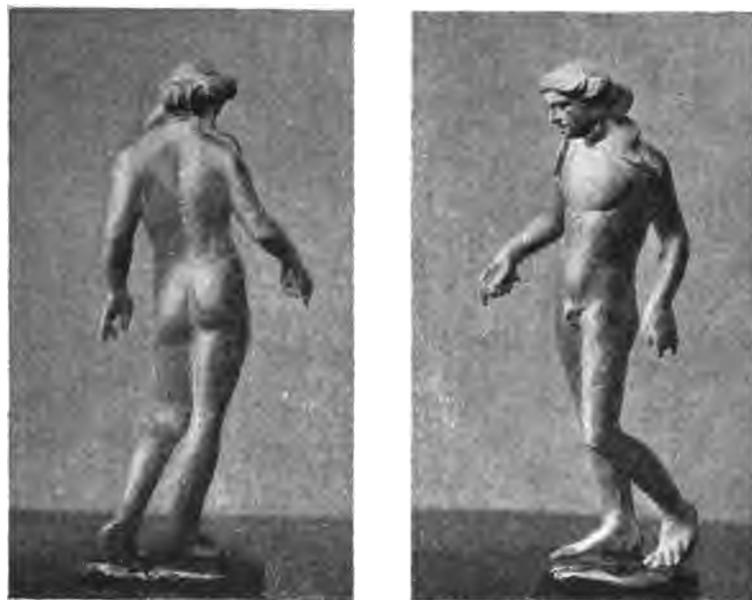


Fig. 6. — Statuette de Bacchus, d'après un antique du Musée d'Avenches.

Druides s'étaient substituées les cérémonies et les processions en usage dans la Rome païenne, chaque maison eut ses dieux pénates, chaque localité son génie tutélaire. *Jupiter* était adoré sur le mont Pennin (Grand Saint-Bernard); *Junon*, à Moudon; *Hercule*, à Zurich; *Apollon*, à Avenches, Lausanne, Soleure et Vindonissa; *Mercure*, à Soleure, Baden et Vindonissa; *Mars*, à Avenches; *Bacchus*, à Cully; *Minerve*, à Genève, etc. Les empereurs étaient honorés à l'égal des dieux. Fidèles à leur système politique, les Romains, pour ménager les vaincus, avaient fait place dans leur panthéon aux anciennes divinités celtiques, comme à celles de la Grèce, de l'Egypte et de la Perse. A côté d'*Isis* trônait *Aventia*, la patronne d'Avenches. La vénération des fidèles pour toutes

[1] Par les soins de l'*Association Pro Aventico* fondée en 1885 et avec l'appui de subsides fédéraux.

ces divinités nous est attestée par les statues, les inscriptions et les tableaux votifs trouvés en un grand nombre de lieux.

Parmi les localités de la Suisse centrale qui ont conservé le plus de vestiges de l'époque romaine, mentionnons la station balnéaire de *Baden* (Aquæ), dont les eaux salutaires ont déjà été vantées par Tacite, et la ville d'*Augst* (Augusta) près de Bâle. Cette dernière localité fut, comme Nyon et antérieurement à Avenches, le siège d'une colonie de vétérans qui lui fut envoyée sous le règne d'Auguste. C'est à cette circonstance qu'elle dut la construction d'un vaste amphithéâtre, dont les ruines font encore l'admiration des

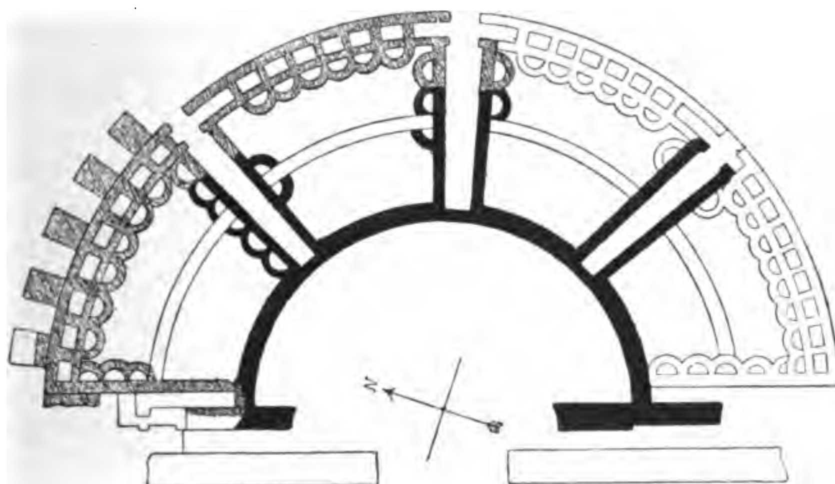


Fig. 7. — Amphithéâtre d'Augst, d'après un relevé fait par la Société pour la conservation des monuments de l'art historique suisse[1].

archéologues. Le musée de Bâle possède un grand nombre de statues, de colonnes, de chapiteaux et de monnaies trouvées à Augst.

La prospérité de l'Helvétie sous les Romains était factice, la civilisation d'origine étrangère qui s'y était implantée avait amolli les caractères et n'avait pas développé dans le peuple les vertus et les énergies nécessaires pour lutter contre le flot montant des barbares.

Pendant près de deux cents ans, depuis le milieu du premier siècle, l'Helvétie jouit des bienfaits de la paix; mais, vers le

[1] Les parties hachées du croquis indiquent les portions de l'édifice déjà dégagées et celles en noir désignent les murs dont la découverte est en voie d'exécution.

milieu du troisième siècle, l'horizon se couvre de nuages menaçants. Avec le dévergondage des mœurs l'anarchie militaire recommence, la dignité impériale perd son prestige, les provinces éloignées de l'empire ne supportent plus qu'avec impatience le joug de Rome. En 264, les Alémans font une première irruption en Helvétie, la saccagent et brûlent Avenches qui dès lors perdit son importance. Ils furent, il est vrai, repoussés au delà du Rhin et du Danube, mais leurs attaques se renouvellent fréquemment. Au siècle suivant les légions romaines, obligées de se replier derrière le Rhin, relèvent les fortifications construites au premier siècle à Brégenz, Arbor Félix, Tasgetium, Ober-Winterthour et Windisch, le nord de l'Helvétie est de nouveau accablé par les charges militaires. C'est à cette époque que Valentinien construisit au coude du Rhin des fortifications qualifiées de royales, en grec *basileia*, qui furent l'origine de la ville de Bâle.

L'agonie de la nation helvéto-romaine se prolongea jusque vers la fin de l'année 406, époque où les légions impériales, abandonnant le Rhin et se repliant en Italie, laissent le champ libre aux Alémans, qui occupent définitivement tout l'espace compris entre les Alpes et le Jura. Il ne subsista dès lors plus au milieu de nos montagnes qu'une seule contrée dont la population ait conservé la langue des Romains et soit demeurée pure de tout mélange germanique, c'est celle qui habite les hautes vallées des Grisons et qui aujourd'hui parle encore le *romanche* et le *ladin*.

La religion romaine avait jadis triomphé avec les armes des Césars, mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le culte des dieux des peuples vaincus était toléré et même protégé par les empereurs. Il en était résulté un mélange insensé d'idées confuses et une profonde dépravation qui devaient amener la ruine du paganisme. Les classes dirigeantes, tout en demeurant fort superstitieuses, avaient abandonné la croyance aux dieux de l'antiquité, elles étaient plongées dans un matérialisme abject, leurs fâcheux exemples avaient perverti le peuple. La philosophie grecque, il est vrai, en groupant l'élite intellectuelle de la société romaine, maintint pendant un temps un certain niveau de moralité, mais elle devait, à son tour, succomber devant la religion du Christ, à laquelle elle prépara les voies.

Adopté d'abord par les déshérités de ce monde, par les humbles, le christianisme pénètre peu à peu dans les classes supé-

rieures; après avoir enduré de cruelles persécutions, il franchit, au commencement du quatrième siècle, le seuil du palais des Césars et devient, sous Constantin, la religion officielle de l'empire.

On ignore comment la foi nouvelle fut propagée en Helvétie. Suivant des légendes dont il n'est pas possible de contrôler le fondement, la bonne nouvelle de l'Evangile aurait été prêchée dans l'Oberland bernois par *Beatus*, et dans la Rhétie par *Lucius* [1]. On

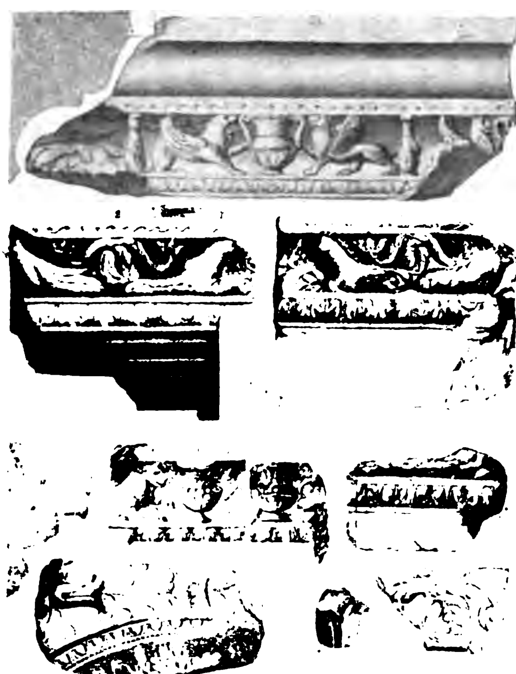


Fig. 8. — Fragments de frises et de chapiteaux romains trouvés à Avenches. (Tiré des *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich, volume XVI.)

ne saurait douter que le christianisme ne soit venu des Gaules par Genève où l'on a découvert les vestiges d'une église remontant à la période romaine, et d'Italie par le Valais et la Rhétie. Selon toute vraisemblance, ce furent des chrétiens fuyant la persécution, des artisans et des soldats qui en furent les propagateurs. Il y avait en effet un grand nombre de chrétiens dans les légions, l'une d'entre elles qui se recrutait aux environs de Thèbes, dans la

[1] Il y a près de Thoune une grotte qui porte le nom de Béat et qui a donné son nom au Beatenberg, et à quelque distance de Coire un couvent et une localité qui rappellent celui de Lucius, Luzienskloster et Luziensteig.

Haute-Egypte, s'est rendue célèbre par le martyre qu'elle aurait subi en 285 ou en 302 à Agaune[1] près de Tarnade en Valais.

La plus ancienne relation du martyre de *saint Maurice* et de ses compagnons, due à la plume de saint Eucher, évêque de Lyon, est fort postérieure à l'événement, elle remonte à l'an 435; aucun des historiens contemporains du supplice de ce légionnaire n'en fait mention. Le motif de ce massacre aurait été, suivant une version, le refus de sacrifier aux faux dieux; suivant une autre, le refus de marcher contre les Bagaudes, peuplade en partie convertie au christianisme. Il paraît inadmissible qu'en un temps où les grandes persécutions avaient cessé, il ait pu être procédé à la décapitation de plus de 6000 soldats; l'exécution matérielle d'une pareille sentence se conçoit difficilement, aussi plusieurs auteurs catholiques admettent-ils qu'une faible partie de la légion seulement s'insurgea et fut passée au fil de l'épée. Quoi qu'il en soit le souvenir du martyre subi à Agaune par un certain nombre de légionnaires chrétiens attira dans ces lieux de nombreux fidèles qui venaient y faire leurs dévotions, et un monastère, le plus ancien de l'Helvétie, destiné à une grande célébrité, ne tarda pas à s'y fonder; il fut placé sous le patronage de l'un de ces légionnaires et prit le nom de Saint-Maurice.

Le martyre était la semence de la nouvelle foi, il contribua à sa propagation. Quelques Thébains ayant réussi à échapper au massacre d'Agaune se répandirent, dit-on, en Helvétie. Tel aurait été le cas de *saint Ours* et *saint Victor* qui, avec quelques compagnons, subirent le martyre à Soleure; de *sainte Vérène* qui, suivant la tradition, serait une parente de saint Maurice et serait venue à Zurzach où elle se serait consacrée aux soins des pauvres et des malades; de *saint Félix* et *sainte Régula*, les patrons de Zurich, qui figurent sur un sceau de cette ville de l'an 1264. Les légendes qui ont raconté les pérégrinations de ces saints martyrs leur attribuent des miracles. C'est ainsi que sur un autre sceau de Zurich, remontant à l'an 1348, saint Félix et sainte Régula, auxquels saint *Exupérantius* est donné pour compagnon, sont représentés décapités et tenant leurs têtes dans leurs mains.

Divers objets trouvés dans les tombeaux des premiers chrétiens de nos contrées nous font connaître leurs préoccupations.

[1] Le mot d'Agaune, qui vient du grec ἀγωνία, d'où l'on a fait le mot français agonie, implique l'idée d'une lutte qui doit avoir eu lieu en cette localité.

Ici c'est un homme qui, l'index devant la bouche, oblige une bête sauvage à se retirer ; là, c'est un Daniel entre deux lions qui décore la boucle d'un ceinturon ; ailleurs ce sont les initiales du Christ accompagnées d'un alpha et d'un oméga, rappelant un passage de l'Ecriture sainte.



Fig. 9. — Lampe en terre cuite, trouvée à Genève.

Lorsque le christianisme se fut répandu en Helvétie, la hiérarchie s'établit promptement ; le clergé s'éleva au-dessus des fidèles et des diocèses furent constitués ; leurs circonscriptions, formées au quatrième siècle, ont pour la plupart subsisté dans leurs grands traits jusqu'à nos jours. Des évêques furent établis dans les principales villes de l'époque, à *Genève, Octodure* [1] (Martigny), *Avenches, Augusta Rauracorum, Vindonissa* et *Coire.*

A la suite des bouleversements causés en Helvétie par l'invasion des barbares, quelques-unes de ces villes furent détruites ou virent décroître leur importance au profit de telle autre cité située dans leur voisinage ; cette circonstance amena le transfert de l'évêché d'Octodure à Sion, de celui d'Avenches à Lausanne, de celui d'Augusta Rauracorum à Bâle, et de celui de Vindonissa à Constance. Ces évêchés devinrent, durant le cours du moyen âge, le centre de petites principautés ecclésiastiques, dont l'existence compliqua singulièrement le développement politique de la Confédération suisse.

[1] Le titulaire de cet évêché fut, à plus d'une reprise, l'abbé d'Agaune (Saint-Maurice), en sorte que ces deux dignités se confondirent parfois.

CHAPITRE IV

Invasion des peuples germaniques.

Les Alémans. — Les Burgondes. — Les Francs. — Progrès du christianisme. — Fondations des moines irlandais.

A peine le christianisme avait-il triomphé que le monde romain et sa brillante civilisation s'effondraient de toutes parts. Aussi est-ce moins chez les Celtes et les Romains que chez les *Alémans* et les *Burgondes*, c'est-à-dire chez les barbares, que le peuple suisse doit chercher ses origines.

Les Alémans venant des régions comprises entre le Rhin et le Danube s'emparent de la partie septentrionale et orientale de l'Helvétie au commencement du cinquième siècle (406). Ils étaient un rameau de la confédération des *Suèves*, dont le nom s'est transformé en celui de *Schwaben* ou *Souabes*. Le peuple des Alémans lui-même était probablement formé par la réunion d'un certain nombre de peuplades, ce qui expliquerait la variété des dialectes que parlent aujourd'hui encore ses descendants.

Lors de son invasion une partie seulement du sol de la Suisse septentrionale était cultivée ; de grands espaces étaient encore recouverts de forêts et de marécages. Nombre de localités, situées dans des contrées aujourd'hui fertiles, portent des noms qui conservent le souvenir du temps où elles étaient en friche. Les mots de *Wald*, *Forst* (forêts), *Holz* (bois), *Busch* (buisson), *Linden* (tilleuls), *Buch* (hêtre), *Erlen* (aune), *Alp* (pacage), *Moor* (marais), *Rohr* (roseau), *Moos* (mousse), *Lachen* (mare), *Bruch* (marais), *Sumpf* (bourbier), etc., ont fourni la racine de plusieurs noms propres de villes et de villages, et attestent l'état où les premiers habitants de ces localités les ont trouvées lorsqu'ils sont venus s'y fixer.

Au moment de l'établissement des Alémans le pays était presque désert, la population celto-romaine avait en grande partie succombé dans les combats ou émigré. Les quelques localités antérieures à la conquête qui subsistent transforment leurs noms, Salodurum devient *Solothurn*, Vitodurum *Winterthour*, Ad Fines *Pfyn*, Turicum *Zurich*, Vindonissa *Windisch*, Basileia *Basel* ; le nom d'Helvétie

se perd. Ce fait est important puisqu'il marque la prééminence que prend promptement l'élément germanique.

Les conquérants, se considérant comme seuls propriétaires du sol, réduisent les anciens habitants à la servitude. Peuple guerrier et chasseur, aimant les voyages et les aventures, les Alémans tardent à se fixer; à la différence des Romains, ils dédaignent la vie plus confortable des villes, et lui préfèrent la libre existence que l'on mène dans les villages et les métairies isolées. Aujourd'hui encore, la comparaison que l'on peut faire à cet égard entre la Suisse et l'Italie est frappante. Un savant zuricois, versé dans ces questions, le Dr H. Meyer-Oschner, estime que les Alémans avaient construit, dans le canton de Zurich, plus de 3000 métairies, tandis que l'on n'y comptait qu'une centaine de hameaux et une vingtaine de villages. Cette prédilection pour la vie isolée est un indice de la sécurité des mœurs et de l'absence de brigandage. Avec le temps, la population s'augmentant, les fermes se transforment en hameaux, et les hameaux deviennent des villages. Le hameau ou village prend souvent le nom du fondateur de la métairie, par exemple : *Bassersdorf*, village de Basile ; *Männedorf*, village de Manno; parfois il tire son appellation de quelque circonstance propre à la localité, par exemple : *Letten*, de Lehmboden (sol glaiseux) ; *Affoltern*, abréviation de Apfelbaumdorf (village du pommier) ; *Birmensdorf*, de Birnbaumdorf (village du poirier). Lorsqu'un hameau ou village se constituait, les membres de la communauté se partageaient une partie des terres, chaque chef de famille construisait sa maison et cultivait, en jardin ou en champ, le sol qui lui était dévolu, l'autre partie des terres en nature de forêt ou de pâturage restait propriété commune. Les biens indivis portaient le nom d'*Allmend* (All-mende). Cette division des fonds de terre en deux catégories, remontant aujourd'hui à plus de mille ans, subsiste encore actuellement, elle est la base de notre système communal.

Les maisons des Alémans étaient en bois et couvertes de chaume ; ce n'est que vers le treizième et le quatorzième siècles que la pierre, employée par les Romains dans leurs villas, revient en usage en Suisse pour la construction des habitations rurales. Les habitudes de certaines races se perpétuent à travers bien des centaines d'années et l'on voit aujourd'hui encore les peuples du midi exceller dans le travail de la pierre, tandis que ceux du nord montrent une grande habileté dans le travail du bois.

Pour mettre en valeur les terres, les Alémans eurent de grands défrichages à faire, comme les pionniers américains ils durent arracher et souvent brûler les forêts. Certains noms de localités conservent le souvenir de ces travaux considérables, ainsi les mots de *Rüti, Rütli, Grütli* qui viennent de *reuten*, sarcler ; *Hau, Schlatt*, de *holzschlagen*, abattre le bois ; *Brand, Brändli, Schwand, Schwändi* qui impliquent l'idée d'une destruction par le feu.

La principale richesse des Alémans consistait dans leurs troupeaux ; ils vivaient de laitage, de fromage, de beurre, de chasse et de pêche. Les hommes libres méprisaient le travail des mains et ne s'adonnaient pas au commerce. Les riches faisaient faire par leurs serviteurs leurs chaussures et leurs vêtements, ainsi que tous les travaux qui incombent aux charpentiers, maréchaux, etc. ; les campagnards moins fortunés faisaient pour leur propre compte tous les métiers, comme c'est encore le cas dans certaines contrées reculées de la Suède et de la Norvège. Le numéraire était inconnu, c'était le bétail qui servait de matière d'échange. L'argent était si rare que pour une quantité correspondant à un écu, on pouvait avoir une vache, et pour deux écus un bœuf. Les routes que les Romains avaient construites étant abandonnées se détériorèrent et les rapports économiques furent dans le plus déplorable état jusqu'au treizième et au quatorzième siècles, où commence une période de prospérité pour les villes.

En dépit de ces mœurs primitives, les Alémans avaient une certaine recherche de toilette ; on a trouvé dans leurs tombeaux, notamment à *Kaiser-Augst* (en Argovie), des parures, des anneaux en argent ou en bronze, des épingles à cheveux, des boucles d'oreilles d'argent et d'or, des colliers de verre et de perles et des figurines qui dénotent du goût et des sentiments artistiques dont l'origine doit être cherchée dans leurs relations avec les Romains. L'habillement des Alémans consistait en une courte et ample tunique descendant jusqu'au genou, une culotte et parfois des bas et des souliers, enfin un court manteau, retenu par une agrafe et rappelant la toge romaine, complétait leur costume.

L'organisation politique des Alémans comportait plusieurs catégories sociales ; au haut de l'échelle les *nobles* (die Erste), puis la classe des *propriétaires* (die Mittelfreie), enfin les *hommes libres* (Geringere Freie) ; au-dessous de ces privilégiés venaient deux classes subalternes, à savoir : 1° les *vassaux* (Hörige) ou demi-libres, qui étaient assujettis à certaines redevances ainsi qu'à des corvées

en échange des champs dont l'usage leur était donné par leurs seigneurs, 2° les *serfs* (Leibeigene). A la différence des vassaux que la loi protégeait par des droits positifs contre les procédés arbitraires de leurs seigneurs, les serfs étaient la chose de leur maître, ils ne pouvaient se marier sans son consentement et n'avaient pas de bien en propre. Cette organisation devait subsister sans grandes modifications pendant tout le cours du moyen âge.

La *commune* (Gemeinde) formait la base de la vie publique des vieux Alémans, son but était avant tout économique, elle jouissait d'une grande autonomie, c'était à elle qu'incombaient les soins de la voirie et de la police territoriale. Tous les membres de la commune ayant une part semblable à l'*Allmend* jouissaient également du droit de vote dans ses assemblées ; par contre, les nobles possédaient diverses prérogatives, comme celle de nommer certains fonctionnaires. En ces temps reculés, les chefs de la nation ne songeaient pas à faire progresser la culture intellectuelle et le bien-être matériel, leur mission se bornait à faire régner la paix à l'intérieur et à protéger le territoire de l'Etat contre les agressions du dehors. L'intérêt de la défense nationale primait toute autre considération.

L'armée était répartie en compagnies de cent hommes correspondant à des *districts* à la tête desquels étaient placés des chefs politiques et militaires. Par l'accroissement variable de la population, ces centaines devinrent naturellement avec le temps très inégales et ne correspondirent pas dans la suite à un chiffre régulier de combattants. Plusieurs districts réunis formaient un *canton* (Gau). Les membres des districts et des cantons, sous la direction de leurs chefs et de leurs prêtres, se réunissaient en assemblées populaires pour décider la paix et la guerre et trancher les différends juridiques. Ce système démocratique des vieux Germains disparut avec le développement de la féodalité, mais reparut plus tard dans les cantons de la Suisse centrale sous la forme de la *Landsgemeinde*. A la tête du peuple était placé un *duc* (Herzog) qui, comme son nom l'indique, avait pour mission de diriger les opérations militaires, plus tard il devint le dépositaire du pouvoir suprême. Les fonctionnaires n'étaient pas payés, chaque guerrier, en cas de mise sur pied, devait pourvoir à son équipement. Il n'y avait pas d'impôt. L'Etat ne poursuivait pas les criminels, c'était aux lésés que revenait le soin de réclamer leur châtiment qui consistait généralement en amende (Wehrgeld).

Tandis que les Alémans s'emparaient de l'Alsace, du Palatinat et de la Suisse centrale jusqu'aux rives de l'Aar supérieur, les Burgondes passaient également le Rhin et s'établissaient dans la Suisse occidentale, la Savoie et la partie de la Gaule comprise entre le Jura, les Vosges et la Méditerranée. Les Burgondes faisaient partie de la grande famille germanique, ils furent attirés vers l'Helvétie et les Gaules par Aétius, ministre de Valentinien qui, à l'exemple de Jules César, conclut alliance avec eux et leur donna pour mission de protéger l'empire contre de nouvelles invasions. Le partage du pays entre les nouveaux et les anciens habitants s'opéra sans oppression; les Burgondes s'établirent au milieu des Helvéto-romains, ils se firent délivrer par eux, à leur arrivée, un premier tiers des terres, et plus tard un second lors d'une nouvelle immigration. A la différence des Alémans, ils ne traitèrent point les Helvéto-romains en ennemis et si, au début, ceux-ci eurent à souffrir de l'intrusion germanique, le temps ne tarda pas à guérir leurs blessures. Les mariages et le commerce aidant, les deux races se pénétrèrent réciproquement; les Burgondes, plus accessibles à la culture que les Alémans, se laissant gagner par la civilisation supérieure des Romains, adoptèrent leur langue et prirent leurs lois pour modèles; au bout de peu de générations la romanisation des Burgondes fut complète. La facilité de cette assimilation s'explique soit par la douceur des mœurs des Burgondes, soit aussi par le fait que la population romaine était beaucoup plus dense à l'occident de l'Aar qu'à l'orient. Ce sont les Burgondes, croit-on, qui auraient amené du Jutland le gros bétail de race tachetée, qui a supplanté la race brune dans la Suisse occidentale.

Le résultat de ces deux invasions, d'un caractère si différent, fut de rompre l'unité de langue de l'ancienne Helvétie; les dialectes germaniques l'emportèrent à l'est et au nord de la Suisse, et les dialectes d'origine latine prévalurent à l'ouest. La fusion que nous venons de remarquer s'acheva sous le règne du roi *Gondebaud* (466 ou 472 à 516) qui fut l'époque la plus brillante des Burgondes. Ce prince auquel l'empereur Olibrius confia le titre de *patrice* était venu tout jeune encore en Italie et subit l'influence de sa civilisation avec ses bons et ses mauvais côtés.

La corruption des mœurs romaines contamina promptement les peuples germains qui se laissèrent gagner par elle. On a reproché à Gondebaud le meurtre de ses frères Godomar et Chilpéric et de

sa sœur Carilène, commis en vue de rétablir l'unité du royaume burgonde. Mais si Gondebaud était violent, cruel et ambitieux, d'autre part il donna à son peuple une législation remarquable qui fut un premier essai de conciliation entre les principes de droit romain et les coutumes germaniques. La *loi Gombette* qui



Fig. 10. — Fragments de ceinturons burgondes du Musée de Lausanne.

plaçait les Romains et les Burgondes sur le même pied, fut la source d'où dérivèrent les coutumes de la Suisse romande. Les *comtes* (comites) avec le concours de leurs *prud'hommes* étaient chargés de son application.

Gondebaud encouragea l'agriculture, les forêts furent défrichées, les bois et les bruyères transformés en champs et en vignes. Plus avancés que les Alémans, les Burgondes apprirent des Romains l'art de bâtir ; ils élevèrent des églises en pierre à Genève et à Saint-Maurice. Ils acquirent également le goût des arts ainsi que le prouvent de nombreux spécimens trouvés dans la Suisse romande. Des Romains cultivés jouant un rôle à la cour du roi et l'adoption du christianisme orthodoxe concoururent à la romanisation de la Suisse occidentale.

Séparée de la Suisse par les Alpes, la vallée du Tessin échappa aux influences alémanes et burgondes, et subit le sort de l'Italie dont elle ne devait se détacher qu'au quinzième siècle. Elle fit partie, ainsi que la Rhétie, du royaume des Goths (capitale Ravenne). Quant aux vallées de l'Inn et du Rhin postérieur, grâce aux hautes montagnes qui les protégeaient, elles demeurèrent indemnes des invasions barbares et comme il a déjà été dit plus haut conservèrent leur idiome et leur identité.

Des conflits de territoires s'élevèrent entre les Alémans et les Burgondes ; certaines localités limitrophes, comme Avenches (Wifflisburg) et Estavayer (Stäffis), occupées momentanément par

les Alémans, durent être abandonnées par eux aux Burgondes. Bientôt, cependant, ces deux nations furent obligées d'unir leurs efforts contre une troisième, également de race germanique, qui devait les subjuguer à son tour.

Les *Francs*, venus des bouches de l'*Escaut*, s'emparèrent de la Gaule dans le cours du cinquième siècle ; ils étaient destinés, après la chute de l'ancien empire d'Occident, en 476, à devenir pour un temps le centre du nouvel empire romain d'Occident ou empire germanique.

En 496, les Alémans, battus par Clovis, sont contraints de reconnaître la suprématie des Francs. Puis les Burgondes, à leur tour, entrent en lutte avec Clovis ; les divergences religieuses qui les séparaient des Francs servirent les desseins ambitieux de ces derniers. Tandis que les compagnons de Clovis, de païens qu'ils étaient, s'étaient convertis, à leur arrivée en Gaule, au catholicisme orthodoxe, les Burgondes se rattachaient à l'hérésie arienne, ils repoussaient le dogme de la divinité du Christ et se refusaient à reconnaître la suprématie du pape; ils tenaient ces doctrines des Goths, auxquels l'Evangile avait été annoncé dans le courant du quatrième siècle par l'évêque Ulphilas.

Gondebaud ayant été battu par Clovis, se décida, pour se concilier l'affection de ses sujets catholiques des Gaules, à faire élever son fils Sigismond dans la religion orthodoxe. Ce prince, qui lui succéda en 516, se signala par son zèle religieux ; il déposa les évêques ariens. Sa piété tout extérieure ne l'empêcha pas de faire périr, à l'instigation de sa seconde femme, le fils qu'il avait eu d'un premier mariage ; après avoir commis ce forfait, il se réfugia dans le monastère d'Agaune (Saint-Maurice). Mais son repentir ne devait pas le soustraire au châtiment du ciel ; attaqué par les fils de Clovis et trahi par ses sujets, Sigismond fut précipité la tête la première dans un puits avec sa femme et ses enfants. L'Eglise, oubliant les crimes de ce père dénaturé pour ne se souvenir que de son zèle orthodoxe, fit transporter ses restes et ceux de ses fils à Agaune et honora sa mémoire comme celle d'un saint et d'un martyr. Un frère de Sigismond, Godomar, défendit encore avec vaillance, pendant quelques années, le royaume de Bourgogne contre les attaques de Clotaire Ier et de Childebert, mais ayant été vaincus par eux, en 532, près d'Autun, les Burgondes perdirent leur indépendance.

Quatre ans plus tard les Goths, attaqués par les empereurs de Byzance, eurent besoin des secours des Francs et leur cédèrent la Rhétie. Vers le milieu du sixième siècle toute l'Helvétie se trouva



Fig. 11. — Châsse de saint Sigismond, conservée au trésor de Saint-Maurice.

donc complètement assujettie par les fils de Clovis et reconstituée sous une même domination ainsi qu'elle l'avait été du temps des Césars.

L'empire des Francs ne ressemblait point à celui des Romains, il n'avait ni centre commun, ni liens puissants, aussi devait-il être la proie des dissensions intestines. Le roi était représenté auprès des populations par un certain nombre de comtes. En temps de paix, le comte rendait la justice au nom du roi et percevait les impôts ; en temps de guerre il conduisait au combat les hommes de son comté. La division en centaines en usage chez les Alémans subsista ; les chefs de ces centaines prirent le nom de *Schultheiszen*[1], et devinrent les subordonnés des comtes auxquels incombait leur nomination. Au tribunal, le schulthess cédait la présidence au comte. A l'instar des empereurs romains, les rois francs établirent des taxes et des impôts sous la forme d'amendes, de douanes, de péages et de capitation. Les droits de pêche, de chasse, de fabrication et de vente du sel, réservés au souverain sous le nom de *régales*, devinrent une source de revenus.

Cependant les Germains, jaloux de leur liberté, se débattirent longtemps contre les ordonnances royales, au sixième et au septième siècles les paysans ne pouvaient s'habituer à ces régales, ils

[1] *Schulthess*, *Schultheiser* vient du mot *Schuldheizer*, qui signifie percepteur.

estimaient que ces droits appartenaient aux individus et que chaque homme libre avait la faculté de pêcher et de chasser. La plus importante de ces régales était le droit de battre monnaie. Les rois mérovingiens avaient établi des ateliers monétaires dans diverses localités de la Suisse : à Genève, Sion, Coire, Avenches, Lausanne, Bâle, Zurich, etc. ; l'endroit de leur monnaie portait l'effigie du souverain, l'envers une croix, autour de ces emblèmes étaient inscrits, tantôt d'un côté tantôt de l'autre, le lieu où la frappe avait été faite et le nom du chef de l'atelier monétaire.

Sous la domination franque les diverses parties de la Suisse conservent une grande indépendance, les traits distinctifs qui séparaient les Burgondes des Alémans et ceux-ci des Rhétiens subsistent. Les Burgondes gardent leurs lois ; leurs nombreux districts sont administrés par un *archicomte* (Obergraf) qui reçoit le titre de *patrice*, jadis porté par Gondebaud.

Dans la partie de la Rhétie qui constitue actuellement le canton des Grisons, un magistrat supérieur, portant le titre romain de *præses*, reçut les attributions précédemment exercées par les comtes. Cette haute dignité fut dévolue aux *Victorides*, riche et puissante famille qui, au huitième siècle, possédait d'immenses domaines et réunit plusieurs fois à ses fonctions politiques la charge d'évêque de Coire. Vers l'année 784 le dernier représentant de cette noble maison, l'évêque *Tello*, laissa en mourant ses biens à l'évêché de Coire et au couvent de Dissentis.

Les Alémans conservèrent à leur tête leur duc qui devint une sorte de vice-roi, leurs lois mises par écrit subirent divers changements où se reconnaît l'influence franque ; mais l'adoption du christianisme devait amener de grands changements dans les mœurs des Alémans.

Les Alémans étaient encore païens lorsqu'ils envahirent la Suisse. Ils adoraient, comme les autres peuplades germaines, les forces de la nature, personnifiées sous les noms de *Wodan*, le dieu de la lumière, le maître de la création qui trône dans la Walhalla ; de *Zin*, le dieu de la guerre ; de *Donnar*, le dieu de l'atmosphère, et de *Freia*, l'épouse de Wodan. Dans les bocages sacrés, sous les vieux arbres, au bord des sources, au pied des rochers, parfois aussi dans quelque temple rustique, ils offraient en sacrifice à leurs dieux des bêtes sauvages, de la bière, etc. Les Germains et surtout les Alémans étaient superstitieux, ils croyaient les mon-

tagnes, les vallées et les forêts peuplées de géants ou de nains capables de leur rendre des services ou, au contraire, de leur jouer de mauvais tours. Ils se laissaient séduire par des diseurs de bonne aventure ou des charmeurs et croyaient aux miracles opérés par la vertu des amulettes. Suivant une tradition, consacrée plus tard par l'Eglise, les vieux Germains célébraient par des fêtes religieuses le changement des saisons ; à l'occasion de ces solennités, leurs prêtres conjuraient les mauvais esprits, scrutaient les volontés divines et cherchaient à se rendre les dieux propices au moyen de sacrifices et de diverses cérémonies.

Les anciennes croyances des Alémans furent ébranlées par le contact du christianisme qu'ils trouvèrent établi en Helvétie au moment de leur immigration, le changement de résidence les prédisposa à recevoir une nouvelle religion. Les Helvéto-romains, au contraire, conservèrent, malgré leur soumission, le christianisme ; sous la domination des Alémans le temple chrétien de Vitodurum subsista, et, peu à peu, les nouveaux venus se laissèrent pénétrer par la religion du Christ, ainsi que le prouvent des symboles chrétiens trouvés dans les tombes alémanes découvertes à Basel-Augst.

Le triomphe des Francs fut considéré comme une victoire du christianisme, et au septième siècle le nombre des chrétiens devint de plus en plus considérable en Alémanie ; les églises se multiplièrent, les diocèses d'Augst et de Vindonissa que la conquête avait détruits se reconstituèrent à Bâle et à Constance ; le premier releva de l'archevêque de Besançon, le second de celui de Mayence. A côté du christianisme, le paganisme se maintenait toutefois, principalement dans les campagnes, d'où le nom qui lui est resté et qui vient de *pagus*.

Parfois aussi il se produit un mélange naïf des deux religions. Aux abords des temples chrétiens on retrouve des vestiges des sacrifices que des chrétiens timorés offraient au dieu Wodan, et dans l'intérieur de leurs églises, à Arbon, à Brégenz, etc., on a exhumé des symboles des divinités germaniques.

C'est contre ce curieux mélange de christianisme et de paganisme que devaient lutter les pieux missionnaires envoyés par l'Irlande. Au septième siècle la verte Irlande était un foyer intellectuel. Ses habitants, tout en le comprenant à leur manière, avaient embrassé le christianisme avec ferveur. Les prêtres qui peuplaient ses cloîtres se faisaient remarquer par leur esprit d'in-

dépendance, ils ne reconnaissaient pas la suprématie du pape, ils célébraient Pâques à un autre moment que les Romains, n'admettaient pas d'autre autorité que la Bible, officiaient dans la langue du pays et ne voulaient pas d'images dans leurs églises, aussi les Romains les considéraient-ils comme des hérétiques. Leur zèle religieux joint à l'amour des voyages devaient en faire les apôtres du continent.

L'un d'eux, *Colomban,* avec douze compagnons, arriva en Gaule, défricha des terres dans les Vosges et y fonda un couvent : chassé de cette contrée, il remonta le cours du Rhin et de la Limmat et parvint à Zurich (610). Y trouvant probablement le christianisme déjà établi, les Irlandais poursuivent leur route jusqu'à Trogen, où ils trouvent les habitants, dont plusieurs avaient été baptisés, offrant un sacrifice à Wodan. Ce spectacle souleva leur indignation, ils annoncèrent l'Evangile, renversèrent les statues des faux dieux et détruisirent leurs temples. Ayant opéré un certain nombre de conversions, les Irlandais voulurent fonder une église, mais ils furent entravés dans leur dessein par la colère des inconvertis, et, après avoir secoué la poussière de leurs pieds, ils reprennent le bâton du pèlerin. Parvenus à Arbon et à Brégenz, où il y avait des communautés chrétiennes, ils trouvèrent dans les églises des statues païennes, les détruisirent, prêchèrent l'Evangile et se vouèrent aux métiers manuels. Mais là encore ils rencontrèrent de la résistance. Colomban, quittant alors l'Helvétie, se rendit par le Saint-Gothard au couvent de Bobbio, fondé quelque temps auparavant et où il mourut en 615.

Un de ses disciples, le frère Gall, empêché par la maladie de continuer le voyage, demeura en Suisse avec quelques-uns de ses compagnons, se voua à la vie solitaire et créa dans la forêt d'Arbon un ermitage qui fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Gall.

Jusqu'au commencement du huitième siècle les moines de Saint-Gall demeurèrent fidèles à la *règle de Colomban* qui se résumait en ces mots : « Il faut chaque jour lire, prier et travailler des mains. » La prospérité du monastère de Saint-Gall commença au siècle suivant avec l'introduction de la *règle de saint Benoît,* qui eut lieu en 720. Sous l'abbé *Othmar,* les religieux virent leur chiffre s'accroître notablement et grâce aux nombreuses donations qu'ils reçurent de toutes parts, des constructions nouvelles s'élevèrent et remplacèrent le modeste ermitage des Irlandais. Alors aussi commence une

œuvre utile de propagande active. Des moines, envoyés de divers côtés, fondèrent des Eglises, en sorte que le christianisme reçut une grande extension dans l'Alémanie. Sous cette influence heureuse les lois se transformant, le respect du dimanche fut imposé aux populations, sa violation fut punie.

Indice curieux de l'esprit de l'époque, le meurtre d'un ecclésiastique était réprimé plus sévèrement que celui d'un autre homme, et le meurtre d'un évêque était assimilé à celui d'un duc. L'Eglise devint une puissance, elle eut ses vassaux qu'elle assujettissait à ses lois et à ses impôts ; elle s'affranchit, pour les donations qu'elle recevait, du contrôle des comtes et des ducs, ceux qui voulurent s'opposer à l'agrandissement de ses domaines et de ses prérogatives furent mis au ban. Le clergé jouissait d'une situation privilégiée, justifiée peut-être dans le principe, mais qui, avec le temps, devait engendrer une foule d'abus et soulever de vives oppositions.

Certaines coutumes païennes furent conservées ou transformées par l'Eglise. Les réjouissances marquant la fin des frimas deviennent le carnaval ; l'antique fête du printemps, où les œufs, envisagés par les Germains comme un symbole du germe de la vie, jouaient un grand rôle, devint la fête de Pâques ; la fête des moissons devient la bénichon ou bénédiction des blés, etc. Pour effacer le souvenir du paganisme, le clergé éleva, comme en Italie, ses églises sur les lieux où étaient les sanctuaires de l'ancienne religion et choisit pour célébrer les mérites des *saints* les jours consacrés précédemment aux dieux du Walhalla ; *saint Martin*, *saint Maurice* et *saint Georges*, patrons des guerriers, prirent la place de *Wodan*, le dieu de la guerre ; les apôtres *Pierre* et *Jean* ainsi que *Jean-Baptiste* se substituèrent au dieu *Donnar ;* la *Vierge Marie* à la déesse *Freia*, etc. En revanche, les usages païens contraires au christianisme, tels que les sortilèges et les incantations, furent combattus avec succès.

Durant les temps qui précèdent l'époque carlovingienne, nous voyons encore s'élever en Helvétie plusieurs fondations importantes. C'est probablement à la fin du septième siècle que remonte la construction d'une maison religieuse sur l'emplacement des tombeaux de *saint Félix* et de *sainte Régula* à Zurich, et au commencement du huitième siècle celle d'une église plus considérable avec un couvent et un chapitre (Grossmünster) dans la même localité. Au septième siècle, une chapelle dédiée à saint Nicolas,

patron des bateliers, avait été construite à la sortie de la *Reuss* du lac des Quatre-Cantons ; au huitième siècle, un couvent dédié à saint Léodegar fut fondé près de la chapelle de saint Nicolas et devint un centre autour duquel devait s'élever la ville de Lucerne.

Dans la Burgondie, les vestiges du paganisme avaient disparu d'autant plus promptement que les Burgondes étaient déjà chrétiens ariens au moment de l'envahissement de la Suisse occidentale et avaient passé au christianisme orthodoxe sous le règne de Sigismond. Les trois évêchés de la contrée avaient leur siège à *Genève*, à *Avenches*, transféré à *Lausanne* vers la fin du sixième siècle, et à *Martigny*, transféré vers le même temps à *Sion* après l'invasion des *Langobards*. Aucun lien synodal n'existait entre ces trois évêchés ; le premier relevait de l'archevêché de Vienne, le second de celui de Besançon, le troisième de celui de Moutier en Tarentaise; leur situation respective subsista jusqu'au seizième siècle.

Les couvents jouaient un grand rôle dans la vie religieuse de la Burgondie. Le roi Sigismond avait comblé de ses faveurs le monastère de Saint-Maurice et y avait fondé une psalmodie perpétuelle qu'exécutait un chœur de 500 moines qui se relayaient tour à tour. Suivant une légende, deux frères, *Romanus* et *Lupicinus*, auraient créé, vers l'an 400, dans les solitudes du Jura, un ermitage non loin de l'endroit où le duc Ramnelène de la Transjurane devait fonder, au huitième siècle, le couvent de Romainmôtier. Un solitaire nommé *Ursinus* aurait doté ou fondé, dans la vallée du *Doubs*, un ermitage qui devint plus tard le couvent de *Sainte-Ursanne*, tandis que dans les vallées voisines s'élèvent les monastères de *Saint-Imier* et de *Moutier-Grandval*.

Vers la même époque, surgissent dans la Rhétie plusieurs maisons religieuses. Les plus importantes sont *Pfæffers* et *Dissentis*, dont on fait remonter l'origine à *Sigbert*, un des disciples de Colomban.

Toutes ces institutions contribuèrent puissamment au développement de la civilisation et l'on ne saurait trop estimer les grands services que les moines colonisateurs ont rendus à nos contrées.

CHAPITRE V

L'Helvétie sous les Carlovingiens.

La constitution de l'empire sous Charlemagne. — Protection accordée par Charlemagne aux institutions religieuses. — Réformes économiques.

Le huitième siècle est marqué en Suisse comme en Europe par de grands événements. Sous les derniers rois mérovingiens, les divers pays soumis par Clovis avaient repris leur indépendance. L'humeur remuante des Alémans et l'invasion des Arabes avaient mis un moment en danger la suprématie des Francs, mais les grands succès remportés par *Charles Martel* rétablirent leur prestige. Les Arabes furent obligés de repasser les Pyrénées, la dignité de duc d'Alémanie fut supprimée (746), ainsi que celle de patrice des Burgondes (751), et ces deux pays, réduits à l'état de simples provinces, furent dès lors gouvernés par des surintendants royaux temporaires et révocables suivant le bon plaisir du monarque. Dans le même temps, les indignes descendants de Clovis, que leur mollesse avait fait surnommer les « rois fainéants, » furent dépossédés de leur trône par *Pépin le Bref* qui prit le titre de roi avec l'approbation du pape (752).

A Pépin succéda Charlemagne, son fils. D'éclatantes victoires remportées sur les Saxons, les Slaves, les Avares, les Danois, les Langobards et les Arabes, — des bords de l'Ebre à ceux de la Theiss, et des rives du Tibre à celles de l'Eider, — lui permirent de rétablir à son profit le titre d'empereur d'Occident que lui décerna le pape Léon III en 800. Le règne de Charlemagne fut brillant, non seulement au point de vue militaire, mais aussi en raison de la sagesse des lois dont il dota ses peuples et de la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Son système de gouvernement fut un essai de conciliation entre la centralisation romaine et le régime plus libéral des Germains. Tout en donnant satisfaction au besoin d'unité, nécessaire dans l'intérêt général de l'empire, il respectait les franchises nationales. Le peuple, dont le rôle allait être annihilé durant le cours du moyen âge par le développement du système féodal, était encore convoqué chaque année, dans de grandes assemblées appelées *champs de*

mai ou *plaids généraux* pour donner sa sanction aux lois. La plupart du temps, il est vrai, ces espèces de Landsgemeindes se bornaient à accueillir par des applaudissements les propositions qui leur venaient de haut lieu. Pour la rédaction de ses lois, connues sous le nom de *capitulaires*, Charlemagne consultait les fonctionnaires civils et ecclésiastiques, ainsi que les grands du royaume qui constituaient une sorte de conseil d'Etat dans le sens qu'on attache actuellement à ce mot en France et dans les pays monarchiques. L'empereur était le vrai législateur, en même temps que le chef de l'armée et le juge suprême. Il exerçait un contrôle sur l'Eglise et sur les mœurs ; sa volonté était la première loi ; il fixait les impôts et les amendes ; il avait le droit de confiscation ; il détenait diverses régales (péages, monnaie, forêts, salines) ; possédait beaucoup de domaines ; tous les biens sans maître, les vallées désertes dans les montagnes, les forêts des hautes régions, les pâturages des Alpes, qui n'avaient pas de possesseurs déterminés, appartenaient à la couronne. Ces biens dits domaniaux étaient nombreux en Suisse.

L'administration avait pour base le *système des comtés* (Grafschaftsverfassung). Des comtes commandaient dans chaque district (*Gau*) au nom du roi, dont ils étaient les représentants. Pour faciliter l'administration, le nombre des comtés ou districts avait été augmenté en Suisse. C'est ainsi que du *Thurgau*, qui comprenait primitivement toute la contrée située entre le lac de Constance, le Rhin, les Alpes de Glaris et la Reuss, fut détaché, au neuvième siècle, le *Zurichgau*, limité par les chaînes de collines qui s'étendent entre la Töss et la Glatt, la Limmat et la Reuss. Au nord du Thurgau, entre le Rhin et la Forêt-Noire, était le *Klettgau*, dont faisait partie Schaffhouse. A l'ouest, l'*Aargau* qui, primitivement, comprenait toute la région située entre l'Aar, la Reuss, les lacs des Quatre-Cantons, de Bienne et de Thoune, fut diminué par la création : du *Frickgau*, limité par l'Aar, le Rhin et le Jura, et du *Sissgau*, qui comprenait la campagne bâloise à l'est de la Birse. La ville de Bâle était le centre d'un comté spécial, *Baselgau*, qui s'étendait sur une partie de l'Alsace. Dans la Suisse occidentale il y avait les comtés de *Bargens* (Bienne, Neuchâtel, etc.), de *Vaud*, d'*Aufgau* (Fribourg et l'Oberland), des *Equestres* (Nyon), de *Genève* et du *Valais*, enfin sur le revers méridional des Alpes, ceux de *Bellinzona*, *Misocco* et *Chiavenne*. La Rhétie suisse, après avoir été

gouvernée pendant un temps pas ses évêques, fut soustraite à leur administration au commencement du neuvième siècle et devint le comté de *Coire*.

La principale fonction du comte était l'administration de la justice, qu'avec l'assistance de sept échevins nommés par lui il rendait devant l'assemblée du peuple réunie en plein air, souvent à l'ombre d'un tilleul ou d'un chêne. Lorsqu'il s'agissait de petites affaires il faisait présider l'assemblée par un suppléant. Les actes tels que ventes d'immeubles, échanges, donations, testaments, qui se font aujourd'hui par les notaires, avaient lieu devant l'assemblée du peuple, qui leur donnait ainsi un caractère d'authenticité indiscutable [1]. Lorsque les témoignages nécessaires pour motiver un jugement manquaient, le comte recourait parfois au jugement de Dieu. Cet appel à la Providence prenait la forme soit d'un duel, soit d'une épreuve au moyen du feu ou de l'eau ; ou bien encore les deux plaideurs étaient placés devant une croix, les mains tendues, le corps immobile, et le premier qui laissait retomber ses bras était considéré comme le coupable.

Les nombreuses expéditions militaires de Charlemagne furent une charge écrasante pour le peuple, et en diminuant le nombre des hommes libres elles hâtèrent l'avènement du régime féodal. Tout homme libre était primitivement, en temps de guerre, astreint à six mois de service par an ; il devait se munir d'approvisionnements pour trois mois, ne recevait pas de solde et s'équipait luimême ; l'armement consistait en une lance, un bouclier et un arc ; la massue n'était pas dans les usages de cette époque. Pendant son absence le milicien laissait son bien sans défense. Un fardeau aussi intolérable appelait une réforme. Charlemagne restreignit l'obligation du service aux propriétaires possédant quarante arpents ; quant aux propriétaires possédant des biens d'une importance moindre, ils devaient se cotiser entre plusieurs pour fournir un combattant. Dès lors les riches vont seuls à la guerre pour leur compte, tandis que les gens moins fortunés s'acquittent sous forme d'impôt de leurs prestations militaires.

[1] Lorsque une femme, veuve ou fille, voulait s'obliger par vente ou achat, elle devait avoir recours à un mandataire, qui, en son nom, se présentait devant l'assemblée publique. Au dire du prof. H. Carrard, c'est dans cette coutume qu'il faut chercher l'origine du conseil judiciaire des femmes, et non ainsi qu'on l'a souvent soutenu dans une prétendue infériorité du sexe féminin. *L'imbecilitas sexus* admise jadis en droit romain ne l'était pas dans les lois burgondes.

Cette séparation des hommes libres en deux castes, les nobles d'un côté et le menu peuple de l'autre, amena une transformation de la société. Les petites gens, ayant besoin d'un appui, achètent la sécurité au prix de l'indépendance ; ne pouvant payer en argent les patrons qu'ils se donnent, ils assujettissent leurs terres et leurs personnes, ils s'engagent à rendre certains services à leurs seigneurs, et notamment à les suivre à la guerre en échange de la protection que ceux-ci leur accordent. Le *vassal*, c'est le nom que prend le client du seigneur, n'est cependant pas ravalé au rang du serf; il n'est point obligé au delà des prestations formellement convenues et il conserve sa dignité d'homme libre. Ce lien de la vassalité ne s'établit pas par un acte législatif, on le voit se généraliser dans le cours des siècles par l'effet de diverses causes économiques, sociales et politiques. Non seulement les biens-fonds et leurs propriétaires, mais encore, dans la suite, certains emplois, et même des villages et des villes sont assujettis par des contrats féodaux. La formation de vastes domaines entre les mains de grands seigneurs laïques et ecclésiastiques contribue à accélérer cette transformation sociale, contre laquelle les fondateurs de la Confédération suisse devaient plus tard réagir avec succès.

La féodalité ne tarda pas à devenir un danger pour l'Etat, car le lien de vassalité primant tout autre, le vassal se devait avant tout à son seigneur et, celui-ci se substitua au représentant du roi. Le système des comtés que Charlemagne avait emprunté à ses prédécesseurs, puis remanié, devait succomber lorsque triompha l'idée féodale.

Pour contrôler l'administration des comtes et des évêques et protéger les hommes libres contre l'oppression des grands, Charlemagne envoyait périodiquement des commissaires royaux (missi dominici) dans les provinces. Ces inspecteurs étaient chargés de recueillir les plaintes des administrés; lorsque celles-ci étaient jugées fondées les fonctionnaires prévaricateurs étaient destitués.

L'Eglise, dans ces temps de barbarie, avait le monopole de la culture intellectuelle et s'efforçait de réagir contre l'âpreté des mœurs. L'empereur la favorisa tout spécialement. Il lui assura des ressources régulières par l'institution de la dîme, usage emprunté à la loi juive que, déjà précédemment, l'Eglise avait

cherché à établir, mais sans succès. Le produit de cet impôt fut affecté pour un quart à l'entretien des évêques, un quart à celui du clergé, un quart à celui des édifices religieux et un quart aux pauvres. S'ajoutant à l'impôt militaire, la dîme était une lourde charge pour les petits propriétaires. Néanmoins beaucoup de bonnes âmes, pour expier leurs péchés et assurer leur bonheur dans une autre vie, faisaient en outre des donations considérables à l'Eglise et aux couvents. Ceux-ci accumulèrent de grandes richesses et c'est ainsi que, vers la fin du huitième siècle, l'abbaye de Saint-Gall était arrivée à posséder 160 000 arpents de terre. Ces largesses dépassant toute mesure, l'empereur y mit un frein en

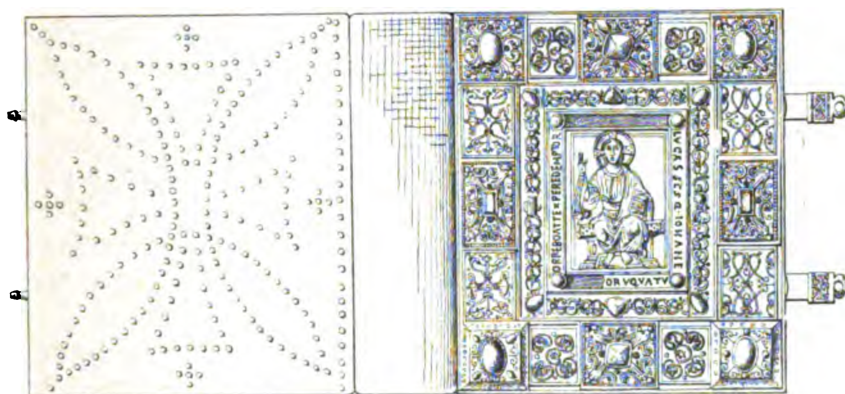


Fig. 12. — Evangéliaire de Charlemagne, qui a fait partie successivement du trésor de Saint-Maurice et de celui de Sion.

punissant les mauvais prêtres qui menaçaient les moribonds de l'enfer ou leur promettaient le ciel pour se faire donner leurs biens au détriment de leurs proches.

Charlemagne fit rentrer les couvents dans la juridiction épiscopale et donna aux évêques des pouvoirs pour astreindre le clergé, tant régulier que séculier, à l'observation des lois concernant l'exercice de la religion. L'abbaye de Saint-Gall dut subir la tutelle de l'évêque de Constance. Les évêques furent nommés par le clergé et le peuple réuni, ils durent renoncer à prendre part aux guerres et se virent obligés de se faire représenter par des avoués (advocati) lorsqu'ils avaient des démêlés en justice. Sous le règne de Charlemague, deux évêques de nos contrées se signalèrent particulièrement par leur bienfaisante activité et la sagesse de

leurs ordonnances, ce furent *Hatto*, de Bâle, et *Remédius*, de Coire.

Les Eglises de l'Helvétie furent l'objet de la munificence de l'empereur. L'abbaye de Saint-Maurice reçut de lui un évangéliaire incrusté d'or et de pierres précieuses; elle possède encore une superbe aiguière en or fin décorée d'émaux cloisonnés, qui passe pour avoir été envoyée à Charlemagne par le calife Aroun-al-Raschid. Parmi les joyaux de ce trésor, mentionnons aussi, quoiqu'il remonte à une époque antérieure, un vase de sardonyx, don de saint Martin, camée d'une rare perfection, couvert de figures en relief représentant une scène de la guerre de Troie.



Fig. 13. — Aiguière de Charlemagne.

Suivant une tradition, Charlemagne qui se rendit cinq fois en Italie à travers les Alpes, aurait fait de fréquents séjours sur les bords de la Limmat; on lui a attribué la fondation du chapitre du Münster de Zurich et la création de l'école connue sous le nom de *Carolinum* qui, après diverses transformations, a été l'origine de l'université fondée en cette ville en 1832. En tout cas, le souvenir de Charlemagne est demeuré très vivant à Zurich, et depuis sa canonisation au douzième siècle on y célébra la Saint-Charlemagne; dès la même époque, on voit figurer son image sur le sceau du chapitre et sa statue orne encore une des tours du Münster.

Charlemagne fut le premier souverain germanique qui ait compris la nécessité de la culture intellectuelle et la mission incombant à l'Etat en cette matière. Il prescrivit (en 801) l'obligation de l'enseignement en ces termes : « Chacun doit envoyer son fils à l'école, et celui-ci doit y rester jusqu'à ce qu'il soit bien instruit. » Si, dans sa pensée, l'école devait être obligatoire, inutile d'ajouter qu'elle ne devait pas être laïque, au contraire elle était une dépendance de l'Eglise et des couvents et son principal but devait être de faire connaître les principes du chris-

tianisme. Charlemagne répandit ainsi une semence de vie intellectuelle, dont plusieurs siècles d'aridité contrarièrent la germination, mais dont les racines ont produit en notre siècle des rejetons vigoureux.

Des progrès économiques s'accomplirent aussi sous ce grand règne. Pour la première fois depuis l'époque romaine, le gouvernement se préoccupa des intérêts du commerce. Les comtes reçurent l'ordre de prendre soin des routes et des ponts que les Alémans avaient négligé d'entretenir. L'empereur prit sous sa protection les commerçants, et facilita les négociations en argent par une régularisation du cours des monnaies. L'agriculture attira aussi son attention ; pour amener le peuple à sortir de sa routine, Charlemagne, prêchant d'exemple, transforma les nombreux domaines qu'il possédait dans toutes les parties de son vaste empire, il en fit des fermes modèles. Des contrées jusqu'alors désertes furent mises en culture, des colons défrichèrent les bords du lac de *Zurich*, la vallée de *Glaris*, le plateau d'*Einsiedeln*, les pays d'*Uri*, de *Schwyz* et d'*Unterwald*, l'*Oberland bernois* et la vallée de *Saanen*.


Fig. 14. — Vase de saint Martin.

Les bienfaits du règne de Charlemagne, en dépit des bouleversements qui suivirent, produisirent des effets durables. Ses sages décrets donnèrent une impulsion aux générations qui suivirent. Depuis la chute de l'empire romain, aucun génie vraiment organisateur ne s'était encore manifesté, Charlemagne eut le rare mérite de faire sortir les peuples germaniques de l'état d'anarchie où ils étaient plongés. Malheureusement, ses successeurs ne surent pas comme lui tenir en bride les éléments si divers qu'il était parvenu à dompter.

CHAPITRE VI

Etablissement du règne féodal. Développement des institutions monastiques.

Partage de l'empire de Charlemagne. — Formation des grands fiefs. — Développement des institutions monastiques. — Splendeur de l'abbaye de Saint-Gall. — Etat de la civilisation au neuvième siècle.

Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle, en 814, après un règne de 54 ans. Son fils *Louis*, surnommé *le Débonnaire*, était un prince pieux, mais incapable de gouverner un aussi vaste empire. Le clergé et les grands que son père avait contenus, se disputèrent la prééminence, ses fils se révoltèrent contre lui et s'emparèrent du pouvoir; il réussit cependant à remonter sur le trône, mais sans parvenir à supprimer l'anarchie. Au milieu de ces désordres, le mouvement de la féodalité s'accentue, la classe des hommes libres, par l'effet des causes déjà signalées, disparaît. A la mort de Louis le Débonnaire, ses fils se partagèrent l'empire par le traité de Verdun en 843. Trois royaumes se constituèrent, celui des *Francs orientaux* ou d'*Allemagne* qui échut à *Louis le Germanique*, celui des *Francs occidentaux* ou de *France* qui échut à *Charles le Chauve*, celui d'*Italie* qui échut à *Lothaire*. Ce dernier royaume, qui prit le nom de *Lotharingie* (Lorraine), s'étendait de la mer Méditerranée à la mer du Nord : il comprenait la *Provence*, la *Bourgogne*, la *Lorraine* et les *Pays-Bas*.

Le fils de Louis le Germanique, *Charles III*, dit *le Gros*, réunit momentanément sous son sceptre la France, l'Italie et l'Allemagne, mais il perdit la couronne en 888 et dès lors ces trois grandes nations suivirent isolément chacune leur destinée. L'étoile des Carlovingiens pâlit et s'éteint. Un édit arraché en 877 à Charles avait déclaré les comtés héréditaires, dès lors l'ambition des grands ne connut plus de bornes; les seigneurs, à leur tour, s'affranchirent de la domination des comtes. Tandis que, au dedans, le pouvoir royal s'affaiblissait par ces divisions, des hordes de Sarrasins, de Normands et de Hongrois envahissent le centre de l'Europe et brûlent villes et villages. La chute des Carlovingiens fut plus rapide encore que celle des Mérovingiens, leur dynastie prit fin en Italie en 888, en Allemagne en 911, en France en 987.

Cet ensemble de circonstances eut une grande influence sur le sort de nos contrées.

Par le traité de Verdun, l'Helvétie fut de nouveau partagée. La Suisse occidentale, c'est-à-dire la Burgondie jusqu'à l'Aar, ainsi que le Valais firent partie du royaume de Lotharingie et ensuite de celui de France ; la Suisse centrale et orientale, y compris la *Curatie*, fut réunie au royaume d'Allemagne ; le Tessin fut incorporé au royaume d'Italie. Les diverses races auxquelles les Carlovingiens avaient ravi leur indépendance s'en ressaisissent de nouveau. C'est ainsi qu'à la mort de Charles III la monarchie burgonde se reconstitua et choisit comme roi le comte Rodolphe, abbé commendataire[1] de Saint-Maurice et gouverneur de la Transjurane, tandis qu'un autre comte, Boson, se faisait élire roi de Provence. La plus extrême confusion régnait en Alémanie. Le comte de Coire, *Burkhard*, voulut aussi reconstituer à son profit le duché d'Alémanie, mais il échoua devant l'opposition de *Salomon III*, évêque de Constance et abbé de Saint-Gall, un des prélats les plus remarquables de l'époque. A sa mort, cette tentative fut reprise sans plus de succès par les comtes *Erchanger* et *Berchthold*, qui gouvernaient l'Alémanie au nom du roi Conrad Ier, leur beau-frère ; plus heureux, le comte *Burkhard*, fils du précédent, réussit à se faire élire par le peuple et les grands à la dignité de duc d'Alémanie, qui fut rétablie en sa faveur par le roi Conrad Ier en 917.

Le partage de l'empire de Charlemagne et l'abandon de ses ordonnances ouvrent pour nos contrées une nouvelle période, le droit public en reçut une profonde transformation. Les comtes, primitivement employés du roi, deviennent indépendants, grâce à la faiblesse du pouvoir et à la faveur du souverain, et gouvernent des fiefs héréditaires. Dans le courant des neuvième et dixième siècles, de nouvelles grandes familles apparaissent sur la scène de l'histoire. Ce sont les *Nellenburger*, comtes de Zurichgau ; les *Burkhard*, comtes de Coire ; les *Lenzbourg*, en Argovie ; les *Berchthold*, comtes de Zæringen, déjà probablement en Thurgovie au neuvième siècle ; les *Ulrich*, en Argengau et en Linzgau (au nord du lac de Constance), qui sont la souche commune des comtes de *Brégenz-Buchhorn*, des *Kybourg*, des *Winterthour* et des *Wulflingen*. La prospérité qu'atteignent promptement ces dynastes

[1] On appelait *abbés commendataires* des seigneurs laïcs qui jouissaient des revenus d'une maison religieuse, ne s'assujettissaient point à sa règle, et déléguaient le pouvoir spirituel dans leur abbaye à un prieur claustral.

a pour conséquence un morcellement des anciens comtés ; l'autotorité des comtes est d'ailleurs amoindrie par l'octroi des immunités et des franchises qu'acquièrent certaines catégories de personnes et certaines institutions. Les bénéficiaires de ces immunités sont en première ligne les gens du roi et ensuite les maisons religieuses. Au moyen âge il n'y avait pas de fondation ecclésiastique de quelque importance qui ne jouît de certains privilèges. L'insécurité de ces temps, que troublaient les invasions des Hongrois et des Sarrasins, poussa ce qui restait encore d'hommes libres à se mettre sous la protection des grands, mais en entrant dans les liens de la vassalité, les plus fortunés se faisaient garantir certains privilèges. De là la formation de deux classes dans la société, d'une part les privilégiés ou nobles qui font la guerre à cheval à la suite de leurs seigneurs et qui vivent dans une certaine aisance ; de l'autre, les roturiers que ne protégeait aucune immunité, qui succombaient sous le poids des impôts et vivaient dans la misère.

L'oppression féodale enleva à l'homme du commun toutes les joies de l'existence et l'énergie que donne le sentiment de la liberté. C'est ainsi que s'opère, par des causes multiples, le passage de la *démocratie* des vieux Germains à l'*aristocratie* du moyen âge. La féodalité affaiblit et même anéantit la notion de l'Etat. Chaque seigneur, tant séculier qu'ecclésiastique, devint un petit souverain dans son domaine et s'attribua les droits régaliens, tels que celui de lever des péages, de battre monnaie, etc.

Grâce à la configuration du sol, aux moyens de résistance qu'offrait un pays montagneux, au caractère indépendant des habitants, à leur énergie et au soin jaloux avec lequel ils maintenaient leurs droits, il subsista en Suisse un nombre d'hommes libres plus considérable que dans les pays voisins ; le système féodal y rencontra plus d'obstacles qu'ailleurs et le peuple parvint plus promptement à s'émanciper de la tutelle des seigneurs. Envisagée à ce point de vue l'histoire suisse présente un caractère spécial, qui ne peut échapper à l'observateur attentif des phénomènes sociaux.

Tandis que l'Etat perdait du terrain, l'Eglise en gagnait. Dans ces temps de détresse et de misères, les peuples se tournaient en effet vers l'Eglise et plaçaient en elle leurs espérances. La crainte que leur inspiraient les signes du ciel, notamment les comètes,

dans lesquelles ils croyaient voir des présages de la fin du monde, les portaient à lui faire des dons pour le salut de leurs âmes. Les difficultés de l'existence détournaient beaucoup d'hommes et de femmes du mariage et les portaient à entrer dans les cloîtres où ils trouvaient une vie exempte de soucis. Avec le neuvième siècle commence le temps des grandes fondations monastiques. Dans toutes les parties de la Suisse s'élèvent des églises paroissiales et de nouvelles chapelles. Les seigneurs qui fondaient des sanctuaires se réservaient la nomination des prêtres appelés à les desservir et un droit sur l'administration des biens des paroisses, droit qu'ils pouvaient vendre ou échanger, en tout ou en partie, transmettre par voie de succession ou donner en fief suivant leur bon plaisir. A cette époque les églises étaient généralement en bois ; cependant, sous les Carlovingiens, on commença à bâtir des édifices en pierres. Les clochers sont rares, là où il en existe ils servent non seulement à recevoir les cloches, mais aussi comme moyens de défense ; ils sont généralement de forme ronde et sans rapport, au point de vue du style, avec la nef. Les constructions des couvents sont beaucoup plus somptueuses que celles des églises paroissiales.

Parmi les fondations dues aux descendants de Charlemagne, il faut mentionner le *Fraumünster* de Zurich. Un petit couvent, dédié à saint Félix et sainte Régula, les patrons de la ville, existait déjà sur la rive gauche de la Limmat, à l'endroit où elle sort du lac. En l'an 853, Louis le Germanique l'agrandit, lui donna une métairie à Zurich, ainsi que la forêt de l'Albis et le pays d'Uri, et y plaça comme abbesse sa sœur Hildegarde. A Hildegarde succéda sa sœur Bertha. Ces deux femmes construisirent ensemble une belle église, dont il n'existe pas de restes et acquirent pour leur couvent la riche métairie de Cham (canton de Zoug). L'importance de cette fondation et la haute position de ses deux premières abbesses eurent une grande influence sur les destinées de Zurich et du pays d'Uri.

A peu près à la même époque florissait dans une pittoresque île du Rhin, près de Constance, le couvent de bénédictins de *Rheinau*, fondé, à ce que l'on prétend, par un noble Aléman en l'an 778. L'Irlandais *Fintan* qui s'était établi dans cette localité en fit la réputation et y était honoré comme un saint. Plus tard, durant le cours du moyen âge, ce couvent se fit connaître par son activité littéraire.

Une autre fondation, intimement liée à la famille des ducs d'Alémanie, est l'église d'*Ufenau*, dans une île du lac de Zurich. Adalrich, fils de Burkhard Ier et de la duchesse Reginlinda, s'était créé un ermitage dans un lieu paisible et romantique. Lorsque la duchesse Reginlinda, devenue âgée et malade, se fut retirée au couvent de Zurich, elle fit construire avec son fils une église à Ufenau pour ses vassaux et pour les habitants des bords du lac. et la dota richement de domaines situés à Urikon, Pfæffikon et Meilen. Ce fut longtemps la seule église de la contrée. Adalrich qui s'était retiré lui-même à Einsiedeln donna, après la mort de sa mère, l'église d'Ufenau avec ses possessions à l'abbaye d'Einsiedeln (965).

Le célèbre monastère d'*Einsiedeln* qui devait au moyen âge prendre en Suisse le premier rang et l'a conservé jusqu'à aujourd'hui, fut, d'après la légende, créé dans les circonstances suivantes. Un élève de l'abbaye de Reichenau, maître dans le couvent d'Oberbollingen, *Meinrad*, se construisit une cellule et une chapelle dans la vallée située derrière l'Etzel, qui était encore couverte d'une sombre forêt. Deux brigands, convoitant la lampe d'argent de la chapelle, tuèrent l'ermite. Mais, — raconte la légende, — deux corbeaux, élevés par Meinrad, poursuivirent les meurtriers et les firent connaître, en sorte qu'ils furent pris et jugés. L'emplacement où Meinrad avait été assassiné fut considéré par le peuple comme un lieu saint. Un riche chanoine de Strasbourg, *Benno*, y construisit un monastère.

Cette fondation fut l'objet des largesses des nobles, des membres de la famille des ducs d'Alémanie et plus tard des rois et des empereurs d'Allemagne. Le souvenir de Meinrad, une image noire, don de l'abbesse du Fraumünster, et une légende attribuant aux anges la construction de la chapelle de Marie, valurent à cette maison une grande renommée et lui attirèrent de près et de loin beaucoup de pèlerins. Le pape Léon VIII, en 964, donna sa sanction à cette légende et promit l'entière rémission des péchés aux fidèles qui visiteraient *Notre-Dame des Ermites*. C'est ainsi qu'Einsiedeln est devenu, avec Notre-Dame de Lorette, le pèlerinage le plus en vogue de l'Europe. Le 14 septembre, jour commémoratif de l'apparition des anges, est aujourd'hui encore la grande fête du couvent. Grâce à l'activité des moines, le désert du neuvième siècle devint une contrée fertile que recouvrent de belles métairies, qu'animent de nombreux troupeaux de chevaux

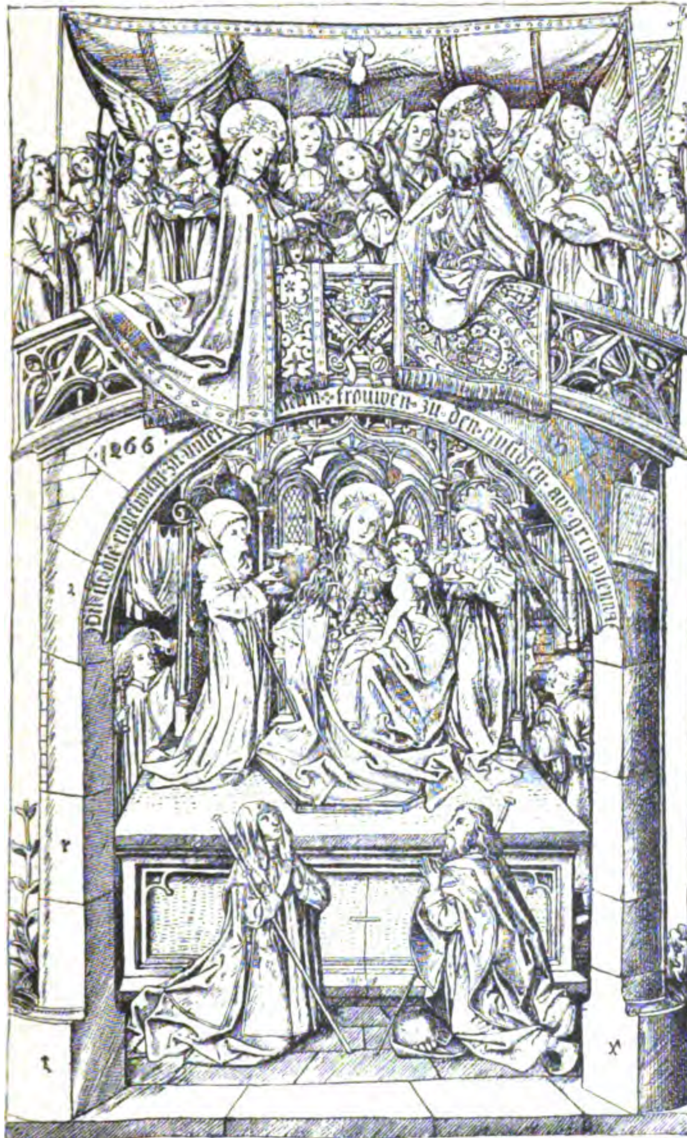


Fig. 15. — Gravure empruntée à la légende de saint Meinrad.

et de vaches, dont la race est justement réputée. La belle bibliothèque que les moines ont amassée est une preuve que les bénédictins qui habitent ce couvent n'ont pas failli à leur mission scientifique.

Au dixième siècle on voit encore s'élever les couvents de *Köniz* et d'*Amsoldingen* dans le canton de Berne.

Moins connue comme pèlerinage qu'Einsiedeln, l'abbaye de *Saint-Gall* a joué, comme centre scientifique, un rôle plus important. L'idée première des fondateurs de ce couvent était de chercher la paix de l'âme en fuyant le contact du monde. Mais renonçant à la vie purement contemplative, les moines bientôt se vouèrent à l'étude des arts et des lettres ; sous cette impulsion nouvelle, le modeste cloître irlandais prit une grande extension et devint un foyer important de haute culture intellectuelle dont l'influence se répandit au loin, en sorte qu'en racontant les péripéties de cette célèbre maison au neuvième et au dixième siècles, on fait en même temps l'histoire de la civilisation de cette époque.

La période brillante du couvent de Saint-Gall commença avec le règne de Louis le Débonnaire qui le délivra de la tutelle des évêques de Constance. Un abbé distingué, *Gozbert*, le premier que les moines aient pu de nouveau élire eux-mêmes, fut l'initiateur de la réforme qui va nous occuper. Pour suffire aux besoins de l'activité croissante des moines, de nouveaux bâtiments étaient nécessaires. Un architecte étranger, probablement un Italien, fut chargé de dresser les plans des édifices qu'il s'agissait de construire. Suivant la règle de saint Benoît, tous les bâtiments accessoires, tels que moulins, boulangerie, ateliers divers, devaient être élevés dans l'enceinte des murs du couvent. Cette exigence monastique donna au cloître l'étendue d'une petite ville.

Le plan ci-joint nous permet de nous faire une idée de l'aspect que présentait l'abbaye de Saint-Gall aux temps de sa splendeur. Au centre de l'agglomération était l'église (*A*), basilique en forme de croix avec deux demi-rotondes aux extrémités destinées aux chœurs (A^a et A^b), et un large transept (A_c). Dans le chœur oriental au-dessus de la crypte était le lieu plus spécialement réservé aux prêtres (*d*), devant le presbyterium était un espace réservé aux chanteurs (*e*), puis en se rapprochant du milieu de l'église un emplacement entouré de balustrades au milieu duquel se trouvait l'ambon (*f*). Les deux absides étaient enveloppées par des portiques (*KK* et *LL*) au milieu du portique occidental était la principale entrée (*o*) ; à gauche et à droite de l'entrée, des tours (*n*, *n*). Entre le portique oriental et le transept était l'atelier des copistes et au-dessus la bibliothèque (*c*). Au sud du même portique était la sacristie (*r*) et un petit bâtiment pour la confection des osties (*A*, *s*). Au nord des nefs se trouvaient le réfectoire et le dortoir des moines étrangers

(*t* et *u*), puis un appartement et un dortoir pour les instituteurs (*v* et *w*); des logis de portiers (*x*, *x*), enfin des deux côtés de l'abside occidentale un vestibule pour les élèves étrangers et les gens de service du couvent (*y* et *z*). Tous les locaux étaient séparés de l'extérieur par un mur de clôture.

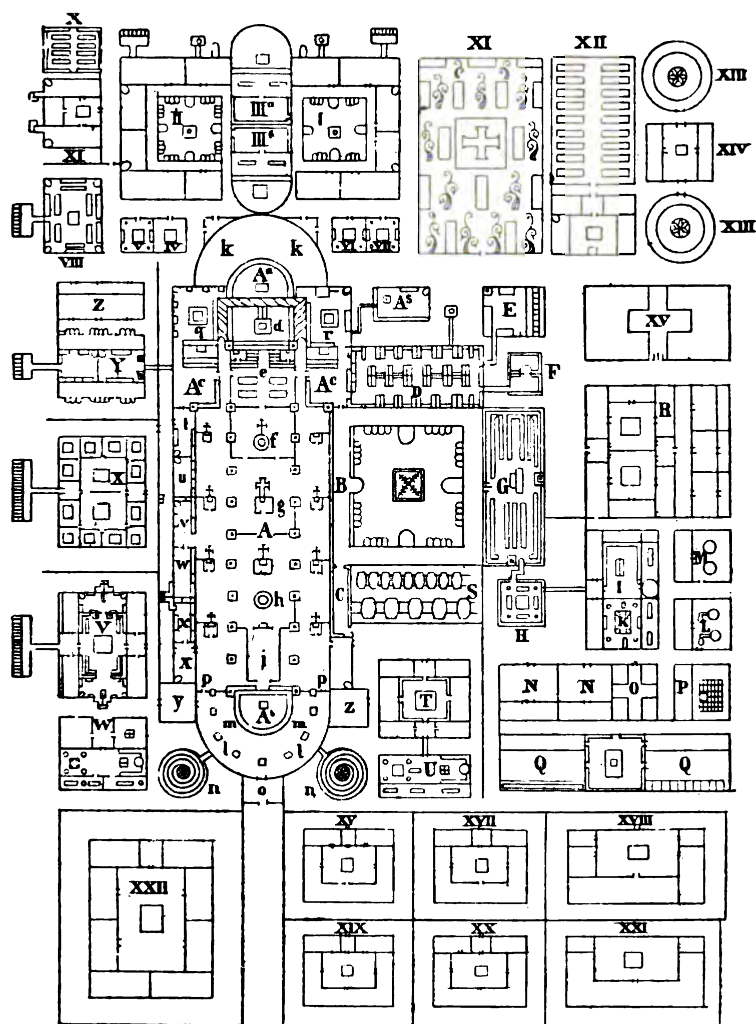


Fig. 16. — Plan de l'Abbaye de Saint-Gall conservé à la bibliothèque de cette ville.

Au sud, au nord et à l'est de ce premier ensemble de constructions étaient encore quatre autres groupes de bâtiments. Dans celui du sud était le couvent proprement dit ayant au centre le cloître, le long de l'église la salle du chapitre (*B*), dans son prolongement le parloir (*C*); à l'est du cloître le dortoir des moines (*D*), en communication avec celui-ci

les latrines (*E*), la buanderie et la chambre de bains (*F*) ; au sud du cloître, le réfectoire (*G*) et les cuisines (*H*), en communication avec elles la boulangerie et la brasserie (*I* et *K*), la meunerie (*M*), l'atelier des maçons (*L*), celui des tonneliers et autres artisans analogues (*N*, *N*), des fruitiers et des séchoirs à fruits (*O* et *P*), enfin des écuries (*Q*, *Q*). A l'est de ces dépendances et séparés par un mur, les ouvriers tanneurs, cordonniers, tourneurs, maréchaux, orfèvres, etc., avaient leurs logements assignés (*R*). Au sud du cloître étaient les caves (*S*), l'auberge des pauvres pèlerins avec sa cuisine et sa brasserie (*T*).

Dans le second groupe de bâtiments, au nord de l'église, étaient les appartements réservés aux hôtes de distinction avec les dépendances qu'ils comportaient : écuries, brasserie, boulangerie, etc. (*V* et *W*), les écoles pour les laïques et les futurs ecclésiastiques séculiers (*X*), la demeure de l'abbé et ses dépendances (*Y* et *Z*).

Le troisième groupe de bâtiments à l'est de l'église était le quartier le plus retiré, c'est là que se trouvaient l'école des enfants élevés par le couvent, l'infirmerie des moines, bâtie en forme de square (I et II), une église séparée en deux parties (III^a, III^b) des cuisines avec chambres de bains et autres dépendances (IV à VII), une clinique de chirurgie (VIII), la demeure du chirurgien et la pharmacie (IX), une maison de santé (X), le cimetière (XI), un jardin potager (XII), deux basses-cours avec une habitation pour le domestique appelé à en prendre soin (XIII et XIV). Un quatrième quartier, celui de l'ouest, renfermait un groupe de bâtiments affectés aux valets et aux étables (XVI à XXII).

La construction de ces divers édifices dura plusieurs années, elle commença par celle de l'église de 830 à 835. On eût pu voir à cette époque les moines tonsurés et vêtus de leur froc, porter les pierres, la chaux et le sable, faire le métier de charpentier et de maçon. L'intérieur du couvent, surtout l'église, fut richement et artistement décoré. Des fenêtres claires en verre, chose rare pour l'époque, des lustres montés en or et en argent, des tapis d'autel décorés avec art, des crucifix d'ivoire et de métal enrichis de pierres précieuses, des chapelles pour les reliques, des surtouts somptueux, des chasubles aux couleurs brillantes, des livres saints enluminés, faisaient l'admiration des contemporains. Suivant la règle de saint Benoît, les moines de Saint-Gall recevaient dans leur couvent soit des hommes libres, soit des serfs. Les uns étaient déjà comme enfants voués par leurs parents à la vie claustrale, c'étaient ce qu'on appelait les *oblats*. Il pouvait arriver parfois, lorsque le sentiment de l'individualité se développait en eux, que cette vocation forcée leur devînt à charge, mais cela importait peu ! Il n'existait pour eux aucun moyen de se retirer du couvent et celui qui aurait voulu se soustraire à la règle y

aurait été irrévocablement astreint. D'autres entraient à l'âge mûr au couvent, c'étaient ce que l'on appelait les convertis. Les noms des néophytes étaient portés sur un registre. Il y avait aussi un registre des décès. Le nombre ordinaire des moines de Saint-Gall dépassait la centaine, la moitié environ venaient du clergé séculier.

Les intérêts et les revenus du couvent étaient administrés par divers employés, à savoir : l'*abbé*, le *doyen*, le *prévôt* (ou économe), le *sacristain*, le *caviste*, le *portier*, l'*hospitalier* et l'*intendant des domaines*. Outre les gens du couvent proprement dit, c'est-à-dire les frères et les domestiques, il y avait encore les pensionnaires et les membres passifs ou affiliés qui pouvaient prendre part au service religieux sans toutefois y officier. Des princes et des grands d'Allemagne, d'Angleterre et de France figuraient au nombre de ces affiliés dans le registre de *confraternité* de Saint-Gall.

La règle de saint Benoît, bien qu'appropriée aux circonstances de l'Italie et peu en rapport avec le genre de vie des peuples du nord, y était suivie à la lettre. C'est ainsi que les moines exécutaient deux fois des chœurs pendant la nuit, tandis qu'ils faisaient la sieste durant la journée à la mode italienne ; celui qui voulait lire lisait sur son lit. Les religieux de Saint-Gall ne mangeaient pas de viande, quoique leurs forêts fussent pleines de gibier et leurs écuries de bétail ; le pays ne produisant pas des fruits en abondance comme l'Italie, et le poisson étant rare, ils en étaient réduits, la plupart du temps, à vivre de légumes et de soupe. Comme assaisonnement, le lard remplaçait l'huile et au lieu d'un demi-pot de vin par jour, ils buvaient un pot de bière. Quoique les repas se prissent en commun, chacun recevait sa portion déterminée pour le manger et le boire. Le vêtement de dessus et le capuchon étaient noirs, le vêtement de dessous blanc. La barbe se portait courte et les cheveux longs, sauf sur la partie de la tête réservée à la tonsure. La discipline était sévère, le rigorisme de Colomban se conserva après l'adoption de la règle de saint Benoît. L'entrée du couvent était défendue aux étrangers, les affiliés et les grands étaient seuls autorisés à en franchir le seuil sous la condition de recouvrir leur vêtement d'un froc et de se faire accompagner d'un conventuel. Par contre, les moines voyageaient souvent, les savants et les artistes là où les appelait leur vocation, les prévôts pour l'administration des domaines de l'abbaye. Les religieux ne travaillaient aux champs qu'en cas d'urgence,

mais c'était à eux qu'incombait le soin de la boulangerie et de la cuisine.

Le monastère possédait un grand nombre de métairies, de pâturages, de champs et de forêts dans la Thurgovie, le Zurichgau, l'Argovie, la Forêt-Noire, le Hegau, le Klettgau et l'Alsace.

Les jours de fête étaient très nombreux. Renonçant à la simplicité des premiers chrétiens, les religieux s'efforçaient dans leur culte de charmer les fidèles en tenant tous leurs sens éveillés. Ils déployaient un grand luxe. non seulement aux fêtes solennelles de l'Eglise et aux fêtes des saints, mais même dans le culte journalier. Par le chant d'hymnes et de cantiques accompagnés d'orgues, par des cortèges de prêtres aux costumes multicolores, par des représentations dramatiques et des processions, par la riche décoration des autels, des parvis et des chœurs, par les exhalaisons suaves et énervantes de l'encens, ils faisaient une grande impression sur les populations et attiraient de nombreux pèlerins.

Certains moines que des fonctions spéciales n'appelaient pas à être en contact avec le monde demeuraient dans leurs cellules et se soumettaient à une existence de renoncement ; c'étaient les *ascètes*. Il y en avait qui, jugeant la vie du cloître trop mondaine encore, s'attiraient un renom de sainteté en allant s'enfermer dans des cellules loin du couvent ; quelques-uns même faisaient murer leur prison volontaire, là ils passaient des années à prier, à lire et à méditer ; c'étaient les reclus. Ainsi vécut, pendant trente ans, le moine *Hartker* dans une cellule où il ne pouvait se tenir debout.

Un relâchement marqué de ces rigueurs devait cependant se produire tout naturellement avec le temps. Lorsque, par exemple, un personnage de distinction ou un bienfaiteur du monastère le visitait, la règle concernant la nourriture était suspendue. Une série de jours d'exceptions furent établis, et au onzième siècle la volaille, le gibier et les sauces appétissantes paraissaient fréquemment sur la table des moines.

Sous Charlemagne, les grands avaient le goût de l'instruction, au neuvième siècle ils la dédaignent ; la chasse, la guerre et les orgies sont leur unique occupation. Les couvents devinrent alors des asiles de la paix, de la culture intellectuelle et des arts. Si, plus tard, ils donnèrent eux aussi l'exemple du relâchement des mœurs, de l'indolence et de la paresse, il ne faut pas oublier les inestimables services qu'ils ont rendus à la civilisation durant ces âges

où la barbarie avait reconquis la vieille Europe. La brillante période, l'âge d'or, de Saint-Gall commença en 841 avec le gouvernement de l'abbé *Grimald* qui était un élève des hautes écoles de Charlemagne, un disciple du savant Alcuin. Dans ce temps la théologie primait les autres disciplines. La science était la servante de l'Eglise et n'avait de prix que dans la mesure où elle pouvait la seconder dans sa mission. On apprenait le latin et le grec, non pour acquérir une culture classique, mais pour mieux comprendre les textes sacrés; l'étude de la philosophie et de la rhétorique était considérée comme une préparation à la carrière de la prêtrise. L'établissement du calendrier ecclésiastique nécessitait la connaissance des mathématiques; la musique faisait partie intégrante du culte; enfin, en l'absence de médecins et de pharmaciens laïques, l'art de guérir était devenu une branche de l'activité des ecclésiastiques. Le plan d'études de l'époque comprenait dans une première série de cours appelée *Trivium :* la *grammaire,* le *dialectique* et la *rhétorique*; dans une seconde appelée *Quadrivium :* la *géométrie,* l'*arithmétique,* l'*astronomie* et la *musique.* Ces sept disciplines étaient qualifiées d'*arts,* leur étude était seule digne d'un homme libre, aussi étaient-ils réputés *arts libéraux* en opposition aux *arts techniques,* aux *métiers,* abandonnés aux classes serviles. Celui qui avait passé l'examen exigé sur ces sept branches recevait le titre de *maître des sept arts,* plus tard maître ès-arts.

Il y avait à Saint-Gall deux écoles : l'école intérieure et l'école extérieure; la première pour les jeunes gens qui se vouaient à la vie monastique, la seconde pour ceux qui se destinaient à la prêtrise. Dans les deux écoles l'enseignement était le même ; mais les élèves de l'école intérieure étaient assujettis à la vie monastique et portaient le costume monacal. On y lisait les œuvres de Virgile, Horace, Juvénal, Tite-Live, Salluste, César et Cicéron, sans toutefois en apprécier beaucoup ni les beautés, ni le contenu ; les maîtres ne laissaient jamais oublier que ces livres étaient des œuvres païennes, dont l'étude était non un but mais seulement un exercice de linguistique et de rhétorique. Si quelque lecteur se sentait entraîné par sa soif de connaissance, il s'y adonnait en secret, car c'était un péché que de goûter le charme et la beauté de l'antiquité. Les vrais classiques de l'époque étaient la Bible et les Pères de l'Eglise. Le latin employé dans les exercices que faisaient les écoliers était une langue barbare, chargée de termes et d'expressions germaniques. Quand quelque personnage de renom visitait le couvent, les

élèves composaient à son intention des vers latins avec rimes (ce que les anciens ne connaissaient pas). La littérature grecque était moins en faveur que celle des Latins; quelques moines cependant lisaient Homère, Sophocle et Thucydide, mais c'était l'exception; la langue grecque n'était pas nécessaire aux prêtres, vu que, comme aujourd'hui encore, les théologiens catholiques lisaient les textes sacrés dans la traduction latine de saint Jérôme, connue sous le nom de *Vulgate*. La langue allemande, encore bien barbare, était aussi un sujet d'étude; quelques moines traduisirent dans cet idiome la règle de saint Benoît, le *Pater*, le symbole des apôtres et diverses prières.

Sous le rapport scientifique, les moines de Saint-Gall en étaient au même point que les anciens, ils n'avaient rien ajouté à leurs découvertes. Leurs conceptions étaient très naïves, ils tenaient Abraham pour l'inventeur des figures géométriques et Zoroastre pour le fondateur de l'astronomie. La sphéricité de la terre était considérée par eux comme une fable. Ils dissertaient subtilement sur le langage qu'Eve avait dû employer dans le paradis en parlant au serpent et sur le sort de la tête de Jean-Baptiste. L'astronomie et la musique étaient étudiées avec zèle. Pour observer le cours du soleil, les moines employaient une sorte de télescope, dont fait mention un manuscrit du neuvième siècle. Le goût de la musique s'était répandu dans le nord, grâce aux chanteurs romains que Charlemagne avait fait venir d'Italie. Le moine *Tutilo* propagea la culture musicale par l'emploi de la flûte et de l'orgue. Le couvent de Saint-Gall se fit une réputation par ses airs de messes, ses hymnes et ses mélodies qui furent chantés dans toute l'Europe. Le moine *Notker* fut le grand compositeur de musique du moyen âge. Ce fut lui qui imagina le système des *séquences* [1]. L'école de chant et de musique de Saint-Gall était très appréciée.

La science historique n'était généralement représentée que par des chroniques assez sèches. C'était le cas de celle de *Ratpert* qui raconte les annales du couvent de Saint-Gall jusqu'à son temps. Un moine anonyme, surnommé le « Vieil édenté, » écrivit sur l'ordre de l'empereur Charles III la vie de Charlemagne, et sut donner à son œuvre de l'animation et de la couleur par le récit

[1] Pièces de plain-chant en vers mesurés et rimés qui s'intercalent dans les messes solennelles, ainsi le *Stabat mater*, le *Veni sancte spiritus*, le *Dies iræ*, etc.

des hauts faits de ce grand monarque et des nombreuses légendes qui en ont consacré le souvenir.

La bibliothèque du couvent donne la mesure de l'horizon dans lequel se mouvaient les savants de Saint-Gall. On y trouvait au temps de l'abbé Grimald les lettres de l'apôtre Paul, les psaumes de David, des livres de messes et de chant, les Evangiles, des sermons, des biographies des Pères de l'Eglise et des saints, un exemplaire de Virgile, un ouvrage du romain Vegetius sur l'art de la guerre, l'histoire de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, un livre sur les Indes, une astrologie et un traité de médecine. Au neuvième siècle, la bibliothèque du couvent possédait, à teneur du catalogue qui en a été conservé, entre autres vingt-six ouvrages venus d'Ecosse, des livres séparés de la Bible, des écrits des Pères, la chronique de Grégoire de Tours, les écrits d'Alcuin, la vie des martyrs, les règles monastiques, des recueils de lois, des traités de droit, de médecine, des grammaires, des poésies et une description du monde. Les sciences ne brillent pas dans cette énumération. Cependant, nous voyons à la fin du neuvième siècle que l'on composa à Saint-Gall une encyclopédie de toutes les sciences humaines. Avec ses quatre cents volumes environ la bibliothèque de Saint-Gall était considérée comme la plus importante de l'époque.

La nature peu cursive des caractères alors employés rendait les copies extraordinairement laborieuses, chaque lettre, en effet, était séparée de sa voisine, et sa forme anguleuse ralentissait la besogne du copiste. La calligraphie était un art, les titres et les en-têtes des chapitres étaient ornés d'arabesques, d'entrelacements et de miniatures au pinceau. On écrivait encore sur parchemin (peau de chèvre, de mouton ou de veau). Le papier n'a été introduit pour l'usage de l'écriture que dans le courant du quatorzième siècle, et cet usage ne s'est généralisé qu'au quinzième siècle. Pour les ouvrages de prix les caractères étaient transcrits avec une encre d'or ou d'argent sur un parchemin teinté en pourpre. Parmi les manuscrits remarquables du neuvième siècle dus aux calligraphes de Saint-Gall, il faut citer le psautier du moine *Folchard*, fait sur parchemin rouge, en lettres d'or et d'argent, avec des illustrations représentant des récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, et 150 en-têtes occupant chacun une page entière. Le *Psautier doré* (psalterium aureum) est une œuvre plus remarquable encore, le texte de ce manuscrit est en lettres d'or

et d'argent sur un parchemin blanc. Les initiales sont peintes en couleurs dorée, rouge, verte ou pourpre ; quelques-unes occupent une page entière, une série de superbes images peintes représentent des scènes de la vie du roi David. Les chefs-d'œuvre de cet



Fig. 17. — Cortège du roi David dans le *Psautier doré*.

art que possède la bibliothèque de Saint-Gall sont si bien conservés qu'on croirait que l'encre et les couleurs toutes fraîches ne datent que d'hier. Dans les ateliers du couvent il y avait une répartition du travail, certains moines préparaient le parchemin, d'autres traçaient les lignes, d'autres faisaient les initiales, etc. la reliure occupait des spécialistes.

En matière d'architecture, l'Eglise eut aussi une mission à remplir. C'est à elle que revient le mérite d'avoir réveillé le sentiment du goût chez ces peuples que les grandes invasions avaient plongés dans la barbarie. Au neuvième et au dixième siècles, l'architecture sacrée est en progrès, la pierre remplace le bois, une

certaine recherche se manifeste dans la construction des églises et des cloîtres. L'église du Fraumünster, construite à cette époque, à Zurich, est ornée de riches sculptures, les murs en sont décorés de peintures aux couleurs variées. La sculpture sur bois et sur ivoire prend son essor, le plus célèbre artiste dans ce genre était à cette époque Tutilo, de Saint-Gall. La peinture se faisait remarquer par l'éclat, le brillant et la persistance des couleurs ; le dessin était médiocre, les corps lourds, la tête et les mains trop massives, les doigts trop longs, l'expression des yeux stupide, le tronc et les membres gauches et sans vie. L'artiste s'abandonnait à sa fantaisie au lieu d'étudier la nature et les principes de la beauté et de l'harmonie. On peut discerner l'influence des modèles de l'antiquité dans ces manifestations artistiques, mais c'est une antiquité mal comprise, défigurée, enlaidie et à laquelle se mêlent des éléments de barbarie.

CHAPITRE VII

L'Empire allemand.

Absorption du duché d'Alémanie et du royaume de Bourgogne par l'empire. — Anarchie, intervention de l'Eglise, proclamation de la Trêve-Dieu. — Mœurs et culture intellectuelle aux dixième et onzième siècles. — Domination des Rheinfelden en Alémanie et en Bourgogne. — Lutte du trône et de l'autel.

Après l'effondrement des Carlovingiens, nos contrées offraient au dixième siècle un spectacle affligeant. L'ancien ordre de choses avait vécu et un nouvel ordre de choses n'était pas encore fondé. L'insécurité était générale. En l'absence d'un pouvoir fortement constitué, les nobles se faisaient la guerre, opprimaient les paysans et dévastaient le pays. Les sauvages Hongrois, venus de l'est, armés de lances, montés sur des chevaux rapides, pillaient, saccageaient et incendiaient tout sur leur passage. Ils visitent à plus d'une reprise la Suisse. En 917 ils occupent Bâle, tuent et dispersent ses habitants et après avoir pillé cette ville y mettent le feu ; en 926, ils portent leurs ravages dans le couvent de Saint-Gall que les moines, informés de leur approche, avaient abandonné.

Des ennemis encore plus redoutables vinrent du sud ; ce furent

les Sarrasins qui occupèrent les passages des Alpes, notamment le Saint-Bernard et le Splugen. Ils construisent sur les hauteurs des châteaux forts et sortent de leurs repaires pour piller les voyageurs et en extorquer des rançons. Ils exploitèrent ainsi la contrée de Coire (936 à 940), brûlèrent le monastère de Saint-Maurice, dévastèrent le Pays de Vaud et menacèrent Saint-Gall qui avait, d'autre part, à souffrir d'une nouvelle incursion des Hongrois (954). Ces terribles fléaux se prolongent jusqu'à la fin du dixième siècle. Les souffrances que les populations eurent à endurer dépassent toute idée.

Dans des circonstances aussi graves, la nécessité d'un Etat fort, dont la protection puisse être invoquée, se fait sentir en Allemagne. C'est à ce moment opportun qu'apparaissent deux grands monarques qui, par leur énergie, devaient rétablir l'unité de l'empire et assumer le rôle qu'avaient joué jadis les Carlovingiens. Le premier souverain de la maison de Saxe, *Henri Ier*, surnommé l'*Oiseleur* ou aussi le *fondateur de villes*, et son fils, *Othon le Grand*, remportèrent des victoires sur les Slaves, les Hongrois et les Normands, et relevèrent le prestige de la majesté royale.

D'autre part, le duc d'Alémanie, Burkhard Ier, prit sous sa protection le peuple, battit les Hongrois et par la victoire de Winterthour, en 919, obligea le roi de Bourgogne, Rodolphe II, à lui restituer ses conquêtes ; puis, pour faire front à l'ennemi commun, il se réconcilia avec ce prince. Comme gage de paix, Burkhard donna à Rodolphe sa fille Berthe en mariage. L'Alémanie n'était pas cependant un Etat assez puissant pour se maintenir par ses propres forces, aussi afin de sauvegarder ses possessions de Souabe, Burkhard fit le sacrifice de son indépendance et reconnut la suprématie d'Henri l'Oiseleur (920). La haute Alémanie, jointe à la Souabe, devinrent alors un simple duché soumis à la suzeraineté impériale comme la Franconie, la Saxe et la Bavière ; leurs relations avec la maison de Saxe se resserrèrent encore par le mariage de Burkhard II avec la belle Hedvige, nièce d'Othon le Grand. Aucun enfant n'étant né de cette union, le duché d'Alémanie ou de Souabe, après la mort de Burkhard II en 973, passa successivement dans les mains de divers parents ou fidèles de la maison impériale. Lorsque le sceptre impérial passa lui-même de la maison de Saxe à celle de Franconie, en 1024, l'Alémanie échut au duc *Ernest*, beau-fils de l'empereur Conrad II ; ce prince ayant voulu réunir la Bourgogne à ses Etats, en vertu de prétentions qu'il

tenait du chef de sa mère, fut battu par l'empereur et dépossédé de son duché en 1030. Quelques années après, en 1038, Conrad donna ce duché à son fils Henri qui devint empereur à son tour. La Souabe et l'Alémanie ou Haute-Allemagne firent ainsi retour à la couronne impériale.

Le royaume de Bourgogne devait, après diverses péripéties, avoir un sort tout pareil. Le roi Rodolphe II avait acquis, par son mariage avec Berthe d'Alémanie, une partie de l'Argovie ; il obtint du comte Hugues d'Arles la Provence en échange de la couronne d'Italie qu'il avait conquise à la pointe de son épée. Ses Etats s'étendaient des rives de l'Aar à celles du Rhône inférieur ; ils comprenaient la Suisse occidentale, la Franche-Comté, le Dauphiné et la Provence. A sa mort, en 937, il laissa le sceptre aux mains de la reine Berthe et de son fils Conrad qui n'avait que dix ans. L'empereur Othon le Grand se constitua le protecteur de la mère et le tuteur du jeune roi.

Les circonstances étaient difficiles, c'était le temps des invasions des Hongrois et des Sarrasins, sous un règne faible la puissance de la noblesse s'était accrue, les lois étaient foulées aux pieds, le droit du plus fort régnait en maître, les grands se faisaient la guerre et le peuple en souffrait cruellement.

Au milieu de ces troubles, la noble reine *Berthe* apparaît comme l'ange gardien de l'opprimé. Elle élève en divers lieux des fortifications, c'est à son époque que l'on attribue la construction de la tour de *Gourze* et de la tour de *la Molière* (près Yvonand), ainsi que les murs d'enceinte de Moudon. Elle parcourait les campagnes, relevant les courages abattus, répandant des aumônes ; stimulés par elle, les paysans défrichent les coteaux incultes et les couvents mettent leurs terres en valeur. Cette excellente princesse, dont le souvenir est demeuré cher au cœur des Vaudois, se signala par ses munificences, elle fonda avec son fils Conrad l'abbaye de Payerne et l'église de Saint-Ours à Soleure [1]. Les poètes se sont plu à nous représenter cette pieuse femme, montée sur sa blanche haquenée, son fuseau à la main, donnant l'exemple du travail manuel. Son règne est demeuré le type d'une période heureuse ; longtemps après sa mort, les habitants de la Transjurane répétaient mé-

[1] On a aussi attribué à la reine Berthe la construction de la collégiale de Neuchâtel, dont la fondation est due à Berthe de Granges, ainsi que l'a établi M. de Wyss dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1888.

lancoliquement : « Le temps n'est plus où la bonne reine Berthe filait[1]. » Pour s'assurer des appuis, Berthe donna sa main au roi Hugues d'Italie, et celle de sa fille Adélaïde à l'empereur Othon le Grand. Quant à Conrad, il fut élevé à la cour de cet empereur et épousa une fille du roi de France Louis d'Outre-mer.

Une fois monté sur le trône de son père, Conrad remporta des succès sur les Hongrois et les Sarrasins, qu'il sut, dit-on, opposer les uns aux autres, mais il ruina son royaume par ses donations aux monastères. Après un règne de quarante ans environ, il mourut en 993, et sous son fils Rodolphe III le royaume de Bourgogne tomba de plus en plus en décadence. Les grands prirent les armes contre le roi et le battirent. Faible et ondoyant comme un roseau, sans courage et sans énergie, timide et torturé par des craintes religieuses, il chercha un secours auprès de l'Eglise ; il remit aux évêques de Sion, de Lausanne et de la Tarentaise l'administration temporelle de leurs diocèses avec le titre de comte. Rodolphe III poussa si loin ses largesses qu'il fut finalement réduit à vivre des aumônes de ses évêques. Comme il n'avait pas d'enfants plusieurs prétendants aspiraient à lui succéder. Le comte Odo de Champagne, fils d'une sœur cadette du roi, qui avait les sympathies de la noblesse burgonde, se croyait déjà sûr de l'emporter ; mais, sans se préoccuper des préférences des grands du royaume, Rodolphe désigna comme son successeur son neveu l'empereur Henri II, de la maison de Saxe, et lui donna en gage la ville de Bâle. Dans le sentiment de sa faiblesse, le roi crut avantageux de se reconnaître le vassal de l'empereur; en se conciliant ses bonnes grâces il espérait effrayer ses ennemis et affermir son pouvoir. Ce fut le contraire qui arriva, l'instinct national était encore vivace en Bourgogne ; la noblesse se rebiffa à l'idée d'avoir un prince allemand pour souverain. Ni la donation que Rodolphe fit de son royaume à Henri II, en 1016, ni les combats réitérés que les nobles eurent à soutenir contre l'empereur ne purent

[1] La réputation de la reine Berthe a été attaquée très vivement, en 1887, par M. Gisi. L'historien soleurois a cherché à prouver que la douce filandière n'était point la femme honnête et vertueuse dont la mémoire est restée un objet de vénération dans nos contrées. Il nous la représente comme une épouse infidèle qui aurait eu de grands péchés à racheter. M. G. de Wyss, prenant la défense de la reine Berthe, a démontré, dans un article de l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte* (1892), que l'argumentation de M. Gisi manque absolument de base et que la vertu de la pieuse fondatrice de l'abbaye de Payerne peut encore défier toutes les attaques de la critique.

leur faire changer de sentiment. A la mort d'Henri II, en 1024, Rodolphe III confirma sa donation en faveur du nouvel empereur Conrad II, de Franconie, surnommé le Salique, qui avait épousé sa nièce Gisèle. De nouveaux mécontentements se manifestent ; Rodolphe lui-même étant venu à mourir, en 1032, la guerre éclata et Conrad II vint avec une armée prendre possession de son royaume. Odo de Champagne et les grands de Bourgogne furent défaits à Morat, sur le champ de bataille où, quatre siècles et demi plus tard, Bourguignons et Suisses devaient se rencontrer, et l'empereur Conrad fut couronné roi de Bourgogne à Payerne.

La Transjurane fut considérée dès lors comme une propriété de la famille impériale, après cent quarante-cinq ans de quasi-indépendance, la Suisse romande devint une province de l'empire germanique comme elle avait été une province de l'empire des Francs, de Clovis jusqu'aux arrière-petits-fils de Charlemagne.

Le temps où le duché de Souabe et le royaume de Bourgogne sont absorbés par l'empire était une époque de troubles et d'anarchie. Les grands se faisaient la guerre et ne ménageaient même pas les fondations ecclésiastiques. C'est ainsi que l'abbaye de Romainmôtier se plaint en 1049 de ce que Adalbert de Grandson et ses vassaux avaient pillé leurs fermes et leurs maisons ; un autre seigneur avait traité leurs serfs comme s'ils leur appartenaient ; un troisième s'était emparé à plusieurs reprises des possessions du monastère. « Il est impossible de dire tout le mal qu'ils nous ont fait, » s'écrient les moines dans leur chronique. Ce cri de désespoir donne une idée de ce qu'était alors la Burgondie. Les exactions, le pillage et la guerre régnaient à l'état permanent.

C'est pour se protéger contre ces attaques, dit le cartulaire de Lausanne des onzième et douzième siècles, que s'élèvent en divers lieux des bourgs fortifiés. Les évêques eux-mêmes et les abbés étaient obligés de recourir aux armes charnelles et d'entourer leurs demeures de remparts. L'Eglise voulut mettre fin à cet état de choses. Suivant l'exemple des prélats du midi de la France, les archevêques de Besançon, de la Tarentaise, de Vienne en Dauphiné, les évêques de Bâle, Belley, Genève, Saint-Jean de Maurienne, Aoste et Sion, répondant à la convocation de l'évêque Hugues de Lausanne, se réunissent en 1036 (ou 37), sur la colline de Montriond non loin d'Ouchy, et là, en présence de la noblesse et du

peuple assemblés, proclament solennellement la *Trêve-Dieu*. Sous peine d'excommunication il fut dès lors défendu de faire la guerre du mercredi soir au lundi matin et durant les semaines saintes, à savoir de l'Avent jusqu'à huit jours après l'Epiphanie (3 décembre au 13 janvier), et de Septuagésime (neuf semaines avant la Passion) jusqu'à huit jours après Pâques. Cette Trêve-Dieu qui assurait une paix relative et rendait quelque sécurité aux agriculteurs fut accueillie par le peuple avec des transports de joie aux cris de « Dieu le veut ! Dieu le veut ! Paix ! Paix ! »

La représentation de cette scène mémorable serait bien faite pour tenter le pinceau d'un peintre. Le crêt de Montriond, que la ville de Lausanne a récemment acheté et transformé en jardin public, s'élève dans un site grandiose ; du haut de ce monticule la vue s'étend, à l'est sur les cimes argentées des Alpes vaudoises, au sud sur les montagnes de la Savoie que baignent les flots azurés du Léman, à l'ouest sur la ligne fuyante du Jura et la riante plaine vaudoise, au nord enfin sur les contreforts du Jorat que recouvrent en partie la forêt de Sauvabelin et la cité de Lausanne avec ses clochers pittoresques. Que l'on se figure dans ce cadre magnifique tout un peuple assemblé, des chevaliers avec leurs brillantes armures s'étageant sur les flancs de la colline, et au sommet les évêques de la Bourgogne entourés de leur clergé, revêtus de leurs costumes aux couleurs éclatantes et portant en mains leurs bannières sacrées.

Par la Trêve-Dieu un grand progrès était accompli.

L'empereur, dont l'autorité s'étendait sur toute la Suisse actuelle, vouait une attention spéciale à nos contrées, il visitait les maisons religieuses, tenait des diètes à Zurich, à Soleure et à Bâle, faisait des séjours plus ou moins longs dans nos villes.

Au onzième siècle les villages et les hameaux des campagnes suisses, détruits par les Hongrois, avaient été reconstruits ; ils étaient peu populeux, mais pas beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui. Les chroniques parlent encore de solitudes sauvages, de forêts et de contrées en friche, cependant il n'y avait guère de vallée où l'on ne trouvât quelque maison religieuse ou quelque métairie. Les villages et les hameaux avaient soit des églises soit des chapelles construites en bois et recouvertes de chaume. A côté de ces pauvres édifices s'élevaient tantôt sur le sommet d'une colline, tantôt au milieu des champs, des enceintes fortifiées flanquées de tours en pierre. Là se trouvait la demeure du sei-

gneur, comte, baron, chevalier ou du justicier préposé par le couvent voisin ; c'était à l'abri de ces remparts que se réfugiait la population du voisinage en cas de danger, et que le commerce et l'industrie naissante venaient chercher la protection nécessaire à leur développement. La plupart des villes de la Suisse, grandes ou petites, existaient déjà au onzième ou au douzième siècle. La séparation entre les nobles et le peuple s'accentuait de plus en plus. C'est alors que commence pour les chevaliers et les couvents une existence facile; quant au paysan vivant dans la misère, il perd sa liberté, devient censitaire ou serf, tombe sous la dépendance du seigneur ecclésiastique ou laïque, se voit traité avec dureté, et contemple avec amertume ces châteaux et ces monastères, bâtis en pierre, qui sont l'indice du joug qui pèse sur lui. Cependant cette oppression n'était pas la même partout; dans nos contrées le peuple était dans une situation meilleure qu'ailleurs, les gens de condition libre étaient plus nombreux et plus répandus dans les vallées de la Suisse primitive, dans l'Aargau, le Zurichgau et le Thurgau, que dans les plaines de la France ou de l'Allemagne.

Les seigneurs aussi bien que les paysans ne cultivaient et ne produisaient que pour les besoins de leur consommation. Une mauvaise récolte amenait immédiatement une famine, la misère et des maladies. Les paysans se nourrissaient de pain, de soupe, de lait et de fromage ; les seigneurs ecclésiastiques et laïques se traitaient mieux. Sur les menus du couvent de Saint-Gall au onzième siècle on voit figurer des mets variés et délicats ; plus heureux que les paysans, les moines avaient sur leurs tables plantureuses de la viande de boucherie et du gibier, ils se régalaient de filets d'ours, de cheval sauvage, d'aurochs, de bouquetins alternant avec des marmottes, des faisans, des cygnes, des paons, des perdrix, etc. ; les jours de maigre ces plats succulents étaient remplacés par du gibier d'eau (castor, sarcelle), de la morue, du saumon, des truites, etc., copieusement assaisonnés d'épices; les desserts consistaient en châtaignes, figues, olives, melons, pêches, etc., le tout arrosé d'hydromel, de cidre, de bière et de vin. Ce furent les couvents qui plantèrent des vignes sur nos coteaux déjà au dixième et au onzième siècles, les chroniques de l'époque mentionnent les nombreux vignobles qu'ils ont créés sur les bords du lac Léman, de celui de Zurich et du Rhin.

Le costume en ces temps était très simple. Les personnes de distinction se faisaient habiller par leurs serviteurs, les gens du

commun confectionnaient eux-mêmes leurs modestes vêtements. Le commerce était insignifiant. Les couvents qui avaient des possessions éloignées les unes des autres faisaient des échanges de maison à maison ou avec d'autres institutions religieuses. Les seigneurs dont les fonds de terre étaient aussi parfois assez éparpillés, ou qui servaient à la cour des souverains, avaient aussi intérêt à échanger leurs produits, mais le commun peuple ne se trouvait pas en situation de le faire. On transportait des tonneaux de vin et d'autres denrées alimentaires sur des chars attelés de plusieurs bœufs ou par barques. Les lacs de Wallenstadt et de Constance ainsi que le Rhin étaient sillonnés par des barques. Rorschach comme port de Saint-Gall était la principale place du lac de Constance. C'était par ces voies que les moines de Saint-Gall faisaient venir leur vin d'Alsace et entretenaient leurs relations avec les Souabes. Le commerce entre l'Italie, l'Allemagne et la France attirait nombre de trafiquants dans nos régions. Les gens du Nord qui voulaient se procurer des produits du Midi, tels que vins ou fines étoffes, devaient les faire venir par les passages des Alpes ; c'était aussi l'itinéraire obligé des pèlerins se rendant à Rome ou en Palestine.

Peu sensibles aux beautés grandioses de la nature alpestre, les voyageurs du moyen âge redoutaient les chemins de montagne, les rochers abrupts, les abîmes vertigineux qu'ils devaient longer ou franchir ; les glaciers et les avalanches les remplissaient d'effroi. Le Saint-Gothard n'était pas fréquenté à cette époque, les cols les plus usités étaient le *Lukmanier*, le *Bernardin* et surtout le *Saint-Bernard* et le *Septimer*. Les Souabes utilisaient principalement ce dernier passage dont le péage fut du dixième au treizième siècles une importante source de revenus pour les évêques de Coire. Sur ce col comme sur le Saint-Bernard il y avait des hospices qui fournissaient des guides expérimentés aux voyageurs étrangers. En 1128 un chroniqueur raconte le sort malheureux d'une troupe de pèlerins qui, escortée de nombreux guides, munis de chapeaux de feutre, de gants et de grandes bottes fourrées, de longs bâtons à la main cherchant hardiment son chemin au travers d'amoncellements de neige, se vit enlever l'un de ses conducteurs par une avalanche et fut obligée de se retirer pour attendre un moment plus propice. Dans le siècle suivant les croisades et l'importance que prennent les villes donnent une plus grande activité au trafic à travers les Alpes. Entravé pendant la mauvaise saison par les intempéries de l'atmosphère, le commerce avait à endurer en tout

temps un obstacle plus grand encore, c'était le brigandage, vraie plaie du moyen âge. Quand de nos jours on se plaint avec amertume des vices de l'organisation sociale, du poids des impôts et des charges militaires, on ne songe pas toujours assez aux difficultés extraordinaires que l'Etat moderne a eu à surmonter pour établir l'ordre et la sécurité publiques. Il n'était pas rare alors de voir de paisibles voyageurs, d'honnêtes commerçants attaqués violemment, détroussés, faits prisonniers et rançonnés. L'insécurité des routes était générale, les mœurs étaient grossières, les plus mauvaises passions se donnaient carrière, les églises, les couvents et les fermes étaient souvent pillés et incendiés ; les nobles et les serviteurs des couvents prenaient même part à ces actes de brigandage ; parfois leurs auteurs repentants, pour se faire pardonner leurs forfaits, fondaient des couvents ou des chapelles, ou envoyaient des dons à l'Eglise.

Si l'on veut se rendre compte de la culture intellectuelle de l'époque, il faut pénétrer dans les cloîtres. Le monastère de Saint-Gall mieux que tout autre peut en donner une idée. Cette célèbre abbaye était parvenue au dixième siècle à un degré de prospérité qu'elle ne devait pas dépasser. L'invasion des Huns et une mauvaise administration enrayèrent son essor, néanmoins le goût des sciences et des arts s'y maintint ; ses écoles florissaient, l'étude du latin, du grec, de l'allemand, de la théologie et de l'astronomie y était poursuivie avec zèle. Saint-Gall devint le principal centre de la culture allemande. Des maîtres réputés, les *Ekkehard* et les *Notker* personnifient cette période.

Le premier des *Ekkehard* était natif de la contrée de Gossau ou de celle d'Hérisau, il mourut doyen du couvent en 973. C'était un poète distingué. Dans sa jeunesse il avait composé en latin un poème dont le sujet était emprunté à la légende germanique des Nibelungen ; il y chante les hauts faits du héros Walthari qui s'enfuit avec sa bien-aimée Hildegund de la sombre cour du roi des Huns Etzel, combat avec succès les Nibelungen et, au comble de la gloire, obtient la couronne royale. Un contemporain d'Ekkehard I[er] était le moine *Notker*, connu à la fois comme médecin et comme maître d'école, il avait été surnommé *Grain de poivre* à cause de son esprit acerbe et tranchant, il eut l'insigne honneur de recevoir dans son abbaye la visite des empereurs Othon I[er] et Othon II.

Ekkehard II est le plus connu de tous les moines de Saint-Gall,

grâce au roman de Scheffel. Il était professeur dans les deux écoles (celle des réguliers et celle des séculiers), où il enseignait la calligraphie et l'art de la miniature. On nous le représente comme un homme de grande taille, d'une figure attrayante avec des yeux étincelants. La chronique raconte qu'un jour la fière et austère duchesse de Souabe *Hadewig* visita le couvent de Saint-Gall, et exprima à l'abbé Burkard le désir d'avoir auprès d'elle, au château de Hohentweil, le frère Ekkehard pour lui enseigner les langues classiques. Le moine la suivit dans sa résidence et expliqua à sa princière élève les œuvres de Virgile, la fuite d'Enée après la chute de Troie, son voyage en Italie, ses amours avec la reine Didon. La duchesse établit son maître dans un appartement à côté du sien et se rendait chez lui accompagnée d'une duègne pour prendre les leçons du savant moine. Celui-ci retournait de temps à autre à son couvent d'où il ramena un jour à Hohentweil un de ses écoliers, le jeune Burkard, qui devint l'émule de la noble dame. Hadewig et Burkard étudiaient, sous la direction de leur docte précepteur, non seulement les auteurs latins, mais aussi la littérature grecque. La duchesse donna à son jeune condisciple un manuscrit des œuvres poétiques d'Horace et d'autres livres précieux qui ont été conservés à la bibliothèque du couvent. Grâce à Ekkehard, l'abbaye reçut encore plusieurs riches présents de son élève.

Un des moines les plus remarquables de la fin du dixième et du commencement du onzième siècle fut *Notker* surnommé *Labéon* ou *le Lippu*. C'était un esprit encyclopédique qui s'occupait de théologie, de linguistique, d'astronomie et de mathématiques. Il traduisit divers fragments de la Bible en allemand, langue encore très barbare à cette époque, et peut être considéré comme un des pères de la prose germanique. Le dernier des grands représentants de la science de Saint-Gall fut *Ekkehard IV*. Après y avoir été élevé ce moine se rendit à Mayence où il dirigea une école et s'occupa soit de musique soit de littérature ; puis il revint plus tard à Saint-Gall. Notker le Lippu est l'auteur d'une chronique de son couvent dès les origines jusqu'à son temps, dans laquelle, ne se bornant pas à raconter les annales du monastère, il hasarde des aperçus sur les événements contemporains ; son style est coloré, par contre il est peu exact et se livre volontiers à sa fantaisie.

L'éclat que jette alors sur nos contrées l'abbaye de Saint-Gall met complètement dans l'ombre les autres maisons religieuses de la Suisse. Les monastères de *Reichenau* et d'*Einsiedeln* avaient

cependant aussi des bibliothèques et des écoles qui méritent une mention. Vers 1040, Reichenau possédait un moine nommé *Hermann le boîteux*, qui jouissait d'une certaine célébrité comme musicien, poète et professeur et fut l'auteur d'une chronique. En dehors des travaux de ce moine on sait peu de chose sur l'activité intellectuelle des couvents de la haute Alémanie et de la Burgondie. L'étoile de Saint-Gall ne devait pas tarder du reste à pâlir. Depuis le milieu du onzième siècle et le commencement du douzième nous voyons les ecclésiastiques dédaigner le culte de la science pour s'adonner aux plaisirs sensuels et à la débauche.

Le paysan vivait sans autre préoccupation que le pain quotidien. Il n'y avait pas des églises dans tous les villages, les baptêmes et les bénédictions nuptiales n'étaient point obligatoires. Le christianisme du peuple était très grossier et très extérieur. Il y avait des gens qui, à côté des croyances chrétiennes, avaient conservé des pratiques et des usages païens. Les dieux de l'antiquité avaient conservé des adorateurs; on croyait encore voir leur action dans maint signe mystérieux. Les fables païennes, les histoires de fantômes, les formules magiques étaient en grand crédit. Non seulement les cultivateurs, mais même les moines dans leurs couvents et les seigneurs dans leurs châteaux croyaient aux spectres, à l'influence des comètes et des météores. Toute la société anxieuse et superstitieuse, depuis les rois jusqu'aux paysans, attendait en l'an mille la fin du monde, et pour s'assurer des places en paradis fit des dons à l'Eglise. Cette crainte subsista pendant les onzième et douzième siècles et contribua au développement de la puissance pontificale ainsi qu'au succès des croisades. Les excès des grands, la décadence morale du clergé, les dissensions de la noblesse, l'insécurité générale et la détresse économique remplissaient les hommes d'angoisse et de malaise, et suscitèrent dans les âmes une aspiration à une nouvelle organisation sociale et à une existence meilleure.

Au milieu de cette époque, le sentiment religieux donna naissance à un nouvel ordre monastique qui, par sa sévère discipline, devait prendre une grande importance au dixième et au onzième siècle. Le couvent de *Cluny*, près Mâcon, fondé en 910, s'efforçait de réagir contre le relâchement de la règle de saint Benoît, il rétablit dans toute son austérité la sévère discipline jadis en vogue au mont Cassin et fut l'initiateur de ce mouvement.

Cette réforme s'étendit bientôt à d'autres maisons qui adoptèrent

successivement la règle de Cluny, si bien que deux siècles après la fondation de cette abbaye deux mille maisons reconnaissaient son autorité. L'absolue renonciation au monde et à ses intérêts, la complète mortification de la chair, l'exaltation religieuse, l'accroissement de l'influence du clergé et de la papauté, la domination de l'Eglise sur la société civile, sont les traits marquants de l'œuvre entreprise par les moines de Cluny. Ces idées exerçaient alors une attraction irrésistible et merveilleuse; on vit des familles tout entières se consacrer à ce but ; les croisades des onzième et douzième siècles, ainsi que la prépondérance de l'Eglise et de la papauté en furent le résultat. Parti de la Bourgogne le mouvement gagna bientôt la Suisse. En 919 le couvent de *Romainmôtier*, qui était tombé en décadence, se soumit à la règle de Cluny, l'abbaye de *Payerne* suit son exemple en 962, ainsi que *Bevaix* sur le lac de Neuchâtel, et plus tard au onzième siècle *Rueggisberg*, *Rougemont*, *Saint-Alban* à Bâle, *Saint-Victor* à Genève, etc. Tous ces couvents renonçant à se gouverner eux-mêmes, n'ont plus à leur tête que des *prieurs* placés sous la dépendance de l'abbé de Cluny. Cette nouvelle création monastique et la hiérarchie romaine dont elle secondait les vues entrèrent en lutte avec le vieil ordre des Bénédictins; on peut constater dans la chronique d'Ekkehard IV la profonde antipathie que les moines de Cluny avec leurs grandes tonsures, leurs longs frocs aux couleurs variées et leurs usages ascétiques inspirent aux moines de Saint-Gall.

La réunion de la Suisse à l'empire, effectuée par Conrad II de Franconie, ne devait pas assurer longtemps sa tranquillité. Après le règne glorieux d'Henri III le sceptre échoit en 1056 à son fils, un enfant de six ans. Sous la minorité d'Henri IV, l'impératrice régente, Agnès, pénétrée du sentiment de sa faiblesse cherche des appuis pour son fils et donne, avec la main de sa fille, le gouvernement de la Souabe et de la Transjurane au comte *Rodolphe de Rheinfelden* qui déjà possédait par lui-même des biens considérables dans la Suisse occidentale.

Lorsque Henri IV fut parvenu à sa majorité, il prit en mains le gouvernement de l'empire et eut à réprimer les révoltes des Souabes ; presque aussitôt éclata entre le pape Grégoire VII et lui la célèbre querelle des investitures. La dynastie de Franconie portait ombrage aux princes allemands, les procédés tyranniques d'Henri IV les irritaient; un grand nombre d'entre eux se

liguèrent contre lui. A la tête de cette opposition figurent ***Rodolphe de Rheinfelden*** et son gendre ***Berthold de Zæringen***. Les seigneurs allemands déposèrent Henri IV, la diète de Forschheim élut à la place son beau-frère, Rodolphe de Rheinfelden, et le pape consacra cette usurpation. Les deux empereurs se firent une guerre acharnée. En Suisse chacun des rivaux avait ses partisans. Les seigneurs tant ecclésiastiques que laïques, ne consultant que leur intérêt, se rangèrent sous la bannière d'Henri IV ou sous celle de Rodolphe de Rheinfelden suivant qu'ils croyaient avoir à redouter la domination de l'un ou de l'autre de ces compétiteurs. L'absolutisme du saint-siège jette dans le camp impérial les évêques de Lausanne, de Genève, de Bâle, de Constance et l'abbé de Saint-Gall, ces ecclésiastiques ainsi que les sires de Grandson et de Neuchâtel se déclarent en faveur d'Henri IV de Franconie. L'absolutisme impérial au contraire jette dans le camp du souverain pontife le sire de Faucigny, la maison de Savoie, les comtes de Genevois, de Kibourg, de Wulflingen, de Regensberg, de Toggenbourg et de Habsbourg qui, ainsi que les évêques de Sion et l'abbé de Reichenau, embrassent la cause de Rodolphe de Rheinfelden. Les moines de Cluny, chauds partisans de la suprématie pontificale, prirent parti contre Henri IV.

La lutte se concentra surtout dans le nord de la Suisse, l'abbé Ulrich de Saint-Gall entra vaillamment en lice. Berthold de Zæringen mit à feu et à sang les biens que l'abbaye de Saint-Gall possédait dans le pays de Brisgau, à la grande douleur des moines qui retiraient de cette contrée leurs vins et leurs céréales. L'abbé de Reichenau, en sa qualité d'ennemi de l'empereur, pilla les biens du monastère de Saint-Gall. L'abbé Ulrich attaqua à son tour les seigneurs de Kibourg, d'Ittingen et de Toggenbourg ; il construisit dans l'Appenzell, sur les flancs du Sentis un château fort et tint heureusement tête à ses ennemis.

Le pauvre peuple témoin des querelles des grands était fort à plaindre ; des bandes armées parcouraient le pays, pillant et brûlant les villages et les fermes et enlevant le bétail. Les paysans sans armes se réfugiaient avec leurs femmes et leurs enfants dans les forêts où les attendaient la faim et les maladies.

Le duc Rodolphe, que l'on surnomma l'anti-roi ou le roi des prêtres, ne fut pas heureux dans son entreprise et cela tout spécialement en Suisse où était le centre de sa puissance. A Zurich, alors principale ville de la Souabe, le clergé et le peuple l'exé-

craient. En Bourgogne les évêques de Lausanne et de Bâle dévastent ses propriétés. L'empereur lui oppose un adversaire redoutable en la personne de *Frédéric de Staufen* l'ancêtre de l'illustre dynastie des Hohenstaufen, auquel il donne la Souabe en 1079. L'année suivante Rodolphe perdait la vie dans la bataille de *Mœlsen* en Saxe (1080). Cette mort tragique ne mit cependant pas fin à la lutte ; la cause de Grégoire VII ne manquait pas, en effet, de champions toujours prêts à contester la couronne impériale à la maison de Franconie et à s'enrichir à ses dépens. Berthold de Rheinfelden, aidé de ses amis *Welf de Bavière* et Berthold de Zæringen, voulut venger son père ; les moines et les prêtres le soutinrent et excitèrent le peuple contre l'empereur ; pour eux les partisans de la maison de Franconie étaient des ennemis du Christ, des suppôts de Satan. La famille de Rheinfelden s'éteignit en 1090 par la mort du comte Berthold, mais le parti pontifical trouva un nouveau et vaillant chef dans la personne de Berthold II de Zæringen qui comme gendre de l'anti-roi Rodolphe hérita des droits des Rheinfelden.

La situation cependant changea de face. On était las de la lutte, la querelle du trône et de l'autel intéressait médiocrement nos contrées, c'étaient des ambitions personnelles qui avaient lancé dans l'arène la noblesse et le clergé. L'empereur et le pape firent un accommodement à Mayence en décembre 1097. La partie de la Souabe située au nord du lac de Constance fut attribuée aux Staufen. Les Zæringen reçurent, avec le titre de duc, l'avouerie du comté et de la ville de Zurich et le pays d'Uri. Cet arrangement eut des conséquences durables, l'Helvétie fut dès lors séparée du reste de la Souabe, les liens qui la rattachaient à l'empire se relâchèrent et l'influence des seigneurs locaux tant laïques qu'ecclésiastiques l'emporta. Les termes de Burgondie, de Souabe ou d'Alémanie perdirent toute signification en ce qui concerne l'Helvétie, si bien que ces appellations furent complètement oubliées par les descendants des populations qui jadis les portaient.



Fig. 18. — Couvent de Rheinau au 17e siècle.
(Facsimilé d'une gravure du frère Caspar Winterlin, bénédictin de Muri.)

CHAPITRE VIII

Les Zæringen.

Origine des Zæringen, leurs visées politiques. — Fondation des villes de Fribourg et de Berne. — Luttes des Zæringen et des comtes de Savoie. — Conquêtes de la maison de Savoie dans le Pays de Vaud. — Conséquence de l'extinction de la maison de Zæringen sur le développement ultérieur des libertés helvétiques.

A deux lieues au nord de Fribourg en Brisgau, à l'entrée de la Forêt-Noire, est situé le village de Zæringen, et tout près sur une hauteur voisine sont les ruines de l'antique château qui fut le berceau de la célèbre famille des ducs de Zæringen. Une romanesque légende court sur l'origine de ces puissants dynastes. Un charbonnier de la Forêt-Noire aurait, dit-on, trouvé un jour un trésor et l'aurait employé à aider le roi, alors dépossédé, à ressaisir le pouvoir; celui-ci pour le récompenser lui aurait donné le comté de Brisgau. Un charbonnier serait ainsi devenu la souche de la maison de Zæringen qui devait au douzième siècle étendre sa puissance sur tout le plateau suisse du lac de Constance au lac Léman et, grâce à ses importantes fondations, exercer une influence profonde et durable sur le cours de notre histoire. Aucun document historique n'est venu confirmer cette tradition, mais il est certain que les origines de cette famille étaient fort modestes.

Les Zæringen étaient de simples hommes libres qui primitivement habitaient le château et la ville de Villingen à l'est de Fribourg et en portaient le nom. C'est à *Berthold Ier* (Berthold veut dire le barbu) qui épousa la riche héritière des ducs de Carinthie, et qui prit en 1078 le nom de Zæringen, que remonte l'illustration de la famille. Les biens que les anciens ducs d'Alémanie possédaient dans le Wurtemberg et le pays de Baden passèrent par mariage à la maison de Zæringen. L'empereur Henri III avait promis à Berthold le duché de Souabe, l'impératrice ne s'étant pas considérée comme liée par cette promesse donna ce duché à Rodolphe de Rheinfelden. Berthold de Zæringen se sentant dédaigné par la maison de Franconie se rangea au nombre des adversaires de Henri IV, qui chercha à réparer les torts de sa mère en lui donnant le duché de Carinthie et le margraviat de Vérone. Mais la compensation était maigre, et lorsque éclata la

querelle entre le pape et l'empereur nous avons rencontré Berthold de Zæringen dans le camp de l'anti-roi Rodolphe.

Berthold II suivit la même politique que son père, son mariage avec la fille de Rodolphe de Rheinfelden marque une seconde étape dans la fortune de sa maison; sa famille prit pied en Suisse. Il reçut le landgraviat de Thurgovie et tous les biens que les Rheinfelden possédaient dans la Transjurane, entre autres les terres où devaient s'élever plus tard les villes de Berne, Fribourg, Buchsee (qui tire de lui le nom d'Herzogenbuchsee), Berthoud, Hutwil, Morat, etc., et plus tard en 1097 le Zurichgau. Une circonstance qui devait contribuer à la renommée des Zæringen fut le fait qu'ils arrivaient au moment où l'existence des villes était encore précaire et où un grand nombre de cités allaient être fondées et recevoir des franchises. Un premier pas fut fait dans cette voie par le duc *Conrad* de Zæringen, le fils de Berthold II, qui étendit les droits de la ville de Fribourg en Brisgau, que son père avait fondée, par l'octroi d'une charte (Handfest) analogue à celle qu'avait reçue la ville de Cologne. Ce précédent fut important pour notre patrie. Les Zæringen poursuivent avec ténacité leur but qui était de se rendre maîtres de la haute Allemagne et de la Bourgogne, ils continuèrent, nonobstant de grandes difficultés, la tradition des Rheinfelden ; les luttes que soulèvent leur ambition durèrent pendant tout le douzième siècle.

L'empereur Conrad II de Franconie avait jadis recueilli la succession du dernier roi de la Transjurane Rodolphe III. Lorsque par la mort de l'empereur Henri V, la maison de Franconie s'éteignit à son tour en 1125, les Burgondes se considérèrent comme dégagés de toute obligation envers l'empire et libres de choisir eux-mêmes leur souverain. L'empereur Lothaire de Saxe prétendit au contraire que la Bourgogne faisait partie intégrante de l'empire. La domination de l'empire sur la Bourgogne n'était en fait que nominale, car la partie de ce royaume située à l'ouest du Jura, entre la Saône et la Loire, quoique gouvernée par des comtes qui jadis rendaient hommage aux rois Rodolphiens, se rattachait géographiquement à la France. Deux de ces comtes, *Guillaume III* et *Guillaume IV* ayant été assassinés par des mains inconnues en 1126 et 1127 dans le Pays de Vaud, l'empereur crut le moment venu de réunir la Bourgogne cisjurane à l'empire et il nomma Conrad de Zæringen *recteur* des deux Bourgognes. L'héritier des comtes de Bourgogne, *Rainaud III*, revendiquant l'héri-

tage de ses cousins contesta au nouveau recteur les pouvoirs dont l'avait investi l'empereur, il prit les armes et l'un de ses partisans le comte *Amédée de Genève*, fut vaincu par Conrad de Zæringen à Payerne en 1133. Rainaud III réussit néanmoins à conserver la Bourgogne cisjurane, qui dès lors prit le nom de *Franche-Comté*, nom qui lui est resté.

Un danger plus grand menaça les Zæringen lorsque Conrad III de Hohenstaufen fut élevé à la dignité impériale. Un neveu de ce monarque, Frédéric, fondit sur la ville de Zurich et s'en empara en 1146. Sur ces entrefaites le dit *Frédéric*, surnommé *Barberousse*, succéda comme empereur à Conrad III ; Rainaud III étant venu à mourir, sa fille unique Béatrice qui avait épousé l'empereur Frédéric lui fit l'apport de son comté de Bourgogne ou Franche-Comté, en sorte que cette province fit encore une fois retour à la famille impériale. Lorsque *Berthold IV* de Zæringen eut succédé à son père, Zurich lui fut rendu et l'empereur lui conféra le gouvernement des deux Bourgognes avec le titre de recteur, ainsi que l'avouerie des évêchés de Lausanne, Genève et Sion avec des pouvoirs quasi-royaux.

Ces nombreuses dignités conférées à Berthold IV devinrent un motif de jalousie ; la plus grande partie de la noblesse romande refusa de se soumettre à la maison de Zæringen et prit les armes ; les évêques également cherchèrent à se soustraire à la tutelle qui leur était imposée. La situation des Zæringen devenait critique car ils n'avaient que peu de partisans en Bourgogne. Pour assurer leur pouvoir ils eurent alors recours à un moyen merveilleux qui avait admirablement réussi à l'empereur Henri l'Oiseleur. Afin de briser la résistance de la noblesse, ils l'enlacèrent dans un réseau de forteresses, ils entourèrent de remparts et de tours les villes déjà existantes et en créèrent de nouvelles où vinrent se réfugier les serfs, les gens de métiers et la petite noblesse, et dotèrent ces localités de franchises municipales.

A l'exemple de Berthold II qui avait fondé Fribourg en Brisgau (1112-1120), Berthold IV éleva en 1176 sur les bords de la Sarine, à la limite de la langue française et de la langue allemande, la cité de Fribourg en Uchtland. Sous son règne et sous celui de son fils *Berthold V*, Moudon, Yverdon, Laupen, Morat, Thoune et Berthoud furent munies de remparts ; sur la porte de cette dernière ville, qui tire de son fondateur son nom français, on lisait

autrefois cette inscription : « Berthold qui vainquit les Bourguignons a construit cette porte. »

La fondation de Berne en 1191, par Berthold V, fut le digne couronnement de l'œuvre des Zæringen. Ce fut à la suite de grands succès remportés sur la noblesse burgonde à Avenches et à Grindelwald que Berthold V jeta, dans la forte position que forme le coude de l'Aar, les fondements de la future ville fédérale. La cité de Berne, dont un ensemble de circonstances heureuses devait favoriser le développement, eut sur Fribourg l'avantage d'être construite sur les terres de l'empire. Les Bernois ont élevé, en 1848, sur la terrasse de leur dôme une statue à Berthold V, représenté en costume de chevalier.

Peu de temps après la fondation de Berne les luttes entre le trône et l'autel, entre les *Gibelins* (partisans de l'empereur) et les *Guelfes* (partisans du saint-siège) recommencèrent. A la mort de l'empereur Henri VI, en 1198, les Gibelins lui donnèrent pour successeur Philippe de Souabe, et les Guelfes[1] offrirent la dignité impériale à Berthold V, mais il la refusa ne voulant pas servir d'instrument aux partis.

Une nouvelle famille, originaire de la Maurienne, à laquelle l'avenir réservait de grandes destinées, commençait à prendre de l'importance dans la Suisse occidentale ; c'était celle des comtes de Savoie, qui après avoir acquis le Chablais, le bas Valais et la rive droite du lac Léman jusqu'à la Veveyse, jetaient un regard de convoitise sur le pays de Vaud. A l'appel du comte Thomas Ier, les gentilhommes romands reprirent les armes et s'emparèrent de Chillon, de Moudon et de Romont, où la croix de Savoie remplaça l'aigle et le lion des Zæringen. Au soir de la vie, le vieux duc tenta encore la fortune des armes, il pénétra en Valais par le Grimsel, mais fut battu à Ulrichen en 1211 ; épuisé, las de la lutte, il fit sa paix avec le comte de Savoie, et se retira dans son château de Zæringen, où, dernier de sa race, il mourut en 1218.

De longues périodes nous séparent des temps que nous venons de décrire et cependant, pour l'observateur désireux de rechercher

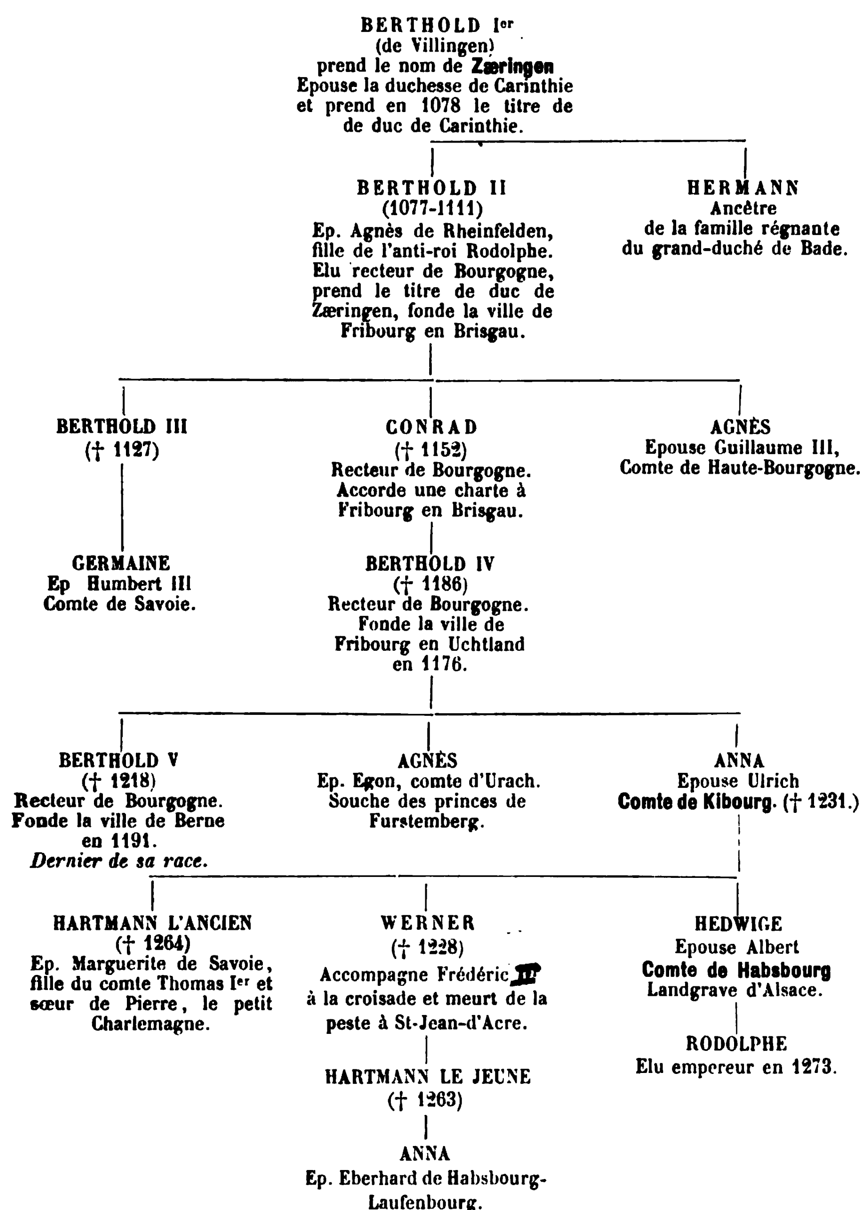
[1] Le terme de Guelfes est une corruption de *Welf*, prénom du duc de Bavière mentionné plus haut, page 86, comme le terme de Gibelin est dérivé de *Wiblingen*, nom d'une seigneurie que les Hohenstaufen possédaient en Souabe ; dans le passage d'une langue à l'autre, ce changement d'initiale est fréquent, c'est ainsi que Wilhelm (en anglais William) se traduit en français par Guillaume et Walther par Gauthier.

les origines de notre nationalité suisse, cette époque mouvementée de notre histoire a conservé un réel intérêt. Les grandes personnalités qui viennent de défiler sous nos yeux, se sont signalées par des fondations importantes qui ont exercé une influence durable sur les temps qui suivirent et produit des résultats très différents peut-être de ceux qu'elles en attendaient.

Nous avons vu dès le dixième siècle l'empereur s'efforcer d'établir par la force des armes sa domination dans nos contrées. Deux directions contraires se manifestent au sein de l'empire, l'une tend à l'unification de l'Etat, à l'organisation d'un pouvoir plus fort, plus centralisé, l'autre tend au développement de l'autonomie locale. Des dissentiments surgissent entre l'empereur et le saint-père ; les grands en profitent et s'appuyent sur le saint-siège pour accroître leurs prérogatives ; le pape, peu soucieux de l'anarchie résultant de ces dissensions, ne songeant qu'à assouvir son ambition et à affirmer sa prééminence, favorise les instincts d'indépendance des grands vassaux de l'empire ; l'empereur de son côté pour rattacher à sa cause les ducs et les comtes leur accorde des privilèges. La période de notre histoire qui va de l'an 900 à l'an 1200 offre le spectacle d'un chaos. On n'entend parler que de contestations, de démêlés, de violences et de prises d'armes sans fin. La conséquence de ces luttes est une désagrégation générale de l'empire et la constitution d'un certain nombre de grands duchés qui tiennent en échec la puissance impériale.

Durant une longue série de siècles nos contrées avaient été assujetties à une autorité étrangère. Elles avaient subi tour à tour la domination romaine, puis celle des Francs, et enfin celle des rois ou empereurs allemands, elles faisaient ainsi partie intégrante d'un grand Etat ayant en dehors de nos frontières son centre de gravité et se trouvaient politiquement réunies à des provinces qui n'ont aujourd'hui plus un lien commun avec elles. A partir du douzième siècle un revirement se produit graduellement. Des dynastes puissants, les Rheinfelden, puis les Zæringen, fournissent un point d'appui nouveau aux cités existantes ou en voie de formation ; les villes elles-mêmes secondent les ducs de Zæringen dans leurs luttes contre la noblesse, elles acquièrent en récompense des franchises, se développent et aspirent à l'autonomie. On a beaucoup loué la sagesse des Zæringen, dont les fondations ont préparé les voies à la formation de la Suisse, il est bien évident cependant que c'était dans un intérêt dynastique et non

GÉNÉALOGIE DES ZÆRINGEN ET DES KIBOURG



par amour de la liberté qu'ils ont octroyé des franchises à ces villes qui bientôt allaient devenir le centre de nouveaux Etats. Si la race des Zæringen, en effet, s'était perpétuée, il est probable qu'il se serait constitué entre les Alpes, le Rhin et le Jura un Etat monarchique comme la Savoie, Bade, le Wurtemberg ou la Bavière. L'extinction des Zæringen apparaît donc comme une dispensation providentielle nécessaire au développement des libertés helvétiques. Divers facteurs concourent à ce développement, pour s'en rendre compte il faut pénétrer dans l'organisation sociale et s'initier aux mœurs de cette curieuse époque, organisation et mœurs qui jouent un rôle très important dans l'enchaînement des faits historiques dont est issue la Confédération suisse.

CHAPITRE IX

Organisation de la société aux temps de la féodalité.

Développement de la chevalerie. — L'Eglise aux temps des croisades. — Principales familles féodales de la Suisse. — Origine des Habsbourg. — Mœurs des chevaliers. — Fondation de nouveaux ordres monastiques : Cluniaciens, Cisterciens, Chartreux, Prémontrés, Dominicains, Franciscains, Chevaliers de saint Jean, Chevaliers teutoniques, Frères hospitaliers, Lazarites. Bégards et béguines.

La vie politique au moyen âge était basée sur une conception de l'Etat diamétralement opposée à celle de l'antiquité. Chez les Grecs et les Romains l'Etat reposait sur le principe de la centralisation, c'était un organisme unifié et fortement constitué, possédant des compétences étendues et subordonnant la liberté de l'individu aux intérêts de la collectivité. Suivant la donnée germanique au contraire, la liberté individuelle était considérée comme le bien suprême ; l'Etat devait laisser aux individus, aux corporations, aux communes et aux districts le plus d'indépendance possible. Les membres de l'organisme social devaient être capables de se mouvoir librement, avoir une vie propre et ne pas compter en toute circonstance sur l'Etat. L'Etat avait seulement pour mission, d'après les idées germaniques, d'assurer la paix et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur ; le soin de la prospérité publique et de la culture intellectuelle ne lui incombait pas. Le développement social, matériel et spirituel était à peu près abandonné, durant le cours du moyen âge, au hasard des circonstances. Si l'on excepte le

règne de Charlemagne, on ne voit nulle part s'exercer d'activité légale dans ces domaines.

Sous Charlemagne nous avons vu se créer un gouvernement fortement constitué, rappelant celui des empereurs romains de la belle époque et répandant au loin une activité bienfaisante. Ce gouvernement était représenté dans les provinces par des comtes. A la fin du neuvième siècle cette organisation fut bouleversée et le système féodal triompha ; les fonctions publiques, de personnelles qu'elles étaient, deviennent des propriétés ; les mandataires préposés à l'administration des comtés ou districts se transforment en seigneurs et acquièrent des privilèges. Les comtes, marquis et ducs ne sont plus de simples fonctionnaires, des organes du pouvoir, dans le sens romain ou moderne du mot, mais bien des intermédiaires ou vassaux prêtant serment de fidélité et formant la suite du roi en temps de guerre ou de paix ; les avantages dont ils jouissent se transmettent par succession comme la propriété des fonds de terre. La puissance politique se fractionne, les grands vassaux ont à leur tour des arrière-vassaux, une série de vassalités se superposent les unes aux autres ; l'Etat devient une organisation morcelée, dépourvue d'unité et de force, reposant sur le bon vouloir d'une réunion de petites souverainetés. Dans un pareil système, le sentiment de la responsabilité des employés à l'égard du peuple, leur subordination envers l'autorité suprême, aussi bien que l'homogénéité de l'Etat font défaut, c'est le règne de l'anarchie. A l'origine le système féodal fut accueilli avec faveur ; on crut voir dans l'obligation personnelle du mandataire à l'égard de son suzerain un lien solide capable de fortifier l'Etat et de lui donner de la cohésion. Mais les partages entre les divers membres des familles comtales, les concessions octroyées à certains vassaux et surtout les *immunités*, c'est-à-dire l'affranchissement de certaines obligations envers les comtes amenèrent la déchéance et le morcellement des grands comtés établis sous les Carlovingiens.

Les comtes ne pouvaient pas pénétrer dans les couvents et les évêchés ; lorsque l'exercice de leurs fonctions les y appelait, ils devaient recourir à l'intermédiaire des abbés et des prélats ; il en résulta que les seigneurs ecclésiastiques s'attribuèrent peu à peu dans leurs domaines les fonctions politiques incombant dans la règle au pouvoir civil. Les évêques et les abbés tout en acquérant ainsi des immunités ne rendaient cependant pas eux-mêmes la justice, ils en remettaient l'administration à des seigneurs laïques

qui prenaient le titre d'*avoué* (advocatus, Vogt), et qui étaient les défenseurs de leurs intérêts temporels. Ces avoueries étaient confiées à des familles nobles, chez qui elles se transmettaient par voie d'héritage ; c'est ainsi que les Lenzbourg étaient les avoués de Schænnis, de Béromunster et de Sæckingen, que les Habsbourg possédaient l'avouerie de Muri, les Rapperschwil celle d'Einsiedeln, les Zæringen celle du couvent de Zurich, etc., les avoués retiraient de leurs fonctions honneur et profit ; ils touchaient en échange de leurs services une part dans le produit des impôts et des amendes qui revenaient aux chefs de ces maisons religieuses.

A côté des *avoueries ecclésiastiques* on vit se constituer des *avoueries impériales* auxquelles était confiée l'administration des biens impériaux ou royaux, situés dans les comtés, mais soustraits à la juridiction des comtes. C'est dans cette catégorie que rentraient la ville et le pays de Zurich, la vallée d'Uri et le Hasli, que l'empereur faisait gouverner par ses *baillis* (Reichsvogt). Les habitants des terres impériales étaient dans une situation généralement enviée, parce que l'empereur les protégeait contre l'oppression des grands. Cependant ils n'étaient pas toujours à l'abri des vexations, car l'avouerie étant héréditaire et souvent vendue par l'empereur à prix d'argent, elle était pour les seigneurs revêtus de cet emploi un moyen d'accroître leur importance territoriale; et ceux-ci ne se faisaient pas faute d'empiéter sur les libertés des vassaux du roi. Il arrivait par contre aussi que les *gens d'empire*, c'est ainsi que l'on appelait les habitants des domaines impériaux, pour conjurer le danger qui les menaçait, se faisaient accorder l'immédiateté par une lettre formelle du souverain, ils étaient alors gouvernés par des baillis qui étaient de simples préfets. L'histoire des origines de la Confédération suisse fournit l'exemple classique de ce type de gouvernement et c'est sur ce fondement que se sont édifiées les libertés helvétiques. Avec le développement de la puissance des comtes et des avoués, tant ecclésiastiques qu'impériaux, les droits régaliens, les droits de battre monnaie, le droit de tenir marché, qui étaient considérés comme des prérogatives du fisc royal, tombent en mains privées.

Un autre genre d'avouerie qui est une des institutions les plus caractéristiques du moyen âge était le droit de basse justice. Les comtes avaient sous leur juridiction des centeniers ou juges inférieurs. Les fonctions de ces magistrats comme celles des comtes étaient devenues héréditaires et se trouvaient limitées par des im-

munités et des exemptions; devenues l'apanage de la petite noblesse, des simples chevaliers, elles s'exerçaient seulement sur quelques villages, et changeaient souvent de mains par succession, vente ou donation. Ces petites seigneuries vers la fin du moyen âge furent fréquemment acquises par des bourgeois ou par des villes, un certain nombre d'entre elles subsistèrent jusqu'à la révolution de 1798.

Les formes dont s'entourait l'administration de la justice sont intéressantes. L'avoué tenait des assises deux fois par an, au printemps et en automne, en présence de tous les ressortissants de l'avouerie, et prononçait des amendes allant jusqu'à 9 et 10 livres. Les compétences du tribunal seigneurial étaient très diverses, elles étaient consignées dans des registres fonciers; les arrêts étaient fondés sur les coutumes locales qui, naturellement, variaient d'un endroit à l'autre. Le seigneur avait le devoir de protéger tous les *manants*[1] habitant sur sa seigneurie; en échange de cette protection il percevait une taxe personnelle (Vogtsteuer), et un impôt en nature (Vogtrecht), il exigeait des prestations personnelles ou corvées et des droits de mutation en cas de vente de biens (lods). A ces avoueries inférieures étaient en outre attachés des droits fiscaux sur les tavernes, forges, pêcheries, moulins, etc. Les habitants de l'avouerie étaient ainsi à considérer comme les sujets de leurs seigneurs, leur liberté était très restreinte, ils avaient souvent à souffrir des procédés tyranniques de leurs protecteurs, leur situation sociale était bien inférieure à celle des gens d'empire.

Tandis que se développaient les institutions que nous venons de décrire, une révolution économique s'accomplissait. La grande propriété, qui a subsisté jusqu'à nos jours en Espagne, en Italie, en Angleterre et en Irlande, se constituait. Les seigneurs disposaient de toute sorte de moyens pour contraindre les populations à la soumission; ils faisaient prévaloir leurs volontés dans les communes et exerçaient une grande influence sur la vie sociale. Les services, qui primitivement étaient volontaires, à la seconde ou à la troisième génération devenaient des obligations; les petits propriétaires libres se voyaient, en raison de la dureté des temps, dans la nécessité de recourir à la protection des grands et aliénaient leur indé-

[1] Le mot de manant, qui depuis a pris une acception fâcheuse, vient de l'ancien verbe *manoir*, en latin *manere*, qui signifie rester, demeurer, d'où l'on a fait aussi le substantif manoir, nom donné à la résidence du seigneur.

pendance ; ils s'engagaient à payer des redevances, comme naguère encore les paysans des Etats pontificaux et du royaume de Naples payaient des tributs annuels à certains brigands pour être garantis contre les déprédations que leurs gouvernements légitimes étaient impuissants à réprimer.

La libre propriété entre les mains du cultivateur devint peu à peu une rareté ; par l'effet de diverses causes qui donnent à notre histoire un attrait tout particulier, elle se conserva mieux dans nos vallées que dans les pays environnants ; la féodalité y prit moins complètement racine, et c'est grâce à cette circonstance que les Suisses ont devancé le reste de l'Europe dans la voie de l'indépendance politique.

L'établissement de la féodalité substitua au régime relativement démocratique de la période carlovingienne un régime tout à fait aristocratique. Sous Charlemagne le peuple avait conservé un rôle dans les affaires publiques, la féodalité le lui ravit. Il ne fut plus dès lors question de décisions populaires ; désormais l'autorité émana du duc, du comte, du noble ou du propriétaire foncier. Le lien impérial fut détruit, une décentralisation s'opéra, une répartition toute locale du pouvoir s'établit. Les droits de l'Etat se transformèrent en droits privés. La considération de l'intérêt général disparut. Cette anarchie subsista dans nos contrées jusqu'au jour où, par la constitution de la Confédération suisse, l'intérêt général fut placé de nouveau au-dessus des intérêts particuliers. Les premiers confédérés, à cet égard, ont eu le mérite d'avoir une vision plus claire de leurs droits que ce ne fut le cas dans les pays avoisinants. Avec la constitution comtale disparurent les désignations mêmes qui la rappelaient. Les grands seigneurs investis des hautes attributions judiciaires ne portèrent plus même le nom des provinces où ils exerçaient des fonctions de comtes, mais bien celui de leurs résidences ou des châteaux dont ils tiraient leurs origine. Les barons figurèrent à côté des comtes à la tête de la noblesse et furent en rapport direct avec le roi ; vassaux immédiats de la couronne, ils constituèrent ce que l'on appela la haute noblesse et se distinguèrent de la petite noblesse placée sous leur suzeraineté.

Une vingtaine de grandes familles féodales, auxquelles il faut joindre quelques seigneuries ecclésiastiques, ont, grâce à l'importance de leurs possessions territoriales, exercé une grande influence sur les destinées de notre pays. C'étaient, en commençant

par la Suisse occidentale les comtes de *Maurienne*, dont la puissance s'étendait sur la rive gauche du lac Léman et le Bas-Valais jusqu'à Martigny. Le premier membre de cette famille qui nous soit connu était *Humbert aux blanches mains*, il apparaît en 1034 à la tête de la noblesse de Bourgogne dans sa lutte contre l'empereur Conrad II et se pose en adversaire de la domination allemande. Les successeurs de Humbert prirent le titre de comtes de *Savoie* ; par une suite de mariages opulents ils acquirent de riches possessions en Faucigny, en Piémont, en Valais, et plus tard ils élevèrent des prétentions sur Genève et le pays de Vaud. Le morcellement de cette région en un grand nombre de seigneuries facilita leurs desseins. Plusieurs baronnies s'étaient en effet constituées dans le pays de Vaud, elles avaient pour chefs les sires de *Grandson*, *Estavayer*, *La Sarraz*, *Cossonay*, *Montfaucon*, *Blonay*, *Vufflens*, etc. Au douzième siècle ces nobles maisons se posent en adversaires des *Zæringen*, des *Kibourg* et des *Habsbourg*, au treizième elles subissent l'ascendant des comtes de Savoie. A l'extrémité occidentale du lac Léman étaient les comtes de *Genevois*, mentionnés pour la première fois en 1033 en la personne de *Gérold*, l'antagoniste de l'empereur Conrad II. Les comtes de Genevois avaient jeté les yeux sur le pays de Vaud, mais les évêques de *Genève* et les comtes de Savoie leur barrèrent le chemin. Un seigneur ecclésiastique puissant tenait un rang élevé sur la rive droite du lac Léman, c'était l'évêque de *Lausanne*, il était redevable de ses grands biens et de son titre de comte au dernier roi de la Transjurane, le faible Rodolphe III. L'évêque de *Sion* avait aussi acquis de la même manière son titre de comte. A l'orient du pays de Vaud, sur les bords de la Sarine, s'étaient établis les comtes de *Gruyères*, primitivement appelés comtes d'*Ogo* (de Ostgau, comté de l'est, ou d'Hochgau, pays d'Enhaut). Au nord-ouest du pays de Vaud, sur les bords du lac du même nom, étaient les comtes de *Neuchâtel*, leurs possessions s'étendaient sur la contrée comprise entre les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne et sur les bords de la Thièle jusqu'à la jonction de la Sarine et de l'Aar. Plusieurs membres de cette maison furent évêques de Lausanne, de Genève et de Bâle. Les familles de *Strassberg*, près Büren, de *Nidau*, d'*Aarberg* et de *Bargen* étaient des rameaux détachés de la maison de Neuchâtel. Sur la rive droite de l'Aar, de la frontière de l'Emmenthal à Aarwangen et à Langenthal jusqu'à Berthoud, Signau, Rothenbach et Thoune, et sur la rive gauche de l'Aar jusqu'à Soleure s'étendait

555744B

le comté de la Petite-Bourgogne, donné par les Zæringen en 1160 aux comtes de *Buchegg* dont héritèrent les *Kibourg* et les *Habsbourg*. Le Jura bernois actuel et une partie de la campagne bâloise formaient le domaine de l'*évêque de Bâle* élevé en 1041 à la dignité comtale. Si, poursuivant notre pérégrination, nous arrivons en



Fig. 19. — Bractéates frappées par les princes-évêques de Bâle au onzième siècle. (Tirées d'une monographie de A. Morel-Fatio sur les *Monnaies suisses de la trouvaille de la basilique de Saint-Paul à Rome*.)

Argovie, nous pénétrons sur les terres des comtes de *Lenzbourg*. Ces puissants dynastes possédaient Baden et avaient étendu au dehors leur domination sur Schwytz, Unterwald et Gaster, ils étaient en outre les protecteurs de plusieurs couvents célèbres, tels que Béromunster, qu'ils avaient fondé, Schænnis, Sæckingen et Fraumunster ; déjà comtes d'Argovie et avoués de Zurich, ils obtinrent sous l'empereur Henri IV le comté de Zurich. Cette illustre famille se divisa au douzième siècle en deux branches : les *Lenzbourg* proprement dits et les *Baden*. La première eut en partage le comté d'Argovie avec les avoueries de Béromunster et de Rheinau, la seconde le comté de Zurich avec les avoueries de Schænnis, de Zurich et de Sæckingen. La branche aînée s'éteignit en 1172 par la mort du plus célèbre des Lenzbourg, *Ulrich IX*, le partisan des Hohenstaufen, l'intime ami de Frédéric Barberousse; la branche ca-

dette s'éteignit l'année suivante par la mort d'*Arnold VIII* de Baden.

L'extinction des Lenzbourg fit la fortune des *Habsbourg*. Des légendes diverses courent sur le compte de cette maison, comme sur celui de la plupart des vieilles familles suisses. A teneur de la chronique du couvent de Muri, qui est sujette à caution, les Habsbourg auraient eu pour ancêtre un nommé Gontran, surnommé le riche, dont le fils Radbot vivait vers la fin du dixième et au commencement du onzième siècle ; elle serait ainsi contemporaine des plus vieilles familles vaudoises encore existantes : les de Blonay, de Gingins et de Goumoens. Les plus anciens chroniqueurs placent en Alsace le berceau des Habsbourg, il paraît cependant que c'est en Argovie qu'il faut chercher leur origine et qu'ils n'acquirent que plus tard des biens en Alsace. Leurs terres étaient aux environs du château de Habsbourg, à Windisch, à Brugg et à Muri. Dans les époques les plus reculées, avant le onzième siècle, leur résidence était peut-être à Altenbourg, château construit sur les ruines d'un castel romain près de Brugg, au confluent de la Reuss et de l'Aar. Au onzième siècle ils s'établirent sur la hauteur de Wulfelsberg et bâtirent à son sommet, d'où la vue s'étend au loin, le château d'*Habichtsbourg* ou *Habsbourg*. D'après une légende, un certain Radbot, dont le frère était évêque de Strasbourg, chassant un jour en Argovie perdit son faucon ou autour ; après de longues recherches, il le trouva sur une colline, il en fut tout content, la colline lui plut et il se décida à y construire un château, son frère lui vint en aide, et lui donna des propriétés en Argovie. En souvenir de l'incident de chasse qui l'avait amené en ce lieu, il appela son manoir Habichtsbourg (château de l'autour). Cette légende a été visiblement inventée après coup pour expliquer le nom de ce château. Ce qu'il y a de certain, c'est que si la famille des Habsbourg, à laquelle étaient réservées de si grandes destinées, était ancienne, elle n'était pas primitivement l'une des plus riches ni l'une des plus puissantes de l'Argovie, et que ce fut l'évêque de Strasbourg Werner de Habsbourg qui construisit le château de ce nom, et qui fonda le couvent de bénédictins de Muri, auquel il donna pour avoué son frère Lanzelin. Les Habsbourg ne portaient pas alors le titre de comte, on les voit prendre position pour la première fois dans les luttes de l'empereur et du pape à la fin du onzième siècle. Leur château n'était point considérable, et lorsque leur famille prit de l'importance c'est à Stein, à Baden, à Kibourg, à Brugg qu'ils éta-

blissent leur résidence. Au douzième siècle la fortune sourit aux Habsbourg, ils reçurent le gouvernement de la Haute-Alsace, l'avouerie de Murbach et acquirent des possessions en Alsace, en Argovie, à Lucerne et dans l'Unterwald. Albert III, surnommé le riche, fut le fondateur de leur prospérité, il était allié aux Staufen et aux Welfen, en 1172 il hérita des possessions des Lenzbourg et de leurs droits sur Schwytz, sur Unterwald, ainsi que du gouvernement de l'Aargau et du Zurichgau. A partir de ce moment l'influence des Habsbourg devient prépondérante dans la Suisse centrale dont le sort est intimement lié au leur.

Dans l'ancien comté de Thurgovie dominait l'opulent famille de *Kibourg;* les origines de cette maison nous sont mal connues, une de ses branches portait les armes de Winterthour ; après l'extinction des Winterthour ce comté fait retour aux Kibourg. Au onzième siècle les comtes de *Dillingen* héritent des Kibourg et en prennent le nom, de nouveaux héritages accroissent encore leur patrimoine, ils recueillent les biens des *Mœrsboury*, des *Wulflingen*, et en 1173, des *Lenzbourg;* Baden, Béromunster et Gaster leur échoient en partage. L'extinction des Zæringen, dont les Kibourg héritent en 1218, porte au comble la puissance de cette maison qui devient la plus puissante de la Suisse. Des créneaux de leurs donjons les Kibourg pouvaient contempler soixante-dix châteaux habités par leurs vassaux. Les seigneurs de *Wart*, de *Teufen*, d'*Hettlingen*, de *Wyden*, de *Goldenberg*, d'*Hegi*, de *Wetzikon*, de *Klingenberg* et bien d'autres trop longs à énumérer formaient leur suite. Après une gloire de courte durée, les Kibourg s'éteignent à leur tour au milieu du treizième siècle et leurs biens passent aux *Habsbourg*. Plusieurs autres familles seigneuriales méritent encore une mention, citons les barons de *Regensberg*, dont les terres étaient situées dans les vallées de la Limmat et de la Glatt, et qui possédaient l'avouerie de *Gruningen*, ce furent eux qui fondèrent les couvents de Fahr et de Ruti ; les barons de *Seldenburen*, de *Bonstetten*, d'*Eschenbach* (fondateurs du couvent de Cappel) et les *Wædenschwil*, dont une branche acquit par mariage la seigneurie d'Unspunnen près d'Interlaken. A l'extrémité supérieure du lac de Zurich il y avait encore la grande famille des comtes de *Rapperschwil*, qui s'éteignit au treizième siècle et dont les possessions passèrent aux Habsbourg. Deux importantes seigneuries, l'une ecclésiastique, l'autre laïque, se partageaient la domination de la Suisse orientale, c'étaient l'*abbaye de Saint-Gall* et les comtes de *Toggenbourg:* ces

derniers possédaient la vallée de la Thour et de nombreux fiefs dans les Grisons. Il y avait aussi dans la Rhétie plusieurs

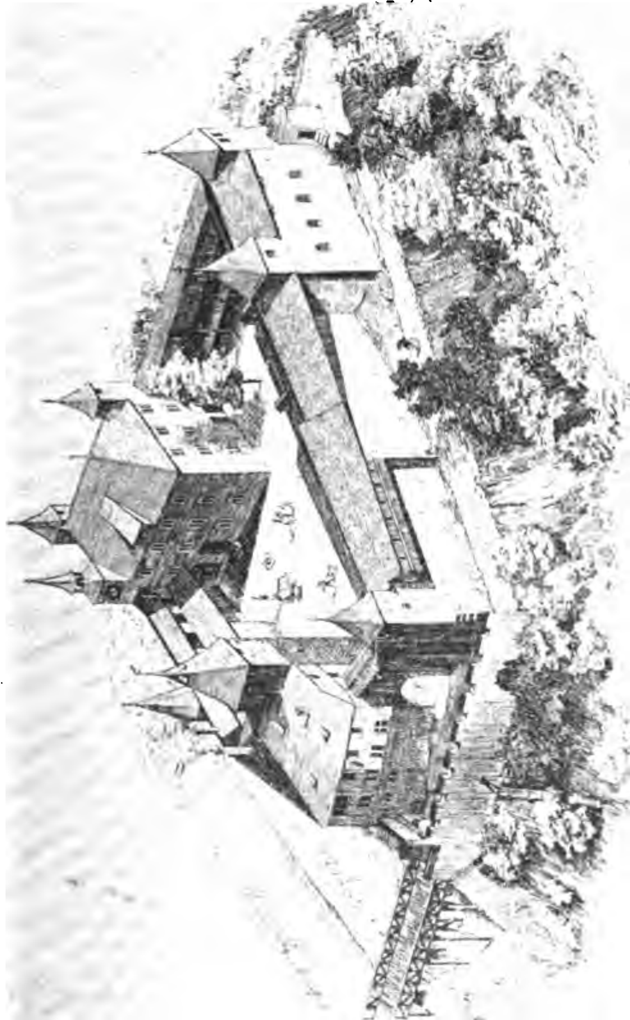


Fig. 20. — Château de Kibourg au seizième siècle. (Tiré de la monographie de M. Zeller-Werdmüller, *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich.* Bd. XXII, Heft 6).

seigneuries dont nous aurons l'occasion de parler en racontant l'histoire des Ligues-Grises.

Où que ce soit que nous jetions le regard nous ne voyons que morcellement ; aucun centre de gravité résistant et solide, aucune

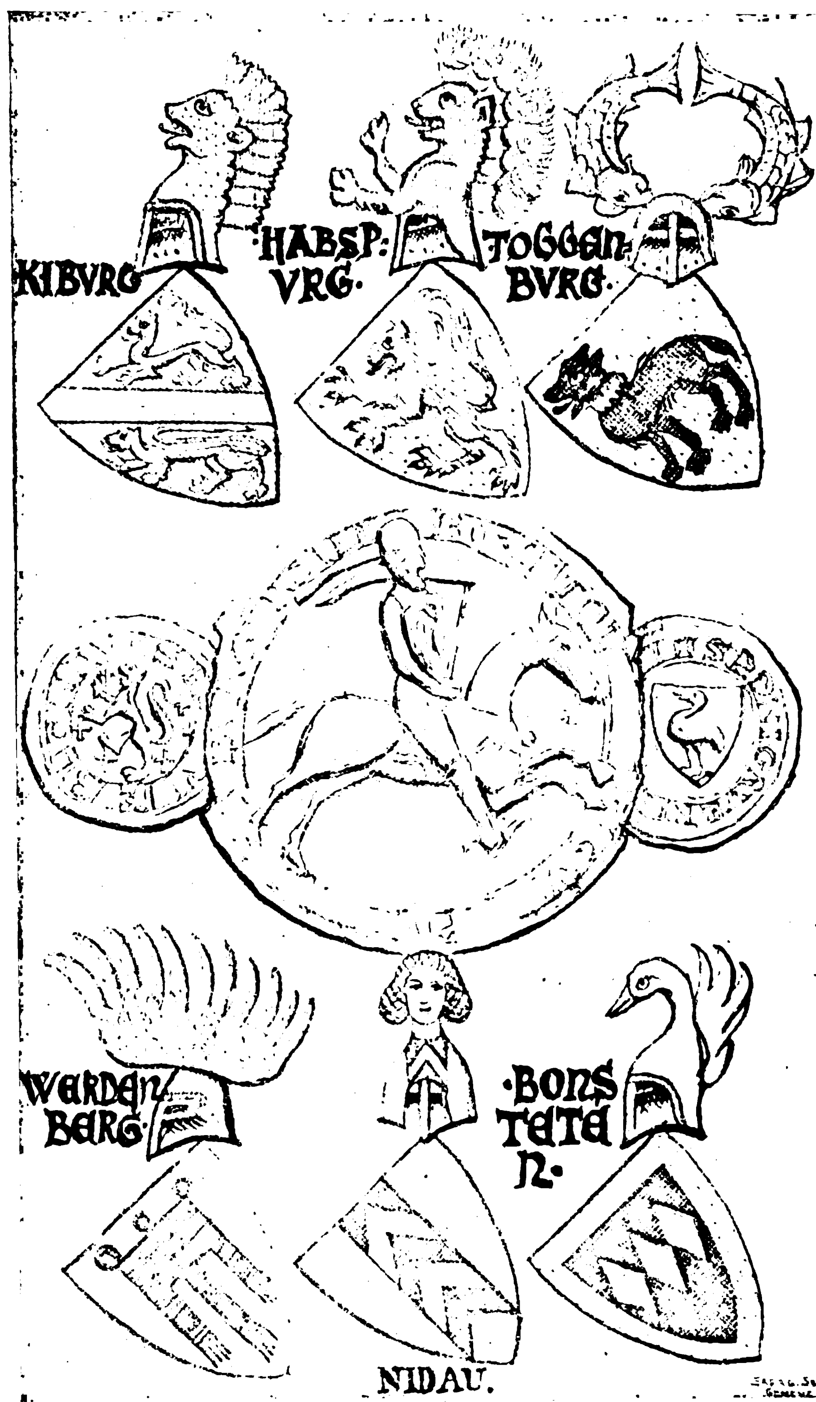


Fig. 21. — Sceaux, armoiries et cimiers de quelques-unes des plus anciennes familles de la Suisse. (Dessin de M. Ch.-A. Bugnion.)

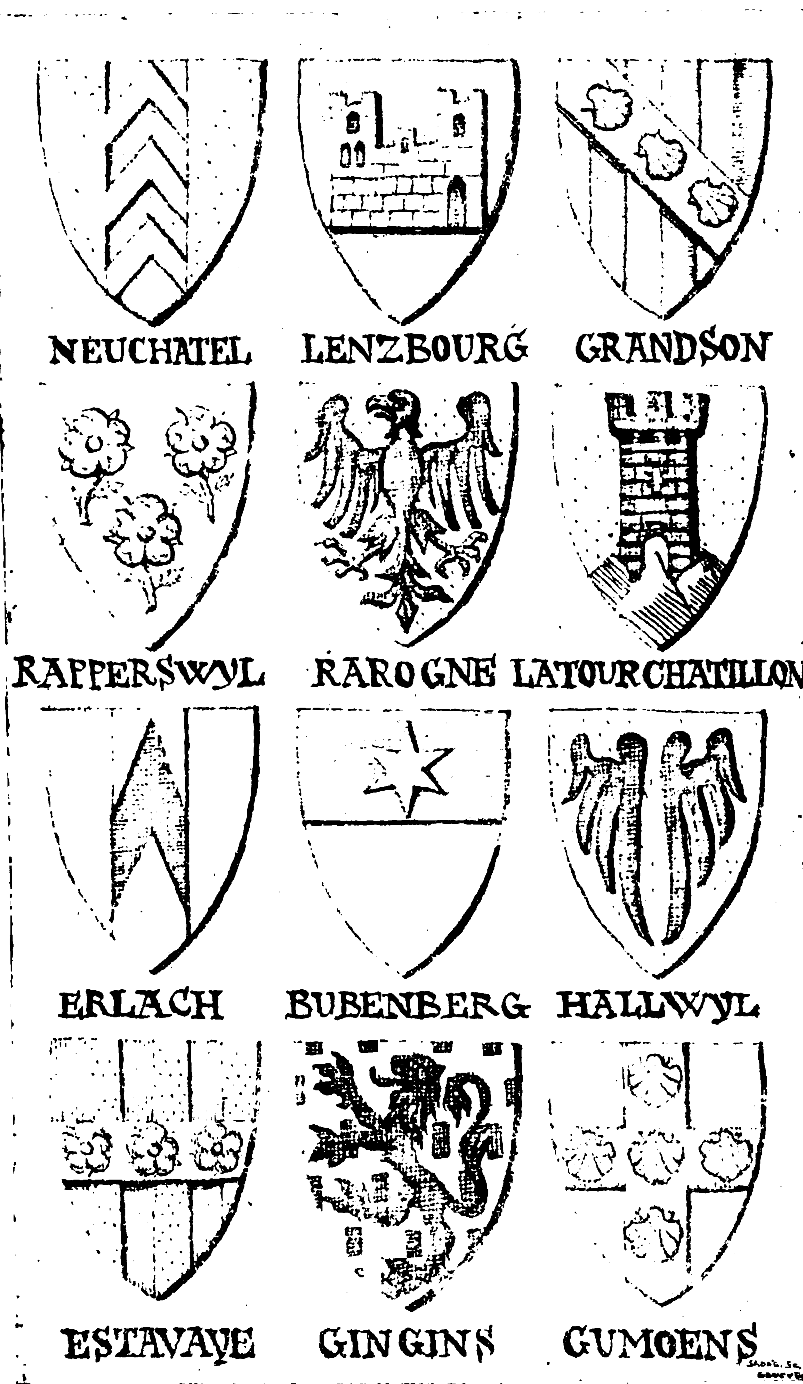


Fig. 22. — Armoiries de quelques-unes des plus anciennes familles de la Suisse. (Dessin de M. Ch.-A. Bugnion.)

tendance à l'unification de l'Etat ne se manifeste; le pouvoir politique est dans les mains des propriétaires fonciers, laïques ou ecclésiastiques, qui l'exploitent à leur profit, sans se faire souci des intérêts de leurs administrés, jusqu'au jour où les communes, lasses de ce joug, parviennent successivement à s'émanciper de leurs seigneurs. Ce soulèvement des communes n'est point un fait isolé, il se produisit sur divers points de l'Europe. En Italie les principales cités de la péninsule se rendent indépendantes et se constituent en républiques; en Allemagne, de nombreuses villes acquièrent l'autonomie, obtiennent la protection de l'empereur et forment entre elles des ligues; le mouvement se propage dans les Flandres et en France, mais dans ce dernier pays le roi, après avoir soutenu les villes dans leurs luttes contre la noblesse, parvient à se les assujettir. En Suisse l'émancipation des communes, tant rurales qu'urbaines, est le produit d'une évolution lente et continue, la nature montagneuse du sol la favorise, et le caractère prudent et tenace propre au montagnard lui assure la victoire. Jamais dans nos contrées la noblesse n'est parvenue à se rendre aussi complètement maîtresse du pays que ce ne fut le cas en France ou en Allemagne.

Jadis aux temps des Grecs et des Romains l'infanterie jouait le principal rôle dans les batailles. Après l'invasion des barbares une transformation s'opéra. Les Burgondes et les Alémans sont obligés pour lutter efficacement contre les Sarrasins, les Hongrois et les Francs, de leur emprunter leur tactique, ils prennent alors l'habitude de combattre à cheval, ce qui donne plus de mobilité à leurs armées. Or, l'usage du cheval, que Buffon a appelé une des plus belles conquêtes de l'homme, et sur lequel au contraire la législation des Hébreux avait jeté un certain discrédit, n'a jamais contribué à faire avancer la civilisation. Loin d'être un élément de développement, il semble être plutôt un élément de recul. Si l'on compare aujourd'hui encore les mœurs des divers peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques, on peut remarquer que c'est chez les nations comme les Arabes, les Gauchos et les Hongrois où ce noble animal est le plus en faveur que le progrès des mœurs est le plus lent. C'est qu'en effet l'usage du cheval favorise certains instincts d'indolence, de paresse, de flânerie, de grossièreté et de brutale combativité. Monté sur son coursier, la tête ornée d'un casque protecteur, le corps, les bras

et les jambes couverts d'une épaisse armure ou d'une cotte de mailles, la lance ou le glaive d'une main, le bouclier de l'autre, le chevalier du moyen âge aimait à errer dans les campagnes à la recherche d'une aventure. Parfois, pour racheter ses péchés, il prenait la défense d'un opprimé, le plus souvent il détroussait le pauvre voyageur ou défiait quelque rival que le hasard des circonstance lui faisait rencontrer sur sa route. Il allait de château en château cherchant l'occasion de ferrailler et d'exercer ses talents dans des jeux d'adresse, et s'adonnait chemin faisant au plaisir de la chasse qui est demeuré jusqu'au dix-huitième siècle l'apanage des gens de distinction.

C'est déjà au onzième siècle que commence l'usage des tournois, où les chevaliers armés de pied en cap, montés sur de pesants destriers, couverts également d'une cotte de mailles ne laissant à découvert que les yeux et les narines, luttaient deux à deux en cherchant à se désarçonner. Souvent ces jeux avaient une issue sanglante. Celui qui remportait la victoire, à teneur du verdict des juges de camp, recevait des mains d'une belle et noble dame des armes précieuses, des bracelets ou des colliers comme prix de son adresse. Ces tournois étaient comme nos tirs d'aujourd'hui l'occasion de fêtes splendides. De tous côtés arrivaient des seigneurs renommés pour se mesurer dans le combat ; un grand concours de population assistait au spectacle. Le champ clos était brillamment pavoisé de trophées ; les gentilshommes cherchaient à se surpasser les uns les autres par la beauté de leurs armures et de leurs chevaux, avant de s'accoster, ils se lançaient ainsi que les héros d'Homère des bravades et des défis orgueilleux. La visière du casque cachant le visage des chevaliers, ceux-ci pour se faire connaître décoraient leurs écus de signes particuliers et faisaient ondoyer sur leur chef des panaches aux couleurs variées. Ces marques distinctives, qui prirent le nom d'armes ou d'armoiries, consistaient en figures symboliques. Elles furent plus tard reproduites dans les sceaux, dont les familles nobles ou bourgeoises ignorant l'art de l'écriture, se servaient en lieu et place de signature pour attester leur consentement dans les actes de vente, de donation ou les testaments. Les emblèmes adoptés par chaque famille étaient très variés. Ici c'était un château (voir les armes des Lenzbourg), là c'était l'image d'un animal (voir les armes des Gruyères, des Toggenbourg, etc). Les couleurs avaient elles-mêmes une signification ; le blanc était l'emblème de la

pureté et de l'innocence, le bleu celui de la beauté et de la majesté, le vert celui de la jeunesse et de l'espérance, le rouge le symbole du courage et de l'amour, le jaune l'attribut de la richesse et de la noblesse, le noir l'expression de la douleur et de la tristesse.

Les habitations des chevaliers étaient comme leurs costumes appropriées aux nécessités de la guerre. C'étaient de solides tours, parfois entourées d'écuries et de granges, bâties généralement sur des hauteurs, protégées par des murs et des fossés, ou bien au milieu d'un étang. Le castel et ses tours étaient un lieu de refuge où les vassaux venaient, en cas d'alerte, se mettre en sûreté ; d'où le nom de *Burg*[1] qui en passant dans la langue française a pris une acception un peu différente et sert à désigner une petite ville fortifiée. Au douzième et au treizième siècle on voit s'élever sur presque toutes les collines des châteaux de formes et de dimensions très variées. Plusieurs comme Kibourg, Utlibourg, etc., occupaient l'emplacement d'anciennes fortifications romaines. Souvent ils garnissaient les points culminants d'une chaîne de collines comme le Jura, l'Irchel ou l'Albis. Plusieurs ont complètement disparu ou n'ont laissé que des ruines. Ce n'étaient pas seulement les familles comtales qui demeuraient dans les châteaux, mais encore leurs vassaux et leurs serviteurs ; toute cette suite mangeait à la table du seigneur et en portait le nom. A l'origine le château consistait essentiellement en une tour maîtresse que l'on appelait le *donjon*, en allemand *Bergfried*. La partie inférieure de cette forteresse dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par un escalier intérieur contenait des caves et n'était éclairée que par des soupiraux. L'entrée, placée à une certaine hauteur, n'était souvent accessible qu'au moyen d'une échelle en bois qui s'enlevait en cas de danger ; elle donnait sur une grande pièce qui servait primitivement à la fois de cuisine et de logement. Plus tard cette pièce est abandonnée à la valetaille, des appartements spéciaux sont affectés à l'usage du seigneur et de sa famille, et une salle dite des chevaliers ou des gardes, où se réunissaient les hôtes et les vassaux du seigneur, complète l'édifice.

La partie supérieure du château était fréquemment construite en surplomb et flanquée à chaque angle d'une tourelle destinée à en faciliter la défense. Au sommet de la tour était placé un veilleur

[1] Burg vient du verbe *bergen* qui signifie sauver, mettre en sûreté.

chargé d'annoncer les hôtes attendus et de donner l'alarme en cas de danger. Les murs de ces donjons avaient une épaisseur allant



Fig. 23. — Entrée de la ville de Gruyères.
(D'après *Fribourg artistique à travers les âges*, publication de la Société des amis des beaux-arts et de celle des ingénieurs et des architectes.)

de huit à douze pieds. Les blocs de pierre employés pour leur construction restaient à l'état fruste.

Ces demeures incommodes ne devaient pas indéfiniment suffire

aux personnes appelées à les occuper. Les familles et les besoins allant en se développant, l'on en vint à construire des habitations plus confortables autour de la tour maîtresse, transformée en geôle et en magasins, qui conserva son utilité comme moyen de défense et comme lieu de retraite en cas d'alarme. Les châteaux contiennent alors dans l'enceinte de leurs murailles crénelées, munies de chemins de ronde et de fossés, tout un ensemble de bâtiments et souvent même plusieurs cours autour desquels viennent se grouper la maison d'habitation du seigneur, des pièces pour ses hôtes de passage, des appartements pour des artisans, une chapelle, etc. Un pont-levis est jeté sur le fossé. Les plus considérables de ces châteaux étaient ceux de *Kibourg, Rapperschwil, Wædenschwil, Lenzbourg, Gruyères, Lucens, Vufflens, Chillon,* etc.

Ce dernier peut être considéré comme un type de la forteresse féodale. Son origine remonte aux premiers siècles du moyen âge, il consistait primitivement en un simple donjon servant de refuge et de poste d'observation. A cette tour fut ajoutée ensuite une enceinte ou camp retranché défendue par deux tours saillantes placées à l'extrémité nord et au milieu du pourtour sud. Au douzième siècle Chillon possédait déjà un châtelain et une petite garnison. Au début du treizième siècle, le comte Thomas Ier de Savoie se fit construire à Chillon une habitation ; sous Pierre II le château fut considérablement agrandi, des bâtiments importants furent élevés sur tout le côté occidental. On a longtemps cru que l'ensemble du château était l'œuvre de Pierre II, mais, suivant M. A. Naef[1], la cour orientale avec ses tours et la chapelle, la cour sud avec l'entrée, la grosse tour qui protège l'entrée et l'enceinte de machicoulis qui s'y appuie ne remonteraient pas au delà du quatorzième siècle et auraient peut-être été exécutés par Amédée V. Tous ces ouvrages furent du reste retouchés aux quinzième et seizième siècles ensuite des progrès des armes à feu. L'ensemble de ces constructions est considérable, il mesure une longeur de 110 mètres sur une profondeur de 45 mètres. Les parties les plus intéressantes du château sont la grande salle des gardes appelée souterrain, qui se trouve à trois mètres au-dessus du niveau du lac, et la prison de Bonivard immortalisée par le poème de Byron. Les colonnes massives et les arcs ogivaux sur lesquelles s'appuyent les voûtes de ces salles, la demi-obscurité

[1] Voir le *Guide au château de Chillon* de M. Albert Naef.

qui y règne, les curieux jeux de lumière qui s'y produisent grâce au voisinage du lac, leur donnent un aspect mystérieux. Au niveau des cours étaient la salle à manger et la salle de justice et au-dessus la chapelle. A l'étage supérieur étaient la chambre

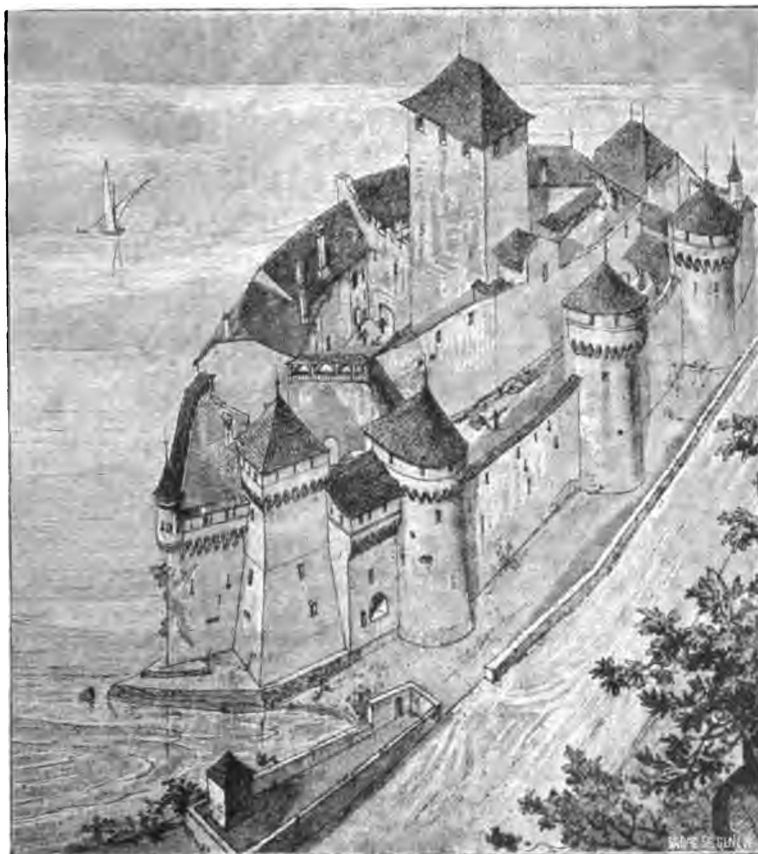


Fig. 24. — Vue du château de Chillon à vol d'oiseau. (Tiré de la monographie de M. Rahn sur Chillon. *Mittheilungen der ant. Gesellschaft in Zurich*, Bd. XXII, Heft 3.)

à coucher du duc de Savoie, que décoraient jadis d'intéressantes peintures dont il subsiste encore des vestiges; la chambre de la duchesse dans laquelle on remarque une curieuse cheminée; enfin la salle des chevaliers et son antichambre, le plafond en berceau de cette dernière pièce permet de se représenter l'aspect que devait avoir le plafond de la précédente avant les remaniements que lui ont fait subir les baillis bernois. Une association, *pro Chillone*, s'est fondée en 1887 en vue d'entreprendre, avec l'appui du gou-

vernement vaudois, la restauration de ce château, dans l'idée d'y établir un musée. Il est à souhaiter que cette œuvre patriotique reçoive les encouragements qui lui sont nécessaires pour être menée rapidement à chef.

Durant le cours des douzième et treizième siècles il a été construit un nombre considérable de châteaux. Dans le seul comté de Kibourg (partie orientale des cantons de Zurich et de Thurgovie) on en comptait plus de cent, dans l'Unterwald, trente-deux, dans les Grisons cent quarante-neuf. Ils étaient la plaie du pays. Les seigneurs qui y avaient élu domicile en sortaient avec des bandes armées et pillaient les voyageurs inoffensifs, les paisibles marchands, les couvents et les villes. Ces abus de la force durèrent jusqu'au moment où un nouvel élément social, la bourgeoisie, entrant en lice, parvint heureusement à tenir en échec la noblesse, et où l'invention de la poudre et de l'artillerie permit de s'emparer des forteresses du moyen âge, longtemps réputées imprenables. Les fratricides commis par les Kibourg et les Toggenbourg, les forfaitures et les violences de ces nobles brigands, et les vengeances des baillis autrichiens, que les légendes et l'histoire racontent par centaines, témoignent de la grossièreté des mœurs de cette époque.

La chevalerie ne laissait pas cependant d'avoir un idéal élevé, surtout dans sa période florissante, au douzième siècle. Avec le treizième siècle commence la décadence de cette institution.

Elle s'était donné pour mission de répandre le christianisme parmi les infidèles, de venir en aide aux faibles en combattant leurs oppresseurs, de protéger les femmes et de se mettre au service de la beauté et de la vertu. Le sentiment de l'honneur dont les chevaliers faisaient profession engendra chez eux un orgueil et un esprit romanesque qui les poussaient à des entreprises considérées comme insensées par le commun peuple. Dans les poèmes d'amour du moyen âge on voit des chevaliers, uniquement préoccupés de plaire à la dame de leurs pensées, accomplir des choses inouïes pour attirer leurs regards et acquérir leurs faveurs.

Comme type de ce genre de poésie citons la strophe suivante d'Othon de Grandson [1] :

[1] Othon de Grandson fut, au moyen âge, le premier poète de la Suisse romande, en date comme en importance. Sa mort tragique à Bourg-en-Bresse en 1397 à l'âge de soixante ans passés dans un combat judiciaire, auquel il avait été pro-

Puisqu' Amours vuelt [et] li plaist et agree
Que vostre soient du tout entierement
M'amour, m'espoir, mon plaisir, ma pensee,
Mon cuer, ma joye, tout mon esbatement,
Je l'en mercy, car je sçay fermement
Que plus grans biens ne me pourroit donner
Que de vous faire par moi cherir, doubter,
Obeïr, craindre, honnorer et servir.

Et ce virelai du même auteur :

Je vous aime, je vous desir,
Je vous veuil doubter et servir,
Je suy vostre ou que je soye,
Je ne puis sanz vous avoir joye,
Je puis par vous vivre et morir.

Onques si fort ne vous amay,
Onques tant ne vous desiray
De tout entier le cuer de moy.

Vostre lige suy et seray,
Jamaiz autre ne serviray,
Je le vous jure par ma foy.
Loyal amour me fait sentir
En penser et en souvenir

voqué par Gérard d'Estavayer en a fait une sorte de héros national. Seigneur puissant et riche, ayant joué un rôle important à la cour de Savoie, il avait beaucoup d'envieux et fut accusé d'avoir, de concert avec Bonne de Bourbon, fait empoisonner le comte Amédée VII, par le médecin Grandville en 1391. Une enquête ordonnée à sa demande par le roi de France Charles VI, et à laquelle participèrent les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, le blanchit de ces accusations, Des soupçons n'en continuèrent pas moins à courir. On a longtemps cru que son antagoniste, Gérard d'Estavayer, qui se constitua le champion des accusateurs d'Othon, avait des motifs personnels pour le provoquer. Cette légende aurait, suivant M. A. Piaget, pour origine une lecture étourdie d'un passage d'Olivier de la Marche dans lequel on lit : « Cestuy messire Gérard d'Estavayé estait ung chevalier nourry et eslevé par le dit messir Othe Grandson et avait moult tenu à luy, *mais, par aucune jalousie de sa femme*, il emprist ceste vengence et se bouta au gaige de bataille contre celluy qui l'avait nourry. » Or l'orthographe *femme* pour *fame* (renommée) se rencontre fréquemment au quinzième siècle et dans une autre copie manuscrite du même ouvrage on trouve *renommée* au lieu de *femme*. (Voir la monographie de M. A. Piaget intitulée : *Othon de Grandson et ses poésies*.) On a longtemps cru qu'Othon de Grandson avait été enterré à la cathédrale de Lausanne ; le professeur H. Carrard a établi que le monument où sa dépouille est censée reposer fut élevé à la mémoire d'un frère de son bisaïcul, Othon Ier, qui dans son testament du 4 avril 1328 avait demandé à être inhumé dans cette église. (Voir la brochure de H. Carrard : *A propos du tombeau du chevalier de Grandson*.)

Plus que onques senti n'avoye,
Car il n'est riens que sanz vous voye
En quoy mon cuer prengne plaisir.

Je vous aime, etc.

Un autre trait caractéristique du moyen âge, ce fut l'union intime de l'esprit guerrier des chevaliers et des aspirations de l'Eglise. Les croisades donnèrent une satisfaction aux goûts d'aventures des chevaliers et leur fournirent l'occasion de se signaler par des actions d'éclat. Le zèle pour la vraie foi et le combat pour la croix furent considérés comme les premiers devoirs des chevaliers. Avant d'aller combattre les infidèles, le chevalier faisait bénir ses armes. Cette consécration était précédée d'un noviciat durant lequel le néophyte devait se mettre, comme page, au service d'un preux, le suivre au combat et à la chasse, porter ses armes, servir les dames et se former aux manières galantes.

Consacrant la séparation absolue des classes et la suprématie de la noblesse, la chevalerie ne peut pas être considérée comme un progrès au point de vue politique; il faut reconnaître néanmoins qu'elle affina les mœurs et contribua au développement esthétique des classes privilégiées. Les vêtements et le mobilier portent la trace de cette influence. La courte tunique avec un manteau descendant jusqu'au genou subsiste jusqu'au onzième siècle; puis le manteau s'allonge et descend jusqu'aux pieds. Les campagnards et les gens de condition modeste conservent seuls le vêtement court, dont la blouse que portent encore aujourd'hui les campagnards et les ouvriers est, dit-on, un reste. Dans les réunions où se rencontraient des hommes et des femmes, les uns et les autres cherchaient à briller. Les différences de sexe étaient beaucoup moins marquées dans le costume qu'elles ne l'ont été depuis. Les gentilshommes s'affublaient de riches étoffes aux couleurs éclatantes, ils se rasaient complètement la barbe, portaient les cheveux longs, les pommadaient, les frisaient, en formaient des boucles et se ceignaient la tête de couronnes et de diadèmes. Au pantalon près, le costume des femmes se rapprochait beaucoup de celui des hommes, il consistait en une chemise, une robe, une tunique et un manteau flottant. Plus tard elles portèrent des vêtements moins amples pour faire mieux ressortir leur beauté; le penchant à l'élégance s'accrut avec les hommages dont elles furent l'objet. Les vêtements de dessous et ceux de dessus se dis-

tinguaient par leurs couleurs, ces derniers sont bigarrés, chamarrés et recouverts d'ornements dorés. Les cheveux ne sont plus comme précédemment réunis en tresses, mais formés en boucles flottant librement sur les épaules, retenus seulement par un ruban



Fig. 25. — Château de Chenaux, à Estavayer. (Tiré du *Fribourg artistique*.)

ou un cercle de métal. Pour les femmes les cheveux tressés, pour les hommes les cheveux courts, ne se rencontrent plus que chez les bourgeois et les paysans.

Ce perfectionnement du goût se remarque aussi dans l'intérieur des habitations. Les châteaux féodaux qui ont subsisté jusqu'à nos jours attestent par leurs décorations extérieures du faste et du luxe du moyen âge. Les silhouettes pittoresques de Chillon, de

Vufflens, de La Sarraz, de Champvent et de Gruyères, avec leurs fiers donjons, leurs tours hardies, leurs cours spacieuses, font honneur aux architectes qui les ont construites. Les appartements qu'occupaient les chevaliers étaient cependant peu confortables; la grandeur des salles et la hauteur des plafonds constituaient tout le luxe de ces immenses demeures, où se réunissaient de nombreuses sociétés. Ces vastes pièces étaient humides, froides et obscures, leur mobilier était fort simple. Cependant à partir du treizième siècle les appartements sont moins rustiques ; un perfectionnement se manifeste ; les salles des chevaliers, qu'anime la présence de guerriers aux armes resplendissantes et de nobles dames aux vêtements multicolores, commencent à s'orner de tapis, de peintures murales, de sculptures et de profondes cheminées soutenues par des colonnettes. Les tables, les fauteuils et les lits avec ciels sont ornés de sculptures et de figures taillées. L'art du moyen âge se révèle dans la confection de bahuts armoriés et de coffres de toutes dimensions, de buffets garnis de vaisselle d'argent, et de trophées suspendus aux parois.

Accablé de fléaux de tout genre, famines, guerres, invasions, le peuple, vers le milieu du moyen âge, était profondément malheureux. Docile aux enseignements de l'Eglise, il en vient à considérer la vie comme un état éphémère et transitoire, il s'habitue à la souffrance et se console à la pensée des félicités éternelles qui attendent le croyant dans la céleste Jérusalem. Il n'est pas de renoncement que l'homme quelle que soit sa situation sociale, ne s'imposât alors pour obtenir le pardon de ses péchés et s'assurer une place dans le royaume des cieux. Aussi, lorsqu'en 1095 le pape appelle les chrétiens à la lutte contre les infidèles et à la conquête des lieux saints, des peuples entiers pleins d'une foi naïve et mystique s'ébranlent. La participation à cette guerre sacrée étant présentée comme un devoir pour tout croyant, des milliers de prêtres, de moines, de chevaliers, de nobles, de bourgeois et de paysans, abandonnent leurs paroisses et leurs familles, revêtent l'emblème de la croix et accompagnent leurs seigneurs en Palestine. Les motifs qui déterminaient ces vocations n'étaient, à vrai dire, pas tous religieux. Quelque importante qu'ait été la part de la foi dans ce que l'on a appelé les *croisades*, ce mouvement avait aussi pour cause un malaise social. Si beaucoup suivaient avec un pieux désintéressement la bannière de l'Eglise, d'autres, animés de mobiles mondains, comptaient y trouver une occasion d'améliorer

leur sort. Les princes sans apanage, les chevaliers sans fortune espéraient y acquérir des seigneuries et de la considération ; le pauvre y voyait une source d'enrichissement, et s'il était engagé dans les liens du servage un moyen d'obtenir la liberté. Plusieurs croisades, vrais *beutezug*, avaient le pillage pour but, d'autres rappellent les voyages de découvertes des quinzième et seizième siècles ou les convois d'émigrants de nos jours. Les profits qui en résultèrent furent aussi médiocres dans le domaine religieux que dans celui de la civilisation. Six grandes croisades, dirigées par des empereurs, des rois ou des princes, eurent lieu à intervalles plus ou moins rapprochés (1095-1099, 1146, 1189, 1202-1204, 1217 et 1228).

En Suisse les partisans du saint-siège, les moines, les couvents, surtout ceux relevant de Cluny, les abbés d'Einsiedeln et d'Allerheiligen (canton de Soleure), déployèrent un grand zèle pour les croisades. Lors de la seconde, le grand prédicateur *Bernard de Clairvaux* fit des voyages de missions en Suisse, il prêcha la guerre sainte en 1146 à Bâle, Schaffhouse, Constance, Winterthour, Zurich, Birmensdorf, Frick et Rheinfelden, d'où il revint à Bâle après avoir partout échauffé les esprits. Les chroniqueurs mentionnent un grand nombre de seigneurs ecclésiastiques et laïques qui se croisèrent, les évêques de Constance, Bâle et Coire, les abbés de Rheinau et de Schaffhouse, les seigneurs de Brandis, Montfort, Kibourg, Habsbourg, Regensberg, Rapperschwil, Zæringen, Neuchâtel, Gruyères, Grandson, etc., la comtesse Uta de Tarasp en Engadine, ainsi que des bourgeois de Schaffhouse, Zurich et Bâle. Un grand nombre de serfs, de paysans et de bourgeois dont l'histoire n'a pas conservé les noms, s'y associèrent ; le comte de Gruyères, dit-on, était suivi de cent vigoureux montagnards. Un comte de Savoie, pour s'équiper, mit en gage les revenus de l'abbaye de Saint-Maurice et vendit une table d'or enrichie de pierreries que possédait le couvent.

Durant les croisades, les fondations pieuses, les couvents et les ordres religieux se multiplient. Au début dn moyen âge, avant le dixième siècle, il n'y avait en Occident qu'un ordre, celui des Bénédictins, tous les plus anciens couvents de notre pays lui appartenaient ; *Saint-Gall, Dissentis, Rheinau, Einsiedeln*, etc., au onzième et au douzième siècle plusieurs couvents de bénédictins sont fondés, à *Stein* sur le Rhin (1005), *Muri* (1027), *Schaffhouse* (1052), *Herzogenbuchsee* (1109), *Engelberg* (1120), *Fahr* (Argovie),

Fischingen (Thurgovie), *Trub* (canton de Berne, 1139), *Saint-Jean* (canton de Saint-Gall, 1152). Mais déjà au dixième siècle la règle primitive de saint Benoit n'était plus en vogue, les mœurs de ses adhérents s'étaient amollies ; c'est alors, ainsi que nous l'avons vu plus haut (page 83), que l'ordre de *Cluny*, fondé en 910 en Bourgogne par l'abbé *Bernon* et le duc *Guillaume d'Aquitaine*, entre en scène avec une sévère organisation, des tendances ascétiques et un zèle absolu pour les intérêts du saint-siège.

Après avoir acquis un grand prestige aux temps de l'abbé *Odon* et de son successeur l'abbé Mayeul, après avoir suscité une réforme dans les couvents et s'être rattaché un grand nombre d'entre eux, notamment celui de Romainmôtier, la congrégation de Cluny devait décliner à son tour. Comme les bénédictins, les cluniaciens s'enrichissent, s'adonnent au bien-être et se relâchent de leur discipline. Une nouvelle impulsion venue de France se produit à la fin du onzième siècle dans les couvents de *Citeaux*[1] en Bourgogne, de la *Chartreuse* en Dauphiné, et des *Prémontrés* à Laon ; de pieux moines renoncent aux fêtes et aux plaisirs du monde pour s'adonner à la prière, aux mortifications et aux travaux des champs. Ces nouveaux ordres se répandent en Suisse au commencement du douzième siècle. Les *prémontrés* se fixent sur les bords solitaires du *lac de Joux*, dont ils défrichent les rives (1126), à *Humilimont* ou *Marsens*, canton de Fribourg (1136), à *Bellelay* près Moûtier (1136), à *Churwalden* près Coire (au début du douzième siècle, suivant les uns, en 1167 suivant d'autres), à *Fontaine Saint-André* près Neuchâtel (1143), à *Ruti* près Zurich (1206), à *Klosters* dans le Prættigau (date inconnue). Les *chartreux* s'établirent à *La Lance* près Concise, dont le nom paraît venir d'un petit ruisseau « le Lancy » qui coule auprès, à *Oujon* sur Nyon vers 1150, à *la Valsainte* (1294), à *la Part-Dieu* (1307), tous deux en Gruyère, et à *Géronde* (Valais, 1331), etc. Enfin les *cisterciens* créent des maisons à *Lutzel* près Soleure (1123), à *Bonmont* sur Nyon (vers 1123), à *Frienisberg* (canton de Berne, 1131), à *Hautcrêt* près Oron (1134), à *Montheron*, primitivement *Thela*, à la source du Talent, sur Lausanne (1135), à *Hauterive* près Fribourg (1137), à *Saint-Urbain* près Lucerne, à *Cappel* (canton de Zurich, 1185), à *Wettingen* (Argovie, 1227) etc. Plusieurs de ces fondations durent leur origine au réveil religieux provoqué dans

[1] L'ordre de Citeaux fut fondé à la fin du onzième siècle par Robert de Molesme.

la Transjurane par les prédications enflammées de Bernard de Clairvaux[1]. Les cisterciens, entraînés par l'éloquence de cet apôtre, fuyent les tentations et le contact du monde et recherchent loin des villes, des vallées solitaires, entourées de hauteurs boisées, au bord des ruisseaux dont l'eau claire devait leur fournir le poisson, seule friandise autorisée par leur règle austère. Là ces moines, dédaignant l'étude, consacraient leur temps aux travaux agricoles, ils défrichaient les forêts, créaient des champs et des vignes. C'est



Fig. 26. — Portail de l'église de Bonmont. (D'après une photographie.)

ainsi que sur les pentes arides de Lavaux les moines de Hautcrêt, de Montheron et de Hauterive ont créé les beaux vignobles du Dézaley et des Faverges, et que ceux de Bonmont ont planté celui de Mont sur Rolle.

La discipline des chartreux avait un caractère plus ascétique ; la règle de cet ordre condamnait le moine à demeurer dans sa cellule et le petit jardin attenant, qu'il ne quittait que pour les offices et les repas. De cette règle résultait un système de construction particulier qui différait des autres couvents. Les cellules groupées autour du cloître, étaient séparées les unes des autres par de petits enclos fermés que les moines cultivaient en silence. L'usage de la viande était prohibé, de nombreux jeûnes, et un silence presque ininterrompu étaient de rigueur. Les chartreuses étaient généralement de petits couvents ne comptant guère qu'une douzaine de cénobites. Avec le temps cet ordre austère, lui aussi, perdit de vue

[1] Qu'il ne faut pas confondre avec saint Bernard de Menthon, le fondateur des hospices du grand et du petit Saint-Bernard (dixième siècle).

l'idée qui avait guidé ses fondateurs. Les chartreux acquirent des terres, devinrent riches et vécurent en conséquence.

A cet ascendant que prend l'Eglise vient s'opposer un contrepoids. Au treizième siècle, au moment où l'enthousiasme qui avait inspiré les croisades commence à décliner, l'incrédulité et l'hérésie apparaissent. Pour combattre ce danger de nouveaux ordres sont fondés, ils adoptent pour règle la pauvreté ; ce sont les ordres mendiants : les *Dominicains* et les *Franciscains*. Ces moines d'un genre nouveau repoussent les donations et vivent au jour le jour d'aumônes, ils ne s'occupent ni de science, ni de travaux manuels, mais seulement de prédication et de mission; loin de rechercher la solitude ils construisent leurs couvents dans les contrées populeuses. Il n'y a guère de ville où l'un ou l'autre de ces ordres ne s'établisse, on les voit se fixer dans le cours du treizième siècle à Zurich, à Bâle, à Berne, à Schaffhouse, Lucerne, Zofingue, Berthoud, Fribourg, Soleure, Lausanne, Genève, Coire, etc. D'accord pour prêcher la simplicité, ces deux ordres avaient cependant des tâches différentes. Les dominicains s'occupent plus spécialement des croyances, ils tonnent contre l'hérésie, la menacent du fer et du feu et établissent l'inquisition. Les franciscains dédaignent la science qu'ils considèrent comme insipide, ils inclinent vers le mysticisme et procurent un certain réveil des âmes. Les *Augustins*, qui ne devinrent que plus tard un ordre mendiant, s'établissent en Suisse dès le XIIIe siècle.

Les femmes, de leur côté, s'adonnent en grand nombre à la vie monastique, de nombreux couvents de nonnes se fondent; les *Bénédictines* s'établissent à *Fahr*, en Argovie (1130); les *Cisterciennes* à *Kalchrain* (Thurgovie, 1230), à *Magdenau* (Saint-Gall, 1244), à *Fraubrunnen* près Berne (1246), à *Frauenthal* (canton de Zoug), à *Wurmsbach* près Rapperschwil et à *Steinen* près Schwiz (1250), à *Dœnikon* (Thurgovie, 1257), à *Seldenau* (1259), et à *Gnadenthal* (Argovie, 1290), à *Bellevaux*, près Lausanne (1270); les *Dominicaines* à *Tœss* près Winterthour (1233), au *Val de Sainte-Catherine* (Thurgovie, 1242), etc. Au treizième siècle il y avait environ trois cents couvents en Suisse.

Les croisades amènent la création d'ordres spécialement créés dans le but de protéger les pèlerins qui se rendaient en Palestine, de prendre soin des malades et de défendre les établissements chrétiens contre les infidèles. Ce sont les *Chevaliers de saint Jean*, les *Templiers* et les *Chevaliers teutoniques*. Les papes encouragent leur

zèle. A leur retour en Occident les croisés fondent des maisons de chevaliers qui reçoivent des donations et s'organisent aristocratiquement. Ces moines guerriers avaient à leur tête des chefs militaires ayant le titre de *grands-maîtres*; ils ne portaient pas l'habit monastique, leur costume consistait en un manteau décoré d'une croix. Celui des chevaliers de saint Jean était noir avec une croix blanche, celui des templiers blanc avec une croix rouge. Les premiers

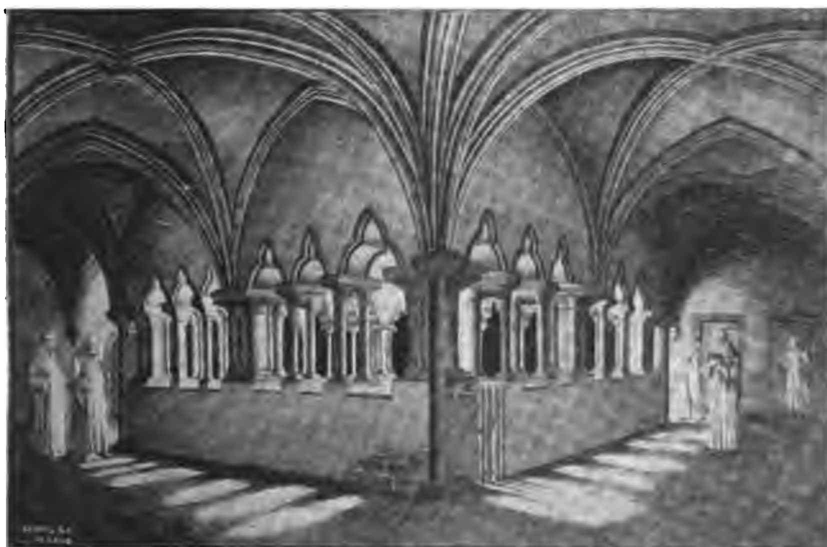


Fig. 27. — Cloître de la Lance. (D'après un dessin inédit de M. Rahn.)

établissements de ce genre en Suisse furent sur terre bernoise. Le chevalier *Conon de Buchsee* ayant apprécié les services utiles rendus aux malades en Terre-Sainte par l'ordre de saint Jean, fonda en 1180, au retour de son troisième voyage à Jérusalem, la maison de *Münchenbuchsee*, qu'il donna aux chevaliers de saint Jean. En 1225 un seigneur de *Sumiswald* dans l'Emmenthal fonda dans cette localité une maison de chevaliers de l'ordre teutonique. Bientôt ces ordres prennent de plus en plus racine en Suisse; les chevaliers de saint Jean s'établissent à *Hohenrain* dans le canton de Lucerne (1185), à *Bubikon* (vers 1200), *Bâle* (1219), *Tobel* (Thurgovie), *Klingnau*, *Wædenschwil* (1287), *Kussnacht* (canton de Zurich, 1358 et 1393); etc. Les chevaliers teutoniques à *Kœniz* près Berne (1226), *Hitzkirch* (1240), *Bâle*, etc.

Deux autres ordres, dont l'origine remonte aux croisades et qui se vouent spécialement aux soins des blessés, s'établissent en

Suisse, ce sont les *Frères hospitaliers* et les *Lazarites*, les premiers fondent des maisons à *Berne* (1233), à *Neuchâtel* (1239), à *Fribourg* (1262), à *Trachselwald* (1275), à *Lausanne* (1282), les Lazarites ouvrent des asiles à *Seedorf* (1200) et à *Gsenn* près Dubendorf (1234). Du nom de ces derniers, qui s'étaient placés sous le vocable de *saint Lazare*, le patron des malades, est dérivé de nos jours le terme de lazaret qui sert, comme l'on sait, à désigner des hôpitaux temporaires, civils ou militaires.

Il est frappant de constater l'attrait que la vie contemplative exerçait en ce temps-là sur les populations. Les couvents ne pouvaient pas contenir tous les postulants qui venaient se présenter à leurs portes. Des gens, hommes ou femmes, qui n'avaient pu y trouver place, ou qui, sans aimer la vie monastique, voulaient cependant se retirer du monde en faisant hommage à Dieu de leurs biens, se groupaient dans des villages sous la direction d'un prêtre, formaient vœu de célibat, et s'adonnaient à des pratiques religieuses intensives. C'étaient les *Bégards* et les *Béguines*, sortes de francs-tireurs de l'armée monacale. Comme pour les croisades, il ne faudrait pas attribuer les tendances monastiques au seul mobile religieux, elles étaient en partie aussi le résultat de la crise que traversait la société ; beaucoup de gens indolents trouvaient dans ce genre de vie, au fond anormal, un moyen de s'éviter la peine de pourvoir par eux-mêmes à leur propre existence. Pour les membres de la haute noblesse qui prenaient une si grande part à la fondation des couvents, ils y trouvaient parfois un refuge après une vie agitée, et surtout un moyen d'assurer de grasses prébendes aux cadets de famille et à des parents débiles, impropres au métier des armes.

Pour faciliter la lecture des armoiries et des sceaux des pages 104 et 105, il ne sera peut-être pas inutile d'expliquer qu'en langage héraldique on distingue huit *émaux*, à savoir : deux *métaux*, *or*, *argent*, quatre *couleurs* et deux *fourrures*, qui avaient chacun leur signification et un mode conventionnel de représentation.

L'*Or*, ou jaune, emblème de la justice, de la clémence et de la noblesse, est représenté par un pointillé.

L'*Argent*, ou blanc, emblème de l'innocence, de la beauté et de la franchise, se reconnaît à l'absence de toute hachure ou pointillé.

Le Gueules, ou rouge, emblème du courage et de la vaillance, est représenté au moyen de hachures verticales.

L'*Azur*, ou bleu céleste, emblème de la douceur, de l'amitié et de la vigilance, est représenté par des lignes horizontales.

Le *Sinople*, ou vert, emblème de l'espérance, de la courtoisie et de la joie, est représenté au moyen de hachures obliques dirigées de gauche à droite.

Le *Sable*. ou noir, emblème du deuil, de la tristesse, de la prudence et de l'humilité, est représenté par des hachures horizontales et verticales.

L'*Hermine*, indice d'une haute autorité, est représentée par un champ d'argent semé de petites croix de sable, desquelles pendent trois petites branches qui vont en s'élargissant.

Le *Vair* (fourrure d'écureuils avec laquelle on garnissait les manteaux des hauts personnages) est représenté par des rangées de cloches opposées les unes aux autres, alternativement renversées et debout, les unes d'argent; les autres d'azur.

N. B. Le grand sceau qui figure au milieu de la page 104 est celui de Berthold de Zæringen, il est flanqué des sceaux des Blonay et des Gruyères.

CHAPITRE X

L'architecture religieuse.

Anciennes basiliques. — Style roman. — Style gothique.

Si l'on étudie les vieilles églises de notre pays, on voit qu'elles ont été construites suivant certains principes généraux qui leur sont communs. Elles se composent toutes d'une nef rectangulaire, couverte d'un plafond ou d'une voûte se terminant par un chœur, et flanquée d'une ou deux tours. Sur ce type courant de nombreuses variétés, soit dans le plan, soit dans le style, sont venues se greffer. Les portes, les fenêtres et les voûtes des unes se terminent en plein cintre, forme en usage jusqu'au douzième siècle, dans d'autres prévaut l'arc brisé, en usage dès le douzième siècle, durant la seconde moitié du moyen âge et aux débuts de l'époque moderne. Dans les premiers temps de la chrétienté on désignait le bâtiment où se réunissait les fidèles sous le terme d'*ecclesia* qui signifie assemblée, lieu d'assemblée ou place publique, on lui donnait aussi le nom de *kyriakon*, qui veut dire propriété du Maître, du Seigneur. La première de ces appellations a fourni la racine du mot français église, de la seconde est probablement dérivé le mot allemand *Kirche*. A partir de Constantin les salles de culte des chrétiens prennent le nom de *basiliques*, qui vient du grec *basilikos* (royal), terme sous lequel on désignait de grandes halles, servant soit de cours de justice, soit de rendez-vous pour les gens d'affaires. On en a conclu que sous les premiers empereurs chrétiens un certain nombre de prétoires et de bourses de commerce auraient été affectés au nouveau culte.

Dans son histoire de l'art en Suisse, M. le professeur Rahn com-

bat cette opinion. Il estime que si l'expression de basilique s'est substituée fréquemment au quatrième siècle à celle d'église, c'est tout simplement parce que, une fois protégés par l'empereur, les chrétiens ont pu donner à leurs lieux de réunions de plus grandes dimensions et ont été tout naturellement conduits à s'approprier le style des prétoires qui convenait particulièrement bien à des salles destinées à recevoir un nombreux public. Du reste avant la conversion de Constantin, les chrétiens, pour célébrer leur culte, s'assemblaient déjà dans des maisons particulières qui présentaient une certaine analogie de forme avec les basiliques. En effet, dans les habitations de la classe aisée des provinces grecques, il existait fréquemment une salle de festin appelée *œcus*, qui, par ses dimensions et son emplacement, était propre à recevoir des réunions nombreuses désireuses de se soustraire aux regards du public et de se mettre à l'abri d'une surprise. Cet œcus d'une forme allongée auquel on accédait en traversant d'abord l'*atrium* puis le *peristylum*, conçu dans le style égyptien ou dans le style corinthien, avait, dans des proportions plus restreintes, une grande analogie de formes avec les basiliques. Il était couvert d'un toit supporté par des colonnes ; sa partie centrale, comme la grande nef des basiliques, était plus élevée que les parties latérales comprises entre les colonnes et le mur. Cette différence de niveau égale à un étage permettait d'éclairer la partie centrale par des fenêtres prenant leur jour sur les bas côtés, ainsi qu'on le fait encore dans nos grandes églises.

Les basiliques chrétiennes se composaient de trois parties essentielles, l'*atrium* ou *narthex*, la *nef* et le *chœur*. Le narthex était une sorte d'anti-chambre où les pénitents et les catéchumènes, qui n'osaient pas franchir le seuil du temple, étaient autorisés à pénétrer pour entendre du dehors le service divin ; un portique couvert régnait le long de ses murs, au milieu, primitivement à ciel ouvert, était une fontaine, appelée *cantharus*, où, suivant l'usage de la primitive Eglise, les fidèles faisaient leurs ablutions avant d'entrer. La nef principale était flanquée de deux, quelquefois de quatre nefs latérales ou bas côtés, les colonnes qui séparaient les nefs étaient souvent empruntées à quelque temple païen. Dans les plus anciennes basiliques le plafond était plat et en bois ; suivant M. Rahn ce devait probablement être le cas de l'église de Romainmôtier. Dans d'autres les poutraisons de la toiture étaient apparentes, plus tard la voûte se substitua au

plafond. Les nefs étaient la partie du temple assignée aux laïques ; le nom de nef vient d'une idée symbolique, il devait rappeler l'arche de Noé ou la barque de saint Pierre. A l'extrémité du vaisseau principal était le chœur où se tenaient le prêtre officiant et les chantres ; le chœur lui-même se terminait par une

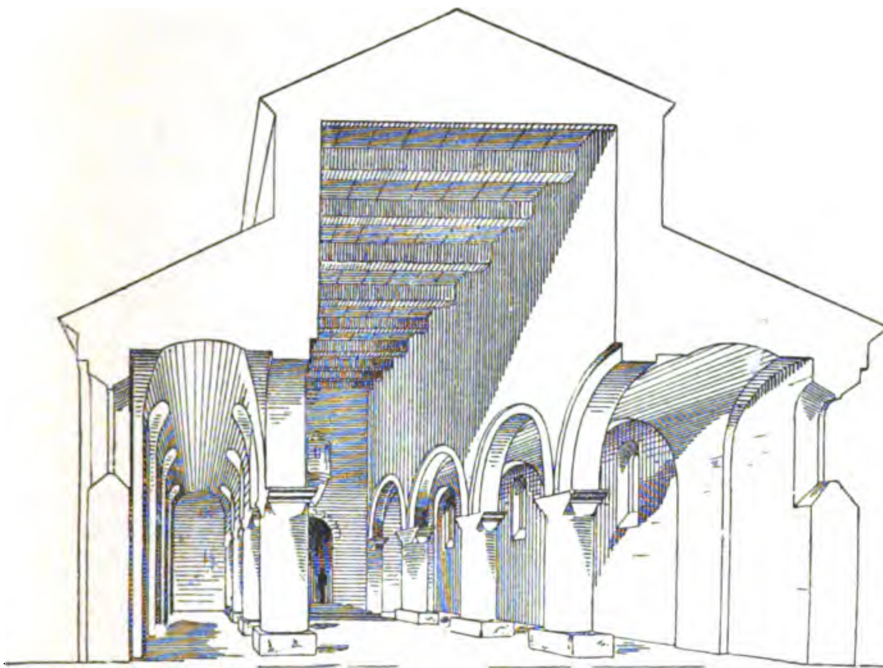


Fig 28.
Essai de reconstitution de l'église abbatiale de Romainmôtier, par M. le prof. Rahn.
(Tiré de sa monographie sur l'*Eglise abbatiale de Payerne.*)

rotonde voûtée en forme de conche appelée abside, du grec *apsis*, (jante de roue). Au fond de l'abside, qui était le sanctuaire proprement dit, s'érigeait le maître-autel. De petites absides terminaient souvent les nefs latérales (voir plus loin la vue de l'église abbatiale de Payerne). Les cérémonies religieuses se célébrant en grande pompe exigeaient le concours d'un nombreux clergé ; avec le développement du clergé le chœur et l'abside prennent une plus grande importance relativement à l'ensemble de l'édifice. Puis, pour assurer aux personnes de distinction des places réservées, les architectes interposent entre les nefs et le chœur une nef transversale qui reçoit le nom de *transept* et l'église prend ainsi la forme d'une croix. A l'entrecroisement des

nefs s'élevait parfois une tribune, destinée aux chanteurs ou aux lecteurs, qui portait le nom d'*ambon*. Peu à peu le système de toiture de la basilique se transforma aussi ; sur le carré formé par la rencontre du chœur, du transept et de la grande nef, la couverture de l'édifice prit des dimensions plus hautes et se termina en coupole. Une autre modification importante fut la surélévation du sol du chœur, destinée à séparer les officiants du public, qui permit d'aménager dans le sous-sol une chapelle, appelée *crypte* (du grec *kryptos*, caché) où il était d'usage de déposer les reliques des saints et de placer des monuments funéraires ; le dôme de Zurich et les cathédrales de Bâle et de Coire, entre autres, possèdent de ces cryptes.

Lorsque les peuples germaniques eurent embrassé le christianisme, de nouvelles notions artistiques se développèrent. Au premier rang des protecteurs des arts il faut citer Charlemagne. Durant ses campagnes d'Italie, ce souverain avait eu l'occasion de contempler les monuments de l'antiquité et avait conçu pour eux une vive admiration. Tout en vaquant à l'administration et à la défense de son immense empire, il se signala par de nombreuses constructions. En franchissant les Alpes le type de la basilique se modifia. Les plus anciennes églises de la Suisse ont été construites à l'usage de couvents, on y constate la présence d'un grand nombre d'autels ; les cryptes, qui au sud des Alpes n'étaient parfois que de simples caveaux, prennent une plus grande extension ; parfois l'on trouve dans une même église deux chœurs voués à des patrons différents.

C'est à l'époque carlovingienne que les clochers font leur apparition ; jusqu'alors les cloches étant plus petites étaient suspendues au-dessous des combles ou dans des arcades au-dessus d'un pignon. Les premiers clochers, construits aux temps des invasions, ont eu, semble-t-il, un but militaire ; dominant la contrée, comme les beffrois, ils permettaient au guet, préposé à la garde de la ville, de donner l'alarme en temps utile. Les églises elles-mêmes servaient aussi de refuge en cas d'attaque et furent parfois munies à cet effet de fortifications ; Notre-Dame de Valère à Sion, dont la construction paraît remonter au douzième ou même au onzième siècle, est demeurée comme un type de ce genre de construction.

Le onzième siècle fut une période décisive au nord des Alpes. En France, en Allemagne et en Angleterre le sentiment national

s'affirme dans le domaine de l'art comme dans celui des mœurs. de la langue et de la politique. Les peuples germaniques se



Fig. 29. — Absides de l'église abbatiale de Payerne. (Tiré de l'ouvrage de M. le prof. Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz.*)

dégagent de l'influence de l'antiquité, leurs tendances individualistes prennent essor, leur élan religieux trouve son expression dans une foule de fondations pieuses, qui donnent naissance à un

art nouveau. Les conceptions architecturales de l'Italie étaient animées d'un esprit uniforme et pompeux qui était celui de l'ancienne Rome. Au nord des Alpes la fantaisie et l'amour de la variété, qui est un des caractères distinctifs des peuples du Nord, engendrent des conceptions originales, souvent hétérogènes, si bien que dans une rangée de colonnes on n'en trouve parfois pas deux semblables; la préoccupation du détail chez les Germains l'emporte sur celle de l'ensemble. A travers ces dissemblances prévalent cependant, l'un après l'autre, deux styles bien déterminés qui se propagent successivement dans tout l'Occident, en France, en Allemagne et en Angleterre d'abord, en Espagne ensuite, puis chez les peuples scandinaves et enfin en Italie : le style *roman* et le style *gothique*. Entre ces deux styles, qui correspondent à deux périodes, il s'établit naturellement une époque de transition durant laquelle on voit des édifices dont la donnée générale est romane, avec des éléments gothiques ou au contraire dont la donnée générale est gothique avec des réminiscences de décoration romane. Ce mélange de style est très manifeste, entre autres dans les cathédrales de Coire, de Bâle et de Genève. On aurait tort du reste d'opposer ces deux styles, le roman n'est guère qu'un étage dans une évolution dont le gothique forme le dernier terme; l'arc brisé dans lequel on a voulu voir souvent la caractéristique du gothique apparaît déjà dans la période romane.

Le style roman est une décomposition des traditions de l'architecture antique et une recomposition ou une accommodation accomplie sous des influences nouvelles; c'est au nord des Alpes qu'il a son berceau, et non en Italie ainsi que pourrait le faire supposer son nom. Sur le type ancien de la basilique viennent s'implanter diverses innovations appropriées aux besoins de la vie conventuelle. A côté de l'abside principale demi-circulaire, qui terminait le chœur, viennent se ranger deux et même quatre petites absides, qui reçoivent chacune un autel comme dans l'église abbatiale de Payerne par exemple.

Le transept, qui n'existait primitivement que dans les grandes basiliques, se généralisa dans la période romane en sorte que l'église prit la forme d'une croix, dans laquelle les amateurs de symbolisme ont vu une allusion au supplice subi par notre Seigneur. Placée au centre de l'Europe, la Suisse est sujette à des influences diverses, on peut distinguer le courant lombard qui remonte jusqu'à Coire et à Zurich, puis le courant souabe et

alémanique dont les effets se font sentir jusque dans la vallée de l'Aar supérieur, enfin le courant français ou bourguignon dont l'on reconnaît la trace dans les églises de Romainmôtier, de Grandson, de Payerne, de Bonmont, d'Hauterive et les cathédrales de Bâle, Genève et Lausanne. Dans le nord et l'est de la Suisse à Coire, à Zurich, Schaffhouse, Muri, Stein, Reichenau, etc., on remarque une préférence pour les absides rectangulaires. Là au contraire où prévaut l'influence française, comme dans les cathédrales de Bâle et de Lausanne, l'abside en forme demi-circulaire est surmontée d'une voûte qui repose en partie sur des colonnes, en partie sur un mur percé de grandes baies, et recouvre le *déambulatoire* qui est la continuation des nefs latérales. La nef centrale toujours plus haute est généralement d'une largeur double de celle des nefs latérales; celles-ci, qui en Italie sont parfois au nombre de quatre, ne dépassent jamais en Suisse celui de deux. Les voûtes des bas côtés sont supportées d'un côté par les piliers de la grande nef, de l'autre par des colonnes engagées dans le mur extérieur. A la suite de plusieurs incendies qui avaient détruit de nombreux édifices, l'emploi de la voûte, adopté en premier lieu pour la crypte et les niches, se généralise ; on commence par voûter les bas côtés puis en dernier lieu la nef principale. Aux systèmes romains de la voûte en berceau et de la coupole se substitua le système plus compliqué, mais plus léger de la voûte d'arête ; la nef est divisée

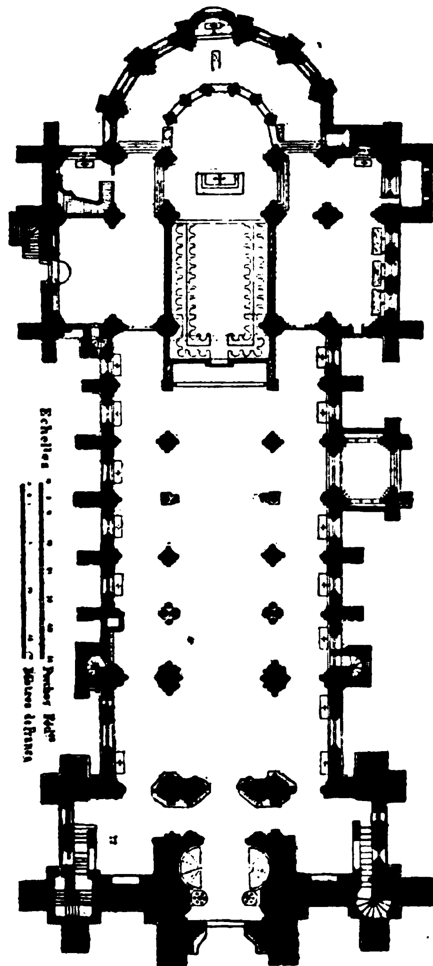


Fig. 30. — Plan de la cathédrale de Lausanne. (D'après Blanchet.)

en travées, des arcs en diagonale sont tendus d'un pilier à l'autre et supportent, avec les *doubleaux* et les *formerets*[1] tout le poids, de la voûte; la poussée s'exerce ainsi aux angles de chaque travée sur des piliers équilibrés par des arcs-boutants. Ces adjonctions extérieures contribuent au cachet de l'édifice. Parfois, et cela même dans des églises d'une certaine importance les nefs latérales sont supprimées; on ne connaît en Suisse qu'un seul exemple d'église à deux nefs, c'est celle de Saint-Georges à *Bærschis* près de Sargans. L'atrium ou narthex des basiliques disparaît généralement dans la période romane, il est remplacé par un simple porche à côté ou au-dessus duquel vient se placer le clocher. Celui-ci, qui à l'époque carlovingienne était séparé de l'église, en fait désormais partie intégrante. Le *cantharus* se transforme en un bénitier. A la différence des temples antiques, dont les belles façades attiraient l'attention, les basiliques étaient la plupart du temps dépourvues de décoration extérieure, les matériaux employés à leur construction étaient sans valeur.

De notables progrès se réalisèrent à cet égard durant la période romane. La monotonie des façades est rompue par des colonnes ou des pilastres engagés dans les murs et reliés par des corniches ou frises, composées d'une série d'arcatures Les fenêtres, généralement petites afin d'empêcher la pluie d'entrer, sont souvent accouplées et se terminent par des pleins cintres, supportés par des colonnettes. Le portail devient un des principaux éléments de décoration, grâce à des assemblages de colonnes reliées par des archivoltes concentriques allant en s'évasant de l'intérieur à l'extérieur ; son effet est encore rehaussé par le ou les clochers, dont les étages successifs sont marqués par des fenêtres, des pilastres ou des arcs engagés.

L'intérêt que présente le style roman s'accroît lorsqu'on examine le détail des constructions de cette curieuse époque.

[1] On appelle doubleaux des arcs bandés perpendiculairement à l'axe de la nef, et formerets des arcs longitudinaux. Les arcs en diagonale étant en plein cintre, c'est-à-dire d'une hauteur égale à la moitié de la base, il s'en suit forcément que les arcs doubleaux et formerets, dont la hauteur était égale et la base plus restreinte, ne pouvaient être également en plein cintre; de cette différence dans les rapports entre la base et la hauteur est résulté l'arc brisé, communément appelé arc ogival (voir plus loin le schéma relatif à la construction géométrique des ogives). Ce système d'arc constitue une sorte de cintrage, soigneusement appareillé en pierre de taille, par dessus lequel on vient bander des triangles de remplissage en mince maçonnerie ; ceux-ci ne sont plus que de légères voûtoires, indépendantes les unes des autres, dont le poids se reporte tout entier sur les arcs.

L'ornementation des colonnes et la variété de leurs formes sont tout particulièrement dignes d'attirer notre attention. Tantôt courtes et massives, tantôt sveltes et gracieuses, elles fournissent aux architectes l'occasion de donner carrière à leur fantaisie. Leur



Fig. 31. — Chapiteau de l'église de Notre-Dame de Valère, près Sion (d'après photographie).

base est généralement inspirée par l'art antique, elle consiste en une plinthe carrée, surmontée d'un double bourrelet circulaire. Les fûts des colonnes, à l'origine, sont lisses et cylindriques, plus tard, dans le style roman fleuri, le fût est orné de canelures en spirales ou d'entrelacs et sa base est agrémentée de



Fig. 32. — Chapiteau de l'église de Notre-Dame de Valère, près Sion (d'après photographie).

griffes, ou de feuilles aux profils variés. Dans le chapiteau, l'artiste roman s'écarte de plus en plus des traditions antiques, il lui donne fréquemment la forme d'un cube, dont les arêtes et les dessous s'arrondissent pour rejoindre le fût de la colonne ; puis il le décore d'ornements sculptés très divers, tels qu'entrelacs, feuillages, figures d'hommes et d'animaux. L'imagination fantaisiste de l'ar-

tiste ne se laisse pas arrêter par le caractère sacré de l'édifice dont la décoration lui est confiée ; dans les cimaises romanes on voit parfois de petites scènes des plus drôlatiques, empruntées à quelque fabliau profane.

La peinture joue aussi un grand rôle à cette époque, il n'était pas d'église, si modeste soit-elle, où l'ornementation ne fût polychrome. Les églises les plus remarquables de la période romane, dans le nord de la Suisse, sont le couvent de *Muri* (1027-1064), l'église de *Tous-les-Saints* à *Schaffhouse* (1050-1064), mentionnons aussi, quoique n'appartenant pas à notre pays, le dôme de *Constance*. A côté de ces édifices de grandes dimensions, il en est plusieurs autres de moindre importance, tels que les églises d'*Ober-Winterthour*, de *Pfyn*, de *Wagenhausen* près de Stein, de *Reichenau*, de *Rheinau*, de *Schœnthal* (Bâle-Campagne), de *Schœnenwerth* (Soleure), de *Moutier-Grandval* ; les chapelles de *Béromunster*, de *Wimmis* dans le Simmenthal, de *Scherzligen*, d'*Einigen* et de *Saint-Colomban* à Faulensee près Thoune.



Fig. 33. — Motif de décoration romane, cathédrale de Coire.
(Tiré des *Mittheilungen* de Zurich, vol. XI.)

Tous ces sanctuaires étaient, avec de nombreuses variantes, construits sur le type de la basilique ; ils étaient couverts par des plafonds en bois ; plusieurs avaient l'abside quadrangulaire ; les uns étaient dépourvus de transept, d'autres ne possédaient qu'une nef. A *Spiez* et à *Amsoldingen* près Thoune, la voûte en *berceau* [1], puis la voûte d'arête font leur apparition, ainsi que la crypte. L'ancienne église du prieuré de *Rougemont* appartenait à cette même catégorie, ainsi que l'ancienne église d'*Einsiedeln*, et celles de *Saint-Pierre*,

[1] On appelle voûte en berceau une voûte ayant la forme d'un demi-cylindre servant à couvrir l'espace compris entre deux murs parallèles.

de *Saint-Paul* et de *Saint-Martin* à Ufenau sur le lac de Zurich, de *Willisau*, près de Lucerne, de *Stans*, et de *Baar* près Zoug. La Suisse orientale possédait aussi des basiliques romanes à *Schœnnis*, près Sargans, à *Saint-Gallen-Kappel*, à *Berschis*, près Wallenstadt, à *Coire*, à *Zillis*, près de l'entrée de la Via Mala à *Dissentis*, à *Katzis*, sur la route du Splugen, à *Sedrun*, à *Trons*, etc. La voûte en berceau qui se trouve déjà au douzième siècle, à *Muralto* et à *Bellinzone*, fut appliquée sur une plus grande échelle au dôme de *Zurich* après l'incendie qui le dévora en 1078. Cette église, tant au point de vue de l'extérieur que de l'intérieur, marque un progrès réel accompli dans l'art de la construction. Le petit cloître qui règne au nord de l'édifice peut être considéré comme un joyau de l'art roman. Pour terminer cette longue énumération, signalons encore la cathédrale de *Bâle*, à laquelle ses vastes proportions et l'élégance de son style assignent le premier rang parmi les constructions de cette époque. Les origines de ce monument sont entourées de beaucoup d'obscurité. On sait qu'il fut, ainsi qu'une grande partie de la ville de Bâle, détruit par les Hongrois au dixième siècle, et consumé par un incendie en 1185. Sa nef principale, comparée aux bas côtés, a une largeur exceptionnelle ; elle est formée de trois carrés recouverts de voûtes en berceau ; l'ensemble de l'édifice a une forme régulière, elle est conçue sur le plan de la croix latine.



Fig. 34. — Motif de décoration romane, cathédrale de Coire. (Tiré des *Mittheilungen* de Zurich, vol. XI.)

Le développement de l'architecture dépend, en une certaine mesure, des circonscriptions ecclésiastiques ; dans un même diocèse, ou dans un même groupe de diocèses, règne volontiers un même sentiment artistique. Après avoir énuméré les principaux monuments de la Suisse rhénane (diocèses de Coire, de Constance et de Bâle), il nous reste à passer en revue les monuments de la Suisse rhodanique (diocèses de Sion, de Lausanne, et de Genève). Les

courants artistiques procèdent à l'inverse des rivières, au lieu de descendre les vallées, ils les remontent ; si bien que ce n'est pas dans les villes situées en amont, mais bien dans celles situées en aval, qu'il faut chercher l'origine de l'art qui a prévalu dans telle ou telle région. L'influence de la Souabe se reconnaît dans la Suisse orientale et centrale, l'influence bourguignonne dans la Suisse occidentale. En France même, deux courants bien déterminés se manifestent ; dans le nord, où la civilisation romaine n'avait pas

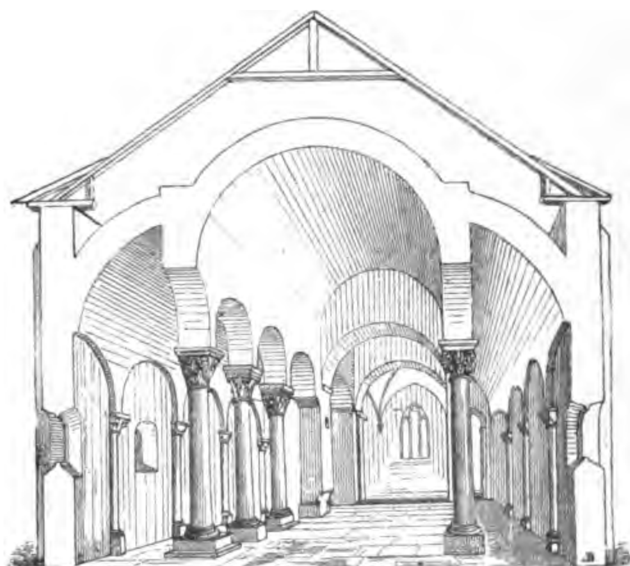


Fig. 35. — Eglise de Saint-Jean-Baptiste à Grandson.
(Tiré de l'ouvrage de M. Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*.)

jeté de profondes racines, l'art subit la même transformation qu'en Allemagne ; la basilique à plafond plat fait place à la basilique à voûte d'arête, d'où devait plus tard sortir le style gothique ; dans le sud, les traditions de l'art grec et romain se maintiennent plus longtemps et lorsque la crainte des incendies fait renoncer aux plafonds de bois, c'est la voûte cylindrique ou en quart de cylindre, la voûte unique en berceau, régnant d'un bout à l'autre de la nef, qui prévaut. Ce procédé architectural ne permettait pas la création de grandes fenêtres, il ne laissait pénétrer que peu de lumière dans l'église, il convenait à un pays plus chaud et plus lumineux, où l'ombre et l'obscurité sont recherchées. Le chapiteau cubique du roman semble être presque in-

connu en Bourgogne, le chapiteau corinthien s'y maintient plus longtemps. Cette variante du roman a son origine dans le Languedoc; elle se retrouve en Provence, dans le Dauphiné et surtout dans le diocèse de Lyon, enfin en Auvergne et en Bourgogne, et devait fleurir dans notre patrie romande en raison des relations que les évêchés de Genève et de Lausanne avaient avec les archevêchés de Vienne, de Lyon et de Besançon.



Fig. 36. — Intérieur de l'église abbatiale de Payerne.
(Tiré de l'ouvrage de M. Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*.)

L'architecture romane, telle qu'elle était pratiquée dans les provinces méridionales et occidentales de l'ancienne Gaule, dit M. Rahn[1], était, au onzième siècle, la plus avancée de l'Occident. Elle avait déjà réalisé l'application régulière et symétrique de la voûte à toutes les parties de l'édifice sacré, alors que les autres écoles n'entrevoyaient ce principe que comme un idéal lointain. Dans nos contrées, le plus ancien type de ce genre de constructions, c'est l'église abbatiale de *Romainmôtier* qui a dû être terminée vers la fin du onzième siècle. La grande nef de cet édifice devait probablement être, à l'origine, couverte d'un plafond plat en bois, sa

[1] Voir sa monographie sur *L'église abbatiale de Payerne.*

voûte actuelle à nervure doit vraisemblablement remonter au douzième siècle, les voûtes des bas côtés en berceaux très aplatis sont évidemment beaucoup plus anciennes. Des abaques ou tailloirs d'un caractère très rudimentaire, remplacent les chapiteaux absents. La petite église de *Saint-Jean-Baptiste* à Grandson marque une seconde étape dans le développement de ce style. Les nefs latérales sont voûtées en quart de cylindre, qui contre-boutent les berceaux en plein cintre de la nef centrale ; les murs de celles-ci reposent sur



Fig. 37. — Dôme de Zurich avant l'achèvement de ses tours.
(Tiré de l'ouvrage de M. Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*.)

des colonnes antiques, à chapiteaux corinthiens, enlevés à quelque édifice romain. Cette disposition ne permettait pas d'ajourer la nef centrale.

Avec l'église de *Payerne*, le style bourguignon arrive à peu près à son apogée. Au lieu de l'informe pilier cylindrique de Romainmôtier, nous trouvons un pilier roman en forme de croix, carré à sa base, cantonné à l'est et à l'ouest de colonnes engagées, destinées à supporter les archivoltes; ce pilier est flanqué des deux autres côtés de pilastres rectangulaires qui reçoivent les retombées des arcs de la nef centrale et des bas côtés. La nef centrale, beaucoup plus élevée que celle de Grandson est voûtée en berceau, renforcée par des arcs doubleaux et reçoit un éclairage indépendant. Les nefs latérales sont voûtées d'arête.

L'église de Payerne se distingue par ses grandes dimensions ; parmi les églises de l'époque romane, en Suisse, il n'y a que celle de Tous-les-Saints, à Schaffhouse, et la cathédrale de Bâle qui la surpassent en longueur. De chaque côté du chœur sont deux petites chapelles se terminant par des absides en hémicycle ; l'architecture intérieure du chœur est beaucoup plus élégante que celle des nefs. La voûte d'arête à l'intersection de la nef et du transept est renforcée par une croisée d'ogive à double tore, d'où l'on peut conclure que cette partie de l'édifice ne remonte pas au delà du douzième siècle. A l'autre extrémité de l'édifice est une tour massive, dédiée à saint Michel, qui, ainsi que le porche, doit remonter à une période antérieure à la construction des nefs, peut-être à l'époque même de la fondation de l'abbaye. Le clocher actuel, que surmonte une flèche élancée, construite en 1645, date probablement du quinzième siècle, il est de style gothique et doit avoir pris la place d'une tour romane.

Parmi les édifices religieux de la Suisse romande appartenant à cette période, mentionnons encore l'église de *Saint-Sulpice* près Lausanne, celles de *Saint-Pierre de Clages* près Riddes, de *Valère* à Sion, et le clocher de *Saint-Maurice*, en Valais.

Nous venons de constater une première apparition du système ogival dans l'église de Payerne ; le même phénomène s'observe dans la cathédrale de Bâle. Son adoption ne fut pas le résultat d'un caprice d'architecte, il correspond à une évolution qui s'accomplit graduellement au sein de la société. On a longtemps attribué à une influence germanique l'origine de ce style. Il était considéré par les Italiens comme un barbarisme et fut qualifié par eux, non sans quelque dédain, du nom de *gothique*, qui lui est resté. En fait, c'est à la France que revient l'honneur de cette innovation.

Tandis qu'au douzième siècle le pouvoir impérial, miné par les désordres intérieurs et les compétitions des princes, décline de plus en plus, le pouvoir royal s'affirme au contraire en France, grâce à une politique prudente. Le souverain, s'appuyant sur le peuple et les évêques comprima les grands vassaux et les réduisit à l'obéissance. La lutte contre les Anglais resserra le lien national, les expéditions lointaines épuisèrent la noblesse. Un esprit nouveau, auquel le contact avec l'Orient ne fut pas étranger, se manifesta et trouva son expression dans un art nouveau. « Le moyen âge

roman, dit M. Lubke[1], a fait les croisades, c'est le moyen âge gothique qui en est revenu. » Le clergé séculier longtemps annihilé par les ordres monastiques, prend sa revanche, et, tandis que pour les besoins nouveaux des communes leurs *conseils* élèvent des hôtels de ville, les *évêques* pour réunir leurs troupeaux

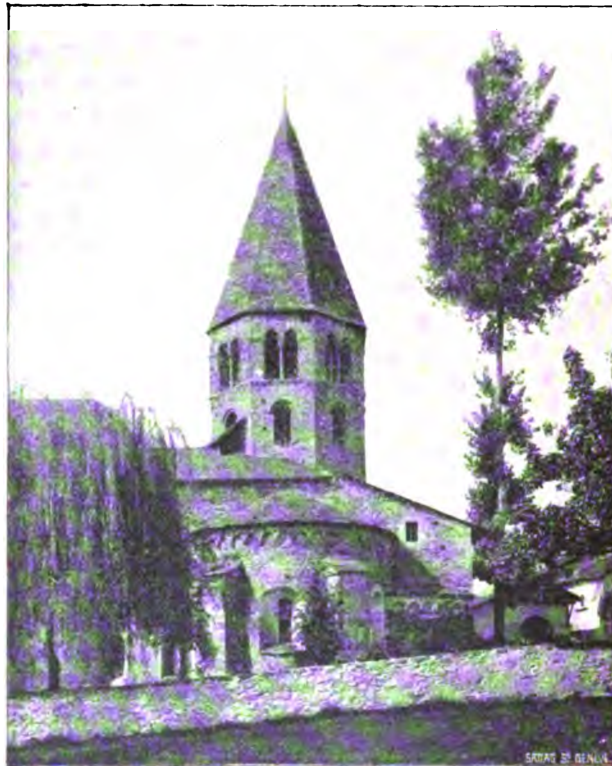


Fig. 38. — Eglise de Saint-Pierre de Clages. (D'après une photographie, tirée du *Valais historique*.)

devenus plus nombreux, construisent de somptueuses cathédrales à Paris, à Laon, à Chartres, à Rouen, à Amiens, etc. A des édifices plus vastes, destinés à satisfaire les besoins de cités populeuses, correspondent des procédés de construction de plus en plus hardis, et les architectes secouant la tradition romane manifestent leur talent par des créations de génie qu'anime une foi ardente. La belle période gothique dura deux cents ans, elle atteignit son

[1] Voir : *Essai d'histoire de l'art.*

apogée au treizième siècle, et, avec le milieu du quatorzième, l'inspiration qui l'avait fait naître cessant, la routine reprend le dessus. Le mouvement parti de la France rayonne dans les pays avoisinants, il pénètre en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Suisse, et jusqu'en Scandinavie.

L'architecture ogivale innove non seulement au point de vue artistique, mais surtout à celui de la construction, de ce que l'on pourrait appeler l'ossature du bâtiment. L'arc plein cintre de l'époque romane exigeait de fortes murailles, et des portées restreintes qui donnaient aux constructions monacales un caractère grave et pesant. Dans le style ogival le poids de la voûte repose sur une ossature formée par l'entrecroisement des arcades. Les arcades elles-mêmes reposent sur des piliers ou des colonnes qui se font mutuellement équilibre ; du côté extérieur les colonnes ou piliers sont renforcés par des arcs-boutants pour résister à la poussée intérieure. Toute la poussée des voûtes s'exerçant sur certains points déterminés, les grands massifs de maçonnerie deviennent inutiles. L'intervalle entre les colonnes peut n'être plus qu'une mince cloison, ou même une large baie. Le problème de statique ainsi résolu, la physionomie des édifices se trouva complètement changée, les portées furent agrandies, la hauteur des nefs put être considérablement augmentée, les architectes variant à l'infini leurs combinaisons donnèrent à leurs édifices une grande élégance. L'*ogive* (ou augive, de *augere*, renforcer), ou *arc brisé*, qui caractérise ce nouveau style a pour effet de faire reposer plus directement sur le sol le poids de l'édifice.

Ignorée des Grecs et des Romains la forme ogivale était connue déjà des Egyptiens et des Perses et par eux des Arabes, elle attira l'attention des croisés qui l'introduisirent, dit-on[1], en Occident au douzième siècle. Pour obtenir une ogive parfaite on dessine un triangle équilatéral ; d'une des extrémités de la base, en prenant la longueur de celle-ci comme rayon, on décrit un arc de cercle, de l'autre extrémité de la base on décrit par le même procédé un autre arc de cercle, et ces deux arcs en se rencontrant au sommet du triangle donnent l'ogive équilatérale. A côté de celle-ci, il y avait plusieurs variétés, qui s'obtenaient également

[1] Cette origine arabe est très discutable, car en Orient l'ogive se construisait suivant des procédés tout différents de ceux adoptés en Occident ; au lieu d'être disposés en voûte, les matériaux qui servaient à la construction de l'ogive étaient placés en encorbellement.

par des figures géométriques[1], ainsi l'arc *ogival surhaussé* ou en *lancette* correspondant à un triangle dont la hauteur est supérieure à la base, l'arc ogival *surbaissé en tiers points* et en *quinte points* dont la base est supérieure à la hauteur, l'*ogive à accolade*, l'arc *infléchi* ou à *contre-courbure*, etc. L'apparition de l'ogive s'était déjà produite à l'époque romane, nous l'avons signalée à propos de l'église de Payerne, elle se remarque également dans le dôme de Bâle. La voûte d'arête, dont il a été parlé plus haut, servit de transition entre le style roman et le style ogival.

L'ordre de Citeaux, dont nous avons plus haut signalé l'apparition au douzième siècle contribua particulièrement à répandre l'usage de l'ogive dans nos contrées. Les cisterciens sous l'impulsion de Bernard de Clairvaux ayant adopté des règles austères, réprouvaient le luxe des constructions; ils bannirent les vains ornements et notamment les sculptures représentant des êtres fantastiques fort à la mode à l'époque romane. Leurs clochers se font remarquer par leur simplicité, ils les remplacent parfois comme à Cappel par un simple clocheton. Le chœur de l'église est rectangulaire, les nefs sont allongées, l'entrée n'en était pas, comme ce fut généralement le cas, interdite au public. Dans leurs plus anciennes églises, à Bonmont par exemple, la grande nef est surmontée d'une seule et unique voûte de forme ogivale. Quant aux bas côtés, au lieu d'être recouverts par une longue voûte continue parallèle à la nef centrale comme à Romainmôtier, Grandson et Payerne, ils le sont au moyen d'une série de petites voûtes successives, perpendiculaires à la nef centrale, et correspondant à chaque archivolte. La construction de l'église de Bonmont, qui remonte à la première moitié du douzième siècle (1123), est d'une grande simplicité; les fenêtres en plein cintre de forme romane sont exiguës, les chapiteaux sont formés par de simples entablements, mais les proportions de l'édifice sont belles, la grande nef se termine à l'ouest par un portail roman dont les colonnes sont surmontées d'élégants chapiteaux; l'abside malheureusement a été détruite.

Sous la période gothique le plan des églises n'est guère changé dans ses parties essentielles, chœur, nef, transept et clocher; l'aménagement du chœur se modifie cependant dans plusieurs édifices, il prend une forme polygonale et se voit entouré par un

[1] Voir la note à la fin du chapitre.

déambulatoire, sur lequel s'ouvrent des chapelles. Le transept est terminé fréquemment à chaque extrémité par des portails. Dans les premières cathédrales, les évêques ne se réservaient que le



Fig. 39. — Jubé de l'église de Notre-Dame de Valère, près Sion. (D'après une photographie.)

sanctuaire et le chœur, et officiaient en présence du public, sous ses yeux ; plus tard, au treizième siècle, ils décorent le chœur de stalles en bois richement ornées et le ferment par une clôture à laquelle est donné le nom de *jubé*, consistant en arcades surmontées d'une plate-forme destinée à la lecture des évangiles, qui remplace l'ancien *ambon*. Les fenêtres simples ou géminées, séparées par des trumeaux, les rosaces placées sur les fenêtres permettent à la lumière de pénétrer à grands flots dans les



Fig. 40. — Vitrail de Kœnigsfelden. (Tiré des *Denkmäler des Hauses Habsburg*, publiés par la Société des antiquaires de Zurich.)

églises. Pour tamiser cette clarté qui aurait nui au recueillement, les nombreuses ouvertures sont garnies de vitraux peints ou verrières qui donnent à l'intérieur de l'édifice sacré un caractère mystérieux. Les nefs sont beaucoup plus élancées qu'à l'époque romane; les piliers qui soutiennent les voûtes sont enrichis par l'adjonction d'un nombre plus ou moins grand de colonnettes aux formes gracieuses. Les figures bizarres des chapiteaux romans sont remplacées par des décors plus sobres, par des feuillages légers d'érable, de chêne, de houx, de lierre, de vigne ou de chardon.

L'architecture gothique a passé par trois phases que les dispositions des fenêtres ont servi à établir. Dans la première les baies allongées sont généralement accolées deux à deux et complétées au sommet par des ouvertures circulaires, c'est le style primaire ou à *lancette*. Dans la seconde, au quatorzième siècle, l'ogive devient équilatérale, partant plus lourde, moins gracieuse; des chapelles latérales sont établies le long des murs des nefs, c'est le style secondaire ou *rayonnant*, qui est beaucoup plus fleuri. Dans une troisième phase, celle de la décadence, la décoration des fenêtres est de plus en plus tourmentée, compliquée par des courbes et contre-courbes s'agitant comme des flammes, sans formes bien définies, c'est le style *flamboyant* du quinzième siècle. Le souci du détail dans cette dernière période l'emporte; la préoccupation de l'ensemble et de l'harmonie passe au second plan, ce qui

s'explique peut-être par le fait que les principales cathédrales étant déjà construites, les architectes étaient appelés à des travaux complémentaires pour terminer des édifices encore inachevés ou

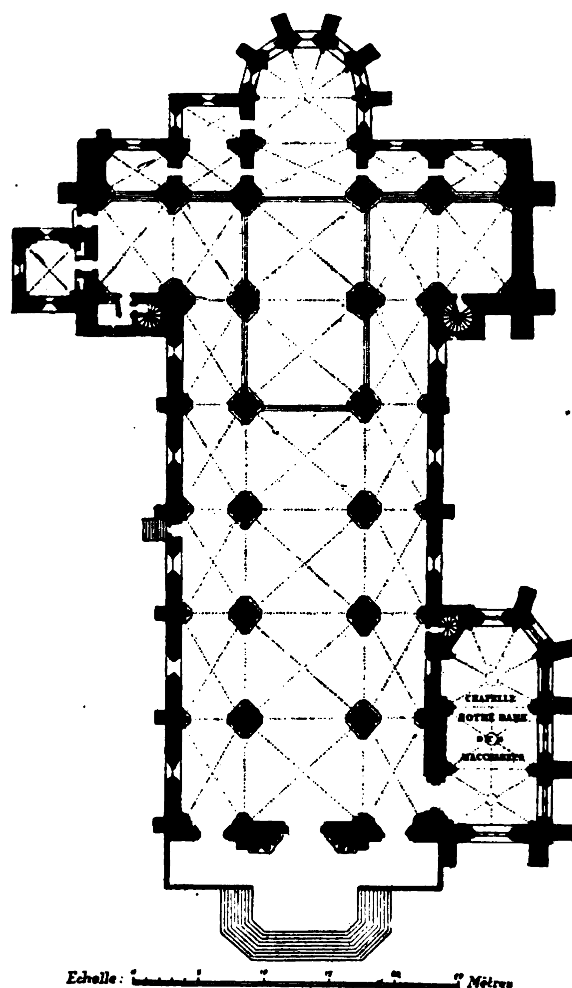


Fig. 41. — Plan de la cathédrale de Genève. (D'après Blavignac.)

réparer les dégâts causés par des incendies alors très fréquents. La Suisse (plus spécialement les cantons occidentaux), possède plusieurs édifices de l'époque gothique.

Vers la fin du douzième siècle ou au commencement du suivant, l'évêque de Genève entreprit la construction d'une nouvelle cathédrale ; le plus ancien document qui en fasse mention porte la

date de 1191. La construction de ce dôme fut plus d'une fois interrompue faute d'argent, puis entravée par des incendies qui



Fig. 42. — Cathédrale de Lausanne, porche dit des apôtres. Statues de Moïse, de Jean-Baptiste et de saint Joseph. (D'après un dessin inédit de M. Rahn.)

obligèrent à recommencer la construction à nouveaux frais. La belle église de *Saint-Pierre,* que les Genevois réparent actuelle-

ment avec un louable zèle, porte le cachet d'une œuvre de transition. Les arcatures du chœur, les triforiums et les fenêtres des bas côtés sont en plein cintre, les autres baies sont à lancette, avec profil roman; les sculptures des chapiteaux avec leurs figures bibliques et légendaires portent encore l'empreinte de l'époque romane; le système des voûtes est bien par contre celui de l'époque ogivale et permet de considérer ce remarquable édifice comme la plus ancienne cathédrale gothique de la Suisse. Les architectes qui l'ont construite se seraient, suivant M. Rahn, inspirés de la cathédrale de Saint-Jean à Lyon.

Le second en date et le premier en importance des grands monuments que nous a légués l'art gothique est la cathédrale de *Lausanne*. Sur l'emplacement qu'elle occupe avait été élevé à la fin du sixième siècle, par l'évêque Marius, un premier sanctuaire dédié à Notre-Dame. Une cathédrale y fut commencée au onzième siècle et se trouvait terminée après deux siècles d'efforts, lorsqu'elle fut la proie des flammes en 1216. Evêque et fidèles se mirent promptement à l'œuvre pour réparer le désastre; plusieurs autres catastrophes, durant le cours du même siècle, retardèrent l'achèvement de l'édifice; une solennelle inauguration eut lieu, en 1275, en présence du pape Grégoire X et de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Dans la suite, des incendies consumèrent la flèche en 1657, puis l'aiguille de la tour en 1674, et un dernier coup de foudre, en 1825, détruisit de nouveau la flèche. La reconstruction qui suivit, mal conçue, mit en péril la solidité de l'édifice, et obligea le gouvernement vaudois à entreprendre des travaux de consolidation et à refaire entièrement cette partie.

La partie la plus ancienne de l'église, et peut-être aussi la plus attrayante, est le chœur, de forme polygonale, avec pourtour. A l'extrémité sud du transept est une rose de 9 mètres de diamètre. « Parmi toutes les roses du commencement de l'ère gothique, dit M. Rahn dans la monographie qu'il lui a consacrée, c'est une des plus belles et de celles qui font le plus d'effet. » Ses vitraux sont évidemment d'origine française, ils rappellent ceux des cathédrales de Sens et de Chartres. On y trouve réunie une série de symboles et d'allégories représentant l'univers, le soleil, la lune, les signes du zodiaque, les quatre éléments, les vents, les saisons de l'année avec les occupations qu'elles comportent, les quatre fleuves du paradis, des animaux fantastiques, des esprits malins, etc. Les tours de Notre-Dame de Lausanne, demeurées

inachevées, rappellent le type rhénan. Le portail méridional, dit *des apôtres*, que décorent des statues d'apôtres et de prophètes, se fait remarquer par son élégance, il a été restauré il y a peu



Fig. 43. — Intérieur de la collégiale de Saint-Nicolas, à Fribourg.
(Tiré du *Fribourg artistique*.)

d'années. Considérée dans son ensemble et comparée à celle de Genève, cette cathédrale marque un progrès positif dans le système gothique.

Avant de quitter Lausanne, mentionnons le chœur pittoresque (XIII[e] siècle) et le gracieux clocher (XVI[e] siècle) de l'église de *Saint-François*, où se reconnaît également l'influence française ; les architectes qui ont successivement concouru à la construction

de ce monument se sont, chose rare pour l'époque, appliqués à lui conserver son caractère primitif. L'ancienne capitale où siégeaient les Etats de Vaud sous le régime savoyard, *Moudon*, possède aussi une belle église, dédiée à saint Etienne, qui, dans des proportions réduites, rappelle, comme intérieur, Notre-Dame de Lausanne. Le sanctuaire de *Notre-Dame de Valère* à Sion, dont la construction remonte à la fin du XIII[e] siècle, nous fournit un curieux spécimen d'église fortifiée, entourée de créneaux comme un château fort ; l'intérieur n'est pas moins remarquable.



Fig. 44. — Tympan du porche de la collégiale de Saint-Nicolas, à Fribourg. (Tiré du *Fribourg artistique*.)

En terminant ce chapitre mentionnons encore deux monuments, qui marquent des étapes dans le développement du style gothique et attestent la grande prospérité qu'avait atteinte le diocèse de Lausanne avant la Réformation, nous voulons parler de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg et du dôme de Berne.

Un premier sanctuaire fut consacré à Fribourg en 1182, peu après la fondation de cette ville. Un siècle plus tard le besoin d'une nouvelle église s'y fit sentir. La date à laquelle on doit faire remonter la collégiale de Saint-Nicolas n'est pas possible à fixer, le premier document certain qui en parle est de 1314. La bâtisse

avança lentement, les nefs ne furent terminées et la tour achevée qu'au milieu et vers la fin du quinzième siècle. Les proportions de l'édifice sont belles, la décoration des nefs simple et même un peu monotone ; le chœur, qui était autrefois surmonté d'une tour,



Fig. 45. — Fonts baptismaux de la collégiale de Saint-Nicolas, à Fribourg. (Tiré du *Fribourg artistique.*)

ayant menacé ruine, fut reconstruit au commencement du dix-septième siècle; son ornementation est plus riche que celle des nefs. L'extérieur de l'église a subi avec le cours des temps bien des transformations qui n'ont cependant pas altéré la structure générale de l'édifice. Le portail contemporain de la tour appar-

tient au style *ogival flamboyant*. Dans son tympan est figuré le jugement dernier, le souverain juge y apparaît assis sur l'arc-



Fig. 46. — Intérieur du dôme de Berne. (D'après une photographie.)

en-ciel, il étend ses bras et montre ses plaies, il a à sa droite la Vierge et à sa gauche saint Jean-Baptiste ; plus bas à la droite

du juge l'on voit saint Michel tenant une balance où il pèse les âmes, à côté de l'archange le patriarche Abraham, au-dessus saint Pierre qui introduit les âmes dans le Paradis, dont la porte est semblable à celle d'un donjon ; dans un autre secteur du tympan est figurée la résurrection, symbolisée par deux trépassés qui sortent d'un cercueil, puis au-dessous est représentée la damnation. Une malencontreuse statue de saint Michel sépare les deux secteurs inférieurs du tympan. Tout ce curieux tableau est entouré d'une triple guirlande d'anges, de prophètes et de saints. L'église de Saint-Nicolas possède un beau baptistère qui, suivant M. Max de Techtermann, serait l'œuvre des tailleurs de pierre Herrmann et Guillan ; il date des années 1498 à 1500.

Le dôme de Berne, dédié à Saint-Vincent, commencé en 1431 et achevé en 1573, est le dernier en date des grands édifices religieux de la période gothique que possède la Suisse, il peut être considéré comme un type du style gothique flamboyant. On remarquera sur la vignette ci-dessus, les piliers, privés de chapiteaux, qui montent d'un jet jusqu'aux voûtes, les voûtes elles-mêmes qui sont couvertes d'un inextricable réseau d'où pendent des clefs saillantes, enfin sous l'orgue des arcs qui se recourbent en *accolades* surélevées. L'extérieur de l'église se distingue par la richesse de son ornementation ; la tour, longtemps inachevée, a été terminée tout récemment.

La grande église de Berne, dont les dimensions se rapprochent de Notre-Dame de Lausanne, est souvent qualifiée dans le langage courant de *cathédrale* et cela improprement, car il n'y a jamais eu d'évêque à Berne, non plus qu'à Zurich et à Lucerne. Il est curieux de constater que ces trois villes, qui politiquement occupaient le premier rang en Suisse et ont été tour à tour le siège du *Vorort*, aux temps de l'ancienne Diète helvétique, n'étaient pas des cités épiscopales, ce qui s'explique par le fait que leur fondation ou leur importance n'est pas aussi ancienne que celle de Genève, de Lausanne, de Constance et de Coire. On peut inférer de l'état d'infériorité politique dans lequel ces dernières sont longtemps demeurées que la présence d'un évêque dans leurs murs, tout en favorisant jusqu'à un certain point le développement de leurs libertés ainsi qu'on le verra plus loin (seconde partie, chapître XX), a été cependant un obstacle à leur émancipation.

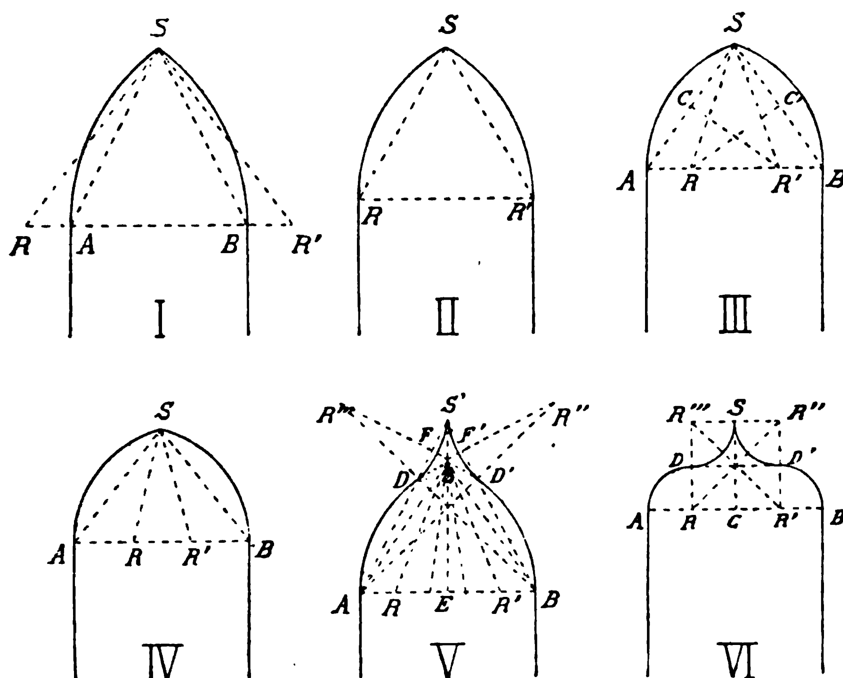


Fig. 47. — Schéma de quelques variantes de l'arc ogival.

I. *L'arc ogival outrepassé* ou *arc en lancette* s'obtient en prolongeant la base *A B*, jusqu'aux points *R* et *R'*, en sorte que *R B* = *R'A*; puis des points *R* et *R'*, on décrit au moyen des rayons *R B* et *R'A*, des arcs de cercle qui se rencontreront au point *S*.

II. *L'arc ogival équilatéral* ou *ogive parfaite* s'obtient en décrivant des points *R* et *R'*, au moyen des rayons *R R'* et *R'R*, des arcs de cercle qui se rencontreront au point *S*.

III. *L'arc ogival surbaissé* s'obtient en construisant un triangle *A S B* d'une hauteur inférieure à la base, dans lequel *A S* = *S B*; puis, du milieu de *A S* et de *S B*, on mène des perpendiculaires qui rencontreront respectivement la base aux points *R'* et *R*, et de ces deux points au moyen des rayons *R'A* et *R B*, qui sont égaux, on décrit des arcs de cercle qui se rencontreront au point *S*.

IV. *L'arc ogival en tiers-point*, qui est une espèce d'arc ogival surbaissé, s'obtient en divisant la base *A B* en trois parties égales et en décrivant au moyen des rayons *R B* et *R'A* des arcs de cercle qui se rencontreront au point *S*. L'arc ogival en quinte-point s'obtient par un procédé analogue à l'arc ogival en tiers-point.

V. *L'arc ogival à contrecourbe* ou *en accolade surélevée* s'obtient en divisant la base *A B* en cinq parties égales; en décrivant au moyen des rayons *R B* et *R'A* des arcs de cercle qui se rencontreront au point *S*; en divisant chacun de ces arcs de cercle en cinq parties égales; en élevant du milieu de la base *A B*, soit du point *E*, une perpendiculaire; en élevant des points *B* et *A* des lignes passant par les points *D'* et *D*, et qui se rencontreront au point *S'* sur la perpendiculaire élevée du point *E*; en élevant des points *A* et *B*, des lignes passant par les points *D'* et *D*; en élevant des points *F'* et *F* (milieu des lignes *D'S'* et *D S'*) des perpendiculaires qui rencontreront le prolongement des lignes *A D'* et *B D* aux points *R"* et *R"*, et en décrivant des points R" et *R"* des arcs de cercle qui se rencontreront au point *S'*.

VI. *L'arc ogival en contrecourbe* ou *accolade surbaissée* s'obtient en divisant la base *A B* en quatre parties égales, en élevant des points *R'* et *R* des perpendiculaires, et des points *R* et *R'* des lignes à 45 degrés qui se rencontreront respectivement aux points *R"* et *R"*; puis en décrivant des points *R* et *R"* d'une part, et des points R' et *R"* de l'autre des arcs infléchis qui se rencontreront au point *S*.

CHAPITRE XI

Etat des mœurs au douzième et au treizième siècle.

Rôle du clergé. — Conceptions religieuses. — Arnaud de Brescia. — Influence des croisades. — Organisation hiérarchique de la société civile. — Situation sociale des hommes libres. — Corporations rurales, landsgemeinden. — Constitution des bourgeoisies. — Formation des corps de métiers. — Mœurs des bourgeois. — Origine des noms de famille.

Les longs débats entre le sacerdoce et les maisons de Franconie et de Souabe avaient ruiné l'autorité des empereurs. Les grands Etats féodaux, la Saxe, la Souabe et la Franconie avaient été successivement démembrés ; d'innombrables duchés, comtés, seigneuries, évêchés et villes avaient conquis la souveraineté ; les vassaux de l'ancien royaume de Bourgogne, de même que les royaumes de Danemark, de Pologne et de Hongrie, qui jadis faisaient partie de l'empire, s'en étaient détachés. La papauté était sortie triomphante de ces luttes déplorables et avait conquis la prééminence dans l'Eglise et dans l'Etat. L'esprit national persistait néanmoins chez les peuples et devait résister à la pression de l'élément ecclésiastique.

Aux débuts du moyen âge, la tutelle de l'Eglise avait été nécessaire pour protéger l'enfance des peuples chrétiens. C'était dans le clergé que s'était concentrée la lumière, ses membres étaient seuls capables de rédiger des lois et de juger des différends, aussi était-ce parmi eux que les princes et les seigneurs allaient chercher leurs conseillers. Sous le régime de la féodalité, les ordres monastiques servaient d'intermédiaires entre les grands propriétaires et les misérables serfs attachés à la glèbe ; parvenus à accaparer des biens considérables, ils recevaient dans les couvents les enfants que leurs parents ne pouvaient ni élever ni apanager, et les adultes auxquels toute carrière civile était fermée, ils nourrissaient à la porte des églises des multitudes de pauvres prolétaires. Par le baptême, le mariage, la confession et l'absolution, les prêtres disposaient d'une influence à nulle autre pareille, mais, l'esprit de caste engendrant l'ambition, les serviteurs de Dieu oublièrent leur mandat sacré ; une égoïste prévoyance, jointe à l'envie de jouir et de briller, cachées sous le prétexte de la majesté du culte, pous-

sèrent les dignitaires de l'Eglise à se faire une part de plus en plus belle dans ces biens dont ils n'étaient que les dépositaires. L'aumône devint plus rare, et tel chapitre qui déjà regorgeait d'opulence ne s'ouvrait plus qu'aux personnes dont le patrimoine était susceptible d'augmenter encore cette pléthore. Abbés et évêques vivaient dans le faste et la mollesse. De nombreuses réformes furent tentées pour lutter contre ce courant, mais les ordres monastiques les uns après les autres s'écartèrent des règles prescrites par leurs pieux fondateurs.

Pour conjurer le fléau du paupérisme, l'aumône donnée au jour le jour est insuffisante ; il eût fallu diminuer les corvées et les redevances, affranchir les serfs, faciliter le progrès du commerce, encourager l'artisan, et participer aux charges publiques. Or, rien n'était plus étranger aux préoccupations hiérarchiques de ce temps. Tandis qu'à l'époque romaine l'Eglise s'était employée à l'abolition de l'esclavage et avait recruté ses clients parmi les affranchis, devenue puissante à son tour, possédant de vastes domaines et de nombreux serfs, elle montra beaucoup moins d'empressement à prononcer leur libération ; elle ne songea qu'à assurer la perpétuité des immunités arrachées aux princes, et les droits du peuple n'eurent de prix à ses yeux que lorsqu'elle pouvait s'en faire une arme contre les princes et la noblesse. Ces faits expliquent les hostilités qui éclatent au douzième siècle entre les communes suisses et certains couvents, hostilités qui ont un caractère économique et non religieux. C'est à tort que l'on considère les couvents comme revêtus d'un caractère sacré. Ce sont avant tout des institutions économiques, des sortes de *phalanstères*, qui ont rendu d'immenses services, dans les époques de barbarie, en protégeant les déshérités, en défrichant des terres et en conservant le dépôt de la science, ils étaient condamnés à disparaître pour la plupart avec le progrès de la civilisation.

L'Eglise romaine a de tout temps eu des visées politiques ; partout où elle s'est sentie assez forte pour le faire elle a cherché à dominer la société civile. De tout temps aussi cette prétention a suscité de violentes oppositions, en sorte que les réformateurs religieux ont trouvé des alliés naturels dans les hommes politiques jaloux de secouer le joug de l'ultramontanisme. Ce phénomène s'est produit lors de la grande réforme du seizième siècle, on le retrouve antérieurement chez les Hussites, dont le mobile était à la fois national et religieux, et déjà au douzième siècle, soit en

France, soit en Italie, soit en Suisse. Le célibat obligatoire faisait des prêtres des êtres à part, étrangers aux soucis et aux responsabilités du commun peuple ; strictement observé, il eût certainement imposé le respect, mais cet état de pureté hautement affiché contrastait avec les mœurs licencieuses du clergé. Moines et prêtres, avant tout préoccupés d'étendre leurs privilèges, faisaient consister leur enseignement dans l'observation de certaines pratiques et dans une docilité absolue envers l'Eglise.

De nobles esprits, cependant, s'élèvent au-dessus de ce terre à terre et provoquent au sein des cloîtres un réveil intellectuel ; imbus des préceptes de la philosophie grecque, ils impriment à la théologie de nouvelles directions. Le moyen âge, au onzième et au douzième siècle tout spécialement, est le temps des disputes *scolastiques*. D'une part les *réalistes*, Saint-Anselme de Cantorbéry, Guillaume de Champeaux, etc., soutiennent que les idées générales que nous nous représentons par des noms d'espèces ou de genre répondent, ainsi que Platon le pensait, à des types, réellement existants ; de l'autre les *nominalistes* ou *nominaux*, Jean Roscelin de Compiègne entre autres, soutiennent, selon l'opinion d'Aristote, que toute connaissance procède de l'expérience, que les individus qui en sont l'objet ont seuls une réalité substantielle et objective, que les genres et les espèces ne sont que des noms destinés à représenter des idées générales non existantes, mais déduites par voie d'abstraction des idées sensibles. La querelle entre les réalistes et les nominaux, qui était plus une question de méthode que de doctrine, s'envenima si fort que l'Eglise crut devoir intervenir ; le concile de Soissons condamna le point de vue des nominaux ; la théorie d'Aristote devait cependant triompher dans la suite. La sécheresse de ces discussions n'était pas faite pour donner satisfaction aux besoins de l'âme ; à côté des scolastiques apparaissent de pieux théologiens, qui cherchent dans la contemplation le secret d'une connaissance plus intime des choses divines ; non contents de recevoir passivement la vérité religieuse, ils veulent se l'approprier plus intimement par le sentiment et l'imagination, de là la tendance *mystique*. Deux hommes, qui se distinguent par les qualités du cœur et l'élan intellectuel, personnifient, en France, les préoccupations de cette époque : c'est d'une part *Saint-Bernard de Clairvaux*, et de l'autre *Abélard*. Le premier était un fils docile de l'Eglise, sans repousser la science, il la considérait comme un écueil ; il n'entendait pas toutefois s'en tenir à une soumission pure-

ment traditionnelle et puisait dans l'*ascétisme* et la contemplation les sources de sa foi. *Pierre*, surnommé *Abélard*, revendique hautement les droits de l'intelligence en matière de foi ; estimant qu'avant de croire il faut examiner, il enseignait que la véritable piété ne consistait point dans les pratiques extérieures de dévotion, mais dans la vie spirituelle et intérieure ; il s'éleva avec indignation contre l'idée du rachat des péchés à prix d'argent et de l'efficacité des messes pour sortir les âmes du purgatoire. De telles maximes compromettant le crédit et les privilèges du clergé, contribuèrent plus encore que ses hardiesses théologiques à le faire considérer par l'Eglise comme un hérétique. Saint Bernard fit prononcer contre lui l'anathème par le Concile de Sens (1140) et par le pape Innocent II.

La Suisse[1] semblait devoir être étrangère à ces débats, elle y fut mêlée cependant grâce aux prédications d'*Arnaud de Brescia*, le champion malheureux de la réforme de l'Eglise au douzième siècle. Cet intrépide disciple d'Abélard était un homme de mœurs pures, fort instruit et d'une grande éloquence. Adversaire de la hiérarchie, il réclama courageusement un retour aux mœurs simples de la primitive Eglise ; heurtant de front les intérêts d'un clergé corrompu il fut déclaré hérétique par le concile de Latran en 1139. Passant les Alpes, il vint à Zurich où il se fit promptement de nombreux partisans, entre autres le puissant comte Ulrich de Lenzbourg. Pour parvenir à ses fins, Arnaud de Brescia allia la réforme politique à la réforme religieuse, qui étaient alors bien autrement liées qu'aujourd'hui. Cette confusion entre deux domaines, qu'après bien des siècles de luttes nous sommes enfin parvenus à distinguer, devait forcément le conduire à se poser en révolutionnaire. La hiérarchie romaine, menacée par ses prédications, se ligua contre lui avec la hiérarchie féodale. L'évêque de Constance, avec l'aide de Bernard de Clairvaux, réussit à faire expulser Arnaud de son diocèse. Le fougueux moine repassa les Alpes, ses partisans chassèrent le pape de Rome, y établirent la république, placèrent à sa tête un sénat et s'y maintinrent pendant dix ans. Frédéric Barberousse, étant parvenu à s'emparer de sa personne, le livra à la curie romaine pour obtenir en échange de

[1] Nous employons, ici et ailleurs, par anticipation le mot de Suisse, faute d'un autre, pour désigner notre pays.

ce service la couronne impériale et Arnaud de Brescia fut condamné à monter sur le bûcher.

Les hommes meurent, non leur esprit. Les discours d'Arnaud avaient jeté des germes qui devaient reverdir au nord des Alpes, et l'on peut voir dans l'opposition que la suprématie et les immunités ecclésiastiques rencontrent au treizième siècle un écho lointain des prédications du réformateur italien. En 1216, un cordonnier bernois, nommé *Berthold*, devenu le chef de la secte du *libre esprit*, à la tête d'une bande de fanatiques détruisit le couvent de Ruti. Ces écarts furent réprimés par l'Inquisition. Les mystiques ne disparaissent pas cependant ; vers la fin du siècle on voit les dominicains et les franciscains les poursuivre encore avec ardeur.

Les croisades qui, politiquement, aboutirent les unes après les autres à des échecs, ouvrirent, par contre, aux occidentaux des horizons nouveaux. Le commerce contribua aussi à ce résultat ; les traficants Juifs, qui avaient de nombreuses relations avec les Sarrasins d'Espagne, servirent d'intermédiaires au point de vue intellectuel ; ce fut par eux que la haute culture musulmane, les idées aristotéliennes et néoplatoniciennes, ainsi que certaines notions de médecine pénétrèrent chez les nations chrétiennes. Socialement, les croisades produisirent des résultats positifs, et contribuèrent indirectement à l'émancipation des peuples. Nombre de seigneurs à court d'argent vendaient, avant leur départ pour la Terre-Sainte, des droits aux communes ; nombre de serfs, en se croisant, obtinrent la liberté. La classe des hommes libres, supprimée par la féodalité, se reconstitua ainsi que la petite propriété.

La hiérarchie féodale, à teneur du *Miroir de Saxe* et du *Miroir de Souabe*[1], assignait aux ressortissants de l'empire les rangs suivants : en tête figurait le roi, puis venaient les princes ecclésiastiques, les seigneurs, les vassaux et les ministériaux, puis les hommes libres sans autre qualification. Les princes (*ducs et comtes*) et les seigneurs (*domini, Freiherren, barons*[2]) constituaient la *haute*

[1] Le *Sachsenspiegel* et le *Schwabenspiegel* sont des ouvrages remontant au treizième siècle, dans lesquels se trouvent résumés les principes du droit alors en vigueur; œuvres d'un caractère privé, ils ne tardèrent pas à prendre, en quelque sorte, force de loi, le premier dans le nord et le second dans le midi de l'Allemagne.

[2] Le mot de *baron, varones, farones*, sert à désigner un guerrier vaillant, un noble, un seigneur ; il se substitua au terme de *domini*. De ce dernier mot est dérivé celui de *domicellus, donzel* ou *damoiseau*, qui sert à désigner le vassal du dominus.

noblesse ou *noblesse d'empire (Hochfreien)* ; les membres de ce corps privilégié avaient le droit d'être jugés immédiatement par l'empereur et par leurs pairs en cour impériale; au point de vue civil ils étaient considérés comme égaux, en ce sens que le mariage entre le fils d'un prince et la fille d'un seigneur, ou l'inverse, n'était point envisagé comme une mésalliance. Les vassaux (qualifiés de *miles* ou de *chevaliers*) et les hauts ministériaux composaient la petite noblesse ou noblesse territoriale (*Landsadel, Mittelfreien*) ; ils siégeaient seulement dans les Etats provinciaux. Les ministériaux étaient les familiers des seigneurs auprès desquels ils exerçaient certains emplois (maréchal, chambellan, panetier, échanson, major, bailli, etc.) ; attachés à la personne de leur maître, ils étaient primitivement considérés comme de simples serfs, avec le temps, leurs fonctions prenant de l'importance, ils parviennent à se faire agréger à la petite noblesse.

La profession militaire était considérée comme anoblissante. Pour prétendre à la qualité de chevalier, il fallait prouver quatre ancêtres de naissance libre; le descendant d'un affranchi ne devenait complètement libre qu'à la quatrième génération. Le port d'armes impliquait le droit de provoquer un chevalier en combat judiciaire et le droit de guerre privée. A l'époque du *Miroir de Souabe*, le mariage entre un seigneur et une femme de la petite noblesse constituait une mésalliance, l'épouse n'acquérait pas le rang de son mari, et les enfants, d'après le droit germanique, suivaient la plus mauvaise main. Les membres de la petite noblesse n'étaient pas primitivement tous voués à la carrière des armes, beaucoup de propriétaires fonciers vivant sur leurs terres étaient qualifiés de nobles; c'est dans leurs rangs que se recrutaient les *échevins*, auxquels incombait la tâche d'assister les seigneurs dans l'administration de la justice (*échevinage*).

Les membres de la grande et de la petite noblesse formaient la première classe des hommes libres. Le chef d'une famille de la haute noblesse était primitivement seul autorisé à en porter le titre, les autres membres, considérés comme vassaux, étaient qualifiés de chevaliers. Cet usage s'est conservé en France et en Angleterre, tandis qu'en Allemagne, déjà sous Rodolphe de Habsbourg, tous les membres d'une famille comtale sont qualifiés de comtes.

Dans une seconde classe, venaient se ranger les *paysans libres* (*rustici liberi*, *Freibauern*). C'étaient les descendants d'anciens

hommes libres qui ne possédant que des propriétés de peu d'importance n'avaient pu conserver l'*échevinage*, ou qui même ne possédaient pas en propre la terre qu'ils cultivaient comme locataires perpétuels (*censive, Zinsgut*). Ces derniers, appelés *fermiers* (*Meier*), étaient sous la juridiction des propriétaires fonciers pour ce qui concernait leur contrat, mais, sous les autres rapports, relevaient de la juridiction du comte. Dans la même classe, mais avec un rang inférieur, venaient se placer les *libres arrière-vassaux* (*advocatitii, Freihintersassen*) ; c'étaient des anciens hommes libres qui s'étaient mis sous la protection et, par conséquent, sous la juridiction d'un seigneur ou de l'Eglise, et leur payaient un cens ou certaines prestations. Ces censitaires que, pour simplifier, nous rangerons sous une seule catégorie, avaient des rapports très divers avec leurs protecteurs, mais à la différence des vassaux proprement dits, ils étaient libres dans le choix de leur femme et dans la disposition de leurs biens. Leur position sociale n'était pas égale à celle des paysans libres, ainsi que le prouve une sentence de Rodolphe de Habsbourg, de l'an 1281, qui statue que, dans le cas d'un mariage entre personnes de la classe des *rustici liberi* et de celle des *advocatitii*, les enfants doivent suivre la condition des *advocatitii* comme étant la plus mauvaise.

La troisième classe de la société, sous le régime féodal, était celle des *demi-libres* (*Halbfreien*). Cette classe existait déjà à l'époque barbare, ses membres portaient le nom de *lites* ou de *lètes;* leur situation différait de celle des serfs et des esclaves, en ce que l'autorité que leur maître exerçait sur eux était envisagée comme une protection ou une tutelle plutôt que comme un droit de propriété. Le lète faisait partie de la nation et de la famille et participait aux droits et aux obligations qui découlent de cette double qualité ; par contre, il était assujetti à une capitation et ne pouvait se marier sans le consentement de son maître. Le défaut de consentement n'était toutefois pas considéré par l'Eglise comme une cause de nullité ; ainsi que la femme et l'enfant, il ne pouvait se présenter seul en justice, il était représenté par son patron ; il ne pouvait pas davantage posséder en propre ni meuble, ni terre, ni serf. Ce genre de rapports s'est continué sous la féodalité ; mais, à mesure que la position des serfs (*Hœrigen*) s'est améliorée, ces deux classes ont tendu à se confondre, ensorte que le droit du maître de la terre (*Hofrecht*) sur les hommes dépendant de lui, qui cultivent cette terre, s'est étendu sur les *Halbfreien* comme sur les *Hœrigen;*

ces droits étant, dans l'un et l'autre cas, limités par des contrats.

La quatrième classe de la société, sous le régime féodal, est celle des *non-libres* ou *serfs,* appelés en ancien allemand *Knecht,* en allemand moderne *Eigene.* Les serfs de la condition la plus infime étaient désignés sous le nom de *Leibeigene,* qui implique l'idée que leur corps même était assujetti.

Avec le temps, les mœurs s'adoucissant, la dépendance personnelle fut remplacée par le servage de la glèbe. Primitivement, le maître pouvait disposer absolument de certains serfs (*Eigene*), comme d'une marchandise, il pouvait les aliéner ou les échanger, tandis que d'autres serfs (*Hœrigen*), relativement privilégiés, ne pouvaient être chassés de leur demeure ni vendus par leur seigneur.

Le genre d'occupations auxquelles étaient voués les serfs créa des différences entre eux. Ceux qui étaient occupés aux travaux de la terre *(servi rustici)* étaient dans une condition inférieure à ceux qui remplissaient des emplois domestiques (*servi ministeriales* ou *ministeriales*). L'Eglise a contribué à l'adoucissement du sort des serfs, elle créa en leur faveur le droit d'asile, elle interdit de séparer les époux dûment unis. La féodalité contribua aussi à cette œuvre d'amélioration sociale en faisant considérer le servage comme un lien de dépendance vis-à-vis de la terre seigneuriale et non pas seulement vis-à-vis du maître, et en ôtant la faculté d'avoir des serfs à ceux qui n'avaient pas le moyen de les entretenir. Aux temps du *Schwabenspiegel,* il était passé en règle de droit que, pour posséder des serfs, il fallait être au moins *Mittelfrei.* La puissance de l'exemple a toujours été un des agents les plus efficaces de la civilisation. Le sort entier de la classe non libre s'améliora par suite des avantages accordés à certaines catégories de la classe assujettie. La position relativement favorable *des serfs de l'Eglise* (*Gottesleuten*) et des *serfs de la couronne* (*fiscalini*) profita à la longue aux autres serfs. La déchéance d'un grand nombre d'hommes libres, obligés par la dureté des temps de se ranger dans la clientèle des grands, en se plaçant au bénéfice de certaines réserves, fut probablement aussi une source de soulagement pour les serfs. Par un de ces mouvements compensateurs qui sont une loi de l'histoire, à mesure que la situation des hommes libres allait en empirant, la situation des *Hœrigen,* au contraire, était en progrès [1].

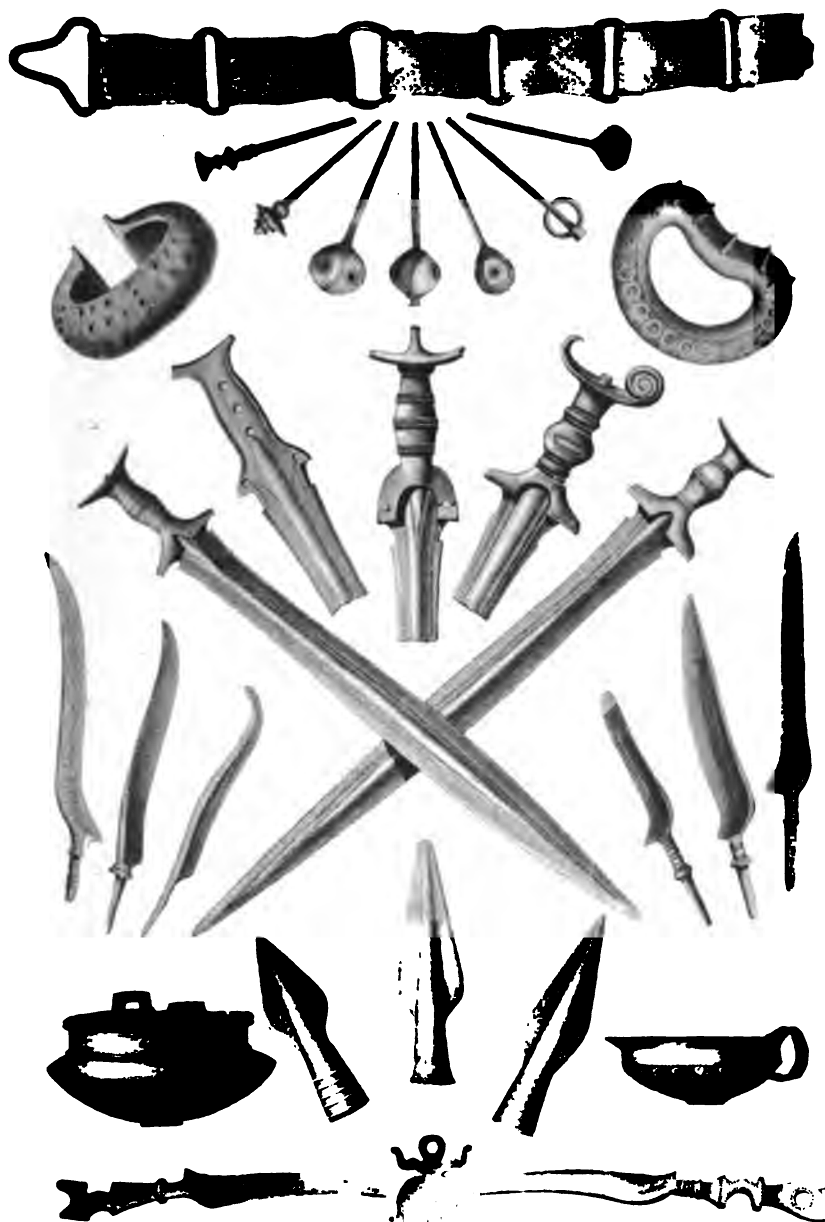
En résumé, la société à l'époque de la féodalité se composait

[1] Voir l'*Essai sur la féodalité,* du professeur Ed. Secretan.

de quatre classes : la *haute noblesse*, l'*ordre des chevaliers*, les *paysans* et les *serfs*. Lorsque les villes commencèrent à prendre essor, au treizième siècle, un nouvel ordre apparaît, c'est celui des *bourgeois*, qui tient le milieu entre les chevaliers et les paysans. Les bourgeois, à leur tour, se constituent en classes distinctes ; ceux qui n'exercent pas de profession mercantile forment une corporation à part, celle des chevaliers, et au début occupent seuls les emplois publics ; à partir du quatorzième siècle, leurs familles sont qualifiées de *patriciennes ;* les gens de métiers se constituent de leur côté en tribus (*Zünfte*) et jouissent de divers privilèges qui leur assurent une condition supérieure à celle des paysans. A l'origine, les *non-libres* n'étaient pas admis dans les tribus, les relations de dépendance existant dans le reste de la nation se retrouvent dans les villes ; mais peu à peu ces relations de ministérialité s'effacent et les habitants des villes forment une masse homogène dans laquelle les idées de liberté démocratique trouvent un milieu particulièrement favorable. L'esprit corporatif qui se manifesta dans les communes rurales et dans les communes urbaines fut un des leviers de notre indépendance nationale, il devait avec le temps saper les bases de l'organisation féodale et créer un ordre de choses nouveau.

Il faut un effort d'imagination pour se représenter aujourd'hui ce qu'était la vie du peuple au moyen âge. Les hommes libres étaient accablés de charges par les propriétaires fonciers et les baillis, représentants de l'empereur ou des couvents. La tendance naturelle des seigneurs était d'assujettir graduellement leurs subordonnés à des règles semblables et de transformer en redevances régulières les prestations bénévoles que leurs prédécesseurs avaient obtenues de leurs clients dans une circonstance donnée. De là, d'une part, des abus de pouvoirs et des empiètements, de l'autre, des résistances tenaces et des haines invétérées.

Quand l'Eglise et le seigneur avaient effectué leurs prélèvements sur les récoltes, la part de l'agriculteur se trouvait très amoindrie, à ces charges s'ajoutaient encore souvent des intérêts à payer, et, lorsque une année de disette survenait, les arrérages s'accumulant, c'était la détresse. L'argent était plus que rare, le taux de l'intérêt trois fois plus élevé que de nos jours, les produits s'échangeaient contre des produits, les intérêts, comme les impôts et les amendes, se payaient en nature. Avant l'essor que prennent



Engel del.

ÉPOQUE LACUSTRE. — AGE DU BRONZE

Collier, épingles, bracelets, épées, couteaux, fers de lance, coupes et pendeloque.

les villes au treizième siècle, le commerce était nul, la partie non consommée des produits du sol ne trouvait que bien difficilement acquéreur. La division du travail était chose inconnue, chaque famille devait s'habiller elle-même et faire un peu tous les métiers; les routes étaient mauvaises, le brigandage ôtait toute sécurité au commerce ; il n'y avait point de marchands dans les villages, de temps à autre apparaissait quelque colporteur, juif la plupart du temps, pour vendre du sel, des épices, des parures, des tissus et autres articles venant du dehors. De correspondance épistolaire il n'était pas question, l'art de l'écriture n'était pas répandu, des échanges de lettres n'étaient possibles qu'entre gens de distinction, qui recouraient eux-mêmes aux clercs pour rédiger leurs missives et les faisaient parvenir à destination par des messagers spéciaux. On était informé des nouvelles, dans les villages, seulement par des passants, ou des ménétriers ambulants, que le hasard des circonstances y conduisait. La manière de vivre était mesquine, les habitations dénuées de tout confort, les vêtements misérables. Tandis que dans les campagnes prospères du plateau suisse règnent actuellement l'instruction et l'aisance, que la poste fédérale apporte chaque jour des lettres et des journaux de la ville voisine, et que le paysan à l'affût des idées nouvelles perfectionne constamment son outillage et ses cultures, l'on voit encore dans les hauts pâturages alpestres, des bergers, habitant de mauvaises cabanes, demeurer des saisons entières dans une solitude complète qu'interrompt de temps à autre le passage d'un touriste. La vie que mènent ces pâtres dans les *mayens* les plus reculés du Valais, où se sont conservées les mœurs des anciens temps, peut seule donner une impression de l'état d'isolement dans lequel végétait le paysan au douzième et au treizième siècle.

Une famine ou une épidémie venait-elle à éclater, ces malheureux campagnards n'avaient que des privations et une mort lamentable en perspective, car les arrivages d'approvisionnement étaient difficiles et les soins médicaux nuls ; aussi l'accroissement de la population, si rapide de nos jours, était-il insensible au moyen âge. En dépit de la dureté des temps, le peuple avait néanmoins conservé, en général, sa bonne humeur, il avait cette philosophie résignée et cette insouciance gaie que l'on retrouve aujourd'hui dans les plus pauvres bourgades de l'Italie, et qui contrastent avec le sourd mécontentement et l'esprit de révolte contre la destinée, si fréquents dans nos grands centres modernes. Les dispa-

rates étaient frappantes entre la vie du petit peuple et celle des grands ; dans leurs spacieuses résidences, les brillants chevaliers, les nobles châtelaines et les hauts dignitaires du clergé menaient une existence fastueuse ; le souvenir de leurs fêtes splendides, dont les échos lointains nous sont parvenus, a entouré d'une auréole romantique, mais trompeuse, cette curieuse période du moyen âge.

L'inégalité des conditions sociales, hâtons-nous de le reconnaître, était moins accusée dans les vallées de l'Helvétie que dans le reste de l'Europe. Habitant des hameaux reculés, des métairies isolées, les hommes libres de la Suisse avaient conservé une indépendance relative, les formes du vieux droit carlovingien s'étaient perpétuées chez eux. Protégés par un ensemble de circonstances exceptionnelles, ils ne s'étaient pas laissé déposséder de leurs privilèges ; ils ne relevaient que des comtes, c'est-à-dire des représentants de l'empereur ; leurs tribunaux, choisis par eux-mêmes, étaient présidés par un délégué du comte, portant le titre d'*Amtmann*, élu avec leur concours, souvent sorti de leurs rangs et muni de pouvoirs soigneusement déterminés. Ces hommes libres formaient des corporations où l'on n'entrait que par la naissance ; ils avaient le droit de porter des armes, comme dans les anciens âges, et ne pouvaient être mis sur la même ligne que les vassaux d'un seigneur ou d'un couvent. A la différence des roturiers, ils administraient leurs intérêts.

Des corporations d'hommes libres se trouvaient enclavées dans diverses contrées du comté de Kibourg (Tagelschwangen, Fehraltorf, Ottikon, Brutten, Wermatswil, etc.) ; dans les seigneuries de Greifensée, de Gruningen, de Regensberg, à Affoltern, Willisau et Wæggis ; dans diverses parties de l'Argovie, de la Thurgovie, de la Rhétie, ainsi que dans les pays de Schwyz, Unterwald et le Hasli. Quelques-unes de ces contrées ont, de ce fait, conservé jusqu'à nos jours la désignation de *Freiamt*.

Ce sont ces détenteurs primitifs, ces gardiens fidèles de l'antique liberté germanique, qui ont formé le noyau du peuple suisse. Ce n'étaient pas des républicains, car cette notion était étrangère au moyen âge ; si l'on veut prendre un point de comparaison dans les temps modernes, on peut, suivant M. Dändliker, dire que leurs droits étaient de nature constitutionnelle, basés sur le principe du *Selfgovernment*, tandis que partout ailleurs avait prévalu le régime qui plus tard devait porter le nom de monarchie absolue. L'opposi-

tion de l'Angleterre et de la Russie nous permet de nous rendre compte de celle qui existait au moyen âge entre les hommes *libres* et les *gens des baillis* (*Vogtleuten*).

Un danger menaçait cependant les hommes libres. Pareils à de petits îlots battus par la tempête, ces districts privilégiés étaient exposés à subir le courant politique de l'époque. La puissance héréditaire des comtes était là, menaçante, et cherchait à leur ravir leur indépendance ; elle réclamait d'eux des impôts, des prestations et des services contraires à la coutume. Les chroniques des Waldstætten du quinzième siècle se plaignent de ce que les comtes avaient cherché à assimiler leur situation politique à celle des vassaux. Pour conserver la liberté il ne restait qu'un moyen, c'était la lutte à main armée, l'insurrection contre l'oppression.

Les hommes libres de la Suisse trouvèrent leur salut dans des associations d'un caractère économique au début, politique dans la suite, qui, pour la plupart, dataient de l'époque de l'établissement des Alémans. Ces associations, composées d'un certain nombre de métairies ou de hameaux situés dans le voisinage les uns des autres, possédaient des terres communes, *Allmend*, qui constituaient entre elles un lien puissant. La position sociale des ayants-droit à ces biens communs était très variée. Il y avait des villages habités uniquement par des hommes libres et des propriétaires fonciers; dans d'autres, vivaient côte à côte des hommes libres, des vassaux et des serfs. Souvent plusieurs propriétaires fonciers avaient des droits dans un même village. Les intérêts communs aux membres de ces corporations étaient la faculté de prendre du bois dans la forêt, d'envoyer leurs troupeaux au pâturage banal; à ces avantages s'ajoutaient à l'origine le droit de chasse et de pêche, l'utilisation des cours d'eau; mais ces prérogatives, étant devenus des droits régaliens, leur avaient été retirées. Les copropriétaires de ces *marches* ou *Allmend* se devaient mutuellement secours et appui en cas de détresse, ils suivaient le convoi funèbre de leurs combourgeois décédés. Dans les corporations mixtes, comprenant à la fois des hommes libres et des vassaux, on distinguait exactement les droits du seigneur et ceux de la commune. Par exemple, une commune, celle de *Rorbas* (canton de Zurich), avait le droit de charger de la direction de ses intérêts généraux un préposé (*Dorfmeier* ou *Geschworne*), d'élire son forestier et son berger, de vendre ses terres, et l'obligation de surveiller l'entretien des chemins, des forêts, des clôtures, des pâturages et des cultures,

tandis que le seigneur payait le forestier et le berger, exerçait la justice, percevait les deux tiers du produit des amendes, un tiers du produit des ventes et possédait le droit de taverne. On peut constater qu'en fait les droits des communes avaient une tendance à s'étendre. Il n'était pas rare de les voir racheter les droits seigneuriaux. C'est ainsi, qu'en 1269, les gens de *Stein* rachètent les droits que les Habsbourg possédaient chez eux, et, qu'en 1390, la ville de *Gersau* rachète les droits dont elle était grevée et devient une république indépendante. Une série de communes accomplissent cette évolution au cours du quatorzième siècle. Les habitants des villages ou hameaux d'une même vallée, possédant des prérogatives analogues, furent amenés à se réunir chaque année en assemblée générale pour la gestion ou la défense de leurs intérêts communs, suivant l'usage des anciens Germains. Ces assemblées prirent de titre de *Landsgemeinde,* elles étaient présidées par l'*Amman* (ou chef) de l'une ou l'autre des communes fédérées qui reçut de ce fait le titre de *Landamman.* Cette curieuse institution, qui a subsisté jusqu'à nos jours dans les cantons d'Uri, d'Unterwald, de Glaris et d'Appenzell, existait déjà en germe au onzième siècle ; primitivement, elle avait un caractère purement économique ; au treizième et au quatorzième siècle, grâce aux concessions arrachées aux seigneurs et à l'empereur, elle se transforme graduellement et prend un caractère politique. Comme expression de leur souveraineté, les communautés adoptent des sceaux, s'attribuent les droits régaliens, jouent le rôle des seigneurs et, une fois reconnues comme corps politiques, ont à leur tour des sujets. Le terme de canton pour désigner les Etats confédérés n'est apparu que fort tard dans le langage officiel des confédérés, il est une traduction du mot *Ort,* et se lit pour la première fois, dit M. Daguet, dans le traité conclu en 1452 entre le roi de France Charles VII et la Confédération suisse ; celle-ci est dans le même acte qualifiée de *vieille ligue de la Haute-Allemagne.*

A côté des communes rurales, se développent les communes urbaines ; la différence entre ces institutions parallèles était plus marquée alors que de nos jours. Ce n'étaient pas seulement une agglomération plus considérable et une culture intellectuelle plus intense qui distinguaient les villes, c'était surtout le fait qu'elles étaient entourées de remparts et jouissaient du privilège de pouvoir tenir des marchés et des foires.

De nos jours, on voit encore dans nos Alpes les montagnards faire leurs achats le dimanche, au sortir de la messe, dans de petites boutiques élevées à l'ombre du clocher paroissial ; de même, au moyen âge, les fêtes religieuses qui se célébraient dans certaines localités furent l'occasion de la création des marchés. Les seigneurs auxquels appartenaient ces bourgs, ainsi que les évêques et les abbés cherchèrent à y développer le mouvement commercial, ils le protégeaient et en tiraient certains profits sous forme de patentes ; le droit de tenir marché devint un droit régalien. Nombre de cités durent leur existence ou leur accroissement à la protection d'un évêque, d'un abbé ou d'un comte ; ainsi en fut-il de Bâle, Lausanne, Genève, Sion et Coire où résident des évêques ; de Zurich, Saint-Gall, Schaffhouse, Lucerne, Soleure, Saint-Maurice, Payerne, etc., où d'importants monastères attirent et retiennent des populations ; de Fribourg, Berthoud, Berne, Diessenhofen, Frauenfeld, etc., que fondent ou protègent les comtes de Zæringen, de Kibourg, de Savoie ou de Habsbourg. Ces seigneurs s'appuyant sur les villes dans la lutte contre leurs rivaux et trouvant dans les marchés un moyen d'écouler les produits de leurs domaines, concèdent successivement divers privilèges aux bourgeois, ils leur octroyent le *droit de rendre justice*, le *droit de péage*, le *droit de battre monnaie*. Ils entourent les villes de murs, à l'abri desquels les gens de la contrée avoisinante viennent chercher la protection et la sécurité qui leur manquaient ; du *bourg* ou château qui défend la cité est venu le mot de *bourgeois*. Au treizième siècle, il se produit dans les villes une évolution qui fut le prélude de la fondation de la Confédération suisse. On est frappé, quand l'on observe le cours des choses, de voir comment les grands événements sont souvent préparés de longue main à l'avance ; une solidarité intime unit les générations d'une même nation, et les fait concourir parfois inconsciemment, sous l'empire d'une force supérieure et irrésistible, vers un but commun ; à un moment donné, un certain courant d'idées s'impose, et l'homme apparaît comme l'instrument d'une destinée dont il réalise les arrêts sans même s'en rendre compte.

Tandis que le sacerdoce triomphe de l'empire et atteint son apogée, que l'Eglise, renonçant à sa mission libératrice et régénératrice, se complaît dans sa domination sur les grands de la terre, la constitution des *bourgeoisies* et l'affranchissement graduel des communes rurales préparent en Suisse les voies à un ordre nou-

veau. Ce mouvement d'émancipation commença dans les villes placées sous la dépendance des prélats, il bénéficia de l'antagonisme existant entre le saint-siège et l'empereur. La souveraineté ecclésiastique avait un caractère hybride. L'évêque ou l'abbé, en tant que prince électif, tenait le milieu entre le fonctionnaire et le propriétaire à titre privé. Tenant sa principauté de l'empire, c'était au nom de l'empire que la haute et basse justice était rendue ; la possibilité d'un recours à l'empire mettait ses sujets dans une position avantageuse pour résister à ses tentatives d'oppression. En vertu des lois canoniques, le seigneur ecclésiastique ne pouvait lui-même exercer la justice ; il était obligé d'en abandonner le soin à un officier qui portait le titre d'*avoué* ou *avoyer* (*Schultheiss*) pour la *basse justice*, et au comte ou au protecteur de la fondation pour la *haute justice*. Cette dernière charge, qui était héréditaire, était remplie en fait par un bailli qui représentait son seigneur et dont les intérêts étaient souvent en opposition avec ceux des bourgeois. En cas de conflit, les bourgeois avaient dans le seigneur ecclésiastique un médiateur. La domination du seigneur ecclésiastique, reposant sur des principes religieux, était généralement plus douce que celle des seigneurs laïques, ainsi qu'en témoigne le dicton : « Il fait bon vivre sous le bâton pastoral. » Pour les questions importantes, les seigneurs ecclésiastiques avaient l'habitude de prendre l'avis des bourgeois les plus en vue. C'est ainsi que se constituèrent les *conseils* qu'on trouve déjà en fonctions, vers la fin du douzième siècle, à Bâle et à Zurich. Ces conseils avaient une tendance à accroître leurs attributions ; ils parviennent à s'emparer des droits régaliens. Les villes, propriétés de seigneurs laïques, prirent exemple sur les transformations qui s'opéraient à côté d'elles. Dans la conquête de ces droits, ainsi qu'on le verra plus loin (deuxième partie, chapitre XX), quelques villes des pays romands précédèrent les villes de la Suisse allemande. Les conseils étaient très diversement composés ; à Berne, on y voit siéger, au treizième siècle, dans les Deux-Cents, des prêtres à côté des laïques, il y avait, en outre, un petit conseil des seize ; à Zurich, l'accès du conseil était, primitivement, interdit aux artisans ; à Bâle, au contraire, le conseil se composait, en 1274, du bourgmestre, de quatre chevaliers, de huit anciens bourgeois ou patriciens et de quinze artisans représentant les corps de métiers. Des *bannerets* sont introduits à Berne, à Fribourg et à Lausanne ; en temps de guerre ils marchent, bannière en mains,

à la tête des hommes de leurs quartiers. La possession d'un sceau, comme on l'a vu plus haut pour les communes rurales, était le signe par lequel se révélait l'émancipation d'une commune. Parvenues à l'émancipation, les villes s'arrogent le droit de paix et de guerre, concluent des alliances et forment de petits Etats.

Le droit de bourgeoisie s'acquérait aisément. Il suffisait à un serf ou à un vassal pour l'obtenir d'avoir résidé dans une ville un an et un jour sans avoir été réclamé par son seigneur, d'où le dicton : « L'air des villes rend libre ; » dans plusieurs cités la possession d'une maison donnait le droit de bourgeoisie ; cet avantage était accordé, dans certaines localités, à quiconque avait suivi en temps de guerre la bannière ; ailleurs, les habitants du voisinage étaient admis au rang des bourgeois, lorsqu'ils s'engageaient à remplir les devoirs de citoyens et à payer une redevance annuelle ; le droit de bourgeoisie n'était pas héréditaire, il fallait que le fils d'un bourgeois se fît reconnaître comme tel, toutefois à Payerne il suffisait d'épouser la fille d'un bourgeois pour acquérir ce droit ; des villes entières recevaient d'une cité plus importante le droit de combourgeoisie.

Le paysan qui venait résider à la ville n'abandonnait pas toujours pour cela ses occupations agricoles. Les citadins, à l'époque qui nous occupe, comme encore aujourd'hui les habitants de nos bourgs campagnards, possédaient généralement des champs en dehors de l'enceinte de leur cité, et entretenaient, dans les villes mêmes, du bétail. D'autres préoccupations finissent cependant par l'emporter et par reléguer l'agriculture au second plan. Longtemps borné aux foires et aux marchés, le commerce se fixe et se développe, des industries prennent naissance. Les toiles de Saint-Gall, les étoffes de laine et de soie tissées à Zurich, les draps de Berne et de Fribourg acquièrent de la réputation. Plusieurs de ces villes entrent en relations suivies de commerce avec l'Allemagne. Genève devient l'entrepôt des épices de l'Orient et des fruits du Midi : figues, raisins secs, amandes, gingembre, poivre, safran, etc. Le commerce de l'argent fait ses débuts entre les mains des banquiers juifs ou lombards que les empereurs protègent et dont ils tirent une taxe. Les artisans s'organisent en corps de métiers qui prennent le nom de *tribus* ou d'*abbayes* (*Zunfte*), nul ne peut s'établir comme *maître*, s'il n'a été au préalable *apprenti*, puis, fait son tour d'Allemagne ou de France pour se perfectionner dans son

état et donné aux anciens de la tribu, appelés *prud'hommes* (*probi homines*) une preuve de son savoir, sous la forme d'un *chef-d'œuvre* (*Meisterstuck*). Cette organisation des corps de métiers a subsisté plusieurs siècles, et engendré bien des abus ; la tyrannie qu'ils exerçaient a amené leur abolition ; on s'efforce aujourd'hui de les rétablir sous le nom de syndicats obligatoires. Dès le treizième siècle, une juste considération s'attache aux métiers. Le chroniqueur Jean de Winterthour raconte que l'empereur Rodolphe reçut un jour l'hospitalité chez un tanneur de Bâle ; splendidement servi chez cet artisan qu'il avait vu peu auparavant tanner lui-même ses peaux, il lui demanda comment il se faisait qu'étant si riche il continuât néanmoins à se vouer à ce métier ? « — C'est que, lui répondit son interlocuteur, c'est le métier qui fait la richesse. » On reconnaît dans cette réplique le caractère laborieux des Bâlois qui a fondé la grande prospérité de leur cité. L'agriculture était en progrès ; les ducs de Zæringen en donnant des troupeaux de moutons aux habitants de l'Uchtland contribuent à la création de l'industrie des laines et à celle de la tannerie ; les moines, il n'est que juste de le constater, ont aussi eu leur part dans cette amélioration de l'économie nationale, c'est à eux, en grande partie, que nous sommes redevables de la création de nos vignobles.

L'accroissement de l'aisance réagit sur l'art de la bâtisse. Primitivement les maisons, même dans les villes, étaient presque toutes construites en bois et composées d'un seul étage ; de fréquents incendies en furent la conséquence, à Berne, à Bâle, à Zurich, à Lausanne, etc. ; quelques particuliers commencèrent au treizième siècle à élever des demeures en pierre, mais ce ne fut qu'au siècle suivant que l'emploi de la pierre se généralisa. Les maisons des bourgeois n'étaient ni spacieuses, ni élégantes, ni commodes, les chambres basses et étroites laissaient à peine pénétrer le jour par de rares et petites fenêtres aux carreaux de toile. L'ameublement était rudimentaire, il consistait en une longue table pesante avec un banc fixé à la paroi, quelques escabeaux et un bahut servant de garde-robe. Le luxe des lits était inconnu, les bons bourgeois du treizième siècle s'étendaient pour dormir sur une peau de mouton ou sur une paillasse grossière placée directement sur le plancher. Leur toilette devait être plus que sommaire. Le costume consistait en une jaquette, sans plis, fermée par une ceinture et arrêtée sur la poitrine par une agrafe, des boutons ou des aiguillettes. Pour

les personnes d'un rang supérieur, les manches étaient ornées de broderies et l'étoffe était plus fine. Un manteau et un chapeau complétaient le costume des nobles et des riches bourgeois. Dans les combats, le noble était protégé par une cuirasse et armé d'un bouclier ainsi que d'une lance ; les fantassins portaient une hache d'arme ou un glaive. Les confédérés des cantons primitifs avaient une prédilection pour la massue, surnommée ironiquement *morgenstern* (étoile du matin), et la hallebarde, sorte de hache de bûcheron ajustée au bout d'un long manche et terminée par une pointe. (Voir plus loin la planche II.)

Au douzième siècle, on constate l'apparition des noms de famille, cet usage se répandit d'abord dans les villes, tandis que dans les campagnes, où la population est plus clairsemée, on continue à désigner les gens en faisant précéder leur nom de baptême de celui de leur père ou mère. Les premiers noms de famille sont tantôt des noms de baptême transformés en termes patronymiques : Bernard, Gautier, Loys (Louis), François, Ernst (Ernest), etc. ; tantôt des vocables empruntés à des particularités physiques, comme : Noir, Blanc, Rouge, Brun, Grand, Petit, Gros, Gras, etc.; ou bien à des emplois : Mestral (mesureur), Pasteur, Falconier, etc.; à des professions : Favre (de Faber, artisan), Chapuis (charpentier), Mercier, Avocat, etc. ; à des noms de lieu : Duvillard, Dupasquier, Dupraz, Ducret, Chastel, etc. ; à des noms d'animaux : Merle, Loup, Renard, etc. ; à des noms de plantes : Olivier, Dunoyer, Duchêne, Dufresne, etc.; à des noms d'origine : Lombard, Zurich, Sarrasin, Allamand, Savoy, etc. ; et ainsi de suite. La particule *de* précède un nom de terre ou d'origine, sans être nécessairement un indice de noblesse, comme on le croit souvent; c'est un hommage à ce préjugé qui a poussé, de nos jours, beaucoup de gens vaniteux à transformer en particule les premières lettres du nom de leurs aïeux.

CHAPITRE XII

Les Kibourg, les Savoie, et les Habsbourg.

Conséquences de l'extinction des Zæringen. — Partage de leurs biens. — Les comtes de Kibourg. — Les comtes de Savoie. — Les statuts de Pierre et la charte de Moudon. — Berne sous la protection du comte Pierre. — Les comtes de Habsbourg. — Lutte de Pierre de Savoie et de Rodolphe de Habsbourg.

De tous les événements de l'histoire de la Suisse antérieurs à la formation de la Confédération, il n'y en a aucun qui ait eu une influence aussi décisive sur le développement ultérieur de notre pays que la mort de Berthold V et l'extinction de la maison des Zæringen en 1218.

Les pouvoirs conférés aux Zæringen firent retour à l'empire. Les familles qui relevaient du rectorat de Bourgogne devinrent indépendantes de fait; ce fut le cas des comtes de ***Thierstein*** (canton de Soleure), de ***Buchegg*** (en Argovie), de ***Neuchâtel,*** de ***Kibourg,*** de ***Gruyères,*** des sires de ***Grandson,*** etc. ***Zurich*** devint ville impériale; les cités que les Zæringen gouvernaient comme avoyers ou recteurs, ***Berne, Soleure, Laupen, Morat*** se considérèrent comme indépendantes de tout autre pouvoir que celui de l'empereur, souverain dont la domination, en raison de son éloignement, était peu gênante.

L'évêque de Lausanne, ***Berthold de Neuchâtel,*** assembla son peuple et son clergé et remit solennellement l'avouerie de son domaine épiscopal à la seule ***mère de Dieu ;*** un moment, dit Louis Vulliemin, il put se croire souverain du pays romand, mais de plus habiles et plus puissants que lui convoitaient ce bel apanage. Cité épiscopale, Lausanne devait borner son ambition à voir accourir dans les parvis de sa belle cathédrale des foules immenses de pèlerins, attirés par le renom de « Notre-Dame. »

Les maisons les plus puissantes du pays étaient d'une part les ***Savoie,*** de l'autre les ***Kibourg*** et les ***Habsbourg.*** Ce partage d'influences sépara à nouveau pour un temps les destinées de la Suisse romande et de la Suisse allemande. Les biens héréditaires de Berthold V échurent à ses deux sœurs, dont l'aînée, ***Agnès,*** avait épousé le comte ***Egon d'Urach,*** et la cadette, ***Anna,*** le comte ***Ulrich de Kibourg.*** Les Urach héritèrent du château de Zæringen et des terres qui en dépendent dans le Brisgau; c'est d'eux que

descendent les princes de ***Furstenberg***. Les Kibourg héritèrent des terres que les Zæringen possédaient dans la Transjurane, aux environs de Thoune, de Berthoud, d'Herzogenbuchsee et de Fribourg, ainsi que du comté de Thurgovie; ils devinrent les plus puissants seigneurs de la Suisse. Le chef de cette maison, le comte Ulrich, sut assurer sa puissance par une politique prudente et sage ; il conclut alliance avec les comtes de Savoie avec lesquels les Zæringen étaient en mauvais termes. Son fils cadet ***Hartmann l'Ancien*** épousa Marguerite, la fille du comte Thomas de Savoie. Marchant sur les traces des Zæringen, il s'allia étroitement avec l'empereur ***Frédéric II*** de Hohenstaufen [1]. Son fils aîné ***Werner*** accompagna ce souverain à la croisade et mourut de la peste à Saint-Jean-d'Acre (1228); Ulrich mourut en 1231 et fut enterré au couvent de Schaennis. Quelques années plus tard un partage des biens des Kibourg eut lieu entre ***Hartmann l'Ancien*** (le cadet des fils du comte Ulrich) et ***Hartmann le Jeune***, fils de Werner. (Voir, p. 93, la généalogie des Kibourg.) Le premier eut les biens situés à l'est de la Reuss en Thurgovie et dans le Zurichgau, c'étaient les domaines patrimoniaux des Kibourg ; le second eut les seigneuries situées à l'ouest de la Reuss qui provenaient de l'héritage des Zæringen. Fribourg resta indivis. Hartmann l'Ancien résidait dans le château de Kibourg (canton de Zurich) et Hartmann le Jeune à Berthoud.

Durant la première moitié du treizième siècle l'opposition des Guelfes et des Gibelins maintenait l'empire dans un état d'anarchie. A ***Othon IV*** de Brunswick, l'élu des Guelfes, succéda en 1212 ***Frédéric II***, le petit-fils de Frédéric Barberousse, dont l'avènement fut salué avec enthousiasme par les Gibelins. C'était un homme remarquablement doué, d'un caractère indépendant et tenace, d'une culture tout italienne. Au début de sa carrière, ce prince s'était montré docile envers le saint-siège ; héritier par sa mère du royaume de Sicile, il avait promis au pape Innocent III de renoncer en faveur d'un de ses enfants à la couronne de Sicile et d'entreprendre une croisade. Une fois parvenu au pouvoir, il chercha à éluder ses promesses et encourut l'anathème ; parti enfin pour la Terre-Sainte, il en revint en toute hâte pour disputer à Grégoire la possession de l'Italie et lui imposa la paix.

Frédéric voulut se rendre maître de la haute Italie. Les villes lombardes lui opposèrent une vive résistance ; vaincues elles appe-

[1] Une erreur s'est glissée à ce sujet dans le tableau généalogique de la page 93, où il faut lire *Frédéric II*, au lieu de Frédéric Ier.

lèrent à leur aide le pape qui, rentrant en lice, excommunia à nouveau l'empereur. La lutte entre Frédéric II et Grégoire IX et son successeur Innocent IV se poursuivit avec une extrême violence. Entouré de trahisons et de conspirations, accablé sous les coups de la destinée, le petit-fils de Barberousse mourut à Faenza en 1250; son fils *Conrad IV* poursuivit sa politique et succomba à son tour en 1254. Le règne de ces deux derniers souverains de la maison de Hohenstaufen fut néfaste pour l'empire; tandis qu'ils s'acharnaient à étendre leur domination sur l'Italie, l'Allemagne était livrée à elle-même, le pouvoir impérial n'existait plus, les princes et les villes s'habituaient à agir suivant leur bon plaisir. Au milieu de ces désordres le peuple prend conscience de sa force, à l'ombre des querelles entre le prétendu successeur de saint Pierre et celui des Césars, la liberté s'épanouit au sein des *communes* suisses. Pour se faire bien voir d'elles, Frédéric leur accorde des faveurs; Bâle constitue son conseil, Zurich, Berne, Soleure, Schaffhouse et Morat obtiennent l'immédiateté impériale et, comme nous le verrons plus tard, Uri et Schwyz reçoivent des chartes impériales.

Pour lutter contre le brigandage et contre les empiètements de la noblesse, on vit se former dans le nord de l'Allemagne la ligue hanséatique, à la tête de laquelle était la ville de Lubeck; dans le sud de l'Allemagne, la ligue du Rhin, à laquelle prennent part Zurich, Bâle et Berne, et en Italie la ligue lombarde. Le grand interrègne (1250-1273)[1] donna aux dynastes de nos contrées une excellente occasion pour accroître leur puissance. Les maisons de Savoie, de Kibourg et de Habsbourg entrèrent à l'envi dans la voie des annexions.

A l'ouest de la Suisse, la maison de Savoie exerçait un rôle de plus en plus prépondérant. Le comte Thomas, ainsi que nous l'avons vu plus haut (p. 91), avait conquis Chillon, Moudon et Romont. La petite ville de Moudon était sur terre impériale, son château relevait primitivement de l'empereur et possédait des droits de juridiction. Au onzième siècle, Moudon figure dans les possessions des évêques de Lausanne; elle fit probablement partie

[1] Ainsi nommé en raison de l'éclipse complète que subit le pouvoir impérial; l'Allemagne ne manquait pas toutefois d'empereur, elle en eut même plus d'un à la fois, mais aucun ne régna; Guillaume de Hollande avait été opposé par Innocent IV à Frédéric II; après lui Alphonse X de Castille et Richard de Cornouailles sont élus concurremment; le premier ne vint jamais en Allemagne, le second n'y fit que de courtes apparitions.

de la donation consentie par le dernier roi de Bourgogne Rodolphe III en faveur d'Henri de Lenzbourg. Les évêques l'inféodèrent aux comtes de Genevois, leurs avoués. Plus tard les ducs de Zæringen, comme avoués impériaux de l'évêché de Lausanne, occupèrent le château de Moudon et fortifièrent la ville. Lors de la compétition à la couronne impériale entre Philippe de Souabe et Othon de Brunswick, le comte *Thomas* prit parti pour le premier et reçut en récompense le château de Moudon et son territoire à titre d'avouerie impériale au détriment de Berthold V de Zæringen qui en avait la *mouvance* et lui en disputa longtemps la possession. L'évêque de Lausanne, *Berthold de Neuchâtel,* contesta la légalité de cette donation impériale. En 1219, cependant, après la mort du dernier des Zæringen, un accord intervint entre le prélat et le comte. Thomas Ier reconnut tenir en fief de l'évêque tout ce que le comte de Genevois avait tenu auparavant de l'évêché de Lausanne. Telle a été l'origine des droits de la maison de Savoie dans le pays de Vaud.

Le comte Thomas mourut en 1233, il laissait huit fils et trois filles. L'aîné de ses fils, *Amédée IV*, hérita de la souveraineté des Etats de Savoie. *Thomas II* reçut en apanage les comtés de Maurienne et du Piémont, un troisième *Aymon* [1] reçut en apanage le Chablais [2] et Moudon, les autres étaient entrés dans les ordres. L'un de ceux-ci, *Pierre*, sitôt son père mort, déposa la robe ecclésiastique et se créa une puissance personnelle en épousant *Agnès*. l'héritière du sire de Faucigny, dont la baronnie comprenait la vallée de l'Arve, dès la source de cette rivière jusqu'à sa jonction avec le Rhône. Puis, se liguant avec son frère Aymon, il conquit la vallée d'Aoste (1234) et, à la mort d'Aymon, survenue en 1237, il hérita de lui le Chablais et Moudon.

Pierre fut l'un des princes les plus remarquables de la maison de Savoie; c'était un homme d'une haute stature, d'un esprit belliqueux, d'une volonté de fer, hardi, prudent, intrépide ; abondant en mots heureux, courtois, il savait gagner promptement les

[1] Fondateur de l'hospice de Villeneuve, dont les biens ont été affectés, en 1806, aux dépenses de l'hôpital cantonal vaudois.

[2] Le *Chablais* comprenait alors, outre la rive gauche du lac Léman, à laquelle ce nom est resté, la vallée du Rhône jusqu'à Saint-Maurice et la rive droite du lac Léman jusqu'à la Veveyse; il n'était pas considéré comme faisant partie du pays de Vaud et relevait du diocèse de Sion. Le nom de Chablais, suivant les uns, viendrait de *caput laci*, et suivant d'autres, d'une racine celtique dont sont dérivés les mots *chablis* (bois tombé par la force de l'orage), *chabler* (dévaler ou flotter du bois).

cœurs; ingénieux et souple, il avait un don d'attraction qui le rendait propre à se lancer dans les aventures ; il possédait les qualités des paladins du moyen âge et, chose plus rare, celles du législateur, de l'homme d'Etat. Le pays romand était un théâtre trop restreint pour son ambition ; sa sœur, Béatrice de Provence, ayant donné la main de sa fille Eléonore au roi Henri III d'Angleterre, il accompagna sa nièce à Londres pour assister à son mariage et à son couronnement. Il suivit son neveu à la guerre, se fit apprécier de lui et devint son conseiller. Des honneurs et de grandes richesses furent la récompense de ses services, il fut créé comte de Richmond et gouverneur du château de Douvres, il recut de nombreuses seigneuries et un magnifique palais à Londres. Ces grands succès, de nature à exciter la jalousie des barons anglais, ne lui font pas perdre de vue le pays romand, il y revient fréquemment, séjourne à Chillon, qu'il agrandit, construit des châteaux-forts à Martigny à l'entrée de la route du Saint-Bernard, et à Evian. La plus complète anarchie régnait alors dans le Pays de Vaud, les barons et les seigneurs de la contrée, sans cesse en lutte les uns avec les autres, n'obéissaient à aucun chef. Pierre sut admirablement tirer parti de cette situation. Une vacance étant venue à se produire dans le diocèse de Lausanne, après l'abdication de l'évêque *Boniface,* deux candidats étaient en présence, d'une part, *Philippe de Savoie* (plus tard évêque de Valence), frère du comte Pierre, et, de l'autre, *Jean de Cossonay*. Les partisans de ces deux compétiteurs en vinrent aux mains dans les rues mêmes de Lausanne, une partie de la ville fut consumée par les flammes. Le sire de Faucigny intervint à main armée en faveur du frère de son gendre, et Pierre assiégea le quartier de Bourg où s'étaient concentrés les partisans du sire de Cossonay. Après de longs démêlés, Pierre sacrifia la candidature de son frère et reconnut Jean de Cossonay ; en échange de cette concession, le nouvel évêque céda à Pierre les droits temporels de l'Eglise sur Romont et la contrée comprise entre les deux Glane ainsi que l'hommage du château d'Estavayer.

L'or anglais permit à Pierre d'accroître ses domaines par une série d'acquisitions successives, plusieurs seigneurs obérés, entre autres le comte de Gruyères, les seigneurs de Rue, de la Tour de Peilz, de Cossonay, d'Illens, d'Oron, etc., une vingtaine des premières familles du pays reconnurent sa suzeraineté.

Il acquit également à prix d'argent les villes de Vevey et d'Orbe.

Ces annexions, observe M. Dändliker, furent un bienfait pour le pays, car Pierre prit le peuple sous sa protection, il dota ses nouveaux Etats de lois sages et la postérité reconnaissante lui décerna le surnom de *Petit Charlemagne*. Son règne eut une heureuse influence sur le Pays de Vaud et il est bien digne, à ce point de vue, de fixer quelques instants notre attention.

En 1263, mourut le comte *Boniface*, qui lui-même avait succédé à *Amédée IV*, en 1253. Pierre hérita de son neveu la couronne de Savoie, il organisa alors les seigneuries du Pays de Vaud et mit à leur tête un bailli dont il fixa la résidence à *Moudon*. Selon Quisard[1], les Etats de Vaud auraient été institués en 1244 et se seraient réunis à Moudon déjà à cette date ; l'évêque de Lausanne au lieu de recevoir l'hommage du comte Pierre aurait figuré dans cette cérémonie parmi les seigneurs formant le conseil du comte.

Ainsi que le remarque le professeur H. Carrard dans sa monographie sur les *Statuts de Pierre* et la *charte de Moudon*, les luttes que la Suisse a soutenues pour acquérir son indépendance se sont constamment engagées sur des questions relatives à l'administration de la justice. L'alliance de 1291 stipule que le juge doit être nécessairement pris dans le pays, la *charte des prêtres* affirme l'indépendance de la Confédération vis-à-vis de l'Eglise dans les questions temporelles ; le maintien de leur exemption de toute juridiction étrangère fut le but poursuivi par les Suisses dans la guerre de Souabe ; lors du traité de Westphalie encore, la souveraineté de la Suisse a été consacrée sous forme d'immunité de toute juridiction étrangère. A cet égard les communes vaudoises se sont trouvées, au treizième siècle, dans une situation privilégiée ; sans avoir à combattre, les Vaudois obtinrent de Pierre de Savoie et de ses successeurs le droit d'administrer eux-mêmes la justice dans leur pays, tout jugement, civil ou pénal, devait être rendu conformément à l'avis des bourgeois ; les habitants du Pays de Vaud ne pouvaient être cités devant aucun tribunal étranger, ils n'eurent jamais à redouter les abus de la juridiction ecclésiastique, et leur liberté individuelle fut garantie d'une manière absolue contre toute atteinte. Pierre octroya aux habitants de Moudon une charte, dont l'on ne possède pas le texte original, ni la date, mais dont l'existence est hors de doute, puisqu'elle fit, après sa mort,

[1] Pierre Quisard, légiste vaudois du XVIe siècle, est l'auteur d'un *Commentaire coustumier ou soyt les franchises, privilèges et libertés du Pays de Vaud*. Sa famille était originaire du Chablais et a possédé la terre de Crans de 1548 à 1763.

l'objet d'une confirmation, en 1285, de la part de l'un de ses successeurs, Amédée V. Cette charte, qui faisait allusion aux franchises dont jouissaient déjà les bourgeois de Moudon, servit de modèle à celles données dans la suite par les comtes de Savoie à d'autres localités, telles que Grandson et Orbe. M. Carrard y relève ce trait caractéristique, véritable progrès pour l'époque, que l'étranger en séjour dans les murs de Moudon était mis au bénéfice du droit de tester que ses habitants possédaient déjà en vertu d'un long usage. Par cette charte, les comtes de Savoie abandonnaient aux bourgeois de Moudon le droit de *basse justice;* ils ne pouvaient pas leur accorder le droit de *haute justice*, puisqu'il appartenait encore à l'empereur et qu'ils ne devaient eux-mêmes l'acquérir que plus tard. Les peines prévues dans la charte étaient beaucoup plus modérées que celles stipulées dans les chartes accordées par les Zæringen, le maximum de l'amende était fixé à soixante sols et une obole. La compétence pénale des autorités moudonnoises correspondait approximativement à celles de nos tribunaux de police actuels. A teneur des statuts du comte Pierre, la procédure, d'*accusatoire* qu'elle était jadis, devint *inquisitoriale*, pour se conformer aux règles nouvelles du droit canon, promulguées par le pape Innocent III ; c'est-à-dire qu'elle imposait à l'autorité chargée de l'exercice de la justice l'obligation de rechercher d'office le coupable. Cette procédure nouvelle marque une évolution dans la marche de la société ; à la *clame* (plainte) *privée* elle substituait une poursuite publique, fondée sur l'intérêt général. La charte de Moudon limita toutefois la procédure accusatoire aux cas d'injures et de violence. Elle dérogea également aux statuts de Savoie en matière de saisie. En effet, tandis que ceux-ci interdisaient aux créanciers de se nantir directement de leur propre autorité d'un gage par voie de saisie exécutoire, la charte de Moudon permettait aux bourgeois de cette ville, suivant la *coutume barbare*, de faire des saisies, sans le concours du juge et sans titre, pour le recouvrement de dettes avouées ou simplement manifestes. Cet attachement à des formes antiques montre la défiance qu'inspiraient alors les juges et cette défiance était surtout profonde à l'égard des juges étrangers ; les efforts des bourgeois de Moudon tendaient à ne pas se laisser placer sous la juridiction des tribunaux institués par les statuts du comte Pierre. Ce prince entrant dans les vues de ses sujets vaudois consentit, par la charte de Moudon, à ce que son représentant, qu'il portât le titre de bailli, de châtelain, de vidomne

ou de métral, fût tenu de rendre ses jugements à Moudon même après avoir pris l'avis des bourgeois de la localité. Les bourgeois faisant fonctions de jurés, prononçaient non seulement sur les faits mais aussi sur le droit ; sauf le cas de flagrant délit, nul ne pouvait être arrêté sans leur consentement. A ces divers avantages venaient s'ajouter encore certaines exonérations d'impôts. En échange, les bourgeois de Moudon et des villes qui furent mis au bénéfice de sa charte s'obligèrent à des prestations militaires plus étendues que ne le comportait la coutume jusqu'alors admise ; la *chevauchée* pouvait être exigée huit jours durant aux frais des bourgeois et se répéter plus d'une fois l'an. Cette obligation n'était pas pour répugner aux instincts militaires des Vaudois. « Qui sait, dit M. Carrard, si ce n'est pas le courage avec lequel les habitants de Moudon ont combattu pour leur prince et leur patrie dans la guerre contre Rodolphe de Habsbourg, les sacrifices qu'ils ont faits alors, et les périls auxquels ils ont été exposés, qui leur ont valu les nouvelles franchises auxquelles le Pays de Vaud participa dans la suite ! S'il en est ainsi, la liberté, tout en se développant autrement dans le Pays de Vaud et dans les Waldstætten, y procèderait d'une source commune, la lutte contre la maison de Habsbourg. »

Les statuts de Pierre de Savoie étaient animés d'un sentiment de charité envers les petits, les pauvres, les veuves, les orphelins et les étrangers ; l'exercice des droits d'un chacun y était facilité. Cet esprit d'humanité était du reste de tradition chez les princes et les princesses de la maison de Savoie. Ces dernières ont eu à cet égard leur part d'influence qu'il est juste de relever. Dans une charte accordée à la ville de Saint-Genis, la veuve du comte Thomas motivait sa décision par cette considération : « C'est faire une bonne œuvre, une œuvre salutaire que de rendre leur liberté originaire aux hommes assujettis à la servitude, c'est agir à l'imitation de notre divin Sauveur qui nous a rachetés de ce joug. »

Parallèlement à la maison de Savoie, la maison de Kibourg étendait aussi sa puissance. Hartmann le Jeune, voulant ramener sous sa domination les contrées jadis soumises aux Zæringen, prit parti pour le pape, tandis que Berne, Fribourg, Morat, Lucerne, etc., tenant le parti de l'empereur avaient formé une ligue et cherchaient à entraîner dans leur cause l'évêque de Sion. Ce fut la première alliance de ce genre conclue dans notre pays,

et c'est alors aussi qu'apparaît, pour la première fois dans notre histoire, ce terme de *Eidgenossen*, qui devait y prendre une si grande place dans la suite (15 mai 1251). On a prétendu que c'est de ce mot Eidgenossen que les Français ont fait plus tard le mot de *huguenot*.

En 1255, Berne, qui avait à se plaindre du comte de Kibourg, demanda du secours à ses alliés de Morat et du Hasli et se mit sous la protection de Pierre de Savoie. Le roi, Guillaume de Hollande, incapable de protéger les villes d'empire, consacra cette attribution que se donnait Pierre de Savoie et lui décerna le titre de vicaire impérial. La chronique de Berne parle d'un pont que cette ville avait voulu jeter sur l'Aar, et que le comte de Kibourg prétendait empêcher de construire; grâce à la protection de Pierre cette extension de Berne put avoir lieu, et son intervention lui valut le titre de second fondateur de Berne. Pierre étendit sa domination sur les seigneuries du Hasli, Strættlingen, Frutigen et Weissenbourg. Le roi d'Allemagne, Guillaume de Hollande, étant mort en 1256, Richard de Cornouailles fut élu à sa place ; parent de Pierre, il confirma ses acquisitions.

A ce moment un nouveau personnage entre sur la scène politique. Nous voulons parler de *Rodolphe de Habsbourg*.

Il est peu de familles qui aient eu d'aussi brillantes destinées que ces obscurs gentilshommes argoviens; possesseurs d'un modeste castel à vingt minutes de Schinznach, ils parvinrent par une série de conquêtes et d'héritages, à étendre graduellement leur domination sur la plus grande partie de la Suisse, sur l'Autriche, la Bohême, la Hongrie, l'Espagne, le nord de l'Italie et l'Amérique.

Rodolphe l'Ancien, le premier Habsbourg connu dans l'histoire, était un fidèle partisan de l'empereur Frédéric II qui lui donna une marque d'amitié en tenant sur les fonts baptismaux son petit-fils Rodolphe, le futur empereur. A la mort de Rodolphe l'Ancien son héritage se partagea entre ses fils Albert et Rodolphe. L'aîné eut les domaines de la famille, le landgraviat d'Argovie, Baden, le Frickthal, et la partie occidentale du Zurichgau ; le second eut l'héritage des Lenzbourg-Laufenbourg, des seigneuries situées autour du lac des Quatre-Cantons, et dans le canton actuel de Lucerne. L'Alsace et le reste du Zurichgau restèrent indivis. Les deux branches, comme cela arrive parfois, suivirent des politi-

ques différentes. La branche aînée, plus tard autrichienne, suivant la tradition de son auteur, demeura fidèle aux Hohenstaufen et à l'empire ; la branche cadette qui embrassa la cause des Guelfes, eut beaucoup à souffrir au milieu des luttes du treizième siècle et s'affaiblit graduellement, tandis que la branche aînée parvenait à son apogée.

Les mariages ont toujours été un des principaux éléments de succès des Habsbourg, — *Austria nube felix,* — c'est de cette manière qu'ils avaient acquis l'héritage des Lenzbourg ; le comte Albert, à son tour, grâce à son mariage avec la comtesse Hedwige de Kibourg, la sœur d'Hartmann l'Ancien, qui mourut sans laisser de postérité, procura à son fils le brillant héritage de Kibourg; Albert mourut, en Palestine, en 1239. Son fils, Rodolphe, qu'un heureux concours de circonstances devait faire monter sur le trône impérial, naquit l'année de la mort de Berthold V de Zæringen, en 1218. Parvenu à sa majorité au moment où la querelle du trône et de l'autel était acharnée, il demeura fidèle à la politique gibeline. Lucerne, Zurich, Berne, Soleure, Schaffhouse, Uri, Schwyz et Unterwald avaient embrassé la cause de l'empereur, tandis que les clergés de Constance, de Lausanne, de Sion, les abbés de Saint-Gall et de Reichenau, les seigneurs de Kibourg, de Rapperschwil, de Frobourg, de Schnabelbourg et beaucoup d'autres seigneurs et chevaliers avaient pris parti pour le pape. Rodolphe de Habsbourg fut à peu près le seul des grands de ce côté-ci du Rhin qui se déclara en faveur des Hohenstaufen; ses plus proches parents, les Habsbourg-Laufenbourg, étaient du parti opposé. Le fait qu'il ne se laissa pas décourager par son isolement et qu'il demeura inébranlablement attaché à un empereur mis au ban par l'Eglise, jeta un jour favorable sur son caractère. Il ne se laissa point non plus abattre lorsque l'interdit lancé contre Frédéric II fut étendu à ses partisans, aux villes et aux pays qui tenaient pour lui (1247-1249). Au milieu des désordres de ces temps troublés, Rodolphe ayant attaqué de nuit et livré aux flammes un couvent de femmes, à Bâle, se vit personnellement excommunié et mis à l'interdit (1254) ; la bulle pontificale ne le troubla point, persistant dans son amitié pour les Hohenstaufen, auxquels sa maison était en partie redevable de sa fortune, il accompagna, en 1267, jusqu'à Vérone le dernier rejeton de cette illustre famille, l'infortuné Conradin, qui devait mourir, l'année suivante, à Naples, sur l'échafaud dressé par Charles

d'Anjou. Cette ferme attitude accrut la considération que les communes urbaines et rurales de la Haute-Allemagne portaient à Rodolphe de Habsbourg.

Zurich avait beaucoup à souffrir des agressions de la noblesse guelfe et particulièrement d'un des seigneurs de son voisinage, — probablement de celui de l'Utliberg [1], — Rodolphe, qui résidait à Bremgarten et avait aussi à se plaindre de lui, conclut une alliance avec Zurich et détruisit le château en question qui, dès lors, est resté en ruines. Rodolphe avait également des rapports amicaux avec les bourgeois de Bâle et de Strasbourg, entre autres. En 1258, la communauté d'Uri le prit pour arbitre, et il siégea sous le tilleul d'Altorf. L'avidité de Rodolphe l'avait brouillé avec son oncle, Hartmann de Kibourg, dont il devait hériter. Ce dernier craignait, avec raison, que son neveu ne s'emparât de sa succession sans tenir compte des droits de son épouse, Marguerite de Savoie, et il investit de ses biens le clergé de Strasbourg pour mettre Marguerite sous la protection de l'évêque de cette ville.

Cet arrangement fut naturellement au plus haut point désagréable à Rodolphe qui plus tard néanmoins, grâce à sa prudence, réussit à se réconcilier avec les Kibourg et sut s'arranger de manière à mettre à néant les droits de l'évêque de Strasbourg. En 1264, Hartmann l'Ancien étant venu à mourir, Rodolphe recueillit son héritage qui comprenait les seigneuries de *Kibourg, Winterthour, Mœrsbourg, Diessenhofen, Frauenfeld, Baden* et le *landgraviat de Thurgovie.* Hartmann le Jeune étant mort l'année précédente en laissant une fille, Rodolphe qui était le tuteur de celle-ci, la maria quelques années plus tard à son cousin *Eberhard de Habsbourg-Laufenbourg,* qui devint la souche de la *nouvelle famille de Kibourg,* que nous aurons l'occasion de rencontrer plus tard dans l'histoire de Berne. Rodolphe détermina sa cousine Anna à lui vendre ses possessions d'*Argovie* (Lenzbourg, Villmergen, Coire, Aarau, Mellingen, Sursee, Kastelen, Reinach), ainsi que *Zoug* et *Arth,* et plus tard il se fit céder encore par Eberhard et son frère Gottfried, *Sempach, Willisau, Unterwald* et *Schwyz.* Dans sa cupidité, il mettait de côté les devoirs et les égards que la parenté aurait dû lui inspirer. L'héritage des Kibourg lui sus-

[1] Qui appartenait alors, croit-on, aux Schnabelbourg.

cita de nombreux conflits. Le premier qui surgit fut avec l'abbé de Saint-Gall, qui avait des droits de suzeraineté sur une partie des biens des Kibourg. Rodolphe trouva prudent de se reconnaître le vassal du couvent pour obtenir l'investiture de ces biens. Avec la maison de Savoie les démêlés devaient prendre un caractère plus grave. Rodolphe de Habsbourg, en recueillant l'héritage d'Hartmann l'Ancien, ainsi que l'appréhendait son oncle, ne respecta pas les droits de sa tante, Marguerite de Savoie. La comtesse de Kibourg, injustement dépouillée de son douaire, eut recours au saint-père. Le pape Clément IV examina les griefs qui lui étaient soumis et envoya un légat à Fribourg auprès de Rodolphe pour lui rappeler ses devoirs. Loin de se laisser intimider par cette démarche, Rodolphe marcha à la tête d'une armée contre Pierre de Savoie qui avait pris en main la défense des intérêts de sa sœur. Suivant une tradition admise par Verdeil, Vulliemin, Daguet, Dändliker et par un grand nombre d'autres historiens, Rodolphe aurait réussi à soulever la noblesse romande contre la maison de Savoie; il aurait même investi le château de Chillon, mais, attaqué à l'improviste dans cet étroit défilé par le comte Pierre, il aurait été obligé, après de grandes pertes, d'abandonner brusquement ce siège (1266). Dans une monographie parue en 1887[1], M. le professeur H. Carrard s'est livré à un examen approfondi des chroniques relatives au combat de Chillon, il met en lumière leur incohérence et leurs contradictions, il résume les discussions auxquelles le combat de Chillon a donné lieu, fait ressortir l'improbabilité d'une levée de boucliers des Vaudois contre un prince très aimé de ses sujets, et d'une marche si rapide jusqu'à Chillon, et conclut en disant que ce fait d'armes a dû se produire probablement entre les années 1203 et 1207, sous le règne du comte Thomas de Savoie. Souvent, dit M. Dändliker, derrière des ambitions dynastiques se cachent des questions d'un intérêt plus général. La lutte des Savoie contre les Habsbourg n'était qu'un épisode de la rivalité séculaire des Romands et des Allemands pour la possession de la vieille Bourgogne.

Quoi qu'il en soit de la date qu'il convient d'attribuer au combat de Chillon, il est certain que Rodolphe de Habsbourg ne réussit pas à dépouiller Pierre de Savoie des droits qu'il possédait

[1] Voir dans le tome I[er] de la seconde série des *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* le mémoire intitulé : *Le combat de Chillon a-t-il eu lieu et à quelle date ?*

dans le Pays de Vaud, et retenu par d'autres guerres dans la Suisse orientale, il fit sa paix avec le Petit Charlemagne. Par le traité conclu au château de Lœwenberg, près de Morat, le 8 septembre 1267, il reconnut les droits de la comtesse Marguerite et lui rendit son douaire. L'attitude de Berne durant cette guerre est digne de remarque ; quoique entourée des partisans de Rodolphe, elle demeura inébranlablement attachée au comte Pierre, et bien que menacée elle-même, elle lui envoya un secours de 500 guerriers qui combattirent vaillamment avec les Savoyards. Touché de cette fidélité, Pierre invita les Bernois à lui faire connaître ce qui pourrait leur être agréable ; ils demandèrent à reprendre leur indépendance, ce qui leur fut accordé par une lettre de Pierre. Berne redevint ainsi ville libre d'empire, de vassale de la maison de Savoie qu'elle était.

Le Petit Charlemagne ne survécut pas longtemps à son triomphe. Usé par une activité ininterrompue, il mourut, en 1268, à Pierre-Châtel, au bord de l'Isère, au retour d'un voyage en Italie. N'ayant pas d'héritier mâle, il donna un apanage à sa fille et se choisit comme successeur son frère le comte *Philippe,* ci-devant évêque de Valence, qui, comme lui, avait quitté les ordres et s'était marié. Il légua à sa nièce Eléonore les biens qu'il avait en Angleterre, à l'exception de son palais de Londres, qu'il donna à l'hospice de Saint-Bernard. Philippe étant mort sans postérité, en 1285, la couronne de Savoie échut au duc d'Aoste, *Amédée V.* Les seigneuries éparses que Pierre avait possédées dans le Pays de Vaud échoient en apanage à *Louis,* frère cadet d'Amédée V, qui fut la tige des *barons de Vaud.* Le comte Pierre était une belle figure, un grand homme, il avait rêvé de fonder dans la Suisse romande un Etat monarchique, il eût voulu, comme plus tard Charles le Téméraire, créer entre l'Allemagne, l'Italie et la France, sur les Alpes, une puissance appelée à jouer un grand rôle ; mais il ne vécut pas assez longtemps pour fondre les éléments qu'il avait réunis. Fribourg resta une ville attachée aux Habsbourg ; Berne, qui avait accepté un moment son protectorat, reprit son indépendance. Les évêques de Sion, Lausanne et Genève n'avaient pas été réduits à l'obéissance. Le Pays de Vaud, en majeure partie, avait été réuni en un corps d'Etat, mais sans Lausanne, son centre naturel. Ce partage en deux principautés, l'une séculière, l'autre ecclésiastique, le condamnait à végéter. Après la mort de Pierre, aucun de ses successeurs ne se trouva de taille à achever son

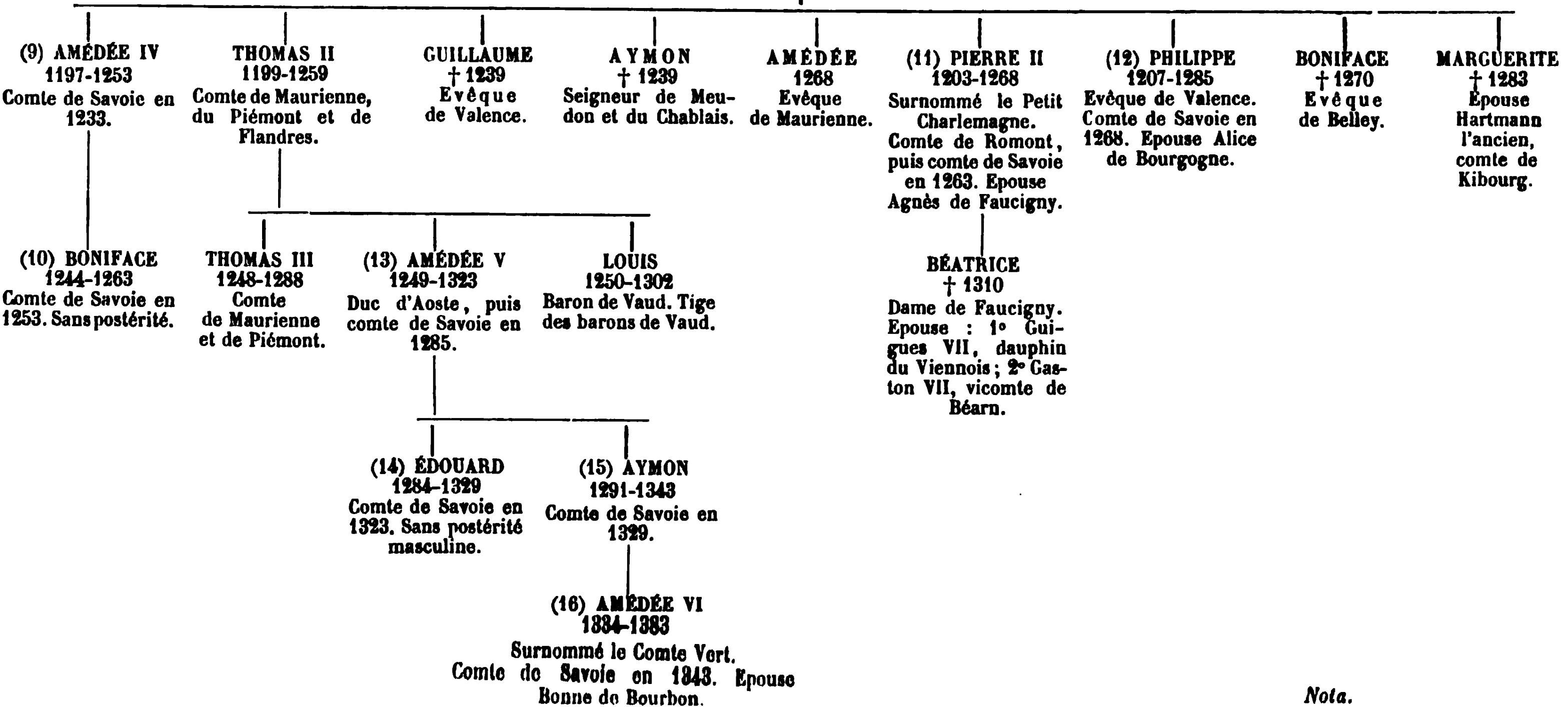
œuvre, et le fractionnement de la Burgondie devait préparer sa réunion à la Suisse. Comme la mort de Berthold V de Zæringen, l'arrêt dans le développement de la puissance de Savoie devait contribuer ainsi à faciliter la constitution de la Confédération helvétique.

Tout en combattant contre Pierre de Savoie, Rodolphe de Habsbourg continuait à guerroyer, mais avec plus de bonheur, dans la Suisse orientale. Il fit valoir ses droits de comte et les prétentions qu'il avait héritées des Kibourg sur le Zurichgau. Il devait, en premier lieu, chercher à assurer la tranquillité du pays et la sécurité du commerce. Les routes qui de l'Alsace conduisent dans les Grisons par Zurich, les marches de Schwyz et Gaster, étaient peu sûres. Sur le haut lac de Zurich, de leur donjon d'*Utznaberg*, les *Toggenbourg* inquiétaient et pillaient les voyageurs faisant le commerce avec la Lombardie, les *Regensberg* en agissaient de même dans la vallée de la Limmat. Rodolphe, avec le concours de ses alliés de Zurich, assiégea leurs châteaux. En dehors des pillages commis par les Regensberg, Rodolphe avait contre eux un motif d'hostilité dans le fait que Lutold de Regensberg, ayant épousé une sœur de Hartmann l'Ancien, avait des prétentions à faire valoir sur l'héritage des Kibourg. De guerre las, les Regensberg firent leur soumission. Rodolphe soutint aussi une longue lutte contre l'évêque de Bâle au sujet de la possession de *Brissach* et de *Rheinfelden*. Il s'empara de cette dernière localité, dévasta la campagne avoisinante et, durant le cours de l'été 1273, mit, avec une forte armée, le siège devant Bâle. La ville était sur le point de se rendre lorsque la nouvelle se répandit que Rodolphe de Habsbourg venait d'être élu roi. Aussitôt le nouveau monarque conclut une trève avec l'évêque et se rendit à Aix-la-Chapelle pour son couronnement qui eut lieu le 24 octobre 1273. La nouvelle dignité qu'il revêtait le rendit plus accommodant, et il reconnut les droits de l'évêque de Bâle sur Brissach et Rheinfelden.

GÉNÉALOGIE

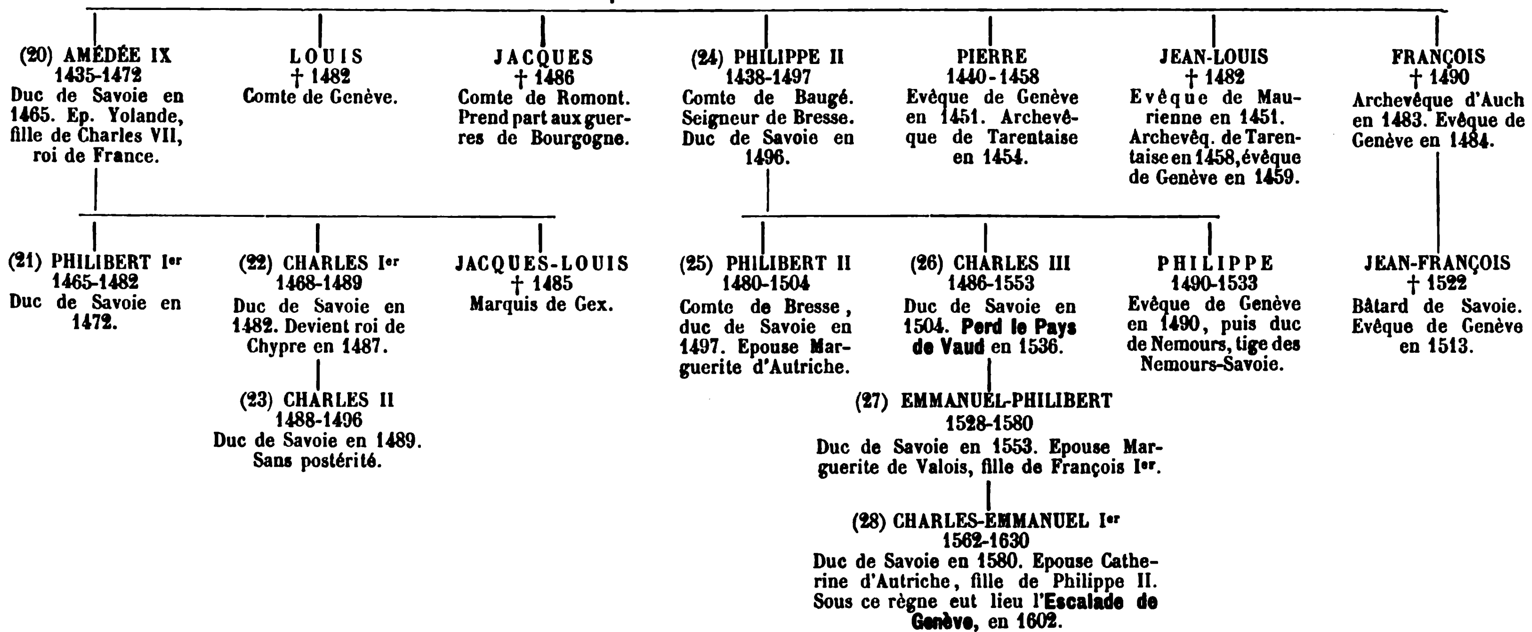
DE LA

MAISON DE SAVOIE



Nota.

* Faute de place, nous ne reproduisons


Comte de Savoie en 1383.
Mourut empoisonné par son médecin Grandville, dont Othon de Grandson fut accusé d'être le complice.
Epouse Bonne de Berry.
(18) AMÉDÉE VIII
1383-1451
Comte de Savoie en 1391, *duc de Savoie* en 1416. Epouse Marie de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi (le bisaïeul de Charles-le-Téméraire), se retire à l'abbaye de Ripaille, est élu pape sous le nom de *Félix V*, abdique la couronne de Savoie en 1440, renonce à la tiare en 1449.
(19) LOUIS Ier
1402-1465
Duc de Savoie en 1440.
(20) AMÉDÉE IX
1435-1472
Duc de Savoie en 1465. Ep. Yolande, fille de Charles VII, roi de France.
LOUIS
† 1482
Comte de Genève.
JACQUES
† 1486
Comte de Romont. Prend part aux guerres de Bourgogne.
(24) PHILIPPE II
1438-1497
Comte de Baugé. Seigneur de Bresse. Duc de Savoie en 1496.
PIERRE
1440-1458
Evêque de Genève en 1451. Archevêque de Tarentaise en 1454.
JEAN-LOUIS
† 1482
Evêque de Maurienne en 1451. Archevêq. de Tarentaise en 1458, évêque de Genève en 1459.
FRANÇOIS
† 1490
Archevêque d'Auch en 1483. Evêque de Genève en 1484.
(21) PHILIBERT Ier
1465-1482
Duc de Savoie en 1472.
(22) CHARLES Ier
1468-1489
Duc de Savoie en 1482. Devient roi de Chypre en 1487.
(23) CHARLES II
1488-1496
Duc de Savoie en 1489. Sans postérité.
JACQUES-LOUIS
† 1485
Marquis de Gex.
(25) PHILIBERT II
1480-1504
Comte de Bresse, duc de Savoie en 1497. Epouse Marguerite d'Autriche.
(26) CHARLES III
1486-1553
Duc de Savoie en 1504. **Perd le Pays de Vaud** en 1536.
(27) EMMANUEL-PHILIBERT
1528-1580
Duc de Savoie en 1553. Epouse Marguerite de Valois, fille de François Ier.
(28) CHARLES-EMMANUEL Ier
1562-1630
Duc de Savoie en 1580. Epouse Catherine d'Autriche, fille de Philippe II. Sous ce règne eut lieu l'**Escalade de Genève**, en 1602.
PHILIPPE
1490-1533
Evêque de Genève en 1490, puis duc de Nemours, tige des Nemours-Savoie.
JEAN-FRANÇOIS
† 1522
Bâtard de Savoie. Evêque de Genève en 1513.
pendant Marguerite, qui épouse H. de Kibourg; mentionnons encore : Charlotte († 1483), qui épouse le roi de France Louis XI, Bonne († 1485), qui épouse le duc Galéas Sforza, toutes deux filles de Louis Ier, et Louise, fille de Philippe II, qui fut la mère de François Ier, roi de France.

SECONDE PARTIE

PÉRIODE HÉROÏQUE

CHAPITRE PREMIER

Préludes de l'affranchissement des Waldstætten.

Origines des Etats forestiers. — Situation politique des Uranais. — Situation politique des Schwyzois. — Situation politique des Unterwaldiens. — Lettre de franchise d'Uri, en 1231. — Lettre de franchise de Schwyz, en 1240. — Premier essor de l'Unterwald; première alliance entre les Waldstætten, 1245-1252.

L'histoire des grands dynastes de notre pays est close. Après les Zæringen, les Kibourg disparaissent ; la marche victorieuse des Savoie subit un temps d'éclipse ; devant l'astre brillant des Habsbourg, les autres pâlissent. Rodolphe et ses successeurs s'efforcent d'établir leur domination sur l'Helvétie ; mais le germe de la liberté subsiste en dépit des circonstances qui semblaient devoir l'étouffer, il se développe et donne naissance à un grand arbre ; de ce tronc puissant sortent des rameaux vigoureux qui étendent graduellement leur ombre tutélaire sur toute la région comprise entre les Alpes, le Rhin et le Jura.

L'étranger qui parcourt la Suisse est émerveillé de ses aspects variés et toujours pittoresques. Ses sites, tour à tour imposants ou gracieux, exercent un attrait irrésistible sur le voyageur, qui ne sait ce qu'il doit le plus admirer, de ces montagnes au profil audacieux, dressant dans les nues leurs cimes altières, de ces lacs aux eaux profondes et aux changeantes couleurs, ou de ces eaux bouillonnantes, se précipitant avec fracas au milieu de rochers abrupts. Sur un espace de quarante mille kilomètres carrés environ la nature s'est complu à faire succéder des spectacles

qui semblent empruntés, les uns, aux bords ensoleillés de la Méditerranée, les autres, aux sombres fiords de la Norvège. Quel contraste plus frappant que celui de l'Alpe solitaire où règne encore ce silence grandiose qui précéda l'apparition de l'homme sur la terre et du plateau suisse que recouvrent une multitude de villes et de villages, et qu'habite une population aussi dense, par endroits, que celle de la Belgique !

Tel touriste, impressionné par le souvenir d'une belle journée d'été, préfère les vastes horizons du Léman aux lignes harmonieuses, aux tons chauds qui rappellent le Midi ; des hauteurs qui dominent Lausanne, son regard se dirige au loin, le long de la ligne fuyante du Jura, qui donne l'impression de l'infini ; s'il descend à Ouchy, il a devant lui une nappe immense, dont l'extrémité se confond avec le ciel et, durant un instant, il peut se croire au fond d'un golfe, en présence de la mer. Tel autre touriste sera plus sensible à la beauté sauvage du lac de Lucerne ; là les grands horizons font défaut, la montagne tombe à pic dans l'eau sans laisser, le plus souvent, la place nécessaire à la construction d'une route ; le spectacle change constamment, grâce aux brusques sinuosités de la côte que bordent tantôt des forêts, tantôt des cultures, tantôt des villages ou des maisons de campagne ; soudain, à travers une échappée, apparaissent de hautes montagnes. L'âpre grandeur de ce paysage romantique était bien faite pour inspirer de poétiques légendes.

C'est autour de ce bassin profond que se groupent les Etats primitifs que nous honorons comme les fondateurs de notre indépendance : Uri, Schwyz et Unterwald, auxquels ne tarda pas à se joindre Lucerne. Ce sont des pays d'un cachet tout particulier, chacun d'eux a son individualité. Avec ses riants pâturages, ses vertes prairies, ses beaux vergers, ses noyers aux formes pittoresques, ses chalets brunâtres, la beauté d'Unterwald, dit M. Dändliker, fait penser à une idylle gracieuse et pleine de charme. Tout en lui ressemblant, la nature de Schwyz a aussi son trait original. Des prairies luxuriantes et ensoleillées, de moelleux pâturages, des coteaux verdoyants servent de cadre à ses agrestes métairies, mais la beauté de la montagne y prend un aspect plus sauvage ; sur le vert vallon du Hackenberg, s'élèvent, hardies et audacieuses, les pyramides chauves et effritées des deux Mythen ; au pied de ces géants, sur de belles terrasses, s'étage le joli bourg de Schwyz. Quiconque, dit le même auteur, a vu ces

rochers de pourpre, cette verte campagne, réchauffée et illuminée par les rayons dorés et les lueurs rougeâtres du soleil couchant, tandis que les chalets, répandus dans le fond de la vallée et jusque sur les flancs de la montagne, étincellent et scintillent, garde de ce spectacle une impression ineffaçable. Tout autre est le paysage d'Uri. Les sommets dentelés et couronnés de neiges éternelles se profilent sur le ciel bleu. C'est l'Alpe grandiose et fière de sa beauté ; des rochers, des glaciers, des forêts, des torrents. des névés, des pâturages y forment un chaos sauvage et effrayant, qui fournit asile aux chamois, aux vautours et à l'aigle, ainsi qu'un terrain de chasse à l'habile tireur.

En dépit de ces oppositions, ces trois cantons ont des points communs qui les rapprochent. Ils sont reliés par le lac, où se confondent leurs eaux ; leurs intérêts sont intimement liés ; les occupations de leurs habitants, leur caractère et leur type sont semblables. Tous trois sont séparés du reste du monde par de hautes parois de rochers. Depuis les anciens âges leurs habitants ont vécu retirés dans leurs montagnes en conservant avec un soin pieux les mœurs de leurs ancêtres. La patriarcale simplicité à laquelle les contraignait la pauvreté relative de leur sol, a donné son empreinte au caractère de ce peuple qui se montre libre de toute contrainte et d'une fraîcheur d'impression toute primitive. La nature met continuellement en péril l'existence du montagnard ; qui peut compter les dangers que lui font courir les orages, les fleuves aux eaux débordantes, les avalanches, les éboulements de rochers, etc. ? Au-dessus et au-dessous de lui mille ennemis le guettent. Mais ce péril même qu'il côtoye et qu'il affronte virilement a son charme et l'attache passionnément à son pays ; ce combat avec la nature exalte ses forces. La robuste prestance de l'habitant des Waldstætten, son intelligence éveillée, son tact sûr, en dépit du manque de culture, l'ont remarquablement protégé dans les circonstances difficiles. Cette existence à part a donné conscience à ces montagnards de leur dignité ; l'attachement profond pour les mœurs des anciens a développé chez eux, à un degré extraordinaire, le sentiment de l'indépendance. Cet amour de la liberté devait s'épanouir de plus en plus dans la saine atmosphère de la montagne, il n'a rien de commun avec celui que les révolutionnaires cosmopolites ont dès lors préconisé. Les habitants des Waldstætten n'étaient point, ainsi qu'on l'a cru parfois, des gens remuants, cherchant à renverser ce qui était au-dessus

d'eux. Ils ne songeaient point à faire de la propagande. Leurs visées ne tendaient qu'à repousser les contraintes illégitimes qu'on prétendait exercer sur eux, et à maintenir l'indépendance de leurs ancêtres. La nature les avait pris sous sa protection, elle était là à leurs côtés comme un fidèle confédéré pour leur aider dans la lutte contre les envahisseurs étrangers et les contempteurs de leurs droits.

Les habitants des Waldstætten n'apparaissent que tardivement dans l'histoire ; le développement de ces contrées, appelées à jouer un rôle décisif dans la fondation de la Confédération helvétique, fut plus lent que celui des autres parties de la Suisse. Les savants ont longtemps cru que la colonisation de ces vallées reculées avait dû se produire à l'époque de Charlemagne seulement ; mais les trouvailles d'antiquités faites dès lors ont démontré la présence de l'homme dans les Waldstætten déjà avant l'époque romaine. La découverte de haches de pierre à *Kirsiten* prouve que même à l'époque des anciens palafittes, les bords du lac des Quatre-Cantons n'étaient pas complètement dépourvus de population ; ailleurs on a trouvé des haches et des pointes de flèche remontant à l'époque du bronze. D'autres vestiges, tels que monnaies, agrafes, bracelets, et certains noms de localités telles que *Urseren* (d'ursus, ours, qui se retrouve en Valais dans *Orsière*) ; *Realp* (de rivæ alpa : alpe du torrent) ; *Gœschenen* (du bas latin Casatia : masure) ; *Frakmont* (fractus mons), ancien nom du Pilate, et bien d'autres vocables qui ne peuvent provenir que d'une origine rhéto-romane, permettent de conclure à l'existence de quelques établissements romains dans les trois cantons primitifs. Les auteurs latins ne parlent pas du passage du Gothard ; en revanche, le fait qu'Auguste avait réuni en une même province le *Valais* et la *Rhétie*, fait supposer que les Romains ont utilisé les passages de la Furka et de l'Oberalp qui relient la vallée du Rhin à celle du Rhône.

On ne possède aucun document historique fixant l'époque où s'est faite la germanisation de la Suisse primitive. Ce que les chroniqueurs des quinzième et seizième siècles racontent à ce sujet appartient au domaine de la fiction. Quelques indices, tels que des découvertes de monnaies, faites à Kussnacht, montrent cependant que les incursions des Alémans aux troisième et quatrième siècles ont dû s'étendre jusqu'aux bords du lac des Waldstætten. La population, déjà fort clairsemée, devint de plus en plus rare ; cet abandon relatif facilita l'établissement des colonies alémanes

qui semblent s'être établies entre le cinquième et le neuvième siècle, ainsi que peuvent le faire supposer certaines inductions tirées des noms de lieux.

On a vu plus haut comment Charlemagne avait, par sa législation, protégé et encouragé le défrichement des terres ; des contrées désertes furent transformées ; les petits propriétaires libres comme les grands seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, s'y employèrent. C'est ainsi que se fit la mise en culture des Waldstætten. A Schwyz, ce furent des hommes libres qui firent le défrichement ; à Uri et dans l'Unterwald ce furent des serfs travaillant pour le compte des seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Avec une population un peu moindre qu'aujourd'hui, presque toutes les localités de quelque importance de la vallée de la Reuss, telles que Seedorf, Fluelen, Altorf, Attinghausen, Burglen, Schaddorf, Erstfelden, Wiler, Silenen, Amsteig, Wasen, Gœschenen, etc., existaient déjà au treizième siècle. Il en était de même dans l'Unterwald et le pays de Schwyz. L'état économique était certainement simple et pauvre, il n'y avait ni industrie ni commerce pour enrichir les habitants des vallées. Le transport de marchandises par le Gothard commençait seulement ; ce passage est mentionné pour la première fois vers l'année 1230 ou 1240, à l'occasion d'un péage établi par l'empire à Fluelen. Il est à remarquer que dans les temps reculés, les habitants de ces vallées s'occupaient moins exclusivement qu'aujourd'hui de l'élevage du bétail ; la charrue y retournait plus fréquemment le sol qu'aujourd'hui, et il y existait des vignes dont aucune trace n'a subsisté ; les redevances payées en vin, en bière, en blé, en avoine, en fèves, en légumes divers, permettent de se faire une idée de l'état de l'agriculture à cette époque.

Les origines premières des trois cantons primitifs sont distinctes et doivent être traitées séparément. C'est au huitième siècle, en 732, que le nom même d'Uri est mentionné pour la première fois dans l'histoire, à l'occasion d'un abbé, *Eto de Reichenau*, partisan de Charles Martel, qui y fut relégué par le duc *Théodebald* d'Alémanie. Charles Martel ayant vaincu les Alémans l'année suivante, l'abbé Eto fut réintégré dans ses droits. Un siècle plus tard, en 853, le petit-fils de Charlemagne, *Louis le Germanique*, fait don « du petit pays d'Uri, avec églises, maisons et autres bâtiments, ainsi que les serfs de tout sexe et de tout âge, les terrains cultivés ou incultes, les forêts, prairies, pâturages, etc., » au couvent de *Saint-Félix*

et Sainte-Régula, à Zurich, fondé ou agrandi par lui pour sa fille *Hildegarde*. Trois ans après, le même roi, en souvenir de sa fille qui venait de mourir, fait don au prêtre *Berold* des chapelles de *Burglen* et de *Silenen*, en y mettant pour conditions que ces fondations avec leurs dîmes feraient, à la mort du donataire, retour au couvent de Saint-Félix et Sainte-Régula. La vallée inférieure de la Reuss, de Gœschenen à Fluelen, comprenait alors trois paroisses, à savoir : *Altorf*, *Burglen* et *Silenen*. Quoique la donation royale paraisse porter sur l'ensemble du pays d'Uri, on constate plus tard que le couvent du *Fraumunster*, de Zurich, n'est propriétaire que d'une partie de la vallée de la Reuss, et qu'un grand nombre de localités ont été soustraites à sa domination. Les rois se considérant comme propriétaires des couvents qu'ils avaient fondés, changeaient parfois la destination de leurs biens, en sorte qu'au treizième siècle le pays d'Uri appartenait à divers maîtres.

C'est ainsi que nous voyons figurer parmi les plus grands propriétaires fonciers d'Uri, outre l'abbesse de *Zurich*, le chapitre de *Béromunster*, l'abbé de *Wettingen*[1] et d'autres maisons religieuses, les comtes de *Rapperschwil*, les sires de *Belp*, de *Hasenbourg*, de *Grunenberg*, de *Hombourg*, d'*Utzingen*, et surtout les sires d'*Attinghausen-Schweinsberg*. A côté de ces seigneuries ecclésiastiques ou laïques, de simples hommes libres avaient réussi, soit à conserver des *propriétés franches*, soit à émanciper leurs terres en rachetant les redevances dont elles étaient grevées, tel était notamment le cas des gens du *Schæchenthal*.

Les terres de l'abbesse du Fraumunster de Zurich, de beaucoup plus considérables, étaient administrées par quatre intendants (Meier) résidant à *Altorf*, *Burglen*, *Erstfelden* et *Silenen*.

Dans le sceau des Meier d'Erstfelden nous retrouvons une tête d'*Aurochs*[2] (taureau sauvage), qui dès lors est devenue l'armoirie du canton d'*Uri*. Ces intendants percevaient les redevances et les fermages de l'abbesse ; il est probable qu'à l'origine ils exerçaient aussi des fonctions judiciaires, mais, avec le temps, les compétences de l'*amman* royal, et l'administration autochtone des com-

[1] L'abbaye de Cisterciens de Wettingen fut fondée et dotée, en 1227, par Henri de Rapperschwil.

[2] En allemand *Ur*, d'où certains étymologistes ont fait dériver le mot d'*Uri*, tandis que d'autres lui donnent pour origine l'ancien mot allemand *Ur*, qui signifie eau, fine pluie, Uri serait le pays de la pluie, et d'autres encore remontant au rhétoroman *ur* = ora (bord, rive) pensent que *Uri* serait le pays de la rive du lac.

munes se développent au détriment de l'activité des Meier. Les serfs du couvent de Zurich étaient dans une situation qui les rapprochait beaucoup des hommes libres; ils pouvaient acheter, échanger ou donner des terres suivant leur gré ; ils avaient, déjà en 955, le droit d'établir eux-mêmes le rôle de leurs redevances et de régler les questions d'intérêt local dans des assemblées. C'est dans ces droits qu'on trouve la racine des libertés sociales des Uranais et l'on peut apprécier par là l'importance que la donation de Louis le Germanique a eue sur les destinées de la Suisse. Les gens de l'abbaye de Wettingen, quoique moins avantagés que les serfs du Fraumunster du Zurich, jouissaient cependant aussi d'une situation préférable à celle des serfs relevant des seigneurs laïques; l'on voit en effet dans un acte les anciens sujets de la comtesse de Rapperschwil se féliciter de passer sous la domination de la *crosse*. Les serfs de Wettingen formaient une corporation qui avait, comme les serfs du Fraumunster, ses assemblées juridiques et, à sa tête, un fonctionnaire portant le titre d'amman. Au treizième siècle, plusieurs autres couvents, ceux du *Rathausen* près de Lucerne, de *Cappel*, de *Muri*, de *Saint-Urban*, etc., avaient acquis des terres dans le pays d'Uri. Entre ces habitants de situations juridiques diverses il existait des liens qui devaient préparer les voies à l'unité cantonale, c'étaient les forêts et les pâturages communs. Tous les gens de la vallée, nobles et roturiers, hommes et serfs de toute dénomination participaient à l'Allmend, et formaient ainsi une corporation (*Markgenossenschaft*), ayant ses assemblées à époques régulières. De l'unité de vie économique devait sortir plus tard l'unité de vie politique.

Le pays d'Uri faisait partie du comté de Zurich, mais les terres de l'abbaye de Zurich étaient, de par la donation de 853, soustraites à la juridiction comtale et placées sous la protection de l'empereur. « Il était interdit, dit l'acte [1], aux *comtes* ou *juges* publics d'importuner dans ces localités les *hommes libres* et les *serfs* qui y demeurent, d'exiger d'eux des cautions, des prestations, amendes ou droits de ban quelconques. » L'avoué impérial venait deux fois l'an rendre la justice sous le tilleul d'Altorf. Le partage du pays entre ces deux autorités présentait beaucoup d'inconvénients, et comme la partie du canton appartenant au couvent de Zurich était la plus importante, la juridiction impériale finit par

[1] Voir le regeste publié par M. Oechsli à la suite de son volume sur les *Origines de la Confédération suisse.*

prévaloir sur la juridiction comtale. Cette situation privilégiée des Uranais était une conséquence indirecte de la donation impériale. L'avouerie fut exercée par les Lenzbourg, puis par les Zæringen. Plus tard, elle fut confiée par l'empereur Frédéric II à son fidèle partisan, le comte Rodolphe de Habsbourg. Celui-ci ayant hérité des Lenzbourg le comté de Zurichgau, les habitants d'Uri couraient le danger de se voir traités, par les Habsbourg, en simples sujets et assimilés aux habitants de la Suisse centrale. Leurs voisins de Schwyz étaient exposés au même péril.

Le pays de Schwyz ne comprenait primitivement que la gracieuse vallée située au pied des Mythen, la vallée de la Muotta et le village de Morschach. Le nom même de Schwyz n'apparaît dans l'histoire que deux cent cinquante ans après celui d'Uri. La première mention qui en est faite se trouve dans un acte du 24 août 972, par lequel l'empereur Othon II confirme à l'abbaye d'Einsiedeln des donations faites par son père et par d'autres bienfaiteurs, parmi lesquelles se trouvent des propriétés situées à *Suittes*, dans le Zurichgau. Cette contrée était habitée par un nombre inusité d'hommes libres, petits propriétaires fonciers, jouissant d'une complète indépendance sociale et d'une certaine indépendance politique, ne reconnaissant d'autres seigneurs que le comte du Zurichgau qui, pour eux, représentait le roi et la puissance impériale; ils jouissaient donc d'une situation juridique supérieure à celle des sujets du comte. La suprématie sur ces hommes libres passa, par héritage, des Lenzbourg aux Habsbourg, et lors du partage qui se fit dans la maison de Habsbourg, en 1232, elle échut à la branche cadette, celle des *Habsbourg-Laufenbourg*. A côté des hommes libres, il y avait cependant, dans le pays de Schwyz, des vassaux relevant des couvents d'*Einsiedeln*, de *Schænnis*, *Muri*, *Engelberg* et *Cappel*, ainsi que des *Lenzbourg* et plus tard des *Habsbourg*. Mais ils étaient en nombre inférieur aux hommes libres. Ces derniers, constitués en *Markgenossenschaft*, avaient le sentiment de leur dignité, et une indomptable ténacité. On les vit soutenir, durant le cours du douzième siècle, une lutte prolongée avec les moines d'Einsiedeln. Leurs populations et leurs troupeaux s'augmentant, ils avaient été conduits à défricher des régions désertes et à utiliser des pâturages jusque-là inoccupés; entraînés par leur ardeur, ils franchirent la ligne de démarcation des eaux qui sépare la vallée de la

Muotta du bassin de la *Sihl*, prirent possession des pentes supérieures des montagnes, ainsi que de la vallée de la *Biber*, empiètement que le couvent d'Einsiedeln envisagea comme une atteinte à ses droits. Une première sentence impériale, rendue par Henri V, en 1114, à la requête de l'abbé, donna raison au couvent; mais les Schwyzois, appuyés par le comte Ulrich de Lenzbourg, ne s'y soumirent pas et se maintinrent en possession des terres qu'ils avaient occupées. Une seconde sentence fut rendue contre eux, en 1143, par l'empereur Conrad III, qui leur ordonna, sous peine du ban de l'empire, de respecter les limites fixées en 1114. Les Schwyzois voyant que les moines continuaient à laisser inutilisées les terres qu'ils convoitaient les envahirent de nouveau et créèrent, dans les lieux où se trouvent aujourd'hui Iberg et Alpthal, des prés, des champs, et y bâtirent des chalets. En 1213, l'abbé Conrad, qui avait le sentiment de la propriété très développé, voulut chasser les intrus par la force, et invoqua l'appui de son avoué, le comte de Rapperschwil. Une lutte sanglante qui dura trois ans en résulta, et, de guerre lasse, les partis s'en remirent à l'arbitrage du comte Rodolphe de Habsbourg l'Ancien, qui partagea le différend; le couvent conserva la vallée supérieure de la Sihl jusqu'à la source de cette rivière, et les Schwyzois obtinrent la possession de *Ober-Iberg* et de l'*Alpthal*.

La puissance grandissante des Habsbourg constituait un danger; la position exceptionnelle des Schwyzois, dans le comté de Zurich, n'était pas garantie par un titre; à cet égard, elle était moins assurée que celle des gens d'Uri qui, comme sujets d'une seigneurie ecclésiastique, se trouvaient protégés par l'avouerie impériale.

La situation politique des Unterwaldiens était très inférieure encore à celle des Schwyzois. Leur pays se trouve séparé en deux parties par les ramifications du Titlis et de la forêt de Kern; d'un côté se trouve le Nidwald avec Stans, de l'autre l'Obwald avec Sarnen. Cette division géographique, basée sur la ligne de partage des eaux, a persisté, au point de vue politique, jusqu'à nos jours. La contrée d'Unterwald est fertile et anciennement cultivée, elle est couverte d'un grand nombre de riches métairies. Divers seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques y possédaient des terres; c'était le cas des couvents de *Lucerne*, *Murbach*, *Béromunster*, *Muri* et *Engelberg*; ce dernier, fondé en 1122, avait

des possessions à Stans, Buochs, Heuwil, Alpnach, Stansstadt et Wolfenschiess; les *Habsbourg*, toujours comme héritiers des Lenzbourg, avaient des terres à Stans, Buochs et Sarnen. A côté des vassaux de ces seigneurs, il y avait cependant des hommes libres, mais en moins grand nombre qu'à Schwyz; concentrés principalement à Sarnen et dans ses environs, ils devaient être les initiateurs du développement politique de l'Unterwald. Enfin, comme à Uri, il y avait une noblesse locale, composée des chevaliers de *Sarnen*, de *Buochs*, de *Winkelried*, de *Wolfenschiess* et de *Waldenbourg*. Malheureusement, il n'existait pas de lien entre ces catégories sociales, il n'y avait pas d'Allmend commun comme à Schwyz et à Uri. Politiquement, l'Unterwald faisait partie du Zurichgau, et se trouvait ainsi sous la domination des Habsbourg; il n'était pas au bénéfice d'une avouerie impériale comme Uri et ne possédait pas de communautés libres comme Schwyz. Les possessions des couvents étaient bien théoriquement affranchies de la juridiction du comte, mais comme c'étaient généralement les comtes qui exerçaient l'avouerie de la plupart des couvents, les Habsbourg, en fait, exerçaient sur tout le pays une souveraineté sans partage.

On a souvent représenté les habitants des Waldstætten comme jouissant d'une pleine liberté datant de temps immémorial et dont ils auraient été dépouillés par violence. On voit par ce qui précède que les gens libres n'y étaient qu'en nombre limité et que la population y était fractionnée en classes dont les droits avaient été fixés par des ordonnances et par de vieilles coutumes. Les serfs de l'Eglise jouissaient de libertés inviolables; les paysans censitaires possédaient des avantages qui ne permettaient pas de les confondre avec les vassaux et les serfs. Tous avaient à un haut degré le sentiment de leurs droits, que menaçait la puissance croissante des Habsbourg.

Les droits des Habsbourg sur les habitants des Waldstætten étaient de diverses natures, ici très étendus, là très restreints, suivant le titre qui les conférait. Ils avaient une tendance naturelle à faire disparaître ces diversités et à asseoir leur domination sur des bases uniformes. Mais les Waldstætten étaient sur leurs gardes. Au début, ils ne songeaient qu'au maintien de leurs droits, plus tard seulement, lorsque la lutte eut excité leur ardeur, ils songèrent à une émancipation complète. Au treizième siècle, on

voit se produire, dans toutes les contrées du centre de l'Europe, un soulèvement des classes populaires qui, aspirant à la liberté ou à une plus grande indépendance, cherchent à briser les liens puissants qui les tenaient dans la servitude.

Les habitants des Waldstætten s'efforcent d'atteindre graduellement cette émancipation par des moyens légaux. Dans cette voie laborieuse ce sont les Uranais qui ouvrent la marche.

Au printemps de l'année 1231, l'empereur Frédéric II faisant la guerre en Italie contre le pape et les villes lombardes, la régence était occupée par son fils aîné, Henri; les Uranais le sollicitèrent de leur garantir les franchises impériales qu'ils possédaient et de consacrer, par un rattachement direct à l'empire, leur indépendance du comté de Zurich dont ils faisaient partie géographiquement. Le roi Henri accueillit leur requête et écrivit, en date du 26 mai 1231, à ses fidèles, *les gens de la vallée d'Uri*, qu'il les avait rachetés de la sujétion du comte Rodolphe de Habsbourg l'Ancien, leur promettait de ne jamais les détacher de l'empire d'une façon quelconque, et invitait leurs *communautés* à faire en ce qui concerne l'*impôt d'avouerie* ce que son fidèle *Arnold d'Ah* (de Aquis), qu'il délégua auprès d'eux, leur commanderait en son nom.

C'est à ce document important qu'on peut faire remonter l'indépendance du canton d'Uri, c'est la première reconnaissance légale de la position exceptionnelle des anciens Uranais qui, dorénavant affranchis de la tutelle héréditaire du comte du Zurichgau, furent administrés par des fonctionnaires royaux amovibles.

Le danger auquel les Uranais étaient exposés auparavant, de se voir assimilés aux sujets d'un seigneur, était ainsi écarté. Le pays n'était pas absolument indépendant, ainsi qu'il l'a été depuis, mais sa position devenait semblable à celle des villes impériales, il s'administrait lui-même; il pouvait avoir son sceau (sur le sceau qu'il adopta figure un taureau sauvage, dont le nez est traversé par un anneau), lever des impôts et avoir à sa tête un landamman; mais ses relations avec les couvents du Fraumunster et de Wettingen restaient ce qu'elles étaient auparavant. En réalité, dans un temps où le pouvoir impérial était si affaibli, relever de l'empire était l'équivalent de l'indépendance. On peut penser que le fait que le commerce commençait précisément alors à employer la voie du Gothard ne fut pas sans influence sur la détermination d'Henri; il y avait, en effet, pour l'empereur un in-

térêt évident à placer sous la surveillance directe de l'empire les abords d'un passage aussi important.

La cession que fit Rodolphe de Habsbourg de son droit de bailliage, suivant G. de Wyss et Meyer de Knonau, aurait été « le prix du pardon accordé, peu auparavant, par Henri au fils aîné de Rodolphe qui avait encouru la disgrâce royale par une guerre en Alsace. » La faveur contenue dans l'acte de 1231 n'était du reste qu'une confirmation des avantages conférés par l'acte de 853. Cette confirmation peut être envisagée comme la pierre angulaire sur laquelle repose l'édifice de la liberté suisse. En effet, sans le rachat d'Uri par l'empire, cette contrée serait demeurée territoire habsbourgien ; sans l'exemple d'Uri, il est peu probable que les Schwyzois eussent songé à solliciter l'immédiateté impériale, et, sans cette indépendance, l'alliance des trois cantons serait demeurée dénuée d'importance politique. La charte d'Henri nous prouve que, déjà en 1231, tous les habitants d'Uri s'étaient réunis pour former une communauté *(universitas)*.

Les Schwyzois aspiraient à faire à leur tour la même évolution que leurs voisins d'Uri. Dix ans ne s'étaient pas écoulés depuis que ceux-ci l'avaient accomplie lorsque la situation particulière où se trouvait l'empereur Frédéric II fournit aux Schwyzois l'occasion désirée. L'empereur était en Lombardie en lutte avec le saint-siège et venait d'être mis à l'interdit par le pape Grégoire IX. Le comte Rodolphe de Habsbourg-Laufenbourg, dit le Taciturne, fils cadet de Rodolphe l'Ancien, auquel, dans le partage des biens de son père, était échu le landgraviat du Zurichgau, abandonna la cause de l'empereur. Pour maintenir ses relations avec l'Allemagne, Frédéric II avait besoin des passages des Alpes ; il s'était assuré le Brenner ; le Saint-Gothard était aux fidèles Uranais ; la possession du pays de Schwyz par les Habsbourg-Laufenbourg pouvait lui être très préjudiciable. C'est à ce moment que les Schwyzois, avec une grande habileté, envoyèrent à Faenza une délégation pour témoigner à l'empereur de leur dévouement et de leur attachement. En reconnaissance de leur loyalisme, l'empereur leur remit, en décembre 1240, au camp de Faenza, un document par lequel il déclare « qu'il les prend sous sa protection spéciale et sous celle de l'empire, comme hommes libres, qui n'ont à s'inquiéter que de lui et de l'empire et ont choisi librement sa souveraineté et celle de l'empire, et qu'il ne per-

mettra à aucune époque qu'ils soient soustraits à la souveraineté de l'empire. »

Une occasion favorable allait bientôt s'offrir à Rodolphe le Taciturne pour replacer le pays de Schwyz sous sa dépendance. Le 17 juillet 1245, le concile de Lyon sanctionna la bulle papale d'interdit lancée contre Frédéric II, et invita les princes allemands à lui donner un successeur. Le comte Rodolphe de Habsbourg-Laufenbourg qui s'était réconcilié avec l'empereur et avait été au camp impérial devant Capoue, abandonna de nouveau la cause de Frédéric II et se joignit au parti papalin qui releva la tête en Suisse. La cause impériale était si désespérée que les Schwyzois eux-mêmes, un moment ébranlés, firent la paix avec l'Eglise et avec Rodolphe le Taciturne. Mais l'attitude intrépide de Frédéric II donna du courage à ses partisans et l'on vit les bourgeoisies des villes gibelines, Zurich, Lucerne, Berne et les gens des Waldstætten se liguer pour soutenir la cause des Hohenstaufen. A la requête de Rodolphe le Taciturne, le pape mit au ban les gens de Schwyz, qui s'étaient « criminellement soulevés » contre leur comte (28 août 1247). On ignore quelles furent les suites de cette condamnation qui visait aussi Lucerne. Quoi qu'il en soit, ces deux chartes d'Uri et de Schwyz, émanant des Hohenstaufen, ont une grande importance, car elles furent un acheminement à l'alliance de 1291.

La lettre pontificale du 28 août 1247 nous montre que les Schwyzois n'avaient pas été seuls à se soulever contre le comte d'Habsbourg-Laufenbourg ; elle met sur le même pied qu'eux les gens de Sarnen. Un autre document de l'époque montre que ce soulèvement s'étendit encore au Nidwald. Les notables de *Stans* et de *Buochs*, ministériaux et paysans libres ayant à leur tête le curé *Walter*, les chevaliers *Walter de Fugislo, Rodolphe de Winkelried, Werner de Buochs*, *Walter* d'*Aa*, l'*amman de Nideweil, B. de Wolfenschiessen*, etc., écrivent au conseil de *Zurich* une lettre touchant le couvent d'Engelberg et lui souhaitent à cette occasion le triomphe et la victoire sur leurs ennemis ; à défaut de sceau leur appartenant en propre, ils scellent leur lettre avec celui de leurs alliés de Lucerne. Les ennemis communs aux Lucernois, aux Zuricois et aux Nidwaldiens ne pouvaient être que les partisans du pape.

Lorsque Louis de Bavière confirma, en 1316, aux Waldstætten

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE HABSBOURG

ALBERT III
le Riche
Hérite en 1172 des possessions de Lenzbourg (dans la Haute-Alsace, l'Argovie, l'Unterwald et les environs de Lucerne).

RODOLPHE
l'Ancien
† 1232

ALBERT IV
† 1239
Hérite du Landgraviat d'Argovie et d'une partie du Zurichgau. Epouse Hedwige de Kibourg; tient le parti des Gibelins.

RODOLPHE
le Taciturne, † 1249
Héritier des biens que son aïeul tenait des Lenzbourg, autour du lac des Quatre-Cantons, devient la souche des Habsbourg-Laufenbourg; tient le parti des Guelfes.

RODOLPHE Ier
1218-1291
Epouse : 1° Gertrude de Hohenberg; 2° Agnès de Bourgogne. Hérite de Hartmann l'Ancien les biens patronimiques des Kibourg, acquiert en 1273 de son cousin Eberhard et de sa femme née Kibourg, les biens qu'ils possédaient dans les cantons actuels d'Argovie, de Zoug, de Lucerne, d'Unterwald, et de leurs droits sur Fribourg, élu empereur en 1273.

GOTTFRIED
† 1271

EBERHARD
Epouse Anna de Kibourg, fille de Hartmann le Jeune. Aliéne une partie de leurs domaines en faveur de son cousin Rodolphe.

ALBERT Ier
1248-1308
Landgrave d'Alsace, duc d'Autriche et de Styrie. Epouse Elisabeth de Tyrol et de Carinthie, élu empereur en 1298. Assassiné par son neveu Jean en 1308.

HARTMANN
1263-1281
Sans postérité.

RODOLPHE
1270-1290
Landgrave d'Alsace, duc d'Autriche et de Styrie. Epouse Agnès de Bohême.

RODOLPHE
1284-1307
Landgrave d'Al-

LÉOPOLD
le Glorieux
1287-1326

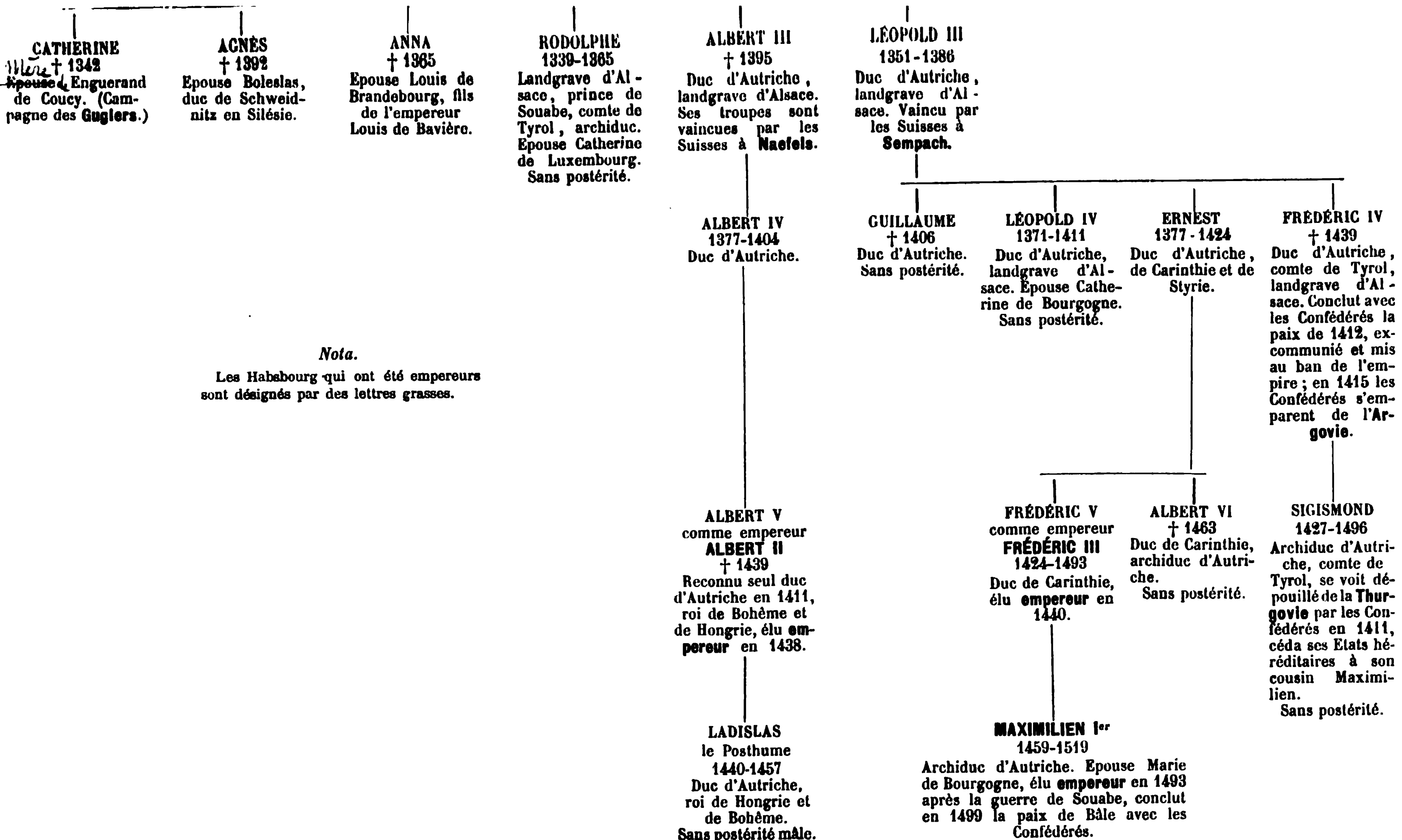
FRÉDÉRIC
le Beau
1286-1330

ALBERT II
le Sage
1298-1358

OTHON
le Hardi
† 1339

AGNÈS
Epouse André, roi de Hongrie.

JEAN
1289-1313
Assassine l'empe-



Nota.

Les Habsbourg qui ont été empereurs sont désignés par des lettres grasses.

leurs privilèges, il reproduisit dans l'expédition adressée aux Unterwaldiens le texte de la lettre de Frédéric II aux Schwyzois; on en a conclu que les Unterwaldiens devaient en avoir reçu précédemment une semblable, mais il est avéré aujourd'hui que Louis de Bavière n'avait en vue que les gens de Schwyz dans cette partie du document de 1316 ; en effet, à l'époque où Frédéric II était à Faenza, le terme même d'Unterwald n'était pas encore employé et les deux vallées dont se compose le canton d'Unterwald n'avaient pas de lien commun ; l'une se trouvait sous la dépendance d'Albert de Habsbourg (père de l'empereur Rodolphe), et l'autre sous celle des Habsbourg-Laufenbourg. L'origine de la communauté d'Unterwald demeure un problème. On peut admettre, dit le professeur Oechsli, que les hommes libres disséminés dans le pays ont fourni le ciment qui a fini par être assez fort pour réunir en un tout ces éléments si divers. Cette réunion s'opéra, pense cet auteur, sur une petite échelle dans la paroisse et dans la corporation (Markgenossenschaft) qui y correspondait ; elle se produisit dans les deux vallées séparément. La réunion des paroisses de Stans et de Buochs en une grande communauté a eu lieu avant 1261, car dans une lettre datant de cette année le prévôt de Lucerne s'adresse déjà à la *communauté des paroisses de Stans et de Buochs*. Quant aux six paroisses de l'Obwald, leur réunion en une communauté est antérieure à 1291, puisqu'au moment de la conclusion du pacte du 1er août la *vallée inférieure* (Nidwald) et la *vallée supérieure* (Obwald) apparaissent comme formant une grande communauté et possédant un sceau commun avec la légende : *Universitas hominum de Stannes et vallis superioris*.

On sait que l'alliance de 1291 est qualifiée expressément comme *un simple renouvellement de l'ancienne Confédération confirmé par le serment* des trois pays. Quand la première alliance eut-elle lieu ? Aucun document ne l'établit, mais lorsqu'on considère l'état de crise causé par l'antagonisme des Hohenstaufen et du saint-siège, et l'inimitié que s'était attirée le comte Rodolphe de Habsbourg le Taciturne en prenant parti pour le pape, on est conduit à placer, avec le professeur Oechsli, l'origine de l'alliance des trois cantons entre 1245 et 1252 ; c'est-à-dire entre l'excommunication de Frédéric II et le moment où l'empereur mort, le comte Gottfried de Habsbourg, le fils du Taciturne, qui avait fait sa paix avec les Unterwaldiens, vint toucher des redevances à Sarnen.

CHAPITRE II

Le pacte de 1291.

Rodolphe de Habsbourg et les Waldstætten. — Mort de l'empereur, première alliance perpétuelle des cantons forestiers.

Les Waldstætten étaient redevables de leurs premiers succès aux troubles du règne de Frédéric II. Après la mort de ce monarque et de son fils Conrad, le parti du saint-siège triompha, Lucerne retomba sous la domination du couvent de Murbach et dut renoncer à son alliance avec Berne, Zurich et les Waldstætten. Le comte de Habsbourg-Laufenbourg fit construire, non loin de Lucerne, le château de Neu-Habsbourg pour tenir en bride les Schwyzois, et refusa de reconnaître la lettre de franchise que leur avait accordée Frédéric II; cependant, ceux-ci maintinrent leurs droits, et las de leur résistance, le comte Eberhard de Habsbourg-Laufenbourg, le fils du Taciturne, finit par vendre les biens qu'il possédait dans les Waldstætten, à son cousin Rodolphe, peu avant l'avènement de celui-ci au trône impérial (1273).

Durant le long interrègne, Rodolphe avait pris en Suisse une position de plus en plus prépondérante ; en l'absence d'un avoué impérial, les Zuricois avaient sollicité sa protection; à la requête des Uranais, il vint siéger au milieu d'eux, comme juge en lieu et place du bailli impérial et rétablit la paix dans cette vallée que troublaient les factions (1257-1258). C'était un prince qui savait se rendre populaire; on nous le représente vêtu d'un simple pourpoint, allant dans les tavernes boire de la bière avec les bourgeois. Prudent et opportuniste, mais ferme dans ses desseins, il poursuivait avidement ses intérêts. L'empire allemand formait alors une agglomération de quelques centaines de principautés, de villes et de pays souverains ; il ne pouvait être question d'opérer une centralisation des pouvoirs ; malheur à l'empereur ou au roi qui aurait tenté une telle entreprise. Rodolphe le savait, il avait été élu précisément, parce que sa condition relativement modeste ne portait pas ombrage; politique avisé, il sut se placer au-dessus des querelles qui divisaient les Guelfes et les Gibelins, il abandonna les Italiens à leur sort et fit sa paix avec l'Eglise. Il

se rencontra avec le pape Grégoire X à la consécration de la cathédrale de Lausanne qui fut inaugurée en grande pompe en 1275. Diplomate consommé, il cédait sur les questions de forme et poursuivait son but qui était de fonder une maison puissante. Une fois la paix avec le pape conclue, il attaqua, avec l'aide de l'Eglise, le roi Ottokar de Bohême qui, au mépris des droits de l'empire, s'était emparé des provinces d'Autriche, de Styrie et de la Carniole ; il battit son rival à Marchfeld près de Vienne, le 26 août 1278, donna ces duchés en fiefs à ses fils et transporta ainsi sur le Danube le centre de gravité de sa maison qui devint la plus importante dynastie d'Allemagne. Ce changement eut une grande importance pour la Confédération suisse, les nouvelles provinces que venaient d'acquérir les Habsbourg devant tout naturellement absorber une grande partie de leur activité. Cependant, l'empereur Rodolphe ne perdait nullement de vue son pays d'origine où il chercha par tous les moyens justes ou injustes à étendre ses possessions. Nous avons vu plus haut ses démêlés au sujet de l'héritage des *Kibourg*. Profitant de la pénurie de son cousin le comte *Eberhard de Habsbourg-Laufenbourg*, il acheta de lui la ville de *Fribourg*. Il exigea du comte Philippe de Savoie (le successeur de Pierre) les villes de *Payerne*, *Morat* et *Guminen* que le faible roi Richard avait détachées de l'empire. En 1283, il s'empara du *Porrentruy*. Au moment de l'extinction de la ligne mâle des Rapperschwil il occupa le baillage impérial d'*Urseren* et le donna en fief à ses fils, puis, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il contraignit les abbés d'*Einsiedeln*, de *Saint-Gall* et de *Pfæffers* à transférer à sa maison tous les fiefs que les Rapperschwil tenaient d'eux ; il s'empara de la même manière des fonctions de *meier* du pays de *Glaris* qui appartenaient à l'abbesse de *Sæckingen*, et de l'avouerie du couvent d'*Ittingen*. L'abbé de *Murbach* se trouvant dans une situation gênée, vendit Lucerne à Rodolphe, en dépit de l'engagement qu'il avait pris envers ses habitants de ne jamais l'aliéner. Au milieu de tous ses actes de faiblesse qui favorisèrent la cupidité des Habsbourg, la jeune ville de Berne offre un spectacle digne de remarque, elle conserve fidèlement ses sympathies à la maison de Savoie. Vexé de cette attitude, Rodolphe mit, en avril 1288, le siège devant Berne avec 30 000 hommes ; mais il fut obligé de le lever pour repousser le comte de Montbéliard qui ravageait le Porrentruy ; en août, il reprit le siège, sans succès. Au printemps suivant, le duc Ro-

dolphe, fils de l'empereur, reprit une troisième fois le siège de Berne, parvint à attirer les Bernois dans une embuscade, leur fit éprouver une sanglante défaite à la *Schlosshalde* et les obligea à implorer la clémence impériale. Le courage des Bernois leur valut le respect du vainqueur, et leur cité conserva la dignité de ville impériale.

Les conquêtes des Habsbourg avaient été faites généralement à prix d'argent et se traduisirent pour leurs sujets par de lourdes charges. A côté des anciennes redevances féodales, Rodolphe, au mépris des usages établis et des promesses faites, institua un impôt régalien, d'un taux variable, sur les personnes et les biens, auquel il assujettit tant les hommes libres que les gens du bailli et les serfs qu'il groupa en arrondissements délimités avec précision. Pour donner une idée de l'importance de ces charges citons l'impôt impérial de mille marcs prélevé, en 1291, sur les Zuricois. M. Oechsli calcule que 1000 marks, en tenant compte de la dépréciation de l'argent, équivalent à 300 000 francs de notre monnaie actuelle. A ces prestations pécuniaires s'ajoutaient des levées de troupes considérables, c'est ainsi qu'on voit Rodolphe recruter, en 1287, à Schwyz, 1500 hommes pour sa campagne de Bourgogne. Sous le règne de l'empereur Rodolphe, les pays d'Uri et de Schwyz subirent la même loi fiscale que les villes impériales, mais ils conservèrent leur autonomie. Immédiatement après son avènement au trône impérial, Rodolphe avait, en date du 8 janvier 1274, confirmé à la communauté d'Uri ses franchises et pris l'engagement de ne jamais la donner en gage ni la détacher de l'empire. La situation n'en devenait pas moins inquiétante pour les gens d'Uri, car leur petit territoire, par l'annexion successive d'Urseren, de Glaris et de Lucerne aux domaines des Habsbourg-Autriche, était complètement enclavé. Quant aux Schwyzois, après la cession faite par le comte Eberhard de Habsbourg à son cousin Rodolphe, en 1273, ils n'avaient pu songer à se faire confirmer les lettres de franchises accordées par Frédéric II, d'autant plus que la grande cour de justice assemblée à Nuremberg avait frappé de nullité les actes faits par l'empereur Frédéric II postérieurement à son excommunication (prononcée le jour des Rameaux 1239). Cependant la charte de Frédéric II concernant les Schwyzois ne fut pas expressément annulée, et ceux-ci conservèrent une certaine autonomie ; ils continuèrent à avoir à leur tête des ammans, proba-

blement au nombre de quatre, dont le premier portait le titre de landamman et faisait les fonctions de juge; ils tenaient des landsgemeindes et faisaient usage d'un sceau. Leur participation à la campagne de Bourgogne, en 1289, leur valut la faveur du roi qui leur donna l'assurance que jamais un homme non libre ne serait désigné pour les juger.

Unterwald était dans un état de sujétion beaucoup plus complet que Schwyz. Ce pays était devenu une province complètement habsbourgienne. Rodolphe, en effet, réunissait en ses mains les droits que les deux branches des Habsbourg, les Kibourg et l'abbaye de Murbach, possédaient tant à titre de seigneur que d'avoué dans le Nidwald et l'Obwald, et ainsi qu'on l'a vu plus haut aucune lettre de franchise ne protégeait les communautés d'hommes libres de ces contrées. Etant donné l'avidité du fondateur de la maison impériale de Habsbourg, on comprend qu'il devait y avoir dans les vallées de l'Unterwald, les germes d'un mécontentement prêt à éclater.

Telle était la situation des Waldstætten lorsque l'empereur Rodolphe mourut à Spire le 15 juillet 1291, sans avoir pu assurer à son fils Albert la succession au trône impérial. Quinze jours après, au commencement d'août, les représentants d'Uri, de Schwyz et de Nidwald se réunissent et renouvellent solennellement l'alliance conclue vers le milieu du siècle. Le document où ils fixèrent les conditions de cette alliance, rédigé en latin, se trouve, encore muni des sceaux d'Uri et d'Unterwald, dans les archives de Schwyz. Le sceau de Schwyz qui figurait le premier manque. Son rédacteur, suivant toute vraisemblance, était un ecclésiastique.

Après six siècles on ne peut aujourd'hui relire sans émotion le texte de cette alliance mémorable qui devait unir indissolublement les trois cantons primitifs pour les bons et les mauvais jours.

En voici la teneur :

« Au nom du Seigneur, amen. C'est chose honnête et profitable au bien public de consolider les traités dans un état de paix et de tranquillité. Soit donc notoire à tous que les hommes de la vallée d'Uri, la commune de la vallée de Schwyz et la commune de ceux de la vallée inférieure d'Unterwald, considérant la malice des temps et à l'effet de se défendre et maintenir avec plus d'efficace, ont pris de bonne foi l'engagement de s'assister mutuellement de toutes leurs forces, secours et bons offices, tant au dedans qu'au dehors du pays, envers et contre quiconque tente-

rait de leur faire violence, de les inquiéter ou molester en leurs personnes ou en leurs biens.

» Et, à tout événement, chacune des dites communautés promet à l'autre de venir à son aide en cas de besoin, de la défendre, à ses propres frais, contre les entreprises de ses ennemis, et de venger sa querelle, prêtant un serment sans dol ni fraude, et renouvelant par le présent acte l'ancienne Confédération ; le tout sans préjudice des services que chacun, selon sa condition, doit rendre à son seigneur.

» Et nous statuons et ordonnons, d'un accord unanime, que nous ne reconnaîtrons dans les susdites vallées aucun juge qui aurait acheté sa charge à prix d'argent ou de quelque autre manière, ou qui ne serait indigène et habitant de ces contrées. Si quelque discorde venait à s'émouvoir entre les Confédérés (*conspiratos*), les plus prudents interviendront par arbitrage pour apaiser le différend, selon qu'il leur paraîtra convenable, et si l'une ou l'autre des parties méprisait leur sentence, les autres Confédérés se déclareraient contre elle.

» En outre, il a été convenu que celui qui, frauduleusement et sans provocation, en tuerait un autre, serait, au cas qu'on se saisît de lui, puni de mort selon son mérite ; et, s'il parvient à s'échapper, il ne pourra en aucun temps rentrer dans le pays. Pour les fauteurs et les recéleurs d'un tel criminel, ils seront bannis des vallées jusqu'à ce qu'ils aient été duement rappelés par les Confédérés. Celui qui, de jour ou de nuit, aura méchamment causé un incendie, perdra pour jamais ses droits de concitoyen ; et quiconque dans les vallées assistera et protégera ce malfaiteur, devra réparer de ses biens le dommage souffert. Et si l'un des Confédérés porte atteinte à la propriété d'autrui par vol ou de toute autre manière, les biens que le coupable possède dans les vallées serviront, comme de juste, à indemniser le lésé. En outre, personne ne doit prendre un gage d'autrui, sinon des débiteurs ou cautions manifestes, et après avoir, même dans ce cas, obtenu l'autorisation du juge[1]. Et chacun doit obéir à son juge et indiquer, s'il est besoin, quel est dans le pays le juge à l'autorité duquel il est soumis. Et si quelqu'un refusait obéissance au jugement, au point de faire dommage par sa résistance à l'un des Confédérés, tous les Confédérés seraient tenus de contraindre le contumace à donner satisfaction. En cas de guerre ou de discorde entre Confédérés, si une partie se refuse à recevoir jugement de composition, les Confédérés devront prendre la cause de l'autre partie.

» Tout ce que dessus, statué pour l'utilité commune, devant, s'il plaît à Dieu, durer à perpétuité. En foi de quoi le présent acte a été dressé, à la requête des prénommés, et muni des sceaux des trois communautés et vallées. Fait en l'an du Seigneur 1291, au commencement d'août. »

On ignore où fut conclue l'alliance perpétuelle ; dans la suite, les premiers Confédérés avaient l'habitude de se réunir à *Schwyz*, à *Brunnen*, à *Stans* ou à *Beckenried*, et l'on peut supposer que ce

[1] Cette intervention du juge se retrouve également dans les statuts de Savoie, mais n'était pas indispensable à teneur de la charte de Moudon. (Voir plus haut p. 176.)

fut dans l'une de ces localités que fut conclue l'alliance de 1291. Le document est également muet quant aux noms des fondés de pouvoir des trois cantons. Quelques semaines plus tard, lors de l'alliance conclue entre les Waldstætten et le conseil de Zurich, le 16 octobre 1291, nous voyons stipuler, au nom d'Uri, son landamman, le sire *Arnold*, meier de Silenen, et au nom de Schwyz, son landamman, le sire *Conrad ab Iberg ;* sur la même pièce figurent, en outre, les noms de trois Uranais, à savoir : les sires *Werner d'Attinghausen, Burkard*, ancien landamman, et *Conrad*, meier d'Erstfelden, et de trois Schwyzois, à savoir : les sires *Conrad ab Iberg* (déjà nommé), *Rodolphe Stauffacher* et *Conrad Hunn*, choisis par les Zuricois, qui, réunis à six bourgeois de Zurich élus par les gens d'Uri et de Schwyz, doivent constituer une sorte de conseil chargé de statuer sur les cas où une demande de secours pourrait être adressée à l'une ou l'autre des parties contractantes, suivant les besoins et dans les limites des conditions présentes. L'on peut supposer que dans ces deux actes si rapprochés les délégués de Schwyz et d'Uri ont été les mêmes et que c'est sur eux que devrait se reporter la popularité dont jouissent *Walter Furst* et *Werner Stauffacher*, auxquels la légende a accordé la place d'honneur et qui ont été longtemps considérés comme les initiateurs de nos libertés.

M. Rilliet relève le fait que les signataires du traité du 16 octobre 1291 sont qualifiés de *sires* ou *seigneurs* (*her*). Ce titre honorifique qui leur est à tous donné, ajoute-t-il, semble indiquer qu'ils occupaient les uns et les autres, dans la hiérarchie sociale, un rang supérieur; Werner d'Attinghausen, qui était incontestablement noble, n'est pas ici qualifié autrement qu'eux. Il est intéressant de constater que cette revendication d'indépendance ait eu pour promoteurs des hommes appartenant aux classes supérieures de la nation. Cela n'a du reste rien que de conforme à l'histoire, où nous voyons les Gracques, Guillaume d'Orange, Washington et La Fayette se faire les champions des plus célèbres tentatives d'affranchissement politique.

Le contenu du traité d'alliance montre que ses auteurs étaient des gens d'expérience et qui ne se perdaient pas dans de vaines déclamations. « Ce qui frappe le plus chez eux, dit M. Hilty, c'est une certaine modération qui n'exclut pas une grande hardiesse, lorsque cette hardiesse leur paraît nécessaire au but qu'ils se proposent ; et ce mélange s'est conservé dans la politique ulté-

rieure de la Confédération comme le trait caractéristique de ses meilleures périodes. »

La ligue que formaient les représentants des trois cantons forestiers était, selon toute probabilité, secrète ; un grand nombre des habitants du pays n'en eurent pas connaissance. Ces conjurés (*conspirati*) n'étaient point cependant des révolutionnaires. Vivant dans des temps agités, en présence d'un avenir incertain, ayant reçu précédemment des empereurs de précieuses prérogatives, ils veulent, au moment d'un changement de règne, se prémunir contre les actes de violence auxquels ils sont exposés ; leur but est essentiellement conservateur. D'autres ligues se formèrent dans le courant du même siècle entre les villes du Rhin, du nord de l'Allemagne et de la Souabe, mais conclues pour un temps et dans un but déterminés, elles n'aboutirent pas à la création d'Etats. La ligue des Waldstætten, conclue pour un temps indéfini (alliance perpétuelle), avait une portée tout autre et qui ressort déjà du texte même de l'alliance. Les trois cantons se promettent mutuellement assistance contre les ennemis du dehors. D'autre part, pour prévenir les désordres qui pourraient se produire au dedans et éviter sans doute des interventions impériales, ils établirent un système d'arbitrage en cas de conflit et un mode d'exécution fédérale pour assurer le respect des sentences arbitrales. Ils posent des principes fondamentaux de droit pénal ; c'est ainsi qu'ils excluent de l'indigénat les grands criminels ; en matière de droit civil, ils prennent également les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des jugements ; ils interdisent au lésé de se rendre justice à soi-même, c'est le principe qui fut formulé plus tard dans la *charte des prêtres* (1370). D'autre part, ils réservent expressément « les services que chacun, selon sa condition, doit à son seigneur. » Par contre, ils contestent à l'Empire un droit indubitable, lorsqu'ils décident de ne reconnaître aucun bailli impérial étranger à leurs vallées. C'était un premier pas vers l'émancipation politique qui devait s'achever lors des traités de 1499 et de 1648.

L'alliance des Waldstætten de 1291 et celle de 1315 qui en est la confirmation sont à la fois plus complètes et plus intimes que celles qui furent conclues ensuite avec les autres cantons et l'on peut regretter, observe M. Oechsli, que les stipulations n'en aient pas été purement et simplement étendues aux Etats qui entrèrent successivement dans la Confédération.

CHAPITRE III

Les traditions nationales relatives à Guillaume Tell.

La légende de Tell d'après le *Livre blanc*, chroniques d'Hæmmerlin et de Justinger, ballade de Tell, chroniques de Melchior Russ et de Schelling. — Fixation de la légende, chroniques d'Etterlin et de Tschudi, histoire de Jean de Muller; contestation au sujet de la légende, E. de Haller, Freudenberg, Kopp; points de vue modernes sur la légende, Rilliet, G. de Wyss, Vaucher, Dändliker, Gisler.

Nos anciens historiens faisaient remonter les origines de l'indépendance des Waldstætten à des événements de dix-sept ans postérieurs à ceux que nous venons de rappeler, ce qui s'explique aisément, le texte du traité de 1291 étant demeuré longtemps ignoré, enfoui qu'il était dans les archives de Schwyz. Des récits se transmettant de fils en fils et de générations en générations, ont donné lieu à la formation de poétiques légendes, chantées par Schiller et par Rossini, qui ont rendu célèbres à jamais les noms de Guillaume Tell, de Walter Furst, de Stauffacher, d'Arnold de Melchthal, ainsi que la verte prairie du Grutli ou Rutli.

A la fin du quinzième siècle, au moment où les Suisses faisaient retentir l'Europe du bruit de leurs exploits militaires, vers l'an 1470, nous constatons l'existence d'un chant qui rapporte exclusivement au pays d'Uri et à Guillaume Tell la naissance de la Confédération. A cette première version de la tradition populaire s'en ajoute une seconde, datant de la même époque, où les aventures de Tell sont représentées sous un aspect différent. C'est l'œuvre d'un chroniqueur anonyme dont le manuscrit, appelé le *Livre blanc*, se trouve déposé dans les archives de Sarnen. Le *Livre blanc* contient non seulement le récit de l'épisode de *Guillaume Tell*, il met encore en scène *Walter Furst*, *Arnold de Melchthal* et *Stauffacher*, auxquels il assigne le rôle principal dans la conjuration du Grutli, et il raconte sur les uns et les autres diverses anecdotes qui jettent un jour odieux sur les agissements des baillis autrichiens auxquels il donne les noms de *Gessler* et de *Landenberg*. Depuis les plus anciens âges, raconte l'auteur dans son style sentimental, les habitants des Waldstætten cultivaient en paix leur pays. Uri avait été le premier à se séparer de l'empire des Césars. Des Romains

venus ensuite à Unterwald demandèrent à l'empereur la permission de s'y établir et de le défricher. Enfin, les Suédois, chassés de leur pays par la famine, obtinrent également de l'empire l'autorisation de s'y fixer en conservant leur liberté. Un long temps s'était écoulé lorsque les comtes de Habsbourg acquirent de grandes possessions dans le voisinage. Un d'entre eux, le comte Rodolphe, devint roi des Romains et soumit à son pouvoir l'Argovie, la Thurgovie et le Zurichgau. Il gagna les paysans par de bonnes paroles, leur offrit sa protection pour le cas où ils deviendraient sujets de l'empire, leur promit que les impôts seraient modérés et que les baillis impériaux feraient respecter leurs anciens droits, libertés, privilèges et usages. Les Waldstætten y consentirent et Rodolphe tint ses promesses. Mais, après la mort de Rodolphe, les baillis devinrent hautains et durs ; les cantons primitifs ne purent supporter leur manière d'agir. La famille du roi s'étant éteinte, ses héritiers, les comtes du Tyrol, furent investis de ses domaines en Thurgovie, en Argovie et dans le comté de Zurich. Alors un *Gessler* devient bailli d'Uri et de Schwyz et un *Landenberg* à Unterwald ; ils se conduisent encore plus tyranniquement que leurs prédécesseurs et commettent toutes sortes d'iniquités et d'actes de violence et de libertinage.

Le chroniqueur intercale dans son récit quelques-uns de ces méfaits : « Il les classe systématiquement, dit M. Rilliet, d'après une combinaison où il semble qu'il a cherché, d'une part, à tenir compte des subdivisions politiques des Waldstætten, et, de l'autre, à se conformer aux catégories entre lesquelles le dixième commandement du décalogue répartit les diverses formes de la convoitise. Après avoir marché sur le terrain de l'histoire comme un homme perdu dans les ténèbres, il devient prolixe et retrouve son assurance lorsqu'il aborde le domaine de la fiction. »

Le bailli de Sarnen, Landenberg, ayant appris qu'un habitant du *Melchthal* possédait un bel attelage de bœufs, envoie un de ses valets pour s'en emparer en lui faisant dire que les paysans pouvaient tirer eux-mêmes leurs charrues. Le fils du paysan s'oppose à cette spoliation, blesse le valet, lui casse deux doigts de la main et, craignant la vengeance du bailli, prend la fuite. Landenberg donna l'ordre de crever les yeux du vieux paysan et lui confisqua ses biens.

Passant de l'Obwald au Nidwald, le chroniqueur nous transporte à *Altzellen*, là vivait un respectable paysan dont la femme

était fort jolie. Le seigneur de l'endroit (*Wolfenschiess*) s'en éprend, et, en l'absence du mari qui était allé au bois, veut contraindre la paysanne à se baigner avec lui, celle-ci refuse ; sur ces entrefaites, le mari revient et dans sa légitime colère tue d'un coup de hache l'impudique seigneur.

Dans le même temps, lisons-nous dans le *Livre blanc*, il y avait à Schwyz un homme nommé *Stauffacher* ou *Stoupacher*, il habitait Stein où il avait construit une confortable maison de pierre. Le bailli *Gessler* venant à passer à cheval appela Stauffacher et lui demanda à qui appartenait cette jolie demeure. Stauffacher lui répondit : « Noble seigneur, elle est à vous et je la tiens en fief de vous. » Gessler continua son chemin. Stauffacher était plein d'inquiétudes, il craignait que le bailli ne s'emparât de son bien et de sa personne. Sa femme remarqua qu'il avait du souci et l'engagea à faire part de ses inquiétudes à ses amis d'Uri et d'Unterwald. Stauffacher vit un des *Furst* d'Uri et l'homme du *Melchthal* (*Erni* ou *Arnold*) qui s'était enfui de l'Unterwald. Ces trois hommes se donnèrent rendez-vous, et tinrent avec d'autres hommes des conciliabules secrets, de nuit, près du Mythen, en un endroit appelé *Rudli*.

C'est ainsi que la *femme de Stauffacher* aurait été l'inspiratrice du mouvement d'émancipation des Waldstætten. Par le temps qui court, où l'on parle beaucoup des droits de la femme, et fort peu de ses devoirs, il est intéressant de constater le rôle important attribué par le *Livre blanc* à la compagne du héros schwyzois. Pour que ce fait, en apparence insignifiant, ait trouvé place dans la légende, il faut admettre que la femme jouissait, dès les anciens âges, d'une grande considération chez les Waldstætten. Or, il y a longtemps qu'on l'a dit, la situation qu'un peuple fait à la femme et la situation que la femme prend dans ce peuple est le baromètre de sa civilisation. Là où la femme courtisée et adulée est envisagée comme une source de plaisir pour l'homme, elle fait volontiers payer par ses caprices les agréments qu'elle procure ; le sentiment de la responsabilité s'atrophie en elle, et parfois elle devient une entrave pour son mari. Là, au contraire, où l'homme associe sa femme à ses travaux et à ses préoccupations, elle devient une aide puissante, elle double sa force, il peut vaquer sans arrière-pensée à ses travaux et accomplir, le cas échéant, les sacrifices que lui commande son devoir ; dans les temps troublés, l'attitude de la femme et la manière dont elle a su

accepter sans plainte les revers de la fortune, renoncer à son bien-être, endurer des persécutions, encourager à l'action son époux et ses fils, ont souvent eu une influence déterminante sur les événements. Cette influence, pour ne s'être pas manifestée par des faits extérieurs patents, n'en a pas été moins efficace, et elle se révèle par certains indices. Nous sommes très porté à croire que la vaillance de leurs dignes compagnes est un des secrets qui expliquent la rare énergie que les Suisses ont montrée à certains moments de leur histoire; on les a vues combattre physiquement à leurs côtés, à la Neueneck et à Stanz, ailleurs elles ont soutenu le moral de leurs époux et de leurs frères et leur ont épargné ces angoisses indicibles et ces pleurs inutiles qui amollissent le cœur des plus braves. Par leur esprit de sacrifices, elles ont plus contribué que les modernes apôtres de ce qu'on appelle l'émancipation de la femme au développement de notre patrie, ceci soit dit sans préjudice à ce que certaines revendications ont de légitime.

Après les deux Unterwald et Schwyz, Uri, à son tour, fournit son appoint à la légende et Guillaume Tell entre en scène. Gessler, par une fantaisie de tyran, prescrit sous peine d'amende qu'on rende hommage à un chapeau placé sur le haut d'une perche « sous les tilleuls d'Uri. » « Or, il y avait un brave homme qui s'appelait *le Thall*, lequel s'était aussi engagé par serment avec Stauffacher et ses compagnons, il passait souvent d'ici, delà devant la perche, et il ne voulait pas la saluer. » Gessler en ayant été informé fit venir Tell et lui demanda le motif de sa désobéissance. Celui-ci s'excusa, alléguant qu'il n'avait pas de mauvaises intentions, qu'il ignorait que le bailli attachât autant d'importance à ce salut. « Si j'avais de l'esprit, dit-il, je m'appellerais autrement et non pas *le Thall* (le simple, le benêt). » Tell possédait une arbalète et un joli enfant. Gessler le força à enlever avec une flèche une pomme qu'il fit placer sur la tête du jeune garçon. Tell voyant qu'il n'y avait pas moyen de résister, arma son arbalète, demanda à Dieu de protéger son fils, visa la pomme et la fit tomber de dessus sa tête. Le bailli remarquant que Tell avait caché sous son pourpoint une seconde flèche, lui en demanda le motif. L'archer chercha à se dérober, mais le bailli insista : « Dis-moi la vérité et je t'assure la vie. » Tell répondit : « Puisque tu m'as promis la vie je te dirai la vérité : si mon coup avait manqué et que j'eusse atteint mon fils, j'aurais dirigé ma flèche contre toi ou l'un des tiens. » Là-dessus le bailli répliqua :

« Il est vrai que je t'ai promis la vie ; mais je vais te placer en un lieu où tu ne verras plus ni le soleil ni la lune, » et il le fait garrotter. Les valets du bailli placèrent Tell dans une nacelle, son arbalète était déposée sur l'arrière, et ils s'embarquent ensemble sur le lac dans la direction de l'Axen. Parvenus devant ce rocher un vent furieux s'éleva. Gessler et les bateliers furent saisis de terreur, l'un d'eux s'adressant au bailli lui dit : « Vous voyez bien ce qui va nous arriver, faites donc délier le Tell, il est un homme fort et sachant tenir le gouvernail, et donnez-lui l'ordre de nous sauver. » Alors le bailli dit à Tell : « Si tu veux nous sauver je te fais délier. » L'archer répondit : « Je le veux bien, » et se mit aux rames, surveillant de l'œil son arbalète. Arrivé devant la plateforme qui porte aujourd'hui son nom, il saisit son arme, s'élance à terre d'un bond et repousse du pied le bateau dans les flots. Il traverse le pays de Schwyz et se rend au chemin creux de Kussnacht où il attendit le bailli, le perça d'une flèche et revint par les montagnes à Uri.

Le chroniqueur nous raconte ensuite comment Stauffacher et les autres conjurés se rendirent maîtres des châteaux de leurs oppresseurs ; ils s'emparent d'abord du *Twing-Uri*, puis vont successivement à *Sarnen*, à *Schwyz* et à *Stans*. Le *Rotzberg* tombe en leurs mains grâce à la complicité d'une jeune fille. Le château de *Sarnen* fut surpris par ruse ; tandis que le bailli rentrait de la messe, des hommes lui apportèrent les présents d'usage aux fêtes de Noël, qui un veau, qui un mouton ou un porc ; on les fit entrer dans la cour du château, ils tirèrent leurs armes, s'emparèrent des portes, et sur un signal que l'un d'eux donna avec son cor les conjurés accoururent.

C'est ainsi, d'après la tradition du *Livre blanc*, que les trois cantons ayant reconquis leur indépendance jurèrent l'alliance qui a subsisté jusqu'à nos jours.

« Le *Livre blanc*, dit M. Dändliker, constitue indubitablement un des monuments les plus dignes de respect de notre vieille littérature historique. Il tient à la fois de la chronique et de la légende héroïque. Tout lecteur en appréciera le charme poétique et reconnaîtra dans ces récits colorés l'œuvre d'un historiographe d'une vive imagination. Si à ces qualités se joignaient celles de la forme qu'on trouve dans les poèmes homériques, cette narration populaire aurait pu être pour les Suisses ce que l'Iliade et l'Odyssée furent pour les Grecs. »

L'auteur, sans aucun doute, était un Obwaldien, probablement de Sarnen ; il connaît les particularités de son château et la contrée environnante qu'il décrit avec amour. La tradition qu'il rapporte lui est familière, il la tire des récits qu'il a entendus, dès sa jeunesse. Pour ce qui concerne Uri et Schwyz, il réédite les récits de quelque ancienne chronique, peut-être celle du Schwyzois *Frund*, composée vers 1440. Personne ne peut dire quelle est la part de l'information historique et celle de l'imagination du poète dans la composition de ses récits. Environ vingt ou trente ans avant le moment où fut écrit le *Livre blanc*, de 1440 à 1450, le chanoine *Hæmmerlin* de Zurich, dans une sorte de pamphlet contre les Schwyzois, raconte un épisode que n'a pas reproduit le *Livre blanc*. Il s'agit d'un bailli placé par les Habsbourg au château de *Lowerz*, qui n'est pas Gessler et n'a rien à faire avec lui ; ce châtelain est tué par deux Schwyzois dont il avait séduit la sœur ; le comte ayant voulu punir les auteurs de cet attentat, une conspiration s'organisa ; le peuple se souleva et le château de Lowerz fut détruit.

Une chronique plus ancienne, composée au début du quinzième siècle (1420) par le bernois *Justinger*, rapporte, ainsi que le fait plus tard la ballade de Tell, que les employés des Habsbourg commettaient des attentats sur les femmes et les jeunes filles. On voit ainsi que plus on remonte dans le cours du siècle, plus les faits deviennent vagues. « La petite nuée qui doit plus tard grossir et se développer, dit M. Rilliet, ne fait qu'apparaître à l'horizon. C'est d'abord l'idée abstraite de la tyrannie et de l'oppression qui prend possession des esprits ; les exemples viendront ensuite. »

La ballade de Tell elle-même, qui remonte aux environs de l'année 1470, sert de base aux récits de deux chroniqueurs lucernois, *Melchior Russ* (1482) et *Schilling* (1510). Dans la ballade de Tell comme dans le vieux drame de Tell qui remonte au commencement du seizième siècle, on voit figurer Tell au premier plan, tandis que dans le *Livre blanc* il n'est qu'un personnage subordonné, figurant au nombre des compagnons de Stauffacher. La tradition d'Uri fait de Tell un des trois conjurés; il prend la place de Furst. Schilling attribue au comte ou au sire de *Seedorf* le rôle de Gessler. Russ dit qu'après l'incident de la pomme, Tell fut conduit auprès du bailli autrichien de Schwyz, *auf das Schloss im See*, c'est-à-dire à Lowerz, et c'est à la *Tellsplatte* qu'il place le meurtre du bailli.

On voit par ces variantes à quel point la légende était peu fixée au commencement du seizième siècle.

Le récit contenu dans le *Livre blanc* et qui fut reproduit ensuite par le chroniqueur lucernois ***P.-E. Etterlin***, dont l'ouvrage parut à Bâle, en 1507, devint dans ses traits principaux la tradition régnante et l'emporta sur la version de Schilling. C'est à cette légende, en lui faisant subir toutefois certaines modifications, que l'Hérodote de la Suisse, le célèbre ***Egide Tschudi***, de Glaris, accorde la préférence. Pour fixer les idées, il donne des désignations très précises à ses héros, sans qu'on puisse trouver les sources où il les a puisées ; c'est ainsi que l'homme d'Altzellen prend le nom de ***Conrad Baumgarten***, que ***Furst*** d'Uri est gratifié du prénom de ***Walter***, ***Stauffacher*** de celui de ***Werner***, Gessler de celui d'***Hermann***, la femme de Staufacher est appelée ***Marguerite Herlobig*** ; il échafaude aussi avec beaucoup d'ingéniosité tout tout un système de dates, qui donne un aspect de vraisemblance à son récit. Sa chronique, à laquelle il travailla jusqu'à sa mort, en 1570, ne parut qu'en 1734, elle fut servilement copiée par les auteurs subséquents, ***Josias Simmler***, de Zurich (1578), ***François Guillimann***, de Fribourg (1598), et enfin par l'illustre ***Jean de Muller***, auquel le serment du Grutli doit la grande place qu'il a prise dans notre vie nationale. Pour ces écrivains au cœur chaleureux, l'histoire était moins une science visant à l'exactitude qu'une branche de l'éloquence et un moyen d'entretenir le patriotisme.

La critique historique devait cependant affirmer ses droits ; elle se produit au début avec une certaine timidité. En 1607, ***Guillimann*** fit part à un de ses amis des doutes qui, après mûres réflexions, s'élevaient dans son esprit au sujet de la tradition vulgaire qu'il avait rapportée neuf ans auparavant dans son histoire suisse. Deux Bâlois, ***Christian*** et ***Isaac Iselin***, dans la première moitié du dix-huitième siècle, expriment des doutes sur la légende de Guillaume Tell. En 1752, le bibliographe ***Emmanuel de Haller***, dans une lettre à son ami ***Freudenberg***, met en question l'authenticité des incidents groupés autour du nom de Guillaume Tell. Peu après, Freudenberg consigne le résultat de ses recherches dans un opuscule demeuré inédit, intitulé la ***Fable de Guillaume Tell***. Ce mémoire ayant été communiqué au baron de ***Zurlauben***, à ***Félix de Balthasar***, de Lucerne, et par eux au vicaire de Schaddorf, ***Jean Imhoff***, celui-ci prit la défense de la tradition et

réunit dans ce but des pièces d'une authenticité plus que douteuse. La faiblesse de cette défense engagea Freudenberg à poursuivre son attaque et il publia, en 1760, un pamphlet en français intitulé *Guillaume Tell, fable danoise,* qui blessa au vif le sentiment patriotique des Confédérés. Le gouvernement d'Uri fit livrer aux flammes l'irrévérencieux opuscule et demanda aux autres cantons de le flétrir par une réprobation solennelle. Cette rigueur n'était pas faite pour confondre les esprits sceptiques ; mieux inspiré, *Balthasar* s'efforça de réfuter les arguments de Freudenberg dans un mémoire intitulé la *Défense de Guillaume Tell.* Cette apologie reposait sur des documents controuvés, néanmoins la légende ressortit affermie de cette discussion jusqu'au moment où, au commencement de notre siècle, l'historien *Kopp,* de Lucerne, lui porta des coups dont elle ne devait plus se relever.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, avec M. Rilliet, que ce fut de Lucerne, la capitale intellectuelle et religieuse des Waldstætten, qu'est sortie la transformation des vieilles croyances nationales qui y avaient longtemps régné. Lorsque Kopp, ainsi que l'avait fait avant lui Freudenberg, rapprocha l'épisode de Tell de la légende danoise, concernant l'archer *Tokko,* racontée par le chroniqueur *Saxo Grammaticus,* il souleva un tolle général en Suisse, et fut considéré comme ayant fait une œuvre antipatriotique. Aujourd'hui, les passions se sont calmées. La critique a du reste fait, depuis Kopp, des progrès qui ont rendu ses conclusions plus facilement acceptables. Les historiens actuels se rendent fort bien compte qu'on ne peut conclure de ce qu'aucun document ne mentionne un fait à la fausseté de ce fait. Beaucoup de documents ont, en effet, été anéantis; l'incendie d'Altorf, en 1799, nous a certainement privés d'un grand nombre de pièces qui eussent peut-être contribué à jeter du jour sur les origines de la Confédération. Lorsqu'en 1415 les Confédérés s'emparèrent des archives des Habsbourg, ils détruisirent aussi bien des pièces, et il est évident qu'il s'est passé de tout temps et il se passe encore tous les jours des faits qui ne sont pas enregistrés dans des documents officiels. L'histoire positive présente de graves lacunes, c'est ainsi que nous ignorons absolument en quoi ont consisté les luttes qui ont eu lieu, au milieu du treizième siècle, entre les Waldstætten et la branche cadette des Habsbourg. Nous manquons également de documents touchant les faits qui se sont passés sous Rodolphe de Habsbourg, et après sa mort, lors de la seconde

alliance, ou alliance perpétuelle, ainsi que pendant les dernières années d'Albert (1304-1308). Qui pourrait prétendre qu'il ne s'est rien passé durant ces années, ou que les faits qui se sont passés sont sans rapport avec ceux que la légende a décrits ?

Les historiens de l'école de Kopp ont mis au jour des documents nombreux, ils ont découvert les lettres de franchise des Waldstætten, ils ont jeté du jour sur les rapports des Waldstætten avec l'empire allemand ; ils ont réellement facilité l'intelligence de ces temps ; l'histoire nationale, en possession des fruits de leurs travaux, ne peut les ignorer ou les mettre de côté sans commettre une lourde faute et manquer à la vérité. Mais à cette tendance partiale et négative des éplucheurs de vieux documents il faut opposer les points de vue de G. de Wyss et de Meyer de Knonau à Zurich, de Vischer et de Bernoulli à Bâle, qui se sont donné pour tâche d'étudier la formation et le développement des légendes, d'extraire la donnée historique et de dégager des vieilles chroniques et des chants populaires la part de vérité qu'ils peuvent contenir et de repousser ce qui est erroné ou invraisemblable.

Les récits relatifs aux baillis et à leurs excès de pouvoirs sont, jusqu'à un certain point dignes de crédit. Comme toutes les familles seigneuriales, les Habsbourg avaient des agents, des administrateurs. Sous Rodolphe de Habsbourg, il y avait dans les vallées de la Suisse primitive des juges à la nomination du roi, l'alliance perpétuelle de 1291 en stipulant que ces juges devraient être choisis dans le pays, nous prouve que la nomination des juges étrangers était une cause de graves mécontentements. Que les baillis étrangers aient fait un mauvais emploi de leurs pouvoirs, qu'ils se soient montrés tyranniques, il n'y a rien là en soi-même d'incroyable.

Les conflits avec les baillis étaient nombreux, les ruines de certains châteaux seigneuriaux en fournissent la preuve. Quant à savoir les noms que portaient les agents c'est une autre question. Que l'un d'entre eux, envoyé à Sarnen, se soit appelé *Landenberg*, cela n'a rien d'impossible, quoique aucun document ne l'établisse. L'histoire positive mentionne un certain Hermann de Landenberg, qui a été maréchal aux temps des rois Rodolphe et Albert, et seigneur à Greifensée et à Uster, et son fils qui s'appelait également Hermann qui était vassal des ducs d'Autriche et leur représentant en Thurgovie, Argovie, Alsace, à Gaster et Glaris. Il n'est cependant pas vraisemblable que l'un ou l'autre de ces hommes ait résidé

dans les Waldstætten et y ait commis des méfaits, car ils se trouvaient la plupart du temps à Greifensée ou bien à la cour des rois et des ducs d'Autriche. La colline sur laquelle fut bâti le château de Sarnen, et où se tiennent actuellement les landsgemeindes, porte le nom de Landenberg; elle peut avoir donné son nom au bailli qui l'occupait.

Il n'est pas impossible, quoique aucun document ne l'établisse, qu'un Gessler ait été bailli dans les Waldstætten, à Schwyz ou à Uri; les chroniques mentionnent un Gessler qui occupait des fonctions vers l'an 1400 en Argovie, à Gruningen et à Brunegg. Les chroniques du treizième siècle parlent de personnages portant le nom de *Grissler* ou *Grissner* dont le nom a pu se transformer en celui de Gessler. En tout cas, il est inadmissible qu'au treizième ou au commencement du quatorzième siècle un Gessler ait résidé à Kussnacht, car ce château fut, jusqu'en 1347, la propriété des chevaliers de Kussnacht qui tenaient l'avouerie de Kussnacht en fief des Habsbourg et subsista ensuite comme seigneurie particulière jusqu'en 1402 où cette localité devint schwyzoise. Un bailli qui aurait gouverné à la fois Uri, Schwyz et Kussnacht est donc une invraisemblance. La tradition qui fait voyager Gessler de Fluelen à Brunnen par eau et de là par terre à Kussnacht est aussi invraisemblable, car pourquoi aurait-il fait ce grand détour? Kussnacht se trouvant au bord du lac, le trajet par eau était beaucoup plus court. D'ailleurs, suivant une version, l'oppresseur de Tell résidait à Uri même, c'était un seigneur de Seedorf, et le meurtre aurait eu lieu à la Tellsplatte. Cette version qui, au lieu d'un bailli autrichien, donne à Uri un gouverneur appartenant à la noblesse de la vallée est plus conforme à la vraisemblance, car il n'est pas plausible que, ayant été, dès 1231, reconnu terre d'empire, Uri ait pu recevoir un juge étranger. Du reste, le plus ancien des chroniqueurs suisses qui raconte ces faits, Justinger de Berne (1420), ne parle pas de l'oppression d'Uri par des baillis autrichiens et ne mentionne ce pays qu'en raison de ses relations de voisinage et d'amitié avec Schwyz et Unterwald.

Tout bien considéré, il est fort possible qu'il se soit produit dans la tradition populaire une confusion entre la personne des juges d'Uri et des baillis autrichiens avec les chevaliers de Kussnacht. Cela est d'autant plus facile à concevoir que les gens de Kussnacht étaient en lutte avec leur seigneur et l'un d'entre eux peut avoir été tué dans le chemin creux. Kussnacht ayant été plus tard réuni

à la Confédération, son émancipation peut avoir été rattachée à ce meurtre par la tradition locale. C'est ainsi que le professeur Vischer a cherché à interpréter ces légendes. On peut aussi supposer qu'un des baillis de Schwyz, résidant à Lowerz, ait été assassiné dans le dit chemin creux et que le souvenir de cet événement ait été confondu avec celui du meurtre du juge d'Uri. Ce ne sont là que des conjectures, des points de repère au milieu de la confusion qui s'est glissée entre ces légendes diverses, grâce à l'attachement aveugle des auteurs pour ces traditions populaires.

Si l'on poursuit l'examen de ces légendes, on voit que toutes établissent un lien entre la formation de la Confédération et la destruction des châteaux. Ici aussi la légende a fait des confusions. D'après les documents historiques certains, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il y a eu deux alliances et deux soulèvements. Un premier soulèvement et une première alliance dirigés contre la branche cadette des Habsbourg (Habsbourg-Laufenbourg) remontent au milieu du treizième siècle aux années 1245 à 1250; un second soulèvement eut lieu après la mort de l'empereur Rodolphe; il débuta par l'alliance de 1291, fut suivi d'une période de troubles et aboutit, après la bataille de Morgarten, au pacte de 1315 qui fut la confirmation du précédent. La légende a confondu ces deux alliances et ces deux révolutions; les générations qui suivirent ces événements firent la même confusion, et il est impossible de savoir à laquelle des deux révolutions attribuer la prise des châteaux de Sarnen, de Rotzberg et de Lowerz.

Quant au lieu où furent conclues l'alliance contractée sous Frédéric II (1245-50) et l'alliance perpétuelle (1291), les documents ne nous donnent aucun renseignement et nous n'avons par conséquent aucun motif pour repousser le récit du *Livre blanc* qui place au Rutli le serment d'alliance.

« La tradition populaire, dit M. Hilty, montre une grande prédilection pour les figures héroïques et se plaît à concentrer dans la vie de ses favoris, en y ajoutant toute sorte de broderies, l'histoire d'une période entière. Quoi qu'il en soit, le souvenir du serment du Grutli en 1307 se rapporte certainement à un fait réel. Ce ne fut point, sans doute, l'origine de la Confédération, qui avait été fondée seize ans auparavant par l'acte de 1291. Mais il est très vraisemblable qu'à cette époque, où la liberté et l'alliance des Waldstætten couraient de si grands dangers, il y eut des conciliabules assez fréquents entre les hommes les plus considérables des

trois vallées et il n'est pas incroyable que l'une de ces réunions se soit tenue au Grutli et que l'on s'y soit par serment engagé de nouveau, — ou même peut-être pour la première fois, etc. »

Quant aux personnes qui jouèrent un rôle dans l'expulsion des baillis et dans la conclusion de l'alliance, le *Livre blanc* indique *Furst* et *Stauffacher*, mais ne donne pas leurs prénoms. Or nous savons par les documents historiques qu'en 1275 le landamman de Schwyz s'appelait Rodolphe Stauffacher et il apparaît dans les années qui suivirent comme le chef de cette contrée ; au commencement du quatorzième siècle, ce sont ses fils *Henri* et *Werner* qui lui succèdent ; ce dernier est landamman en 1313 et 1314. Un *Furst*, avec le prénom de *Walter*, est mentionné en 1303 dans un document d'Uri et en 1314 il figure comme fondé de pouvoirs d'Uri dans une contestation relative à Urseren. *Werner d'Attinghausen* est aussi une personnalité historique qui occupa la charge de landamman d'Uri de 1294 à 1317 et joua un rôle important parmi les fondateurs de la Confédération.

On a vu plus haut que les diverses versions ne font pas jouer à *Tell* le même rôle dans l'insurrection, la version d'Uri lui donne un rôle principal, celle de Schwyz en fait un compagnon de Stauffacher ; on ne peut donc savoir à quoi s'en tenir. Plus tard, dans les drames que la légende a engendrés, les trois conjurés sont appelés les « trois Tell. »

La question la plus brûlante est celle de savoir si Tell a effectivement été appelé à tirer une pomme sur la tête de son fils. C'est contre ce fait que la critique a dirigé ses attaques les plus opiniâtres. Elle s'est appuyée sur la similitude de cet épisode avec d'autres semblables remontant au dixième et au onzième siècle que l'on retrouve dans des légendes *danoises, islandaises* et *anglaises*, où l'on voit un roi ou tyran contraindre un père à tirer une pomme sur la tête de son fils. Il est positif que l'analogie est frappante, elle se retrouve jusque dans les mots employés par l'auteur. Dans la légende islandaise le tireur s'appelle *Eigil* et le roi *Nidung*. Nidung place de sa propre main une pomme sur la tête du fils d'Eigil; L'archer hésite au premier coup, mais sous la menace d'une peine il obéit. Il tire trois traits de son carquois, en ajuste un et atteint le milieu de la pomme. Le roi admire son adresse, puis lui demande pourquoi il avait préparé trois flèches, n'ayant qu'un coup à tirer. Eigil répond : « Je voulais vous tirer dessus ; si j'avais au premier coup touché mon fils, ces deux flèches vous auraient

atteint. » Le roi, plein d'admiration pour la réponse de ce brave guerrier, le fait entrer dans sa troupe. La légende danoise a beaucoup de rapport avec celle d'Islande. Le roi *Harald* donne l'ordre à l'archer *Tokko*, qui se vantait de son adresse, de tirer une pomme sur la tête de son petit garçon. Tokko prend également trois flèches dans son carquois, en ajuste une et perce la pomme. Le roi lui demande alors pourquoi il avait pris trois flèches dans son carquois et il répond : « Pour me venger sur toi si j'avais manqué le but avec la première. » Le tyran voulant soumettre l'archer à une nouvelle épreuve, Tokko le tue d'une flèche dans la forêt.

Il est impossible de méconnaître les ressemblances que ces récits présentent avec la ballade de Tell. Mais à côté de ces analogies il y a aussi des différences. Le refus de saluer le chapeau du tyran, le voyage du bailli et de l'archer sur le lac appartiennent en propre à la fable suisse et prouvent que la légende n'a pas été purement et simplement apportée du Nord. Le récit du *Livre blanc* ne donne d'ailleurs pas l'impression d'une combinaison littéraire plus ou moins savante, mais bien d'une tradition populaire. Le professeur Gisler, dans sa récente apologie intitulée : *Die Tellfrage,* fait remarquer que l'ouvrage de Saxo Grammaticus, où se trouve relatée la légende de l'archer Tokko, quoique écrit vers l'an 1185, ne fut traduit en allemand qu'en 1430 et en bon allemand en 1480 et imprimé pour la première fois à Paris en 1514, et il en conclut qu'il est peu probable que cette fable ait influé sur la composition des chroniqueurs suisses.

D'autre part il est connu que la fable de l'archer avait déjà cours chez plusieurs peuples de l'antiquité, on la retrouve en Asie aussi bien que dans le nord de l'Europe et les pays du Rhin. On pourrait peut-être tirer de ce fait cette inférence que l'action imputée au bailli autrichien, qui nous apparaît de nos jours comme une chose abominable, ne devait pas soulever, en ces temps reculés, une réprobation aussi générale et qu'en soumettant l'archer Tell à cette cruelle épreuve il se serait lui-même inspiré de l'exemple du tyran danois ou islandais, sans mesurer le danger auquel sa conduite l'exposait.

Lorsque la réalité de la fable de Tell commença à être mise en doute, les avocats de la légende s'efforcèrent de réunir des preuves pour défendre son authenticité. Ils invoquèrent des extraits tirés des registres paroissiaux d'Uri et produits en 1759 par le vicaire Imhoff de Schaddorf, ainsi qu'un décret rendu par une landsge-

meinde réunie à Altorf en 1387, signé par le landamman Conrad d'Unteroyen, instituant un pèlerinage à Burglen en l'honneur du « premier restaurateur de la liberté, Guillaume Tell. » Or une enquête a démontré que la nécrologie écrite par le vicaire de Schaddorf était le résultat d'une erreur de l'auteur et que le nécrologe d'Attinghausen avait subi des altérations manifestes. Quant au prétendu décret de la landsgemeinde d'Altorf de 1387, il porte la date du dimanche 7 mai ; or cette année-là le 7 mai tombait sur un mardi et non sur un dimanche et la charge de landamman était remplie par Walter d'Erstfeld et non par le sieur Unteroyen dont le nom ne figure ni parmi les magistrats, ni parmi les citoyens d'Uri à cette époque. Ces trois pièces dont il fut fait grand état ont donc un caractère apocryphe. Un autre document portant la date de 1388, à teneur duquel 114 personnes vivant à cette date déclarent avoir connu Tell et peuvent attester son existence ne paraît pas moins suspect ; s'il était réel, il tendrait à prouver que des doutes sur son existence s'étaient déjà élevés dans l'esprit d'une génération dont une partie aurait dû le connaître.

A l'appui de la légende on a invoqué aussi la construction des chapelles de la Tellsplatte, de Kussnacht et de Burglen, et les pèlerinages qui y sont célébrés depuis des siècles, « comme si, dit M. Rilliet, on avait le droit de conclure de l'existence d'une place, d'un arbre, d'une chapelle, voire même d'un office religieux, à la réalité des incidents que la tradition s'est plu à y rattacher. » Or la chapelle de la Tellsplatte, qu'on a voulu faire remonter à 1388, est signalée pour la première fois au seizième siècle par Tschudi, aucun des chroniqueurs antérieurs ne la mentionne ; il n'est pas davantage possible de fixer la date de la construction de celle de Kussnacht ; quant à celle de Burglen, d'après un document dont l'original ne se trouve plus du reste dans les papiers de cette paroisse, elle aurait été élevée, en 1582, en « l'honneur de Guillaume Tell, le premier Confédéré, qui avait sa maison à l'endroit où est érigée cette chapelle et qui y a vécu avec sa femme et ses enfants. » M. Rilliet observe avec raison que ce dernier édifice ainsi que les autres monuments élevés à la mémoire de notre héros national prouvent simplement que la légende de Tell avait obtenu dans les Waldstætten, depuis le milieu du seizième siècle, une créance assez universelle pour que la religion même se prêtât à la consacrer.

En l'absence de tout document contemporain de l'événement, cette croyance populaire est aujourd'hui encore le seul fondement sur lequel s'appuyent les défenseurs de la tradition. M. le D[r] Antoine Gisler, de Coire, chargé par le gouvernement d'Uri, à l'occasion de la récente inauguration de la statue de Guillaume Tell à Altorf, de présenter un mémoire sur l'état actuel de la question, résume en ces termes son opinion :

« 1° L'histoire la plus rigoureuse ne dément pas l'existence d'un bailli autrichien à Altorf dans les dernières années du règne d'Albert, non plus que l'exploit de Tell peu avant ou après la mort d'Albert.

» 2° Plusieurs circonstances rendent même l'existence d'un bailli vraisemblable.

» 3° Ni Tell, ni Gessler, qui sont mentionnés dans des documents du quinzième siècle, et notamment dans le *Livre blanc*, ne sont dans leurs traits essentiels des impossibilités historiques.

» 4° Les processions de Burglen et de la chapelle du lac sont des énigmes sans l'existence de Tell.

» 5° La tradition de Tell est fixée par écrit dès la fin de la première moitié du quinzième siècle, elle y apparaît accompagnée de tels signes qu'elle ne peut avoir surgi à cette époque et qu'elle doit remonter aux premiers temps des ligues suisses.

» 6° Rien de fondé ne s'élevant contre cette tradition, les vraisemblances parlant en sa faveur, on peut à bon droit tenir pour fondé, dans ses traits essentiels, le récit du *Livre blanc* qui, depuis de longs siècles, a trouvé crédit dans les consciences de notre peuple.

» Les Suisses peuvent se réjouir et être fiers de ce récit. La tradition de Tell est un incomparable symbole de l'amour de la liberté et de la vigueur de notre démocratie. Elle a droit de cité dans nos cœurs et personne ne saurait le lui ravir. La statue d'airain du père Tell sur la place d'Altorf se dresse fièrement, elle n'a à redouter ni les jugements du critique historique, ni ceux du moraliste. »

Jusqu'ici la légende de Tell avait eu plus à se louer des poètes, des artistes musiciens ou sculpteurs, de Schiller, de Rossini et de Kissling, que des érudits. Le professeur de Coire, auquel on ne saurait reprocher un défaut d'érudition, car il a analysé tout le dossier de la cause, a pris néanmoins hardiment la défense de la tradition populaire. On peut se demander cependant si, dans son

ardeur apologétique, il n'a pas renversé les données du problème? Ne serait-il pas imprudent de généraliser son mode d'argumentation? En bonne procédure, c'est à celui qui avance un fait qu'incombe l'obligation de le prouver, la preuve négative ne saurait être mise à la charge de son contradicteur.

De tout ce qui précède, on ne peut conclure, dirons-nous avec M. Dändliker, ni à l'entière authenticité, ni à la complète inauthenticité de l'histoire de Tell, et le jugement que portait à ce sujet, il y a plus de trente ans, l'un de nos historiens les plus méritants, le professeur Georges de Wyss, conserve encore toute son actualité. « Dans l'histoire de Tell, écrivait-il, on retrouve une fable d'une haute antiquité, qui figure dans les ballades populaires de divers rameaux des peuples germaniques, des souvenirs d'événements locaux se sont ajoutés à son fonds primitif, si bien qu'il est impossible de faire le départ entre ces deux éléments et de distinguer les faits réels sans se livrer à des conjectures arbitraires. Depuis bientôt cent ans (on pourrait dire aujourd'hui plus de cent ans) le critique historique s'est en vain donné cette tâche. Il n'y a aucun motif valable pour mettre en doute l'existence d'un événement historique auquel la légende se serait attachée. » Dans ses *Esquisses d'histoire suisse*, M. le professeur P. Vaucher, dont la sagacité est bien connue, reproduit sans commentaire les cinq ou six textes du quinzième siècle qui permettent de suivre le développement graduel de notre légende nationale, et laisse à ses lecteurs la liberté d'en tirer la conclusion. Il leur rappelle toutefois que le jugement à porter sur la valeur d'un témoignage individuel ou collectif dépend à la fois du caractère des témoins à qui nous le devons, de l'âge des écrits dans lesquels il est consigné et de la vraisemblance des faits auxquels il se rapporte. Ce sont là des principes dont on ne saurait se départir.

Nonobstant les discussions dont il a été l'objet, Guillaume Tell demeure le héros national par excellence de la Suisse, et la personnification des luttes qu'elle a subies pour conquérir son indépendance.

La gracieuse prairie du *Grutli*, ou *Rutli*, sur les flancs escarpés du Seelisberg, restera pareillement entourée d'un saint respect ; la Société suisse d'utilité publique, voulant conserver le souvenir que ce lieu rappelle, en a fait l'acquisition en 1859 au moyen d'une souscription nationale, et en a fait don à la Confédération. La découverte du texte original du pacte de 1291 a démontré l'erreur

que commettaient les anciennes chroniques en faisant résulter l'affranchissement de la maison de Habsbourg des conciliabules tenus au Grutli dans les mois d'octobre et de novembre 1307. Mais si cette date n'a pas l'importance qu'on lui a longtemps donnée, il n'en reste pas moins évident que dans les premières années du quatorzième siècle, les principaux des Waldstætten ont été fréquemment appelés à se concerter secrètement sur l'attitude à suivre à l'égard de la maison d'Autriche, et, quoique le fait ne soit pas établi, l'on peut admettre que le Grutli ait été l'endroit choisi pour quelques-unes de leurs délibérations. Sa situation à la fois centrale et retirée rendait cette prairie particulièrement propre à ce genre de réunions.

CHAPITRE IV

Triomphe de l'alliance des Waldstætten.

Attitude des premiers Confédérés à l'égard de la maison d'Autriche — Adhésion des Waldstætten à la ligue des villes impériales de la Haute-Souabe. — Situation des Confédérés sous le règne d'Adolphe de Nassau. — Avènement d'Albert d'Autriche au trône impérial. Mort du roi Albert. — Avènement d'Henri VII de Luxembourg au trône impérial. Confirmation des franchises d'Uri et de Schwyz, franchises d'Unterwald. — Vengeance exercée par les reines Elisabeth et Agnès contre les meurtriers d'Albert. Fondation du couvent de Kœnigsfelden. — Démêlés de Schwyz avec le couvent d'Einsiedeln. — Les Schwyzois sont excommuniés et mis au ban de l'empire. — Avènement de Louis de Bavière au trône impérial. — Armement de l'Autriche. — Bataille de Morgarten. — Pacte de Brunnen en 1315, confirmation par le roi Louis de l'immédiateté impériale des Waldstætten.

Avec l'alliance de 1291, les Waldstætten commencent à jouer un rôle politique, les temps qui suivent sont consacrés à affirmer et à développer leur jeune Confédération. Leur avenir était loin d'être assuré, leur destinée dépendait des événements qui allaient se produire dans l'empire.

Dès que le roi Rodolphe eut fermé les yeux, une grande anxiété se manifesta en Allemagne. Rodolphe avait essayé de faire désigner son fils aîné, Albert, comme son successeur, mais les électeurs, mis en défiance par les vues intéressées du premier des Habsbourg, n'entrèrent pas dans ses vues. Un long interrègne était de nouveau en perspective.

Les adversaires des Habsbourg, fort nombreux dans le sud de

l'Allemagne, relèvent fièrement la tête. Dans la Suisse occidentale actuelle, la prépondérance des Habsbourg fut promptement détruite ; le comte Amédée de Savoie reprit sans difficulté les places de Morat et de Payerne que Rodolphe lui avait ravies. La ville de Berne s'allia avec lui, ainsi que la maison de Kibourg. Dans la Suisse orientale, l'évêque de Constance, un Habsbourg de la branche cadette, s'allia avec la ville de Zurich contre l'Autriche. La ville de Constance, l'abbé de Saint-Gall, les sires de Nellenbourg et de Montfort ainsi que la comtesse de Rapperschwil adhèrent à cette coalition. Le 16 octobre 1291, Uri et Schwyz s'étaient alliés également avec Zurich, ainsi qu'on l'a vu plus haut, mais en déclarant expressément que « dans le cas où un seigneur a dans l'un ou l'autre pays un serf, celui-ci doit le servir d'après le droit et les us et coutumes, *comme avant le défunt roi*, et doit être protégé contre toute autre réclamation, » cette réserve est significative. L'alliance avec Zurich était limitée aux deux parties contractantes et ne pouvait obliger l'une d'entre elles à porter secours aux alliés de l'autre. On verra dans la suite ce genre de réserve se reproduire fréquemment dans les alliances conclues par les Confédérés. Nous avons déjà vu plus haut (p. 208) qu'un conseil de douze membres, dont six de Zurich, trois d'Uri et trois de Schwyz, nominativement désignés, était chargé de veiller à l'observation des clauses du traité. Unterwald ne prit pas part à cette alliance.

Au printemps 1292, les électeurs choisirent un roi en la personne de *Adolphe de Nassau*. Albert d'Autriche, ainsi évincé, était résolu à s'emparer du trône dès que cela lui serait possible, et une lutte ne devait pas tarder à s'engager entre les deux rivaux. L'occasion était favorable pour les Confédérés. Ils envoyèrent aussitôt leur adhésion au nouvel empereur ; avec son aide ils pouvaient tout oser.

La ligue des villes de la Haute-Souabe ne devait cependant pas être heureuse dans sa lutte contre Albert. Profitant de ce qu'il était retenu en Autriche par les luttes qu'il avait à soutenir contre ses sujets, les Zuricois se dirigent en armes sur Winterthour qui, ayant reçu des lettres de franchise de Rodolphe, tenait pour les Habsbourg. Les habitants de Winterthour reçurent des secours de Schaffhouse et d'autres localités voisines soumises à l'Autriche. Les Zuricois, comptant sur la coopération de l'évêque de Constance, hésitaient à prendre l'offensive lorsque apparut sur les hau-

teurs environnantes un allié de Winterthour, le comte *Hugo de Werdenberg*, dont les troupes avaient arboré les drapeaux de l'évêque de Constance ; trompés par cette ruse, les Zuricois commencent l'attaque. Bientôt ils reconnurent leur erreur, pressés de deux côtés, ils battirent en retraite, laissant sur le champ de bataille de nombreux morts et des prisonniers (13 avril 1292). Après ce succès de ses partisans, le duc Albert en personne vint mettre le siège devant Zurich, mais il trouva les remparts de cette ville garnis de guerriers, c'était, si l'on en croit le récit du moine Jean de Winterthour, les femmes de Zurich qui avaient revêtu des armures pour accroître le nombre des défenseurs. Le duc s'imaginant avoir affaire à une nombreuse armée offre la paix aux Zuricois qui, se réconciliant avec lui, renoncent à leur alliance avec les Waldstætten après avoir reçu la confirmation de leurs franchises. La défection de Zurich portait un coup mortel à la ligue des villes de la Haute-Souabe; l'évêque de Constance, qui en était l'âme, et l'abbé de Saint-Gall firent à leur tour la paix, et l'opposition contre l'Autriche prit fin dans le nord de la Suisse. Les Confédérés se trouvèrent ainsi privés des appuis sur lesquels ils croyaient pouvoir compter. Demeurés seuls, ils ne perdirent néanmoins pas courage et demeurèrent inébranlablement attachés à leurs franchises. Le duc Albert chercha à les effrayer ; peu après le siège de Zurich, dans le courant de l'automne 1292, il se porta avec son armée jusqu'à Zoug qu'il soumit, mais se borna à cette démonstration. Au printemps suivant, son représentant à Lucerne, Otto Ochsenstein, traite en ennemis les Uranais, et ceux-ci entravent le commerce qui se faisait par le Gothard. Aucun document ne nous renseigne sur les phases de cette lutte. Pendant les années qui suivirent, les Uranais conservent leur indépendance ; à la tête de leur communauté figure, en 1294, comme landamman, le baron *Werner d'Attinghausen*, et à Schwyz, en 1295, *Conrad ab Iberg ;* on doit conclure de la présence des magistrats qui avaient joué un rôle dans les événements de 1291, que si une paix avait été conclue entre l'Autriche et les Waldstætten, elle avait respecté les privilèges de ces derniers.

Le duc Albert étant brouillé avec Adolphe de Nassau, il était dans le jeu de celui-ci de favoriser les adversaires de l'Autriche ; aussi lorsque les envoyés d'Uri et de Schwyz se présentèrent à Francfort devant lui, le roi n'hésita pas à renouveler solennelle-

ment aux Uranais et aux Schwyzois tous les privilèges que leur avait assurés jadis Frédéric II, et cela dans les termes les plus amicaux. Unterwald n'avait toujours pas obtenu de privilèges impériaux, l'indépendance dont il continuait à jouir n'était qu'un reflet de son alliance avec ses voisins plus favorisés.

Les premiers Confédérés n'étaient point parvenus au terme de leurs perplexités. Le 2 juillet 1298, le roi Adolphe de Nassau abandonné par ses partisans perdit la vie à la bataille de Geldheim, non loin de Worms, et son rival triomphant fut élu roi et couronné à Aix-la-Chapelle, le 24 août 1298. La position de la Suisse redevint ce qu'elle avait été sous Rodolphe. Albert se montra plus âpre encore que son père. Les privilèges de Berne, de Zurich et de Lucerne ne reçurent pas de confirmation. Le nouveau roi traita les terres d'empire comme si elles étaient des provinces autrichiennes. Sans être le tyran dur, sombre et cruel que nous ont dépeint les anciens historiens suisses, il poursuivit énergiquement et avec un esprit conquérant son système d'assimilation ; il chercha à donner de l'unité à l'empire. Ce serait, cependant, lui faire trop d'honneur que de le présenter comme un régénérateur de l'empire, ainsi que le prétendent quelques écrivains modernes. Contrairement à la tradition longtemps admise suivant laquelle il aurait envoyé dans les Waldstætten des baillis étrangers, les sources établissent que ce pays ne cessa d'avoir à sa tête des magistrats de son choix portant le titre de landamman. Nous retrouvons, sous le règne d'Albert, à Uri, *Werner d'Attinghausen*, et à Schwyz, *Rodolphe Stauffacher*. Nous voyons pareillement dans l'Unterwald, un landamman et cela pour la première fois en 1304, il porte le nom de *Rodolphe d'Ettisried*. Durant les premières années de son règne, jusqu'en 1304, le roi Albert paraît absorbé par le gouvernement de l'Autriche. A plusieurs reprises on le voit correspondre, non avec des *baillis*, mais bien avec les *landammans* des Waldstætten, ainsi qu'avec son épouse, la reine Elisabeth ; il recommande aux communes de respecter les immunités de l'abbaye de Wettingen. Les documents de cette époque montrent que la maison d'Autriche ne se considérait pas comme possédant des droits de souveraineté sur les Waldstætten et qu'elle reconnaissait la libre organisation de ces communautés.

Durant les dernières années du règne d'Albert, de 1304 à 1308, se serait-il peut-être produit un changement dans les relations de ce prince avec les Waldstætten ? L'absence de documents ne

permet pas de se prononcer sur ce point ; mais rien ne laisse supposer qu'il ait établi des baillis dans ces contrées, ni qu'il ait usé à leur égard de procédés tyranniques. On ne peut pas davantage soutenir qu'il se soit abstenu de tout empiètement sur les prérogatives du pays. Les Waldstætten ne vivaient donc pas, semble-t-il, en état d'hostilité avec Albert, mais il est possible que, comme sous Rodolphe, ils aient eu à souffrir d'une tendance du roi à restreindre leurs prérogatives.

La situation se trouvait donc mal définie lorsqu'un événement tragique, le meurtre d'Albert, vint subitement en hâter le dénouement. Ses procédés injustes, son ambition et sa cupidité avaient provoqué une sourde surexcitation, surtout dans la noblesse. La mort du roi Adolphe de Nassau avait fait naître des rancunes tenaces. A la tête des mécontents se trouvaient le duc ***Jean d'Autriche***, propre neveu d'Albert auquel celui-ci refusait obstinément de remettre l'héritage qui lui revenait comme fils du duc Rodolphe, frère cadet du roi, ainsi que de sa mère, la fille d'Ottokar de Bohême. Les prétentions de ce neveu gênaient Albert qui entendait donner la couronne de Bohême à son fils aîné. Ne pouvant obtenir satisfaction, le jeune duc Jean conçut des projets de vengeance et trouva des alliés parmi les nobles argoviens, les sires Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm, Walter d'Eschenbach et Conrad de Tegerfeld. Le 1er mai, comme le roi sortait de l'église de Baden, il rencontra son neveu qui lui renouvela sa requête. Albert, sans défiance, l'invita à prendre patience, lui demanda de participer à la campagne de Bohême qui se préparait, lui promettant, celle-ci terminée, de le traiter avec justice et équité. Cette réponse dilatoire décida du sort d'Albert. Le roi se mit à table, à Baden, avec plusieurs princes et chevaliers, des fleurs furent apportées, et Albert, qui était en verve, remit à chacun de ses hôtes une petite couronne et la plus belle de toutes à son neveu. Le duc Jean vit dans ce badinage une raillerie ; sa rage secrète s'accrut. Plusieurs des assistants remarquèrent qu'ils se passait quelque chose dans son âme. Un chevalier mit en garde le roi, mais celui-ci n'y fit pas attention. Informé en ce moment que la reine Elisabeth arrivait de Rheinfelden, Albert se décida à aller à sa rencontre et partit avec sa suite. Le duc Jean et ses complices se joignirent à lui. Au passage de la Reuss, près de Windisch, le cortège royal ne trouva qu'un seul bateau, trop petit pour prendre à bord toute l'escorte d'Albert. Les conjurés s'ar-

rangèrent, pour isoler le monarque, à monter avec lui dans le bateau et à laisser sur la rive la plus grande partie de sa suite. Parvenu à l'autre rive, le roi, sans attendre le reste de son escorte remonta à cheval et se dirigea à travers champs dans la direction de Windisch et de Brugg ; il s'entretenait gaîment avec le chevalier de Kastelen, lorsque tout à coup les conjurés, saisissant un moment propice, se précipitent sur l'infortuné prince, qui tombe tout couvert de sang et mortellement blessé. Lorsque l'escorte arriva sur le lieu du crime, Albert avait déjà expiré et les assassins avaient pris la fuite.

La nouvelle de l'événement se répandit promptement dans l'empire. De nouveau, comme à la mort du roi Rodolphe, les troubles recommencèrent, les amis de l'Autriche d'une part, ses adversaires de l'autre, se concertent. Le défaut d'une autorité supérieure fit renaître l'insécurité, Zurich ferma ses portes que depuis longtemps ses bourgeois tenaient ouvertes.

Par bonheur pour les Waldstætten, le successeur d'Albert ne fut pas un Habsbourg, le choix des électeurs tomba sur *Henri VII de Luxembourg* qui devait, comme Adolphe de Nassau, les protéger contre l'Autriche. Sitôt qu'il fut couronné, les Confédérés lui envoyèrent des délégués et, le 3 juin 1309, le roi, en passage à Constance, leur confirma leurs lettres de franchises et il étendit au pays d'Unterwald les faveurs accordées précédemment à Uri et à Schwyz par Frédéric II et Adolphe de Nassau ; il alla plus loin encore, accordant aux habitants des trois cantons le privilège de ne pouvoir être cités hors de leurs limites devant aucun autre tribunal que celui du roi. A partir de ce moment Unterwald se trouva sur un pied d'égalité avec Uri et Schwyz ; tous trois atteignirent ainsi, en 1309, le but de leur alliance de 1291. Quinze jours après la signature des chartes de Henri VII, le comte Werner de Homberg, gentilhomme argovien, ancien allié des Waldstætten dans leur lutte contre l'Autriche, leur fut envoyé comme bailli impérial, avec charge de les protéger contre toute atteinte aux droits qui venaient de leur être dévolus. Cette nomination consacrait l'indépendance des Waldstætten vis-à-vis des Habsbourg, qui après avoir exercé précédemment ces fonctions au nom de l'empire, avaient prétendu en faire un apanage de leur maison.

Les Habsbourg ne se bornèrent pas à poursuivre les auteurs de

la mort d'Albert ; ils enveloppèrent dans une commune vengeance les parents et les serviteurs des régicides. Après l'attentat, les régicides se réfugièrent dans leurs châteaux, *Rodolphe de Wart* à Falkenstein (près de Soleure), *Balm* à Altburen (près de Willisau) et *Eschenbach* à Schnabelbourg (sur l'Albis), puis de là ils gagnèrent l'étranger. Jacob de Wart, quoique innocent, paya pour son frère, son château fut détruit et les maisons de ses paysans devinrent la proie des flammes. Rodolphe de Wart lui-même, livré par un de ses parents, subit, sur le lieu même du meurtre, l'horrible supplice de la roue qui dura trois jours, pendant lesquels sa fidèle épouse, Gertrude, se tint en prière près de lui.

Le château d'Eschenbach (entre Kirchdorf et Lucerne) fut détruit de fond en comble ; celui d'Altburen subit le même sort, les quarante-huit défenseurs de la place furent mis à mort ; Frédéric et Léopold de Habsbourg assiégèrent Schnabelbourg et s'en emparèrent avec l'aide des Zuricois, tous les hommes qui l'occupaient furent impitoyablement mis à mort. A l'exception de Wart, aucun des meurtriers ne put être atteint, Eschenbach résida longtemps en Wurtemberg, déguisé, dit-on, en berger, le duc Jean parvint en Italie où il vécut oublié, Balm réussit à se cacher dans le pays et mourut à Bâle, quant à Tegerfeld, on perdit ses traces.

Les mains encore souillées du sang des innocents, les Habsbourg, leur vengeance assouvie, conçurent le projet d'une fondation pieuse. Sur l'emplacement de l'attentat, la reine Elisabeth fit construire une chapelle, puis deux couvents, l'un d'hommes et l'autre de femmes, qui prirent le nom de *Kœnigsfelden*. La fille d'Elisabeth, la reine Agnès de Hongrie, une fois veuve, vint s'y établir. Elle ne s'astreignit pas à la vie monastique, elle habitait une maison distincte de celle occupée par les nonnes ; intelligente, charitable et énergique, elle dirigeait la politique de la maison d'Autriche en Helvétie, fonda des hôpitaux, s'occupa des cloîtres et se fit un grand renom par ses actes de charité.

Le meurtre d'Albert et la fondation de Kœnigsfelden avaient détourné l'attention des Habsbourg, qui ne songeaient plus à leurs démêlés avec les Waldstætten. S'étant d'ailleurs réconciliés avec Henri VII, les ducs d'Autriche avaient obtenu de lui qu'il examinât leurs prétentions et fît le départ entre ce qui appartenait à l'empire et ce qui appartenait aux Habsbourg dans les Waldstætten. A cet effet, des arbitres avaient été nommés, à savoir : Eberhard de Burglen et Frédéric (IV) de Toggenbourg. Divers évé-

nements semblaient devoir influer sur la solution. Henri s'appuyait de plus en plus sur l'Autriche et s'était fiancé avec une sœur des ducs d'Autriche, ce qui était de mauvais augure pour les Waldstætten.

La mort subite de l'empereur Henri VII, survenue en Italie, changea de nouveau la situation.

Henri VII mort, la maison d'Autriche s'était flattée de ressaisir la couronne de Rodolphe. Mais ces espérances ne devaient pas se réaliser immédiatement. Les électeurs attendirent un an avant de prendre une décision. Pendant cet interrègne qui dura jusqu'à l'automne 1314, l'attaque du couvent d'Einsiedeln par les Schwyzois vint de nouveau ranimer la querelle des Waldstætten et de l'Autriche. Les anciens démêlés entre les Schwyzois et le couvent au sujet de leurs limites n'étaient pas terminés, les Schwyzois montraient dans la défense de leurs prétentions une grande audace et une habileté diplomatique consommée. Ils traitaient les terres du couvent en pays ennemi, et lorsque les moines, usant des armes spirituelles, eurent obtenu de l'évêque de Constance un jugement obligeant leurs voisins à restituer les biens qu'ils leur avaient enlevés, à les dédommager et à payer une amende, les Schwyzois, mis au ban et à l'interdit, en appelèrent au pape Clément V. L'appel qu'ils adressèrent au saint-siège, à Avignon, fut signé par seize hommes qui avaient été mis nominativement au ban ; parmi eux figurent *Conrad ab Iberg* et ses deux fils, ainsi que *Rodolphe Stauffacher* et ses deux fils, nous y trouvons également mentionnées pour la première fois les familles *Schorno* et *Reding*. Le pape donna l'ordre aux abbés de Weingarten et d'Engelberg et à un chanoine de la cathédrale de Constance d'examiner si l'excommunication avait été prononcée avant ou après l'appel, et, dans ce dernier cas, de la déclarer nulle, ce qui fut fait (10 juillet 1310). Le roi Henri VII, auquel l'abbé avait également adressé une plainte, renvoya les deux parties à un tribunal arbitral. Les Schwyzois participèrent à la nomination des arbitres, mais la sentence ayant été prononcée contre eux, ils refusèrent de l'exécuter et encoururent une amende de 200 marcs (19 juin 1311) qu'ils se refusèrent à acquitter. Toutes les tentatives de conciliation ayant échoué, l'abbé d'Einsiedeln eut de nouveau recours aux tribunaux ecclésiastiques. Les vicaires de l'évêque de Constance firent alors publier dans tout le diocèse, au son des cloches et à la lueur des cierges, l'excommunication

et l'interdiction contre les magistrats et les communes de Schwyz, Steinen et Muottathal. Les Schwyzois ne se laissèrent point intimider; ils mirent à prix, pour 400 livres, la tête de l'abbé d'Einsiedeln, et, dans la nuit des Rois (6 au 7 janvier 1314) ils firent irruption dans le couvent même sous la conduite de leur landamman, *Werner Stauffacher*. Le souvenir de cette attaque a été conservé dans une épopée burlesque composée en latin par le maître d'école Rodolphe de Radegg. Le cruel émoi que cette invasion causa aux religieux y est décrit en termes naïfs et pittoresques ; on y voit les moines brusquement interrompus au milieu de leur « bon sommeil, » cherchant dans l'obscurité leurs vêtements, fuyant leurs cellules, leurs chaussures et leurs culottes à la main, les membres tremblants, la démarche vacillante, leurs dents claquant de froid et la terreur les glaçant jusqu'à la moelle[1]. Les pauvres moines ne faisant pas de résistance, il n'y eut pas de sang versé, mais le couvent fut pillé, et les Schwyzois rentrèrent chez eux chargés de butin, emmenant les moines prisonniers avec leurs valets. Les seigneurs du voisinage, le baron de Regensberg et les comtes Frédéric de Toggenbourg et Rodolphe de Habsbourg, demandèrent à Werner Stauffacher et aux gens de Schwyz la mise en liberté des prisonniers qui furent relâchés après une détention de onze semaines. Sur la requête de l'abbé, l'excommunication prononcée contre les Schwyzois fut étendue à leurs alliés d'Uri et d'Unterwald, et le tribunal impérial les mit au ban de l'empire.

Excommuniés, mis au ban de l'empire et entourés de seigneurs dévoués à l'Autriche, les Waldstætten se trouvèrent dans une situation redoutable; cependant, les compétitions dont la couronne impériale était l'objet et finalement l'avènement au trône de Louis de Bavière (19 octobre 1314), devaient encore une fois détourner d'eux le danger qui les menaçait. Le nouveau roi informa, le 25 mai, les gens des Waldstætten qu'il avait obtenu de l'archevêque de Mayence la promesse de les relever de leur excommunication, et, le 17 juillet 1315, il lança de Munich un décret annonçant à l'empire qu'il avait levé le ban prononcé injustement contre les hommes d'Uri, Schwyz et Unterwald.

Le duc d'Autriche, *Frédéric le Beau*, qui avait été le compétiteur de Louis, ne s'était point incliné devant la décision des élec-

[1] Voir (sous n° 529) dans le regeste publié par M. Oechsli, la traduction de ce curieux document qne Rilliet rapproche du Lutrin de Boileau, quoiqu'il ne puisse lui être comparé au point de vue littéraire.

teurs; il maintenait ses prétentions à la couronne impériale et avait gagné à sa cause les villes impériales de Zurich, Bâle, Saint-Gall, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs de la Haute-Allemagne, et usurpé le titre de roi. Berne et Soleure demeurèrent neutres. A l'interrègne succéda un schisme qui devait durer huit ans. Les Waldstætten, séparés du roi Louis de Bavière par les

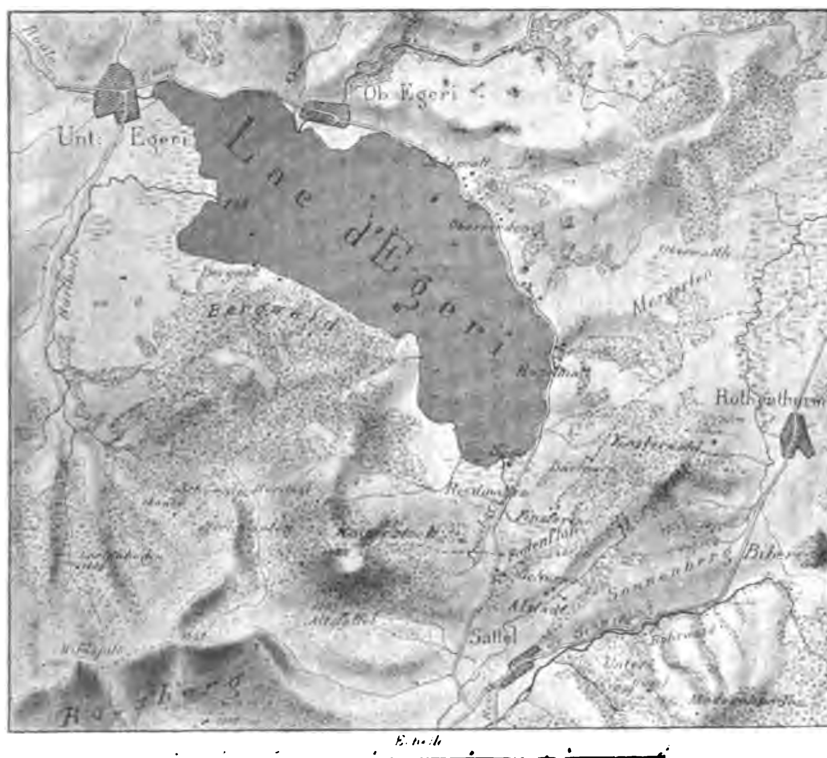


Fig. 48. — Carte du champ de bataille de Morgarten.

alliés de l'Autriche, étaient complètement abandonnés à eux-mêmes ! Ils tentèrent de conjurer la colère de l'Autriche et recoururent dans ce but aux bons offices du comte *Frédéric de Toggenbourg*. Mais le duc *Léopold*, frère et représentant du roi Frédéric le Beau, dédaigna leurs ouvertures ; il était résolu à en finir avec les Waldstætten, à réduire à l'obéissance ces turbulents montagnards, et à tirer vengeance du sac d'Einsiedeln.

Les gens d'Arth et de Schwyz avaient construit en commun un retranchement qui barrait complètement les routes de Zoug et de Kussnacht. Cet ouvrage remarquable consistait en un mur haut de

12 pieds, muni de trois tours, et long d'une demi-lieue, du pied du Rufiberg au pied du Rigi.

Des deux côtés, on se prépara à entrer en campagne. Tandis que Léopold concentre, au mois de novembre, son armée à Zoug, les Confédérés, au nombre de treize à quinze cents, veillent à leurs frontières, et invoquent l'appui du Tout-Puissant. « Le peuple tout entier, dit le chroniqueur Jean de Winterthour, implore avec ferveur le Seigneur et sanctifie son âme par le jeûne ; hommes, femmes, enfants, prient Dieu que leurs bestiaux ne soient pas la proie de leurs ennemis, que leurs femmes ne soient pas mises en captivité pour être réparties, que leurs villages ne soient pas détruits, que leur honneur et leur vertu ne soient pas souillés. » Cette préoccupation du bétail qui figure en premier dans l'énumération des malheurs suspendus sur leurs têtes est bien la marque caractéristique d'un peuple de pâtres. Après les processions d'usage, les Schwyzois, renforcés par leurs alliés d'Uri, attendent sans crainte leurs agresseurs.

Deux routes conduisent de Zoug à Schwyz, l'une passe le long du lac de Zoug, par Arth et Goldau, l'autre, le long du lac d'Egeri ; c'est cette dernière que Léopold choisit, sans doute pour éviter la position fortifiée d'Arth. Son armée était considérable, on l'a évaluée à 22 000 hommes, chiffre qui paraît très exagéré. Le 15 novembre 1315, le duc quitte Zoug suivi d'un brillant cortège de chevaliers qui voyaient dans cette expédition une occasion de faire du butin ; absolument sûrs de la victoire, ces gentilshommes s'étaient munis de cordes pour emmener le bétail qu'ils comptaient déjà prendre ; dans leurs rangs on remarquait des Habsbourg, des Kibourg, des Toggenbourg, des Landenberg, des Bonstetten, des Hallwil, etc., l'élite des chevaliers de la Haute-Allemagne, suivie de bourgeois de Zurich, Winterthour, Zoug, Lucerne, Sempach, Bremgarten, etc. Les cavaliers marchaient en tête, comme s'il s'agissait d'une partie de chasse, les fantassins en arrière ou par d'autres chemins. La disposition des lieux avait obligé les Autrichiens à se former en colonne au lieu de se présenter en ordre de bataille, et ils n'avaient pas cru nécessaire de reconnaître à l'avance le terrain. Depuis l'extrémité du lac d'Egeri jusqu'à la frontière schwyzoise près de Schorno, la route, dominée par les hauteurs de Morgarten, traverse un étroit défilé d'un kilomètre de long, impossible à tourner ; la longue colonne de l'armée autrichienne s'y était imprudemment engagée, lorsqu'une

grêle de pierres fort bien dirigée, jetée des pentes de la Figlenfluh, jeta le désarroi dans ses rangs[1]. Sans leur donner le temps de se remettre de leur frayeur, l'avant-garde des Confédérés, se précipitant des hauteurs, prend de flanc les Autrichiens, tandis que le gros des forces schwyzoises leur ferme l'extrémité du défilé. Un combat régulier ne pouvait avoir lieu sur un espace aussi restreint, il était impossible aux cavaliers du duc de se déployer; suivant l'expression d'un contemporain, ces fiers chevaliers étaient pris comme dans un filet de pêche. Ce fut moins une bataille qu'un massacre, les farouches montagnards, munis de leurs terribles hallebardes, mettaient en pièces et fendaient en deux les malheureux chevaliers, ils ne faisaient pas de quartier ; les hommes du duc, incapables de résister, s'enfuirent affolés, un grand nombre trouvèrent la mort dans le lac d'Egeri ; les fantassins qui avaient suivi d'autres sentiers, en apprenant ce massacre, s'enfuirent sans avoir pris part au combat. Le nombre des hommes qui perdirent la vie par le glaive a été évalué, au dire de Jean de Winterthour, à 1500, sans compter ceux qui se noyèrent dans le lac. « Par suite de la mort de ces chevaliers, dit le chroniqueur, il y eut dans les pays voisins, pendant longtemps, grande pénurie de gentilshommes, car ce furent presque exclusivement des chevaliers et d'autres nobles, exercés depuis longtemps au métier des armes, qui y périrent ; chaque ville, chaque château, chaque bourg avait à déplorer la mort de plusieurs des siens ; aussi les cris de joie s'éteignirent-ils partout, et l'on n'entendit plus que des pleurs et des lamentations. »

Le duc Léopold échappa par miracle à cette boucherie. Jean de Winterthour, le chroniqueur que nous venons de citer, étant encore enfant, le vit entrer dans cette ville[2], il paraissait à demi-mort de douleur. A la perte de la fleur de son armée s'ajoutait pour lui la honte d'avoir été défait par de simples paysans qui, supérieurs à lui en stratégie, avaient su deviner ses plans et l'avaient attendu dans un endroit favorable à leur tactique.

On a raconté, un siècle plus tard, qu'un chevalier de Hunenberg, en relation de voisinage avec les Schwyzois leur avait lancé

[1] On a attribué ces jets de pierre à des bannis qui auraient ainsi cherché une réhabilitation; il paraît plus naturel d'admettre que cette attaque faisait partie du plan de combat.

[2] La chronique de Jean de Winterthour fut écrite entre 1340 et 1347, le père de l'auteur avait pris part à la campagne dans les rangs autrichiens.

par dessus leur retranchement une flèche portant ces mots : « Gardez-vous à Morgarten. » M. Oechsli n'ajoute pas foi à cette tradition [1] qui aurait pour origine une confusion avec un incident analogue qui se produisit lors de la guerre à Sempach. Dans le camp autrichien on soupçonna le comte Frédéric de Toggenbourg d'avoir prévenu les Confédérés ; sa mort à Morgarten ne put pas le laver du soupçon.

Au Morgarten, ce furent les Schwyzois et les Uranais qui eurent les honneurs de la journée. Tandis qu'ils défendaient vaillamment leur frontière, le comte *Otto de Strasberg*, à la tête d'une autre armée autrichienne, faisait irruption dans l'Unterwald par le Brunig. En apprenant la défaite de son maître à Morgarten, Strasberg opéra précipitamment sa retraite, et cela avec tant de hâte qu'il en reçut une lésion interne dont il mourut peu après.

La bataille de Morgarten consacra les serments prêtés par les Confédérés en 1291 ; le sang versé en commun pour la cause de l'indépendance scella à tout jamais leur alliance. La délivrance inespérée des Confédérés provoqua au fond de leur cœur des sentiments de reconnaissance et d'actions de grâce envers la Providence, et ils décidèrent de perpétuer le souvenir de la glorieuse victoire de Morgarten par l'institution d'un jour de jeûne solennel et de chômage « en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints, parce que le Seigneur, dit le décret, a visité son peuple en le délivrant par son immense miséricorde de ses ennemis. » La célébration de cette fête religieuse fut fixée au premier vendredi après la Saint-Martin.

Trois semaines après ce sanglant baptême, les représentants d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald se réunirent à Brunnen pour renouveler les engagements de leurs commettants et pour substituer au *pacte secret* en langue latine, qui déjà les unissait, un *pacte public* en langue allemande.

Le pacte juré à Brunnen le 9 décembre 1315 n'est pas une simple traduction de l'alliance perpétuelle d'août 1291, c'est une première revision fédérale ; ce second document se distingue du premier par l'introduction de deux clauses qui marquent les progrès faits par l'idée fédérale et qui préparent la voie à une plus complète autonomie. C'est ainsi que, d'une part, il stipule que la

[1] La première mention de ce fait se trouve dans la chronique de Justinger.

politique extérieure est affaire commune aux trois pays, ensorte qu'aucun d'entre eux ne doit, à l'insu et contre le gré des deux autres, entrer en négociations politiques avec des étrangers, sous peine de proscription contre quiconque violerait les engagements de l'alliance. D'autre part, tout en décidant que les obligations du droit seigneurial sont maintenues « dans ce qu'elles ont de juste et de convenable, » le pacte statue que tous les individus des vallées, hommes et femmes, sont dispensés de s'y conformer, dans le cas où celui envers lequel ils y sont tenus voudrait attaquer les Confédérés ou élèverait contre eux d'injustes prétentions. Cette clause qui visait spécialement les prétentions de l'Autriche devait, observe M. Rilliet, tendre à développer chez les habitants des Waldstætten le sentiment de l'indépendance individuelle, atténuer les conséquences du vasselage et effacer les différences entre les diverses classes de la population en appelant tous les individus qui les composent à user indistinctement du droit de résistance contre l'usurpation.

La portée du pacte de Brunnen dépassait ainsi singulièrement celle de l'alliance de 1291, et ce fait explique l'oubli complet dans lequel celle-ci est longtemps demeurée.

La bataille de Morgarten était un succès pour le roi Louis de Bavière qui avait intérêt à l'abaissement de la maison d'Autriche, aussi s'empressa-t-il de témoigner sa gratitude à ses alliés des Waldstætten. Par sentence de la Cour impériale du 16 mars 1316, il fut statué que : « les ducs d'Autriche persistant ouvertement avec d'autres ennemis du roi et de l'empire, dans leur criminelle révolte contre le roi et l'empire, toutes les fermes, tous les droits et les biens que les ducs possédaient dans les vallées de Schwyz, Uri et Unterwald et dans d'autres contrées voisines, y compris les gens, le droit de justice et les accessoires, étaient dévolus en toute propriété à l'empire ; » et trois jours après, le 19 mars, le roi Louis confirma aux gens d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald les franchises qui leur avaient été accordées antérieurement par les empereurs Frédéric II, Rodolphe Ier et Henri VII.

Les ducs d'Autriche ne reconnurent naturellement pas la sentence impériale ; ils conservaient l'espoir de subjuguer de nouveau les Waldstætten, mais les pertes subies à Morgarten les obligeaient à ajourner leur projet de revanche, et finalement ils consentirent, le 19 juillet 1318, à un armistice qui fut prolongé à plusieurs reprises jusqu'en 1323. Par la paix de 1318, les Confédérés s'en-

gageaient à garantir à nouveau aux ducs d'Autriche la jouissance de leurs droits seigneuriaux, tels qu'ils les avaient possédés sous l'empereur Henri VII, c'est-à-dire leurs droits privés ; pendant la durée de cette trêve, la liberté du commerce avec les villes de Lucerne, Zoug, Egeri, Glaris et Interlaken fut garantie aux Waldstætten. Les ducs d'Autriche s'engagèrent à ne plus inquiéter les Confédérés en les citant devant leurs tribunaux laïques ou ecclésiastiques, et à ne causer aucun dommage préjudiciable à leurs communautés. Il ne fut plus question des droits *comtaux* des Habsbourg. Pour se conformer à cette clause, le duc Léopold enjoignit à l'abbé d'Einsiedeln, dont il était l'avoué, d'avoir à faire sa paix avec les Schwyzois et à renoncer à faire usage contre eux du bref d'excommunication qu'il avait obtenu du saint-siège.

Les habitants des Waldstætten avait ainsi atteint leur but qui était de ne dépendre que de l'empire. Le développement de leurs libertés avait été favorisé par les empereurs qui avaient intérêt à empêcher les seigneurs du voisinage de s'établir sur les abords du Gothard et de leur barrer la route d'Italie. La coalition *gibeline* du treizième siècle s'était peu à peu transformée, grâce aux alliances de 1291 et de 1315, en une *confédération perpétuelle*, Protégés sur le terrain du droit par les empereurs, les Confédérés n'en avaient pas reçu de secours matériels, mais ils avaient su habilement profiter des conflits qui s'étaient élevés entre les divers canditats à la couronne impériale, et en donnant sur le champ de bataille de Morgarten la mesure de leurs forces, les pâtres de la Suisse primitive étaient parvenus à se faire respecter. Tandis que dans les autres parties de l'empire, alors en voie de dissolution, les électeurs, ducs, comtes, ou princes ecclésiastiques parvenaient à créer des souverainetés absolues, une république où la volonté du peuple faisait loi se constituait sur les bords du lac de Lucerne et fournissait un centre de ralliement, autour duquel devait graviter la politique des villes impériales situées entre les Alpes, le Rhin et le Jura.

CHAPITRE V

Déclin de la féodalité. — Etat des communes suisses au treizième siècle.

Conséquences des luttes entre le trône et l'autel. — Mœurs des bourgeois. — Développement des villes. — Formation des corporations. — Culture littéraire.

Au treizième siècle, au milieu du moyen âge, les querelles entre le trône et l'autel, les Guelfes et les Gibelins avaient amené un affaiblissement du pouvoir impérial. Le prestige du saint-siège prime celui de l'empereur, les princes et les villes envisagent les arrêts du souverain pontife, en matière de droit public et privé, comme s'ils émanaient de Dieu lui-même ; de spirituelle, l'autorité de l'Eglise devient temporelle. L'avidité, la mondanité et la dépravation du clergé ne connaissent plus de bornes. Quiconque tentait de s'opposer à ces tendances funestes était considéré comme un ennemi de la foi. Les couvents, jadis foyers de lumière, laissent péricliter la science et les arts et négligent leur mission intellectuelle. Les moines de Saint-Gall qui s'étaient naguère illustrés par leur savoir et avaient joué un rôle glorieux, abandonnent les savantes recherches et le soin des pauvres, ils touchent de belles prébendes, mènent la vie des seigneurs, vont à la chasse et à la guerre ; leurs abbés combattent à la tête de leurs troupes. Les chefs des autres maisons religieuses en font autant et préparent ainsi le sort qui leur fut fait au moment de la réformation. L'Eglise manque à sa mission pacificatrice et se mêle aux intrigues politiques ; comprenant le danger qui la menaçait, le saint-siège s'efforça, mais en vain, de le combattre par la création des ordres mendiants.

Quelques prédicateurs cherchèrent de leur côté à réagir contre ce déclin des mœurs, tel fut le franciscain *Berthold de Regensberg* (vers l'année 1255), qui allait de ville en ville, de village en village, adressant aux pécheurs de sévères admonestations. Il visita le nord de la Suisse, il prêchait en plein air et attirait des foules ; son souvenir subsista longtemps et les générations suivantes l'honorèrent comme un saint. Mais ces prédicateurs, qui furent les précurseurs des réformateurs, étaient rares et ne modifièrent pas la

situation. De tous côtés, en Suisse comme en France et en Angleterre, nous voyons les communes, tant rurales qu'urbaines, prendre position et s'opposer à l'extension des privilèges ecclésiastiques en dépit des bans et des interdits. L'application fréquente de ces moyens extrêmes auxquels l'Eglise ne se faisait pas scrupule de recourir dans l'intérêt de sa domination, atténue l'impression qu'ils produisaient à l'origine ; le fait qu'ils étaient employés dans des vues mondaines révolte les âmes honnêtes et développe l'hérésie. Le besoin d'émancipation des esprits, le sentiment national, l'idée de l'Etat, faibles au début, s'affirment, la notion cosmopolite de la papauté et de l'empire perd du terrain, la chevalerie et la féodalité participent à ce discrédit. Ces institutions avaient eu leur apogée au douzième siècle ; elles commencent à décliner au treizième. La noblesse, en abusant de sa puissance, en entravant par ses violences le commerce naissant, avait soulevé le peuple. Ce fut particulièrement le cas, ainsi que nous venons de le voir, dans la Suisse allemande ; l'appui que l'Autriche donna aux prétentions de la noblesse causa sa perte ; on vit disparaître successivement les familles jadis florissantes des Regensberg, des Rapperschwil, des Wædenschwil, des Eschenbach, des Wart. L'ancienne légitimité fut ébranlée ; avec le treizième siècle, commença une série de révolutions ; la bourgeoisie dans les villes secoue le joug de la féodalité, la démocratie supplante l'empire que l'Eglise avait affaibli ; l'hérésie tient tête à la papauté.

De toutes ces luttes, un ordre nouveau surgit, l'esprit du moyen âge fait place à l'esprit moderne, le développement de la vie communale marque l'avènement de la bourgeoisie qui avait été l'initiatrice du mouvement et devient le facteur le plus important de la vie politique. En raison de circonstances qui lui sont propres, la Suisse devança l'Europe dans cette voie.

Pour connaître le genre de vie que l'on menait au moyen âge dans les villes, il faut s'y transporter par la pensée. Plusieurs d'entre elles, telles que Fribourg, Gruyères, Morat, Estavayer, Soleure, Lucerne, Schaffhouse etc., possèdent encore des vestiges de fortifications, qui donnent une idée de l'aspect que présentaient jadis ces cités. De hautes murailles crénelées, garnies de tours de distance en distance et de portes fortifiées munies de ponts-levis, gênaient leur expansion et leur cachaient la vue de la campagne. Au dedans, les rues étaient étroites, tortueuses, sombres et sévères. L'impression que l'on ressent en franchissant aujourd'hui

ces murailles est celle que produit une caserne ou une prison ; mais dans ce temps-là, alors que les campagnes étaient encore infestées de chevaliers errants en quête de pillage ou de vagabonds prêts à faire quelque mauvais coup, les bourgeois appréciaient grandement ces hauts remparts, derrière lesquels ils se sentaient à l'abri. Les habitants de ces cités étaient généralement adonnés à la vie rustique ; les rues, dépourvues de pavés[1], y étaient tracées sans plan régulier, et souvent encombrées de bétail. A côté de maisons d'habitation d'inégale hauteur et de pauvre apparence étaient des écuries, des étables et des hangars où s'entassaient des chevaux, des bœufs, des porcs et des outils aratoires.

Dans les campagnes de la Suisse, il y avait plusieurs genres de maisons, c'étaient, d'une part, le type jurassien ou celto-romain à l'ouest dans le Jura, et le type rhéto-romain qui s'est maintenu dans l'Engadine et dans une partie du Rheinthal ; dans ces constructions, l'emploi de la pierre prédomine. Puis, entre deux, au nord et au centre de la Suisse, les types alémanique, burgonde, langobard, c'étaient de légères constructions en bois ou *chalets*, système d'architecture que l'on retrouve depuis la vallée de Davos jusqu'à l'extrémité du lac Léman en passant par les vallées du Rhin, de l'Aar, du Tessin et du Valais. Mais ces divers types ne restent pas à l'état pur ; des types intermédiaires se formèrent. « Envisagé au point de vue de la construction de la maison, le berceau de la liberté suisse, dit M. Hunziker, est dans la contrée où les trois genres germaniques (l'alémanique, le burgonde et le langobard) se sont rencontrés : le premier et le troisième mélangés à des éléments rhéto-romains, et le second avec les deux autres. » (Voir notice de M. Hunziker dans l'ouvrage de M. Oechsli.)

Dans toutes les villes, qu'elles soient sujettes d'un seigneur ou qu'elles relèvent directement de l'empire, on constate dès le treizième siècle une tendance à l'autonomie, premier échelon vers l'avènement du régime républicain. Les habitants des communes urbaines se divisaient en catégories diverses. Les nobles et les bourgeois seuls, au début, jouissaient des droits politiques, et pouvaient exercer des emplois publics (*regimentsfähig*). Les artisans s'étant enrichis parvinrent à leur tour au bien-être et aspirèrent aux droits politiques. Ils s'unirent et formèrent des corps de

[1] Les premiers pavés de la ville de Berne remontent à 1400.

métiers (*Zünfte*), c'est ainsi que se constituèrent les corporations des tailleurs, des cordonniers, des forgerons, des boulangers, des commerçants, des vignerons, des tisserands, des bouchers, des charpentiers. On les voit apparaître à Bâle au milieu du treizième siècle. Le but de ces syndicats professionnels était d'assurer aux consommateurs des marchandises de bonne qualité et des travaux bien exécutés, garantie que depuis lors on a cherché à obtenir par le libre jeu de la concurrence. Les corporations comprenaient de simples compagnons et des maîtres d'état ; des épreuves successives étaient exigées d'eux, ces exigences allèrent en croissant avec le temps et se compliquèrent plus tard pour l'obtention du titre de maîtres, lorsque ceux-ci virent leur nombre augmenter et leurs profits diminuer. On en vint alors à imposer une certaine durée d'apprentissage, la justification d'une fortune déterminée, parfois la possession d'un immeuble. Ces transformations, engendrées par l'égoïsme professionnel, aboutirent à des monopoles despotiques dont quelques familles, dans chaque cité, s'emparèrent. C'est ainsi que les corporations fondées primitivement dans un but utile et basées sur l'intérêt général, dégénérèrent et finirent par être considérées de mauvais œil, à juste titre

L'esprit de fraternité et de camaraderie se répandit de bonne heure dans les corporations ; des repas en commun et des fêtes rapprochaient leurs membres. Dans ces réunions, les artisans s'entretenaient de leurs griefs, et ne tardèrent pas à acquérir la conscience du rôle qu'ils pouvaient être appelés à jouer dans les affaires publiques, et c'est ainsi que tout naturellement les corporations devinrent un centre d'opposition contre l'aristocratie qui jusque-là avait monopolisé le pouvoir. Le patriciat comprit le danger qui le menaçait et les corporations furent l'objet d'une surveillance attentive. A Berne, un décret limita leur activité aux questions de l'ordre professionnel qui avaient motivé leur création. A Zurich, on alla plus loin, à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, les corporations y furent prohibées ; l'histoire devait prouver l'inefficacité de pareilles mesures, car Zurich devait précéder Berne de bien des siècles dans la voie des idées démocratiques.

A partir du treizième siècle, les villes se développent. Le commerce trouve de nouveaux aliments. L'existence y devient plus confortable, plus agréable, des perfectionnements ont lieu dans tous les domaines. Un esprit plus libre, plus enjoué anime les

cités suisses ; il se manifeste par l'organisation de jeux, de fêtes, de banquets, de mascarades, de représentations théâtrales ; les arts sont en progrès. Les autorités municipales exerçaient un contrôle sévère sur leurs administrés. Les mesures de police relatives à l'hygiène publique et à la sécurité étaient particulièrement rigoureuses. Les boucheries, les boulangeries, les débits de boissons étaient surveillés de près, les falsifications des vins, les mélanges étaient punis d'amendes, et les vins étrangers soumis à un droit (*Ohmgeld*). Des soins de propreté étaient exactement prescrits, c'est ainsi qu'à Lucerne, il était interdit d'avoir en ville des laies ; les maréchaux devaient recueillir le sang des chevaux qu'ils saignaient ; chaque particulier était tenu de balayer une fois par semaine devant sa porte. Des guets furent préposés à la garde des rues pendant la nuit, ils devaient réprimer tout scandale et interdire ce qui pourrait amener un incendie ; il était défendu à Lucerne d'entretenir du feu pendant la nuit, et chaque bourgeois devait avoir dans sa demeure un seau à incendie et un tonneau plein d'eau.

La police des mœurs n'était pas moins rigide. Le luxe des vêtements était prohibé ; après la cloche de l'angelus tous les divertissements tels que jeux de quilles, jeux d'adresse, danses, etc., étaient interdits à Lucerne. Les offenses à Dieu, à la Vierge et aux saints, les imprécations et les jurements étaient punis d'amendes.

La culture et le savoir, jadis apanage des couvents, commencent à se développer dans les villes. Au milieu du treizième siècle, on voit des écoles se fonder à Zurich, Lucerne, Berne, Winterthour. Dans la première de ces cités se distingue le maître et chanteur *Conrad de Mure*, à la fois théologien, pédagogue, musicien, humaniste et naturaliste ; il possédait une bibliothèque dont il fit présent au chapitre du dôme. Zurich était un centre de culture ; autour de l'abbesse *Elisabeth de Wetzikon* et de son parent l'évêque *Henri*, précédemment chanoine du chapitre du dôme, et du chevalier *Albert de Klingenberg* s'était groupé tout un cercle d'amateurs de poésie et de musique, composé de *Frédéric* et *Kraft de Toggenbourg*, du baron *de Regensberg*, de l'abbé d'*Einsiedeln*, etc. Dans cette société choisie se rencontraient les deux *Manesse*, *Roger* et *Jean ;* le premier composa un recueil de chansons et de contes, dont le manuscrit s'est perdu, qui contenait des compositions de *Kraft de Toggenbourg*, d'*Eberhard* et d'*Henri de Sax*, de *Walter de Klingen*, du maréchal *de Rapperschwil*, d'*Henri de Strättlingen*, de *Werner de Teufen*, de *Jacques de Wart*, etc. ; c'étaient

des ballades naïves où les chevaliers contaient leurs peines de cœur et vantaient les mérites de leurs dames. Une copie de ce recueil a été trouvée par Bodmer, en 1746, à Paris; elle provenait de la bibliothèque des comtes palatins où elle avait été soustraite durant les guerres de Louis XIV. On remarquera que dans le do-



Fig. 49. — Scène de la vie des Minnesänger. (Tiré de l'ouvrage de M. F.-X. Kraus : *Die Miniaturen der Manessischen Liederhandschrift*. Strasbourg 1887.)

maine des lettres, la Suisse orientale entra en lice bien avant la Suisse occidentale. ***J. Hadlaub,*** le plus connu des ***Minnesänger,*** zuricois, précéda d'un siècle ***Othon de Grandson,*** le seul de nos troubadours dont le nom ait passé à la postérité et que l'on considère comme le plus ancien de nos poètes romands.

CHAPITRE VI

Extension de l'alliance des Waldstætten. — Entrée de Lucerne dans la Confédération (7 novembre 1332).

Siège de Soleure, alliance des Waldstætten avec Berne, Glaris et les villes impériales du Rhin. — Traité entre les Waldstætten et le vicaire général de Côme, relatif à la Lévantine et au val d'Ossola. — Origine de la ville de Lucerne. — L'abbé de Mourbach cède aux Habsbourg ses droits sur Lucerne. — Entrée de Lucerne dans l'alliance des Waldstætten. — Lutte des Waldstætten et de Lucerne contre l'Autriche.

Les villes de l'Uchtland, Berne, Soleure, Morat, Bienne et Fribourg, n'avaient pas pris part à la guerre de Morgarten, elles étaient demeurées neutres. Pour se mettre au bénéfice de la victoire remportée sur les Habsbourg, elles conclurent alliance avec les Waldstætten le 27 février 1318. Le duc Léopold, déjà mécontent de ces villes, le fut encore davantage lorsqu'il apprit la formation de cette nouvelle confédération. Exaspéré de sa défaite de Morgarten et désireux de relever son prestige, il reprit les armes après s'être assuré du concours du comte *Hartmann de Kibourg*, du baron de *Weissenbourg* et de *Jean La Tour Châtillon*, grand seigneur valaisan qui possédait de nombreux fiefs dans les vallées de l'Aar et de la Sarine. Puis, profitant de la trève conclue avec les Waldstætten, il met, à la fin d'août 1318, le siège devant Soleure avec une nombreuse armée, composée de gentilshommes et de bourgeois d'Argovie, d'Alsace, du Brisgau, des troupes du comte de Kibourg, des Valaisans et des Oberlandais que lui amenait le sire de La Tour. Les Bernois s'empressèrent d'envoyer des secours aux Soleurois, mais, malgré cet appui, les assiégés eussent peut-être succombé sans une circonstance extraordinaire qui leur vint en aide. Une crue subite des eaux rompit le pont que Léopold avait fait construire sur l'Aar, emportant dans sa chute les soldats préposés à sa garde. Mûs par un élan généreux, les Soleurois opérèrent le sauvetage de leurs ennemis au moyen de cordes et de perches. Touché de ce trait, Léopold, en prince magnanime, rendant bienfait pour bienfait, leva le siège et conclut la paix avec eux. Il renonça également à reprendre les hostilités contre les Waldstætten ; estimant que ses desseins aboutiraient mieux par

les voies de la diplomatie, il renouvela avec eux la suspension d'armes de 1318.

Cette trêve ayant pris fin le 15 août 1323, les Confédérés allaient se trouver de nouveau dans une position critique. Pour assurer leur indépendance, on les voit, luttant de diplomatie avec Léopold, contracter, au commencement du mois d'août, une alliance avec les Bernois, et, peu de temps après, avec les Glaronnais. Précédemment déjà (15 novembre 1317), les Waldstætten avaient conclu avec la ville de Thoune un pacte, qui devait se transformer en une alliance avec les Oberlandais ; Uri avait signé pareillement un traité avec l'abbaye de Dissentis, qui avait à sa tête un membre de la famille d'Attinghausen. De son côté, le duc Léopold avait trouvé un allié utile dans la personne du comte *Jean de Habsbourg-Laufenbourg-Rapperschwil*, qui s'engagea à lui prêter main-forte pendant deux ans contre Louis de Bavière et à le soutenir contre les Waldstætten et Glaris aussi longtemps que durerait la guerre. Nonobstant ces préparatifs belliqueux, la guerre n'éclata pas, et Léopold mourut en Alsace, le 28 février 1326, à l'âge de trente-quatre ans, sans avoir pu se venger de la défaite de Morgarten.

Avec Léopold Ier disparut le plus dangereux adversaire des Confédérés. Ses successeurs dans l'administration des possessions autrichiennes de la Haute-Allemagne furent ses frères *Albert* et *Othon*.

Fidèles à leur système politique, les Confédérés entrèrent, en 1327, dans une grande ligue dont faisaient partie Zurich, Berne, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle, Fribourg en Brisgau, Constance, Ueberlingen, Lindau et le comte Eberhard de Kibourg. Ils conclurent en outre avec ce dernier, jadis chaud partisan de l'Autriche et qui le redevint ensuite, une alliance spéciale de seize ans. Enfin, le 12 août 1331, le landamman Attinghausen, au nom des Confédérés et de leurs amis d'Urseren et de Zurich, conclut avec le vicaire général de Côme, *Franchino Rusca*, au nom de la Lévantine et du val d'Ossola, un traité de paix qui fut l'origine des acquisitions que les Suisses firent plus tard au sud des Alpes. On trouve dans ce traité, remarque M. Hilty, la première mention officielle de la route du Gothard que chacune des parties s'engage à entretenir et à protéger sur son territoire jusqu'à la chapelle du Saint-Gothard au sommet du col.

Ce remarquable développement de la Confédération des Wald-

stætten qui, à peine formée, s'entoure d'un réseau de sympathies, et jette les bases de ses agrandissements futurs, avait été favorisé par les dissensions de l'empire. La lutte entre le roi Louis de Bavière et l'archiduc Frédéric d'Autriche avait continué, avec des chances diverses, pendant les événements que nous venons de raconter. En 1322, Louis avait infligé à *Muhldorf*, une sanglante défaite à *Frédéric le Beau*, et s'était emparé de sa personne ; puis une coalition, dans laquelle entra le roi de France *Charles IV le Bel*, se forma contre le vainqueur qui, abandonné des siens, relâcha son rival, en 1325, et se réconcilia avec lui. Frédéric mourut peu d'années après (1330).

La réconciliation de la maison de Habsbourg avec Louis de Bavière exposait les Waldstætten à de nouveaux dangers, car en faisant la paix, l'empereur rétablit les ducs d'Autriche dans les dignités, les droits et les biens dont ils avaient été privés, y compris ceux qu'ils avaient possédés dans les Waldstætten. Le comte Eberhard de Kibourg, se sentant en péril, traita avec les Habsbourg par l'intermédiaire de sa parente, la reine Agnès de Hongrie; il sacrifia sans hésitation ses alliés et s'engagea même à les combattre au besoin.

C'est à ce moment critique qu'un nouveau et plus fidèle allié entre en scène. Les moines de Mourbach, en Alsace, avaient fondé au milieu du huitième siècle un modeste couvent au bord de la Reuss, à l'endroit où cette rivière sort du lac des Quatre-Cantons, et avaient placé cette maison sous le patronage de saint Léodegar (Léger). Sur les terres du couvent, un petit village de pêcheurs s'était formé. Ce hameau, qui avait pris le nom de *Luzzeren*, aussi appelé *Luciaria* ou *Lucerren*, s'était peu à peu accru et avait passé au rang de ville dans le courant du douzième siècle, tout en demeurant, ainsi que quinze autres localités du canton actuel de Lucerne, sous la juridiction de la riche abbaye de Mourbach. Son développement avait été le même que celui de beaucoup d'autres cités du moyen âge qui se construisirent sur des terres ecclésiastiques. Les abbés de Mourbach y exerçaient le pouvoir par l'intermédiaire d'un intendant ou amman qui y rendait la basse justice ; douze hommes libres assistaient l'abbé ou son représentant lorsque siégeait la haute cour. L'avouerie ecclésiastique était confiée au landgrave d'Argovie, soit dès l'année 1239 à la branche

aînée des Habsbourg, qui, eux-mêmes, se faisaient représenter par les châtelains de Rothenbourg. Placée au débouché de plusieurs vallées, à l'entrée du plateau, Lucerne était appelée à devenir une ville de commerce, aussi fut-elle de bonne heure le siège des marchés régaliens où, en raison de la proximité du Gothard, les produits des contrées du Rhin pouvaient s'échanger contre ceux de la Lombardie. Grâce à ces circonstances favorables, ses bourgeois s'enrichissent et avec l'aisance se développe le goût de l'indépendance ; un conseil de ville se constitua sous la présidence de l'amman et protégea les habitants contre les prétentions des avoués. La constitution de cette autorité municipale, comme dans les villes épiscopales du Rhin, relâcha dans une certaine mesure le lien qui unissait les Lucernois à l'abbaye de Mourbach. Durant les luttes entre le trône et l'autel, Lucerne prit position dans le parti impérial et se mit en état d'hostilité ouverte contre l'abbaye de Mourbach et le bailli de Rothenbourg. Une convention (Schwörenbrief) passée, le 4 mai 1252, entre Arnold, avoué de Rothenbourg et ses fils d'une part, l'amman *Walter*, le *conseil* et l'*assemblée des bourgeois* de Lucerne de l'autre, mit fin aux conflits qui s'étaient élevés entre eux, et nous prouve que la bourgeoisie de Lucerne jouissait déjà à cette époque d'une certaine autonomie qui était reconnue par l'avoué de Rothenbourg, puisqu'il consent à traiter avec eux. Par cette convention, les bourgeois de Lucerne renonçaient par serment à toute alliance conclue à l'occasion de leur conflit. Les citoyens qui, à l'avenir, chercheraient ou concluraient de « mauvaises alliances » de ce genre étaient passibles d'une amende de dix marcs et expulsés de la ville pendant deux ans. Dans le cas où il surgirait aussi une lutte, « depuis le lac parmi les *montagnards,* » tous ceux qui s'y rendront devront travailler à une pacification et n'assister leurs amis que par leurs conseils ou leurs armes, mais ils ne doivent pas combattre en personne, sous peine d'une amende de cinq marcs. Si une guerre éclate ailleurs, aucun bourgeois ne doit y aller ; en cas de contravention, il n'aura plus le droit de revenir dans la ville jusqu'au moment où une paix sérieuse aura mis fin à la lutte. (Voir le regeste publié par M. Oechsli, n° 139.)

Dans la seconde moitié du treizième siècle, le mauvais état financier de l'abbaye de Mourbach permit à la ville de Lucerne de racheter une partie des droits seigneuriaux auxquels elle était assujettie et d'étendre ses droits aux dépens de ceux de l'avouerie alors exer-

cée par la branche aînée des Habsbourg. En 1291, l'abbé Berthold de Mourbach, à bout de ressources, vendit à l'empereur Rodolphe de Habsbourg la ville de Lucerne ainsi que les biens qu'il possédait dans son voisinage. La maison d'Autriche en faisant cette acquisition s'engagea envers les bourgeois de Lucerne à les maintenir dans les droits dont ils avaient joui sous l'abbaye de Mourbach. Malgré cette réserve, les Lucernois perdaient au change, car leurs nouveaux maîtres, moins besogneux, étaient moins enclins que les précédents à tolérer leurs empiètements. Les Habsbourg étaient représentés à Lucerne par un *Schultheiss* ou *avoyer*, qui relevait du bailli de Baden. Mais cet avoyer en contact perpétuel avec le conseil de la ville ne sauvegardait pas suffisamment les prérogatives de l'Autriche, le bailli de Baden était trop éloigné pour le soutenir, l'exemple des Waldstætten était contagieux ; pour obvier à ces inconvénients, la maison d'Autriche enleva au bailli de Baden l'administration de la ville de Lucerne et des possessions qu'elle avait dans le voisinage et la confia à un bailli résidant à Rothenbourg. Cette modification eut lieu durant l'époque de troubles qui précéda Morgarten.

Les succès remportés par les Confédérés à Morgarten firent une grande impression sur les Lucernois. Durant les années qui suivirent, les Habsbourg étant absorbés par leur lutte contre Louis de Bavière, les bourgeois de Lucerne s'efforcèrent de conquérir de nouvelles libertés et de restreindre les pouvoirs du bailli autrichien. Dans ce but, vingt-six membres du conseil formèrent, le 28 janvier 1328, une association pour une durée de cinq ans. Peu à peu, cette association reçut de nouveaux adhérents et, le 13 octobre 1330, le conseil de la ville tout entier, avoyer en tête, constitua pour une durée de deux ans une nouvelle association dans le but de défendre les droits de Lucerne. La première de ces ligues était dirigée contre le bailli de Rothenbourg, la seconde, faisant un pas de plus, était dirigée contre la maison d'Autriche elle-même.

Les sujets de contestation sur lesquels les ligueurs cherchaient à obtenir des concessions étaient la nomination de l'avoyer, et l'élection du conseil. *Jean de Malters* et trois autres bourgeois furent chargés de la négociation. Dans la pensée qu'en se montrant conciliant, il pourrait arrêter le mouvement, le duc Othon d'Autriche maintint son droit de nommer l'avoyer, mais s'engagea à ne le choisir que parmi les bourgeois. Quant au conseil, il devait se recruter par lui-même, mais le duc réservait à son bailli de

Rothenbourg, auquel des listes écrites devaient être présentées, le droit d'en éliminer les bourgeois qui ne lui paraîtraient pas aptes à ces fonctions.

Les événements qui suivirent montrent que cet arrangement ne satisfit pas les Lucernois. Jean de Malters et ses trois collègues furent bannis de la ville. Le bailli de Rothenbourg exigea la dissolution de l'association (1331). Le conseil refusa d'obéir à cette injonction, mais ne voulant pas prendre l'initiative d'une attaque contre le bailli, il défendit toute sortie hostile des bourgeois, et, d'autre part, déclara que quiconque agirait contre l'association le payerait de sa vie et de ses biens ; il défendit expressément à tout bourgeois de paraître devant un tribunal étranger.

L'année suivante, le conseil fit un pas décisif. Considérant que les Habsbourg étaient l'obstacle au développement des libertés lucernoises, il contracta alliance avec les Waldstætten. Le *7 novembre 1332*, jour où le quatrième canton entre dans la ligue helvétique, est pour la Suisse une date capitale. Les termes du traité d'alliance ont eu une influence déterminante sur l'avenir de la Confédération et sur les tendances ultérieures de son droit public durant des siècles. Tandis que les Waldstætten, émancipés de l'Autriche, se trouvaient sous la mouvance directe de l'empire, Lucerne au moment où elle entre dans cette alliance était sous la souveraineté des Habsbourg et réserva leurs droits. Il résulta de cette situation particulière de Lucerne qu'elle ne put être mise purement et simplement au bénéfice des dispositions du pacte de Brunnen, et que, dans cette nouvelle confédération, les membres se trouvaient unis par des pactes différents et n'avaient pas tous des droits identiques. « Il s'agissait plutôt, à l'origine, remarque M. Hilty, d'un protectorat exercé par la Confédération proprement dite sur un territoire qui ne se prêtait pas à une incorporation parfaite, et qui, suivant les usages qui prévalurent plus tard, n'aurait été reçu qu'en qualité d'allié. Cette circonstance empêcha la Suisse de devenir un état fédératif, et dès lors c'est sous la forme d'une confédération d'Etats qu'elle devra normalement se développer. »

Un autre fait, en connexion avec le premier, devait, ainsi que l'observe le même auteur, contribuer pour sa part à empêcher le développement régulier du droit public fédéral, ce fut l'admission dans l'alliance des deux villages autrichiens, Gersau et Wæggis, qui eut lieu en même temps. Wæggis fut, quarante-huit ans plus tard, annexé par Lucerne ; Gersau, sans être jamais élevée au rang

de canton, resta république indépendante alliée des Suisses jusqu'en 1798 et fut réunie en 1803 à l'état de Schwyz. La réserve faite des droits de l'Autriche était au reste purement illusoire, car en cas de guerre contre les Waldstætten, les Lucernois étaient placés dans l'alternative ou de manquer à la foi jurée aux Waldstætten ou à la fidélité envers les ducs d'Autriche, stipulée dans la *Schwörenbrief* de 1252. Il faut reconnaître avec M. Hilty que la conduite que tinrent en cette occurence nos aïeux fut inspirée plutôt par la politique que par le respect du droit strict. L'on peut objecter à cela qu'il sera toujours difficile de fixer le point précis où le salut public permet de s'émanciper et de rompre les liens de la fidélité et de l'obéissance.

En dehors des considérations d'ordre politique, des motifs de diverses natures plaidaient en faveur de l'entrée de Lucerne dans l'alliance des Waldstætten. Ceux-ci faisaient partie du décanat de Lucerne qui se rattachait à l'évêché de Constance ; reliés les uns aux autres par un même lac, ces cantons avaient entre eux des rapports fréquents. Vers le milieu du treizième siècle, au moment où le passage du Gothard commence à prendre de l'importance, Lucerne avait déjà conclu des alliances avec les cantons forestiers, auxquelles ils durent renoncer par serment, en 1252, à teneur de la convention qu'ils firent avec l'avoué de Rothenbourg et dont il a été question plus haut. Lors de la guerre de Morgarten, les Lucernois avaient fait campagne avec les Autrichiens. Dans la trève qui suivit, en 1318, Lucerne était expressément mentionnée au nombre des villes autrichiennes avec lesquelles les Waldstætten pouvaient soutenir des relations commerciales. L'année suivante, au renouvellement de cette trève, les Lucernois s'en portent garants, ils apposent leur sceau sur le document et sont désignés comme arbitres dans le cas où les hostilités éclateraient de nouveau entre les Waldstætten et l'abbaye d'Einsiedeln.

L'importance de Lucerne, en tant que ville et métropole commerciale des Quatre-Cantons, ne devait pas tarder à lui assigner le premier rang dans l'alliance helvétique et à en faire l'état dirigeant.

Aux termes de l'alliance de 1332 chacun de ses membres était tenu de prêter main forte en cas d'attaque extérieure ou de péril à l'intérieur. Mais, et ceci est un principe nouveau, pour que le secours soit accordé il faut une requête positive (*Mahnung*). Chaque fois donc qu'un Etat était menacé, il devait, après délibé-

ration, adresser à ses confédérés un appel accompagné d'un serment constatant le danger auquel il était exposé.

En cas de conflit entre Lucerne et les trois Waldstætten, les meilleurs et les plus sages mettront fin à la querelle, à l'amiable ou selon droit, et les confédérés devront prendre parti contre celui qui s'opposera à l'exécution de la sentence. En cas de différend entre les trois Waldstætten, si deux se mettent d'accord, Lucerne doit prendre parti contre le troisième. Ce système d'arbitrage était, comme l'on voit, encore fort primitif, et faisait à Lucerne une position différente de celle de ses confédérés. Les autres articles de l'alliance de 1332 ont trait au maintien de l'ordre établi sur le territoire de la Confédération. Les arrestations arbitraires étaient interdites ; quiconque, ayant commis quelque crime, avait été déchu de ses droits dans un des cantons devait, une fois le jugement régulièrement prononcé, être également privé de ses droits dans les autres cantons.

Toutes ces dispositions firent l'objet d'un serment et d'un acte en due forme ; malheureusement l'original de ce document s'est perdu, son texte a été publié dans les *Abschiede* d'après une copie remontant à l'année 1454 qui se trouve aux archives de Stans et de Gersau.

Les quatre cantons unis par le traité du 7 novembre 1332 ne constituaient pas un Etat muni d'une organisation propre, c'était une alliance défensive, destinée seulement à protéger ses membres qui conservaient leur autonomie, leurs frontières, leurs tribunaux, leurs coutumes et continuaient à faire partie de l'empire. La conduite des Lucernois fut considérée par les partisans des Habsbourg comme un acte de félonie. Immédiatement après leur entrée dans la Confédération, les hostilités recommencèrent avec l'Autriche. Elles furent cependant de courte durée, car cette maison, épuisée par sa longue compétition avec l'empire, de guerre lasse, abandonna la lutte contre les Hauts-Pays. Le duc Othon conclut avec eux une trêve, en 1334, et fit aux Lucernois de nouvelles concessions. Il fut convenu que dorénavant le bailli de Rothenbourg ne nommerait plus lui-même le schultheiss ou avoyer, mais se bornerait à faire une quadruple présentation, qu'il renoncerait au droit d'éliminer à sa guise les membres du conseil, qu'il serait tenu de motiver ses éliminations et que si le conseil reconnaissait par serment la justesse de ces motifs, il remplacerait ces conseillers par d'autres.

Deux ans après, les hostilités recommencèrent à l'occasion de la constitution d'un registre terrier que les ducs d'Autriche, avec l'autorisation de l'empereur, voulaient établir pour fixer définitivement l'étendue de leurs droits. Les Schwyzois, attaqués du côté de Zoug, pillèrent et saccagèrent les propriétés des Habsbourg. Les Lucernois refusèrent d'accepter les monnaies altérées de l'Autriche et maintinrent l'exil prononcé contre les quatre bannis de 1330. Défaits par le bailli de Rothenbourg, les Lucernois acceptèrent, le 12 mai 1336, de s'en remettre au jugement de neuf arbitres, choisis en nombre égal, à Bâle, à Berne et à Zurich. La sentence arbitrale qui intervint donna tort aux Lucernois, elle les obligea à accepter les monnaies autrichiennes, à reconnaître les droits des Habsbourg, mais, d'autre part, elle confirma les franchises dont les Lucernois avaient joui sous les abbés de Mourbach et les ducs d'Autriche, leurs successeurs. (28 juin 1336.)

Les arbitres ne se prononcent pas sur l'alliance avec les Waldstætten[1] ; celle-ci ne paraît point avoir été abolie par eux et elle demeure un des principaux objectifs de la politique lucernoise.

Il y avait à Lucerne un parti qui déplorait l'alliance avec les trois cantons forestiers, qui désirait un rapprochement avec l'Autriche et conspirait dans ce but. Un complot formé par quelques bourgeois et quelques étrangers pour surprendre la ville fut découvert dans la nuit de la Saint-Jacques, en 1343. Ses auteurs furent arrêtés et bannis. On ne possède pas de renseignements certains sur cet événement bien connu sous le nom de ***Mordnacht***.

On raconte que les partisans de l'Autriche portaient comme signe de ralliement une manche rouge, d'où le nom de conspiration des ***Manches rouges***, et se réunissaient de nuit sous une voûte près de l'abbaye des tailleurs, à l'abri des regards du guet. Par une inspiration providentielle, dit Etterlin, un jeune garçon dirigea ses pas de ce côté ; effrayé par le bruit qu'il entend et par les armes qu'il voit, il veut s'enfuir, mais il est poursuivi, arrêté et menacé de perdre la vie s'il ne prend l'engagement de ne répéter à âme qui vive ce qu'il a vu. Il fait la promesse demandée et, personne ne prêtant plus attention à lui, il s'enfuit. Arrivé dans la rue, il avise une maison où les lumières ne sont pas encore éteintes, c'était l'abbaye des bouchers, où se trouvaient quelques consommateurs attardés, il entre dans la salle à boire, se tourne vers le poêle,

[1] Voir Ed. Favre : *La confédération des huit cantons.*

l'interpelle et lui dit : « O poêle, écoute ce que j'ai à te dire ; » on le prend pour un fou ; il raconte au poêle l'engagement qu'il a dû prendre et la scène à laquelle il a assisté. A l'ouïe de son récit, les compagnons bouchers donnent l'alarme. La surprise nocturne dont les Lucernois étaient menacés est ainsi évitée. Cet épisode que la gravure a popularisé est présenté aussi par certains écrivains comme s'étant passé en 1332.

Durant les années suivantes jusqu'en 1347, les rapports des Lucernois avec l'Autriche restèrent pacifiques. Le duc Othon étant mort en 1339, toutes les possessions des Habsbourg se concentrèrent entre les mains d'*Albert II*, dit *le sage* ou *le paralytique*, le seul survivant des fils du roi Albert I[er]. En 1347, à la mort de l'empereur Louis de Bavière, la couronne impériale échut à Charles IV de Luxembourg. Ce souverain, pour se concilier les bonnes grâces du duc d'Autriche, lui confirma tous ses droits en Alsace et en Souabe, l'investit de tous les fiefs que les Habsbourg y tenaient de l'empire et déclara nulles toutes les mesures par lesquelles Louis de Bavière avait attenté aux droits des ducs.

La réconciliation de l'Autriche avec l'empire était menaçante pour les Confédérés et devait les engager à rechercher de nouvelles alliances; c'est alors que les bourgeois de Zurich, qui étaient appelés à jouer un rôle important dans la Confédération, apparaissent sur le théâtre de l'histoire.

CHAPITRE VII

Entrée de Zurich dans la Confédération (1[er] mai 1351).

Révolution démocratique à Zurich. Rodolphe Broun devient tout-puissant. Constitution de Broun. — Expulsion des patriciens. — Tentative des patriciens pour reprendre le pouvoir avec l'aide des comtes de Rapperschwil. — Prise de Rapperschwil par les Zuricois. — Alliance avec les Waldstætten, pacte de 1352.

Les Zuricois étaient au moyen âge ce qu'ils sont encore aujourd'hui, un peuple d'un caractère plus positif que sentimental, à la fois souple et énergique, mobile et persévérant, industrieux, commerçant et voué au culte des muses, avec une tendance marquée vers les idées démocratiques, de mœurs simples, capables de faire de grands sacrifices dans l'intérêt public, et très ambitieux. La ville qui devait être, au seizième siècle, le centre de la réforme

zwinglienne avait, déjà au douzième siècle, été témoin des essais de réformation d'Arnaud de Brescia ; la cité de Gessner se signalait déjà au treizième siècle par ses goûts littéraires, c'était dans ses murs que Roger Manesse et les Minnesänger de la Souabe faisaient retentir leurs chants guerriers et galants. Comme Lucerne, Zurich avait un conseil dont les compétences s'étaient établies au préjudice des droits de l'abbesse et des avoués impériaux. Au quatorzième siècle, les corps de métiers ayant pris une grande importance aspirent à participer au gouvernement de la cité. Les seigneurs et les membres de la haute bourgeoisie ou *connétables*, qui le détenaient, veulent s'opposer à ces tendances nouvelles ; ils suppriment les corporations ; mal leur en prit. Un membre du conseil, appartenant à une ancienne famille, *Rodolphe Broun*, qui, frappé d'une grosse amende, nourrissait à l'égard de ses collègues un amer ressentiment, se mit à la tête des mécontents. En juin 1336, une assemblée tumultueuse se réunit dans l'église des cordeliers, dépose le gouvernement et confie à Broun le soin de proposer au peuple une nouvelle constitution. Loin d'être un ambitieux vulgaire, Broun possédait de hautes capacités politiques, comparables à celles de Waldmann ; ce n'était pas non plus ce qu'on appelle aujourd'hui un doctrinaire, il n'entendait pas supprimer complètement le patriciat ; faisant la part des circonstances il composa le conseil de treize membres de la noblesse et de la haute bourgeoisie et de treize chefs de tribus, en se réservant comme bourgmestre le choix des premiers. Le conseil était deux fois par an soumis à réélection. Dans ses grands traits la constitution dont Broun dota sa ville l'a régie près de cinq siècles, ce qui montre qu'elle répondait aux exigences de la situation. Pour prévenir le rétablissement du régime déchu, il mit en accusation les anciens conseillers sous inculpation de mauvais vouloir dans l'exercice de la justice, et de mauvaise administration. Les conseillers réputés les plus dangereux furent exilés de la ville, les autres placés sous surveillance.

Cette révolution démocratique n'était pas un fait isolé, des mouvements semblables eurent lieu, à la même époque, à Bâle et dans les cités du Rhin.

Les magistrats patriciens exilés se retirèrent auprès du comte Jean de Habsbourg-Laufenbourg, à Rapperschwil ; là, ils réunissent un grand nombre de partisans et la guerre ne tarde pas à éclater. Une rencontre, dans laquelle périt le comte de Habsbourg, eut

lieu à *Grinau* le 21 septembre 1337. Il laissait trois fils : Jean, Gottfried et Rodolphe. Le roi Louis de Bavière et le duc Albert s'interposèrent ; Broun n'osant affronter une lutte contre l'Autriche autorisa un certain nombre d'exilés à rentrer à Zurich, et fit la paix avec les héritiers du comte de Habsbourg-Rapperschwil.

L'ascendant que Rodolphe Broun avait su prendre à Zurich était extraordinaire, sa situation présentait quelque analogie avec celle des Visconti à Milan et des Médicis à Florence qui, eux aussi, s'étaient appuyés sur ce qu'on appelait en Italie les « arts mineurs, » c'est-à-dire la petite bourgeoisie, pour s'emparer du pouvoir. Le tout-puissant bourgmestre naviguait avec prudence au milieu des écueils de la politique ; pour assurer sa position il conclut, de 1340 à 1348, des alliances avec l'évêque et la ville de Bâle, les cités de Constance, Saint-Gall et Schaffhouse et entretint de bons rapports avec le duc Frédéric d'Autriche, le fils d'Albert II, auquel il fournit même des secours dans la guerre contre le seigneur de Landenberg. Au printemps de 1349 il obtint de l'empereur Charles IV de Luxembourg, la sanction de la nouvelle constitution de Zurich et la confirmation de ses droits et privilèges. Son œuvre paraissait absolument consolidée lorsque, tout d'un coup, la face des choses changea.

Les bannis nourrissaient une haine mortelle contre le nouveau régime ; réfugiés à Rapperschwil, ils entretenaient des intelligences avec leurs conjurés rentrés à Zurich ; ils avaient promis à leurs alliés de Rapperschwil d'acquitter leurs dettes s'ils leur prêtaient leur concours. Forts de ce double appui, ils s'introduisent sous des déguisements divers dans la ville de Zurich, tandis que le comte de Rapperschwil se présente devant ses murs avec une suite nombreuse et pénètre par une porte ouverte par les conjurés. Tout à coup le tocsin sonne, le peuple prend les armes, un combat s'engage dans les rues, le comte de Rapperschwil est fait prisonnier, la plupart des conjurés périssent dans la lutte, d'autres sont faits prisonniers et subissent le supplice de la roue ou meurent sous le glaive.

Six jours après cette *nuit meurtrière* (*Mordnacht*), Rodolphe Broun poursuit ses avantages et marche avec ses alliés de Schaffhouse contre Rapperschwil, la rivale de Zurich. Ce foyer de la conspiration réactionnaire se rendit après un siège de trois jours.

L'Autriche dont, treize ans auparavant, l'intervention avait mis fin à la guerre précédente, demeura neutre. Fidèle au système

qu'il avait suivi jusqu'alors, le bourgmestre Broun recherche l'alliance avec l'Autriche. Au mois d'août il élabore un projet de traité par lequel Zurich se serait engagée pendant six ans à ne conclure aucune alliance sans le consentement de l'Autriche qui, de son côté, aurait promis de prendre sous sa protection la nouvelle constitution de Zurich. Le duc Albert ne pouvait accepter un arrangement qui lésait ses parents, les Habsbourg-Rapperschwil, et abandonner la cause du patriciat; il déclina ces offres. Le parti de la violence l'emporte alors à Zurich, et Broun probablement à contre-cœur se décida à rechercher l'alliance des Waldstætten, événement capital sans lequel, dit Vulliemin, la Confédération ne serait peut-être jamais sortie des vallées des Alpes. Le 1er septembre 1350, les hostilités recommencèrent. Broun conquit, à la tête des Zuricois, la Marche dont les habitants, sujets du comte de Habsbourg, inquiétaient Zurich ; il assiégea et détruisit le château d'Alt-Rapperschwil. Une tentative de rapprochement eut lieu cependant, elle échoua encore. Lors d'une nouvelle sortie des Zuricois, vers la Noël, le château de Rapperschwil fut détruit et une grande partie de la ville réduite en cendres ; les habitants furent emmenés prisonniers à Zurich, tandis que des femmes, des enfants, des vieillards, privés d'abris, étaient obligés de fuir leurs demeures au cœur de l'hiver (20 au 25 décembre 1350). Ce fait d'armes et les cruautés qui l'accompagnèrent soulevèrent l'indignation de la noblesse et déterminèrent le duc d'Autriche à entrer en campagne.

Ce fut dans ces circonstances, quatre mois après le *sac de Rapperschwil*, que fut conclue l'alliance perpétuelle de Zurich avec Lucerne et les Waldstætten. Ce nouveau pacte, qui porte la date du *1er mai 1351*, diffère des traités de 1315 et de 1332 sur beaucoup de points. Il fut le type de ceux que les Confédérés conclurent dans la suite. On y remarque une clause qui déroge aux principes précédemment admis entre les Confédérés. Tandis que la convention de 1332, avec Lucerne, leur interdisait de conclure de leur chef des alliances, les deux parties contractantes, la ville de Zurich et les Waldstætten, se réservèrent le droit de pouvoir s'allier séparément avec d'autres villes ou seigneurs, tout en s'engageant d'ailleurs à maintenir intacte, à perpétuité, leur commune alliance de préférence à toute autre. Cette clause, qu'on retrouve dans l'alliance de Berne, devait priver la Confédération de la cohésion qui eût été désirable pour son développement ulté-

rieur ; elle laisse percer l'arrière-pensée qu'avait conservée Zurich d'une alliance avec l'Autriche ; on peut y voir le germe des dissensions qui devaient s'élever plus tard entre les cantons villes et les cantons campagnards. Le champ d'activité de la nouvelle alliance est précisé ; les Confédérés ne se bornent pas à garantir leur territoire, ils prévoyent de nouvelles extensions et se promettent secours pour les luttes auxquelles pourrait donner lieu la possession du territoire compris entre les Alpes et le Rhin, et des sources de l'Aar à son embouchure dans le cours du Rhin. On remarquera que cette limitation a un caractère non seulement politique, mais encore commercial ; elle était destinée à assurer le trafic de Zurich avec la Suisse occidentale par l'acquisition de Berne, et avec la Rhétie, l'Italie et le Valais par les cols du Gothard, de l'Oberalp et de la Furca. L'alliance de 1351 garantit à Zurich sa constitution. Il était encore stipulé dans le pacte qu'aucun changement ne pourrait être apporté à sa teneur par la simple majorité des parties contractantes ; il fallait l'unanimité pour le reviser ; c'était un principe fondamental de l'ancien droit public suisse. Les quatre Waldstætten s'engagent à secourir sans délai Zurich en cas d'appel de son conseil ou même de son bourgmestre, sans qu'il soit nécessaire de passer par la formalité de la sommation (*Mahnung*) prévue dans l'alliance de 1332 avec Lucerne, qui n'était obligatoire que dans les cas d'expéditions plus ou moins lointaines ou de siège. Les frais de la campagne incombent à celui qui demanda le secours. La procédure en cas de différend entre Confédérés est perfectionnée ; si un litige surgit entre Zurich et l'un des Confédérés, il doit être tranché par quatre arbitres, dont deux sont élus par les Waldstætten et deux par Zurich ; si les quatre arbitres ne peuvent s'entendre, ils choisissent parmi les Confédérés un surarbitre.

Les Confédérés doivent, de dix en dix ans, renouveler leur serment d'alliance.

Le pacte de 1351 n'avait plus le cachet de naïveté et d'intimité des pactes précédents, il donne à Zurich une position en évidence et c'est à elle que va appartenir désormais l'hégémonie.

CHAPITRE VIII

Guerre des Confédérés avec l'Autriche. — Entrée de Glaris et de Zoug dans la Confédération (4 juin et 27 juin 1352).

Siège de Zurich par les Autrichiens. Arbitrage entre l'Autriche et les Confédérés. Médiation de la reine Agnès. — Situation politique des Glaronnais. Occupation de Glaris par les Confédérés. — Reprise des hostilités entre Zurich et la noblesse autrichienne. Combat de Tætwil. — Tentative des partisans de l'Autriche pour faire rentrer Glaris sous la domination des Habsbourg. Entrée de Glaris dans l'alliance des Waldstætten. — Occupation de Zoug par les Confédérés. Entrée de Zoug dans l'alliance des Waldstætten. — Médiation du margrave de Brandebourg.

L'invasion de la Marche et la destruction d'Alt-Rapperschwil étaient un défi lancé à l'Autriche. Le duc Albert ne releva cependant pas immédiatement le gant, absorbé sans doute par d'autres soucis, il laissa s'écouler presque une année, et ce ne fut qu'à la fin de l'été de 1351 qu'il parvint lui-même en Argovie pour, de là, commencer ses opérations contre Zurich et ses alliés. Aussitôt la noblesse s'empressa autour de lui. Les Zuricois lui envoyèrent une ambassade qui eut l'insuccès auquel on pouvait s'attendre ; le duc reprocha aux envoyés de Zurich leur manque de foi, la destruction d'Alt-Rapperschwil et la dévastation de la Marche, il réclama une complète réparation que ses anciens protégés ne pouvaient ni ne voulaient lui donner. Le 14 septembre, Albert entre en campagne avec une armée estimée à 16 000 hommes, dans laquelle figuraient des contingents de Berne, Soleure, Bâle, Strasbourg et Fribourg en Brisgau. De son côté, Zurich avait reçu des secours des Waldstætten. Le 20 septembre le siège commença.

Il faut croire cependant que des deux côtés on n'était pas très désireux d'en venir aux mains, car des pourparlers s'engagèrent bientôt. Les bourgeois de Berne et quelques gentilshommes offrirent leur médiation ; chaque partie désigna deux arbitres. Le choix des Confédérés se porta sur deux bourgeois de Berne, *Philippe de Kien* et *Pierre de Balm*, celui de l'Autriche sur le comte *Imier de Strassberg* et *Pierre de Stoffeln*, commandeur de l'ordre teutonique, et il fut décidé que, pour le cas où les arbitres ne pour-

raient tomber d'accord, la reine Agnès de Hongrie, fille de l'empereur Albert, serait appelée à départager les voix. Comme gage de leur sincérité, les Zuricois livrent à l'Autriche seize otages qui furent envoyés à Baden.

La sentence préparée par les arbitres autrichiens[1] fut présentée à l'approbation de la reine le 12 octobre, elle était favorable aux ducs ainsi qu'il était à prévoir. Zurich fut condamnée à rebâtir Alt-Rapperschwil, à restituer la Marche et à donner des dédommagements à toutes les victimes de ses violences. Les arbitres prononcèrent en outre que l'Autriche devait jouir à Lucerne de tous les droits qu'elle y avait acquis de l'abbaye de Mourbach et que les sujets autrichiens devaient être indemnisés pour les dommages qu'ils avaient éprouvés pendant les dernières guerres. Enfin les Waldstætten devaient laisser l'Autriche exercer en pleine liberté tous les droits dont l'existence avait été établie par l'enquête faite sous le règne de Louis de Bavière, en 1334, ou qui pourraient se prouver encore par des documents provenant de l'empereur, de l'abbé de Mourbach ou d'autres seigneurs. Ils ne devaient pas s'opposer à la *juridiction* et aux *droits comtaux*, et ils étaient tenus d'accepter la monnaie frappée à Zofingue. Zurich, Lucerne et les Waldstætten ne devaient s'allier à aucun pays sujet de l'Autriche. Chaque année, les alliés devaient renouveler cette paix par serment entre les mains du bailli impérial.

Il est piquant, aujourd'hui que les revendications des féministes se font de plus en plus fréquentes, de constater que l'un des plus anciens arbitrages politiques dans lesquels la Suisse a été impliquée a eu pour président une femme. Les cantons n'eurent du reste pas à se féliciter de ce choix.

Ce verdict remettait, en effet, en question les résultats de Morgarten, il était dirigé surtout contre les Waldstætten. La Confédération, observe M. Hilty, fut généralement malheureuse en tenant la plume, et presque toujours heureuse en tenant l'épée. Les Confédérés refusant de s'incliner devant cette sentence, les hostilités recommencèrent. Ce ne furent d'abord que combats d'escarmouches autour de Zurich, puis, au mois de novembre, le duc Albert ayant été rappelé à Vienne par la mort de sa femme, la guerre changea de caractère, les Suisses prirent hardiment l'offensive et firent la conquête de Glaris.

[1] On ne connait pas la sentence proposée par les arbitres bernois.

La vallée de la Linth était depuis le dixième siècle la possession du couvent de Sæckingen sur le Rhin. L'avouerie impériale y fut exercée successivement par les *Lenzbourg*, les *Kibourg* et les *Habsbourg*. La basse justice et l'administration des domaines de l'abbesse de Sæckingen étaient confiées à un *maire* (*meier*) dont la charge était devenue héréditaire dans la famille des *Tschudi* jusqu'au milieu du treizième siècle, où elle passa en mains du chevalier *Diethelm de Windeck ;* à la mort de celui-ci, en 1288, Rodolphe I[er] obtint de l'abbesse l'investiture de ces fonctions en faveur de ses deux fils, *Albert* et *Rodolphe de Habsbourg*.

Sous la domination de l'abbesse, les Glaronnais avaient vécu heureux et paisibles ; deux ou trois fois l'an, ils se réunissaient en communauté sous la présidence d'un maire qui, assisté de douze assesseurs, jugeait les délits et les différends, puis délibérait sur les intérêts du pays. Une fois l'avouerie et la mairie, la haute et la basse justice, concentrées entre les mains de l'Autriche, la situation se modifie.

Les Glaronnais n'avaient eu, jusqu'au commencement du quatorzième siècle, que peu de rapports avec leurs voisins des Waldstætten ; quelques contestations cependant s'étaient élevées au sujet des frontières de leurs alpages ; mais, peu avant Morgarten, une trêve fut conclue et lorsque le duc Léopold requit l'appui des Glaronnais, ils refusèrent fièrement de marcher contre les Confédérés, alléguant qu'étant sujets de l'abbesse de Sæckingen et non des Habsbourg, ils n'étaient pas tenus de prendre part aux guerres particulières de l'Autriche. Cette neutralité était un indice non équivoque du mécontentement que soulevait la domination autrichienne, et des sympathies que les Confédérés s'étaient acquises auprès des habitants du Linththal.

En proclamant leur neutralité les Glaronnais s'étaient tenus sur le terrain du droit strict, mais cette résistance contre les empiètements territoriaux des Habsbourg devait fatalement les conduire à se rapprocher des Confédérés. En 1323, ainsi que nous l'avons déjà vu plus haut, une entente s'établit entre les Waldstætten et les Glaronnais dans l'éventualité d'une nouvelle guerre avec l'Autriche. Cette attitude, étant donné l'expiration de la trêve conclue entre les Waldstætten et l'Autriche, exposait Glaris à entrer en lutte avec cette dernière puissance, et manifestait une tendance positive à l'émancipation. Vers 1344 la fermentation des esprits

s'accentuant, l'Autriche réclama de l'abbesse de Sæckingen la remise du château de Næfels et le duc y établit le bailli qui, jusqu'alors, avait résidé à Windeck. En 1350, nous trouvons un étranger occupant la place du *lieutenant baillival* (*Untervogt*) qui, jusqu'alors, avait été remplie par un Glaronnais. Dans ces conditions, on ne peut pas s'étonner des sympathies que les Zuricois et leurs alliés des Waldstætten rencontraient dans la vallée de la Linth.

La prise de possession de Glaris par les Confédérés, vers la fin de l'année 1351, se fit sans grand'peine, ce fut moins une conquête qu'une annexion pacifique. En passant ainsi de la défensive à l'offensive, les Confédérés voulaient se prémunir de ce côté contre l'attaque des Autrichiens et s'assurer des sympathies d'un peuple qu'ils savaient en communauté d'intérêts avec eux.

Après ce coup de main hardi, la guerre continua avec un acharnement redoublé. Les Zuricois portèrent la dévastation sur les terres de l'Autriche, et les garnisons des châteaux de la noblesse fidèle aux Habsbourg harcelèrent les Zuricois. Ces derniers ne furent pas toujours heureux dans leurs expéditions. Voulant surprendre un parti de cavaliers bâlois, strasbourgeois et fribourgeois (Brisgau), qui sous le commandement de Burkard d'Ellerbach, campaient sous les murs de Baden, les Zuricois sortent en forces, sans le concours des Confédérés, dans la nuit de Noël. Mais un retard leur fit manquer leur dessein. Ils n'arrivèrent qu'après le lever du soleil au camp de Baden, et les cavaliers d'Ellerbach parvinrent à se retirer à l'abri des murs de cette ville. Les Zuricois passèrent la journée du 26 à ravager les bords de la Limmat, le soir ils remontaient la vallée de la Reuss pour rentrer à Zurich lorsque les Autrichiens, postés sur le plateau de *Tætwil*, leur coupent la retraite. Un combat obstiné s'engagea, les deux troupes firent des pertes sérieuses, la nuit sépara les combattants et permit aux Zuricois de regagner leur cité. Cette escapade donne une idée de la manière hardie dont se faisait alors la guerre. Nombre d'auteurs ont raconté qu'au combat de Tætwil le bourgmestre Rodolphe Broun se serait enfui précipitamment; le fait n'est point avéré. D'après M. Dierauer, il ne paraîtrait même pas avoir pris part à cette expédition.

Au mois de janvier, les Lucernois, à leur tour, marchent sur Soursée où ils sont arrêtés par les fortifications que le duc Albert y avait fait élever; en revenant, ils saccagent Ruswil.

Bientôt toute l'attention des Confédérés se porte sur Glaris. Profitant de ce que les Glaronnais s'étaient affaiblis en envoyant un secours de deux cents hommes à Zurich, *Walter de Stadion* fit, avec les habitants de *Wesen* et un certain nombre de seigneurs des environs, une tentative pour reprendre la vallée, mais il échoua et y perdit la vie (2 février 1352).

Les Glaronnais avaient fait leurs preuves et montré ce dont ils étaient capables. Après avoir victorieusement tenu tête aux Autrichiens, ils sont admis, à leur tour, dans l'alliance perpétuelle des Waldstætten et de Zurich. Le traité qui les unit à la Confédération fut signé le *4 juin 1352;* Lucerne, sans doute en raison de sa situation mal définie vis-à-vis de l'Autriche, ne prit pas part à ce pacte. L'alliance glaronnaise, comme déjà celle avec Lucerne, a le caractère d'un protectorat, elle ne permet aux Glaronnais de conclure des traités qu'avec le consentement des Confédérés. Les Glaronnais sont tenus de prêter main-forte aux Confédérés sans être admis à contrôler les motifs de la guerre, tandis que, dans le cas inverse, les Confédérés sont en droit d'examiner si la guerre qu'entreprend Glaris est juste ou non. Les Confédérés se réservent la possibilité de changer, au gré de la majorité d'entre eux, un article du traité si l'occasion s'en présente ; ils se réservent encore de châtier les traîtres qui, par leurs menées secrètes, porteraient préjudice à l'alliance. En cas de contestations entre Glaris et les Confédérés, l'arbitrage a lieu suivant la procédure fixée par les précédentes alliances. Cette situation subordonnée devait durer pour eux jusqu'en 1394, où Glaris obtint l'égalité des droits. La situation de Glaris était, d'autre part, fort différente de celle de Lucerne, en ce sens que cette vallée n'était point sujette de la maison des Habsbourg et ne se trouvait gouvernée par le duc d'Autriche qu'en tant qu'avoué de l'abbaye de Sæckingen. C'est évidemment contre l'Autriche que fut dirigée l'alliance de 1352.

Tandis que se concluait l'alliance glaronnaise la guerre avait continué avec des chances diverses. Le 18 mars les Zuricois avec l'aide des Waldstætten avaient incendié Béromunster ainsi que sept villages ou fermes et amassé un grand butin ; quelques jours après, ce furent les Autrichiens qui saccagèrent Kussnacht et d'autres villages aux environs de Lucerne. Le 27 mai les Lucernois avec

les Waldstætten, mais sans les Zuricois, s'emparèrent du château de Neu-Habsbourg et le détruisirent.

A peine les Confédérés avaient-ils fait alliance avec Glaris, qu'ils font encore une nouvelle annexion, dont la situation géographique faisait le principal prix. Entre Schwyz et Zurich se trouve le petit pays de *Zoug*. Le bourg de ce nom et le village d'Oberwyl appartenaient à la branche aînée des Habsbourg depuis l'année 1272 ; les ducs d'Autriche possédaient également des droits d'avouerie sur les communes rurales de *Baar, Menzingen* et *Egeri*. Ils y exerçaient la haute justice et y étaient représentés par un bailli résidant à Zoug et administrant tout ce district.

Les Zuricois avaient besoin de la place de Zoug pour assurer leurs rapports avec les Confédérés. Le 8 juin 1352, ils pénétrèrent dans le district extérieur de Zoug sans difficultés, les habitants se soumirent à eux bénévolement. La ville ferma ses portes, subit un siège de 15 jours, suivi d'un assaut et se rendit le 23 juin. D'après le récit d'un chroniqueur zuricois, elle aurait demandé un délai de trois jours pour implorer l'appui du duc ; mais celui-ci montra peu d'empressement à la secourir. Quoi qu'il en soit, les Zougois acceptèrent les offres des Confédérés, et, le *27 juin 1352*, le conseil et les bourgeois de Zoug et des villages du district signèrent un traité d'alliance perpétuelle avec Zurich, Lucerne et les trois Waldstætten. Les termes de ce pacte sont à peu près la répétition textuelle de ceux de l'alliance de Zurich ; les conditions faites à Zoug sont donc beaucoup meilleures que celles qu'avaient obtenues les Glaronnais. Cette différence de traitement s'explique par le fait que, en sa qualité de ville fortifiée et placée au centre de la Confédération, elle était moins exposée aux attaques de l'Autriche. Ayant un conseil et un avoyer, elle jouissait déjà d'une certaine autonomie. Le fait que Zoug réservait le droit de justice de l'Autriche permit à Lucerne de se joindre à cette alliance.

Le 18 juin, le duc Albert était revenu devant Zurich reprendre la direction des opérations militaires. Pour subvenir aux frais de la guerre il avait levé un impôt sur les biens des couvents autrichiens, et par ce moyen s'était assuré le concours de nouveaux alliés : le comte *Amédée de Savoie*, le duc *Eberhard de Wurtemberg*, le sire de *Thorberg* et plus tard le *margrave de Brandebourg*. L'armée qu'il réunit a été estimée à 2000 cavaliers et 30 000 fan-

tassins, il avait l'intention de frapper un coup décisif. Le 21 juillet il établit son camp à Höngg, et commença le blocus de Zurich.

Mais les événements ne répondirent pas à l'attente du duc. Tandis que les Zuricois, grâce aux renforts que leur avaient fournis les Confédérés, repoussaient bravement ses attaques, la discorde s'était mise dans son camp. Le duc de Wurtemberg qui en avait le commandement, apprenant que des négociations pour la paix avaient été entamées à son insu, abandonna le camp. Ce fut le commencement d'une débandade de l'armée, et le duc Albert qui, étant souffrant, se trouvait réduit à l'impuissance, fut contraint à traiter.

Le margrave Louis de Brandebourg fut chargé des négociations. Le 6 août, deux conseillers du margrave entrèrent en pourparlers avec les Zuricois ; leurs conditions furent mises par écrit et, d'accord avec les Waldstætten, les Zuricois acceptèrent la médiation du margrave de Brandebourg. Les deux délégués du margrave ayant rendu compte de leur mission, le duc donna immédiatement à ses troupes l'ordre de se retirer, et les Zuricois, de leur côté, abandonnèrent leurs positions avancées de défense, qu'ils avaient occupées pendant seize jours sans interruption, ainsi que le fait remarquer fièrement un chroniqueur zuricois. Des conférences eurent lieu à Lucerne ; le 1er septembre, les Confédérés donnent leur acquiescement à leurs résolutions et le duc fit parvenir la sienne le 14 du même mois ; enfin, le 23 septembre, le margrave signifiait à chacun des cinq cantons séparément par une lettre revêtue de son sceau, les conditions de la paix consenties par l'Autriche, ensorte que les prisonniers faits de part et d'autre purent être échangés.

Ce traité du 1er septembre 1352, connu sous le nom de *paix de Brandebourg*, marque une étape importante dans l'histoire de la Confédération. Quoique les conditions en soient dures, du moins il affirmait l'existence de la Ligue des cinq cantons et reconnaissait formellement l'alliance de Lucerne.

Les cinq cantons s'obligèrent à rendre au duc les biens-fonds dont ils s'étaient emparés durant la guerre et à ne plus inquiéter désormais cette puissance ; le duc prit le même engagement ; des indemnités furent allouées de part et d'autre en raison des dommages subis pendant la guerre. Lucerne promit de respecter les droits souverains des Habsbourg ; Schwyz et Unterwald recon-

nurent les fiefs que l'Autriche possédait chez eux. Zurich et Lucerne s'engagèrent à retirer le droit de bourgeoisie aux sujets autrichiens établis dans leurs murs. Les cantons promirent de faire respecter par leurs alliés les droits des Habsbourg, de les y contraindre au besoin, et de ne pas conclure de nouvelles alliances avec des pays ou villes soumises à l'Autriche.

Ces clauses étaient évidemment de nature à amener des dissensions entre Confédérés et c'était bien probablement ce que désirait l'Autriche; elle espérait arriver par ce moyen à brouiller les Waldstætten et Zurich, grâce à l'attitude vacillante du bourgmestre Broun.

Les prétentions des Habsbourg au landgraviat sur les Waldstætten mentionnées dans l'arbitrage de la reine Agnès furent passées sous silence dans la paix de Brandebourg. Il ne fut pas question, dans ce document, de Glaris et de Zoug, d'où il faut conclure que les alliances avec ces deux pays tombaient en déchéance; ce qui le prouve, du reste, c'est que ces deux cantons ne sont pas traités en belligérants, ils ne reçoivent pas d'exemplaires du traité. Quoique momentanément abolies, ces deux alliances devaient renaître par la force des choses, mais dès lors jusqu'à la bataille de Sempach la position de ces deux cantons resta douteuse.

Grâce à la paix de Brandebourg, la Confédération échappa à une redoutable crise. Zurich rendit la liberté au comte Jean de Habsbourg, restitua ses conquêtes de Rapperschwil et de la Marche, et, d'autre part, le duc se porta garant des dispositions pacifiques de ses avoués à l'égard de Zurich.

Cette paix, comme c'était souvent le cas dans ces temps, ne fut pas de longue durée ; nous verrons les hostilités reprendre dès l'année 1353, mais avant de parler de la suite de cette guerre, il convient d'exposer les circonstances qui devaient amener l'entrée de la ville impériale de Berne dans l'alliance perpétuelle et porter à huit le nombre des cantons confédérés.

CHAPITRE IX

Bataille de Laupen. — Entrée de Berne dans la Confédération (6 mars 1353).

Origine de la ville de Berne. — Domination de la maison de Savoie. — Lutte contre Rodolphe de Habsbourg. — Evolution politique. — Lutte contre l'Autriche et les Kibourg. — Bataille de Laupen. — Alliance avec les Waldstætten.

Tandis que les événements que nous venons de raconter se passaient dans la Suisse alémanique, les pays burgondes de leur côté s'efforçaient de conquérir leur indépendance politique. Les villes de Berne et de Soleure étaient en tête de ce mouvement.

Fondée en 1191 seulement, par Berthold V de Zæringen, la cité de Berne s'était rapidement développée en attirant dans ses murs des chevaliers, des bourgeois et des artisans qu'un péril commun tenait étroitement unis. Grâce à sa position exceptionnelle, à ses foires et à ses marchés, Berne devint le centre le plus important des pays burgondes. Le fait qu'elle avait été bâtie sur les terres de l'empire contribua à sa prospérité. A la mort de Berthold V, Berthoud, Thoune et Fribourg, qui étaient construites sur le domaine des Zæringen, échoient en héritage aux comtes de Kibourg ; Berne, Laupen, Morat et Soleure sont reconnues comme villes d'empire. Un avoyer assisté d'un conseil élu par les nobles et les bourgeois gouverne la ville de Berne, un atelier monétaire s'y établit. Le règne des derniers Hohenstaufen, favorable aux villes en général, le fut spécialement pour Berne. Frédéric II investit son avoyer de fonctions baillivales et confia à la ville l'avouerie des couvents de Ruggisberg et d'Interlaken. Lors des revers de ce souverain, les Bernois lui demeurent fidèles ; pour protéger leurs possessions contre l'ambition des seigneurs voisins ils s'allient avec Fribourg, puis, en 1251, avec Lucerne, et, en 1252, avec l'évêque de Sion. Non contents des agrandissements que leur avait valus le mariage du comte Ulrich avec la sœur cadette de Berthold V, et jaloux des progrès que la maison de Savoie avait faits dans le Pays de Vaud, les Kibourg s'emparent de Laupen et cherchent à s'assujettir Berne. Pour

échapper à ce danger, les Bernois invoquèrent, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la protection de Pierre de Savoie et reconnurent sa souveraineté. Sous la domination de ce prince, une ère de prospérité commença pour Berne, la ville s'étendit si bien que Pierre a pu être considéré comme son second fondateur. En s'attachant à sa fortune pour un temps, les Bernois donnèrent une preuve de ce sens politique qui devait plus tard leur assurer le premier rang dans la Confédération suisse. Nous avons déjà parlé de la rivalité du Petit Charlemagne avec Rodolphe de Habsbourg. Les Bernois avaient vaillamment soutenu le comte Pierre dans cette lutte; on se souvient que comme récompense de l'aide qu'ils lui avaient fournie, ils lui demandèrent de leur restituer la charte par laquelle ils s'étaient reconnus ses sujets. C'est ainsi qu'après avoir échappé au joug des Kibourg, et subi pendant un temps relativement court la domination de la maison de Savoie, les Bernois reconquirent leur indépendance (1267). Pierre de Savoie mourut l'année suivante, avec lui disparut le prestige de la Savoie ; les Bernois conclurent cependant une alliance avec son successeur, le comte *Philippe*. Tandis que pâlissait l'étoile des Savoie, celle des Habsbourg brillait d'un plus vif éclat. A la nouvelle de l'élection de Rodolphe, les Bernois renoncèrent à l'alliance savoyarde et s'empressèrent d'envoyer à Bâle une délégation auprès de l'empereur qui, de son côté, confirma leur charte municipale (*Handfeste*) le 15 janvier 1274.

Ce rapprochement ne devait pas être de longue durée ; comme nous l'avons déjà dit, Rodolphe était un monarque avide et cupide, il cherchait à constituer à sa famille une grande principauté en Helvétie, et, pressé d'argent, il levait sur les villes des impôts écrasants. Berne alors se détacha de lui et se rapprocha de nouveau de la Savoie. En 1288, l'empereur marcha contre elle avec une armée considérable et mit le siège devant la fière cité de l'Aar. Le 4 juin, les Bernois repoussent avec succès un premier assaut. Au mois d'août, les impériaux livrent un second assaut qui fut également repoussé et entraîna l'abandon du siège. Plus heureux, l'année suivante, les impériaux réussissent à entrer par surprise dans Berne qui ne put alors se refuser à payer la taxe impériale, mais conserva son indépendance. La défaite des Bernois ne précède que de deux ans le décès de Rodolphe.

Vers la fin du treizième siècle, les corps de métiers réclament à Berne une participation aux affaires publiques. Mieux inspirés

qu'à Zurich, les nobles et les bourgeois surent faire en temps utile des concessions qui les préservèrent d'une révolution pareille à celle que nous avons vue se produire à Zurich. La charge d'avoyer et le Conseil des Douze furent maintenus ; mais à côté, il fut créé, pour donner satisfaction aux artisans, un *Conseil des Seize*, composé de quatre délégués de chaque quartier, et dont les attributions se bornaient à élire le conseil des *Deux Cents*. L'accès aux *Deux Cents* et au *Conseil des Seize* fut ouvert aux artisans, mais le régime des corporations ne réussit pas à s'implanter sur les bords de l'Aar. Berne échappa ainsi aux dissensions que la prépondérance des corps de métiers causa à Zurich, à Schaffhouse et à Bâle ; elle conserva plus d'unité et fut rendue plus apte à jouer un rôle dans la grande politique.

Après avoir dépendu, au point de vue religieux, de l'abbaye de Kœniz[1], Berne se constitua en paroisse indépendante en 1276 ; une église consacrée à saint Vincent existait déjà en 1224 sur l'emplacement où plus tard fut construit le dôme; en 1255, les moines franciscains s'établissent à Berne, suivis bientôt des dominicains (1267).

Berne avait gardé un profond ressentiment contre les Habsbourg. A l'avènement d'Adolphe de Nassau, elle se déclare en sa faveur, ainsi que la ville de Soleure et les Kibourg, que l'empereur Rodolphe avait dépouillés d'une grande partie de leurs biens. La ville de Fribourg, au contraire, ainsi que les comtes de Savoie, de Neuchâtel, de Gruyères et le baron de Weissenbourg tiennent le parti d'Albert d'Autriche. La guerre éclata, les Fribourgeois et leurs alliés occupèrent, le 2 mars 1298, la colline de *Dornbühl*, les Bernois les attaquent à l'improviste, les rejettent sur Oberwangen où ils remportent une complète victoire et les contraignent à conclure une trêve de dix ans.

Sous les règnes d'Albert d'Autriche, d'Henri de Luxembourg, de Louis de Bavière et de Frédéric le Beau, les Bernois réussirent à maintenir leur indépendance ; lors de la guerre de Morgarten, ils restent neutres ; trois ans plus tard, au siège de Soleure, ils en-

[1] Fondée, dit-on, au dixième siècle par le roi Rodolphe III de Bourgogne et la reine Berthe, l'abbaye de Kœniz, après avoir été la propriété des Augustins, passa, sous le règne de l'empereur Frédéric II, aux chevaliers de l'ordre teutonique. A propos des *Augustins*, notons qu'il ne faut pas confondre les *moines* prêcheurs de ce nom, ordre mendiant portant le froc brun, avec les *chanoines augustins*, que nous trouvons, entre autres, à *Saint-Maurice* et au *Grand-Saint-Bernard*, qui portaient primitivement le froc blanc et ont été autorisés à lui substituer la soutane.

voyent des secours aux Soleurois ; en 1323, ils concluent une première alliance avec les Waldstætten. La lutte fratricide de Hartmann et de Eberhard de Kibourg leur fournit une occasion d'arrondir leurs possessions ; ils achètent à prix d'argent la ville de Thoune au comte Hartmann et s'emparèrent ainsi de la clef de l'Oberland. Mais le comte Eberhard, qui s'était reconnu vassal de la ville de Berne lorsqu'il était en péril, le danger éloigné, profita du premier prétexte pour repasser dans le camp autrichien. Il renonça à la combourgeoisie de Berne et demanda celle de Fribourg. Les Bernois se tournèrent alors contre le comte de Kibourg, ils démolirent Landshout et plusieurs de ses châteaux, et détruisirent la forteresse fribourgeoise de Guminen. Les hostilités se poursuivirent sans succès décisif, et se terminèrent en 1333 par une paix conclue sous les auspices de la reine Agnès de Hongrie.

L'année suivante, les Bernois entrent de nouveau en campagne, cette fois contre les barons de *Weissenbourg*, dont la domination s'étendait sur une grande partie de l'Oberland. Les gens du Hasli, ayant à souffrir des Weissenbourg, s'étaient révoltés ; défaits, ils appelèrent à leur secours les Bernois, qui saisirent avec empressement ce prétexte pour envahir le Simmenthal et obliger les barons de Weissenbourg, à bout de ressources, à leur céder le Hasli et à entrer dans leur combourgeoisie. Les Weissenbourg ayant déjà vendu précédemment d'autres seigneuries à l'abbaye d'Interlaken, et l'avouerie du couvent étant déjà exercée par les Bernois, ceux-ci se trouvèrent dès lors solidement établis dans l'Oberland et en mesure de tendre la main aux Waldstætten par le Brunig. Les gens du Hasli devinrent ainsi sujets de Berne, d'alliés et d'amis qu'ils étaient, mais leur situation ne fut guère changée ; ils possédaient un sceau communal, indice de l'indépendance qu'ils avaient conservée.

L'élan extraordinaire pris par la ville de Berne en moins de cent cinquante ans (1191-1334) avait excité la jalousie de ses voisins. Les nobles de toute la Bourgogne transjurane redoutaient le sort des Weissenbourg. Fribourg, demeurée sujette de l'Autriche, était aigrie par la perte de Guminen, une puissante coalition se forma : les barons de *Vaud*, les comtes de *Gruyères*, suivis de la noblesse romande, *Fribourg*, les évêques de *Lausanne* et de *Bâle*, les seigneurs de *Thoune*, les comtes de *Kibourg*, de *Nidau*, les *Aarberg*, les *Strass-*

berg, l'Autriche et jusqu'à l'empereur *Louis de Bavière* se liguent contre Berne qui semblait déjà perdue.

Privés de l'appui de la Savoie qui les avait précédemment soutenus, les Bernois ne pouvaient compter que sur leurs amis de *Soleure*, des *Waldstætten* et du *Hasli*. L'avoyer en charge, *Jean de Boubenberg*, jugea utile de temporiser. Une conférence se réunit à *Neueneck* le 25 avril 1338 ; là, Fribourg, les Nidau et les Kibourg exposèrent leurs griefs ; mais, en dépit des concessions faites par



Fig. 50. — Champ de bataille de Laupen.

Berne, l'ardeur belliqueuse des nobles ne fait que s'accroître et au printemps 1339, Gérard de Valangin, ouvrant les hostilités, dévaste la campagne bernoise. Une armée de 20 000 hommes se concentre à l'est de Fribourg et met le siège devant Laupen, où Berne eut encore le temps de jeter un secours de 600 hommes, commandés par *Jean de Boubenberg*, le fils de l'avoyer. La petite garnison de Laupen tint vaillamment tête à l'ennemi. A Berne, les préparatifs de défense se firent rapidement aussi. Un vaillant homme de guerre, qui était à la fois bourgeois de Berne et vassal de Nidau, le chevalier *Rodolphe d'Erlach*, fut investi du commandement général des forces bernoises ; il était secondé dans ses efforts par un chevalier de l'ordre teutonique, *Théobald Baselwind*, qui, au nom de l'Eglise, encourageait par ses discours les Bernois à la résistance.

L'armée bernoise, forte de 5000 hommes, après avoir juré obéissance à son chef, sort de la ville le 21 juin 1339 ; elle est

renforcée de 900 auxiliaires des Waldstætten, de 300 hommes du Hasli, de 300 hommes du Simmenthal et de quelques Soleurois et Moratois. Les Confédérés portent comme signe de ralliement une croix de drap blanc. Arrivés sur les hauteurs du Bramberg, les Confédérés voient l'armée ennemie se développer devant eux sur les hauteurs de Wyden. L'action s'engage près du village d'Oberwyl. La noblesse, massée sur la Singine, formait l'aile droite de l'armée ennemie ; l'infanterie, composée principalement de Fribourgeois, formait l'aile gauche. D'Erlach donna aux Waldstætten, sur leur demande, la cavalerie comme objectif, et aux Bernois l'infanterie. Deux mille hommes sont placés en réserve. La noblesse était pleine d'assurance ; les Confédérés sentent que l'existence politique de Berne est en jeu, ils tombent à genoux et adressent à Dieu une ardente prière ; le belliqueux Baselwind les bénit. Le jour tombait déjà, les Fribourgeois se mettent en marche pour opérer un mouvement tournant et envelopper les Confédérés. Les Bernois se retirent sur la pente du Bramberg pour prendre une meilleure position, puis, soudain, à la voix d'Erlach, ils s'élancent avec impétuosité sur les Fribourgeois, qui les croyaient déjà en retraite, les forcent à rompre les rangs et à prendre la fuite laissant leur bannière entre les mains du vainqueur. Une fois l'infanterie ennemie mise en déroute, la phalange bernoise se tourne contre la noblesse, tombe sur elle avec fureur, massacrant tout ce qui lui résistait, et dégage les Waldstætten au moment où ils allaient être enveloppés. Cette charge détermina la victoire. Les nobles se retirèrent en désordre, laissant sur le carreau un grand nombre de gentilshommes de haut parage. Jean de Vaud, Gérard de Valangin, Rodolphe de Nidau, l'avoyer de Fribourg, Jean de Maggenberg, mordent la poussière. Après ce succès éclatant, digne pendant du combat de Morgarten, les Confédérés tombent de nouveau à genoux, rendent grâce au ciel, puis font à Berne une entrée triomphale. Ils emportaient avec eux vingt-sept bannières et quatre-vingts casques couronnés et de splendides armures.

La guerre n'était cependant pas terminée, la noblesse de la Suisse allemande harcelait encore les Bernois et cherchait à les séparer de leurs alliés, à leur couper les approvisionnements ; ses bandes indisciplinées portaient la désolation dans les campagnes. Les Bernois tinrent vaillamment tête à leurs adversaires : en avril 1340, Jean de Boubenberg s'empara de la petite ville kibourgienne

de Huttwil et la livra aux flammes ; Rodolphe d'Erlach surprit de nuit Fribourg, et réduisit en cendres le faubourg du Gotteron. La fortune souriait à ces braves. « Dieu est devenu bourgeois de Berne, » disait-on. La lassitude s'empara de leurs adversaires, c'est alors que la reine Agnès s'interposa comme médiatrice. Sous ses auspices, la paix fut conclue à Kœnigsfelden, le 9 août 1340. La mésintelligence ayant éclaté entre le roi Louis de Bavière et l'Autriche, celle-ci conclut une alliance de dix ans avec Berne qui, de son côté, se rapprocha de Fribourg, de Nidau et de Kibourg, tout en maintenant son alliance avec les Waldstætten. Le comte de Gruyères avait conservé une attitude hostile. En 1349, Berne et Fribourg unissent leurs bannières, et, après une résistance opiniâtre, les châteaux de Trême et de Bellegarde tombent en leurs mains. Ces pertes, bientôt suivies d'autres, amenèrent le déclin de ces joyeux comtes de Gruyères, dont les mœurs faciles sont demeurées proverbiales ; peu à peu ils se voient contraints de tourner dans l'orbite de la politique bernoise, jusqu'au jour où Berne et Fribourg se partagèrent leurs dépouilles.

Durant cette période, deux hommes sont au premier plan à Berne, Jean de Boubenberg et Rodolphe d'Erlach ; par leur énergie, leur prudence et leur hardiesse, ils sauvèrent l'état ; mais les républiques sont ingrates, l'envahissement des idées démocratiques obligea l'illustre avoyer à quitter la vie publique et à se retirer dans son manoir. Trois de ses fils cependant furent successivement avoyers ; l'un deux, Jean, fut l'ancêtre d'Adrien de Boubenberg, le défenseur de Morat.

Rodolphe d'Erlach disparut assez promptement de la scène politique. Il vécut jusqu'à un âge avancé, dit-on, dans sa terre de Reichenbach ; il avait donné sa fille en mariage à un gentilhomme d'Unterwald, Jost de Rudenz, homme violent et dissipateur. Un jour, raconte le chroniqueur Justinger, une querelle s'éleva entre le gendre et le beau-père au sujet de la dot que celui-ci avait promise à sa fille. Rudenz saisit l'épée du vainqueur de Laupen et mit fin aux jours de ce noble héros, puis disparut dans la forêt voisine.

Nous avons vu plus haut, dans la guerre que les Zuricois soutinrent contre l'Autriche, les Bernois marcher, quoique à regret, avec cette puissance (1352). Lorsque, grâce à la médiation du margrave de Brandebourg, l'Autriche fit sa paix avec Zurich et les Waldstætten, Berne offrit à ces derniers de conclure une

alliance perpétuelle. Ce pacte fut signé à Lucerne le *6 mars 1353.* Il paraît calqué sur celui de Zurich, on y trouve reproduite la clause par laquelle Zurich se réservait la liberté de conclure d'autres alliances, clause absolument contraire à l'état fédératif. En entrant en huitième dans la Confédération suisse, la ville de Berne apporta un utile contrepoids à l'influence de Zurich ; opposée souvent à la politique remuante de sa rivale, elle joue un rôle modérateur ; elle rapproche la Suisse burgonde de la Suisse alémanique : elle déplace le centre de gravité de la Confédération. Par le pacte de 1353, Berne s'allia avec les Waldstætten sans s'allier avec Zurich et Lucerne. La clause par laquelle elle se réservait la faculté de conclure d'autres alliances était une conséquence des engagements qu'elle avait pris envers l'Autriche, engagements qui l'obligèrent à marcher de nouveau avec l'Autriche contre Zurich en 1354. Cette position était fausse, ce fut évidemment contre leur gré que les Bernois prirent part au siège de Zurich, l'alliée de leurs alliés, aussi s'efforcèrent-ils de rapprocher les belligérants. Cet enchevêtrement d'alliances contradictoires devait subsister longtemps encore ; ce ne fut que trente ans plus tard, après la guerre de Sempach qui contraignit les Confédérés à faire front contre l'ennemi commun, que ceux-ci sortirent enfin de l'état politique mal défini où ils se trouvaient, et que la *ligue des huit cantons* se trouva réellement constituée.

CHAPITRE X

Nouvelle guerre des Confédérés contre l'Autriche et l'empire. — Paix de Thorberg.

Siège de Zurich. — Paix de Ratisbonne. — Alliance de Zurich avec l'Autriche. — Paix de Thorberg. — Charte des prêtres. — Invasion des Anglais. — Fin de la puissance des Kibourg.

La paix conclue en septembre 1352, sous les auspices du margrave de Brandebourg, entre l'Autriche d'une part, les Waldstætten et Zurich de l'autre, était éphémère. Les alliances avec Glaris et Zoug avaient été temporairement abandonnées, les Zuricois avaient restitué les conquêtes faites sur les comtes de Rapperschwil et s'étaient réconciliés avec la noblesse du voisinage, leurs

otages leur avaient été rendus ; le duc Albert ne se tenait cependant pas pour satisfait, il ne pensait pas, dit un chroniqueur, qu'on eût fait pour lui tout ce qu'exigeait le verdict du margrave de Brandebourg.

Au printemps 1353, Albert entreprend des préparatifs en vue d'une nouvelle campagne contre Zoug et les Waldstætten ; le 14 mars, il signa une alliance offensive et défensive avec l'empereur Charles IV de Luxembourg. L'été se passa en négociations. Le 5 octobre, celui-ci se présenta en médiateur devant Zurich qui lui ouvrit ses portes et le reçut en souverain; les Waldstætten étaient accourus de leur côté, à Zurich ; là, les conseillers du duc, d'un côté, les Confédérés, de l'autre, exposent leurs griefs. Charles IV confirma à Zurich et à Uri leurs privilèges, mais il ignora ceux de Schwyz et d'Unterwald que Louis de Bavière avait reconnus ; quant aux droits de l'Autriche sur Lucerne, la paix de Brandebourg les avait constatés ainsi qu'on l'a vu plus haut. Les Waldstætten ne l'entendaient pas ainsi, et demeurèrent inébranlables dans leurs prétentions. Sur ces entrefaites, l'empereur, informé des troubles qui venaient d'éclater en Alsace, quitta Zurich sans avoir opéré le rapprochement qu'il cherchait. Sur la demande de l'empereur, les Zuricois avaient écrit une lettre au duc Albert pour affirmer leur intention de demeurer fidèles à la paix de Brandebourg ; elle demeura sans réponse. Assuré de l'appui de l'empereur, le duc Albert préférait évidemment recourir de nouveau aux armes.

Durant l'hiver qu'il passa sur les bords du Rhin, l'empereur poursuivit son œuvre de médiation ; au printemps 1354 (19 avril) il revint à Zurich muni des pleins pouvoirs d'Albert et chercha à obtenir des pouvoirs analogues des Confédérés afin de prononcer sur leurs différends avec l'Autriche. Mais les Waldstætten et les bourgeois de Zurich, instruits par l'expérience qu'ils avaient faite naguère avec la reine Agnès, et ne voulant pas perdre les fruits d'un siècle de luttes, y mirent pour condition que l'empereur s'engagerait à ne pas porter atteinte à leurs alliances non plus qu'à leurs droits et à leurs coutumes. Pour vaincre leur obstination, Charles IV recourut aux menaces, mais sans parvenir à ébranler leur résolution. Afin de gagner du temps, il conclut une trêve.

Le 20 juin, l'empereur, rompant la trêve, écrivit de Ratisbonne aux Zuricois que, puisqu'ils refusaient sa médiation, il concluait avec l'Autriche une alliance contre eux et les Waldstætten. Les

mois de juillet et d'août furent employés par l'empereur et le duc à réunir les contingents des villes impériales et de la noblesse qui opérèrent leur jonction, le 31 août, à Rapperschwil. Le 4 septembre, l'armée austro-impériale s'approcha de Zurich ; elle était très nombreuse mais sans homogénéité ; la discorde régnait dans les rangs des assiégeants ; les villes impériales, Berne entre autres, n'avaient envoyé qu'à contre-cœur leurs contingents contre une ville sœur ; l'évêque de Constance se retira avec ses troupes parce que le duc n'avait pas voulu leur accorder l'honneur de marcher au premier rang à l'attaque.

Le 10 septembre, les Zuricois firent une sortie malheureuse. Après cet échec, le bourgmestre Broun recourut à un stratagème qui fut couronné de succès ; il arbora sur les tours de Zurich la bannière impériale ; à la vue de l'aigle noir, les représentants des villes impériales pressèrent Charles IV de renoncer à lutter contre une ville qui comme elles reconnaissait l'autorité de l'empire. Ce monarque se vit contraint de céder, son armée se dispersa ; le duc Albert fut obligé, à son tour, de lever le siège ; il continua néanmoins la guerre et exerça des ravages pendant un an encore dans la campagne zuricoise, guerre d'escarmouches sans résultats décisifs.

Charles IV était allé en Italie recevoir la couronne impériale [1] ; à son retour à Ratisbonne, à la fin de juin 1355, son premier souci fut de chercher à rétablir la paix entre l'Autriche et les Confédérés. De guerre lasse, les deux parties acceptent ses conditions, qu'il fit connaître le 23 juillet 1355. Dans leurs points essentiels, les clauses de la *paix de Ratisbonne* sont la répétition de la paix de Brandebourg. Zurich s'engagea à restituer tous les pays, gens, places fortes et droits de juridiction, dont elle et ses alliés s'étaient emparés pendant la guerre. Si l'un des Etats confédérés ne voulait pas se conformer à ce principe, Zurich devait venir en aide à l'Autriche. Zurich devait retirer à ses *bourgeois forains* leur droit de bourgeoisie et n'en plus recevoir, elle ne devait pas davantage désormais s'allier aux villes, pays ou gens du duc sans

[1] On sait que les chefs du saint empire devaient, pour pouvoir porter le titre d'*empereur*, se faire sacrer en Italie par le saint-père ; aussi longtemps que cette cérémonie n'était pas accomplie, ils ne pouvaient porter que le titre de roi ; ceci explique le motif pour lequel, à plus d'une reprise, dans les pages qui précèdent, le chef de l'empire est qualifié de *roi* et non d'*empereur*.

son assentiment. Le duc, de son côté, s'engageait à protéger les Zuricois s'ils étaient attaqués à cause de ce traité. Ce traité devait être renouvelé tous les dix ans par serment. Ce qui distingue cette paix de celle de 1352, c'est le fait de l'intervention de l'empereur et de l'engagement que Charles IV prit de mettre en disgrâce celle des parties qui romprait la paix. En fait, elle n'impliquait de la part des Confédérés aucune concession nouvelle, aussi les Waldstætten ne firent pas de difficultés pour la signer le *18 août 1355*. Dans cette circonstance, l'empereur désireux de rester en bonne relation avec l'Autriche, et, d'autre part, de ne pas augmenter la puissance des Habsbourg, s'appliqua à ménager les deux parties en cause.

Les Zuricois conclurent, le *29 avril 1356*, une alliance de cinq ans avec l'Autriche ; ainsi se réalisa le rêve longtemps caressé par Broun de faire accepter et même garantir par l'Autriche la constitution dont il était l'auteur. Cette alliance avec l'ennemi héréditaire des cantons primitifs n'était pas en contradiction avec les pactes fédéraux, aussi les Waldstætten n'en prirent-ils point ombrage ; les bonnes relations de l'Autriche avec la maison de Luxembourg, que le mariage de Rodolphe IV avec une fille de Charles IV venait encore de renforcer, leur imposaient une grande circonspection. La ligue suisse avait en ce temps un caractère tout semblable à celui d'un grand nombre de ligues formées au treizième et au quatorzième siècle sur les terres de l'empire et qui n'étaient pas destinées à vivre. La Confédération ne possédait aucun sceau en propre, aucun pouvoir exécutif, aucune représentation régulière, aucune caisse commune, aucune organisation militaire. Il n'y avait entre les Confédérés aucune visée commune d'intérêt général, leur seul but était de se garantir les avantages que les parties contractantes avaient acquis chacune de leur côté.

Peu après, en 1358, le bourgmestre Broun se fit acheter par l'Autriche, qui lui assura une pension annuelle de cent florins à prélever sur les revenus de Glaris. Il mourut deux ans après. « Ce marché passé avec l'Autriche, dit M. Edouard Favre, ne dénotait pas tant un défaut de patriotisme qu'une âme intéressée. Le caractère de Broun, qui a été jugé de manières diverses, ne manque pas de grandeur ; c'était un grand politique, mais, comme tous les despotes, il a eu ses faiblesses. Son œuvre a été la nouvelle constitution de Zurich, mais l'entrée de cette ville dans la Confé-

ration n'a eu lieu que quand il n'était plus entièrement maître de la situation ; on ne peut lui en faire un titre de gloire. »

Les Confédérés devaient toujours subir le contre-coup des discordes ou des rapprochements qui s'opéraient périodiquement entre la maison d'Autriche et l'empire. Le duc Albert II qui entretenait, comme on vient de le voir, de bons rapports avec l'empereur Charles IV, mourut en 1358. Son fils Rodolphe IV se brouilla en 1359, avec son beau-père, Charles IV ; dès lors, chacun de ces princes, comme aux temps de Louis de Bavière, chercha à se faire des partisans dans les Hauts-Pays. L'alliance de cinq ans entre l'Autriche et Zurich expirant en 1361, Charles IV prit cette ville sous sa protection, ainsi qu'Uri, Schwyz et Unterwald, ce qui revenait à reconnaître l'immédiateté de ces deux derniers cantons que, jusque-là, il n'avait pas voulu sanctionner par ménagement pour l'Autriche. Rodolphe, de son côté, cherchait à se rattacher Lucerne par quelques faveurs. En 1362, il se posa carrément en adversaire de l'empereur. Celui-ci, pour détourner Zurich de l'Autriche, conclut une alliance formelle avec elle, et reconnut la Confédération des six cantons. L'année suivante, l'Autriche, déjà alliée avec Soleure, contracta une nouvelle alliance avec Berne. C'est à cette époque que viennent se placer l'alliance perpétuelle des quatre cantons forestiers avec *Gersau* et *Wæggis* (1359) qui fait suite à une alliance temporaire remontant déjà à 1332, puis la seconde conquête de Zoug par Schwyz. En 1364, une réconciliation s'opéra entre Charles IV et son gendre, mais sans détruire la sanction donnée par l'empire à la ligue suisse. La reine Agnès de Hongrie, dont l'actif concours avait si bien servi les intérêts de la maison d'Autriche dans les Hauts-Pays, mourut la même année, le 11 juin. Rodolphe IV s'étant rendu, en mai 1365, en Italie, y mourait en juillet, laissant le trône à son frère Albert âgé de seize ans. A la faveur de ces événements, Schwyz se ressaisit du pays de Zoug.

En prenant possession de son duché, Albert III demanda à Zurich de renouveler par serment le traité de Ratisbonne. Mais, Broun mort, Zurich s'était éloigné de l'Autriche pour se rapprocher de l'empire, et les Waldstætten ayant rompu avec l'Autriche, les Zuricois se refusèrent, malgré des sommations réitérées, à renouveler ce serment. La guerre menaçait d'éclater lorsque, en

1368, une trêve, connue sous le nom de *paix de Thorberg*, parce que Pierre de Thorberg, bailli autrichien pour la Souabe, la Thurgovie et l'Argovie, en avait été le négociateur, fut conclue pour cinq mois. Cet armistice, renouvelé plusieurs fois, se prolongea jusqu'en 1387. Il fut convenu que le pays de Zoug, principale cause du désaccord entre les Waldstætten et l'Autriche, serait gouverné par un amman, choisi parmi les ressortissants des Waldstætten et agréé par l'Autriche.

Un des plus curieux documents du vieux droit public suisse est la *charte du 7 octobre 1370* relative aux prêtres, dans laquelle nous voyons le pouvoir civil revendiquer hautement ses droits contre les prétentions injustifiées du clergé.

En ces temps troublés, les mœurs des ecclésiastiques laissaient beaucoup à désirer. Des jeunes gens, amis du plaisir, se faisaient attribuer de grasses sinécures ; sous l'habit religieux ils se rendaient coupables d'actes délictueux et prétendaient se soustraire en vertu des immunités ecclésiastiques à la vindicte publique. Tel fut le cas de *Bruno Broun*, prévôt du chapitre du dôme de Zurich, l'un des fils du bourgmestre Broun, homme violent et dissolu qui, avec quelques compagnons de débauches, assaillit sur la route de Wollishofen à Zurich l'avoyer lucernois Pierre de Gundoldingen et sa suite. Cet attentat audacieux, commis sur la personne d'un magistrat vénéré, causa un légitime émoi. Le prévôt Broun et ses complices appartenaient au parti autrichien. Les magistrats de Zurich avec qui ils entretenaient des relations d'amitié, hésitaient à les poursuivre, malgré les instances du conseil de Lucerne qui réclamait la délivrance de son avoyer et la punition des coupables. Il fallut pour obtenir que justice fût faite une manifestation de la bourgeoisie. Le retentissement qu'avait eu ce scandale amena les autorités de Zurich à conclure avec celles de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug un concordat fixant d'une manière positive les limites des juridictions civiles et ecclésiastiques.

Par ce concordat, appelé *charte des prêtres* (*Pfaffenbrief*), les Confédérés décidèrent de faire respecter leur autorité contre toute violence personnelle et tout recours à des tribunaux étrangers. L'immixtion du clergé dans les affaires temporelles fut interdite ; les routes devaient être sûres pour l'indigène comme pour l'étranger ; si quelqu'un avait à souffrir de ce fait, les Etats concordataires s'engageaient à y porter remède. Les perturbateurs étaient

tenus à des dommages-intérêts. Le manger, le boire, le gîte, l'asile et la protection des tribunaux étaient refusés aux prêtres coupables d'avoir violé cette ordonnance. Les droits de l'abbesse de Zurich et de l'évêque de Constance étaient formellement réservés.

On a vu, quatre siècles et demi après la promulgation de ce décret, lors des démêlés qui ont amené la suppression des couvents des baillages libres, le gouvernement d'Argovie invoquer les principes qui y sont inscrits touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Les événements que nous venons de rappeler sont contemporains de ce qu'on a appelé en France la *guerre de cent ans*, qui commença chez nos voisins en 1337, sous le règne de Philippe VI de Valois, pour se terminer en 1437 sous Charles VII. Le fait que les rois de France étaient alors absorbés par la guerre qu'ils soutenaient contre les rois d'Angleterre explique que, durant cette période de son existence, la Confédération n'ait eu aucun démêlé et aucune alliance avec la nation française, alors, du reste, en voie de formation, et séparée encore de la Suisse par le duché de Bourgogne. Plus tard, lorsque la France fut délivrée du joug anglais, et que sa frontière se rapprocha de celle de la Suisse, l'humeur guerrière des deux nations amena des conflits et des alliances et l'orbite de la politique suisse se modifia profondément.

La Suisse ne devait cependant pas assister absolument en spectatrice indemne de la guerre de cent ans ; à un moment donné, profitant d'une accalmie, une troupe d'Anglais, plus exactement de Gallois, aventuriers et pillards enrôlés par le sire Enguerrand de Coucy envahit la Suisse en quête de butin. Enguerrand de Coucy était le gendre d'Edouard III d'Angleterre ; il avait droit du chef de sa mère Catherine d'Autriche, fille unique de Léopold, le vaincu de Morgarten, à un douaire de 5000 marcs d'argent que ses cousins, les Habsbourg-Autriche, se refusaient à lui livrer. C'était pour se récupérer qu'il franchit le Jura. Les brigandages commis en Alsace et dans l'évêché de Bâle, en 1365, par des bandes anglaises, commandées par un archiprêtre défroqué, *Arnold Cervola*, avaient été réprimés par les Confédérés venus au secours de Bâle. En apprenant l'approche des soldats du sire de Coucy, l'Autriche sollicita des secours des Confédérés. Les Schwyzois voulaient demander en échange de leur concours que l'Au-

triche renonçât à ses droits sur Zoug ; mais Zurich, Berne et Lucerne se sentant menacés promirent des secours. Ceux-ci obtenus, l'Autriche renonça à la lutte et en laissa supporter tout le poids aux cantons suisses. Enguerrand de Coucy établit son quartier général à Saint-Urbain.

La soldatesque effrénée que commandait le Gallois *Jévan Griffith ab Enyon*, s'avança, mettant impitoyablement à contribution tous les pays qui s'étendent entre le Jura et l'Aar et jusque dans l'Entlibuch ; elle ruina les châteaux et pilla les paysans. Pour mieux profiter du pays, elle se dispersa. Une de ses bandes fut défaite par les Lucernois et les Unterwaldiens à *Buttisholz ;* d'autres par les Bernois à *Anet* et à *Fraubrunnen* (26 décembre 1375). Après ce brillant exploit, les Bernois, pleins d'un légitime orgueil, firent dans leur cité une entrée triomphale. Vaincus, le sire de Coucy et ses bandits repassèrent le Jura. On appela cette guerre *Gugelkrieg*, parce que les compagnons de Coucy portaient des casques à pointe. Le mot *Gugel* en allemand suisse (en latin *cucullus*) sert à désigner tout objet terminé en pointe à la partie supérieure.

L'attitude piteuse de l'Autriche et de ses alliés, les comtes de Kibourg, les avait déconsidérés et accrut le prestige des Bernois à qui revenait le mérite d'avoir purgé le plateau suisse de ces bandits. Profitant de leur victoire, les Bernois obligèrent les Kibourg à leur céder à prix d'argent Thoune, où ils avaient déjà acquis des droits, et la ville forte d'Aarberg. En 1382, le comte Rodolphe de Kibourg voulut prendre sa revanche en s'emparant, par surprise, de Soleure dans la nuit du 10 au 11 novembre. Un chanoine de l'église de Saint-Ours, dont la maison était contiguë aux remparts, devait ouvrir sa maison aux conjurés. Grâce à un paysan, Jean Roth, qui donna l'alarme, le complot fut déjoué. Afin de lui témoigner sa reconnaissance, le conseil de Soleure décida que chaque année le descendant de Jean Roth recevrait un habit aux couleurs de la ville, rouge et blanc, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

Pour en finir avec leurs adversaires, les Bernois, unis aux Soleurois, aux Lucernois et aux Waldstætten mirent, en 1383, le siège devant Berthoud, principale place de guerre des Kibourg. Cette ville fit une belle résistance, et, après un long investissement, les assiégeants se retirèrent. Mais les Kibourg étaient fort endettés, leur situation devenait de plus en plus précaire ; aban-

donnés par l'Autriche, ils se virent contraints à accepter une médiation des Confédérés, ils cédèrent définitivement, pour la somme de 37 000 florins, les villes de Berthoud et de Thoune et reçurent en échange la combourgeoisie de Laupen, manière adoucie de les faire entrer dans celle de Berne. Soleure eut, pour sa part, les villages de *Balm* et d'*Altreu*. Ce fut la fin de la puissance des Kibourg.

CHAPITRE XI

Guerres de Sempach et de Næfels.

Bataille de Sempach. — Traditions relatives à Winkelried. — Continuation de la guerre avec l'Autriche. — Bataille de Næfels. — Paix de 1389. — Convenant de Sempach.

Le fossé qui déjà séparait les Confédérés de l'Autriche se creusa davantage par la lutte de Berne contre les Kibourg. Après avoir triomphé de son ennemi héréditaire, Berne abandonna définitivement l'alliance autrichienne. A la mort de Rodolphe IV, ses deux frères se partagèrent sa succession, le 25 septembre 1379. L'Autriche, proprement dite, échut à Albert III; la Carinthie, la Styrie, le Tyrol, l'Alsace, le Brisgau, le Sundgau et les nombreuses seigneuries que les Habsbourg possédaient en Suisse furent l'apanage de Léopold III.

Mais ces territoires ne suffisaient pas à l'ambition de ce prince belliqueux. Le nouvel empereur Wenceslas de Luxembourg, qui avait succédé à son père Charles IV, en 1378, nomma le duc Léopold bailli de Souabe et avoué des villes impériales de la Haute-Allemagne. Les villes de Souabe, se sentant menacées, conclurent le 13 février 1385, à Constance, une alliance avec les cités de Berne, Zurich, Lucerne, Soleure et Zoug. Ces villes se trouvaient séparées les unes des autres et enclavées dans les domaines de l'Autriche, il en résultait de perpétuels conflits.

Sur la route qui de Lucerne conduit en Argovie, les Habsbourg possédaient, à *Rothenbourg*, un château fort où ils avaient placé un péage qui gênait singulièrement le commerce des Lucernois. Les habitants de l'Entlibuch opprimés par Pierre de Thorberg, auquel le duc Léopold, à court d'argent, avait hypothéqué cette vallée, se soulevèrent avec l'aide de leurs voisins de l'Obwald. Cette

insurrection fut cruellement réprimée, les habitants de l'Entlibuch se tournèrent alors vers Lucerne, qui s'empressa de les admettre à sa combourgeoisie.

Irrités des vexations que leur infligeait la garnison de Rothenbourg, les Lucernois, dont la politique était dirigée par l'avoyer

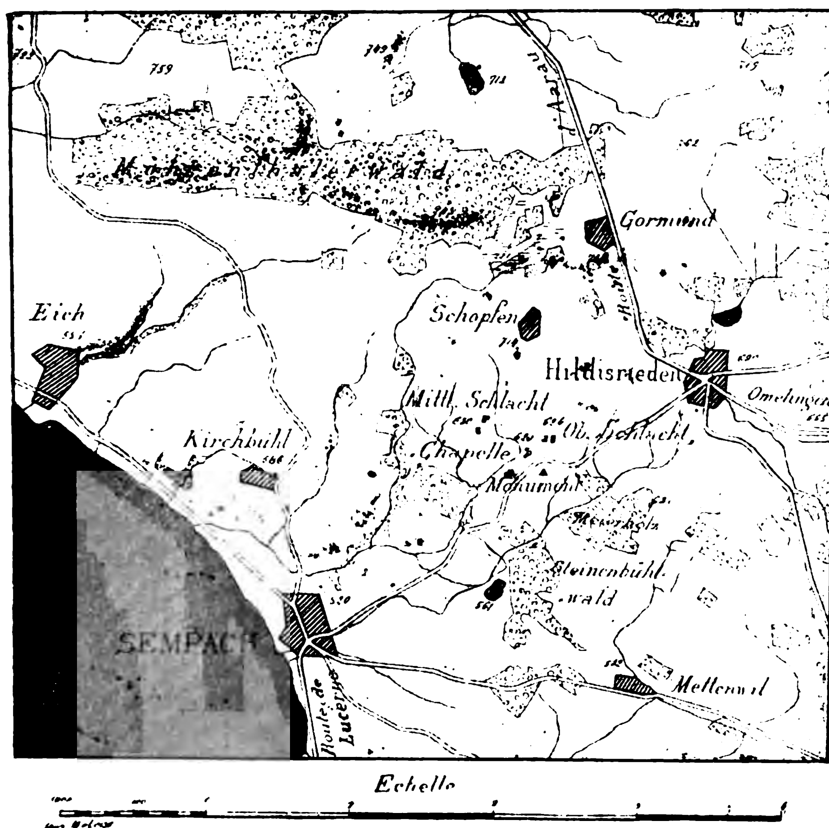


Fig. 51. Champ de bataille de Sempach.

Pierre de Gundoldingen, rompirent la trève avec l'Autriche, commencèrent les hostilités, s'emparèrent à l'improviste du château de Rothenbourg (28 décembre 1385) qu'ils détruisirent, occupèrent *Wolhousen* et donnèrent à *Sempach* le droit de combourgeoisie (6 janvier 1386).

Au printemps de 1386, le duc Léopold se réconcilia avec les villes de Souabe, et réussit ainsi à isoler les Confédérés qui se trouvèrent face à face avec l'Autriche irritée; puis il réunit une brillante armée et s'apprêta à châtier les Lucernois. Il laissa à Brougg

un corps d'observation pour contenir les Zuricois, et, suivi d'une nombreuse escorte de chevaliers, il fit son entrée à *Soursée*, à l'extrémité du lac de Sempach, le 8 juillet. Près de cette ville, dans le bois de *Meyerholz*, bivouaquait la petite troupe des Confédérés. Les forces des deux belligérants étaient très inégales, 5 à 6000 Autrichiens d'une part, 1400 Confédérés de l'autre. Le duc, attendant encore des renforts, hésitait à commencer l'attaque. Le 9 au matin, les Suisses sortirent des bois qui dominaient Sempach. Le terrain sur lequel l'action allait s'engager étant accidenté, coupé de haies, de ravins et de broussailles, enlevait à la cavalerie ses avantages. Les chevaliers autrichiens mirent pied à terre et confièrent leurs montures à leurs valets. Ils formaient un front large, mais peu profond. Suivant leur habitude, les Confédérés se forment, au contraire, en colonne d'assaut profonde et faisant saillie comme un coin pour pénétrer dans les rangs ennemis. Les Lucernois groupés autour de la bannière de leur avoyer Pierre de Gundoldigen étaient en tête de la phalange. Avant de s'élancer contre l'ennemi, les Confédérés implorent à genoux la protection de Dieu et de la vierge Marie. Le soleil était à son zénith, la chaleur était accablante. Quoique les chroniques ne soient pas d'accord sur ce point, il paraît probable que ce furent les Suisses qui engagèrent le combat. On peut le déduire du fait qu'ils se formèrent en colonne d'assaut.

A grands cris, ils franchirent l'espace qui les séparait des Autrichiens. La première rencontre fut formidable ; pareils à une muraille de fer, les chevaliers couverts de leurs cuirasses et protégés par leurs longues lances s'avancent en sécurité ; la courte hallebarde des montagnards est impuissante à entamer les rangs autrichiens. Durant cette phase du combat l'avantage fut pour le duc, les Lucernois firent des pertes cruelles, leur bannière fut sur le point d'être prise ; parmi les morts mentionnons l'avoyer Pierre de Gundoldingen.

Les Suisses changent alors de tactique. Tandis que les Autrichiens, accablés sous le poids de leurs pesantes cuirasses et incommodés par la chaleur, se meuvent avec difficulté, les Confédérés, plus dégagés sous leurs armures légères, renoncèrent à leur formation en phalange et prirent une formation en ordre ouvert, puis, dit un chroniqueur, « coururent contre les seigneurs et frappèrent si dur avec leurs hallebardes que rien ne put tenir devant leurs coups. » L'entrée en ligne des contingents des Waldstætten jus-

qu'alors en réserve, explique le succès de cette seconde attaque. Dans la lutte corps à corps qui suivit les chevaliers qui, à distance de leurs lances, étaient invulnérables, furent impuissants à se défendre ; sentant leur infériorité ils voulurent regagner leurs chevaux, un cri de « sauve qui peut » se fit entendre, et la défaite se transforma en déroute. Le duc Léopold, longtemps demeuré à l'arrière-garde, se précipita dans la mêlée comme un simple soldat et y trouva la mort. Les rudes montagnards ne firent pas de quartier, ils massacrèrent impitoyablement tout ce qui tomba en leurs mains redoutables. Cent et quelques gentilshommes d'Argovie, de la Souabe et du Tyrol, plus de 500 hommes d'armes mordirent la poussière. Les bannières d'Autriche, du Tyrol, des marquis d'Hochberg, des barons d'Ochsenstein, des villes de Mellingen, de Fribourg en Brisgau, de Schaffhouse, etc., tombèrent entre les mains des Suisses. Une partie des Autrichiens restés en seconde ligne, utilisant les chevaux confiés à leur garde, se retirèrent à Soursée et cherchèrent un abri derrière ses murailles.

Restés maîtres du champ de bataille, les Confédérés rendirent grâces à Dieu et entonnèrent, fait digne de remarque, un *Kyrie eleison* (Seigneur, ayez pitié de nous!). Après être restés trois jours sur les lieux témoins de leur victoire, ils reprirent, chargés de butin et enseignes déployées, le chemin de leurs foyers.

Le grand succès de Sempach a été longtemps attribué à un guerrier, dont l'initiative héroïque aurait, à un moment donné, changé le sort de la bataille. Suivant une tradition à laquelle le peuple suisse est demeuré profondément attaché, ce brave, du nom de *Winkelried*, se serait adressé à ses frères d'armes en ces termes demeurés classiques : « Confédérés, je veux vous frayer une route ; prenez soin de ma femme et de mes enfants ! » puis, saisissant dans ses bras vigoureux un grand nombre de lances, et pesant sur elles de tout son poids, il aurait ouvert un chemin à travers lequel ses compagnons auraient ensuite pénétré dans les lignes autrichiennes.

Les Confédérés avaient l'habitude de perpétuer le souvenir de leurs victoires dans des poèmes ; le *Sempacher-Lied*, qui ne compte pas moins de soixante-quinze strophes, nous conte comme suit l'exploit d'Arnold de Winkelried :

« Ferme était l'armée des nobles, profond et large leur ordre de bataille ; cela vexait les Confédérés (littéralement les pieux hôtes). Un Winkelried, il

dit : « Ha ! si vous voulez dédommager mes pauvres enfants et ma femme » je veux risquer une action téméraire.

» Fidèles, chers Confédérés, du même coup je perdrai ma vie; ils ont » fermé leur front de bataille; le rompre, nous ne le pouvons. Ha ! je vais » vous faire une brèche, c'est pourquoi, à tout jamais, veuillez en faire » profiter ma race ! »

» Là-dessus, alerte, il empoigne une brassée de lances; pour les siens, il fait une route, et sa vie prend fin. Ha ! du lion il a le courage. Sa mort virile et vaillante a été un bien pour les quatre Waldstætten.

» Bientôt alors ils commencent à briser l'ordre de bataille de la noblesse en frappant de taille et d'estoc. Que Dieu ait soin de son âme ! Ha ! s'il n'avait fait cela, plus d'un pieux Confédéré aurait dû y laisser sa vie[1]. »

La composition du Sempacher-Lied a été longtemps attribuée à un seul auteur, le Lucernois *Halbsouter*, dont le nom figure dans la strophe finale, mais ce poème paraît, comme beaucoup d'autres du même genre, avoir été composé de fragments d'origine différente, il remonte vraisemblablement au milieu du quinzième siècle et se trouve être ainsi de soixante ans au moins postérieur à l'événement. Les plus anciennes chroniques où se trouve racontée la bataille de Sempach, ne mentionnent pas Winkelried; ce n'est que vers le milieu du seizième siècle que son nom apparaît. Le Bernois *Justinger* (1420) n'a consacré que quelques lignes à cette victoire mémorable. En revanche, une chronique zuricoise remontant probablement à 1476, découverte il y a trente-cinq ans par le professeur G. de Wyss, raconte comment « un loyal Confédéré » vint en aide aux siens en saisissant entre ses bras autant de lances qu'il en put atteindre, et, en les tirant violemment à terre, permit à ses compagnons d'armes de briser avec leurs hallebardes les lances autrichiennes. Dans ce récit, le héros anonyme, loin d'expirer victime de son dévouement, constate le succès de son audace et crie aux Confédérés en parlant des Autrichiens : *Si fluchint all da hinden !* (Ils s'enfuyent tous par là-derrière !) L'épisode de Winkelried était bien fait pour figurer dans les gravures représentant la bataille de Sempach ; aussi dans une image de la chronique du Bernois *Diebold Schilling* (1480) on voit un Confédéré transpercé de lances, tombant à terre et tenant encore dans ses mains son

[1] Le texte complet du Sempacher-Lied, avec toutes ses variantes, a été publié, en 1886, par M. Th. de Liebenau, dans son ouvrage intitulé *Die Schlacht bei Sempach*, Gedenkbuch zur fünften Säkularfeier. La traduction de ces quatre strophes, qui portaient les numéros 27 à 30, est celle que M. Eugène Secretan a donnée dans sa monographie intitulée *Sempach et Winkelried*.

épée ; vingt ans plus tard, dans la chronique du Lucernois *Diebold Schilling*, la même scène se retrouve ; mais l'auteur de la gravure fait porter au héros de l'exploit attribué à Winkelried les couleurs lucernoises. La tradition de Winkelried n'était cependant pas encore reçue par les chroniqueurs au commencement du seizième siècle ; en effet, ni *Etterlin*, en 1507, ni *Schilling*, en 1512, ni *Vadian*, en 1530, ni *Füssli*, en 1533, ni *Brennwald*, en 1536, ni *Stumpf*, en 1548, ne font même mention du héros unterwaldien ; on le trouve pour la première fois, en 1538, dans la chronique zuricoise de *Gwalther*, le gendre de Zwingli, et là-même le noble martyr reste anonyme. Ce n'est qu'en 1551, dans un récit de la bataille qui accompagne les planches du peintre *Jean-Rodolphe Manuel*, que le nom de Winkelried apparaît enfin pour la première fois, sauf erreur ; puis vint ensuite, en 1564, un récit succinct dans *Tschudi*, et, en 1572, le récit très complet de l'antistès zuricois *Bullinger* qui a servi dès lors de base à presque toutes les narrations sur Sempach. Il est à remarquer, observe M. Eug. Secretan dans sa monographie sur *Sempach* et *Winkelried*, que Bullinger lui-même a rédigé deux récits, deux exposés très différents ; le premier, très sommaire, ne dit rien de Winkelried ; l'autre met à contribution une foule de renseignements recueillis vraisemblablement sur place. Il nous a paru curieux de décrire la genèse de cette tradition qui a fait du célèbre Arnold de Winkelried l'un des types immortels de la bravoure helvétique.

Faut-il conclure de ce qui précède que Winkelried n'a jamais existé, et que le monument élevé à sa mémoire n'a pas sa raison d'être ? Non, car il existait, les nécrologes le prouvent, une nombreuse famille de ce nom à Stanz, au temps de Sempach et plusieurs d'entre eux portaient le prénom d'Erni (diminutif d'Arnold). L'exploit attribué à l'un d'eux n'a rien en soi d'impossible, et si sa réalité historique n'est pas établie, si l'importance qui lui a été donnée a été fortement exagérée, il a dû se passer dans ce combat mémorable de Sempach des actes incontestables de courage et d'énergie ; il a dû y avoir dans cette bataille, comme dans bien d'autres, ainsi que le dit M. Eug. Secretan, « des Winkelried sans le savoir. » Nous pouvons donc continuer à honorer dans ce nom vénéré l'un des modèles les plus accomplis de l'incontestable courage et de l'esprit de sacrifice qui animaient les vieux Suisses.

La victoire de Sempach ne mit point fin à la guerre. Les hosti-

lités continuèrent entre les Confédérés et les Habsbourg. Léopold IV aurait voulu tirer vengeance de la mort de son père et relever le prestige des armes autrichiennes. Il rassembla à Baden une armée, mais l'attitude des villes souabes qui répugnaient à s'allier avec la noblesse contre les Confédérés, l'obligea à conclure une trêve de quarante jours.

Les Bernois jusqu'alors avaient ménagé l'Autriche, leur contingent ne figurait pas à Sempach ; après de longues hésitations, enhardis par les succès de leurs alliés, ils se déclarèrent contre Léopold. Pour punir leur combourgeoise, la comtesse de *Valangin*, qui avait ouvert au duc les portes de *Willisau*, ils pillèrent ses châteaux et ses villages, puis tournèrent leurs forces contre Fribourg. Cette campagne n'amena pas de grands résultats, elle aboutit aussi à une trêve momentanée.

La défaite des Autrichiens eut pour conséquence d'anéantir les concessions que les Confédérés avaient faites lors des paix de *Brandebourg*, de *Ratisbonne* et de *Thorberg*. Les Waldstætten reçurent à nouveau dans leur alliance Zoug et la vallée de la Linth. Avec leur aide, les Glaronnais s'emparèrent de Wesen, qui était la clef de leur pays. Se sentant ébranlé, le duc Léopold recourut aux services d'*Enguerrand de Coucy* qui, douze ans auparavant, avait pillé les domaines de son père ; pour se concilier ses bonnes grâces, il lui remit l'héritage du comte de Nidau. Une trêve connue dans l'histoire sous le nom de *mauvaise paix*, parce qu'elle fut mal observée, fut conclue avec les Confédérés le 9 octobre 1385 ; elle devait expirer le 2 février 1387, mais, en fait, elle dura jusqu'au printemps 1388. Le duc employa ce temps à faire des préparatifs en vue d'une nouvelle guerre. Les Glaronnais, de leur côté, mirent à profit ce répit, ils se constituèrent en canton, sous la présidence de leur *Amman*, et avec le concours des six Etats confédérés (les quatre Waldstætten, Zurich et Zoug) ils proclamèrent leur indépendance.

L'Autriche s'était cependant conservé des intelligences dans la place de Wesen; le samedi, veille de la Saint-Matthieu (22 février 1388), des conjurés lui ouvrent les portes de cette forteresse. Après ce premier succès, une armée autrichienne où figuraient les comtes de *Toggenbourg*, de *Thierstein*, les barons de *Sax* et de *Thorberg*, ainsi que les contingents de *Winterthour*, *Frauenfeld*, *Baden*, *Rapperschwil*, du *Rheinthal* et de *Sargans*, pénètre dans la

vallée de la Linth. C'était au commencement du printemps, les montagnes étaient couvertes de neige; les Glaronnais, pris à l'improviste, ne pouvaient guère recevoir de secours des Confédérés; quelques Schwyzois, en petit nombre, leur prêtent cependant leur concours. Le 9 avril 1388, au point du jour, le principal corps autrichien, fort de 5 à 6000 hommes, venant de Wesen, prend *Næfels* et *Glaris* pour objectif, tandis qu'un autre corps, fort de 1500 hommes, sous le commandement de ***Jean de Werdenberg***, venant des bords du lac de Wallenstadt, traverse le *Kerenzerberg*, passe à ***Beglingen*** dans le but d'opérer à ***Mollis*** sa jonction avec le gros de l'armée que commandaient le comte ***Donat de*** *Toggenbourg* et le chevalier ***Pierre de Thorberg***.

L'armée autrichienne s'était répandue dans la plaine pour faire du butin. Elle se concentra devant Næfels, où elle fut arrêtée par un retranchement (*Letzi*), dont des vestiges subsistent encore aujourd'hui. En cet endroit, la vallée se resserre, à l'ouest les contreforts du ***Rautispitz*** s'avancent dans la vallée que dominent à l'est les pentes de ***Beglingen***. Le défilé, n'ayant qu'un quart de lieue de large, était très propice à l'établissement d'une barricade; il avait déjà été fortifié au temps des Romains, lors des invasions des barbares, le mur et le fossé parallèle qu'ils avaient construits existaient encore au quatorzième siècle. C'est là que, sous le commandement de ***Matthias Vonbühl***, l'avant-garde des Glaronnais attendait de pied ferme les envahisseurs. Aussitôt qu'elle les voit s'avancer elle donne l'alarme. Cent cinquante à deux cents hommes des communes de *Næfels*, de ***Netstal*** et de ***Mollis*** répondirent à l'appel du tocsin. Les Glaronnais avaient à combattre un effectif dix fois plus considérable, ils ne pouvaient couvrir leur front, et, en dépit de leur vaillance, ils durent se retirer.

Les Autrichiens franchirent le défilé; se croyant en sécurité, ils pénétrèrent dans les villages de Næfels, de Netstal et de Mollis, s'emparèrent du bétail et brûlèrent les bâtiments; les femmes et les enfants s'enfuirent dans la montagne. Cependant, Matthias Vonbühl avait réussi à rallier les Glaronnais, il réunit sa troupe en un endroit nommé *Schneisingen*, à un quart d'heure de Næfels, sur un coteau pierreux; recommençant le combat, il fit bombarder les envahisseurs avec les projectiles qu'il avait sous la main; les Autrichiens, sentant le danger qui les menaçait, se reformèrent pour recommencer l'attaque, la cavalerie en avant, l'infanterie en arrière. Les Glaronnais firent alors pleuvoir sur les Autrichiens une

grêle de pierres; les chevaux effrayés jetèrent la confusion dans les rangs de l'infanterie et l'obligèrent à la retraite.

Profitant du désarroi, les Glaronnais descendirent des hauteurs et fondirent subitement sur l'armée ducale. Un long combat corps à corps s'engagea. Dix fois, dit la tradition, les Glaronnais furent obligés de se retirer, et dix fois ils recommencèrent l'attaque; à la onzième attaque ils l'emportèrent et contraignirent les Autrichiens à leur céder le terrain. Ils repoussèrent leurs adversaires et les refoulèrent derrière la Linth et le *Letzi* et jusqu'au pont de Wesen. En voyant le gros de l'armée opérer sa retraite, l'aile gauche de l'armée autrichienne qui eût pu, par une intervention rapide, changer le sort de la bataille, renonça au combat, prit la panique, et se retira de son côté. Les Autrichiens, en arrivant en grande masse sur le pont de Wesen, le firent céder sous leur poids, un grand nombre d'entre eux tombèrent dans l'eau et embarrassés de leurs armures trouvèrent la mort dans les flots de la Linth. On a estimé à 2500 hommes la perte des Autrichiens. Les Glaronnais n'avaient perdu que 54 hommes ; pleins de reconnaissance envers Dieu, la vierge et leurs patrons saint Fridolin et saint Hilaire, qu'ils avaient invoqués au milieu de leur détresse, ils suspendirent dans l'église de Glaris onze drapeaux conquis sur l'ennemi, un douzième fut attribué aux Schwyzois.

Voulant tirer vengeance de la trahison des habitants de Wesen, les Glaronnais unis aux Schwyzois attaquèrent cette ville que les Autrichiens évacuèrent après y avoir mis le feu. Alléchés par ce nouveau succès, les Confédérés assiégèrent Rapperschwil qui était le boulevard de l'Autriche dans ces contrées, mais la garnison de cette ville leur opposa une vive résistance et, après trois semaines, ils rentrèrent dans leurs foyers chargés de butin. Moins heureuse que la Suisse, la ligue des villes de la Souabe défaite à Dœffingen, le 25 août 1385, par le comte Eberhard de Wurtemberg, fut dissoute; les ligues du Rhin et de Franconie subirent un sort analogue. Dès lors, les liens qui s'étaient établis entre les cantons suisses et les villes impériales allemandes changèrent de nature.

Chaque année depuis plus de cinq cents ans le peuple de Glaris célèbre sa mémorable délivrance par un pèlerinage qui a lieu le premier jeudi d'avril. Les habitants de Wesen s'associent à cette fête et écoutent pieusement le récit de la défaite de leurs ancêtres.

Tandis que sur les bords de la Linth les Glaronnais livraient le combat héroïque de Næfels, les Bernois, reprenant l'offensive,

s'avancèrent jusque devant Fribourg; ils prirent la petite ville de Buren, puis pénétrèrent en Argovie jusqu'à Schœnenwerth et assiégèrent Nidau, en mai 1388. Cette dernière localité était occupée par une garnison du sire de Coucy qui y mit le feu et l'évacua pour se retirer dans le château ; après une résistance opiniâtre de cinq semaines, les assiégés, à bout de vivres, rendirent la place. Les Bernois délivrèrent deux prêtres étrangers, l'évêque de Lisbonne et le prince d'Alkazena, que les soldats de Coucy avaient capturés dans l'espoir d'en tirer une rançon.

De guerre lasse, les partisans de l'Autriche conclurent, le 1er avril 1389, avec les Bernois et les Confédérés un armistice de sept ans. Ce traité assura aux Suisses leurs conquêtes. Berne s'annexa le Haut-Simmenthal au détriment des Fribourgeois, les parties du Seeland enlevées au sire de Coucy, enfin les seigneuries autrichiennes d'Oberhofen et d'Unterseen. Les traités d'alliance conclus entre les Suisses et les contrées jusqu'alors sujettes de l'Autriche furent reconnus valides ; les alliances des Waldstætten et Zurich avec Lucerne, Zoug et Glaris, sans être expressément mentionnées se trouvèrent implicitement reconnues ; les villes de Berne et de Soleure adhérèrent à ces traités par des actes spéciaux, signés et scellés par les autres Confédérés à l'exception de Glaris. Cette paix temporaire fut renouvelée, en 1394, pour vingt ans ; en 1412, pour cinquante ans et transformée finalement, en 1474, en paix perpétuelle. Dans la paix de 1394, Glaris fut expressément mentionné ; l'année suivante, la vallée de Glaris racheta les droits que l'abbaye de Sæckingen avait possédés sur elle ; et, en 1455, l'empereur Sigismond de Luxembourg annula, par un privilège, toutes les prétentions de l'Autriche sur le pays de Glaris.

Ce triomphe définitif des Confédérés, après un si long conflit, soutenu de part et d'autre avec tant d'opiniâtreté, est bien fait pour déjouer les calculs de probabilité sur lesquels se fondent souvent les pronostics des politiciens. Il avait cependant été entrevu, observe M. Hilty, par un contemporain, vassal des Habsbourg qui, au lendemain de Sempach, exprimait son découragement dans les vers dont suit la traduction :

« O lion ! pourquoi rentres-tu piteusement la queue entre tes jambes et laisses-tu occire si nombreuse ta brillante noblesse contre tout droit et par violence ? A quoi te sert ton aspect terrible ? Si tu ne te redresses pas bientôt et d'autres avec toi, tu seras un beau jour mangé par une vache de Schwyz. »

Durant cette première période de notre histoire nationale, le canton de Schwyz a joué un rôle prépondérant, il s'identifie avec la Confédération aux yeux de l'étranger et, par une extension naturelle, ***Jean de Winterthour*** étend l'appellation de ***Suisses***, (***Suitens***) aux alliés des Schwyzois. Ce ne fut cependant que depuis la bataille de Sempach que le terme de Suisse commença à devenir plus ou moins commun chez les chroniqueurs, sans cependant être admis dans les actes officiels.

Par les victoires de Sempach et de Næfels et les succès remportés par les Bernois sur le sire Enguerrand de Coucy, la Confédération des huit cantons est définitivement constituée et leur émancipation un fait acquis. Les ducs d'Autriche ne conservent plus en Suisse que des droits privés. Politiquement, les cantons continuent à faire partie de l'empire, dont ils devaient se détacher en fait un siècle plus tard lors de la paix de Bâle (1499) et en droit, deux siècles et demi plus tard, lors de la paix de Westphalie (1648).

Pour consolider leur indépendance et assurer leur avenir, les huit cantons complétèrent, par la ***Convention*** ou ***Convenant de Sempach***, du 1[er] juillet 1393, les mesures prises vingt-trois ans auparavant dans la charte des prêtres; ils dotèrent ainsi leur Confédération naissante d'un embryon de constitution politique et militaire. Ce code a été souvent appelé ***Frauenbrief*** à cause de certaines dispositions touchant les égards dus aux femmes. Le souffle religieux et humanitaire, trait caractéristique de ce document, atteste l'esprit chevaleresque qui animait les héros de Sempach et de Næfels. Simples paysans aux mœurs rudes, ils savaient que la brutalité n'est pas un signe de force et que le bon droit appartient à celui qui craint Dieu et respecte son prochain.

Les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois et campagnards des villes libres et des Etats de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Zoug, Uri, Schwyz, Unterwald et Glaris, d'un commun accord, posent une série de principes qui doivent désormais régir leurs rapports.

« Nous voulons, disent-ils, vivre paisiblement ensemble. En temps de guerre, comme en temps de paix, chacun doit être en sûreté dans sa maison et sur son domaine. Nul ne sera tenu de fournir hypothèque pour la dette d'autrui. Celui qui nous apporte des marchandises trouvera, dans nos pays, protection pour sa femme et ses biens.

» Nul ne doit commencer une guerre, générale ou privée, sans que nous en ayons, les alliances en main, reconnu la nécessité. Mais toujours, bannières déployées, nous marcherons ensemble contre nos ennemis, tous en braves, comme nos ancêtres, nous demeurerons unis, courageux et loyaux. Quiconque abandonnerait les rangs, ou transgresserait de quelque autre manière cette ordonnance, doit être arrêté par le gouvernement dont il relève et puni dans sa personne et dans ses biens, pour l'avertissement de tous et sans contradiction d'aucun. Celui qu'une blessure aura mis hors d'état d'être en aide à lui-même et à l'armée, n'en demeurera pas moins avec ses compagnons d'armes aussi longtemps que durera le combat.

» On défendra le champ de bataille et harcellera l'ennemi jusqu'à la fin du péril. Comme il est advenu à Sempach que l'ennemi s'est rallié pendant le pillage et qu'il aurait souffert bien davantage si nous nous étions moins pressés de courir au butin, personne, à l'avenir, ne se jettera sur le butin avant que les chefs l'aient permis. Chacun doit leur livrer tout ce qu'il trouve, ils en feront le partage, selon la force des contingents, entre tous ceux qui ont pris part à l'action.

» Enfin, puisqu'il a plu au Dieu tout-puissant de déclarer les églises ses demeures et de faire servir une femme au salut du genre humain, nous voulons qu'aucun des nôtres ne force, dévaste ou incendie, couvent, église ou chapelle, ni n'outrage ou blesse femme ou fille. Il est cependant permis de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises et de sévir contre les femmes qui nous attaquent ou crient si fort qu'il en pourrait résulter préjudice pour nos armes. »

Cet essai de codification du droit des gens fait le plus grand honneur aux Confédérés. La Suisse, en s'efforçant ainsi d'imposer des limites aux excès qu'entraîne l'état de guerre, préludait à cette mission civilisatrice qu'elle a accomplie de nos jours dans une série de conventions internationales propres à rapprocher les peuples de l'Europe (croix-rouge, etc.). M. Daguet remarque que le dernier paragraphe du convenant de Sempach présente une certaine analogie avec l'instruction que du Guesclin laissa en mourant à ses compagnons d'armes (1380). Avant de quitter ce monde, le grand connétable dont la France s'honore invitait ses capitaines « à ne point oublier ce qu'il leur avait dit mille fois, qu'en quelque part qu'ils fussent en guerre, les gens d'église, les

femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient pas leurs ennemis. »

Notons, en passant, que quoique ne faisant point encore partie de la Confédération, Soleure prit part au *Convenant de Sempach.*

CHAPITRE XII

Etat de la civilisation vers la fin du quatorzième siècle.

Caractéristique de l'époque. — Développement de l'esprit communal. — Situation économique, rôle des usuriers juifs. — Influence politique des corps de métiers, transformation des mœurs, apparition de la peste. — Déchéance de l'Eglise. — Mouvement littéraire. — Tactique et discipline des Confédérés. — Influence politique et sociale des victoires de Morgarten et de Sempach.

Le quatorzième siècle a été pour les Suisses un temps de jeunesse et d'héroïsme. Moins brillant que le quinzième siècle, il est relativement plus moral, plus pieux. Quand on relit le texte de l'alliance de 1291 et le convenant de Sempach, qui marquent l'un le début, l'autre la fin de cette première époque, on est frappé du souffle élevé qui a inspiré ces deux documents. L'esprit d'indépendance, un principe religieux et humanitaire en sont les traits caractéristiques. Les principaux auteurs du drame ont un vif sentiment de leurs devoirs, ils se consacrent de toute leur âme à la chose publique, ils se font une haute idée de leur mission, et la remplissent avec une remarquable intelligence. Les chefs énergiques qui conduisaient les premiers Suisses aux victoires de Morgarten, de Laupen, de Sempach et de Næfels possédaient un ascendant étonnant sur les masses; leur autorité était incontestée, les guerriers qu'ils avaient à commander marchaient avec un élan irrésistible qu'aucun obstacle n'arrête, la concorde régnait dans leurs rangs. L'esprit de conquête et l'avidité qui devaient s'emparer des chefs des ligues au quinzième siècle, n'avaient point encore fait leur apparition.

A l'aube de leur indépendance, les Suisses se montrent modérés dans la victoire, ils ne réclament que ce qu'ils considèrent comme leurs droits. Dans tous les temps de notre histoire, — fait digne de remarque et qui montre que le Suisse est vraiment républicain de tempérament, — la personnalité des chefs semble avoir eu peu d'importance, leurs noms demeurent souvent ignorés. C'est dans

la volonté d'un peuple unanime que réside la décision, l'on ne voit pas se produire en Suisse ces engouements idolâtres qui ont conduit certaines monarchies à leur perte ; les citoyens exercent un sévère contrôle sur les hommes qu'ils ont investis de leur confiance. Nous verrons plus loin l'illustre Waldmann, le vainqueur de Morat s'essayer au rôle de dictateur, mal lui en prit, il paya de sa tête son mépris des lois.

Ce tableau qui peut paraître flatté avait cependant aussi ses ombres. L'impartialité nous fait un devoir de constater les procédés blâmables auxquels les premiers Suisses ont eu parfois recours. Dans leurs luttes avec les moines d'Einsiedeln, les Schwyzois ont été injustes et cruels ; généreux au siège de Soleure, les Confédérés se montrent impitoyables à Rapperschwil ; les Lucernois acquièrent, à prix d'or, Weggis, et contraignent à l'obéissance les habitants de cette localité que peu auparavant ils avaient admise dans leur combourgeoisie ; le rôle équivoque de Rodolphe Broun donne à la politique zuricoise une allure vacillante ; l'un de ses successeurs, *Rodolphe Schœno*, qui avait hérité de ses vices et non de ses qualités, chercha à détacher Zurich de la Confédération et se vit destitué de ses fonctions de bourgmestre (1393). Comme les républiques italiennes, les cités suisses sont la proie des partis; longtemps elles gardèrent le souvenir de ces nuits sanglantes (*Mordnacht*) où furent étouffées en leur germe des conspirations formées dans le but de leur ravir leur indépendance.

Plus heureuse que les ligues souabe, rhénane ou lombarde, qui n'eurent qu'une existence éphémère, la ligue helvétique résista aux assauts redoublés de la maison d'Autriche. Les circonstances géographiques ont certainement contribué à ce résultat, mais la principale cause de cette permanence de la confédération des Waldstætten et de leurs alliés doit être cherchée dans le caractère national suisse. Avec des différences d'un canton à l'autre, les Suisses des bords du lac de Constance à ceux du Léman ont des traits communs. Sous cette apparence lourde, rude et morne, qui frappe au premier abord l'étranger, le Suisse a le cœur chaud, généreux ; ennemi de la routine, plein d'initiative, il est attentif à ses intérêts et les défend avec intelligence et opiniâtreté ; loyal et probe en affaires, il est doué de beaucoup de perspicacité, d'un naturel endurant, il ne se laisse pas rebuter par les difficultés ; de mœurs simples, ennemi de l'ostentation, il subordonne ses convenances

à ses devoirs et possède à un haut degré l'esprit public. Religieux sans bigoterie, les vieux Confédérés joignaient à un patriotisme ardent et à un souverain mépris de la mort, une foi touchante en la Providence, dont ils invoquaient solennellement la protection aux moments décisifs.

Les principales communes du territoire qui constitue aujourd'hui la Confédération suisse ont acquis successivement des chartes, le mouvement commença au douzième siècle et se continua dans les siècles suivants. Dans le présent ouvrage, nous n'avons pas entendu faire seulement l'histoire de la Confédération, mais bien celle de la nation suisse, il importe dès lors de jeter de temps à autre un coup d'œil sur l'état des communes, qui étaient destinées à n'entrer que plus tard dans le giron de l'alliance helvétique. Considérées au point de vue de l'origine de leurs franchises, les cités suisses peuvent être rangées dans trois catégories :

Un premier groupe comprend les cités épiscopales.

Les bourgeois de *Coire* possédaient quelques privilèges déjà au neuvième siècle, mais qui ne furent codifiés qu'entre les années 1368 à 1376. *Sion* possède, dès le commencement du treizième siècle (1217, suivant M. Gremaud), un statut qui renferme quelques dispositions de droit civil.

A *Lausanne*, l'origine des libertés municipales remonte au milieu du douzième siècle, le plus ancien document qui en fasse mention est antérieur à la fondation de Berne, il est de 1144 (environ). C'est une reconnaissance du prévôt Ardutius qui constate l'existence du *plaict général* (*placitum generale*), sorte de corps législatif et judiciaire, dont le concours était nécessaire pour faire des lois, décréter des *bans*, frapper monnaie et rendre la justice. Après avoir désigné l'assemblée générale des nobles, du clergé et des bourgeois, ce terme fut appliqué plus tard, en 1368, à un coutumier, traitant du droit des choses, du droit des successions, et du droit matrimonial, qui devait régir Lausanne et les terres épiscopales pendant plusieurs siècles.

La ville de *Bâle* obtint des franchises de l'évêque *Henri de Neuchâtel*, en 1264 ; le Petit-Bâle, qui forma une commune distincte jusqu'à la fin du quatorzième siècle, reçut sa charte du même évêque en 1274.

A *Genève*, les libertés, franchises, us et coutumes de la cité furent formellement reconnues en 1387 par l'évêque *Adémar Fabri*.

Dans un second groupe viennent se ranger les cités impériales : *Soleure* reçut une charte du roi Rodolphe, en 1280. Sans posséder proprement de charte, *Zurich* avait déjà, à la fin du treizième siècle, des statuts, qui furent rédigés à nouveau, d'une manière systématique, au commencement du quatorzième siècle par le secrétaire de la ville, *Nicolas Magold*. Des édits analogues (*Rechtbrief*) existaient pareillement à *Constance* et à *Schaffhouse* à la fin du treizième siècle. Il est possible, suivant M. E. Huber [1] que ce soit l'édit de *Constance* qui ait servi de modèle à ceux des autres villes de la Suisse orientale, *Zurich*, *Schaffhouse* et *Saint-Gall*. Cette dernière cité, qui reçut la qualité de ville impériale en 1281, obtint un projet de charte de son abbé, en 1272, et une charte en due forme en 1291. Durant le cours des quatorzième et quinzième siècles, Saint-Gall fait preuve d'une certaine activité législative. D'autres localités moins importantes du voisinage, *Wyl*, *Bischofzell* et *Arbon* suivent le mouvement.

Un troisième groupe, le plus nombreux, est composé des villes, bourgs et communes rurales qui obtinrent des franchises de leurs seigneurs. Bornons-nous à en mentionner quelques-unes.

En première ligne figurent les villes fondées ou fortifiées par les Zæringen : *Berthoud*, *Fribourg*, *Morat* et *Berne*. Les chartes de cette époque reproduisent fréquemment les mêmes dispositions ; la *Handfeste* de Fribourg en Brisgau a servi de modèle à toute une série de franchises, c'est ainsi que ses articles sont textuellement reproduits dans les chartes accordées par le comte de *Kibourg* à *Diessenhofen* en 1178 et à *Thoune* en 1264, ainsi que par les comtes de *Habsbourg* aux villes d'*Aarau*, *Brougg*, *Zofingue*, *Soursee*, *Sempach*, *Bremgarten*, *Rheinfelden*, *Lenzbourg*, *Laufenbourg*, etc. Leurs dispositions se retrouvent pareillement dans les chartes, accordées par les comtes de *Neuchâtel*, à *Nidau*, *Cerlier*, *Aarberg*, *Buren*. Dans les Etats de Savoie, on voit pareillement les statuts de la petite ville de *Flumet* servir de modèle aux chartes d'un très grand nombre de localités, telles que *Villeneuve* (1214), *Aubonne* et *Vevey* (1236), *Payerne* (1283), *Moudon* (1286), *Grandson* (1293), *Romont* et *Yverdon* (1328), etc. La similitude de plusieurs des chartes, dans lesquelles les questions de droit civil se mêlent aux questions de droit public, détermina des courants juridiques communs à plusieurs localités ; c'est ainsi, par exemple,

[1] Voir *System und Geschichte des schweizerischen Privatrechts*. Tome IV.

que s'établit le coutumier des *quatre bonnes villes* du Pays de Vaud (Moudon, Morges, Nyon et Yverdon) qui a été en grand crédit à la fin du moyen âge et même dans les temps plus modernes, non seulement dans le Pays de Vaud, mais encore dans celui de Fribourg.

On voit, par l'énumération des chartes qui précède, que la vie publique était très développée non seulement dans les treize cantons, entre lesquels allait se concentrer bientôt la direction politique des ligues suisses, mais encore dans les villes alliées, et même dans les villes plus tard sujettes des Confédérés. Il y avait, au treizième et au quatorzième siècle, comme un travail d'enfantement d'un bout à l'autre de notre territoire, et, si quelques villes plus heureuses, plus énergiques, sont parvenues à s'emparer de l'hégémonie au préjudice des autres, un même souffle, une même aspiration vers l'indépendance animaient les communes suisses. Malheureusement l'égoïsme de certains cantons, jaloux d'étendre au dehors leur influence, allait entraver ce mouvement, réduire au rôle de sujets des villes sœurs, des pays entiers, et neutraliser ainsi des forces vives qui eussent pu concourir utilement au développement de la patrie. Après une longue éclipse, les pays sujets sont parvenus, à leur tour, à l'émancipation. On s'est souvent étonné de la rapidité avec laquelle les neuf cantons créés en 1803 et en 1815 ont conquis leur place et leur influence dans la Confédération nouvelle ; l'explication du phénomène se trouve, pensons-nous, dans le fait que les cités qui les composent, quoique mises dans l'impossibilité d'exercer une action politique, avaient cependant, elle aussi, une forte organisation communale et d'antiques traditions.

Au quatorziéme siècle les villes comme les campagnes prospèrent, les corps de métiers, dont nous avons vu plus haut la formation, se développent. C'était, d'une part, le groupe des approvisionneurs de denrées : les épiciers, les bouchers, les boulangers, les négociants en vin, les tonneliers, les brasseurs et les pêcheurs ; puis celui des menuisiers, des cordonniers, des tailleurs, etc. ; à côté de ces métiers qui, répondant à des besoins journaliers étaient représentés dans chaque localité, certaines industries s'exerçant en gros se rencontrent dans les villes principales ; des fabriques de toile et de drap, ainsi que des tanneries, s'établissent à Bâle, à

Zurich, à Berne, à Saint-Gall, à Lucerne, à Fribourg, etc., et des filatures de soie à Zurich, qui déjà exportait au loin ses produits. L'orfèvrerie qui devait prendre à Genève une grande extension au quinzième siècle y fait son apparition déjà en 1290 en la personne des sieurs Jocerin et Perret de Nyon. L'usage des habits de cuir était encore très répandu ; dans ces temps de guerre, les armuriers et les fourbisseurs avaient aussi fort à faire. La pierre remplaçant le bois, les maçons, tailleurs de pierre et autres ouvriers en bâtiments deviennent plus nombreux. De méprisé qu'il était durant la première moitié du moyen âge, le travail commence à être honoré au quatorzième siècle; pratiqué par des hommes libres il attire la considération.

Nous avons parlé plus haut du trafic qui se faisait de Zurich et de Lucerne en Italie par le Splugen et par le Gothard. La vallée du Rhône était également parcourue par les marchands. Le Saint-Bernard avait été déjà utilisé par les Romains; le Simplon est mentionné pour la première fois dans un acte de 1235. Entre 1272 et 1291, l'évêque de Sion conclut des arrangements avec des compagnies de marchands de Milan et de Pistoie pour y établir un transit régulier; cette route importante était praticable pour les voitures sur une partie de son parcours. Arrivés sur les rives du lac, les Italiens chargeaient leurs marchandises sur des bateaux qu'amenaient à Villeneuve les bateliers de Saint-Gingolphe, d'Evian, de Vevey et de Morges. Les négociants allemands, venant de Nuremberg ou de Francfort, traversaient le Rhin à Bâle, prenaient la route de Soleure, longeaient le lac de Neuchâtel, et se dirigeaient par Yverdon et Orbe sur Morges.

Les comtes de Savoie se montrèrent pleins de zèle pour assurer la sécurité des routes sur leur territoire, et conclurent dans ce but des arrangements avec les évêques de Sion. On a vu pareillement dans la *charte des prêtres,* les ligues suisses prendre des mesures en faveur du commerce de transit. Non contents de protéger le commerce, les gouvernements des villes suisses interviennent dans les rapports entre le producteur et les consommateurs ; ils émettent des ordonnances concernant les poids et les mesures et même, — réalisant les rêves rétrogrades des modernes socialistes, — sur les qualités des produits et leur prix.

La possibilité d'échanger les produits du sol, d'en tirer un parti utile permit à l'épargne de se constituer ; la rémunération des

services qui jadis avait lieu en nature, se fait en argent; l'argent se prêta et commença à jouer un rôle important. La richesse mobilière fit son apparition; le capital, le crédit et la banque devinrent de puissants agents de civilisation. Le prêt à intérêt avait été longtemps défendu ou entouré de restrictions par l'Eglise; sous l'empire des préjugés alors régnants, le commerce d'argent ne jouissait pas de la considération qu'il a acquise depuis, et s'était concentré entre les mains des Juifs.

Un certain nombre d'Israélites établis comme *usuriers*, — c'était le nom qu'on donnait alors aux banquiers, — s'étaient fixés dans les principales villes de la Suisse. Chassés de France et protégés en revanche par les comtes de Savoie, ils arrivent, déjà dans la seconde moitié du douzième siècle, à Genève, ils s'établissent à Berne en 1230, à Bâle vers le milieu du treizième siècle, à Zurich en 1273. Ils pratiquaient le change d'une place à l'autre; c'est à eux qu'on doit l'invention si utile de la lettre de change qui évite le transport des espèces. Les services qu'ils rendaient étaient incontestables, aussi jouissaient-ils de privilèges impériaux et de la protection des autorités locales. Il leur fallait une patente pour ouvrir leurs comptoirs; le taux auquel ils pouvaient prêter leur était fixé. Ils étaient tenus d'habiter dans un quartier spécial (*cancellum judæorum*), dont il leur était défendu de sortir. Il leur était interdit de se promener dans les villes, ils devaient porter sur leurs vêtements un signe distinctif. Nonobstant les ordonnances qui leur étaient imposées, les Juifs prêtaient fréquemment leur argent au 10 et au 20 % tandis que les chrétiens n'en tiraient que le 6 $^1/_2$ au maximum; ils poursuivaient impitoyablement leur débiteur et s'attiraient de ce chef des haines. On a souvent remarqué que les dispositions légales contre l'usure ont généralement manqué leur but, par le fait que plus le prêteur est tenu de se montrer circonspect, plus il hausse ses prétentions; il recourt alors à des moyens détournés pour ne pas tomber sous le coup de la loi, ensorte que l'abandon de ces prescriptions a eu pour effet d'abaisser le taux de l'intérêt et d'améliorer les conditions du crédit.

Lors de la grande peste de 1349, on accusa les Juifs d'avoir empoisonné les fontaines, et on les persécuta; ce fut pour beaucoup de débiteurs obérés un moyen de se dispenser de tenir leurs engagements.

Au quatorzième siècle, on voit aussi le commerce de la banque pratiqué, notamment à Genève, par des *Cahorsiens* et des *Lombards*,

plus tard ils sont remplacés par les banquiers *florentins* et *gênois* [1].

En se répandant, l'argent monnayé facilite les rapports sociaux. Quand on parle aujourd'hui du *règne du capital*, on ne songe pas toujours assez au rôle émancipateur qu'il a joué ; son accumulation durant les périodes de prospérité a créé des réserves pour les temps difficiles, dont les classes déshéritées ont été les premières à ressentir les heureux effets. C'est lui qui, en grande partie, a opéré la crise salutaire par laquelle l'Europe s'est dégagée de la féodalité, ainsi que cette transformation des mœurs, et cette série de progrès continus dont est sortie la société moderne. Le bien-être qu'atteignirent les bourgeois de nos villes produisit un renversement des conditions sociales. La noblesse féodale, demeurée dans ses châteaux, perdit cette situation privilégiée qu'elle avait longtemps occupée. Ruinée par les guerres, elle fut graduellement entraînée à aliéner ses seigneuries et à engager ses terres ; lorsqu'elle ne put plus payer ses intérêts, elle s'effondra et disparut. Quelques rares familles, comme les Bonstetten, les Blonay, les Gingins, les Goumoens, les Hallwil, les Mulinen, les Erlach, etc., représentent seules aujourd'hui la noblesse féodale. Les villes suisses, en achetant des seigneuries, complétèrent l'œuvre qu'elles avaient commencée sur les champs de bataille.

Par une répercussion naturelle, la prospérité des classes bourgeoises et leur luxe même améliora la situation de l'artisan, dont elle assura le salaire. Les corporations virent grandir leur importance. A Genève les différents corps de métiers s'étaient réunis en *confréries*, placées chacune sous le patronage d'un saint ; elles avaient respectivement à leur tête un *prieur*, muni de pouvoirs très étendus.

La constitution dont Broun dota Zurich assura la moitié des places dans le conseil aux délégués des corps de métiers, mais le bourgmestre devait être un chevalier. Cette évolution, qui s'était déjà produite à Bâle au milieu du treizième siècle, s'accomplit vraisemblablement au milieu du quatorzième à Schaffhouse, qui reçut, en 1411, une constitution analogue à celle de Zurich. Le nombre des corporations variait suivant les villes ; il était de 15 à Bâle, de 13 à Zurich, de 7 à Schaffhouse. On remarquera que ces trois villes ont eu à leur tête, jusqu'au milieu de notre siècle,

[1] Voir à ce sujet l'ouvrage de M. Fréd. Borel, intitulé les *Foires de Genève au quinzième siècle*.

des magistrats portant le titre de *bourgmestre*, tandis qu'à Lucerne, Berne, Soleure et Fribourg, le chef du pouvoir portait le titre d'*avoyer*, et dans les cantons de Schwyz, Uri, Unterwald, Zoug, Glaris et Appenzell celui de *landamman* qui s'y est conservé jusqu'à nos jours. Ces appellations sont caractéristiques et correspondent à des formes de gouvernement et à des tendances différentes.

Les cantons primitifs, ainsi que Zoug, Glaris et plus tard Appenzell se sont formés, en effet, par la réunion de quelques communes rurales qui avaient chacune à leur tête un *amman*, d'où le titre de *landamman* donné au chef de l'association des communes ; dans ces Etats de *démocratie pure*, le pouvoir était exercé, et il l'est encore, sauf à Schwyz, par des assemblées appelées *Landsgemeinde*, auxquelles tous les citoyens actifs sont tenus de prendre part. Berne et Lucerne avaient jadis été régies par des *avoyers* (*Schultheiss*) qui étaient des représentants de l'empereur et des abbés de Mourbach ; en s'émancipant, elles conservèrent au président de leur Conseil ce titre; il en fut de même à Soleure et à Fribourg, où se maintinrent les traditions aristocratiques. A Zurich, la démocratie *représentative* prévalut dès le milieu du quatorzième siècle ; le pouvoir suprême était exercé par les représentants des corporations, de la bourgeoisie, d'où la dénomination de *bourgmestre* donnée au chef de l'Etat. La même évolution s'opéra à Bâle et à Schaffhouse. Cette diversité dans la forme du gouvernement a eu une grande influence sur la politique que devaient adopter dans la suite ces trois groupes de cantons. Elle correspond à une diversité dans les mœurs. Dans le premier de ces groupes, c'est l'élevage du bétail qui est la principale ressource des habitants, l'industrie ne s'y établit que tardivement et partiellement (à Appenzell et à Glaris) ; dans le second groupe, la population est essentiellement agricole ; dans le troisième elle est vouée plus spécialement au commerce et à l'industrie. Le terme de *syndic*, en usage jadis à Genève et qui sert à désigner encore dans les cantons de Vaud, de Fribourg et du Tessin le président de la commune, paraît être venu de Savoie et d'Italie ; étymologiquement il dérive du grec *sundicos* (*sun* avec, *dike* justice) et du latin *syndicus*, appellation que l'on donnait à l'avocat ou au délégué chargé de prendre soin des intérêts d'un corps.

La prospérité des villes se manifeste dans les constructions. La transformation que nous avons déjà constatée à la fin du treizième

siècle se poursuit. Les maisons en bois se font de plus en plus rares. A Zurich, à Genève, à Lucerne, la police exige que les bâtiments ou tout au moins les étages inférieurs soient construits en pierre; elle proscrit l'usage du chaume, les toitures sont généralement en bardeau. Les fenêtres sont très exiguës et, jusqu'au milieu du quinzième siècle, continuent à être closes en toile, en parchemin ou en papier. Les autorités municipales mettent tous leurs soins aux fortifications des villes. Comme spécimen de cette architecture, nous donnons une reproduction de la tour Henri à Fribourg.



Fig. 52. — La tour Henri à Fribourg.
(Tiré du *Fribourg artistique*.)

Au point de vue social, la population des villes était répartie en trois classes bien distinctes. Le *clergé*, tant régulier que séculier, alors très nombreux, exerçait une grande influence, grâce à toutes les fondations dont il avait su provoquer la création ; il avait ses tribunaux spéciaux et prétendait à une situation exceptionnelle ; à Zurich et à Bâle, l'autorité civile parvint, après une vive résistance, à l'assujettir à l'impôt. Venaient ensuite la *noblesse* et le *patriciat*, composés des propriétaires fonciers, qui ne dédaignaient pas parfois de s'occuper de commerce ou d'industrie; enfin, les *artisans*. Les *Juifs* avaient une position à part ; ils étaient, comme on l'a vu plus haut, voués au commerce de l'argent, et aussi à la profession médicale.

Les diverses classes de la population avaient dans les villes des habitudes très tranchées. Les prêtres, les gentilshommes et les hobereaux, les artisans, les Juifs, avaient des tavernes et des lieux de réunions séparés et habitaient des quartiers distincts. La *rue des Ministres* et la *Junkergasse* à Berne, la *Weberstrasse* et la *Schmidgasse* à Bâle, la *Mercerie* à Lausanne, la *Pélisserie* à Genève, etc., le *quartier des Juifs* dans diverses villes, sont un souvenir de ces temps-là.

Avec les mœurs, l'habillement subit aussi une transformation. Les longs vêtements sont abandonnés par les hommes des classes supérieures ; les nobles adoptent le costume plus court, plus dégagé, en usage chez leurs serviteurs au siècle précédent ; le pantalon collant, en forme de maillot, uni à la chaussure, devient à la mode ; les chaussures à la poulaine, se terminant par une pointe effilée d'une longueur exagérée, font leur apparition ; la tête est couverte d'un capuchon retombant sur le dos dans le genre de celui des capucins, mais beaucoup plus allongé. Ce costume, très simple, était relevé par des couleurs variées ; une moitié de la tunique, par exemple, était jaune ou noire, et l'autre rouge, une des moitiés du pantalon rouge et l'autre verte. La toilette des femmes subit également une métamorphose ; la robe, jadis flottante, devient à la fois traînante et collante, et dessine les formes du corps ; largement échancrée sur le col, elle laisse apparaître les épaules. Les cheveux, au lieu d'être réunis en longues tresses tombant sur le dos, sont plus courts et frisés.

Chez les hommes comme chez les femmes, l'instinct de la parure se développe ; des boutons, des ceintures, des bordures d'argent ou de pierres précieuses font valoir les tuniques ou les robes, le capuchon est parfois décoré de clochettes, comme celui des *fous de cour*, demeuré traditionnel. Les excentricités du costume firent naître, par réaction, des ordonnances somptuaires. C'est ainsi qu'un édit de 1371 de la police de Zurich, interdit aux femmes n'appartenant pas à la noblesse de porter des festons de soie, de l'or, de l'argent, des perles et des pierres précieuses ; le même règlement prescrit aux hommes la longueur des capuchons et des pointes de souliers qu'ils étaient autorisés à porter, les couleurs du costume, la longueur de la tunique, et impose aux contrevenants des amendes.

Tandis que la noblesse féodale se ruinait, la bourgeoisie s'enri-

chissait, rivalisait de luxe avec elle et achetait des seigneuries ; une nouvelle noblesse se constitue, c'est dans ses rangs que se recrutent les officiers suisses qualifiés, si nombreux durant les siècles subséquents, qui s'engagèrent au service des rois de France ou d'autres souverains. Les repas et les fêtes deviennent somptueux, si bien que l'autorité se crut appelée à intervenir pour réprimer leur extravagance. Un édit du conseil de Zurich, de 1374, stipula que fiancé et fiancée ne pourraient inviter plus de dix couples chacun à leur noce, que celle-ci se composerait d'un seul repas et qu'ils ne pourraient engager plus de deux chanteurs, deux violons et deux fifres. Un édit de Berne, de 1370, limita à quinze le nombre des personnes qui pouvaient être invitées aux repas de funérailles.

Une fois entré dans cette voie, l'Etat devint de plus en plus policier. On le voit, à Berne et à Zurich, interdire les jeux de cartes, les jeux de dés, les jeux de hasard; permettre, par contre, le jeu de dames, et proscrire les lieux de débauche à Bâle, à Lucerne et à Zurich ; ses efforts n'étant pas couronnés de succès, il obligea les femmes réputées de mauvaises mœurs à résider dans des quartiers déterminés et à porter des insignes particuliers qui facilitaient la surveillance à laquelle elles étaient soumises. Pour prévenir les suites des querelles de cabarets, les aubergistes furent tenus d'obliger leurs hôtes à poser leurs armes avant de se mettre à table.

La peste fit des ravages considérables durant les années 1348 à 1351 ; en un jour, elle enleva plus de soixante personnes à Berne. La saleté, le manque d'hygiène, l'insalubrité des eaux avaient contribué à la répandre. En certains endroits la peste, considérée comme un châtiment du ciel, engendra une sorte de folie et des pratiques immorales ; on vit des processions de *flagellants*, composées de sectaires des deux sexes, parcourir le pays en se donnant la discipline en pleine place publique; ailleurs l'approche de la peste fut saluée par des chants, des repas et des danses. C'est alors que sur les murs des cimetières l'on se plaisait à représenter des *danses macabres* ou *danses des morts*. C'étaient des rondes ou des scènes infernales, où l'on voyait figurer des squelettes avec des gens de toutes conditions, riches et pauvres, vieillards et enfants, depuis les papes et les rois jusqu'aux plus humbles artisans; ingénieuse allégorie destinée à rappeler aux puissants de la terre la brièveté de la vie humaine et l'égalité

devant la mort. Ce genre de représentation eut un grand succès au quatorzième siècle, sa vogue se continua durant les deux siècles suivants. Il existe encore aujourd'hui au palais épiscopal de Coire une danse des morts due au pinceau réaliste d'Holbein (1495-1554), où le célèbre peintre bâlois a donné carrière à sa verve ironique.

Pour combattre la peste, les autorités s'efforcèrent de tenir les rues plus propres, d'améliorer la qualité de l'eau des fontaines, elles créèrent de nouveaux hôpitaux et instituèrent des médecins communaux. Mais l'art médical et celui de la pharmacie étaient encore dans l'enfance. L'astrologie jouissait d'un grand crédit. On attribuait non seulement au soleil, ce qui eût été juste, mais à la lune et aux étoiles une grande influence sur la santé. C'était le beau temps des charmeuses et des charlatans, ils avaient plus de vogue que les disciples d'Esculape.

L'usage des bains publics, dit M. Dändliker, était plus répandu qu'aujourd'hui peut-être. Ils étaient considérés non seulement comme un agrément, mais aussi comme un besoin. Les épidémies venues d'Orient, la lèpre et la peste, avaient fait comprendre la nécessité de la propreté. Dans toutes les villes, on vit se créer des établissements hydrothérapiques, auxquels étaient attachés des barbiers et des poseurs de ventouses. Bâle ne comptait pas moins de quinze maisons de ce genre. C'étaient des sortes de casinos où l'on pouvait manger et boire, échanger les nouvelles du jour et se distraire ; ils n'étaient pas sans présenter certains inconvénients, aussi les autorités de Lucerne se virent-elles obligées de déterminer les jours où les femmes pourraient s'y rendre et d'interdire aux hommes l'accès des locaux où elles étaient reçues ; les bains mixtes subsistèrent à Bâle jusqu'en 1431.

Au douzième et au treizième siècle, l'Eglise était le centre d'où rayonnaient les idées générales. Elle était seule capable d'élever l'homme vers des notions supérieures, de l'arracher au terre à terre de la vie de tous les jours, de diriger son regard et sa pensée vers le beau, le bien et le vrai. Au quatorzième siècle, cette puissance intellectuelle subit une baisse ; la confiance enfantine qu'inspirait l'Eglise commença à manquer ; des symptômes d'opposition et de critique se manifestèrent. Le peuple ne s'éloigna pas de la religion chrétienne, ni de la piété, mais l'Eglise, le clergé et sa hiérarchie lui inspiraient de la défiance. Le mauvais emploi

que le pape avait fait de son pouvoir, les luttes de l'Eglise contre le pouvoir civil, la cupidité du clergé, le relâchement de ses mœurs, sa mondanité, l'abandon dans lequel la religion laissait tomber la science détournèrent les fidèles de l'Eglise. Cette défaillance de l'Eglise, arrivant en un temps où la prospérité publique s'était accrue par le commerce, devait nécessairement détacher



Fig. 53. — Le roi, dans la danse des morts d'Holbein, au palais épiscopal de Coire. (Tiré du mémoire de Salomon Vögelin : *Wandgemälde im bischöflichen Palast zu Chur.*)

d'elle une bourgeoisie qui avait pris conscience de sa force. Le transfert de la cour pontificale à Avignon, de 1309 à 1377, diminua naturellement son prestige. Lorsque le souverain pontife excommunia Louis de Bavière, la plus grande partie du peuple allemand prit parti pour l'empereur. Les villes contraignirent le clergé à dire l'office sous peine d'expulsion. « Lire et chanter ou sortir de la ville, » fut le mot d'ordre à Zurich. A Bâle, l'ambassadeur du pape Jean XXII fut jeté dans le Rhin. En présence du refus des prêtres de dire leurs offices, les gens s'habituaient à s'acquitter eux-mêmes sans intermédiaire de leurs devoirs religieux, et lorsque la réconciliation s'opéra, le lien entre l'Eglise et le peuple se trouva fort distendu. Le temps de la fondation des grands ordres monastiques était passé. Un refroidissement à l'égard de l'Eglise

romaine s'était opéré, il devait préparer l'avènement du mouvement réformateur et égalitaire du seizième siècle.

Cependant, le peuple n'était point endurci au point de vue religieux. Lorsqu'au milieu du quatorzième siècle éclata la grande peste qui enlevait des gens de tous les rangs, il la considéra comme un châtiment du ciel ; on vit alors se former des confréries ayant à leur tête des laïques qui prêchaient, qui recevaient la confession, bénissaient et absolvaient comme des prêtres. L'idée que l'homme peut faire lui-même son salut, sans recourir à l'intermédiaire de l'Eglise, et entrer en rapports directs avec Dieu, qui devait être le principe fondamental de la réforme du seizième siècle, rencontrait déjà de nombreux adhérents. De divers côtés, on vit se former des sectes et des associations religieuses en dehors de l'Eglise. C'est alors que se répandent de tous côtés les *Lollards* ou *Béghards*, et les *Béguines*, déjà connus au douzième et au treizième siècle. Ces confréries qui ne se rattachaient pas à l'Eglise étaient vouées à la prière et au soin des malades. Elles peuvent être considérées comme un produit de l'influence d'*Arnaud de Brescia* et des *Vaudois* (disciples de Valdo).

Suivant le professeur Chastel, le nom de Beghards vient de *beg* (prier), le sobriquet de Lollards de *lullen*, à cause de la sourde psalmodie dont ils accompagnaient les rites de la sépulture.

A côté de ces hérétiques surgissent de vrais *mystiques*, âmes naïves vouées à la mortification et à la méditation individuelle, en proie, comme les ascètes, aux visions et aux apparitions miraculeuses. *Henri Suzo*, de Constance, prédicateur du couvent des nonnes de *Tœss*, près Winterthour, était le représentant le plus en vue de ces mystiques. Ces tendances se répandirent dans divers couvents du pays, et l'on vit, durant le quatorzième et le quinzième siècle beaucoup d'individus abandonner leur famille, fuir la société des humains, se soustraire à la discipline de l'Eglise et s'établir comme ermites dans des lieux retirés ; on les appelait *amis de Dieu* (*Gottesfreunde*) ; tel était le cas, au temps de la diète de Stanz, du pieux *Nicolas de Flue*.

Les mystiques contribuaient par leur indépendance à la désagrégation de l'Eglise. Mais ils n'avaient rien d'agressif. Le point de vue sectaire était représenté à cette époque par les frères du *libre esprit*, qui niaient l'efficacité des bonnes œuvres, se confessaient entre eux, rejetaient une partie des sacrements et se posaient en adversaires de la hiérarchie et du saint-père. Un de leurs adhé-

rents, *Læffler*, de Bremgarten, fut arrêté à Berne, en 1375, par ordre de l'évêque de Lausanne; condamné aux flammes, il monta courageusement sur le bûcher, et comme son agonie se prolongeait, il se moqua, dit-on, de la petite quantité de bois que la lésinerie du clergé avait destinée à son supplice. Cette secte était fort répandue à Bâle, à Berne, à Fribourg et dans le Pays de Vaud.

En 1380, le franciscain *Borelli* reçut du pape la mission d'en purger la contrée. Il fit condamner au dernier supplice des centaines de victimes et s'appropria leurs biens, dont il remit un tiers aux autorités civiles. En 1399, on découvrit à Berne et à Fribourg une confrérie qui repoussait la doctrine de l'intercession des saints, du purgatoire et l'emploi de l'eau bénite. Les *dominicains* dirigèrent contre ses membres des procédures et leur infligèrent de fortes amendes; en 1400, le conseil de Berne exclut ces hérétiques des emplois publics.

Le quatorzième siècle doit être considéré au point de vue littéraire, de même qu'au point de vue religieux, comme un âge de transition. Durant les époques précédentes, les lettres avaient été le domaine exclusif des moines, puis des chevaliers ; avec la prospérité des villes, un nouveau genre de littérature empreint de l'esprit bourgeois apparaît.

En dépit de l'ignorance générale, la Suisse voit fleurir une littérature populaire, consistant en *chroniques* et en *chansons*. Les chroniques étaient généralement composées en latin ou dans le dialecte allemand-suisse de l'époque ; elles ont pour auteur, soit des moines, soit des magistrats; elles célèbrent les faits de guerre. Le plus connu des chroniqueurs de ce temps fut *Jean de Winterthour*, qui naquit vers 1300; moine franciscain ou minorite, il appartenait au parti autrichien, on lui doit le récit de la bataille de Morgarten. Le chevalier zuricois *Eberhard Mullner* a laissé un récit de la révolution de Rodolphe Broun et des faits qui suivirent, Mentionnons encore la chronique du saint-gallois *Christian Kuchimaister*. Les *chansons* roulent sur les mêmes sujets et ont ordinairement pour auteurs des guerriers qui se complaisent à remémorer leurs exploits, elles respirent l'amour de l'indépendance et la crainte de Dieu. Volontiers elles éclosent après une guerre, dont elles résument les incidents. Composées au lendemain d'une victoire, elles sont parfois complétées dans la suite par l'adjonction

de nouveaux couplets. Le plus ancien de ces bardes est le Lucernois *Halbsuter* (voir page 288). Dans un autre genre, un moine bénédictin, *Conrad von Ammenhauser*, se faisant l'écho des préoccupations de son temps, décrit en vers rythmés le jeu d'échecs, dans une allégorie où il raille le luxe de la noblesse, l'arrogance des baillis, les empiètements des artisans et l'oppression des prêtres. Le dominicain bernois, *Ulric Boner*, qui signe : « Chevalier de Dieu », chante la liberté, « ce bouclier d'honneur qui fait l'ornement de la vie, relève l'homme et la femme, donne au pauvre la richesse, à chacun de la valeur, et met le sceau aux paroles et aux actions. » Son recueil, composé de cent fables, est intitulé *Pierre précieuse*. L'édition originale de cette œuvre parut à Bamberg, en 1461, elle serait, suivant M. Daguet, le premier livre imprimé en langue allemande. Mentionnons aussi une poésie de Jean de Habsbourg, où l'auteur chante « la blanche fleurette qu'il cueillait avec tant de plaisir dans les prés. » Ce morceau fut composé par lui dans la prison du Wellenberg, à Zurich.

Dans le même temps, *Othon de Grandson*, dont nous avons transcrit plus haut quelques strophes, faisait des lais, des virelais, des ballades et des chansons d'amour et mérita l'éloge de Christine de Pisan qui le qualifia non seulement de « bon et vaillant », mais encore de « courtois, gentil, preux, bel et gracieux. »

Si les Confédérés ont su parfois sacrifier aux muses, ce n'était qu'à temps perdu ; entourés de tous côtés de dangers, perpétuellement menacés dans leur indépendance, Bellone avait pour eux plus d'attrait que Polymnie. Peuple avant tout pratique et plein d'initiative, nous voyons les Waldstætten et leurs alliés étonner leurs adversaires par la hardiesse de leurs campagnes.

Il appartenait à la Suisse d'opérer une vraie révolution dans la tactique militaire. Aux temps des Grecs et des Romains, c'était l'infanterie qui décidait du sort des batailles ; lors des luttes contre les Huns, les Hongrois et les Sarrasins, la cavalerie joua au contraire un rôle prépondérant. Les guerriers des huit cantons, ne pouvant se procurer des chevaux en nombre suffisant, furent forcés de combattre à pied, et pour tenir tête aux charges des chevaliers, ils renouvellent d'instinct les procédés des Grecs : ils forment des masses profondes qui rappellent le bataillon sacré de Pélopidas et la célèbre phalange macédonienne. Tandis que les armées du moyen âge se montraient insouciantes des terrains sur

lesquels elles livraient leurs engagements, les Suisses choisissaient avec habileté leurs emplacements de combat, ils attendaient prudemment l'ennemi dans des défilés ou des plis de terrain qui neutralisaient les avantages que les Autrichiens auraient pu tirer de leur cavalerie, et, grâce à un service de sûreté fait avec soin, ils surprenaient leurs adversaires qui, pleins de confiance en leur supériorité numérique, négligeaient généralement de reconnaître à l'avance leurs positions.

Aux chevaliers, militaires de profession, les Suisses opposent avec succès le système de la nation armée, et ressuscitent le service obligatoire des anciens Germains, abandonné depuis Charlemagne. La multiplicité des guerres leur fournit de nombreuses occasions de se faire au métier des armes et durant le siècle suivant nous voyons les hommes des ligues perfectionner de plus en plus leur discipline, leur stratégie et leur tactique. On a longtemps attribué les victoires des vieux Suisses à leur seul courage et rabaissé la valeur des Autrichiens, des Italiens, des Bourguignons et des Français ; en étudiant leurs belles campagnes, on se rend compte qu'ils ne livraient rien au hasard, que les chefs de leurs contingents se distribuaient les rôles avant d'engager une action, et possédaient à un haut degré l'art qui consiste à porter, à un moment donné, l'effort sur un point déterminé, pour frapper un coup décisif.

Les premières campagnes des Suisses coïncident avec l'invention de la poudre. Mais cette découverte, longtemps attribuée à *Berthold Schwarz* [1] et qui était connue déjà antérieurement des Chinois et des Arabes, fit lentement son chemin. Les plus anciens canons que l'on ait possédés en Suisse sont ceux que la ville de Bâle acheta en 1371 ; six ans après, Saint-Gall en achetait à son tour onze, et ce serait, croit-on, au siège de Berthoud, en 1383, que les Bernois auraient pour la première fois fait usage de bouches à feu. L'introduction de ces nouveaux engins devait finalement diminuer l'importance de la force physique du soldat, faire tomber l'usage des cuirasses, bouleverser la tactique, modifier l'emploi de la cavalerie et amener un remaniement complet du système de fortification. Mais cette transformation dura des siècles, pendant longtemps encore, les combats se font corps à corps avec la pique et la hallebarde. Les armes à feu primitives ne se

[1] Moine dominicain qui vivait à Fribourg en Brisgau au commencement du treizième siècle.

chargeaient pas rapidement, elles étaient lourdes, peu maniables, — il fallait trois hommes pour porter une arquebuse avec ses accessoires (chevalet et munitions), — aussi n'étaient-elles guère utilisées que pour la défense des remparts. Les premiers canons étaient en bois cerclé de fer, on imagina aussi des mortiers de fer, d'un calibre énorme, d'une portée insignifiante, difficilement transportables ; il fallait jusqu'à trois quarts d'heure pour tirer un coup, les projectiles étaient ronds et faits en pierre. Comparés aux *balistes*, — machines à lancer des pierres ou des matières enflammées, renouvelées des Grecs et des Romains, — que les Bernois employèrent au siège de Guminen, lors de la guerre de Laupen, les premiers canons constituaient à peine un progrès.

Chaque guerrier pourvoyait lui-même à son armement, ainsi qu'à son entretien, et venait se ranger sous la bannière de son quartier ou de sa corporation. Cependant les villes, obligées de se prémunir contre des alertes et de défendre leurs portes, avaient des *gardes soldées*, une caisse, alimentée par un impôt spécial [1], pourvoyait à cette dépense ; il se constituait aussi parfois des troupes de volontaires ou corps-francs. La cotte de mailles des temps primitifs du moyen âge fut remplacée, dès le treizième siècle, par des armures complètes composées d'un casque à visière mobile avec épaulières, brassards, gantelets, cuissards, genouillères et grèves (jambières) qui protégeaient le cavalier de pied en cap ; la tête et le corps du cheval étaient aussi protégés par une cuirasse. L'usage de ces pesantes armures, composées de pièces d'acier articulées et plus ou moins richement ciselées, subsista, avec quelques simplifications, jusqu'à la fin du seizième siècle. Comme arme de choc, le cavalier avait la lance ; le fantassin, la pique ou la hallebarde, sorte de hache adaptée à un long manche; cette arme nationale était primitivement une hache de bûcheron, qui fut appropriée ensuite aux besoins de la guerre ; munie au revers et au sommet de pointes effilées, elle devint cette pique élégante que portent encore à Rome les gardes du pape. Les chevaliers se servaient aussi de longs glaives, avec lesquels ils frappaient d'estoc et de taille ; au quinzième et au seizième siècle apparaît le glaive à deux mains, tantôt triangulaire, tantôt plat et en forme de flammes. Comme arme de jet, l'arbalète subsista encore quelque temps en dépit de l'introduction des armes à feu.

[1] Il existait encore il y a quelques années, à Genève, une contribution intitulée la *taxe des gardes* qui était un souvenir de ce temps.

Il est curieux de constater que l'arc, en honneur en Angleterre et en Ecosse, et qui porte beaucoup plus loin que l'arbalète, n'a jamais eu de vogue en Suisse, où les tireurs ayant bon œil n'ont jamais dû manquer.

Durant le quatorzième siècle, la guerre se faisait d'une manière impitoyable, les excès qu'elle comportait, comme pillage, ruine et incendie, mauvais traitements envers les femmes et les enfants dépassaient toute idée; les blessés étaient achevés sur le champ de bataille. Aux cantons suisses revient l'honneur d'avoir cherché, déjà à cette époque, à mettre un frein à ce genre de maux ; le Convenant de Sempach contient, en effet, des articles humanitaires relatifs aux égards dus aux blessés.

Les batailles de Morgarten, de Laupen, de Sempach et de Næfels ont eu non seulement une portée politique mais aussi une portée sociale. La noblesse qui soutenait l'Autriche, décimée et ruinée, perdit son prestige ; ses représentants, pour subsister, furent obligés désormais de se faire agréer comme bourgeois dans les cités de leur voisinage. Les nobles siégèrent dans les conseils des villes avec les notables enrichis par le commerce ou l'industrie et formèrent avec eux les patriciats. Tandis que, au delà du Rhin et des Alpes, l'idée monarchique triomphait, que sur les ruines de la ligue souabe s'établit la puissance des comtes de Wurtemberg, que les villes italiennes, renonçant à se gouverner par elles-mêmes, abandonnaient le pouvoir à des podestats héréditaires, l'idée républicaine s'affirme en Suisse et la féodalité succombe.

Chaque siècle semble avoir marqué l'histoire de la Suisse de son sceau. Entre tous, le quatorzième siècle se distingue par une remarquable unité de vue entre les Confédérés. Tous leurs efforts tendent vers un seul but, qui est l'émancipation. Cette émancipation se poursuit tantôt par des voies légales, en recourant à l'intervention de l'empereur, tantôt par la force des armes et toujours avec un égal succès. Heureux des libertés qu'ils ont conquises, les premiers Suisses ne songeaient qu'à en jouir et à en faire jouir leurs alliés ; l'idée ne leur était pas encore venue qu'ils pourraient jouer à leur tour le rôle de souverain, s'attribuer des sujets et leur imposer un joug analogue à celui dont ils venaient d'être délivrés.

CHAPITRE XIII

Emancipation de l'Appenzell et de la ville de Saint-Gall.

Relations de la ville de Saint-Gall et du pays d'Appenzell avec l'abbé de Saint-Gall. — Combat de Speicher. — Combat du Stoss. — Alliance des Appenzellois et de la ville de Saint-Gall avec les Confédérés.

Les grands succès remportés sur l'Autriche par les Confédérés avaient eu leur retentissement au dehors. Ce que les huit cantons avaient accompli, d'autres pouvaient l'entreprendre, l'amour de l'indépendance n'était pas le fait des seuls Waldstætten. Le montagnard, plus que l'habitant des plaines, tient à sa liberté, ayant relativement peu de besoins, il sait se suffire à lui-même et entend demeurer son maître. Dans les Alpes du Valais, des Grisons et de l'Appenzell, le peuple avait eu à souffrir des discordes des grands et des procédés des dignitaires du clergé, et il aspirait à s'émanciper de leur tutelle.

Les Appenzellois sont peut-être, d'entre tous les peuples de la Suisse, celui où les idées démocratiques sont le plus ancrées et où les sentiments de solidarité et d'égalité sont le plus profondément entrés dans les mœurs ; vifs, gais, mais irritables, audacieux, impatients de tout joug, ils ne devaient pas supporter longtemps la domination des abbés de Saint-Gall. Leur pays avait été naguère défriché par les abbés, qui y avaient construit, au onzième siècle, une église et quelques cellules d'où son nom ***Abts-Zell*** (*cellule de l'abbé*). Séparé du cœur de la Suisse par le Sentis et le bassin de la Thour, il s'abaisse graduellement vers les plaines ondulées qui bordent le lac de Constance ; il était ainsi isolé du grand massif des Alpes et devait tout naturellement chercher auprès des bourgeois de Saint-Gall un point d'appui pour résister aux vexations des officiers de l'abbé. Le nombre des hommes libres était peu considérable. Le pays était divisé en deux circonscriptions administratives appelées *rhodes*.

La ville de Saint-Gall s'était élevée à l'ombre de ce monastère, qui attirait dans ses murs de nombreux pèlerins. Comme d'autres pèlerinages, elle devint un lieu de foires ; grâce à l'activité de ses habitants, le commerce et l'industrie s'y étaient rapidement

développés. Parvenue à la prospérité et à la richesse, elle s'était insensiblement dégagée des liens qui l'attachaient au prince-abbé. Le roi Rodolphe Ier avait consacré son indépendance en lui accordant, en 1281, le titre de ville d'empire, et l'avait affranchie de toute juridiction étrangère. Elle avait son *conseil* et, à partir de 1344, son *bourgmestre* ; en 1354 elle adopta une constitution tribunitaire à l'instar de celle de Zurich. Pour maintenir leur indépendance, les bourgeois de Saint-Gall conclurent alliance avec les villes voisines de Constance et de Schaffhouse.

L'abbaye de Saint-Gall était, vers la fin du quatorzième siècle, accablée de dettes et les faisait peser sur ses sujets par des accroissements d'impôts.

Vers 1377, les villes voisines du lac de Constance ayant formé une ligue pour résister à l'oppression de la noblesse, les bourgeois de Saint-Gall et les montagnards de l'Appenzell s'en firent recevoir. De son côté, l'abbé rechercha l'alliance des seigneurs d'alentour. Sans plus se soucier du droit de l'abbé, les Appenzellois, se considérant comme libres, se donnèrent une *landsgemeinde* et nommèrent un *conseil* composé de treize membres (1377).

L'abbé *Georges de Wildenstein* avait laissé se commettre ces empiètements, mais un nouvel abbé, plus énergique, *Conon de Stoffeln*, ayant été élu à sa place, en 1379, entra dans la ligue des villes de Souabe et invoqua leur arbitrage. La ligue exigea de lui un adoucissement des charges qu'il infligeait à ses sujets et imposa à ceux-ci l'obligation de rendre hommage à leur prince. Cette sentence fut suivie de vingt ans de paix.

La nouvelle des victoires de Sempach et de Næfels raviva les griefs des sujets de l'abbé. On lui reprocha les scandales de sa cour, la dureté de ses officiers et ses relations secrètes avec l'Autriche. Les Appenzellois conclurent alliance avec les bourgeois de Saint-Gall (1401). Le mécontentement n'attendait qu'une occasion pour se manifester. Un prévôt du couvent ayant lâché son chien et usé de rigueur envers des paysans qui se permettaient de chasser, ce fait porta le comble à la surexcitation des Appenzellois. Le tocsin sonna à Gossau, le peuple prit les armes, et les châteaux de Schwendi et de Klanx furent livrés aux flammes. Les villes de Souabe s'interposèrent et obtinrent de Saint-Gall qu'elle renonçât à son alliance. Les Appenzellois refusèrent de se soumettre à l'abbé, ils invoquèrent l'appui des cantons suisses. Etant

en paix avec l'Autriche, sous la protection de laquelle s'était placé l'abbé, les Confédérés refusèrent leur appui aux Appenzellois, à l'exception de Schwyz, qui leur envoya un capitaine nommé *Kupferschmid* et trois cents hommes, auxquels se joignirent deux cents volontaires de Glaris et d'Unterwald.

En apprenant le traité de combourgeoisie que les Appenzellois avaient conclu avec Schwyz, les villes de Souabe décidèrent de prendre en mains la cause de l'abbé. Les campagnes d'Appenzel furent envahies, Saint-Gall fut traitée en ennemie, quelques villages furent incendiés. Une armée de cinq mille vassaux de l'Autriche et des contingents des villes voisines, composée de cavaliers et d'archers se réunit à Saint-Gall le 15 mai 1403, elle se mit en route vers les hauteurs du *Vœgeliseck*, dans la direction de *Speicher*; elle gravissait un chemin creux et montant, bordé de forêts, lorsque tout à coup les montagnards, placés en embuscade, firent, comme à Morgarten, rouler des blocs de pierre et répandirent le désordre dans la cavalerie autrichienne. Le cri de « en arrière », parti du milieu des chevaliers qui cherchaient à reformer leurs rangs, fut pris pour un ordre de retraite et la déroute des impériaux fut bientôt complète.

Une guerre d'escarmouches et de pillages s'ensuivit. Les Confédérés, qui redoutaient les conséquences de l'alliance séparée de Schwyz, intervinrent, ils obtinrent de ce canton qu'il renonçât à son traité de combourgeoisie, réconcilièrent les Appenzellois avec Saint-Gall et les villes impériales, mais ne réussirent pas auprès de l'abbé. Réfugié dans son château de Wyl et comptant sur l'appui de l'Autriche, ce prince se refusait à toute concession. Le duc *Frédéric* hésitait à continuer les hostilités. Cédant néanmoins aux sollicitations de la noblesse, il se décida à réunir de nouvelles troupes.

Privés de l'appui des Confédérés, mais soutenus en secret par Schwyz, les Appenzellois résolurent de continuer vaillamment la lutte. Un gentilhomme du voisinage, le comte *Rodolphe de Werdenberg* que l'Autriche avait dépouillé de son patrimoine, leur offrit son alliance, et se mêla, dit-on, à leurs rangs en habit de pâtre. L'armée autrichienne était répartie en deux corps, l'un que le duc commandait en personne, ravageait la campagne saint-galloise, pendant que l'autre, partant d'*Altstætten* le matin du 17 juin 1405 prit la direction du *Stoss*. Une pluie abondante avait détrempé le sol et le rendait glissant. Les Appenzellois,

pieds nus, afin de pouvoir mieux marcher sur le gazon humide, attendaient l'ennemi derrière un rempart qu'ils avaient construit à la limite de leur territoire. Ils laissèrent une partie des Autrichiens dépasser ce retranchement, puis soudain firent rouler sur eux des troncs d'arbres et des blocs de pierre, et se précipitèrent

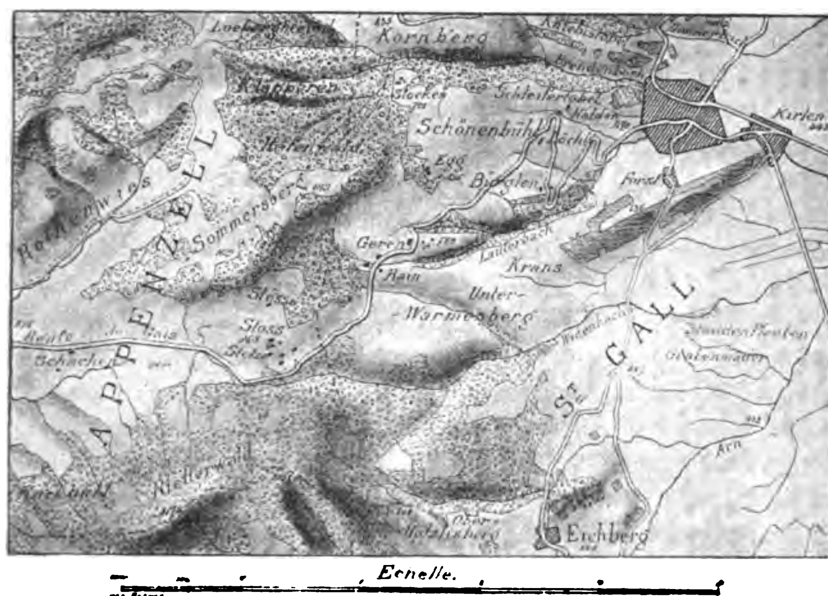


Fig. 54. — Carte du champ de bataille du Stoss.

sur les Autrichiens en poussant des cris farouches. Les assaillants trébuchaient sur le sol glissant, leurs archers cherchent en vain à protéger leur marche, les cordes de leurs arbalètes distendues par la pluie refusent service, ils se voient contraints à battre en retraite après quelques heures de combat ; arrêtés par le retranchement, ils laissent quatre cents morts derrière eux.

Le duc d'Autriche en apprenant l'issue du combat du Stoss se retira à Schaffhouse, fort abattu de sa défaite et mécontent de ses gentilshommes qui, après l'avoir poussé à la guerre, lui réclamaient leur solde. Les montagnards rendirent grâce à Dieu de leur victoire, une chapelle fut élevée au Stoss pour consacrer le souvenir de leur délivrance. Une tradition veut qu'une troupe de femmes appenzelloises ait concouru à la défaite des Autrichiens, mais le fait paraît controuvé, la première mention de cet épisode se trouve dans une chronique du dix-huitième siècle.

La vaillance des Appenzellois leur acquit l'estime de leurs voi-

sins, qui s'empressèrent de rechercher leur amitié. Une *ligue du lac* (*Bund um den See*) dans laquelle entrèrent les Saint-Gallois et les gens du Rheinthal, se forma. Le comte de Werdenberg fut rétabli dans l'héritage de ses pères. Les alliés conquirent la Marche inférieure pour la réunir à Schwyz, ils ravagèrent toute la contrée circonvoisine; dans leurs razzias aventureuses ils s'emparèrent de plusieurs châteaux et encouragèrent les paysans du Vorarlberg et du Tyrol à se constituer en communautés libres. Mais, observe Vulliemin, la démocratie est plus apte à se défendre elle-même qu'habile au gouvernement de grands pays; il suffit d'un revers pour l'apprendre aux Appenzellois. Les héros du Stoss ayant mis le siège devant Brégenz, la noblesse de Souabe les surprit par une nuit brumeuse et leur infligea un sérieux échec (1408).

Le roi, Robert de Bavière, saisit l'occasion pour intervenir, il prononça, d'une part, la dissolution de la ligue du lac, et invita, de l'autre, les seigneurs à garantir les libertés de leurs sujets et à ne pas les rechercher pour le passé. Les Appenzellois furent cités à comparaître devant le roi, à Constance, puis à Heidelberg (1408 et 1409) et sommés de reconnaître la souveraineté du prince-abbé. S'y refusant obstinément, ils furent mis au ban de l'empire. Longtemps sourds aux appels des Appenzellois, les Confédérés se décidèrent enfin à les prendre sous leur protection.

Le 24 novembre 1411, à la diète de Zoug, sept cantons, — Berne y demeura étranger, — conclurent un traité de combourgeoisie avec Appenzell, et lorsque l'année suivante les Confédérés conclurent une paix de cinquante ans avec le duc Frédéric d'Autriche, les Appenzellois furent compris dans cette trêve et purent dès lors se considérer comme libres.

La position qui leur était assignée au sein de la Confédération avait cependant un caractère subordonné, leurs députés n'avaient pas de voix en diète, ils n'étaient autorisés à entreprendre aucune guerre sans le consentement des sept cantons, la qualité de *canton* ne leur fut reconnue que cent deux ans plus tard.

En 1419, un nouvel abbé (Henri IV) ayant été élu à Saint-Gall, les Appenzellois furent de nouveau invités à lui prêter serment d'obéissance, ils s'y refusèrent. Le prélat voulut user de ses armes spirituelles, il lança contre eux, en 1426, une excommunication, les hardis montagnards lui opposèrent cette fière réponse,

qui a passé en proverbe dans la Suisse orientale : « *Nous ne voulons pas être dans cette histoire.* » (Wir wollen nicht in dem Ding sein.) Trois ans plus tard, en 1429, les Confédérés réussirent à mettre fin au conflit entre l'abbé de Saint-Gall et les Appenzellois, ceux-ci rachetèrent les anciennes redevances abbatiales et se délièrent ainsi de leur assujettissement.

La ville de Saint-Gall bénéficia aussi de cette longue lutte, elle fut admise, en 1412, au rang des *alliés* des sept cantons ; cette combourgeoisie, conclue à titre temporaire, ne la déliait pas encore de ses obligations envers le prince. En 1455 (13 juin) la combourgeoisie se transforma cependant en un traité d'*amitié perpétuelle* et, deux ans plus tard, l'abbé Gaspard de Landenberg, se trouvant dans des embarras financiers, reçut en échange de ses droits une somme de 7000 florins (1457).

CHAPITRE XIV

Emancipation du Valais [1].

Considérations topographiques. — Etablissement des communes et des dizains. — Les familles nobles s'efforcent, avec l'aide de la Savoie et de Berne, de maintenir leur prépondérance. — Les La Tour, puis les Rarogne se liguent avec les évêques contre les dizains du Haut-Valais. — Bataille d'Ulrichen, alliance avec les Waldstætten.

Le lecteur qui jette un coup d'œil sur la carte de la Suisse ne peut manquer d'être frappé d'un certain parallélisme dans le dédale de ses montagnes et de ses vallées. Le riant plateau suisse a la forme d'un parallélogramme allongé, bordé au nord, de Stein

[1] Nous nous sommes conformé, dans cet ouvrage, à l'orthographe courante du mot *Valais*, que certains écrivains, tels que Vulliemin, Daguet, Rambert, et M. Gremaud, ont écrit *Vallais*, le faisant dériver du latin *Vallis*. Cette étymologie a été vivement attaquée par M. Léon Franc, de Monthey, dans une récente brochure intitulée *Origine du mot Valais*. Cet auteur fait dériver le mot Valais du radical celtique *Val* qu'on retrouve dans le mot *Val d'Illiez*, en patois *Vau de lié* ou *Vaa de ly* (*lié, lie, li, ly* signifiait en celtique liquide, eau, rivière). A l'appui de sa théorie, il invoque le suffixe *ay*, *ey* ou *ex*, qui ne saurait être ni latin ni allemand et qui se retrouve dans plusieurs mots d'origine celtique tels que *Onex*, *Fernex* ou *Ferney*, *Coudray*, *Chonex*, *Conthey*, *Vernay*, etc. Ce suffixe qui s'est transformé en *ais*, implique l'idée d'une collectivité, le *Valais* serait donc un pays formé d'un ensemble de vallées, tout comme *Aulnay* ou *Onex* un lieu

à Bâle, par le Rhin, à l'ouest, de Bâle à Genève par le Jura; au sud par le puissant massif des Alpes, et coupé en trois par les cours de l'Aar et de la Limmat, qui suivent du sud-est au nord-ouest une direction semblable après être sortis des lacs de Brienz et de Thoune d'une part, de Wallenstadt et de Zurich de l'autre. La longue chaîne des Alpes qui protège la Suisse contre ses voisins du sud, est parcourue également par deux grands fleuves qui, en coulant dans des directions opposées dans de profondes vallées, forment une ligne presque droite de Saint-Maurice à Coire pour tourner ensuite brusquement vers le nord-ouest ou le nord et se jeter dans les lacs Léman et de Constance, lacs dont les superficies sont à peu près égales.

L'analogie que nous trouvons dans l'orographie du Valais et des Grisons se retrouve dans l'histoire politique et les mœurs des peuples qui habitent leurs vallées. Le développement de leurs institutions et de leurs relations avec la Confédération suit aussi une marche parallèle. Jaloux de leur indépendance, ennemis de toute centralisation, les Valaisans et les Grisons formaient jadis des confédérations dont les membres, appelés *dizains* en Valais, *ligues* dans les Grisons, envoyaient des députés à leur *diète* respective. Si nous poursuivons la comparaison nous voyons que la confédération valaisanne correspond au diocèse de Sion, et celle des ligues grisonnes au diocèse de Coire. Protégés au sud-est et au nord-ouest par les sommets neigeux des Alpes, ces peuples étaient beaucoup moins exposés que les Waldstætten aux attaques de l'étranger, ils ont pu plus longtemps vivre de leur vie propre et jouir de leur autonomie locale; lorsque les circonstances les rapprochèrent de la Confédération suisse ils ne demandèrent pas à en faire partie intégrante, ils conservèrent la position de simples alliés, pour ne s'incorporer complètement à la Suisse qu'en 1815.

Les instincts belliqueux de ces peuples ne manquaient aucune occasion de se donner carrière, dans des guerres intestines contre les potentats locaux. C'est dans la lutte de la démocratie contre une noblesse altière et le siège épiscopal que se résume l'histoire de ces deux confédérations au moyen âge.

planté d'aulnes, *Fernex* et *Ferney* (métathèse pour Frenex) un lieu planté de frênes, *Coudray* un lieu planté de coudriers, etc. Etant donné le grand nombre de noms qui, dans toute cette région, tirent leur origine du celtique, cette étymologie n'aurait rien que de plausible; nous ne prétendons pas trancher le débat, mais il nous a semblé que dans le doute il était préférable de conserver au mot Valais l'orthographe généralement reçue et consacrée par l'usage officiel.

Pour compléter ce parallèle, remarquons encore que la maison de Savoie en s'alliant à la haute noblesse valaisanne et aux évêques de Sion joue un rôle tout semblable à celui des Habsbourg faisant cause commune avec les dynastes des Grisons et les évêques de Coire.

Le Valais ne forme, à proprement parler, qu'une seule et unique vallée, longue d'environ cent soixante kilomètres, dans les eaux de laquelle viennent se verser celles d'une série de vallons secondaires plus ou moins importants. Géographiquement une, cette région se fractionne en deux au point de vue ethnographique. Les habitants de la partie supérieure, jusqu'aux environs de Louèche et même de Sierre, sont d'origine alémane et parlent allemand, tandis que ceux de la partie inférieure sont d'origine burgonde et parlent le français. Politiquement, le Valais se divisait également jadis en deux, mais la frontière politique se trouvait située au torrent de la Morge de Conthey, soit à vingt ou trente kilomètres en aval de la limite des langues.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, l'évêque de Sion avait reçu du dernier roi de Bourgogne l'investiture du comté du Valais. Les comtes de Savoie, à la suite de circonstances demeurées obscures, s'emparèrent du Bas-Valais jusqu'au torrent de la Morge. Pendant plusieurs siècles les évêques eurent à lutter contre les prétentions de la maison de Savoie.

De bonne heure, les communes s'établirent soit dans le Valais épiscopal, soit dans le Valais savoyard ; leur existence est constatée au treizième siècle, et il est évident, suivant M. l'abbé Gremaud, que leur origine est antérieure à cette époque. En 1339, la ville de Sion reçut des lettres de franchise de l'empereur Louis de Bavière. Nous trouvons une organisation communale non seulement dans les villes et les bourgs, mais encore dans de nombreux villages qui possédaient des propriétés, en vendaient et en achetaient, faisaient des contrats et tenaient des *plaids* sous la présidence des seigneurs ou de leurs officiers. Les seigneurs reconnaissaient aux communes certains droits particuliers et leur faisaient remise de telle ou telle redevance. Le rôle des communes dans le Valais ne se bornait pas à la simple gestion des affaires locales ; dès la première moitié du quatorzième siècle, elles prirent part avec l'évêque à l'administration du pays. Leurs députés, *nuncii*, se réunissent et forment le *Conseil général de la terre du Valais (Concilium generale*

totius terre Vallesii), qui est mentionné pour la première fois en 1339[1]. Il se réunissait chaque année, le mardi après l'octave de Pâques, et aussi dans l'intervalle si les circonstances l'exigeaient. Les députés représentaient des groupements de communes, désignés d'abord sous le nom de communautés ou contrées, *contractus*, et plus tard de *dizains* ou *dixains ;* ce terme n'apparaît toutefois pour la première fois qu'en 1417. On a fait dériver *dizain* de *decem, decima, dizaine* qui, sous cette première forme, se trouve dans des actes de 1355 et de 1366, étymologie tirée du fait qu'avant la cession du Bas-Valais à la Savoie le comté de Sion aurait compris dix circonscriptions; en allemand les dizains s'appelaient *Zehnten*, et l'on a cru voir dans ce mot une corruption du mot *cente* latin, qui aurait été lui-même un souvenir des *centenies, Hundertschaften*, ancienne subdivision du comté germanique.

Pendant les treizième et quatorzième siècles, la noblesse féodale joua un rôle important en Valais ; elle se composait soit de familles du pays soit de familles originaires des contrées avoisinantes. Les *Tavelli* venaient de Genève ; les *de Corbières* et les *de Châtel*, de Fribourg ; les *de Bex, d'Aigle, d'Ollon, de Blonay*, du Pays de Vaud ; les *d'Aoste, de Challant, de Montjovet, de Châtillon, de Courmayeur, du Châtelard*, de la vallée d'Aoste ; les *de Chevron-Villette, d'Alinges, de Greysier, de Châtillon de Laringes*, venaient de la Savoie ; les *de Castello* et *de Blandrate*, du Novarais. Parmi les familles les plus influentes du pays il convient de citer les *de La Tour, de Rarogne, de Saillon, d'Arbignon, de Saxon, de Collombey, de Monthey, Albi de Granges* (dont sont issus les de Weiss de Berne, assure-t-on), *d'Ayent, Asperlin, de Viège, de Naters, de Mœrel, d'Ernen*. Ces nobles gentilshommes relevaient les uns de l'évêque, les autres du comte de Savoie, parfois des deux ; c'était notamment le cas des *Rarogne* et des *La Tour* qui avaient, en outre, des terres dans l'Oberland et possédaient la bourgeoisie de Berne.

Les nobles et les comtes de Savoie étaient sans cesse en lutte avec l'évêque ; pour se prémunir contre leurs attaques et réprimer leurs insurrections, les évêques fortifièrent la colline de Tourbillon qui domine Sion, conclurent alliance avec les cités de Berne et de Soleure et élevèrent sur divers points du pays des tours destinées

[1] Voir *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, par l'abbé Gremaud, tome V, introduction.

à protéger leurs péages. Les nobles et, à leur tête, les sires *de La Tour* décidèrent de s'emparer de Tourbillon ; ils recrutèrent chez leurs alliés de l'Oberland bernois, dans le Hasli, le Simmenthal et le Frutigthal une armée qui descendit la Gemmi. Une rencontre sanglante eut lieu près du bourg de Louèche, les patriotes valaisans, qui avaient pris le parti de l'évêque, repoussèrent les Oberlandais et leur infligèrent une sanglante défaite (1318). Irrités contre les envahisseurs qui avaient mis le pays à sang et à feu, ils ne firent point de quartier, d'où le nom de « pré des larmes et des soupirs » qu'a conservé ce champ de bataille. La noblesse n'avait cependant point désarmé. L'évêque *Guichard de Tavelli*, monté sur le siège épiscopal en 1342, étant en différend avec la ville et le chapitre de Sion et avec la noblesse, chercha un appui auprès de la maison de Savoie. Le comte Amédée VI saisit avec empressement l'occasion de s'immiscer dans les affaires du Valais, comptant se procurer par là quelque agrandissement de territoire. Il se rendit avec une armée devant Sion qui lui ouvrit ses portes, lui donna les clefs de ses forts et lui prêta serment de fidélité (1352). Une fois Amédée rentré dans ses Etats, le mécontentement éclata en Valais ; pour réprimer l'insurrection, le comte de Savoie leva une nouvelle armée. Cette fois, les Valaisans opposèrent à l'envahisseur une vive résistance, ils furent cependant obligés de céder au nombre. Sion fut livré au pillage et brûlé et Tourbillon obligé de faire sa soumission. Les dizains supérieurs, *Louèche, Rarogne, Viège, Naters, Mœrel,* voyant leur existence menacée d'une ruine complète, envoyèrent à l'empereur Charles IV des députés pour implorer sa protection. Par un diplôme du 31 août 1354, ce monarque reconnut leurs franchises et privilèges contestés par l'évêque et le comte de Savoie. La guerre recommença néanmoins entre l'évêque et les nobles valaisans. En 1368, le comte de Savoie fut choisi comme arbitre, mais la sentence qu'il prononça ne satisfit point les parties en cause. L'animosité subsista entre l'évêque et les nobles, à la tête desquels figurait Antoine de La Tour, le neveu du prélat. Le 8 août 1374, des émissaires du seigneur de La Tour ayant surpris Guichard de Tavelli dans la chapelle de son château de la Soie, au moment où il disait sa messe, précipitent ce vieillard à cheveux blancs, ainsi que son chapelain, du haut d'un rocher au pied duquel ces deux malheureux prêtres trouvent la mort.

La nouvelle de cet abominable attentat se répandit promptement. Le peuple irrité jura de venger son évêque, les paysans des

dizains de Conches, Brigue, Louèche, Sierre et Sion se levèrent en masse, et soutenus par des auxiliaires venus des Waldstætten s'emparèrent des châteaux d'Antoine de La Tour et l'obligèrent ainsi que ses partisans, à se réfugier à la cour de Savoie.

Un cadet de Savoie, le prince *Edouard*, évêque de Belley, succéda à Guichard de Tavelli sur le siège épiscopal de Sion. Mais les Valaisans le chassèrent de son diocèse. Sur ces entrefaites, le comte Amédée VI mourut de la peste. Son successeur, Amédée VII, fameux dans les tournois sous le nom de *comte rouge*, assembla une armée dont il confia le commandement au comte Pierre de Gruyères, qui remonta la vallée du Rhône, s'empara de Sion et de son château. Dans les rangs de cette armée figuraient deux mille Oberlandais. Après diverses péripéties, Pierre de Gruyères subit à Viège une complète défaite ; surpris de nuit par Pierre de Rarogne, le 23 décembre 1388, il perdit, disent les chroniqueurs, 4000 hommes, et fut contraint à battre en retraite. La victoire de Viège, que les Valaisans ont longtemps célébrée par une fête commémorative, eut lieu la même année que celle de Næfels et deux ans après celle de Sempach. Elle n'eut pas de résultats aussi décisifs, les Savoyards se maintinrent dans les dizains de Sierre et de Sion, et ce ne fut que quatre ans plus tard que, sous la minorité d'Amédée VIII, Bonne de Bourbon, aïeule de ce prince et régente de ses Etats, conclut, par l'intermédiaire du sire de Rarogne, un traité de paix avec les dizains de Conches, Brigue, Viège, Mœrel, Louèche, Sierre et Sion. Ces trois derniers s'obligèrent à payer 25 000 florins pour frais de guerre, et, pour la garantie de cette somme, laissèrent en gage les châteaux de Tourbillon, Mont-Orge et Majorie. Les Haut-Valaisans réservèrent leur alliance avec les Waldstætten. En 1403, une alliance formelle fut conclue entre les Haut-Valaisans et les cantons de Lucerne, Uri et Unterwald. La guerre recommença en Valais. Durant cette nouvelle période, ce ne fut plus contre le comte de Savoie, mais bien contre la noblesse même du pays que les Haut-Valaisans eurent à lutter pour maintenir leur indépendance.

Après la chute des sires de La Tour, les sires de Rarogne figurent au premier plan. Guillaume occupait le siège épiscopal de Sion, tandis que son oncle *Guichard* prenait le titre de capitaine général, s'emparait du gouvernement et mettait en danger les libertés du peuple valaisan. Leurs procédés excitaient la colère des patriotes, ceux-ci pour soulever le peuple, érigèrent sur la place

publique de Brigue une énorme massue, dont la partie supérieure grossièrement taillée représentait un visage humain avec une figure empreinte de tristesse, symbole naïf de la misère en butte à l'oppression. Les chefs du complot se tenaient dans le voisinage de la *mazze,* — c'était le nom que l'on donnait à cet emblême, — et stimulaient l'enthousiasme des passants. Un patriote l'interrogeait sur les motifs de sa tristesse et lui demandait : « Est-ce Silenen ? Est-ce Asperlin ? Est-ce Henngarten ? » la mazze restait muette ; au nom de Rarogne elle s'inclinait et tous ceux qui voulaient concourir à la défense du pays étaient invités, pour affirmer leur résolution, à planter un clou dans la statue. Cette petite représentation se répéta de village en village, jusque devant la maison même du sire de Rarogne, la mazze était suivie d'une foule menaçante, qui enfonça l'entrée de son château et le pilla. Prévenu à temps, Guichard de Rarogne, que le sort d'Antoine La Tour-Châtillon avait rendu prudent, s'était enfui en Savoie (1414). Ses propriétés et celles de ses partisans furent dévastées. Dans sa détresse, il avait invoqué l'appui de Berne, dont il était bourgeois, mais les Bernois étaient occupés à la conquête de l'Argovie ; il demanda du secours au comte de Savoie, qui saisit avec empressement l'occasion d'envahir à nouveau le Valais.

En apprenant cette alliance avec l'ennemi national, la colère du peuple valaisan fut portée au paroxysme, elle considéra Rarogne comme un traître. La guerre éclata. Les secours promis par le duc de Savoie se faisant attendre, les forteresses que l'évêque possédait à Louèche-la-ville et à Sierre, ainsi que le château de Beauregard près de Chippis, qui appartenait à Rarogne, furent brûlés. Rarogne s'adressa de nouveau à ses combourgeois de Berne. D'autre part, les dizains du Haut-Valais conclurent une nouvelle alliance avec Lucerne, Uri et Unterwald ; il convenait à ces derniers, alors en lutte avec le duc de Milan pour la possession du val d'Ossola et de la Léventine, de prendre fortement pied dans le Haut-Valais où leurs desseins étaient contrariés par le duc de Savoie[1]. Encouragés par cet appui, les Valaisans reprennent l'offensive, ils assiègent le château de la Soie, qu'habitait la femme de Guichard de Rarogne avec ses enfants et son neveu, l'évêque Guillaume ; après un siège de peu de durée, la noble dame s'enfuit

[1] Amédée VIII venait d'être élevé à la dignité de duc par l'empereur Sigismond.

avec ses enfants et son neveu et rejoignit son époux à Berne. Rarogne, à la tête des jeunes gars de Frutigen, du Simmenthal et de Saanen, traversa le Sanetsch et la vallée du Rhône et réduisit en cendres la ville de Sion (octobre 1418) puis, apprenant que les hommes des dizains se mettaient en marche, il se retira rapidement. A leur tour, les Valaisans passèrent le Grimsel et pillèrent la vallée du Hasli. Les cantons neutres (Zurich, Glaris, Schwyz et Zoug) s'interposèrent pour prévenir une lutte entre les Waldstætten et Berne ; mais comme ils exigeaient que les Haut-Valaisans restituassent à Rarogne ses biens et engageaient celui-ci à faire droit à leurs plaintes, les chefs des dizains supérieurs refusèrent de se soumettre à cet arrêté. Berne réunit alors une armée considérable (13 000 hommes) où figurent les contingents de Soleure, Fribourg, Bienne, Neuchâtel, Argovie et Schwyz, qui passa les Alpes sur divers points. Une division franchit le Sanetsch et remonte la vallée du Rhône, tandis qu'une autre traverse le Grimsel et se dirige sur Ulrichen. Il semblait que les Valaisans ne devaient pas résister à cette double attaque, leurs alliés d'Uri et d'Unterwald, qui blâmaient leur opiniâtreté, ne leur envoyèrent aucun secours, ceux que Lucerne leur avait promis n'étaient pas encore arrivés. Cependant la fortune sourit aux audacieux, le nombre ne fait pas toujours la force, un peuple qui lutte pour sa liberté est capable de résister à plus puissant que lui. Berne cette fois en fit l'expérience à ses dépens. Sur le champ de bataille d'*Ulrichen*, un simple paysan, *Thomas Riedi in der Bundt* et un prêtre patriote, le chapelain de Munster, *Jacques Minichow*, avec quelques centaines de braves surprirent et taillèrent en pièces l'armée des envahisseurs qui descendait la vallée de Conches, sans ordre et en plusieurs détachements. Les Bernois et leurs alliés furent forcés de se replier (octobre 1419). Thomas Riedi tomba héroïquement, la massue à la main, il avait sauvé son pays, aussi sa mémoire est-elle honorée en Valais comme celle d'un martyr. L'autre colonne bernoise éprouvait un désastre complet à *Chandolin* près de Sion et se vit obligée de repasser le Sanetsch.

Les Bernois s'apprêtaient à tirer une vengeance éclatante de ce double échec. A ce moment, les cantons neutres, Zurich, Glaris, Zoug et Schwyz s'interposèrent encore et pour éviter un nouveau conflit, firent élire trois arbitres en la personne du duc de Savoie, de l'archevêque de la Tarantaise et de l'évêque de Lausanne. Ces trois seigneurs se réunirent, en janvier 1420 et condamnèrent les

Valaisans à restituer au sire de Rarogne tous ses biens, avec 10 000 florins d'indemnité, Berne en reçut également 10 000 pour ses frais de guerre et l'évêque de Sion 4000 florins. Le peuple valaisan, de guerre lasse, accepta non sans amertune cette dure sentence. Il gagna à cette longue lutte d'avoir montré ce dont il était capable, il maintint son alliance avec les Waldstætten et imposa le respect à ses adversaires ; aussi pour se le concilier, André de Gualdo, qui remplaça, au diocèse de Sion, Guillaume de Rarogne, fit diverses concessions. Il fut convenu, en 1425, que désormais l'évêque ne nommerait les principaux fonctionnaires du pays qu'avec le consentement des communes. Les libertés et les droits des dizains furent reconnus, les compétences juridiques de l'évêque amoindries, bien des abus furent supprimés et la voie ouverte à de nouvelles extensions des libertés communales.

Au dire de l'historien valaisan Boccard, Guichard de Rarogne n'était point un méchant homme, rien du moins ne donne à le penser ; son tort aurait été d'avoir manifesté imprudemment son mépris pour la grossièreté des mœurs valaisannes, d'avoir heurté de front les ferments démocratiques qui commençaient à se manifester et surtout d'avoir montré trop de sympathie pour la maison de Savoie. Voyant Berne et Fribourg vivre en bonne harmonie avec cette puissance et rechercher son alliance, il crut qu'il était de l'intérêt du Valais de suivre une même politique. Lorsqu'il gouvernait pour l'évêque la ville de Sion, il prit une série d'arrêtés pour interdire de laver des vêtements ou des tripes dans l'eau destinée à la boisson des hommes et des animaux ; pour obliger les bourgeois à renoncer aux tas de fumiers qu'ils avaient l'habitude d'avoir devant leurs maisons ; pour faire nettoyer les rues au moins une fois par semaine ; pour défendre de faire trotter les chevaux dans les rues, etc. Mais il avait à faire à un peuple ombrageux et jaloux de ses droits ; le haut pouvoir dont il avait été investi, ses richesses et le crédit dont il jouissait au dehors devaient exciter contre lui la jalousie et causer sa perte.

Guichard de Rarogne devenu l'objet de l'animadversion populaire ne tarda pas à quitter le pays. Ses fils, ayant perdu toute considération, vendirent leurs biens ; ils héritèrent, du chef de leur grand'mère maternelle, les comtés de Toggenbourg et d'Uznach, mais cet héritage leur fut contesté ; ils moururent sans postérité.

D'autres familles nobles subsistaient en Valais, mais aucune ne

fut assez puissante pour entraver son émancipation politique. A la mort d'André de Gualdo, les représentants des dizains participèrent à l'élection de l'évêque Guillaume VI de Rarogne et cette tradition s'est perpétuée dès lors.

CHAPITRE XV

Formation des Ligues grisonnes.

Eléments constitutifs du peuple, nature du sol. — Principautés ecclésiastiques. — Grandes familles féodales, hommes libres. — Luttes entre Donat de Vaz et l'évêque. — Fondation de la ligue de la Maison-Dieu. — Fondation de la ligue Grise. — Fondation de la ligue des Dix juridictions.

Les aspirations à l'indépendance que nous venons de constater dans le Valais se font jour, également, dans l'ancienne Rhétie. Jadis sujette des Romains, cette contrée avait aussi été envahie par les Alémans. Les deux éléments rhéto-romain et germanique y coexistèrent et lui donnèrent une physionomie particulière qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Le peuple qui l'habite a, comme celui du Valais, perpétuellement à compter avec les cataclysmes auxquels sont exposées les profondes vallées. Le sol, dans sa majeure partie, ne se prête guère à l'agriculture; l'élève du bétail est la principale occupation des habitants de l'Oberland grison. Cependant, de bonne heure, quelques régions favorisées furent plantées de vignes. Les passages du Splugen, du Luckmanier, du Septimer et du Julier donnèrent lieu, déjà au moyen âge, à un commerce de transit très actif. Les rois, les empereurs, les princes, les ecclésiastiques, aussi bien que les commerçants, traversaient fréquemment les Alpes; les montagnards leur servaient de guides et recevaient une rémunération pour leurs services; quant aux seigneurs, ils levaient des péages sur les voyageurs qui passaient près de leurs châteaux. Le peuple conserva néanmoins ses mœurs rudes, simples et pieuses, qu'un écrivain français, M. Ch. Benoit, a fort bien dépeintes dans un récent article de la *Revue des Deux-Mondes* [1]. Le sol étant très accidenté, les vallées

[1] Voir numéro du 15 janvier 1895 : *Une démocratie historique*. Dans cet article, M. Benoît paraît avoir en vue plus particulièrement les Grisons ; son étude, pour être complète, aurait dû tenir compte des différences qui existent en Suisse entre les mœurs des villes, foyers de commerce, d'industrie et de science, et les montagnes.

très nombreuses, la féodalité d'une part, la vie communale de l'autre, y trouvèrent un terrain propice à leur développement.

L'organisation politique d'un pays est généralement le reflet de sa configuration physique ; comme les torrents qui parcourent les Alpes grisonnes affluent de divers côtés vers trois rivières principales, le Rhin antérieur, le Rhin postérieur et la Landquart, pour former le Rhin, les communes elles-mêmes se groupèrent pour former des ligues particulières, dont la réunion donna naissance à la confédération des *Ligues grisonnes*.

Longtemps soumise à la famille des *Victorides*, dont les membres se répartirent les pouvoirs politiques et religieux, et parfois les réunirent sur une même tête, la Rhétie fut administrée sous Charlemagne par des *comtes* distincts des évêques. Ces derniers, en dédommagement des pouvoirs qu'ils avaient perdus, reçurent sous *Louis le Débonnaire* l'immédiateté pour toutes les terres dépendant, à titre privé, de l'épiscopat. Des prérogatives analogues furent confiées aux abbés de Dissentis et de Pfæffers. Ces seigneurs ecclésiastiques, toujours avides d'étendre leur influence temporelle, accrurent de plus en plus leurs domaines, grâce surtout aux importantes donations et aux droits régaliens que leur conférèrent les empereurs de la maison de Saxe (dixième siècle).

Le dernier comte de Coire, Othon, étant mort en 1089, la Curatie fut réunie au duché d'Alémanie ; les *évêques de Coire* s'emparèrent du comté. A la fin du douzième et au commencement du treizième siècle, ces prélats avaient étendu leur domination sur la vallée du Rhin antérieur jusqu'à la forêt de Flims, et sur la partie centrale de la Rhétie (Oberhalbstein, Engadine, Bergell, Domleschg, Bernina, Chiavenna, Poschiavo, etc.). A la même époque, les *princes-abbés de Pfæffers* possédaient les communes de Ragatz, Pfæffers, Vættis et Valens, ainsi qu'un grand nombre de métairies dispersées dans la Rhétie et la Thurgovie. Les *abbés de Dissentis*[1] possédaient à peu près tout l'Oberland grison, ou vallée du Rhin antérieur.

A côté de ces princes ecclésiastiques, divers seigneurs laïques se partageaient l'administration du pays ; au premier rang de ces

[1] Tandis que les abbés de Pfæffers avaient déjà reçu d'Henri VI le titre de prince d'empire, en 1196, ceux de Dissentis l'obtinrent seulement de Maximilien II, en 1570 ; ce même titre de prince avait été conféré, vers l'année 1170, à l'évêque de Coire par l'empereur Frédéric Barberousse.

dynastes, dont les familles sont toutes éteintes aujourd'hui, figuraient les sires de *Montfort*, les *Werdenberg*, les barons de *Sax* et de *Vaz*, les *Mœtsch-Belmont*, les *Rœzuns* et les *Aspremont*. De ces familles de haute noblesse, la plus puissante, peut-être, était celle des *de Vaz* qui possédaient Mayenfeld, Schanfigg, le Prættigau, Davos, Schams, Rheinwald, Avers, Savien et le Heinzenberg. Les Belmont de Flims, qui possédaient la vallée de Lugnetz, eurent pour héritiers les comtes de Misocco. Les Montfort avaient leurs seigneuries dans la Rhétie inférieure, ils se divisaient en diverses branches : les Montfort-Werdenberg, les Montfort-Feldkirch, les Montfort-Brégentz, les Montfort-Rettnau. Les Ræzuns possédaient Bonadoutz et plusieurs autres seigneuries dans l'Oberland grison. La seigneurie de Ræzuns, sur laquelle les Planta possédèrent des créances, fut rachetée au dix-huitième siècle par l'Autriche qui en fit la résidence de ses envoyés auprès des ligues grises, et son territoire ne fut réuni aux Grisons et à la Suisse que par le traité de Vienne en 1815. Ces dynastes avaient parmi la noblesse de nombreux clients et se faisaient fréquemment la guerre.

Il y avait aussi dans le pays un certain nombre d'hommes libres établis principalement dans la vallée du Rhin supérieur. C'étaient des colons d'origine germanique, ils étaient venus dans le pays lors des guerres d'Italie, à la suite des empereurs qui leur avaient confié la garde des passages alpestres ; on les appelait *die freien Walser*, apparemment parce qu'ils se seraient recrutés pour la plupart dans le Haut-Valais. Ils avaient une position privilégiée comparée à celle des Rhéto-Romains ; ils jouissaient de la liberté personnelle, administraient eux-mêmes leurs communautés, avaient droit de justice et prélevaient leurs impôts.

La justice inférieure était rendue en Rhétie par des ammans, la haute justice par deux avoués épiscopaux ; cette charge était exercée par les Vaz et les Mætsch qui avaient su la rendre héréditaire dans leurs familles et tenaient en échec le pouvoir du prélat. L'évêque Siegfried voulant se ressaisir de son autorité retira à lui l'avouerie. Le baron Donat de Vaz n'était pas homme à se laisser ainsi déposséder. Ami des Waldstætten, il avait su s'attacher les hommes libres en favorisant l'établissement de leurs communautés ; avec leur appui et celui d'une partie de la noblesse, il entra en lutte ouverte avec l'évêque. D'autres dynastes, les Sax, les Belmont, les Ræzuns, etc., soutenus par l'Autriche, prirent parti pour l'évêque. Une guerre cruelle, acharnée éclata. Les

troupes épiscopales subirent de sanglantes défaites aux environs de *Davos* et de *Filisur* en 1323. Mais au moment où l'on pouvait croire l'influence autrichienne écartée par ces succès, Donat de Vaz mourut subitement, sans laisser de fils; son héritage se partagea entre ses deux filles dont l'une avait épousé un comte de Toggenbourg et l'autre un Werdenberg-Sargans.

Après la mort du dernier des Vaz, l'évêque et ses adversaires ne désarmèrent pas. Durant ces guerres, sans cesse renaissantes, où le haut clergé joue un rôle peu édifiant, on voit figurer les abbés de Dissentis dans le parti autrichien.

Les potentats qui tenaient sous leur dépendance les vallées du Rhin étaient aussi en hostilité les uns contre les autres; en 1343 il y eut guerre entre les Werdenberg et les Ræzuns, en 1352 entre les Montfort et les Belmont. En 1350, les gens de l'Engadine et de Davos envahissent le comté de la Bernina qui avait cherché à se soustraire à l'autorité de l'évêque. En 1360, les Engadinois pénètrent trois fois dans les vallées de la Bernina et de la Valteline qui leur payèrent un tribut, mais ils ne s'y maintinrent pas.

Durant ces époques troublées, nous voyons se succéder sur le siège épiscopal de Coire un Rodolphe de Montfort, un Ulrich de Lenzbourg, un Pierre de Bohême, un Frédéric et un Jean d'Autriche et un Hartmann de Werdenberg. Ces choix qui, naturellement, étaient dictés par des considérations politiques, sans souci des intérêts de la religion, contribuaient à attiser ces déplorables luttes.

Dans la ville de Coire, les pouvoirs de l'évêque n'étaient point absolus, ils étaient limités par les droits du chapitre de la cathédrale et des ministériaux qui formaient un conseil appelé, avec le chapitre diocésain, à délibérer dans les questions importantes. A l'exemple de beaucoup d'autres villes, Coire était parvenue, au treizième siècle, à posséder un conseil en mesure de s'opposer aux volontés de l'évêque et de le tenir en échec.

Les guerres sauvages que se faisaient les fiers barons des vallées du Rhin, avaient causé de grands dommages dans le pays, mais elles avaient, par un juste retour, décimé et appauvri la noblesse elle-même, aussi le résultat de ces luttes devait-il être de faciliter le développement des institutions démocratiques. Pendant les guerres les paysans avaient porté les armes, ils s'étaient rapprochés des gens des Waldstætten, ils avaient pris conscience de leur valeur. En s'alliant avec l'Autriche, l'évêque s'était placé

sous sa dépendance, lorsque le Tyrol devint autrichien (en 1363) la Rhétie se sentit menacée. Seigneurs et paysans s'allient alors pour se défendre contre les agissements imprudents de l'évêque et contre l'ambition bien connue des Habsbourg. Ici, comme en Valais, ce sont les fautes de leurs chefs spirituels qui entraînèrent ces montagnards vers la démocratie. L'évêque Pierre résidait presque continuellement à Innsbruck et négligeait l'administration de son diocèse. Sentant gronder l'orage, il voulut le conjurer; des pourparlers eurent lieu à Zernetz en vue de renouer les liens politiques qui unissaient l'évêque et ses fidèles, mais ce fut en vain, les montagnards étaient résolus à ne pas laisser des influences étrangères s'immiscer dans leurs affaires. Le *29 janvier 1367*, les bourgeois de Coire, les représentants des vallées, joints aux chanoines du chapitre, formèrent une alliance. Ils convinrent de n'accepter dorénavant aucun vicaire, aucun administrateur temporel qu'après délibération commune; cette clause était évidemment dirigée contre l'Autriche. Ils convinrent, en outre, que l'entretien des châteaux et forteresses de l'évêque, pour autant que les revenus des biens d'Eglise n'y suffiraient pas, seraient supportés proportionnellement par les prêtres et les laïques, les nobles et les non nobles. Parmi les quinze sceaux placés au bas de la convention de Coire figure celui du chevalier *Thomas Planta*, précédemment gouverneur de la Haute-Engadine, qui appose son cachet tant en son nom qu'au nom des communes[1]. Tous les adhérents à cette ligue habitant le Domleschg, Schams, Oberhalbstein, l'Engadine, Poschiavo, Bergell et la vallée de Munster, appartenaient à la partie du pays soumise à l'autorité politique de l'évêque de Coire, d'où le nom de ligue de la *Maison-Dieu* (*Gotteshausbund*,

[1] La famille Planta fait remonter son origine à un *Julius* Planta qui vivait à Rome sous le règne de l'empereur Claude et qui, d'après une inscription découverte en 1869, gouvernait une partie de la Rhétie au nom de ce prince en l'an 46. Un autre Planta, *Asilius*, figure dans une inscription remontant à l'an 90 après Jésus-Christ. Un troisième, Pompée Planta, était l'ami de l'empereur Trajan; Tacite et Juvénal font mention d'un Pompée Planta qui vivait au deuxième siècle. Cette ascendance n'est pas prouvée, l'usage des noms de baptême ayant prévalu sur celui des noms de famille, depuis l'adoption du christianisme jusqu'au douzième siècle. En 1110, le nom de Planta reparaît; il est porté par Angeline Planta, abbesse du couvent de Munster; en 1139, on voit l'évêque de Coire donner des biens en fief, dans la Basse-Engadine, à un Conrad Planta; en 1160, un Rodolphe Planta est vidomne de l'évêque à Oberhalbstein; dès lors les Planta occupent constamment des emplois relevant des évêques. (Voir la *Chronique de famille des Planta*, par G.-V. Planta.)

Casa dei ou *Caddée*) qui lui est resté. L'effet en était non de détrôner l'évêque de son pouvoir temporel, mais bien de renfermer ce pouvoir dans les limites d'une monarchie constitutionnelle ou démocratique. Pas plus que dans les alliances des Waldstætten, il n'est fait de distinction entre les laïques et les ecclésiastiques, entre les nobles et le peuple; tous sont placés sur le même pied et supportent les mêmes charges, aucune classe n'est privi-



Fig. 55. — L'érable de Trons.

légiée, le prêtre n'est pas affranchi de l'impôt. Cette date de 1367, ainsi que l'a relevé avec raison l'historien W. de Juvalta, « contient en germe la théorie moderne de l'Etat, » elle décida du sort de la Rhétie et consacra la séparation de l'ancienne Curatie d'avec le Tyrol.

Un mouvement parallèle à celui qui vient d'être décrit se produisit quelques années plus tard dans la vallée qui de Flims s'étend jusqu'au passage de l'Oberalp. L'Oberland grison, durant le cours du quatorzième siècle, eut beaucoup à souffrir de l'anarchie et des abus de la force que commettaient les nombreux seigneurs de cette région. Le besoin d'assurer la paix publique se faisant sentir, ce furent les trois plus puissants seigneurs de la contrée, à savoir : l'abbé de Dissentis, les sires de Sax et de Ræzuns qui en prirent

l'initiative ; ils conclurent dans ce but une alliance, le *14 février 1395*. Les uns après les autres, les divers seigneurs de l'Oberland y adhérèrent à leur tour. Cette ligue était à l'origine uniquement une ligue entre seigneurs. Il n'est pas hors de propos de relever le fait, tout à l'honneur de cette noblesse si souvent décriée. Vingt-neuf ans plus tard, en *mars 1424*, cette alliance fut renouvelée et étendue. A l'abbé de Dissentis, aux seigneurs de Sax et de Ræzuns se joignirent, cette fois, les représentants d'une douzaine de communes. Ce nouvel engagement fut conclu à Trons, sous un érable, qui a subsisté jusqu'à nos jours[1]; les participants se jurèrent, à main levée, amitié réciproque, en prenant Dieu et les saints à témoins. Chacun, qu'il soit ecclésiastique ou laïque, noble ou non, riche ou pauvre, devait être protégé dans ses droits; toutes les contestations devaient dorénavant être liquidées par un conseil de quinze membres, qui fut chargé de veiller à ce que le traité soit fidèlement observé. De dix en dix ans, l'alliance devait se renouveler et le serment prêté à nouveau. Cette ligue prit le nom de *Haute-ligue* ou *Ligue Grise* (*Graubund*), par le fait que les représentants des communes étaient vêtus de sarraux gris; elle devait donner plus tard son nom au canton tout entier. Une petite chapelle, dédiée à sainte Anne, fut élevée à Trons en souvenir de l'alliance de 1424.

Une partie du canton actuel des Grisons était restée en dehors de la ligue Caddée et de la ligue Grise, c'était celle qui comprend le Prættigau, Davos, Schanfigg et Churwald, elle était divisée en dix juridictions, placées sous la suzeraineté des comtes de Toggenbourg, qui l'avaient reçue en héritage des Vaz, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Lorsque le dernier des Toggenbourg mourut, en 1435, un mouvement populaire se produisit ; pour prévenir les conséquences d'un partage et pour maintenir le lien qui les unissait, les dix juridictions conclurent une alliance, elles se promirent un mutuel appui et posèrent les bases d'une législation commune ; un conseil, chargé d'assurer la paix publique et la sécurité, fut institué à Davos. Plusieurs seigneurs se disputaient le patrimoine des Toggenbourg, il se partagea entre les Brandis, les Montfort, les Mætsch et la maison d'Autriche. Par une série de rachats

[1] Miné par la vieillesse, ébranlé d'un côté, son tronc creux le soutenait déjà avec peine, lorsqu'en 1870 un coup de vent le mit dans un état lamentable. Enfin en 1890 les derniers restes de l'arbre vénéré ont été déposés dans la salle du tribunal à Trons.

successifs, les Dix-Juridictions parvinrent dans la suite à s'affranchir de leurs seigneurs.

Vers le milieu du siècle, sans qu'il soit possible de préciser exactement quand et comment, les trois petites confédérations rhétiennes s'unirent. La confédération des ligues grisonnes se trouva ainsi créée telle qu'elle a subsisté jusqu'à l'époque contemporaine. Chacune des trois ligues conserva son autonomie et possédait son sceau ; la ligue de l'Oberland ou ligue grise avait huit cours supérieures et trente-et-une instances inférieures ; la ligue de la Maison-Dieu, dix cours supérieures et vingt-et-une instances inférieures ; la troisième ligue, dix cours supérieures. Ces cours correspondaient aux anciennes seigneuries, chacune avait une potence comme signe extérieur de sa compétence. Ces juridictions supérieures avaient un caractère administratif, car dans ces temps reculés, les pouvoirs exécutif et judiciaire étaient généralement confondus, ce n'est que relativement tard, au dix-neuvième siècle, que le principe de la séparation des pouvoirs a prévalu en Suisse. Chaque juridiction envoyait des délégués à la diète des trois ligues, qui s'assemblait à *Vazerol*, non loin de Tiefenkasten. Vazerol n'est qu'un modeste hameau de la commune de Brienz, qui faisait partie de la ligue des Dix-Juridictions, mais c'était le point où la route du Prættigau à Thusis croise la route de Coire en Engadine, à peu près à égale distance des grands passages du Schyn, du Julier, du Septimer, de l'Albula et de la Fluela. Les députés des ligues s'y rendaient à pied, avec une grande simplicité, pour délibérer sur les intérêts du pays, et suspendaient, dit-on, à un saule leur havresac où se trouvaient contenues leurs provisions de route (pain et fromage). Les ligues Grise et de la Maison-Dieu reliées à Uri par le passage de l'Oberalp, et à Glaris par les passages de Panix et du Segnes entretenaient de bonnes relations de voisinage avec les Uranais et les Glaronnais, ainsi qu'avec les Zuricois, mais les alliances positives et suivies avec les Confédérés de la Suisse centrale ne remontent qu'à la fin du quinzième siècle.

CHAPITRE XVI

Premières campagnes d'Italie.

Relations commerciales des Suisses avec l'Italie. — Le commerce suisse es entravé en Italie. — Conquête de la Léventine et du val d'Ossola, acquisition de Bellinzone. — Défaite d'Arbédo, retraite des Suisses. — Les Confédérés reprennent l'offensive, médiation de l'empereur Sigismond. — Les Uranais s'emparent à nouveau de Bellinzone (1440).

A l'époque où nous sommes parvenus, les mœurs de la Suisse se ressentaient encore d'une certaine barbarie, les arts et les lettres n'avaient point pris leur essor, le pays était pauvre. De l'autre côté des Alpes, au contraire, la civilisation était déjà très développée, et, à une supériorité intellectuelle marquée, les Italiens joignaient une plus grande prospérité matérielle ; le sol était cultivé non par des serfs mais par des métayers, une haute bourgeoisie, très supérieure à celle de la France et de l'Allemagne, s'était formée. L'Italie pouvait être considérée comme plus avancée que les pays du Nord d'un siècle ou même de deux siècles. Un trop grand bien-être avait cependant déjà porté des fruits funestes au point de vue des libertés publiques. Les classes ouvrières possédaient l'égalité civile, mais jalouses de la bourgeoisie, elles avaient contribué à faire tomber les républiques italiennes sous le joug d'un certain nombre de podestats qui créèrent des dynasties. C'est ainsi que les Visconti s'arrogent le pouvoir à Milan (1277), les Gonzague à Mantoue (1328), les Médicis à Florence (1421).

Les Visconti, pour étendre leur domination sur la Lombardie, recherchèrent l'amitié des Suisses. Les Confédérés entretenaient, dès longtemps, des rapports commerciaux avec la Lombardie ; c'était là qu'ils vendaient leur bétail et leurs fromages, ils en retiraient du blé et d'autres approvisionnements. La sûreté des passages alpins, de celui du Gothard spécialement, par lequel s'opérait déjà un grand commerce de transit d'Italie en Allemagne, leur importait. C'était par cette voie que passaient les pèlerins se rendant dans la ville éternelle et les lieux saints; une chapelle et un hospice avaient été élevés à leur usage au sommet du col, vers la fin du treizième siècle. Cette route était aussi, grâce à son péage, une source de revenus perçus naguère par l'empereur, puis par les Habsbourg, et, en dernier lieu, par le canton d'Uri.

Aux débuts du quatorzième siècle, des négociants suisses ayant été dépouillés dans la vallée de la Léventine, une troupe composée d'hommes des Waldstætten et de Zurich franchit, en 1331, le Gothard, descendit le cours du Tessin et occupa *Airolo*, *Quinto* et *Faido*. Les Italiens se retirèrent à leur approche, et les Confédérés leur dictèrent une paix qui fut longtemps observée.

Après les victoires de Sempach et de Næfels et la conclusion d'une paix de cinquante ans avec l'Autriche, les Confédérés, n'ayant plus à redouter d'attaque du côté du nord, jetèrent un regard d'envie sur les riches plaines de l'Italie. Avides de conquêtes nouvelles, enorgueillis de leurs succès, ils étaient dans un état d'esprit où le moindre incident devient le prétexte d'une invasion armée. Ce fut le moment où de la défensive la Confédération passa à l'offensive. En 1402, des marchands de bétail d'Uri et d'Unterwald se plaignirent d'avoir été spoliés à la foire de Varèse; les employés des ducs Visconti de Milan alléguaient que les marchands suisses n'avaient pas acquitté les droits de péage sur leurs bêtes. Les réclamations des Waldstætten restèrent sans succès. Il n'en fallait pas davantage pour faire passer le Gothard aux bandes armées d'Uri et d'Obwald. La Léventine fut occupée sans résistance.

Les Italiens, divisés en Guelfes et en Gibelins, ne supportaient qu'avec peine la domination des Visconti. Les *Léventins* aspiraient à changer de maîtres, ils prêtèrent serment d'obéissance aux Obwaldiens et aux Uranais, et s'engagèrent à maintenir la route de Milan franche de tout péage. Les conquérants établirent un bailli dans la Léventine, qui nous fournit le premier type d'un pays sujet et d'un bailliage commun. Il arriva que les sujets des Confédérés, ayant envoyé paître leurs troupeaux sur l'alpe de San Giacomo qu'un col sépare du val d'Antigorio, furent attaqués par des gens d'*Ossola* qui s'emparèrent de leur bétail. Depuis que les Waldstætten occupaient la Léventine ils avaient conclu des traités avec les Haut-Valaisans. il leur importait fort, pour maintenir leurs rapports avec leurs nouveaux alliés, de ne pas laisser occuper les passages de San Giacomo et du Gries.

Les seigneurs de la vallée d'Ossola[1] relevant des ducs de Milan, ne donnant pas satisfaction aux Confédérés, tous les cantons, à

[1] La partie supérieure du Val d'Ossola ou Eschenthal porte les noms de Val d'Antigorio et de Val de la Tosa.

l'exception de Berne, mirent des troupes sur pied, occupèrent les vallées d'Ossola et de la Tosa, et en firent un bailliage commun (1410). Le peuple de la contrée, composé en partie de familles d'origine germanique, accepta la domination des Confédérés, mais la noblesse se rebiffa ; une lutte s'engagea, et le val d'Ossola fut tour à tour perdu puis reconquis par les Suisses. Le duc de Milan n'étant pas en mesure de tenir tête aux Confédérés, céda la vallée d'Ossola au comte Amédée VIII de Savoie, qui, comme nous l'avons vu plus haut, exerçait alors une sorte de protectorat sur le Valais. Avec l'appui de Guichard de Rarogne, le comte de Savoie fit passer le Simplon à ses troupes et s'empara de la vallée d'Ossola (1414). Les Confédérés ne se tinrent pas pour battus ; au mois de septembre 1416, les contingents des six cantons [1], unis aux Haut-Valaisans, repassèrent les Alpes, et pour la troisième fois occupèrent la vallée d'Ossola ainsi que celles de *Maggia* et de *Verzasca*.

Pour consolider leur conquête, il était nécessaire que les cantons possédassent *Bellinzone* et ses environs jusqu'au Monte Cenere. Cette contrée appartenait à un seigneur rhétien, le baron de *Sax Misocco*, qui, précédemment (en 1407), avait fait alliance avec Uri et Obwald. En 1419, ce gentilhomme céda, pour la modique somme de 2400 florins, ses droits sur le comté de Bellinzone. La frontière naturelle du Monte Cenere était ainsi obtenue. La conquête faite, le difficile était de la conserver.

Le duc de Milan laissa pendant trois ans les Confédérés jouir de leur acquisition, et les garnisons suisses s'endormirent dans la sécurité. Pour prendre sa revanche, le duc fit en secret des préparatifs ; lorsque ses troupes furent réunies, il se démasqua subitement, et 24 000 hommes, sous la conduite de deux condottières expérimentés, Carmagnola et della Pergola, prirent par surprise et par trahison Bellinzone, le val d'Ossola, ainsi que la Léventine. L'union ne régnait point alors chez les Confédérés ; ce ne fut qu'après plusieurs semaines qu'ils réunirent leurs contingents ; la concorde, l'élan et la discipline qui leur avaient valu le succès dans leurs luttes contre l'Autriche faisaient défaut. Mal commandés, les Confédérés manquaient d'un plan d'ensemble, ils acceptèrent la bataille avant que leurs troupes fussent toutes réunies. Sans attendre les contingents des autres cantons, les Lucernois, les Uranais et les Unterwaldiens engagent témérairement l'action

[1] Berne, allié de Rarogne, et Schwyz ne prirent pas part à cette campagne.

à *Arbédo*, le 30 juin 1422, dans une position défavorable. La mêlée fut sanglante, les Suisses combattirent avec leur ardeur et leur ténacité accoutumées, mais, n'ayant que trois mille hommes à opposer à dix-huit mille Italiens, ils succombèrent sous le nombre: commencé à 9 heures du matin, le combat ne se termina qu'avec la cloche du soir. Le landamman Rot et le banneret Puntiner d'Uri, le banneret Pierre Kollin de Zoug, l'un de ses fils et plus de deux cents guerriers restèrent sur le champ de bataille; il s'en fallut de peu que les bannières cantonales ne tombassent entre les mains des Milanais ; l'arrivée d'un renfort de six cents hommes de troupes fraîches, qui s'étaient détachées de l'armée fédérale pour piller le val de Misocco, sauva les troupes suisses d'une entière destruction. Les Confédérés durent repasser le Gothard, la mort dans l'âme. Comme il arrive souvent dans des cas semblables, les récriminations des soldats contre leurs chefs aggravèrent l'effet de la défaite. Le duc de Milan reprit possession de Bellinzone, de la Léventine et du val d'Ossola.

Trois ans s'écoulèrent avant que les Confédérés songeassent à se laver de leur échec. Zurich et Schwyz blâmaient les guerres éloignées. En 1425, cependant, une expédition s'organisa sous la direction de Pétermann Rysig, de Schwyz, pour reprendre la vallée d'Ossola. Composée de 500 hommes seulement, elle réussit, grâce à la soudaineté de son attaque, à s'emparer encore une fois de cette vallée, mais ce fut pour subir bientôt un siège héroïque. Les cantons s'émurent, Berne, qui jusqu'alors était resté neutre, Zurich, le Toggenbourg, Appenzell, l'évêché de Coire, le Haut-Valais, aussi bien que les Waldstætten, s'apprêtèrent à voler au secours des Schwyzois. Une armée de 22 000 hommes se mit en branle. La terreur qu'elle inspira jeta le duc de Milan dans la consternation et l'obligea à recourir aux voies diplomatiques. L'empereur Sigismond s'interposa. La diversité des intérêts cantonaux et la vénalité de certains chefs facilita un arrangement. L'ambassadeur du duc de Milan, Zoppo, réussit à détourner Zurich, Zoug et Glaris de la guerre ; Lucerne, Obwald et Uri cédèrent contre une somme d'argent certains avantages commerciaux ; les Confédérés renoncèrent à la possession de la vallée d'Ossola, et après vingt-quatre ans de luttes abandonnèrent la Léventine (1426).

Cette dernière vallée n'était cependant pas perdue sans retour ; quatorze ans plus tard, le canton d'Uri, profitant des embarras du duc de Milan, réussit à la reprendre (1440).

CHAPITRE XVII

Conquête de l'Argovie.

Réunion du concile de Constance, Frédéric d'Autriche est mis au ban de l'empire. — Partage des domaines héréditaires des Habsbourg. — Création des bailliages libres.

La paix de cinquante ans conclue avec l'Autriche, le 28 mars 1412, avait assuré aux cantons suisses et à leurs alliés leurs conquêtes. De brillantes victoires les avaient rendus redoutables, d'autant plus qu'ils représentaient avec succès un principe nouveau ou renouvelé : la démocratie. Tandis qu'ailleurs la noblesse maintient ses avantages, que le pouvoir se concentre entre les mains d'un grand nombre de petits monarques, en Suisse, le pouvoir avait passé aux mains du peuple, et les nobles qui font cause commune avec lui conservent seuls une part d'influence sur la marche des affaires publiques. Dans les pays avoisinants, en Allemagne, en France, en Italie, dans l'Eglise comme dans l'Etat régnait l'anarchie. Trois papes se trouvaient en présence et s'excommuniaient l'un l'autre. Les Anglais avaient envahi la France, peu s'en fallut qu'avec l'aide des ducs de Bourgogne ils ne dépossédassent complètement la dynastie des Valois. En Allemagne, l'empereur ne possédait plus qu'une ombre de pouvoir, il avait besoin du concours des membres de l'empire pour exécuter ses volontés, et ceux-ci lui imposaient leurs conditions. Le faible et voluptueux Wenceslas de Bohême se vit dépouillé de la couronne impériale par son propre frère, Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie ; il eut pour successeurs Robert de Bavière en 1400, et en 1410 Sigismond de Luxembourg.

Pour faire cesser le scandale dont l'Eglise donnait le lamentable spectacle, un concile se réunit à Constance en 1414. L'empereur fit dans cette ville une entrée magnifique, à défaut de puissance effective il aimait à éblouir les populations. Les trois papes furent déposés, mais l'un d'eux, Jean XXIII, était secrètement appuyé par le duc Frédéric d'Autriche, le rival de l'empereur Sigismond. Après avoir feint la soumission il avait rejoint son allié. Sigismond mit alors Frédéric au ban de l'empire et invita les

Allemands et les Suisses à s'emparer de ses Etats. Les Allemands répondirent sans hésitation à cet appel, et se mirent en campagne sous les ordres du burgrave de Nuremberg, Frédéric de Hohenzollern. Les Suisses hésitaient, retenus qu'ils étaient par la paix qu'ils venaient de conclure avec l'Autriche. L'empereur



Fig. 55. — Ancien château de Baden (Stein), avant sa destruction en 1715, d'après un tableau déposé au musée de cette ville.

leur promettant de leur laisser à perpétuité les pays qu'ils conquerraient, ils se décidèrent à profiter de l'aubaine.

Il serait oiseux aujourd'hui, après tant de siècles, de discuter de la légalité de la conquête de l'Argovie ; elle était conforme au droit de l'époque, sous le régime féodal, les terres d'un seigneur excommunié et mis au ban de l'empire étaient considérées comme biens sans maître, les engagements pris envers lui étaient frappés de déchéance. Frédéric d'Autriche étant condamné par l'empereur, Schaffhouse en profita pour conquérir son immédiateté, Rapperschwil l'obtint également ; la Thurgovie fut occupée par les troupes de Sigismond ; le comte de Toggenbourg s'empara de Sargans et de Gaster, et se disposa à mettre la main sur le Rheinthal et le Vorarlberg ; Berne, craignant de se voir dans l'obligation de partager la conquête de l'Argovie, prit les devants et fit occuper Zofingue. Après quelques hésitations, tous les autres cantons,

Uri le dernier, suivirent son exemple ; d'abord timides comme un jeune homme qui devient infidèle à la vertu, dit M. Vulliemin, ils se laissèrent finalement entraîner par celui d'entre eux qui avait le plus d'expérience du monde (1415).

La conquête de l'Argovie se fit rapidement. Dans un circuit relativement peu étendu, on ne comptait pas moins de seize familles comtales, quarante-cinq barons, trois cent cinquante-six gentilshommes et nombre de villes fortifiées. Les châteaux qui ne se rendirent pas furent détruits. Les villes d'Aarbourg, Aarau, Lenzbourg et Brougg se rendirent aux Bernois. Les Lucernois occupèrent Soursée, Munster, Mayenfeld, les Zuricois s'emparèrent de Knonau ; Mellingen soutint un siège de quatre jours, Bremgarten et Baden ne capitulèrent qu'après avoir subi un commencement de bombardement (1415).

La guerre achevée, les Confédérés se partagèrent leur conquête ; Berne, Lucerne et Zurich s'attribuèrent les localités qu'ils avaient spécialement occupées ; le reste du pays, soit Baden et les districts de Bremgarten et de Muri échurent en commun aux cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris, Unterwald et Zoug. Uri n'ayant eu qu'une faible part à la guerre ne voulut pas profiter de la conquête ; ces scrupules honorables attirèrent aux Uranais les lazzis des Confédérés, trente ans plus tard, ils renoncèrent à cette attitude désintéressée, et dès lors participèrent avec les autres cantons au gouvernement de l'Argovie. Les districts conquis en commun par les Confédérés reçurent le nom de *bailliages libres* (*Freiamt*), ils étaient administrés par des gouverneurs envoyés à tour de rôle, de deux en deux ans, par les cantons. Les villes conservèrent leurs franchises et les villages leurs coutumes ; le duc Frédéric perdit ainsi l'héritage où se trouvait le berceau de sa famille et l'empereur sanctionna, en 1418, le fait accompli.

L'annexion de l'Argovie était très avantageuse au point de vue militaire, car elle reliait par des communications plus faciles les villes de Berne, Zurich et Lucerne, et donnait au territoire de la Confédération une cohésion qui lui manquait ; mais au point de vue moral, elle présenta de grands inconvénients. Devenus conquérants à leur tour, les Confédérés, au lieu d'accorder l'autonomie aux villes et aux campagnes enlevées à l'Autriche, se substituent aux Habsbourg ; dès lors, il y eut en Suisse des pays sujets à côté des pays souverains. Cette distinction peut se justifier par le

fait qu'elle n'était pour l'Argovie que la consécration d'un état de choses existant avant la conquête. Mais une fois entrés dans cette voie, les Confédérés vont s'y engager de plus en plus. Le gouvernement des bailliages procura aux ressortissants des cantons des places lucratives, très recherchées des fils de familles, qui, revenus à leur lieu d'origine, habitués qu'ils avaient été à parler en maîtres, se considéraient comme des personnages ; le pouvoir se concentra dans chaque canton entre un certain nombre de familles notables, il se constitua ainsi en Suisse des oligarchies, qui, par l'effet des diversités d'intérêts qu'elles créèrent, devaient, après une courte période de gloire militaire, amener une prompte décadence.

La conquête de l'Argovie est une date importante dans l'histoire de la Suisse, on peut presque dire une date néfaste, car elle marque un recul dans les tendances libérales, qui jusqu'alors avaient animé les Confédérés ; les bailliages avec leurs prébendes devaient exciter la cupidité des classes dirigeantes, et devenir une pomme de discorde. Les résultats funestes de cette organisation des pays sujets ne furent point immédiats, ils se manifestèrent plus tard, lorsque éclata l'opposition entre les cantons-villes et les cantons campagnards, et s'accentuèrent encore à partir du seizième siècle, lorsque des dissensions religieuses eurent parqué les cantons en deux camps ayant chacun leurs diètes distinctes.

CHAPITRE XVIII

Guerre de Zurich contre Schwyz.

Puissance des comtes de Toggenbourg. — Rivalité de Reding et de Stussi. — Ouverture de la succession du comte de Toggenbourg. — Prétentions et agissements des Schwyzois, des Glaronnais et des Zuricois ; arbitrage des Confédérés. — La guerre éclate entre Schwyz et Zurich. — Alliance de Zurich avec l'Autriche. — Bataille de Saint-Jacques sur la Sihl. — Trêve. — Siège de Zurich.

La puissante famille des comtes de *Toggenbourg* résista longtemps à la déchéance dont s'était vue frappée la noblesse de la Haute-Allemagne ; par une prudente administration elle avait considérablement étendu ses domaines ; en 1207, son chef avait acquis Uznach et pris le titre de comte. Puis, tandis que dispa-

raissent successivement les Zæringen, les Kibourg, les Regensberg et les Rapperschwil, nous voyons, au contraire, en 1323, le comte Frédéric V de Toggenbourg, grâce à son mariage avec la fille de Donat de Vaz, acquérir à la mort de ce puissant dynaste la seigneurie de Mayenfeld, le Prættigau, Davos et une partie de la Rhétie. En 1405, les Toggenbourg reçurent en gage de l'Autriche les contrées de Gaster, Wesen, Wallenstadt et Sargans.

Plus adroits que les Habsbourg, ils avaient su se concilier l'amitié des Suisses, ils étaient intervenus comme médiateurs dans leurs luttes contre l'Autriche; dans la guerre d'Appenzell, ils avaient, quoique investis de la confiance de l'Autriche, ménagé les Appenzellois et, une fois la paix survenue, ils avaient conclu alliance avec eux. Profitant de la mise au ban de l'empire, dont fut frappé le duc Frédéric de Habsbourg, ils s'étaient emparés, en 1415 de Feldkirch et du Vorarlberg. Enfin, en 1424, les comtes de Toggenbourg acquièrent encore le Rheinthal et parviennent à leur apogée. Cependant, leurs sujets avaient subi la contagion des idées indépendantes dont les Appenzellois et les Confédérés leur donnaient l'exemple, et leur situation était devenue critique. A force de diplomatie, le comte Frédéric VII sut conjurer l'orage qui le menaçait; pour lutter contre le mouvement populaire, il fit cause commune avec la démocratie, conclut avec Zurich un traité, en 1400, et devint également combourgeois de Schwyz en 1417, et de Glaris en 1419. Ses sujets, de leur côté, signèrent une alliance avec Glaris et Appenzell. Lorsque la lutte éclata, les Confédérés, appelés comme arbitres, se prononcèrent en faveur du comte. Les Glaronnais se soumirent à cette sentence, mais les Appenzellois se rebiffèrent et soutinrent les patriotes du Toggenbourg ; grâce aux secours des Schwyzois et des Zuricois, le comte soumit ses sujets rebelles (1429).

A cette époque, Schwyz et Zurich avaient à leur tête des magistrats dont la rivalité personnelle devait contribuer à accroître les compétitions entre ces deux républiques; c'était, d'une part, *Ital de Reding*, l'aîné, qui occupa les fonctions de landamman à Schwyz, dès l'année 1413, de l'autre, *Rodolphe Stussi*, qui, quoique d'origine glaronnaise, fut appelé, en 1430, aux fonctions de bourgmestre à Zurich.

Ces deux hommes, doués d'une volonté inébranlable, étaient aussi habiles diplomates que braves capitaines. Stussi avait un tempérament passionné, entreprenant, obstiné, intrépide, il était

plein d'ambition pour sa ville d'adoption; c'était un homme d'une taille imposante et d'une force musculaire extraordinaire. Reding, sans être moins énergique que Stussi, était plus réfléchi, plus maître de lui que son rival, il était habitué à nouer des intrigues, prudent, avisé, et plein de ressources. Tous deux étaient en rapports personnels avec l'empereur Sigismond et avaient su capter ses faveurs. Le landamman Reding lui fut présenté au concile de Constance, sa prudence, sa culture, son intelligence avaient plu à l'empereur, et lors du pèlerinage que ce souverain fit à Einsiedeln en 1417, Reding eut l'honneur de le recevoir dans sa maison, à Schwyz. Le bourgmestre Stussi alla à Rome, en 1433, comme chef d'une députation suisse, lors du couronnement de l'empereur et fut créé chevalier par Sigismond. L'ombrage que se portaient réciproquement ces deux hommes devait être funeste à la Suisse.

Le comte Frédéric VII de Toggenbourg était une personnalité intéressante; dernier représentant d'une race illustre, il tenait une cour brillante où se rencontraient les *Rarogne*, les *Sax*, les *Mætsch*, les *Brandis*, les *Werdenberg*; malheureusement sa femme, Elisabeth de Mætsch, ne lui avait pas donné d'enfant. D'un caractère indécis et vacillant il ne sut pas régler le sort de ses Etats après lui. Sa mort, survenue le 30 avril 1435, en ouvrant sa succession, souleva d'ardentes convoitises.

Au premier rang des compétiteurs étaient les cantons de Schwyz et de Zurich. La *Marche* de Schwyz, tant inférieure que supérieure, était convoitée par Reding, qui avait réussi à obtenir du comte Frédéric une promesse à cet égard; Zurich, de son côté, avait des vues sur la vallée de la Linth, les bords du lac de Wallenstadt, Gaster, Wesen, Uster et Sargans, dont la possession pouvait lui être utile à cause de son commerce avec Coire et l'Italie. Stussi obtint de la veuve de Frédéric VII la concession de *Gaster* et d'*Uznach*. Les parents du feu comte, les *Brandis*, les *Aarberg*, les *Montfort*, les *Werdenberg*, les *Rœzuns*, les *Rarogne*, les *Mætsch*, disputèrent à la comtesse l'héritage de son époux, et prirent les armes pour faire valoir leurs prétentions. Les sujets du comte, de leur côté, se réunirent et conclurent une alliance, nous avons vu plus haut comment se forma en Rhétie la *ligue des Dix-Juridictions*. Les Toggenbourgeois, les gens d'Uznach et de Gaster suivirent cet exemple et se constituèrent en communautés. L'empereur Sigismond revendiqua l'héritage des Toggenbourg à titre

de fief impérial ; le duc d'Autriche enfin entendait rentrer en possession de Gaster et de Sargans.

Sitôt après la mort de Frédéric VII, les Schwyzois, sans perdre un instant, occupèrent la Marche supérieure et firent prêter à ses habitants serment de fidélité. Lorsque, à leur tour, les Zuricois, fondés sur ce précédent, et avec l'assentiment de l'empereur, voulurent s'emparer du pays de Gaster, ils constatèrent qu'ils avaient été prévenus par les Schwyzois et les Glaronnais ; les gens de Gaster, blessés de l'arrogance du bourgmestre Stussi, refusèrent de lui prêter serment. Les Zuricois recoururent alors à la comtesse de Toggenbourg ; mais celle-ci s'était arrangée avec les autres prétendants à la succession de son mari ; le 19 septembre 1436, elle s'engagea à restituer à prix d'argent au duc Frédéric d'Autriche les seigneuries de Wallenstadt, Wesen, Windegg, Gaster, etc., que son époux avait reçues en gage en 1405. Zurich se trouvait ainsi évincé.

Peu de temps après, cependant, le 31 octobre, la comtesse renouvela le traité de combourgeoisie conclu jadis entre son mari et les Zuricois, et en échange de leur protection leur abandonna *Uznach*. Mais les habitants de ce pays n'avaient pas d'inclination pour les Zuricois et refusèrent de leur prêter serment. Par contre, les sympathies des habitants du pays de *Sargans* étaient partagées. Ceux du bourg de Sargans tenaient pour le comte Henri de Werdenberg, leur ancien seigneur, et lui prêtèrent serment, tandis que Wallenstadt, Flums, Mels et Ragaz se donnèrent à Zurich.

Les choses en étaient là ; les Schwyzois et les Glaronnais occupaient la Marche de Schwyz et Lachen et travaillaient en sous main Gaster et Uznach, tandis que les Zuricois étaient maîtres de la contrée de Sargans. L'idée ne vint ni aux uns ni aux autres de former un canton de ces vastes domaines qui composent aujourd'hui une partie de l'Etat de Saint-Gall ; les deux compétiteurs armaient et allaient en venir aux mains, lorsque les Confédérés (Lucerne, Uri, Unterwald, Zoug et Berne) intervinrent pour prévenir la guerre civile. Une diète se réunit à Lucerne (février et mars 1437) ; là, les parties exposent leurs griefs sous forme de demande, de réponse, de réplique et de duplique. Dans le débat, tant oral qu'écrit, les deux adversaires déployèrent beaucoup de passion et une grande acrimonie. Les arbitres fédéraux décidèrent que Schwyz et Glaris devaient restituer Uznach à la comtesse de Toggenbourg ; en revanche, l'alliance de ces deux cantons avec

Gaster fut maintenue, pour aussi longtemps du moins que Zurich ne parviendrait pas à justifier, devant la cour impériale, ses prétentions sur ce pays ; le droit de combourgeoisie de Schwyz avec le Toggenbourg et Uznach fut maintenu, à la condition que Schwyz fournirait, dans les six semaines, la preuve que sa prétention était conforme aux dispositions de dernières volontés du comte. Les plaintes mutuelles sur la violation de la paix et la rupture de l'alliance fédérale furent écartées comme non fondées.

Ce jugement fut rendu le 9 mars 1437. Tout en ménageant Zurich dans la forme, il était en fait à l'avantage des Schwyzois, dont il fortifiait la situation juridique, aussi causa-t-il à Zurich un violent mécontentement. Sur ces entrefaites, la comtesse de Toggenbourg, fatiguée des discussions au milieu desquelles elle vivait, ne conservant que sa dot et son douaire, fit abandon de toutes ses prétentions à son neveu, *Ulrich de Mœtsch* et aux parents de son mari. Ceux-ci se réunirent, le 11 avril 1437, à Feldkirch pour procéder au partage de la succession du comte Frédéric. Les Schwyzois et les Glaronnais s'empressèrent de leur envoyer des délégués et obtinrent d'eux la reconnaissance de leurs prétentions. Le 19 avril, les arbitres fédéraux se réunirent de nouveau à Lucerne, là Ital de Reding produisit les arrangements qu'il avait pris avec les héritiers du comte Frédéric, il s'en suivit une scène violente entre Stussi et Reding. Le canton de Zurich ne pouvait, vu la nouvelle attitude adoptée par la comtesse, établir ses droits sur Uznach ; les arbitres s'efforcèrent encore de rapprocher les deux adversaires, mais sans succès.

Les Schwyzois et les Glaronnais profitèrent de leurs avantages jusqu'à leurs dernières limites, ils achetèrent *Uznach* des héritiers du comte de Toggenbourg pour le prix de mille florins (25 mai 1437), et l'année suivante ils acquirent pareillement de l'Autriche *Windegg*, *Gaster*, *Amden*, *Wesen*, *Wallenstadt* et *Schœnnis* pour le prix de trois mille florins (2 mars 1438).

On comprend aisément que ces annexions successives aient porté à leur comble l'irritation des Zuricois ; désormais les relations commerciales de ceux-ci avec la Rhétie et l'Italie allaient dépendre du bon vouloir de Schwyz et de Glaris qui, détenant Uznach et Gaster, pouvaient leur barrer l'accès de Coire. Une cruelle disette régnait alors en Suisse ; sous prétexte de se protéger contre la famine, Zurich ferma ses marchés et ses routes aux ressortissants de Glaris et de Schwyz. Ce procédé constituait une

violation flagrante des alliances fédérales. Les Schwyzois en appelèrent à l'empereur, et invoquèrent l'appui des villes impériales du sud de l'Allemagne. Les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Unterwald et Zoug, interposant leurs bons offices tentèrent, mais en vain, d'obtenir la levée de cette interdiction.

Une prise d'armes était inévitable, elle se produisit au printemps 1439. Deux partis se disputaient la direction des affaires à Zurich. D'une part, les modérés à la tête desquels était un représentant de l'ancienne noblesse, le bourgmestre *Rodolphe Meiss ;* de l'autre, les violents que dirigeait Stussi. La majorité de la population se prononça pour Stussi, en dépit de son origine glaronnaise, et le parti de la guerre l'emporta. L'armée zuricoise, forte de 4000 hommes, se mit en marche dans la nuit du 3 mai 1439, sous le commandement de Stussi, s'avança jusqu'à Pfæffikon et de là se dirigea vers les hauteurs de l'*Etzel* qu'occupaient les Schwyzois. Les contingents d'Uri et d'Unterwald s'étaient aussi mis en route ; grâce à leur entremise, une trêve d'un an fut conclue entre Schwyz et Zurich.

Les passions n'étaient pas calmées, le parti des violents prenant de plus en plus l'ascendant à Zurich, le bourgmestre Rodolphe Meiss fut mis de côté et jeté dans les cachots du Wellenberg; une créature de Stussi, *Jacob Schwarzmaurer*, le remplaça. Au printemps 1440, les Zuricois ayant de nouveau fermé leurs marchés aux Glaronnais et aux Schwyzois, ceux-ci prirent les armes. Le 25 octobre, Reding marcha sur Sargans et contraignit les bourgeois de cette localité à renoncer à leur alliance avec Zurich ; le 2 novembre, il envoya une déclaration de guerre formelle aux Zuricois, et franchit leurs frontières. Le tocsin sonna et, le 4 novembre, Stussi, à la tête de 6000 hommes bien armés, occupa Pfæffikon. Les Uranais et les Unterwaldiens, considérant que les Zuricois avaient violé l'alliance, unirent leurs contingents à ceux de Schwyz. Leur intervention produisit une grande impression sur les chefs zuricois. L'entente était loin de régner à Zurich, le moment était critique. Accablé de reproches, Stussi regagna précipitamment Zurich, et son armée, désorganisée, traversant de nuit le lac, rentra dans ses foyers, abandonnant Pfæffikon aux Schwyzois (5 novembre 1440). Cette retraite termina la campagne. Les Zuricois, dont le territoire était envahi de toutes parts par les Lucernois, les Bernois, les Saint-Gallois, les Toggenbourgeois furent obligés de s'en remettre à la merci des Confédérés.

Ils abandonnèrent aux Schwyzois la rive sud de leur lac, et consentirent au rétablissement du libre transit. Schwyz et Glaris demeurèrent en possession de leurs conquêtes, et s'enrichirent ainsi aux dépens de leurs confédérés malheureux. Ce résultat, contraire à l'esprit qui avait inspiré les fondateurs des anciennes alliances, rompait le faisceau de l'union helvétique et exposait la Confédération suisse aux plus sérieux dangers.

Les Schwyzois et les Glaronnais avaient abusé de leur victoire, le dur traité qu'ils avaient imposé à leurs anciens amis de Zurich devait jeter ceux-ci dans les bras de l'Autriche, la logique des événements le voulait ainsi. L'empereur Sigismond de Luxembourg étant mort en 1438, les Habsbourg, après un long intervalle, remontent sur le trône impérial. A l'empereur Albert II d'Autriche succéda, en 1440, son cousin Frédéric III, de la branche styrienne des Habsbourg. Ce prince devait profiter des dissentiments qui s'étaient glissés entre les membres de la Confédération suisse pour tenter de recouvrer le patrimoine que sa famille possédait jadis dans la Haute-Allemagne. Dans le courant de l'année 1441, le gouvernement de Zurich conçut le néfaste dessein de se rapprocher de l'Autriche. L'idée première de ce rapprochement a été attribuée au secrétaire de la ville, ***Michel Graf***, mais le fait, selon M. Dierauer, n'est point prouvé. L'année suivante, le bourgmestre ***Henri Schwend*** et ***Michel Graf*** furent envoyés à Francfort et à Aix-la-Chapelle pour assister au couronnement de Frédéric III, et invoquer son appui.

Par le traité du 17 juin 1442, Zurich reconnut les droits des Habsbourg sur le comté de Kibourg, à l'exception d'Andelfingen et du cercle de la Glatt, et s'engagea à faciliter une restitution du comté de Baden et de l'Argovie. En échange, l'empereur déclara oublier tous les différends qui s'étaient élevés entre lui et ses nouveaux alliés, leur assura la possession du Toggenbourg et d'Uznach et leur promit de mettre la ville de Zurich à la tête d'une confédération nouvelle qui devait s'étendre de la Forêt-Noire à la Rhétie et jusqu'aux frontières du Tyrol. Le 29 septembre 1442, l'empereur, accompagné d'une suite splendide, fit à Zurich une entrée triomphale, au milieu des acclamations des habitants, qui arborèrent les insignes de l'Autriche, à savoir la plume de paon et la croix rouge. Il parcourut ensuite la Suisse, s'arrêta à Rapperschwil, à Winterthour, en Argovie et à Fribourg ; dans toutes les

villes, la noblesse l'accueillit avec sympathie. En quittant la Suisse, il laissa ses pouvoirs au margrave *Guillaume de Hochberg*, et confia le commandement de la place de Zurich à *Thuring de Hallwil*. L'empereur donna audience, à Constance, aux délégués des cantons ; enivré de l'accueil qu'il avait reçu en Suisse, il crut pouvoir réclamer la restitution de l'Argovie, et refusa la reconnaissance de leurs franchises, à l'exception de celles d'Uri et de Zurich.

Toute l'œuvre d'un siècle et demi d'efforts semblait donc anéantie et les résultats obtenus par la paix de 1412 absolument compromis. Devant ce nouveau péril, les Confédérés n'hésitent pas, ils sentent que l'existence de leur ligue est en jeu et mettent tout en cause pour la défendre.

La guerre éclata au printemps 1443. En apprenant que le 20 mai un corps autrichien avait occupé Rapperschwil et que des mouvements de troupes considérables avaient lieu sur la frontière zuricoise et menaçaient Schwyz et Glaris, les sept cantons, assistés par Soleure, réunirent tous leurs efforts. Le 22 mai, les Schwyzois repoussent, à *Trembach* près de Pfæffikon, un corps austro-zuricois. Deux jours plus tard, les contingents réunis d'Uri, Lucerne et Unterwald rencontrent les Zuricois sur les hauteurs du *Hirzel*, et après un combat sanglant, ils les mettent en fuite. Les jours suivants, les Confédérés poursuivent leurs avantages avec l'aide des Bernois, qui après être d'abord restés neutres leur fournissent le concours de leur artillerie ; Bremgarten et le comté de Baden sont occupés par les Suisses.

Après ces succès, les Confédérés rentrèrent quelques semaines dans leurs foyers pour vaquer à leurs travaux agricoles interrompus. Au mois de juillet, ils se remirent en campagne, passèrent l'Albis et rencontrèrent les Zuricois près de l'hospice de *Saint-Jacques sur la Sihl*[1], aux portes de Zurich. Sans écouter les avertissements de Thuring de Hallwil, Stussi engagea la bataille en rase campagne et passa la Sihl. Des deux parts, le combat se livra avec acharnement, mais sans ordre (22 juillet 1443). On a souvent raconté que le succès des Confédérés, dans cette journée, fut dû en partie à une ruse de guerre à laquelle Reding aurait eu recours ; que, sur son ordre, des Schwyzois auraient placé sur leurs poitrines la croix rouge, emblème du parti autrichien et que

[1] Le champ de bataille de Saint-Jacques se trouve aujourd'hui compris dans la nouvelle Zurich.

revêtus de cet insigne ils se seraient mêlés aux rangs des Zuricois pour y répandre la déroute. Mais le fait n'est point prouvé et l'historien Dändliker incline à penser que cet épisode a été



Fig. 56. — Carte du champ de bataille de Saint-Jacques sur la Sihl.

inventé après coup par les vaincus pour expliquer leur défaite. Quoi qu'il en soit, les Zuricois ne résistèrent pas à l'attaque des Confédérés et regagnèrent la ville. C'est en vain que Stussi s'efforça d'arrêter les fuyards, ses concitoyens n'avaient plus confiance en lui. Le vieux bourgmestre s'était placé au milieu du pont de la Sihl, sa haute stature le faisait ressembler à une tour; de sa hache d'arme il contint les agresseurs, jusqu'au moment où le pont s'écroulant il trouva la mort dans les flots. Par cette fin héroïque, qui n'était pas celle d'un vulgaire agitateur, Stussi racheta en quelque mesure ses torts envers sa patrie. Les vainqueurs, serrant de près les vaincus, étaient sur le point d'entrer dans Zurich; on raconte que la femme du gardien de la porte occidentale, *Anna Ziegler*, eut la présence d'esprit d'abaisser la herse et sauva ainsi Zurich. Les Confédérés n'avaient pas les engins nécessaires pour entreprendre un siège et, après avoir ravagé les faubourgs de cette ville, les contingents des cantons forestiers se portèrent sur Rapperschwil, tandis que ceux de Berne, Soleure et Bâle attaquaient Laufenbourg, sur le Rhin.

Les évêques de Constance et de Bâle intervinrent alors et cher-

chèrent à opérer un rapprochement, leurs efforts n'aboutirent qu'à la conclusion d'une trêve de neuf mois, qui fut signée le 9 août. Le comte de Wurtemberg, le duc de Savoie et les villes impériales tentèrent de s'interposer entre les belligérants. La mort de Stussi avait redonné courage au parti fédéral à Zurich, mais le parti autrichien y était encore dominant ; les propositions des Confédérés furent rejetées, et, à la suite des troubles qui éclatèrent le 4 avril 1444, plusieurs membres du conseil, qui s'étaient prononcés en faveur de la paix, *Jean Meiss, Ulmann Trinkler* et *Jean Bluntschli*, furent jetés au Wellenberg, puis décapités. Ces exécutions, qui furent suivies d'autres, portèrent à son comble l'exaspération des sept cantons.

Le 23 avril 1444, les hostilités recommencèrent. Les Confédérés, auxquels se joignirent les Appenzellois, se concentrèrent à Kloten ; avant de se diriger sur Zurich, ils décidèrent de s'emparer de la petite ville et du château de *Greifensée*, c'était la seule forteresse que Zurich eût conservée. La garde en avait été confiée à une poignée de braves (60 à 80 hommes), placés sous le commandement de *Jean de Breitenlandenberg*, surnommé Jean le sauvage. La défense fut héroïque. Lorsque, après quatre semaines, la place, à bout de vivres, dut capituler, les assiégeants, pour tirer vengeance des meurtres judiciaires commis à Zurich sur la personne des modérés, résolurent de ne faire aucun quartier aux vaincus. Les chefs lucernois voulaient même brûler le château avec sa garnison, afin de répandre l'effroi dans la contrée, ce dessein fut abandonné ; les soixante-deux défenseurs de la place furent décapités, les enfants et les vieillards furent seuls épargnés. On a prétendu que le bourreau de Berne, chargé de l'exécution des prisonniers, aurait voulu, suivant l'usage impérial, faire grâce au dixième, mais qu'Ital de Reding lui aurait intimé l'ordre de continuer son office, qu'autrement il se trouverait quelqu'un pour le remplir à son égard. Ce récit toutefois, observe M. Dändliker, a été composé quarante-six ans après l'événement, par un auteur zuricois, Edlibach, qui dépeint les chefs schwyzois sous les plus noires couleurs, il est donc permis de se demander s'il est exact. Il n'en reste pas moins que l'exécution des prisonniers de Greifensée fit sur les contemporains le plus pénible effet, et que, suivant l'expression de l'historien Bluntschli : « Reding, qui jusque-là s'était montré plus grand que Stussi, souilla son glorieux nom d'une tache ineffaçable. »

Après le sac de Greifensée, commença le siège de Zurich, depuis longtemps attendu. Une armée de 20 000 hommes, la plus forte que les Confédérés eussent encore réunie, investit la ville. Celle-ci organisa admirablement la résistance, elle s'entoura d'ouvrages extérieurs, donna des pouvoirs extraordinaires au chevalier autrichien *Jean de Rechberg*, qui conduisit la défense avec beaucoup d'entente. Tout autour de la ville les arbres furent coupés et des pieux furent plantés pour arrêter la marche des assiégeants. Les bourgeois, pleins de confiance, laissaient les portes de la ville ouvertes et se riaient du peu d'effet des tirs des Confédérés. Les assauts étaient repoussés avec succès. Des jeunes gens formèrent un *corps-franc* qui se distingua particulièrement; ils faisaient la guerre de partisans et causèrent un grand préjudice aux Confédérés, ils interceptaient leurs communications, un jour, entre autres, ils réussirent à s'emparer d'une colonne d'approvisionnement [1].

Abandonnés matériellement par l'Autriche, les Zuricois, en dépit de leur héroïsme n'eussent pu, à la longue, résister aux Suisses, et semblaient fatalement condamnés à succomber dans cette lutte inégale. Ce fut au milieu de ces circonstances que se produisit l'invasion des Armagnacs, qui devait apporter une diversion à la guerre civile en attirant les efforts des Confédérés sur la frontière occidentale de leur territoire.

[1] Les ouvrages du seizième siècle donnent à ces hardis compagnons le nom de *boucs* ou de *belliqueux*. On a souvent confondu cette association avec une autre du même genre, qui guerroya contre les Confédérés durant les années 1447 à 1449, et tirait son nom de *Krœhenleute* du château de *Hohenkrœhen* où elle avait établi son quartier général, ses membres étaient aussi appelés *Schildner* (ou *Schwertler*) *zum Schnecken;* durant l'été de 1447, ils se signalèrent par la capture du landamman, Rodolphe Fries, d'Uri. Les descendants des membres des deux associations se sont réunis et forment aujourd'hui encore une corporation qui possède une maison récemment reconstruite, portant pour enseigne un *escargot* (*zum Schnecken*); cette corporation compte une soixantaine de membres qui s'honorent de porter le titre de *boucs*, indice que leur inscription au registre des bourgeois remonte à la première moitié au moins du quinzième siècle. Lorsqu'un des membres de la corporation se marie il est d'usage encore aujourd'hui de faire le repas dans les salles de l'Escargot.

CHAPITRE XIX

Bataille de Saint-Jacques sur la Birse. Fin de la guerre civile. Extension nouvelle de la Confédération.

L'empereur invoque le secours du roi de France contre la Suisse, invasion des Armagnacs. — Bataille de Saint-Jacques sur la Birse. — Paix d'Einsisheim. — Fin de la guerre civile. — Alliance avec Saint-Gall, Appenzell, Schaffhouse, Rothweil et Mulhouse. — Guerre des plaparts. — Conquête de la Thurgovie. — Siège de Waldshout, le duc d'Autriche donne en hypothèque aux Confédérés Waldshout et la Forêt-Noire.

La maison d'Autriche avait laissé porter aux Zuricois tout le poids de la guerre contre les Confédérés. Se sentant impuissant à secourir lui-même ses alliés, l'empereur Frédéric III invoqua l'appui du roi de France, Charles VII. La trêve que ce souverain venait de conclure avec les Anglais avait mis en disponibilité des bandes de soldats désœuvrés, habitués à vivre de vol et de rapine; les diriger sur la Suisse était pour Charles VII une manière de débarrasser son royaume d'hôtes incommodes et malfaisants. Vers la fin du siècle précédent on avait vu pareillement à la suite d'une trêve entre la France et l'Angleterre, les soldats d'Enguerrand de Coucy, les *Guglers*, envahir la Suisse, y porter le pillage et l'incendie et, finalement, par deux fois, s'en faire chasser ignominieusement par les Confédérés.

Plus tard, la noblesse des environs de Bâle, qui vouait à cette cité prospère une haine tenace, avait déjà une fois appelé à son aide ces soldats redoutables, auxquels leur férocité avait valu le surnom d'*écorcheurs*. A l'approche de ces brigands, les Bâlois avaient invoqué le secours des Confédérés et ces hordes indisciplinées avaient prudemment opéré leur retraite (1439).

La ville de Bâle était un point stratégique important, dont la possession pouvait être avantageuse à la France; une intervention dans les affaires suisses était pour le roi Charles VII un excellent prétexte qui lui permettait d'étendre utilement ses domaines, et l'on peut penser qu'il ne dut pas se faire prier pour entreprendre une campagne si conforme à ses intérêts.

La paix avec les Anglais fut signée à Tours, le 28 mai 1444. Au mois de juillet, au lieu des 5000 hommes demandés par l'Autriche, ce sont 40 000 hommes, tant de pied que de cheval, qui se concentrent à Langres, en Champagne, et qui, de là, se dirigent sur la frontière suisse. Cette armée était composée d'un ramassis d'aventuriers de tous pays, connus sous le nom d'Armagnacs, qui était celui d'un de leurs chefs ; elle était placée sous le commandement nominal du dauphin, qui fut plus tard Louis XI, et sous le commandement effectif de *Jean de Bueil;* elle annonçait l'intention, non seulement de délivrer Zurich, mais encore d'anéantir l'alliance des Confédérés. Chemin faisant, elle se grossit d'un certain nombre de gentilshommes, qui croyaient trouver dans cette invasion formidable une occasion de satisfaire leurs rancunes contre les villes suisses. Tel était entre autres le cas du baron *Thomas de Falkenstein,* l'un des principaux seigneurs du Jura, dont le père avait été bourgeois de Berne.

Après une tentative infructueuse pour s'emparer d'Aarau, Falkenstein réussit à mettre en flammes Brougg, puis s'était retiré dans son château de Farnsbourg. Il avait fait de cette place un repaire, d'où ses gens sortaient de temps à autre pour piller et dévaster la contrée avoisinante. Les Bernois et les Soleurois qui avaient à souffrir de ses exactions, entreprirent le siège de cette forteresse ; de son côté, Falkenstein, se sentant menacé d'un sort pareil à celui des défenseurs de Greifensée, dépêcha des messagers aux Armagnacs pour leur demander de hâter leur marche.

Le 21 août, les Bâlois, du haut de leurs remparts, virent avec effroi pointer les premiers détachements de l'armée française. Le samedi 23 août, les têtes de colonnes des Armagnacs, sous le commandement du comte *Antoine de Dommartin,* se présentent devant Bâle, franchissent la Birse sur plusieurs points et occupent *Arlesheim* et *Pratteln,* tandis que les Autrichiens se concentrent à *Sæckingen* pour dégager Farnsbourg. Les Confédérés avaient détaché de l'armée de Zurich un contingent de 600 hommes pour renforcer l'armée qui assiégeait Farnsbourg, et un corps lucernois s'était mis en route dans le même but. Après avoir tenu conseil, les chefs de l'armée suisse détachent du camp de Farnsbourg un corps de 1300 hommes qu'ils chargent de reconnaître les positions des Français et de prendre une position défensive sur le cours de la Birse. Cette troupe occupe Liestal ; elle était composée d'hommes appartenant aux sept cantons et de Neuchâtelois, à

laquelle s'adjoint à Liestal un détachement de 200 hommes de la campagne bâloise sous le commandement du capitaine *Seevogel*. C'était la première fois que Français et Suisses allaient se rencontrer sur un champ de bataille.

Le 26 août, à l'aube, les Confédérés sortent de Liestal[1] et se dirigent sur Pratteln; au petit jour, ils rencontrent quelques centaines de cavaliers français qu'ils mettent aisément en fuite. Ce premier succès leur donna de l'assurance. Ils poursuivirent hardiment leur marche ; parvenus dans la plaine ouverte de Muttenz, ils attaquèrent avec leur impétuosité habituelle plusieurs milliers de cavaliers placés sous le commandement du comte de Dommartin, et les refoulèrent, en partie sous *Mœnchenstein*, en partie au delà de la Birse. Arrivés au bord de cette rivière, oubliant les instructions qu'ils avaient reçues à leur départ de Farnsbourg, ils la traversèrent intrépidement.

Les Confédérés avaient envoyé un message aux Bâlois pour leur annoncer leur arrivée et leur demander de participer à une action commune contre les Français. Mais les Bâlois qui n'avaient pas trop d'hommes pour défendre leurs murs et qui, mieux placés pour se faire une opinion sur la situation, jugeaient qu'une bataille en rase campagne était impossible vu la disproportion des

[1] C'est ici que se place un épisode souvent raconté et emprunté à la chronique des chanoines de Neuchâtel longtemps attribuée à Hugues de Pierre. Comme la petite troupe suisse se mettait gaîment en marche, elle aurait rencontré deux chanoines neuchâtelois s'enfuyant de Bâle, qui, effrayés par le nombre des Armagnacs, auraient cherché à dissuader les Confédérés de leur entreprise, leur représentant qu'ils couraient à une mort inévitable. *Sy faut-il qu'ainsi soit*, aurait répondu un des chefs suisses, *nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs.* Cette parole sublime correspond bien aux sentiments qui animaient ces braves guerriers, et dans leurs bouches n'eût point été une fanfaronnade. Malheureusement le document dont elle a été tirée ne paraît pas avoir le caractère d'authenticité qu'on lui a longtemps attribué. L'original de cette chronique a disparu lors d'un incendie qui a détruit une partie de la ville de Neuchâtel au commencement du siècle dernier ; un amateur des choses du passé, *Samuel de Pury*, contemporain de cet incendie, prétendait en avoir conservé quelques extraits qu'il aurait lui-même copiés et qui furent retrouvés dans ses papiers après sa mort. Un savant vaudois, professeur à l'Académie de Neuchâtel, M. Arthur Piaget, a récemment démontré que ces prétendus extraits ne sont autre chose qu'un pastiche ; pour établir sa thèse, il s'est livré à des rapprochements linguistiques, desquels il résulte que l'ingénieux auteur de cette supercherie s'est servi de termes qui n'étaient pas encore en usage au moment où a été composée la chronique en question.

M. le professeur Meyer de Knonau croit avoir trouvé l'origine du *Nous baillerons*, etc., dans un discours prononcé en 1265 par le comte Simon de Montfort la veille d'une bataille, où il s'exprimait en ces termes : *Nunc commendamus Deo nostras animas, quia corpora nostra sunt hostium.*

forces en présence, envoyèrent une estafette aux Confédérés pour les engager à demeurer sur la défensive. Le messager chargé de porter leur réponse étant un soldat strasbourgeois, les Confédérés s'imaginèrent qu'il était un traître et ne tinrent pas compte de son



Fig. 57. — Carte du champ de bataille de Saint-Jacques sur la Birse.

avis. L'enivrement du premier succès s'était emparé de ces braves ; indociles à la voix de leurs chefs, ils voulurent à tout prix traverser les rangs ennemis et pénétrer dans Bâle dont ils n'étaient distants que de deux kilomètres et demi. Le combat qui suivit fut un carnage épouvantable, ce fut, dit un témoin oculaire, Matthieu de Coucy : « une très dure et merveilleuse bataille, elle dura plusieurs heures avant qu'on sût qui demeurerait vainqueur. » L'action se concentra dans la plaine à l'ouest de Saint-Jacques. Les Suisses furent entourés par des troupes de plus en plus nombreuses.

Les Bâlois, en voyant la détresse de leurs alliés, en furent émus, sans attendre les ordres du Conseil, un boucher saisit la bannière de la ville et tenta, avec quelques centaines d'hommes, une sortie pour voler au secours des Suisses ; ce petit corps fut bientôt refoulé et obligé de rentrer dans Bâle. Les secours leur

manquant, le chemin de la ville leur étant barré, les Confédérés n'avaient plus autre chose à faire que de se retirer sur Liestal, mais la route de Muttenz et celle de Mœnchenstein leur étant fermées, une partie des Confédérés cherchent un refuge dans une île de la Birse, tandis que le plus grand nombre prennent position dans la *léproserie de Saint-Jacques* que les Armagnacs avaient laissée inoccupée par crainte de la contagion. Les Suisses trouvèrent un abri momentané derrière les murs de cet hôpital, ils repoussèrent plusieurs assauts des Armagnacs jusqu'au moment où les Français réussirent à mettre le feu à cet édifice et à faire une brèche dans ses murailles. Résolus à mourir et à vendre chèrement leurs vies, les Confédérés refusèrent les propositions qui leur furent faites par le chevalier autrichien, *Bourkhard Mœnch de Landskron*. On raconte que ce seigneur hautain parcourant le champ de bataille, au milieu des morts et des blessés, aurait laissé échapper cette exclamation : *Je me vois dans un champ de roses ;* à peine avait-il dit ces mots, une pierre habilement lancée par un Confédéré mourant, l'atteint mortellement. Lorsque vint le soir, la victoire des Français était complète, la résistance des Suisses avait cessé faute de combattants. Des quinze cents guerriers qui, le matin, étaient sortis de Liestal le cœur joyeux, treize cents avaient succombé en héros sur le champ d'honneur, deux cents à peine avaient échappé au carnage.

Une pareille défaite vaut une victoire, car elle inspire un profond respect au vainqueur. Les Armagnacs avaient perdu plus de deux mille hommes, dont un grand nombre de nobles. C'était une victoire à la Pyrrhus. Le dauphin comprit qu'il avait mieux à faire que continuer une telle lutte, et les Armagnacs qui avaient assisté aux plus grandes batailles de l'époque déclaraient n'avoir jamais vu *gens de si grande défense, ni tant outrageux et téméraires à abandonner leur vie*. Les pères du Concile répandirent au loin la renommée de cette vaillance dont ils avaient été témoins. Une résistance aussi opiniâtre fit entrevoir au dauphin les difficultés que rencontrerait la conquête de la Suisse. L'effet immédiat de la bataille de Saint-Jacques fut de faire abandonner aux Confédérés le siège de Farnsbourg et celui de Zurich. Le but fut considéré comme atteint, et le roi de France renonça à s'emparer de Bâle qui avait dû être le prix de son alliance avec l'Autriche. Au moment où les Confédérés s'attendaient à avoir sur les bras toutes

les forces de la France, le dauphin leur offrit une paix honorable qui fut conclue à *Einsisheim*, le *28 octobre 1444*.

Les Zuricois avaient sonné à toute volée leurs cloches en apprenant le résultat de la bataille de Saint-Jacques. Le siège de leur ville fut abandonné, néanmoins la guerre civile dura encore deux ans. Les Autrichiens appréciaient trop la valeur des Suisses pour risquer une bataille rangée en rase campagne, ils évitaient les actions décisives, la guerre devint une guerre d'escarmouches. Tantôt ce sont les expéditions des Autrichiens et des Zuricois contre Baden, Bremgarten et Brougg ; tantôt ce sont les Schwyzois qui essayent, mais sans succès, de disputer aux Zuricois l'empire de leur lac. Partout les Suisses rencontrent Jean de Rechberg, l'activité de ce fidèle serviteur de l'Autriche, toujours fécond en ressources, prolongea la lutte. Au mois de juin 1446, il s'empara par ruse de Wil ; puis pénétra dans la vallée du Rhin, dans le Vorarlberg et sur les bords du lac de Constance, avec une armée de six mille hommes et crut pouvoir ravir le pays de Sargans aux Confédérés. Mais le 5 mars, *Ital Reding, le jeune*, et *Jost Tschoudi*, de Glaris, lui infligent une défaite éclatante à *Ragaz*. Cette action mit fin à la guerre. Des deux côtés on commençait à être las de cette lutte stérile. A ce moment psychologique, le Concile de Bâle intervint pour rapprocher les parties. Des conférences s'organisèrent dans ce but à Constance, une suspension d'armes fut conclue. La tâche des négociateurs n'était pas aisée, pour se tirer d'embarras ils recoururent à des médiateurs choisis dans les villes impériales. Finalement, un arbitre fut constitué en la personne de l'avoyer *Henri de Boubenberg*, de Berne. Ce magistrat convoqua les parties conformément aux alliances et prêta serment ; enfin, le 13 juillet 1450, il rendit à Einsiedeln son jugement et déclara nulle l'alliance de Zurich avec l'Autriche. Zurich fut remis en possession de son ancien territoire. Schwyz et Glaris conservèrent Uznach et le Gaster. Le sang versé n'amena donc aucun changement important de territoires. L'héritage des Toggenbourg resta partagé comme il l'avait été avant la guerre.

Entreprise à l'occasion d'une compétition territoriale et d'intérêts commerciaux, la guerre de Zurich eut une portée plus générale. Ce fut la lutte de l'esprit particulariste et cantonal contre l'esprit national ; de la noblesse et des privilèges que l'Autriche

avait intérêt à maintenir contre l'idée démocratique représentée par les Waldstætten. La réconciliation des Confédérés fut une victoire de l'esprit national sur la féodalité ; à ce point de vue, la crise que traversa la Suisse au milieu du quinzième siècle n'est pas sans analogie avec celle qui sévit dans le même temps en France, en Angleterre, en Espagne et en Allemagne. La Confédération en ressortit plus forte, son ennemie héréditaire, l'Autriche, qui avait cru pouvoir se flatter un moment de prendre sa revanche des échecs subis à Morgarten, à Sempach et à Næfels, se montra impuissante à ressaisir l'influence dont les Habsbourg avaient joui jadis dans la Haute-Allemagne.

Une fois pacifiée, la Confédération se voit entourée d'une nouvelle considération. De tous côtés son alliance est recherchée. Berne s'était alliée en 1446 avec le duc de Savoie, l'évêque de Sion et le Valais. Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris accordèrent la combourgeoisie à l'abbaye de Saint-Gall (1451). Sept cantons conférèrent à Appenzell le titre d'allié perpétuel (1452), acheminement à la qualité de membre de la Confédération qui lui fut donnée seulement en 1513. En 1454, six cantons s'allient pour vingt-cinq ans avec Schaffhouse et à perpétuité avec la ville de Saint-Gall. Neuf ans plus tard, *Rothweil* en Wurtemberg recourut à l'appui des Confédérés pour garantir ses libertés. La ville impériale de *Mulhouse*, exposée à des dissensions, sollicita l'intervention de Berne et de Soleure (1466). Cette intervention fut suivie plus tard d'une alliance qui dura jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

La paix de cinquante ans conclue en 1412 était arrivée à son terme. Pour se prémunir contre les conséquences d'une rupture possible avec les Habsbourg, la Suisse resserra les liens formés avec la France après la bataille de Saint-Jacques ; les huit cantons, plus Soleure, conclurent avec Charles VII un traité perpétuel d'amitié et de commerce, qui, après la mort de ce prince, fut renouvelé par Louis XI, en 1464. D'autre part, les villes de Zurich, Berne, Fribourg et Soleure s'allièrent en 1467 avec le duc de Bourgogne *Philippe le Bon*. Ces alliances ne donnaient cependant pas satisfaction aux instincts belliqueux qui, alors, se manifestaient chez les Confédérés ; pour beaucoup la guerre était devenue un plaisir, un besoin même, le goût des aventures commence à s'emparer d'eux, et ils recherchent les occasions de déployer leur valeur et de conquérir des lauriers.

En 1458, les Confédérés entrent en campagne au nombre de

quatre mille, et obligent la ville de Constance à payer une rançon. Le motif de cette levée de boucliers avait été le refus essuyé à Constance par un tireur suisse de recevoir une monnaie de billon de Berne appelée *plappart*, d'où le nom de *guerre des plapparts*. En rentrant dans leur pays les Confédérés occupèrent la ville autrichienne de Rapperschwil où leur intervention fut sollicitée par le parti confédéré ; une alliance fut conclue avec elle en violation de la paix signée avec l'Autriche. L'année suivante, Zurich occupa Stein et fit alliance avec cette ville. Le duc Sigismond redoutant une lutte avec les Confédérés recourut au pape *Aenéas Sylvius* pour faire rentrer sous sa domination ses sujets rebelles. Mais un conflit, dont l'origine remontait au pontificat de Nicolas V, s'étant élevé entre le saint-siège et l'Autriche au sujet de la repourvue de l'évêché de Brixen, en Tyrol, le pape excommunia le duc Sigismond (1469). Aussitôt les Confédérés saisissent l'occasion pour mettre la main sur les biens du duc interdit, et ils s'emparent de Sargans et de la Thurgovie qui se trouva ainsi conquise dans des conditions analogues à celles qui avaient amené l'annexion de l'Argovie cinquante ans auparavant. Ils transformèrent ce pays en bailliage commun aux sept anciens cantons. Le malheureux duc d'Autriche ne possédait plus en deçà du Rhin que la ville forte de Winterthour qu'il céda à prix d'argent aux Zuricois, en 1467.

La paix était à peine conclue que de nouveaux motifs de guerre surgissent. Les villes de *Mulhouse* et de *Schaffhouse*, en s'alliant aux Confédérés, s'étaient aliéné la noblesse du voisinage ; le duc Sigismond étant impuissant à les protéger, ces deux cités, dans leur détresse, invoquèrent l'appui des Confédérés. Les nobles du *Hegau*, du *Klettgau*, du *Sundgau* et de l'*Alsace*, très fanfarons de nature, n'avaient pas de termes assez méprisants pour désigner les Suisses, ils les appelaient *vachers*, *paysans crasseux*, *bovairons*, etc. Le chevalier *Bilgri de Heudorf* ne pouvait laisser en paix les Schaffhousois, il commettait toutes sortes d'exactions sur les bords du Rhin. Au printemps 1467, il s'empara du bourgmestre Amstaad qui faisait un voyage à Konolfingen dans le Hegau et ne le relâcha qu'après avoir exigé de lui une forte rançon. Les Confédérés prirent alors les armes. Leur approche suffit à effrayer ces seigneurs pillards qui disparurent comme par enchantement, ainsi que la neige au souffle du fœhn.

Un certain nombre de gentilshommes autrichiens s'étant réfugiés dans la ville forte de Waldshout, les Suisses entreprirent le siège de

cette ville, le 22 juillet 1468. Elle était sur le point de tomber entre leurs mains lorsque des divergences ayant éclaté entre les Bernois, les Zuricois et les Waldstætten, les Confédérés renoncèrent à continuer le siège et acceptèrent du duc Sigismond une somme de dix mille florins pour leurs frais de guerre et à titre d'indemnité aux bourgeois de Mulhouse et de Schaffhouse (27 août 1468). Pour garantir ce paiement qui devait s'effectuer dans les dix mois, Sigismond leur donna une hypothèque sur Waldshout et la Forêt-Noire.

La détresse de l'Autriche était telle alors qu'elle ne se trouvait pas en mesure de faire honneur à ses engagements, ne voulant pas permettre aux Suisses de se saisir de leur gage, le duc Sigismond voulut contracter un emprunt considérable auprès de Louis XI, et lui offrit comme garantie ses Etats d'Alsace. Mais le roi de France ne se souciait pas de désobliger les Suisses et refusa cette proposition. Sigismond s'adressa alors au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui lui prêta 50000 florins et reçut en échange l'hommage des sujets alsaciens de l'Autriche (9 mai 1469).

L'entente entre les deux ducs ne fut pas de longue durée. En 1473, Charles et Sigismond se brouillèrent, et tandis que le premier, au comble de sa gloire, s'aliénait les Suisses par son arrogance, le second se rapprocha d'eux et conclut, en 1474, un traité par lequel il leur assurait la paisible possession des conquêtes que leur avaient values deux siècles de luttes.

CHAPITRE XX

Pays romands.

Caractéristique du Suisse allemand et du Suisse romand. — Le pays de Vaud sous la domination de Savoie. — Les sires de Châlons s'implantent dans le pays de Vaud, puis sont dépossédés de leurs domaines par Berne et Fribourg. — La ville de Lausanne sous la domination des princes-évêques. — Lutte des Genevois contre l'évêque et la maison de Savoie. Philibert Berthelier, Besançon Hugues, alliance avec Fribourg et Berne. — Le comté de Neuchâtel, alliance des villes de Neuchâtel, de Bienne et de Neuveville avec les cantons de Berne, Soleure, Fribourg et Lucerne.

Parvenus au moment de notre histoire où les Confédérés vont entrer en conflit avec les ducs de Bourgogne et de Savoie, recevoir dans leur alliance perpétuelle Soleure et Fribourg, et où les Bernois et les Fribourgeois vont jeter les premiers jalons de la conquête du Pays de Vaud, il n'est pas hors de propos de rappe-

ler les destinées de la Bourgogne transjurane. La réunion dans une même confédération de pays de langue allemande et de langue française apparaît souvent au regard superficiel de l'étranger comme un fait anormal, résultat des hasards de la guerre et de la politique ; examinée de plus près, elle semble être, ainsi que nous disions dans notre introduction, un fait providentiel.

Territorialement, l'ancienne Helvétie forme un tout bien délimité ; démembré à plusieurs reprises, elle a toujours tendu à se reconstituer. La diversité des langues provient de ce que le dosage, si l'on peut s'exprimer ainsi, des éléments helvéto-romain et germanique s'y est fait à des degrés différents. Loin d'être un inconvénient majeur, cette diversité présente des avantages réels ; sans elle la Suisse eût été peut-être beaucoup plus exposée à être englobée dans l'un ou l'autre des grands Etats qui l'avoisinent. Ces deux éléments, avec les divergences de vues qu'ils comportent, se font heureusement équilibre et sont nécessaires à son existence ; le support mutuel qu'ils imposent a été très utile à l'éducation de notre nation ; les deux principales fractions du peuple suisse, ne pouvant pas se suffire entièrement à elles-mêmes au point de vue commercial, industriel, scientifique ou littéraire, soutiennent avec l'Allemagne, la France et l'Italie des relations de toutes natures, leur empruntent des idées et les fécondent ; grâce à une pénétration réciproque, cet alliage que cimentent une solidarité historique et de vieilles traditions démocratiques, a donné à notre pays une physionomie qui lui est propre.

Aux temps des Césars, l'Helvétie occidentale pouvait être considérée comme le cœur du pays, la population y était plus dense et la civilisation antique y poussa de plus profondes racines que dans l'Helvétie orientale. Aujourd'hui même, si l'on considère non seulement la langue, mais surtout le caractère du peuple et les tendances politiques des cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais et de Genève, on peut constater encore dans ces contrées, après bien des siècles de barbarie, des vestiges de l'influence romaine. « Les Helvéto-romains, dit M. Francis Decrue [1], avaient un penchant pour la vie facile et les plaisirs ; les invasions burgondes et alémaniques devaient leur infuser un sang nouveau et retremper le caractère national. Mais encore, ne retrouve-t-on pas aujourd'hui, dans les cantons romands, ce goût des fêtes, et des fêtes souvent artistiques qui vient des ancêtres ?

[1] *Notes de voyage*, 1895.

La réforme n'est pas parvenue à le faire disparaître ; c'est un pays où toujours il a fait bon vivre, et le fond de la population est resté gai. Par son élégance, cette patrie helvéto-romaine contraste avec la patrie suisse, plus récente et toute pastorale à ses débuts. Le moraliste préférera la seconde ; l'artiste s'attachera plus à la première. »

Le Suisse allemand est plus travailleur, plus énergique, plus rude, plus viril, plus objectif que le Suisse romand ; ce dernier a des mœurs plus douces, plus faciles, il a plus d'urbanité, plus de bonhomie, il a, quoique à un moindre degré que le Français, un plus grand désir de plaire et de jouir de la vie ; la femme, qui occupe dans la Suisse allemande une position subordonnée, a su conquérir dans la Suisse française une plus grande influence. Dans le domaine des arts, même opposition due aux mêmes causes ; la musique qui exige de la méthode et une certaine discipline de la volonté, fleurit dans la Suisse allemande ; la peinture et la littérature, qui supposent de la fantaisie dans l'esprit et un don d'observation, ont été davantage cultivées dans la Suisse romande. Les principaux monuments de l'art gothique se trouvent dans la Suisse bourguignonne, tandis que le style roman plus austère et plus lourd est resté plus longtemps en vogue dans la Suisse alémanique.

On entend souvent répéter que le Welsche est individualiste et que le Germain a un penchant naturel vers le socialisme. On pourrait avec autant de raison soutenir qu'il y a plus d'individualité chez le Germain et plus de convenu chez le Welsche. Il faut se garder des étiquettes, au moyen desquelles, en un seul mot, on définit le caractère d'un homme ou d'une nation ; il y a cependant une grande part de vérité dans ces oppositions et elles s'expliquent par l'évolution historique de ces deux nations, évolution qui a eu son contre-coup en Suisse.

Nous avons vu plus haut la notion romaine de l'Etat succomber sous l'anarchie du moyen âge ; la tentative faite par Charlemagne pour organiser fortement les pouvoirs publics n'aboutit pas, ses successeurs ayant été incapables de poursuivre son œuvre. Le saint empire romain, entre les mains des souverains des maisons de Saxe, de Franconie, de Souabe, d'Autriche, de Nassau, de Luxembourg et de Bavière, n'était point un Etat, c'était une vaste confédération militaire, tenue en échec par l'Eglise et les grands vassaux ; il n'administre pas comme l'ancien empire romain, et

n'entre pas en contact avec les individus. Les individus n'étant pas protégés comme tels par l'empereur, se groupent par familles, et les familles qui ne sont pas placées sous une tutelle seigneuriale se groupent par *communautés*, dont les membres se prêtent un mutuel appui. Les individus qui composent la communauté y jouent un rôle proportionné à leurs capacités. A côté des corporations territoriales, et parfois dans leur sein, se forment des corporations religieuses, militaires, marchandes ou industrielles, qui ne sont pas sans rapports avec nos syndicats modernes. Ces collectivités réunissent les efforts de leurs membres en vue de protéger les intérêts qui leur sont spéciaux, elles se substituent à la famille lorsque celle-ci est incapable ou fait défaut, elles prennent soin des indigents et des malades. Lorsque ces communautés territoriales ou *bourgeoisies* que consacrent des privilèges impériaux, ont acquis une certaine puissance, elles prétendent à l'émancipation politique, et deviennent des Etats dans l'Empire. Ailleurs elles se voient contraintes de subir la tutelle de quelque seigneur puissant qu'elles reconnaissent comme souverain, mais qui, lui aussi, leur confère des privilèges pour se les attacher.

Dans cette organisation complexe, si différente de la notion romaine et de la notion moderne de l'Etat, l'individu n'est jamais isolé par le fait que les rapports qui l'unissent à l'empereur, au duc ou au comte s'exercent par l'intermédiaire de l'organisme corporatif dont il fait partie. Se sentant ainsi protégé, il n'a pas lieu de redouter l'Etat qui lui apparaît dans le lointain comme la clef de voûte d'une confédération de communes et de corporations à bases collectives. Dans cette conception germanique de la société l'antagonisme entre l'Etat et l'individu ne se produit pas, l'individu ne sent pas le besoin de s'affirmer, il voit, au contraire, dans l'Etat un rouage bienveillant qui, par de multiples intermédiaires, le soutient dans la lutte pour l'existence. De là cette tendance qualifiée de socialiste qu'on observe dans les pays germaniques.

C'est l'Eglise, dit-on, qui fait les hérétiques, c'est de même le souverain despotique qui fait surgir les républiques. Sans l'avidité des Habsbourg, sans l'obstination qu'ils mirent constamment à supprimer ou à restreindre les privilèges et les franchises des communautés d'hommes libres, la Suisse primitive n'eût peut-être jamais songé à se rendre indépendante.

Dans le Pays de Vaud, nous l'avons vu plus haut, les comtes de Savoie usaient de procédés tout autres à l'égard des com-

munes. Ils surent se les attacher en leur octroyant une série de chartes. Grâce aux franchises qu'elles avaient obtenues de la libéralité de leurs princes, les communes romandes, dès le treizième siècle, eurent une situation juridique préférable à celle des communes de la Suisse allemande. Les droits des habitants y étaient particulièrement bien garantis, les membres des communes étaient traités en citoyens. Au dire de l'avoyer de Mulinen, il existait dans le Pays de Vaud une masse de lumières plus considérable et plus anciennement répandue que dans l'Helvétie allemande. Les ecclésiastiques s'y étaient emparés, contre rétribution, de la stipulation de tous les contrats quelconques, ensorte que la convention la plus insignifiante fut rédigée dans un acte formel. Les Allemands, au contraire, finissaient verbalement et devant témoins les affaires de peu d'importance et ne faisaient rédiger des contrats que dans les ventes ou donations importantes [1].

Chaque ville avait son *conseil*, son *rière-conseil* et son assemblée des bourgeois. Parfois les villes contractaient des alliances ; c'est ainsi qu'Avenches conclut une alliance avec Fribourg, en 1239, et que Payerne en conclut avec Berne en 1343, avec Fribourg en 1349, avec Neuchâtel en 1355 et avec Morat en 1364 ; ces alliances furent du reste foulées aux pieds par les Bernois en 1536. Les députés des villes vaudoises se réunissaient avec les membres de la noblesse à Moudon pour former les *Etats de Vaud ;* l'assemblée se tenait dans une auberge ou dans la maison d'un bourgeois, ses résolutions, une fois arrêtées, devaient être soumises à la sanction du prince et recevaient force de loi après avoir été publiées par un *héraut* dans chaque commune. A la ville, la justice était rendue par les bourgeois, il ne restait plus au noble que le privilège de la rendre dans les terres de sa juridiction. L'appel se portait à Moudon devant la *cour baillivale* et, en dernière instance, à Chambéry, mais le *tribunal de Savoie* était tenu de se conformer aux usages inviolables de la *patrie de Vaud*. La garde du pays était confiée à la loyauté des habitants. Les gentilshommes pouvaient être appelés sous les armes, mais la *chevauchée* ne pouvait durer que huit jours et dans les limites seulement des trois évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Le revenu du prince se composait du produit de quelques péages et de celui des *terres de la couronne*. Si le trésor était à sec, le bailli de Vaud faisait con-

[1] *De Mulinen*, Recherches historiques sur les anciens Etats du Pays de Vaud. Berne 1797.

naître ses besoins aux *Etats* qui, alors, accordaient une taxe. Mais ils réservaient leurs droits. *Secours extraordinaire,* avaient-ils soin de dire, *et dont il ne doit pas être tiré préjudice contre nos héritiers, parce que nous ne devons aucune charge.* La noblesse suivait d'un œil inquiet les progrès des communes, elle allait s'appauvrissant par les partages; pour y remédier, elle vendit des immunités, et le pays acheva ainsi de s'affranchir.

Le comte *Amédée VIII* de Savoie agrandit considérablement ses Etats par l'acquisition du *Genevois* (1401), puis du *Bugey* et de *Verceil,* enfin du *Piémont* (1418). Il fut élevé en 1416 à la dignité ducale par l'empereur Sigismond; ayant éprouvé des malheurs, il remit en 1434 le gouvernement de son duché à son fils Louis Ier et se retira avec quelques chevaliers au château de *Ripaille* où il revêtit le froc et menait, dit-on, joyeuse vie, d'où est venue l'expression *faire ripaille.* Il fut, au bout de quelques années, tiré de sa retraite par les prélats du Concile de Bâle, qui, lors de la déposition d'*Eugène IV,* le nommèrent pape sous le nom de *Félix V* (1439) et l'opposèrent à *Nicolas V;* il abdiqua alors définitivement la couronne de Savoie. Dix ans plus tard, — à Lausanne, où le le Concile de Bâle s'était réfugié, — il renonça volontairement à la tiare pour faire cesser un schisme scandaleux et se retira de nouveau à Ripaille ; ce fut lui qui fonda l'ordre des *chevaliers de Saint-Maurice.*

En 1397, à la suite du célèbre duel judiciaire de Gérard d'Estavayer et d'Othon de Grandson, Amédée VIII s'était emparé de la terre de Grandson, six ans plus tard il l'inféoda à *Marguerite de Montbéliard,* dame d'*Echallens,* d'*Orbe,* et de *Montagny le Corbe.* Marguerite de Montbéliard avait épousé *Humbert de Villars Sexel,* comte *de la Roche Saint-Hippolyte;* étant morte sans postérité, les terres qu'elle possédait dans le Pays de Vaud, après de longs démêlés, échurent à sa sœur *Jeanne de Montbéliard* qui avait épousé *Louis de Châlons-Orange. Hugues de Châlons,* fils du précédent, était vassal des ducs de Savoie pour les terres d'Orbe, d'Echallens, de Grandson, et vassal des ducs de Bourgogne pour les terres qu'il possédait en Franche-Comté ; la réunion de ces domaines en faisait un puissant seigneur et constituait pour le duché de Savoie une sorte d'Etat dans l'Etat. Cette réunion fut du reste fatale au sire de Châlons, car comme seigneur bourguignon il dut suivre le parti de *Charles le Téméraire* et se vit dépouillé, après les batailles de Grandson et de Morat, des biens

qu'il tenait de sa mère. *Grandson*, *Orbe* et *Echallens* furent la rançon du duc de Bourgogne, et tombèrent sous la domination de Berne et de Fribourg, leurs habitants furent ainsi soustraits à la souveraineté du duc de Savoie soixante ans avant la conquête proprement dite du Pays de Vaud. Il en fut de même du reste des quatre mandements d'*Aigle*, *Ollon*, *Bex* et les *Ormonts* dont les Bernois s'emparèrent également en 1476.

La souveraineté des ducs de Savoie ne s'étendait pas sur la ville de *Lausanne* dont l'évêque était prince souverain et tenait les droits régaliens en fief de l'empereur; le patrimoine des évêques comprenait les paroisses de *Lavaux*, *Lucens*, *Bulle* et *Avenches*, il constituait donc une enclave considérable dans les domaines de la maison de Savoie. Lausanne se composait de deux villes : la *Cité* et la *ville inférieure*. Sous la bannière de la *Cité* marchaient les laïcs de la Cité, de la Barre, du Mont, de Cugy, de Morrens et de Bretigny; sous celle de *Bourg*, les hommes de Chailly, Belmont, Pully et Epalinges ; sous celle de la *Palud* les gens de Jouxtens, Mézery, Prilly et Romanel ; sous celle du *Pont* marchaient les hommes de Cour, Ouchy, Rive, Saint-Sulpice et Chavannes ; sous celle de *Saint-Laurent* les hommes de Renens et de Crissier. La chevauchée était placée sous le commandement des officiers de l'évêque : le *bailli*, le *sénéchal*, le *mayor* et le *saultier*. La cité était régie par le droit canon, les nobles par le droit germanique, le peuple avait ses franchises que l'évêque à son avènement jurait de maintenir; cette cérémonie avait lieu en grande solennité sur le seuil de la porte Saint-Etienne en présence du clergé assemblé. La ville inférieure était gouvernée par deux *prieurs* (priores, syndici, procuratores) assistés d'un conseil qui se réunissait dans le couvent des dominicains à la Madeleine, parfois aussi dans celui des cordeliers de Saint-François, ou à l'ancienne halle du Pont [1] et à partir de 1469 dans la maison de ville de la Palud [2], tandis que les bourgeois tenaient leurs assemblées sur la place de la Palud.

Chaque année avait lieu, au mois de mai, la réunion du *Plait général* (placitum generale), c'était une assemblée composée des représentants de la noblesse, du clergé, et des bourgeois des terres

[1] Les halles du Pont, qui ont été démolies en 1870, dataient du XVIe siècle et occupaient la place d'autres plus anciennes remontant au début du XVe siècle.

[2] La majeure partie de l'hôtel de ville actuel, notamment sa façade principale, a été construite au XVIIe siècle, tandis qu'une autre partie, le passage couvert et la façade postérieure jusqu'à la corniche qui surmonte le premier étage, seraient du XVe siècle suivant l'opinion de M. le peintre Ch. Vuillermet.

de l'évêché. En 1518 il se composait de onze chanoines au nom du chapitre, de six chapelains au nom du clergé de l'église de Lausanne, de sept nobles, citoyens et bourgeois de Lausanne, de six nobles députés de Lavaux, des deux gouverneurs de la communauté, de onze conseillers de la ville et de quarante-sept députés des autres terres dépendant de l'évêché. La convocation du Plait était annoncée par trois publications successives, faites dans les églises au nom de l'évêque; au jour fixé il se rendait dans l'église de Saint-Pierre pour entendre la messe et de là dans une auberge de la rue de Bourg[1] pour délibérer sous la présidence de l'*avoué épiscopal*. Le Plait général, dont le nom même est un souvenir de l'époque carlovingienne, était à la fois corps *législatif* et corps *judiciaire*, l'évêque avait besoin de son concours pour faire des lois, décréter des bans et battre monnaie; quand il était assemblé toutes les causes pouvaient y être portées.

Après avoir servi à désigner l'assemblée des Etats, le terme de Plait général a été appliqué au *code* ou *coutumier de Lausanne* qui fut adopté en 1368 et qui a régi les terres de l'évêché pendant une série de siècles jusqu'à la mise en vigueur du code civil en 1821. Les causes criminelles étaient jugées par la *grande cour séculière* composée de représentants des trois ordres, mais de la ville seulement, c'est à elle qu'incombait d'approuver et de promulguer les règlements arrêtés par le Plait général. Elle était convoquée par une *criée* et se réunissait dans une galerie du château épiscopal sous la présidence du *bailli*. Le bailli, qui avait pour lieutenants les châtelains d'Avenches, de Bulle, de la Roche en Ogo, de Saint-Saphorin et Corsier, était le principal officier laïc de l'évêque. Les juges inférieurs étaient le *sénéchal*, qui remplaçait l'évêque à la cour séculière et commandait dans certains cas les troupes; le *saultier* qui présidait à la police et aux exécutions capitales, et avait sous ses ordres le bourreau ou *carnacier;* le *mayor* qui tenait audience tous les jours à la halle de la *Palud*, tandis que le *saultier* tenait les siennes à la halle du *Pont*, enfin le *métral* qui avait la surveillance des foires et marchés, des poids et mesures. Les décisions de ces magistrats étaient susceptibles d'appel auprès de la grande cour séculière et de celle-ci à une autre cour séculière qui était tantôt la cour des *appellations de l'évêque*, tantôt la *cour de Billens*, suivant que l'évêque ou les

[1] Au XVIe siècle, cette assemblée avait choisi pour lieu de réunion l'hôtel de l'*Ange*.

princes de Savoie avaient le dessus dans les luttes d'influence qu'ils soutenaient entre eux. Le nom de cette dernière cour, dit M. A. de Crousaz, vient probablement d'un *François de Billens*, lieutenant du *bailli de Vaud*, qui présidait cette cour d'appel vers la fin du XV[e] siècle; elle siégeait en dehors des murs, près de la porte Saint-Martin, dans le quartier actuel de la Caroline, ses six assesseurs étaient nommés par la commune de Lausanne[1].

Les Lausannois ne cessèrent de lutter sous la domination des évêques pour accroître leurs libertés et franchises, et ils surent très habilement profiter des fréquents dissentiments qui s'élevèrent entre leurs princes et la maison de Savoie, en s'appuyant tantôt sur l'un tantôt sur l'autre, suivant les circonstances. En 1282 notamment ils se révoltèrent contre l'évêque, et, avec la connivence du comte *Philippe de Savoie*, contraignirent leur prélat à quitter leurs murs; celui-ci cependant parvint à y rentrer avec l'appui des gens de Lavaux et la paix fut rétablie grâce à la médiation de l'empereur *Rodolphe de Habsbourg*. Quelques années plus tard la lutte éclatant entre l'évêque et *Louis de Savoie, baron de Vaud*, nombre de bourgeois embrassèrent la cause de la Savoie.

Durant la guerre de Bourgogne, Lausanne fut pillée par les troupes du comte de Gruyères, puis par les Confédérés. Ces désastres ayant mis en relief l'impuissance du prince-évêque, les bourgeois s'enhardirent; la ville et la cité se réunirent pour ne former plus qu'une seule communauté dont l'administration fut dévolue à un conseil ayant à sa tête deux *gouverneurs* ou *prieurs* nommés par les bourgeois avec l'assentiment du chapitre de Notre-Dame (1481). Puis s'appuyant sur les diplômes qu'ils avaient reçus des empereurs Sigismond de Luxembourg (1434) et de Frédéric d'Autriche (1469), les bourgeois réclament le titre et les privilèges des villes impériales et dès 1483 ; pour affirmer leurs droits, ils nomment un *héraut* portant les armes de la ville surmontées de l'aigle à deux têtes avec l'écusson des Habsbourg.

En 1494 l'assemblée des bourgeois fut remplacée par un *rière conseil*, élu par les bannières, composé primitivement de soixante membres, plus tard de quatre-vingt dix-sept et enfin de deux cents. Faisant encore un pas de plus les Lausannois conclurent en 1525 des alliances avec les villes de Berne et de Fribourg et remplacèrent en 1529 les deux prieurs par un *bourgmestre*, à l'instar des villes de

[1] Sur toute cette période voir les travaux de F. de Gingins et Fr. Forel, tomes VII et XXVII des *Mém. et Doc. de la Société d'histoire de la Suisse romande.*

la Suisse allemande. L'évêque voulut protester, mais un arbitrage dont faisaient partie les villes de Berne et Soleure leur donna gain de cause.

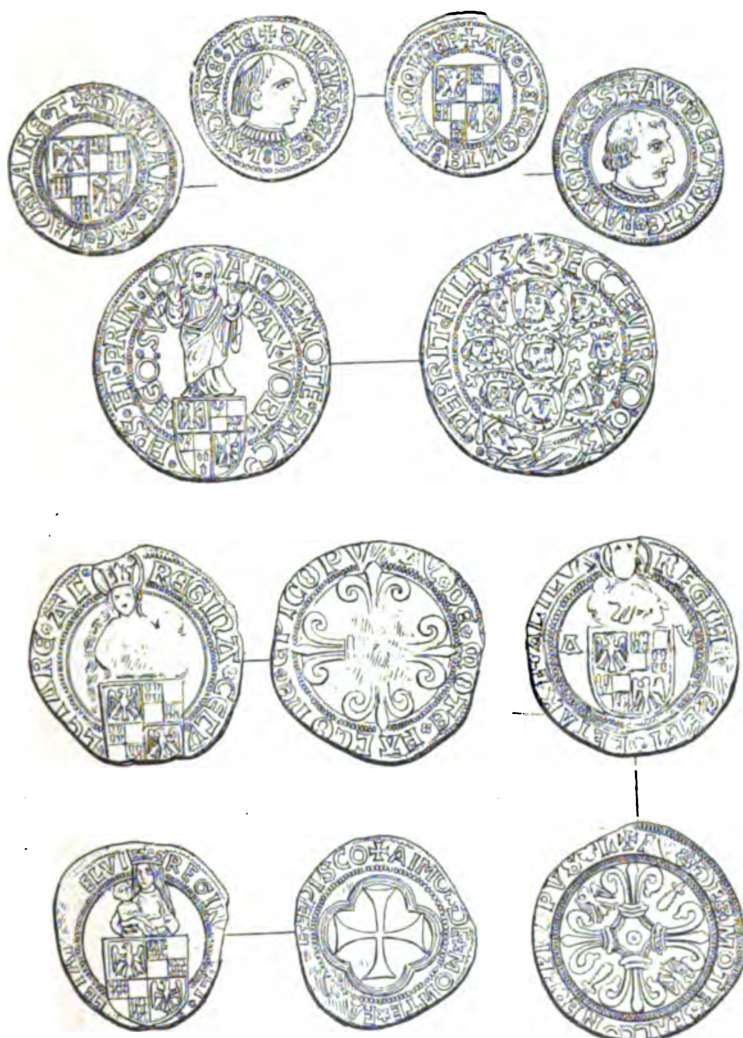


Fig. 58. — Monnaies frappées à Lausanne sous l'épiscopat d'Aymon de Montfaucon (1491 1517). Tiré de l'*Histoire monétaire de Lausanne*, par Morel Fatio.

La ville de Lausanne tirait toute son importance du fait qu'elle était la métropole religieuse de la plus grande partie du pays romand. La vierge de *Notre-Dame de Lausanne* était en grande vénération au moyen âge, la cathédrale placée sous son patronage était devenue un des pèlerinages les plus fréquentés de l'époque, son

trésor était le plus opulent de la Suisse. On l'a estimé à 125 000 écus d'or (de 25 francs) sans compter les diamants, les perles et autres pierres précieuses, les riches tapisseries de Perse, de Hongrie, les habits sacerdotaux, etc. Ces richesses que la piété des fidèles avait accumulées furent transportées à Berne sur dix-huit chariots. Les orgues qui étaient fort belles furent vendues par Leurs Excellences au chapitre de Sion. Le sanctuaire de Notre-Dame comprenait outre le maître-autel une cinquantaine d'autres autels et chapelles dont la plupart étaient des fondations particulières richement dotées ; d'après l'inventaire dressé en 1536, les chapelles possédaient quatorze maisons, deux jardins, quarante-trois poses de vigne, des prés, des cens, etc. Le chapitre des chanoines possédait de grosses prébendes. Avec cela la ville même, contraste pénible, était fort pauvre, ses revenus bornés aux tributs levés sur les Juifs et les Lombards ne s'élevaient qu'à quelques centaines de livres.

Les mœurs étaient très dissolues à Lausanne avant la Réformation. Quand saint Bernard de Clairvaux y vint au milieu du XIIe siècle, il déplora avec amertume les désordres dont il fut témoin, il se plaignait des discussions interminables du clergé et du peuple, de la débauche et de la passion du jeu, tant chez les ecclésiastiques que chez les séculiers, et des mœurs dépravées des femmes de toutes conditions. Un siècle plus tard l'évêque saint Boniface signale les mêmes débordements ; renonçant à un siège qui lui causait de grands tourments, il demanda au pape de le relever de son mandat et, en quittant cette ville qu'il comparait à Babylone, il écrit une lettre à son clergé dans laquelle il se désole de n'avoir pu la guérir, et déclare qu'il n'y a rien en elle de sain depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête. Dans les siècles suivants, les conseils de Lausanne édictèrent plusieurs règlements de police pour réprimer l'impudicité, principalement dans les quartiers avoisinant la cité et les demeures des chanoines. Le goût du plaisir et de la dissipation était très vif, les noces surtout donnaient lieu à des fêtes interminables et dispendieuses, les abbayes de jeunesse se livraient à des excès scandaleux contre lesquels le gouvernement bernois sitôt installé réagit énergiquement.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur le cas de la ville de Lausanne, qui était celui de beaucoup d'autres villes épiscopales. Le célibat des prêtres et l'oisiveté d'un clergé démesuré-

ment nombreux produisaient partout les mêmes effets. Genève offrait un spectacle tout semblable. Même licence dans les mœurs, même opposition de la bourgeoisie contre les évêques.



Fig. 59. — Chaperon sur lequel est représenté le mystère de l'Eucharistie, don de Jacques de Romont au trésor de la cathédrale de Lausanne. Se trouve actuellement au Musée historique de Berne.

On fait remonter les premiers essais d'émancipation de la commune genevoise au XIII[e] siècle. La population de Genève, dont la composition a été entièrement modifiée par les éléments étrangers qui vinrent s'y fixer après l'adoption de la Réforme, se dis-

tinguait cependant déjà alors par une ardeur et une vivacité particulières. Les Genevois du moyen âge supportaient avec impatience le joug des évêques et les immixtions du comte de Savoie, c'est au prix d'une lutte acharnée qu'ils conquirent leur indépendance. En 1389 l'évêque fut obligé de reconnaître la communauté des bourgeois ; en leur fixant des limites qu'il ne leur permettait pas de franchir, il leur ouvrit une voie dans laquelle ils ne devaient plus s'arrêter. En 1290 les comtes de Savoie avaient acquis le *vidomnat* ou avouerie de Genève, ce sont eux qui sont chargés de rendre au nom de l'évêque la justice aux habitants laïques de Genève ; mais dès 1330 ils furent astreints à prêter serment d'observer les franchises de la ville. Celle-ci avait à sa tête des syndics qui surent très habilement s'appuyer sur la maison de Savoie pour restreindre les droits de l'évêque.

En 1415 ils font acte d'indépendance en concluant une trêve avec le sire de Gex, sans l'intervention de l'évêque, et en la faisant ratifier par l'assemblée des citoyens. Lorsqu'ils se sentent assez forts pour se passer du concours des vidomnes, ils s'arrogent la juridiction criminelle (1364). La maison de Savoie, qui au début avait été favorable à la commune de Genève, voulant s'en servir comme d'un levier contre les évêques, changea alors de tactique et laissa percer l'intention d'assujettir à ses lois la cité épiscopale. A ce moment les Genevois, sentant le danger, se rapprochèrent de l'évêque, obtinrent de lui la confirmation de leurs franchises et firent front contre l'ennemi commun qui les menaçait. Plus tard les ducs de Savoie ayant réussi à placer sur le siège épiscopal des membres de leur famille, Genève se trouva prise entre deux feux et chercha dans l'alliance de Fribourg et de Berne l'appui indispensable à son émancipation.

Deux partis divisaient le *Conseil général* (assemblée de tous les citoyens) de Genève, c'était d'un côté les partisans de l'alliance suisse que l'on appelait les *Eidgnots* (*Eidgenossen*) et de l'autre, les partisans du duc de Savoie, désignés sous le nom de *Mamelus* (*Mameloucs*), nom que l'on donnait dans ce temps-là aux esclaves chrétiens apostats au service du soudan d'Egypte. Le premier de ces partis l'ayant emporté au conseil général, l'alliance avec Fribourg fut jurée le 7 janvier 1519 et ensuite par le peuple assemblé sur la place du Molard le 6 février de la même année. Fribourg fut ainsi la première ville suisse qui ait tendu une main amicale à la cité que Calvin devait plus tard illustrer. Ce fut en souvenir de ce

fait que lors de la réunion définitive de Genève à la Suisse, en 1815, on choisit pour l'occuper au nom de la Confédération un bataillon fribourgeois.

Les principaux chefs du parti des Eidgnots étaient *Besançon Hugues* et *Philibert Berthelier*. Le premier était marchand de fourrures, il fut élu premier syndic en 1518, c'était un homme prudent, grave et énergique qui fut surnommé le père de la patrie ; il était en grand crédit à Fribourg dont il avait, ainsi que d'autres genevois de son parti, reçu la bourgeoisie et où il avait acquis la seigneurie de Pérolles, aux portes de la ville. Quant à Berthelier, il était originaire du Valromay en Savoie, et par conséquent sujet du duc, c'était un homme ardent et intrépide, d'un désintéressement éprouvé, adversaire né de l'arbitraire. « La crainte d'être la victime du bien public, dit Jean-Antoine Gautier [1], ne fit jamais d'impression sur son esprit et quoique ses amis lui dissent souvent qu'il courait à sa perte, il n'en faisait ni plus ni moins. » — « *Je ne vey ny leu oncques ung si grand mespriseur de mort,* » dit de lui Bonivard. Il avait acquis en 1506 la bourgeoisie de Fribourg. Châtelain de Peney qu'il tenait de l'évêque, il renonça à cette situation pour pouvoir mieux combattre les excès du pouvoir de ce prélat et les intrigues du duc. Il avait eu une jeunesse fort légère, parvenu à l'âge de cinquante ans il faisait des jeunes gens sa société habituelle, et entretenait chez eux l'esprit d'indépendance naturel à leur âge dans l'espoir qu'il serait un jour utile à la république ; c'est ainsi qu'il se trouva compromis par ses relations avec de jeunes turbulents. En 1517 il se rendit à Fribourg pour se soustraire aux poursuites dirigées contre lui ; l'année suivante il revint à Genève muni d'un sauf-conduit de l'évêque, parut devant le conseil et parvint à se blanchir des odieuses accusations formulées par le vidomne (19 janvier 1519).

Peu après cet acquittement le duc de Savoie, Charles III, qui grâce à ses intrigues avait réussi à faire rompre par la diète de Zurich l'alliance fribourgeoise, se présenta devant les murs de Genève avec une nombreuse armée. Les bourgeois fermèrent leurs portes. Le duc leur fit signifier par son héraut d'armes un ultimatum et, après avoir protesté contre la violence qui leur était faite, les Genevois ouvrirent leurs portes. Le duc fit dans Genève une entrée solennelle, monté sur un cheval superbe, armé de toutes

[1] Dans son *Histoire de Genève dès les origines à l'année 1691.*

pièces, à la réserve de son casque que Watteville, son premier page, portait devant lui; tous les quartiers de la ville furent occupés par une milice mal disciplinée et insolente qui maltraita impunément les bourgeois, quoique le duc eût promis de ne causer aucun tort à personne. Berthelier, qui avait dédaigné de fuir, fut arrêté et conduit dans la prison de l'Isle. L'historien Gautier nous a fait du procès de Berthelier le récit suivant, que nous reproduisons sous toute réserve. « Quelques-uns de ses gardes, lui ayant insinué qu'il pourrait peut-être obtenir sa grâce en la demandant au duc, il leur répondit que le duc n'était pas son prince et quand il le serait il ne la demanderait pas, puisqu'il n'était coupable d'aucun crime. Là-dessus ils lui répliquèrent qu'il ne pourrait donc pas éviter le dernier supplice; Berthelier, au lieu de leur répondre, se contenta d'écrire sur la paroi ces mots du psaume 118, verset 17 : *Non moriar sed vivam et narrabo opera Domini* (je ne mourrai pas, mais je vivrai et je raconterai les œuvres du Seigneur). »

L'évêque fit commencer et achever l'instruction du procès de Berthelier le jour de son emprisonnement et au lieu de le traduire devant les syndics conformément aux franchises, il lui donna pour juge un nommé Desbois, qui avait fait le métier d'arracheur de dents. Ce juge extraordinaire voulut déférer le serment à l'accusé qui refusa fièrement de répondre devant d'autres magistrats que les syndics, ses juges naturels. Les syndics, de leur côté, protestèrent, mais inutilement. Le lendemain, Desbois, qui n'était qu'un instrument dans les mains de l'évêque, somma une seconde fois Berthelier de subir l'interrogatoire, puis une troisième, sous peine de perdre la vie; Berthelier refusa, et Desbois, sans autre forme de procès, le condamna à avoir la tête tranchée et attachée à un poteau près de l'Arve, puis le corps pendu au gibet de Champel, et prononça la confiscation de ses biens. La sentence fut exécutée immédiatement (24 août). Un confesseur fut donné au martyr, qui, après un court entretien, fut remis au bourreau, conduit sur la place devant la tour de l'Isle. Berthelier voulut avant de mourir adresser quelques paroles à la foule, que contenait les soldats du duc, il n'eut que le temps de dire : « Ah! messieurs de Genève » et sa tête roula à terre. Cette exécution achevée, le bourreau mit le cadavre sur un chariot, y monta lui-même, portant dans ses mains la tête du vaillant patriote, et suivi de soldats et de citoyens du parti ducal parcourut les rues, en criant: « Voici la tête du

traître Berthelier, prenez-y tous exemple. » Un auteur demeuré inconnu résuma en deux vers les sentiments des patriotes :

Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit
Nec cruce, nec sævi gladio perit illa tyranni.

Plusieurs citoyens, Besançon Hugues entre autres, n'échappèrent à un sort semblable qu'en prenant le chemin de l'exil. Au moment de l'entrée du duc à Genève, Bonivard, le prieur de Saint-Victor, zélé *Eidgnot*, avait gagné le Pays de Vaud, il y fut arrêté et conduit au château de Grolée, où il subit une première détention.

La lugubre tragédie que nous venons de narrer n'avait pas supprimé tout esprit d'indépendance à Genève. Cinq ans plus tard, en l'absence de l'évêque, son vicaire Pierre Genet, d'accord avec les syndics et le conseil, s'opposa à de nouveaux empiètements du duc de Savoie. Ce prince voulut enlever à l'évêque le droit d'évoquer à lui les causes civiles, prétendant qu'il ne devait être occupé que des affaires ecclésiastiques et laisser dans le ressort du vidomne les affaires civiles. Cette prétention était contraire aux franchises de Genève et fut combattue dans le sein du conseil épiscopal. Le duc apprenant qu'*Amé Lévrier, juge des excès*, s'était fait au sein de ce corps l'avocat des franchises, fit mander à sa barre le conseil et interpella Lévrier dans le dessein de le confondre. Le courageux patriote reconnut avoir tenu les propos qui lui étaient imputés, se défendit en déclarant qu'il ne saurait être inquiété pour un avis émis en conseil et fut congédié avec des menaces. Lévrier eût pu se dérober en fuyant Genève, mais dominé par une noble émulation, considérant comme une gloire de mourir en défendant la liberté de sa patrie, il resta à Genève. Quelques jours après il fut saisi par les gens du duc (12 mars 1524), conduit à Bonne en Savoie, accablé d'injures, mis à la question, puis, sans autre forme de procès, condamné à mort et exécuté.

La fin tragique de ce martyr causa une grande indignation, tant contre le duc que contre l'évêque. Que penser en effet de ce prélat qui abandonnait son troupeau dans les moments critiques et laissait périr misérablement les patriotes défenseurs de ses droits et de sa juridiction ! La lutte entre les Mamelus et les Eidgnots continuait à Genève. En 1525, la situation étant devenue de plus en plus intenable pour ces derniers, les membres les plus en évidence de ce parti se retirèrent de Genève (15 septembre 1525), pour échapper aux fureurs du duc, se rendirent à Lausanne et

de là à Fribourg. Un revirement se produit alors en Suisse en faveur des Genevois, les Bernois prennent les proscrits sous leur haute protection et conjointement avec les seigneurs de Fribourg et de Soleure envoient des députés au duc à Genève. Le duc Charles réussit quelque temps à donner le change aux ambassadeurs suisses sur les vrais sentiments des Genevois et croyant avoir gagné la partie, il quitta Genève le *12 décembre 1525*. Date importante, car dès lors ni lui ni aucun de ses successeurs n'y revint. Besançon Hugues, Jean Lullin, Bandière et les autres proscrits plaidaient utilement à Fribourg la cause de leur cité. Le duc absent, l'évêque Pierre de la Baume[1], homme assez inconstant auquel il n'était pas difficile de faire changer d'opinion, se laissa persuader que l'alliance avec les Confédérés pourrait être utile à ses intérêts et finalement celle-ci fut conclue le 20 février 1526 entre les trois villes de Berne, Fribourg et Genève.

Cette alliance comme toutes les alliances helvétiques prévoyait que s'il s'élevait quelque difficulté entre Berne et Fribourg d'une part et Genève de l'autre, elle serait tranchée par arbitres, chaque partie en désignerait deux, ils devraient se rencontrer à Lausanne et au cas où ils ne pourraient tomber d'accord, un sur-arbitre serait choisi, par la partie plaignante, en Valais ou à Neuchâtel. Le traité imposait aux Genevois l'obligation de prouver juridiquement et contradictoirement que le duc n'était pas leur prince et que la plus grande partie des citoyens étaient favorables à l'alliance. Besançon Hugues et les autres Eidgnots qui étaient avec lui s'y engagèrent. Le traité fut conclu pour vingt-cinq ans et devait se renouveler par serment tous les cinq ans. Une fois le traité dûment paraphé, Besançon Hugues et ses compagnons d'exil rentrèrent à Genève accompagnés de leurs amis de Berne[2] et de Fribourg[3]. Les principaux partisans du duc quittèrent à leur tour Genève, et leurs places au Petit Conseil furent données à Besançon Hugues, Jean Balard, Michel Guillet, Ami Girard, Jean-Louis Ramel, et Michel Sept.

Devenue alliée des cantons, Genève voulut avoir une constitution analogue à celle des villes suisses, elle établit un *petit conseil*, un *conseil des soixante* et un *conseil des deux cents*.

[1] Pierre de la Baume devait être le dernier évêque de Genève résidant à Genève, d'où la locution passée en proverbe : « je ne m'en soucie pas plus que de Baume. »

[2] Sébastien de Diesbach, Pierre Sturler, Antoine Butschelbach et Thorman.

[3] Dietrich d'Englisperg, Guillaume Schweizer, Jacques Fribourger et Nicolas Welliard.

En exposant les circonstances qui ont donné naissance à l'alliance de Genève avec Fribourg et Berne nous avons quelque peu devancé l'ordre des temps; mais les luttes des Genevois contre les évêques et contre les ducs de Savoie forment un tout, en interrompre le récit eût été compliquer notre tâche et celle de nos lecteurs. Hâtons-nous de dire que si les guerres de Bourgogne et d'Italie, auxquelles sont consacrés les chapitres subséquents, n'ont pas eu d'influence directe sur les événements qui se passaient à Genève vers la fin du XVe et au début du XVIe siècle, l'attitude de la maison de Savoie durant ces guerres indisposa cependant les villes de Berne et de Fribourg et fut la cause qui vraisemblablement les détermina à prendre la ville de Genève sous leur protection.

Quand on compare les procédés dont les ducs de Savoie ont usé envers le Pays de Vaud et la ville de Lausanne d'une part et envers la ville de Genève de l'autre, on est étonné de voir les mêmes princes qui se sont montrés pleins d'égards pour les franchises des communes vaudoises, ainsi que pour les privilèges de l'évêque et de la ville de Lausanne, s'arroger à Genève des droits au détriment soit de l'évêque, soit des bourgeois. On ne s'explique pas cette différence de traitement à l'égard de deux villes épiscopales qui l'une comme l'autre se trouvaient enclavées dans les Etats de la maison de Savoie.

Avant l'adoption de la Réforme, Genève était loin d'avoir l'importance relative qu'elle a acquise depuis. Tandis que Bâle était déjà au XVe siècle une cité prospère, grâce à son commerce, à son industrie et à son université, ce n'est que vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe que Genève commence à prendre son essor. Les réfugiés qui de tous côtés ont afflué dans ses murs ont transformé l'ancienne cité allobroge et burgonde ; sans les réfugiés, sans l'alliance de Berne, sans la conquête du Pays de Vaud qui la rapprocha des confédérés, sans Calvin, la ville de Berthelier serait infailliblement retombée sous le joug de la maison de Savoie et son sort eût été pareil à celui de Chambéry ou d'Annecy. Genève est un frappant exemple des effets de la sélection humaine. Les religionnaires italiens et français qui, au prix de mille sacrifices, s'y établirent au XVIe et au XVIIe siècle, — nul ne saurait le contester, — étaient hommes d'élite, et leurs descendants ont hérité de cette énergie, de cette indomptable volonté, de cet amour du travail et de cette indépendance d'esprit

qui les distinguaient. Ces qualités éminentes appliquées au commerce et à l'industrie d'une part et aux recherches scientifiques de l'autre en ont fait une ville qui n'a peut-être pas sa pareille au monde. Tandis qu'ailleurs la prospérité matérielle engendre souvent à la seconde ou à la troisième génération une sorte d'assoupissement intellectuel, on voit à Genève les fils des familles les plus fortunées consacrer leur vie à l'étude des problèmes les plus divers.

Il n'est pas hors de propos de rappeler dans le moment actuel que cette situation exceptionnelle, résultat d'un concours providentiel de circonstances, a son point de départ dans l'appui matériel et moral que les villes de Fribourg et de Berne ont donné à Genève au moment opportun (1519 et 1526).

Après avoir passé en revue dans ce chapitre et dans les chapitres précédents la situation du Pays de Vaud, de Genève, du Valais et de Fribourg, il nous reste pour achever ce tableau à exposer brièvement la situation politique de la principauté de Neuchâtel et ses rapports avec les confédérés. Les anciens comtes relevaient directement de l'empereur, leur domination s'étendait primitivement sur les rives du lac de Bienne et dans la plaine de l'Aar jusqu'à Aarberg et Buren. Vers la fin du XIII[e] siècle, le comté échut aux sires de *Châlons-Orange*, puis par héritage aux *Hochberg* et en 1504 par le mariage de Jeanne d'Hochberg à *Louis d'Orléans-Longueville*, son fils, dont la famille devait le posséder pendant deux siècles.

On y constate au XIII[e] siècle l'existence d'un tribunal qui portait le nom de *Plaids de May* ou de *grands plaids* et qui s'intitule aussi *Audiences générales* ou *tiers Etat*. A la même époque la ville de Neuchâtel avait reçu des franchises ; les membres de son conseil siègent dans les audiences générales à côté du clergé et de la noblesse. Là comme ailleurs les chefs du conseil de la bourgeoisie, *bourgmestres* et *avoyers*, parviennent à accroître graduellement leurs prérogatives aux dépens du prince, ils passent des revues d'armes, rendent des ordonnances et finalement envoyent des députés à Berne pour demander la combourgeoisie. Lorsque le comte apprit leurs démarches il sollicita de son côté l'agrégation à la bourgeoisie de Berne. Les deux parties, prince et commune, décidèrent de reconnaître les Bernois comme juges de leurs différends. Les villes de Soleure, de Fribourg et de Lucerne reçurent aussi Neuchâtel dans leur alliance.

En 1512, les confédérés ayant eu des démêlés avec Henri d'Orléans s'emparèrent de son comté qui leur jura fidélité et y placèrent un bailli; en suite de l'intervention de François I[er] les cantons renoncèrent néanmoins à leur conquête et la restituèrent en 1529 à Jeanne d'Hochberg, mais en réservant leurs alliances. Valangin était à l'origine un comté indépendant, il fut réuni à Neuchâtel en 1579.

Au nord de Neuchâtel s'étendaient les vastes domaines du prince-évêque de Bâle, là encore le souverain est impuissant à arrêter le mouvement de l'affranchissement des communes. Dès 1352 *Bienne* se rendit à peu près indépendant et conclut une alliance avec Berne, *Neuveville* ne tarda pas à suivre son exemple et entra dans la combourgeoisie de Berne en 1388.

On voit par ce rapide coup d'œil jeté sur l'histoire des pays romands, que les corporations qui occupent une grande place dans la vie sociale des cités de la Suisse allemande, ne jouent qu'un rôle effacé dans la Suisse française. La lutte pour le développement des franchises s'y fait dans des conditions tout autres, elle se complique par la présence de princes ecclésiastiques ou séculiers à Sion, à Lausanne, à Genève et à Neuchâtel. Le souverain avec lequel la lutte s'engage résidant au milieu de ses sujets, l'opposition que son pouvoir suscite prend un caractère moins collectif et plus personnel, c'est par transaction et non à la suite de batailles rangées que les évêques de Lausanne et de Genève et les ducs de Savoie sont conduits à renoncer successivement à leurs prérogatives et à leurs prétentions ; c'est sur l'échafaud et non sur le champ de bataille que meurent les héros auxquels Genève doit son indépendance. Les noms de Philibert Berthelier et d'Amé Lévrier sont aujourd'hui tombés dans l'oubli. Leur popularité n'est pas comparable à celle de Guillaume Tell et d'Arnold de Winkelried, que la légende a entourés d'une auréole ; pour être demeurés obscurs ces martyrs n'en méritent pas moins notre respect et notre admiration. Les nobles figures de ces précurseurs de la Genève moderne sont passées au second plan, toute l'attention s'est concentrée sur Calvin et ses disciples. Le drame pathétique dans lequel ils ont joué les rôles principaux serait cependant bien propre à inspirer un auteur tragique.

Ces différences que nous constatons dans les circonstances politiques ont influé sur la formation des idées. Demeurés plus long-

temps sujets d'un prince, les Suisses romands se sont fait de l'Etat une autre conception ; au lieu de considérer le détenteur de la puissance publique comme devant collaborer à leur bonheur, ils ont vu en lui un adversaire à combattre. Le souvenir du temps où ils étaient non les vassaux d'un seigneur féodal n'intervenant dans leur ménage intérieur que sous des formes déterminées, mais les sujets d'un souverain, a laissé dans nos contrées de profondes traces. La domination de la maison de Savoie était d'une manière générale plus douce que celle des Habsbourg, mais son mode de gouvernement était moins embryonnaire, il se rapprochait davantage de la théorie romaine du gouvernement. On peut trouver dans ces faits, aussi bien que dans l'afflux de sang latin qui coule dans les veines du Welche, l'explication de la tendance plus individualiste qui le distingue du Suisse allemand.

CHAPITRE XX

Guerres de Bourgogne.

Causes de la guerre, première phase: alliance de la Franche-Comté, campagne d'Alsace et invasion des Suisses en Franche-Comté. — Deuxième phase: l'Autriche et la France se retirent de la lutte, les Bernois et les Fribourgeois déclarent la guerre au comte de Romont (1474 à 1475) et envahissent le pays romand, le duc de Bourgogne envahit à son tour le pays romand, bataille de Grandson (2 mars 1476), camp de Lausanne, bataille de Morat (22 juin 1476). — Troisième phase: campagne de Nancy, mort de Charles le Téméraire (5 janvier 1477), résultat des guerres de Bourgogne.

Les nombreuses guerres entreprises par les cantons au XIVe siècle avaient eu pour résultat de les dégager de plus en plus des liens qui les rattachaient à l'Autriche. Jusque vers le milieu du XVe siècle les confédérés avaient eu pour adversaires les Habsbourg, princes dont les Etats faisaient, comme les cantons, partie intégrante de l'empire ; les guerres contre les Anglais d'Enguerrand de Coucy, contre les Armagnacs de Louis XI ou contre le duc de Milan n'avaient été que des épisodes, brillants sans doute, mais qui n'avaient pas modifié les conditions politiques des ligues helvétiques. Avec les campagnes de Bourgogne la nation suisse prend une attitude nouvelle; comme la Suède au XVIIe siècle, elle est poussée sous main par la France et exerce pour un temps une

action prépondérante sur la politique européenne. Pendant une quarantaine d'années, de 1474 à 1515, les Confédérés parvenus à l'apogée de leur gloire militaire jouent un rôle de grande puissance; tour à tour alliés ou adversaires de la France, ils contribuent par leurs victoires et par leurs défaites à accroître le prestige politique de Louis XI et de ses successeurs. Il est difficile de se représenter quel eût été le sort de la monarchie française sans le secours des Confédérés. En anéantissant la prépondérance de la maison de Bourgogne, une des plus florissantes de la chrétienté, ils altèrent profondément les rapports existant entre les principaux Etats de

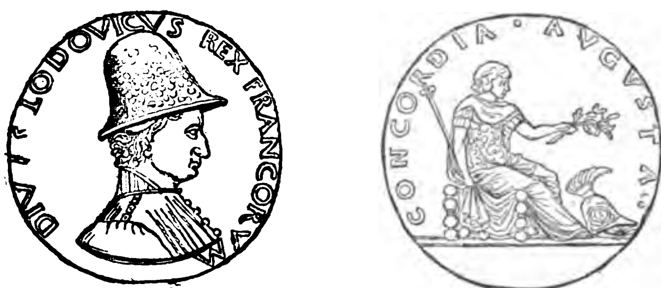


Fig. 60. — Médaille de Laurena à l'effigie de Louis XI[1].

l'Europe et cette transformation, en mettant en contact immédiat les puissances rivales de la France et de l'Autriche, devait dans la suite engendrer une série de guerres qui, durant plus de deux siècles, ensanglantèrent l'Europe.

Les cantons suisses avaient soutenu jadis de bons rapports avec les ducs de Bourgogne, ils tiraient de leurs Etats une partie des denrées nécessaires à leur alimentation. Mais la bonne entente qui régnait entre ces deux voisins était contraire aux intérêts de Louis XI, et ce monarque, auquel la France est redevable de son unité politique, ne recula devant aucun moyen pour rompre cette entente. Entouré de grands et puissants vassaux, au premier rang desquels figuraient les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et voyant son autorité souveraine tenue par eux en échec, Louis XI encouragea secrètement la révolte des Liégeois et des Gantois. Puis, ayant

[1] Cette médaille, d'une grande rareté, a été donnée par A. Morel Fatio à la Bibliothèque nationale et a été publiée par M. Chabouillet dans le *Magasin pittoresque* en 1850. C'est, dit cet auteur, une des premières médailles iconographiques faites en France; elle aurait, pense-t-il, été frappée à Lyon en 1475 à l'occasion de la réconciliation de Louis XI avec son oncle René d'Anjou, roi de Naples.

fait personnellement sur le champ de bataille de Saint-Jacques l'épreuve de la vaillance des Suisses, il résolut de recourir à eux pour abaisser son redoutable adversaire et réussit par ses agissements perfides à les brouiller avec le duc Charles. Aussi est-ce dans ses intrigues qu'il faut avant tout chercher la cause des guerres de Bourgogne.

Charles le Téméraire tomba dans le piège qui lui était tendu. C'était un prince hardi, entreprenant, cruel, superbe et qui ne manquait pas d'une certaine grandeur d'âme. Possesseur des Pays-Bas, de la Picardie, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, il convoitait la Lorraine, l'Alsace et le duché de Milan; dans ses rêves ambitieux il songeait à se tailler un empire allant de la mer du Nord aux Alpes et à la Méditerranée. Entouré d'une cour brillante, dédaigneux des conseils de la prudence, plein de confiance en sa richesse et en ses armées, il avait, dit-on, formé le plan d'entreprendre avec le concours de l'Europe une croisade contre les Turcs et de ceindre à Constantinople la couronne des empereurs d'Orient. Jusqu'au jour néfaste où sa puissance vint se briser contre l'héroïque résistance des bandes suisses, la fortune lui avait généralement souri. Il avait contraint Louis XI à faire à ses vassaux d'importantes concessions, comprimé la révolte des Liégeois et des Gantois, et réuni la Lorraine ainsi que l'Alsace à ses Etats; un moment il put se croire sur le point d'obtenir de l'empereur la couronne royale avec le vicariat de toute la rive gauche du Rhin.

Soudain la fortune le trahit, il se brouille successivement avec l'empereur Frédéric III et l'archiduc Sigismond d'Autriche et entre en lutte avec les Confédérés. A qui incombe la responsabilité de la rupture entre la Bourgogne et la Suisse? Souvent débattue, cette question n'a pas été tranchée par les historiens. Pour être équitable il faut reconnaître, avec M. Dändliker, que le duc Charles n'avait pas manifesté d'intentions annexionnistes à l'égard des cantons. Mais le problème ne saurait se poser aussi simplement et l'on peut se demander si, en présence de la puissance de ce souverain, qui avait déjà étendu sa domination des bouches du Rhin au Jura et qui cherchait à se créer un point d'appui en Italie, l'intérêt de la Suisse ne lui commandait pas de faire cause commune avec l'empire, dont elle faisait encore partie intégrante, avec l'Autriche dont la puissance n'était pour lors plus à redouter, et avec la France, afin d'arrêter les progrès du Téméraire. On peut se demander aussi si elle n'a pas commis une faute politique et



Fig. 61. — Portrait de Charles le Téméraire, d'après Roger van der Weyden[1].

[1] L'original de ce portrait est au musée de Bruxelles. La reproduction en a été faite d'après une copie appartenant à M. Eugène Aunant et due au pinceau de M. Joseph Vuillermet.

La présence de la flèche se trouverait expliquée, suivant M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, par un vœu à saint Sébastien que le duc avait fait pendant une maladie, et qui après sa guérison l'engagea à vouer à ce saint une dévotion particulière. — Le collier est celui de la Toison d'Or.

travaillé contrairement à ses intérêts en favorisant l'expansion de la France. En s'alliant avec le duc Charles, au lieu de le combattre, elle eût pu peut-être plus facilement étendre ses frontières. Mais, en matière diplomatique un Etat républicain et surtout une confédération n'auront jamais l'unité de vues d'une monarchie.

F. de Gingins distingue, dans le drame sanglant qui va nous occuper, trois phases bien distinctes. La première s'ouvre par la déclaration de guerre lancée par les Confédérés contre le duc de Bourgogne, le 28 octobre 1474, et s'étend jusqu'au mois de novembre de l'année suivante où s'ouvrent à Berne et à Neuchâtel des négociations sans résultat. Cette période comprend la campagne d'Alsace et l'invasion de la Franche-Comté par les bandes suisses.

Dans la seconde période la maison de Savoie entre en lice, les Bernois et les Fribourgeois déclarent la guerre au comte de Romont le 14 octobre 1475 et occupent le pays romand, de Morat à Genève. Tandis que les Confédérés soutiennent vaillamment la guerre, à laquelle l'Autriche et la France les avaient entraînés, ces deux puissances, se retirant prudemment de l'arène, traitent chacune de leur côté avec la cour de Bourgogne et laissent retomber sur les cantons tout le poids de la vengeance du duc Charles. C'est dans cette troisième période que les Suisses se signalent par les batailles à jamais mémorables de Grandson, de Morat et de Nancy.

Nous avons vu plus haut que, par la paix de Waldshout du 27 août 1468, l'Autriche s'était obligée à payer aux Suisses une indemnité de guerre de 10 000 florins, sous la réserve que si le paiement n'était pas effectué dans les dix mois, Waldshout et la Forêt-Noire prêteraient serment d'obéissance aux huit cantons. A court d'argent l'archiduc Sigismond chercha à obtenir de Louis XI la somme dont il avait besoin pour se dégager vis-à-vis des Confédérés en lui offrant en hypothèque ses propriétés d'Alsace. Ne voulant pas risquer de se brouiller avec les cantons, le roi de France refusa de prêter la somme qui lui était demandée et engagea Sigismond à s'adresser au duc de Bourgogne son puissant vassal. Celui-ci s'empressa d'avancer à l'archiduc, par le traité de Saint-Omer (9 mai 1469), la somme de 50 000 florins, reçut comme garantie l'Alsace en hypothèque et promit à son débiteur son appui dans la lutte contre les Confédérés.

L'alliance de l'Autriche et de la Bourgogne et la prise de pos-

session de l'Alsace par le duc Charles constituaient un réel danger pour les Suisses et surtout pour leurs alliés les Mulhousois. L'empereur Frédéric III, dans le même temps, délia son cousin Sigismond des obligations qu'il avait contractées envers les Suisses par le traité de Waldshout ; cette mise à ban jointe à la perspective d'un mariage entre la princesse Marie, fille unique du duc de Bourgogne, et le fils unique de l'empereur, l'archiduc Maximilien, achevaient de rendre critique la situation des Confédérés.

Le rapprochement de l'Autriche et de la Bourgogne devait par contre-coup avoir pour effet de par la nature des choses de rendre de plus en plus intimes les relations qui déjà existaient entre Louis XI et les Suisses. Les avis étaient cependant divisés à Berne. Tandis que *Adrien de Boubenberg*, qui avait vécu à la cour de Bourgogne, soutenait qu'il y aurait péril pour les Suisses à renverser le rempart qui les séparait de la monarchie française, *Nicolas de Diesbach* voulait rompre avec le duc Charles pour asseoir de nouvelles conquêtes sur les ruines de la maison de Bourgogne. Le parti de Diesbach était celui de la jeune noblesse enrichie par le commerce, celui de Boubenberg représentait la vieille noblesse terrienne.

En désaccord sur la politique, leurs seigneuries de Berne étaient aussi en butte aux assauts de la faction populaire. Durant l'année 1470 la république bernoise passe par une crise. Les bourgeois ayant à leur tête le banneret de l'abbaye des bouchers, *Pierre Kistler*, contestaient aux nobles leurs prérogatives, les dissensions des nobles amenèrent le triomphe du parti populaire. Devenu le maître de la ville, Pierre Kistler ne songea qu'à molester ses adversaires, il prétendit leur imposer une loi somptuaire qui proscrivait les robes traînantes et les autres marques distinctives des dames de qualité. Il réglementa le droit de chasse de la noblesse, ce qui lui attira de la part d'un gentilhomme, *Henri Matter*, cette apostrophe : « Tu connais aussi bien les choses de la chasse qu'une vache le cadran solaire. » Les *seigneurs justiciers*, c'est ainsi que l'on appelait les nobles, se retirent fièrement dans leurs terres. Les artisans qui souffrirent de leur absence désiraient une réconciliation et celle-ci s'opéra grâce à la médiation des Etats confédérés. L'avoyer Kistler renonça à appliquer aux nobles les lois somptuaires, et ceux-ci de leur côté renoncèrent à exercer leurs droits seigneuriaux (juridiction, corvées, inspections d'armes, mise sur pied de troupes, impôts). Les gentilshommes rentrèrent

à Berne en janvier 1471 aux acclamations de la bourgeoisie et l'un des leurs, *Pierre de Wabern,* fut élu avoyer.

Durant leur séjour à la cour de France, en 1469, *Nicolas* et *Guillaume de Diesbach* préparèrent la voie à un traité entre Louis XI et les *huit cantons* qui fut conclu effectivement à Berne le *13 août 1470* par les ambassadeurs du roi, *Louis de Saintville* et *Jean Briçonnet*; pourvu de la signature du chancelier de Berne *Thurig Fricker*, il fut ratifié par le roi à Tours le 23 septembre de la même année [1]. Par cette alliance qui n'était encore que défensive, les deux parties contractantes s'engageaient réciproquement à ne pas secourir le duc de Bourgogne, dans le cas où il serait en guerre avec l'une ou l'autre d'entre elles. Cette déclaration de neutralité était un acheminement à l'alliance offensive du *26 octobre 1474*. Pour parvenir à ses fins Louis XI manœuvra de manière à amener un rapprochement entre l'Autriche et les Confédérés et procura une occasion de rupture entre ces derniers et le duc de Bourgogne, rupture que l'imprudence et les maladroites violences de Charles le Téméraire devaient faciliter.

Le duc de Bourgogne avait chargé du gouvernement de l'Alsace un bailli d'un caractère hautain et cupide, nommé *Pierre Hagenbach,* qui fit détester la domination bourguignonne. Ce gouverneur despotique eut le grave tort de traiter les villes impériales de Strasbourg, Schlettstadt, Colmar et Mulhouse en pays sujets, sans considération pour leurs privilèges jusque-là reconnus par la maison d'Autriche et par le traité de combourgeoisie conclu entre Mulhouse et les cantons suisses. Les Confédérés prirent fait et cause pour leurs alliés de Mulhouse. A leur protestation Hagenbach répondit insolemment. « Mulhouse, aurait-il dit, avec l'alliance des Confédérés n'est qu'une écurie, une fois bourguignonne elle sera un jardin de roses et deviendra la couronne du pays. » Deux chevaliers autrichiens, *Bilgri d'Heudorf* et *Bernhard d'Eptingen* rançonnaient impunément les campagnes. Des marchands suisses descendant le Rhin, en route pour la foire de Francfort, furent dévalisés par Bilgri d'Heudorf, les Confédérés s'en plaignirent au duc Charles qui répondit évasivement à leurs envoyés, il approuva la conduite du bailli, déclara aux ambassadeurs suisses n'avoir rien su des brutalités dont ils se plaignaient et les congédia avec de vagues assurances (janvier 1474). Le

[1] Voir *Abschied*, tome II, n° 637, 658 et 660.

mécontentement allait croissant et les Confédérés s'apprêtèrent à prendre les armes.

Le 29 septembre 1473 avait eu lieu à Trèves une entrevue entre le duc de Bourgogne et l'empereur. Charles, alors à l'apogée de sa puissance, éblouit Frédéric par son faste et le mécontenta par son arrogance ; le titre de roi des Romains sur lequel il comptait lui échappa, les électeurs de l'empire se refusèrent à le lui conférer. Frédéric, se jouant de lui, quitta Trèves sans prendre congé et renonça pour son fils à la main de Marie de Bourgogne. La brouille de l'empereur et du duc de Bourgogne eut pour suite une rupture entre ce souverain et l'Autriche. L'archiduc Sigismond n'avait pas abandonné sans regret ses droits sur l'Alsace, un rapprochement avec les cantons se présenta à lui comme un moyen d'arriver à recouvrer la possession de cette belle province. La réprobation causée par les procédés tyranniques de Hagenbach allait grandissant ; profitant de l'éloignement du duc Charles, alors occupé au siège de Neuss, dans l'archevêché de Cologne, les Alsaciens se soulevèrent au printemps de 1474, se saisirent de la personne de Pierre Hagenbach et le traduisirent devant un tribunal autrichien, dans lequel siègeaient des députés de l'Alsace, du Sundgau et des villes suisses alliées. Ce malheureux fut condamné à la peine capitale le 8 mai 1474.

Le terrain ainsi préparé, les émissaires de Louis XI travaillèrent l'opinion publique en Suisse, deux hommes s'y employèrent utilement, c'étaient à Berne l'avoyer *Nicolas de Diesbach*, et dans les cantons orientaux le prévôt de Munster, le lucernois *Jost de Silinen*. L'influence de Boubenberg perdit du terrain au profit de celle de Nicolas de Diesbach, qui, chose triste à dire, recevait une pension du roi et se fit le dispensateur de ses largesses intéressées. Le plan de Louis était le renversement de la politique traditionnelle des Confédérés. Entraînés par les conseils de Diesbach, les cantons firent une complète volte-face, ils renoncèrent aux anciennes relations d'amitié qu'ils avaient jusqu'alors entretenues avec les ducs de Bourgogne pour se liguer avec leurs ennemis héréditaires, les archiducs d'Autriche. Le 11 juin 1474 ils conclurent avec Sigismond une paix perpétuelle, obtinrent de lui l'abandon de ses droits sur l'Argovie et lui procurèrent en échange leur appui contre le duc de Bourgogne. Fort de cet appui, Sigismond dénonça au duc de Bourgogne le remboursement des 50 000 florins qu'il lui avait empruntés en 1468 et pour la garantie desquels il lui avait

donné hypothèque sur l'Alsace. Les villes d'Alsace s'empressèrent de réunir cette somme et la déposèrent à Bâle à la disposition du duc Charles. Sur le refus par ce dernier de recevoir cette somme et de restituer ses gages, les Autrichiens avec l'aide des Suisses reprirent possession de l'Alsace.

En apprenant la mort de son bailli et l'occupation de l'Alsace, Charles le Téméraire conçut une profonde irritation ; toujours retenu par le siège de Neuss, il chargea des condottières italiens de réduire l'Alsace à l'obéissance.

Une diète se réunit à Lucerne. Sollicités par l'empereur de prendre fait et cause contre la Bourgogne en leur qualité de membres du saint empire romain, les Confédérés conclurent à Lucerne les 21 et 26 octobre une alliance offensive et défensive avec les ambassadeurs de Louis XI[1] et déclarèrent le 28 octobre 1474 la guerre au duc Charles[2]. Le roi en ratifiant le 2 janvier 1475[3] l'engagement de ses mandataires, offrit aux cantons les sommes nécessaires pour entrer en campagne, il s'engagea à payer deux mille livres à chaque canton, et pour le cas où il ne pourrait lui-même leur prêter un concours armé, 80 000 livres tournois ; une somme de 20 000 livres était affectée à des pensions à servir aux personnages les plus importants des cantons ; Berne s'engagea à lever 6000 hommes. Combattue fortement par Adrien de Boubenberg cette décision l'emporta grâce à l'influence prépondérante de Nicolas de Diesbach qui l'avait concertée à l'avance avec les diplomates français.

Dès les premiers jours de novembre les troupes des Confédérés avec un effectif de 8000 hommes opèrent leur jonction avec les Autrichiens, pénètrent en Franche-Comté et quelques jours après commencent le siège de la place d'*Héricourt* (à une dizaine de kilomètres S.-O. de Belfort). Le 13 novembre une armée bourguignonne de 12 000 hommes, commandée par le comte *Henri de Neuchâtel,* envoyée au secours des assiégés fut mise en déroute, grâce surtout à l'impétueuse attaque des Bernois, qui les culbutèrent aux cris de « saint Vincent et Berne ! » Héricourt se rendit et les Suisses cédèrent cette ville à Sigismond. Un hiver extraordinairement rigoureux interrompit les hostilités. Après leur exploit les Confédérés chargés de butin rentrèrent dans leur pays.

Au printemps 1475 les Confédérés se remirent en campagne ; des corps francs avides de pillage pénétrèrent dans la Franche-

[1] Voir *Abschied,* tome II, no 765. — [2] Ibid. no 764. — [3] Ibid. no 771.

Comté sur divers points à la fois. Treize cents Bernois, Lucernois et Soleurois traversent le comté de Neuchâtel, passent le Jura encore couvert de neige et se dirigent sur Pontarlier dont ils s'emparent. Mais le maréchal de Bourgogne, *Louis, comte de Châlons*, seigneur d'Orbe, d'Echallens et de Grandson, ayant réuni une armée de 18 000 hommes, les obligea à se retirer. Des secours leur ayant été envoyés sous le commandement de *Jean de Hallwil*, Pontarlier fut de nouveau repris par les Suisses. En revenant de cette expédition, les Confédérés s'emparèrent des châteaux de Jougne, d'Orbe, de Grandson et de La Sarraz.

L'occupation de la place de *Blamont* (située au sud-ouest de Montbéliard) était jugée nécessaire pour la sécurité de l'Alsace. Au mois de juillet une expédition, où les contingents des cantons et des villes d'Alsace figurent avec des troupes autrichiennes, fut dirigée contre cette forteresse. Flanquée de hautes murailles, Blamont résista à plusieurs assauts, dans l'un d'eux Nicolas de Diesbach fut blessé d'un coup de pied de cheval. *Scharnachthal* prit alors le commandement des troupes bernoises et se rendit finalement maître de la place. Nicolas de Diesbach ne devait pas voir la fin de cette guerre dont il était l'âme, il mourut à Porrentruy. Sa mort était une grande perte, guerrier habile, avisé dans les conseils, il ouvrit à sa patrie une carrière brillante, les Bernois lui sont redevables du renom militaire qu'ils se sont acquis, il les entraîna dans la voie des conquêtes qui devait leur assigner le premier rang parmi les Confédérés, mais inféoda la Suisse à la politique française dans l'orbite de laquelle elle se condamna à tourner pendant des siècles. On lui a aussi reproché avec raison les habitudes de vénalité qu'il introduisit en Suisse et qu'il avait prises à la cour de France, mais il faut tenir compte de la grossièreté des temps. Si les moyens qu'il employa sont à blâmer, le but qu'il poursuivit était noble et grand. Comparé à des personnalités telles que Louis XI, l'archiduc Sigismond, le duc Charles et l'empereur Frédéric, pour lesquels la parole donnée et les traités étaient néant, il apparaît comme un homme d'honneur. Un des écrivains les plus passionnés pour la cause de Charles le Téméraire, Frédéric de Gingins, lui a rendu justice en ces termes : « Diesbach, dit-il dans ses lettres sur la guerre de Bourgogne, était incapable de sacrifier l'honneur ou la liberté de sa patrie à un intérêt personnel ; il mit son ambition à la tirer de son obscurité et à l'élever dans la considération de ses voisins. »

En s'alliant à la France, à l'empire et à l'Autriche, les cantons avaient mal placé leur confiance. Une fois que ces trois puissances eurent obtenu les résultats qu'elles cherchaient à atteindre, elles trahirent les Confédérés, et firent séparément leur paix avec le duc de Bourgogne, laissant les Suisses seuls aux prises avec ce prince vindicatif. L'invasion de la Franche-Comté et de la Haute-Bourgogne eut pour effet d'assurer au duc Sigismond la possession de l'Alsace et d'amener Charles le Téméraire à lever le siège de Neuss. Au mois de juin 1475 l'empereur se réconcilia avec le duc Charles qui lui promit la main de sa fille pour son fils Maximilien et Sigismond conclut la paix avec la Bourgogne, ni l'un ni l'autre ne songèrent à proposer aux Suisses de les comprendre dans cette paix. De son côté Louis XI conclut le 13 septembre 1475 une trêve avec le duc Charles, et il s'engagea à ne point fournir de secours aux Suisses.

Tandis que les Confédérés étaient ainsi trahis et abandonnés, que seuls les évêques de Strasbourg et de Bâle et les villes rhénanes leur demeuraient fidèles, le duc Charles concluait des alliances, qui semblaient être un gage certain de victoire. Pour établir ses communications avec le duché de Milan, d'où il tirait une partie de ses troupes, Charles le Téméraire avait besoin de pouvoir passer sur les terres de la maison de Savoie dont la domination s'étendait sur le Bas-Valais, le Pays de Vaud, Fribourg et Morat. La Savoie était alors gouvernée par une sœur de Louis XI, *Yolande de France*, veuve d'Amédée IX, qui exerçait la régence pendant la minorité de son fils Philibert Ier. Cette princesse eût désiré rester neutre, mais les intrigues dont sa cour était le théâtre, l'obligèrent à prendre position. *Philippe, comte de Bresse*, soutenu par Louis XI, cherchait à enlever à sa belle-sœur la tutelle de son fils et à la déposséder de la régence. Deux autres frères d'Amédée IX : *Jacques, comte de Romont, baron de Vaud*, et *Jean-Louis, évêque de Genève*, s'efforçaient d'entraîner Yolande dans l'alliance bourguignonne. Jacques de Romont ainsi que plusieurs gentilshommes du pays romand, les La Sarraz, les Goumoëns, les Collombier, etc., servaient sous les drapeaux de Charles le Téméraire. Leur influence l'emportant, Yolande conclut en janvier 1475 une alliance avec le duc de Bourgogne. A la faveur de cette alliance, les condottières italiens à la solde de Charles le Téméraire tentèrent de traverser le Grand-Saint-Bernard. Pour s'opposer à ce passage les Bernois s'alliè-

rent avec les Haut-Valaisans. Le comte de Romont étant revenu sur ces entrefaites dans ses Etats mit ses châteaux en état de défense, le 14 octobre les Bernois lui font parvenir une déclaration de guerre et les hostilités ne tardent pas à s'engager sur divers points. Les Haut-Valaisans descendirent la vallée du Rhône et avec l'aide des Bernois s'emparèrent du Bas-Valais. Dans le courant d'octobre une autre armée bernoise commandée par *Pierre de Wabern* et une armée fribourgeoise commandée par *Raoul de Vuippens,* bientôt rejointes par les colonnes des Zuricois, sous les ordres de *Jean Waldmann* portent le fer et le feu dans le pays romand; Morat, Cudrefin, Avenches, Payerne, Estavayer, Moudon, Yverdon, Orbe, les Clées, La Sarraz, Cossonay, Morges et Romont tombèrent en leurs mains, les gens du Simmenthal et de la Haute-Gruyère s'emparent d'Aigle. Les villes épiscopales de Lausanne et de Genève, qu'auraient dû protéger leurs traités de combourgeoisie, payèrent des rançons. Après avoir conquis quatorze villes et quarante-trois châteaux en l'espace de trois semaines, les Suisses rentrent dans leurs foyers le 2 novembre 1475.

Occupé à la conquête de la Lorraine qu'il ravit au duc René, Charles le Téméraire avait laissé les Suisses ravager en tous sens les terres du comte de Romont. Le 30 novembre 1475 il fit à Nancy une entrée triomphale, le 11 janvier 1476 il quitta cette capitale et se dirigea sur Berne, se disposant à enlever le pays romand aux Suisses.

A l'approche de l'armée du duc de Bourgogne, les Confédérés exécutent un premier mouvement de retraite, renonçant à défendre les hauteurs du Jura, ils rappellent les petites garnisons qui occupaient les postes avancés; Payerne, Orbe, Yverdon sont évacués, les défenseurs de ces places se concentrent à Grandson.

L'armée de Charles le Téméraire était la plus belle de l'époque. Son effectif a été cependant singulièrement exagéré, on l'a évalué souvent à 50 000 hommes, en réalité elle ne dépassait pas la force d'un de nos corps d'armée actuels, soit à peu près 30 000 hommes dont 6000 cavaliers; elle se composait pour les deux tiers de Français, pour le troisième tiers d'auxiliaires Italiens et Savoyards. Avec ses quatre ou cinq cents bouches à feu, elle possédait la plus formidable artillerie que l'on eût jusqu'alors réunie.

« A grandes chevauchées, dit le chroniqueur Hugues de Pierre,

venait le duc Charles, avec moult gens d'armes de pied et de cheval, espandant au loin la terreur par son ost innombrable: là étaient cinquante mille (chiffre évidemment amplifié) hommes de guerre de toutes langues et contrées, force canons et autres engins de nouvelle facture[1]. » Le camp du Téméraire était magnifique. Les bagages de son armée étaient immenses, jamais le duc n'avait marché en si grande pompe ; il traînait toutes ses richesses avec lui ; ses joyaux, ses belles armes, ses services d'or, de vermeil et d'argent, ses tentes et ses pavillons brillaient d'or et de soie. Ses serviteurs, ses pages, ses archers étaient éclatants de broderies et de dorures.

Le 21 février la diète fédérale ordonna une levée de troupes. Les contingents des cantons et de leurs alliés se réunirent avec une promptitude remarquable, ils étaient formés comme suit :

	Hommes.	Commandants.
Berne.	7130 . . .	Scharnachthal.
Zurich	1701 . . .	Goeldli.
Lucerne.	1861 . . .	Hasfourter.
Waldstætten et Zoug.	2560 . . .	Reding.
Soleure.	928 . . .	Vogt.
Fribourg.	823 . . .	P. de Faucigny.
Bâle.	1200 . . .	Roth.

A ces forces vinrent s'adjoindre les contingents de ***Colmar***, ***Schlettstadt***, ***Strasbourg***, ***Appenzell***, ***Schaffhouse*** et ***Saint-Gall***, qui portèrent à 18000 ou 20000 l'effectif des Confédérés. A part 600 cavaliers strasbourgeois qui arrivèrent trop tard pour prendre part à l'action, cette armée paraît avoir été composée uniquement d'infanterie, tandis que les trois armes étaient largement représentées dans l'armée ducale. Inférieurs en nombre aux Bourguignons, dans la proportion de deux contre trois, les Confédérés avaient l'avantage de mieux connaître le terrain où leurs armées allaient s'entrechoquer.

On est frappé quand on lit le récit des batailles livrées par les anciens Suisses, de voir avec quel coup d'œil leurs chefs savaient

[1] Ainsi qu'il a été dit plus haut (page 358), il y a lieu de mettre fortement en doute l'authenticité du texte jusqu'ici reçu de cette chronique. Pour être un pastiche du XVIII[e] siècle, ce récit n'en décrit pas moins en termes vrais l'effet que dut produire l'invasion bourguignonne, ses expressions pittoresques font tableau, c'est à ce titre que nous en reproduisons quelques fragments.

promptement se rendre compte du mérite ou de l'inconvénient qu'un emplacement de combat peut présenter pour l'offensive ou pour la défensive; leurs adversaires au contraire ont souvent dû leurs défaites à leur ignorance des lieux où ils engageaient présomptueusement la bataille. Il y a quelques années on a essayé de faire endosser les cuirasses bourguignonnes du musée de Zurich à des jeunes gens qui passaient leur école militaire dans cette ville et l'on a constaté qu'elles étaient trop étroites pour contenir le thorax de nos recrues. Tout en admettant que les hommes mieux nourris actuellement qu'il y a quatre siècles ont partant le coffre plus développé, l'on peut penser que la supériorité physique des Suisses sur les Bourguignons a été pour une part dans leur victoire. Au point de vue de la discipline et des méthodes de combat, les Suisses étaient également supérieurs à leurs adversaires, ils s'étaient aguerris par une suite de campagnes, et avaient une grande confiance dans leurs chefs ; pendant leurs marches ils faisaient retentir les échos de leurs chants d'allégresse, puis le moment venu ils attaquaient avec une impétuosité irrésistible. « Ils étaient tous, dit le chroniqueur Hugues de Pierre, hommes de martiales corpulences, faisant peur et pourtant plaisir à voir. »

Le duc arriva le 19 février sous les murs de Grandson, le 21 la ville lui ouvrit ses portes, mais le château résista jusqu'au 29 février. La place eût pu se défendre encore, pour obtenir sa reddition le duc recourut à la trahison; un gentilhomme bourguignon, *Rondechamps*, entra en rapport avec les assiégés, leur dit qu'ils n'avaient aucun secours à attendre, que déjà Fribourg était pris, que l'armée du duc marchait sur Berne et Soleure et au nom de son maître il leur offrit la vie sauve s'ils rendaient la place. Ainsi trompée, la garnison, forte de 412 hommes, accepta les conditions du duc, qui, sans souci de la parole donnée, en fit pendre une partie aux arbres les plus voisins et fit noyer le reste dans le lac.

Après ce facile succès, Charles, plein de confiance dans l'issue de la lutte, se disposa à marcher sur Neuchâtel, un détachement envoyé en reconnaissance s'était déjà emparé du château de Vaumarcus et y avait installé une garnison de 500 hommes placés sous le commandement de *Georges Rosimboz*. Le vendredi 1er mars le gros de l'armée ducale était encore établi dans son camp derrière l'Arnon, près de Corcelettes, dans une position formidable.

Le terrain[1] sur lequel allait se livrer la bataille est un véritable défilé, enserré par la montagne d'un côté, par le lac de l'autre ; large d'une lieue à Grandson, le défilé va se rétrécissant brusquement entre Concise et Vaumarcus où un contrefort du *Mont Aubert* descend abrupt vers le lac. Quelques ruisseaux forment çà et là des coupures ; le cours de l'*Arnon* entre Grandson et Concise forme un premier obstacle sérieux, il entoure une colline en gradins propice à la défensive, c'est là que le duc plaça son artillerie. Sur la rive gauche de l'Arnon est un plateau où sont les villages de Champagne, Saint-Maurice et Bonvillars; devant Bonvillars, entre la colline d'Onnens, le pied du mont Aubert et le village de Corcelles est un marécage; au delà du marécage, entre Corcelles et Concise d'un côté et la montagne de l'autre, est un plateau qui n'a pas un kilomètre de front. C'est sur cet emplacement que le gros de l'armée bourguignonne devait entrer en contact avec les Confédérés. Plus loin la gorge de Vaumarcus forme un second obstacle au passage d'une armée, le duc avait eu soin de faire occuper cette position par une forte reconnaissance de cavalerie. Deux chemins principaux traversent le défilé, l'un longe le lac, l'autre, l'ancienne route romaine, la *Vy de l'Etraz*, suit le pied de la montagne et franchit la gorge de Vaumarcus au *pont Porret*. Du Val de Travers des sentiers sillonnent la montagne et aboutissent soit à Vaumarcus, en passant à l'est du mont Aubert, soit à Grandson, en passant par le hameau de Mauborget; à peu près partout, du reste, la montagne est praticable pour l'infanterie.

Il n'était pas dans le caractère du duc de Bourgogne d'attendre derrière ses retranchements l'attaque des Confédérés. « Quand le dit duc, raconte le chroniqueur Baillod, fut retourné en son armée, il fit crier à son de trompe que tous gens de guerre, tant de cheval que de pied fussent tout prêts au lendemain, qu'estait le samedi des bourdes, pour tirer droit à Neuchâtel. » — « Le duc de Bourgogne, dit Comines, contre l'opinion de ceux à qui il en demandait, délibéra d'aller au devant d'eux, à l'entrée des montagnes où ils étaient encore, ce qui était bien à son désavantage, car il était bien en lieu avantageux pour les attendre, et

[1] Nous empruntons la description du champ de bataille et l'indication des évolutions opérées par les deux armées à l'excellente monographie que M. J.-E. Bonhôte a publiée dans le *Musée neuchâtelois* en février et mars 1894.

clos de son artillerie et partie d'un lac, il n'y avait nulle apparence qui lui eussent sceu porter dommage. »

Les Suisses devaient profiter habilement de la faute du Téméraire, ils acceptèrent la rencontre en plein défilé. La petite garnison de Vaumarcus en se retirant à Boudry avait fait savoir à Neuchâtel



Fig. 62. — Carte du champ de bataille de Grandson.

l'obligation où elle avait été de se replier. Aussitôt les chefs de l'armée suisse tiennent conseil et décident de se porter en avant. Le 2 mars 1476, avant le lever du soleil, ils concentrèrent leurs forces sur le plateau situé entre *Boudry* et *Bevaix*, puis là formèrent trois colonnes, dont la première avait pour objectif Vaumarcus, la deuxième suivit la route de l'Etraz pour traverser la gorge de Vaumarcus au pont Porret, tandis que la troisième exécutait un mouvement tournant par les hauteurs couvertes de neige, derrière le mont Aubert, pour aboutir par *Fontanezier* sur *Bonvillars*.

Le duc de Bourgogne avait réparti son armée en trois subdivisions de dix mille hommes chacune. L'avant-garde composée d'in-

fanterie, d'artillerie et de presque toute la cavalerie bourguignonne était commandée par *Antoine, le grand bâtard de Bourgogne,* frère illégitime de Charles, secondé par son fils *Baudoin* et le *sire de Château-Guyon.* Le gros de l'armée, formé des contingents italiens et savoyards, était sous les ordres du duc lui-même, de *Campo-Basso* et du comte de *Romont. Frédéric d'Egmont* et *Jean de Clèves* commandaient l'arrière-garde.

De grand matin l'armée ducale se mit en mouvement dans la direction de Neuchâtel. L'aile gauche des Confédérés entra en contact avec les Bourguignons à Vaumarcus, qu'elle essaya en vain d'enlever de vive force. Le centre arrivé à la combe du pont Porret se trouva subitement en présence de l'avant-garde du duc. Les Schwyzois et les Oberlandais qui composaient cette colonne se rendant compte de leur infériorité numérique appelèrent l'aile gauche à leur aide. Les contingents de Berne, Fribourg, Bienne et Neuchâtel, abandonnant le siège de Vaumarcus, se portent promptement à leur secours. Ils s'élancent avec impétuosité contre l'avant-garde bourguignonne, qui perd pied et se retire en désarroi dans les bois du couvent de la *Lance.* Les Confédérés poursuivent avec vigueur ce premier avantage ; lorsque, suivant la Vy de l'Etraz, ils débouchent des bois au nord de Concise, le reste de l'armée ducale en marche se montre à leurs yeux. « Et après ce coup, raconte le chanoine de Pierre, les Ligues descouvrant toute la fourmilière des Bourguignons proche Concise, font planter en terre piques et bandières et par commun accord, à genoulx requièrent fabveur du Dieu fort. »

En apercevant l'armée des Confédérés qui débouchait des bois de la Lance, le duc Charles qui était encore sur le plateau marécageux mentionné plus haut, en colonne de marche, fait passer ses troupes à la formation du combat. L'artillerie se met en batterie sur la crête de la colline d'Onnens-Corcelles de manière à battre la Vy de l'Etraz, l'infanterie prend position en formations profondes, entre Corcelles et la montagne, la cavalerie paraît devoir s'être placée à l'aile gauche.

Voyant les Suisses mettre genoux en terre, Charles s'imagine que c'est pour demander grâce. « Or ça, par saint Georges, s'écrie-t-il, ils sont tous morts. Voiés comme ils se jettent en terre pour nous crier merci ! » (Chronique anonyme de Neuchatel.) Son erreur fut de courte durée. Leur prière terminée, les Suisses étaient prêts à recevoir le choc, ils avaient placé leurs hallebardiers au premier

rang, armés de piques de dix-huit pieds de long. La décharge de l'artillerie ducale, mal pointée, n'atteignit que quelques hommes. L'infanterie bourguignonne disposée en forme de triangle s'avance, appuyée par les six mille chevaux de Château-Guyon. Mais fantassins et cavaliers viennent se briser contre la phalange suisse, les quelques couleuvrines des Bernois font feu sans relâche, le combat est acharné : à plus d'une reprise Château-Guyon se croit sur le point d'enlever une bannière cantonale. De nouveaux contingents des Ligues débouchent et entrent en ligne sur la

Fig. 63. — Sceau du Grand Bâtard de Bourgogne, conservé à la Bibliothèque de Zurich.

gauche ; la cavalerie bourguignonne se retire, l'infanterie ducale à son tour faiblit.

Pour attirer ses adversaires dans la plaine, rallier ses réserves et s'appuyer sur son camp retranché, Charles voulut opérer un mouvement rétrograde. A ce moment l'aile droite des Confédérés débouche par les sentiers de la montagne sur Bonvillars. Les contingents des Waldstætten font retentir l'air des sons éclatants de leurs trompes alpestres et des cris répétés de Grandson ! Grandson ! Le *taureau* d'Uri et la *vache* d'Unterwald[1] répandent l'effroi chez

[1] A la tête du contingent d'Uri marchait un sonneur de trompe coiffé d'un casque ayant la forme d'une tête de taureau. Le contingent d'Unterwald avait pareillement un sonneur de trompe alpestre portant un casque ayant la forme d'une tête de vache.

les Bourguignons. La panique s'empare des troupes ducales, les Italiens s'enfuient en désordre. Charles, saisissant l'étendard de Bourgogne, cherche en vain à rallier les fuyards. « Toutes et telles paroles ne lui servent de rien, dit le chroniqueur de Pierre, les ligues comme gresle se ruent dessus, taillant, dépiesçant de çà de là ces beaux galants ; tant et si bien sont déconfits en vaulx de route ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée épandue par vent de bize. » Château-Guyon fut tué près de Saint-Maurice; la retraite des Bourguignons se transforma en une complète déroute. Les soldats de Charles le Téméraire s'enfuient les uns par Bonvillars et Saint-Maurice, du côté de Sainte-Croix, les autres passent par Champagne et traversent le lac sur des bateaux dont plusieurs, trop chargés, coulent à fond. Le duc lui-même, entraîné dans le désarroi, trouva un refuge momentané au fort de Jougne, d'où il gagna le château de *Nozeroy* en Franche-Comté. La poursuite se continua jusqu'avant dans la nuit. Le soir, Nicolas de Scharnachthal, le plus ancien des chevaliers présents, conféra l'ordre de la chevalerie à plusieurs chefs confédérés qui s'étaient particulièrement distingués : Mulinen, Bonstetten, Diesbach et une dizaine d'autres.

La garnison de Vaumarcus enfermée dans ce château, n'étant surveillée que par de faibles détachements oberlandais réussit à traverser les lignes suisses et passant la montagne, parvint en Franche-Comté. Celle de Grandson capitula le 3 mars et subit le sort infligé quatre jours auparavant à la garnison suisse qui occupait le château à l'arrivée du duc Charles, une partie fut pendue, l'autre noyée. La loi du talion lui fut impitoyablement appliquée par la soldatesque. Ce ne fut qu'à grand'peine que les chefs suisses réussirent à sauver quelques-uns de ces malheureux pour faire des échanges de prisonniers.

Les pertes en hommes furent peu considérables, une cinquantaine de morts et de 400 à 500 blessés du côté suisse, 1500 à 1600 tués et blessés du côté bourguignon. Les pertes matérielles du duc furent immenses, son camp qui contenait 10000 chevaux de trait, 400 bouches à feu [1], un millier de tentes dont 400 en soie,

[1] Plusieurs de nos lecteurs en visitant les collections de l'art ancien à l'exposition de Genève, auront remarqué la supériorité des canons du butin de Grandson comparés à ceux qui furent pris à Morat; les premiers sont des pièces superbes qui attestent les progrès que le duc de Bourgogne avait réalisés dans le domaine de l'artillerie; les seconds sont un matériel de second choix retiré à la hâte des arsenaux où ils avaient été relégués.

600 drapeaux, 300 tonneaux de poudre, 3000 sacs d'avoine, 800 arquebuses, une quantité d'armes et d'armures, deux chars de cordes pour pendre les Suisses, d'abondantes provisions de blé, de vin, de viande salée, des barils de harengs, plus les bagages particuliers du duc, devinrent la proie des vainqueurs. Charles le Téméraire avait emporté avec lui sa chapelle, son trône, de superbes diamants, dont trois comptent parmi les plus beaux qui soient connus, sa cassette contenant cent milliers de florins, un service d'argent de trois pièces, 400 livres d'autre vaisselle d'argent, etc. Ces brillantes dépouilles furent partagées entre les Confédérés qui s'attardèrent plusieurs jours à cette besogne. Les chefs suisses ignoraient la valeur de ce butin, c'est ainsi que le gros diamant du duc qui n'avait pas son pareil au monde tomba dans les mains d'un soldat qui le vendit un écu au curé de Montagny, de ses mains il passa dans d'autres et fut acquis finalement par le pape Jules II qui le paya 20 000 ducats et en orna sa tiare. Des tentures de soie et de velours, de riches broderies d'or et de damas, des dentelles d'Irlande, des tapis d'Arras, furent coupés et partagés entre les guerriers suisses comme de la toile de commerce.

Ces pertes matérielles furent sensibles au fier duc de Bourgogne, mais ce qui l'affecta plus encore, ce fut la perte de sa renommée militaire et de l'ascendant qu'il possédait en Europe. « Il devait mieux dire de luy, dit Comines, qu'il perdit honneur et chevaux en ce jour, qu'on ne fit du roy Jehan de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poitiers. La douleur que le duc eut de la perte de la bataille de Grandson lui troubla tant les esprits qu'il en tomba en grande maladie. La tristesse mua sa complexion et depuis la dite maladie, il ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de sens. »

La défaite n'avait cependant point abattu le courage de Charles, et, tandis que les troupes des ligues suisses regagnaient leurs foyers, le duc de Bourgogne se préparait à rentrer immédiatement en campagne; il avait hâte, disait-il à la duchesse de Savoie, de couper sa barbe qu'il avait laissée croître depuis la déroute de Grandson. Toutes les troupes du Téméraire n'avaient pas donné dans sa rencontre du 2 mars avec les Suisses; les milices romandes et savoisiennes et la gendarmerie du comte de Romont auxquelles avait été confiée la tâche de garder la rive droite du lac

de Neuchâtel occupaient encore la vallée de la Broie jusqu'à Payerne. De Nozeroy le duc écrivit en date du 7 mars à la duchesse Yolande de Savoie et lui réitéra la promesse de ne point l'abandonner dans le danger. Le 11 mars il était de retour à Orbe, le 14 il parvint à Lausanne et établit son camp sur les *Plaines du Loup*, entre le couvent de *Bellevaux*, le bois de *Sauvabelin* et la forêt de *Vernand*.

Ce fut en vain que l'envoyé du duc de Milan, *Jean Pierre Panigarola*, s'efforça au nom de son maître de le dissuader d'entreprendre une nouvelle campagne en lui représentant que ses peuples étaient las de la guerre et que même vainqueur, il n'aurait aucun profit à retirer de la continuation de la lutte. Profondément blessé dans son orgueil, le duc Charles voulait laver dans le sang l'offense qu'il avait reçue, il répondit à Panigarola qu'il était en mesure d'établir une armée plus considérable que la précédente et persista dans son projet. Dévot de nature, il se croyait revêtu d'une mission providentielle et trois mois plus tard, le 16 juin, il écrivait aux magistrats de Dijon « de faire processions et oraisons continuelles à Dieu, notre créateur, à la glorieuse vierge Marie et à toute la cour célestiale du Paradis, afin d'être notre aide et tellement prospère que puissions avoir et obtenir victoire à l'encontre d'iceux nos ennemis. » Deux jours après il mandait aux mêmes magistrats que son armée faisait avec succès le siège de Morat et ajoutait : « mais vous ferez bien de continuer les processions de plus en plus. » Georges Chastelain, chroniqueur officiel de la cour de Bourgogne, nous fait du Téméraire le portrait suivant :

« Le duc Charles droict cy estoit un prince non si haut que le père, mais estoit corpulent, bien croisé et bien formé ; fort de bras et d'eschine ; un peu grossettes espaules, et baissait en avant ; portoit bonnes jambes et grosses cuisses, longue maint et gent pied ; n'avoit en lui rien trop de chair, ne peu d'ossement ; mais avoit corps alègre et légier, et bien disposé à toute force et travail : avoit tournure de visage un peu plus ronde que le père, mais estoit de clair brun : avoit la bouche du père grossette et vermeille ; nez très actif et bonne barbe ; portoit un vifz teint, clair-brun, beau front et noire chevelure esparce et houssue, blanc col et bien assis, et marchant regardoit vers terre ; n'estoit point tout si droict que son père ; mais bel prince estoit, et de belle présentation. Avoit faconde, telle fois fut en commencement de sa raison empêché à la bouter dehors ; mais mis en train fut très éloquent. Estoit sage et discret de son parler, orné et compassé dans ses raisons ; estoit chaud ni au moins en sa cause et bouillant à se mettre en avant, dur en opinions, mais preud'homme et juste, en conseil estoit agu, subtil, et tost couvenant : estoit actif, laborieux pas trop, et plus qu'il ne séoit à tel prince ;.. aimait ses serviteurs, bon à servir et de bonne nature et de longue retenance ;.. en courroux estoit périlleux, et en amour de bon espoir,... vivait plus chastement que commu-

nément les princes ne font,... Beuvait peu vin, si l'aimait-il naturellement, mais par sens le laissa, pour ce qu'il engendra fièbre, si but eau colorée de vin pour attremper sa colère,... n'estait enclin à nulle molesse, etc. »

En dépit des forces importantes que Charles avait réunies, on n'était pas sans crainte dans son entourage. L'envoyé du duc de Milan, accrédité auprès de la duchesse de Savoie, Don *Antonio de Aplano*, écrivait à son maître que le duc de Bourgogne dirigeait lui-même tous ses préparatifs, qu'il ne souffrait aucun avis et rendait ainsi le succès impossible. De divers côtés des conseils de prudence lui étaient donnés, le roi de Hongrie, *Matthias Corvin*, lui représenta les difficultés de la guerre qu'il allait entreprendre. L'empereur Frédéric III envoya à Lausanne des ambassadeurs chargés d'opérer un rapprochement entre le duc et les Suisses; ces derniers du reste, si l'on en excepte les Bernois, étaient enclins à la paix.

La nouvelle armée que le duc Charles rassembla aux environs de Lausanne comptait déjà à la fin mars environ vingt mille hommes, dont six mille mercenaires anglais étaient l'élément le plus solide. Mais les troupes du camp des Plaines du Loup mal nourries, mal vêtues, mal payées, souffrant du froid, montraient des symptômes d'insubordination. Composée de contingents hétérogènes, cette armée manquait de discipline, les rivalités des Anglais et des Italiens dégénéraient souvent en émeutes violentes que le duc était appelé à réprimer énergiquement. Cette soldatesque effrénée et pillarde qui fourrageait sans cesse le pays était pour les campagnes environnantes une charge écrasante. Un fort contingent d'Italiens récemment recrutés au delà des Alpes avait vainement tenté de franchir le Grand Saint-Bernard, refoulé par les Valaisans il avait dû rejoindre le duc par la Savoie. Charles habitait au milieu de son camp, dans un pavillon en charpente, construit à la hâte près du couvent des dames de Bellevaux [1]. De là, après avoir vaqué pendant la journée aux soins de son armée, il descendait à Lausanne pour entendre les vêpres à la cathédrale, puis rendait visite à la duchesse de Savoie, dans son logis de l'Evêché, et remontait le soir dans son camp. Le séjour de cette princesse et de sa cour avait attiré à Lausanne un grand nombre de seigneurs qui joints aux ambassadeurs de l'empereur, de l'Au-

[1] L'emplacement des dépendances du couvent de Bellevaux est encore marqué par deux fermes sur la gauche de la nouvelle route du Mont.

triche, du duc de Milan, de l'électeur palatin et du roi de Naples, accrédités soit auprès du duc de Bourgogne, soit auprès de la régente, et logés à l'auberge du *Lion d'or* et dans les autres hôtelleries de la rue de Bourg, donnaient à cette vieille cité épiscopale une animation extraordinaire. L'évêque de Lausanne était alors le cardinal *Julien de la Rovère*, qui devait plus tard revêtir la tiare et s'illustrer sous le nom de *Jules II;* il n'avait pas encore pris possession de son diocèse; comme il s'y rendait, nous raconte Comines, le roi Louis XI le fit arrêter à son passage à Lyon et le retint dans cette ville pendant plusieurs semaines, dans une sorte de captivité plus ou moins déguisée, afin de l'empêcher d'arriver à temps pour prévenir par son influence une nouvelle rencontre entre le duc de Bourgogne et les Suisses.

L'entrée en campagne de Charles fut retardée par les accès de fièvre dont il souffrait, maladie qui était la conséquence des fatigues excessives qu'il avait éprouvées depuis plusieurs mois. Malgré son indomptable énergie, l'échec que lui avaient infligé les Suisses l'avait singulièrement affecté, l'ayant atteint dans son orgueil, il avait réagi sur sa robuste constitution. « La douleur qu'il eut de la perte de la première bataille de Grandson, écrivait Ph. de Comines à l'un de ses correspondants, fut si grande et lui troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grande maladie et fut telle, que sa colère et chaleur naturelle estait si grande qu'il ne beuvait pas de vin, mais le matin beuvait ordinairement de la tisane et mangeait de la conserve de roses pour se rafraîchir. » L'état du duc empirant, ses médecins exigèrent qu'il se transportât à Lausanne, où il s'établit le 29 avril, suivant feu Ernest Chavannes, dans l'ancien château de Menthon. Dix jours plus tard cependant, se sentant mieux, mais trop faible encore pour supporter le poids de son armure, il monta à cheval et passa le 9 mai son armée en revue dans la plaine qui s'étend entre Saint-Sulpice, Ecublens et la Venoge. A la tête de onze mille fantassins et de huit à neuf mille chevaux il défila devant la duchesse de Savoie, sa cour et les ambassadeurs étrangers en l'honneur desquels avait été organisée cette brillante parade.

Le lendemain le duc tint un conseil de guerre pour discuter le plan de la campagne et exposer à ses généraux les dispositions à prendre en vertu de la nouvelle ordonnance militaire qu'il venait d'adopter. Instruit par les expériences malheureuses faites à Grandson, il avait cherché en effet à donner plus de mobilité à

ses troupes, à les rendre plus manœuvrières. Dans cette visée il avait réparti son armée en quatre corps combinés, formant chacun deux lignes de bataille, soit au total huit divisions appelées *batailles*, d'une force moyenne de 2500 hommes, susceptibles de se mouvoir en colonnes serrées plus ou moins profondes, selon la disposition du terrain, ou de se déployer en ligne de combat devant l'ennemi. Chacune de ces *batailles*, dont l'effectif était à peu près celui d'un de nos régiments actuels, se composait d'un détachement de grosse infanterie au centre, flanqué aux ailes d'*archers* à pied, correspondant à nos anciens voltigeurs de droite et de gauche, et soutenus par des escouades de cavaliers, ou *hommes d'armes* portant la lance et la cuirasse. La division de tête qui devait soutenir le premier choc avait un effectif double de grosse infanterie. La suivante où figurait la garde ducale était également renforcée; c'était là que se trouvaient les gentilshommes de la chambre à cheval groupés autour du grand étendard de Bourgogne. Avec la réserve commandée par le maréchal des logis marchait la garde de camp, l'artillerie et les convois.

L'ordonnance militaire du duc Charles, datée de Lausanne (mai 1476), contenait d'excellentes prescriptions sur les marches, le service de sûreté, les campements, la discipline, etc., mais la suite des événements devait montrer que si le duc possédait de réels mérites d'organisateur, il n'était pas grand tacticien. Il avait le grave tort de vouloir diriger lui-même le détail des opérations. Durant la revue du 9 mai, il parcourait les rangs armé de son bâton de commandement, allant, venant sans cesse d'une ligne de bataille à l'autre, donnant des ordres, rangeant ses escadrons sans prendre de repos et distribuant çà et là quelques horions, rudement appliqués, sur les épaules des hommes qui n'obéissaient pas assez promptement à son commandement. Son irritabilité naturelle s'était encore accrue par suite de l'ébranlement causé par sa récente maladie.

Tandis que se passaient à Lausanne les événements que nous venons de narrer, les Bernois de leur côté se préparaient en vue de la reprise des hostilités. Encouragés sous main par Louis XI, dont l'armée campait aux environs de Lyon, prête à toute éventualité, ils sollicitèrent le secours des Confédérés qui ne se décidèrent à se mettre en campagne pour une guerre défensive que lorsqu'ils sentirent Berne et Fribourg positivement menacés. Ce

ne fut pas sans peine que la diète de Lucerne octroya à Fribourg un secours de mille hommes commandés par Jean Waldmann de Zurich.

Le duc de Bourgogne avait résolu cette fois de prendre Berne comme objectif de ses opérations. Plein de mépris pour les « paysans » qu'il allait combattre, il se proposait de détruire cette cité et parlait déjà de placer sur ses ruines une pierre avec cette inscription : « ici fut la ville qui s'appelait Berne. » Le 27 mai il mit le feu aux baraquements qu'il avait élevés sur les Plaines du Loup. Quittant Lausanne à midi, il se plaça à la tête de ses troupes et alla camper le soir à Morrens. De là passant par Thierrens, où il reçut de nombreux renforts, il se dirigea lentement vers Morat. Au lieu de faire marcher ses corps par des routes parallèles, il avait disposé ses divisions les unes derrière les autres, ce qui était une première faute, car un échec subi par la première ligne pouvait entraîner le désordre dans les troupes qui suivaient. Le 9 juin le duc commença le siège de Morat, il disposait alors d'un effectif estimé à trente-six mille hommes environ, composé de Bourguignons, d'Anglais, d'Italiens, de Lombards, de Savoyards, de Vaudois et de Flamands. Il avait avec lui 70 pièces d'artillerie, sans compter les armes à feu portatives.

A l'est de Morat s'étendent des coteaux boisés ; au N.-E. une route, passant par Bourg, Altavilla, Lourtigen, Ulmitz et Guminen, conduit à Berne, le passage de la Sarine s'effectue à Guminen dont la possession acquérait de ce fait une importance stratégique particulière ; au S.-E. une ancienne route passant Prehl, Pierre à Bessy, le Wilerfeld au-dessus de Villars, Cressier et la chapelle de Saint-Urbain conduit à Fribourg ; entre ces deux voies s'étendent les plateaux de Salvagny et de Cressier présentant un front de deux kilomètres ; une troisième route aboutissant à Morat est celle qui vient d'Avenches, c'est par cette dernière qu'arrivait le duc. L'arrogance de Charles avait survécu à ses malheurs, il ne craignait pas, disait-il, les Suisses, même fussent-ils supérieurs en nombre, il les traitait de « pauvres mendiants, » se vantait de terminer en vingt jours, trente jours au plus la campagne (par le fait elle ne devait pas même durer autant) et s'efforçait de persuader à ses soldats que la victoire serait facile. Ceux-ci mal équipés, mal armés, mal nourris, ne partageaient pas sa confiance.

L'investissement de la place de Morat commença le 9 juin. Les

Bernois y avaient jeté une garnison de 1500 hommes commandés par *Adrien de Boubenberg*. Ce brave chevalier, faisant abstraction des vues personnelles dont il a été question plus haut, avait accepté avec un patriotique dévouement ce poste périlleux. Une centaine de Fribourgeois sous la conduite de d'Affry étaient venus partager cet honneur. Grâce à son effectif considérable, l'armée du Téméraire occupait toutes les collines avoisinantes et dirigeait contre la place un feu terrible. Le duc avait établi son quartier général au bois de Dominges, au sud de la ville ; près de lui, à Meyriez, était le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne, tandis que le comte de Romont occupait au nord Montelier. Les villages environnants avaient été livrés aux flammes.

Les remparts de Morat avaient été restaurés en 1470 par le duc Amédée IX de Savoie et le comte de Romont. Ses héroïques défenseurs résistèrent victorieusement à trois assauts qui eurent lieu dans les nuits du 12 au 13, du 14 au 15 et du 17 au 18 juin. Toute la population, hommes, femmes et enfants, entraînée par l'ardeur de Boubenberg, s'employait à réparer les brèches de l'artillerie bourguignonne. « Les Suisses, écrivait Panigarola au duc de Milan, sont maîtres dans l'art de la défense des places. » La situation de la garnison de Morat devenait cependant critique, car elle savait par l'exemple de Grandson qu'en cas de reddition les Bourguignons ne faisaient pas de quartier, il fallait donc à tout prix tenir jusqu'au moment où les Confédérés pourraient les dégager. Ceux-ci s'y apprêtaient, six mille Bernois occupèrent le passage de la Sarine à Guminen (à dix kilomètres de Morat) le 18 juin. La cité de Fribourg avait mis sur pied 1500 hommes, sous le commandement de *Pierre de Faucigny* et de *Jean Techtermann*, et possédait en outre dans ses murs un millier de Zuricois sous les ordres de *Waldmann*. Mais ces forces étaient encore insuffisantes pour permettre aux Suisses d'effectuer un mouvement offensif. Les Bernois sollicitèrent d'une manière pressante le secours des Confédérés et de leurs alliés. Ceux-ci arrivèrent au pont de Guminen les uns après les autres, d'abord le contingent d'Unterwald, puis ceux de l'Entlibouch, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure, de Bienne, de Souabe, d'Autriche, d'Alsace, de Lorraine (duc René), de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, de Zoug, de Glaris, du comte de Gruyères, enfin dans la nuit du 21 au 22, après une marche forcée de trois jours, les milices de Zurich, qui portèrent à environ 24000 hommes l'effectif des troupes suisses et de leurs alliés.

Dans les rangs des Confédérés figuraient le duc René de Lorraine et quelques centaines de cavaliers alsaciens et autrichiens qui leur furent d'une grande utilité, surtout dans la poursuite après la défaite des Bourguignons. Les Confédérés passèrent la Sarine à Guminen et se trouvèrent réunis à Ulmitz de grand matin, le samedi 22 juin.

Les chefs tinrent conseil et décidèrent de prendre Morat comme objectif de la journée, un fort détachement de cavalerie fut envoyé à travers la forêt de Morat pour reconnaître la position des troupes ducales; sa mission terminée, il se replia sur l'avant-garde des Confédérés et les chefs de l'armée suisse se mirent en mesure de commencer à midi l'attaque du camp bourguignon. Les contingents des cantons et de leurs alliés étaient organisés par bannières. Selon leur habitude plusieurs bannières se réunissaient pour constituer une *bataille* (Schlachthaufe), ou bataillon carré, disposé en masse profonde ; les rangs extérieurs de ces phalanges étaient armés de longues piques et de couleuvrines pour résister aux assauts de la cavalerie, les rangs intérieurs de hallebardes. Les Confédérés, suivant le cas, se répartissaient en deux ou trois *batailles*, qui prenaient les noms d'*avant-garde*, de *gros* (Gewalthaufe) et d'*arrière-garde*. Ces trois lignes évoluaient suivant les fluctuations du combat, se formaient en échelons ou exécutaient des mouvements tournants. A Morat, l'avant-garde fut placée sous les ordres de *Jean de Hallwil* (Berne), l'arrière-garde sous ceux de *Hertenstein* (de Lucerne); quant au gros de l'armée, on ignore à qui le commandement en fut confié, on attribue l'honneur de sa direction soit au bourgmestre *Waldmann* de Zurich, soit au chevalier *Guillaume Herter* de Strasbourg ; d'après certains auteurs il n'y aurait eu à Morat que deux lignes de bataille.

Le vendredi 21 juin le duc Charles après avoir disposé son armée en vue d'une attaque, fit une reconnaissance pour constater l'emplacement du camp des Suisses ; mais leurs bannières se trouvant en grande partie dissimulées par les plis du terrain, il ne se rendit pas un compte exact de l'importance de leurs forces. Persuadé de l'impossibilité où étaient les Confédérés de prendre l'offensive, il décida de ne laisser aux avant-postes que deux mille fantassins et trois cents lances sur le plateau qui s'étend entre Altavilla et Salvagny, soit à vingt minutes seulement du bois de Dominges où était son quartier général, c'est-à-dire en deçà de la forêt derrière laquelle se trouvaient les Confédérés. (Chaque lance

comptait *huit* hommes dont quatre cavaliers montés et quatre piétons.) Le reste de l'armée ducale, las d'une attente qui avait déjà duré toute la journée, se retira dans le camp.

Pendant la nuit qui suivit la pluie s'établit et elle dura encore le lendemain matin jusque vers midi. Les Suisses ayant laissé passer la nuit sans attaquer les Bourguignons, le duc fut confirmé dans l'opinion où il était que leur intention n'était pas de prendre l'offensive. Cependant l'apparition d'un détachement de cavalerie chargé par les chefs suisses d'explorer la forêt de Morat, et quelques coups de feu tirés par leurs arquebusiers donnèrent l'éveil aux Bourguignons; le duc prévenu par le Grand Bâtard d'avoir à se tenir sur ses gardes avait donné à ses troupes l'ordre de prendre les armes, et la pluie venait de cesser, lorsque soudain vers midi Jean de Hallwil à la tête d'une forte colonne en formation serrée déboucha de la forêt de Morat. Une grêle de projectiles lancés par les canons et les couleuvrines des Bourguignons n'arrêta pas la phalange suisse, qui continua sa marche en serrant les rangs. Les troupes du duc surprises revêtirent les armes. Arrivés à une distance de trois portées d'arbalète, les Suisses firent feu de toutes leurs pièces et mirent en fuite l'infanterie ducale. Les cavaliers bourguignons cherchèrent à défendre le passage d'une haie, mais, raconte l'ambassadeur milanais Panigarola, les Suisses qui n'avaient pas de casques paraient les coups avec un bras et de l'autre main empoignaient les rênes des chevaux, puis par un mouvement tournant prirent de flanc la gendarmerie ducale et l'obligèrent à tourner bride. Le reste de l'armée suisse ne tarda pas à entrer en ligne, le camp bourguignon fut envahi de divers côtés; l'armée ducale se débanda et, dit Panigarola, « entra dans le plus grand désordre dans un espace de temps plus court que celui d'un Miserere. »

La garnison de Morat avait fait une première sortie qui avait été repoussée, mais lorsqu'elle vit les troupes plus spécialement chargées du siège se préparer à la retraite, elle sortit de nouveau et poursuivit l'ennemi l'épée dans les reins.

L'aile gauche de l'armée bourguignonne, que commandait le comte de Romont, se retira par les hauteurs sans porter secours à l'aile droite. La défaite des troupes ducales se transforma en une fuite désordonnée, une grande partie des fantassins et des cavaliers bourguignons acculés contre le lac trouvèrent la mort dans les marais qui bordaient ses rives, Panigarola déclare avoir vu plus

d'un Bourguignon se jeter à terre, enlever son casque et attendre la mort, les bras étendus. Durant la bataille, Charles le Téméraire avait été perplexe et indécis, il parvint à s'échapper non sans peine avec quelques cavaliers, traversa les bois de Faoug et d'Avenches, et morne et abattu, continuant de là sa route de nuit parvint le dimanche matin à Morges.

Les Confédérés ayant de la cavalerie poursuivirent avec acharnement les fuyards et ne firent point de quartier; huit à dix mille Bourguignons périrent tant dans la bataille que dans la poursuite. Les Suisses ne perdirent que quelques centaines d'hommes. «Ce n'est pas une petite gloire pour les Suisses, dit l'ambassadeur milanais, d'avoir remporté une pareille victoire sur



Fig. 64. — La bataille de Morat, d'après une estampe de 1609, due au graveur grison Martini.

un prince qui avait donné la chasse à des empereurs et à des rois et détruit les communes les plus importantes. »

L'emplacement précis de la bataille de Morat est fort contesté. D'après une opinion longtemps reçue, les chefs des contingents suisses auraient, avant l'attaque, tenu conseil sous le tilleul de Villars-les-Moines, et c'est sur le plateau de Cressier que l'action aurait commencé et que « messieurs des Ligues se mirent en prière avant d'engager la bataille. » Un texte de Schelling et une inscription placée sur la chapelle de Cressier ont servi à étayer cette tradition. Or il est avéré aujourd'hui que cet oratoire n'est point un monument commémoratif, qu'il fut construit ou réparé en 1464, soit douze ans avant la bataille, que dès lors il fut incendié en 1622, réparé en 1697 et reconstruit à nouveau en 1767 et que c'est à cette dernière date que fut gravée l'inscription qui existe encore aujourd'hui. D'ailleurs il existait aussi sur le Bourgfeld une chapelle, qui fut démolie lors de la Réforme, et qui pouvait aussi bien être le lieu où l'armée suisse aurait invoqué la bénédiction divine avant le combat.

Suivant les derniers auteurs qui se sont occupés de la question, MM. Hans Wattelet et Max de Diesbach, l'attaque du camp bourguignon a dû avoir lieu par les hauteurs d'Altavilla et Salvagny, qui se trouvent sur le chemin direct d'une troupe venant de Guminen. L'avant-garde aurait débouché du bois près de Buggliwald et le gros au Bischenwald, là l'espace à parcourir en vue du camp bourguignon est beaucoup moins étendu que des hauteurs de Cressier et la surprise de l'armée ducale s'explique mieux. Le récit contenu dans la lettre de Panigarola au duc de Milan, retrouvée récemment, rend cette version très plausible.

Un ossuaire fut construit peu de temps après la bataille vers le bord du lac pour réunir les restes des guerriers Bourguignons et Suisses; ce monument qui blessait l'amour-propre des Français fut détruit par eux en 1798, il a été remplacé en 1822 par un obélisque.

Guerriers d'une bravoure incomparable, les Suisses ne savaient pas profiter de la victoire et c'était Louis XI qui, sans coup férir, allait recueillir les principaux fruits de cette guerre qu'il avait su habilement provoquer. Après la victoire de Morat les contingents de la Suisse centrale et orientale regagnèrent leurs foyers, où leur rentrée fut saluée par des chants d'allégresse. Les Bernois, les Fribourgeois et le comte de Gruyères envahirent le pays romand

et rançonnèrent ses principales cités, après avoir pillé Moudon et Lausanne, ils se dirigèrent sur Genève et se disposaient à envahir la Franche-Comté. L'intervention de Louis XI, qui prit en mains la défense des intérêts de sa sœur Yolande de Savoie, les arrêta dans leur marche triomphante. Un congrès réunit à Fribourg le 25 juillet 1476 les chefs des ligues suisses et les ambassadeurs de France, de Savoie et d'Autriche. Les vainqueurs de Morat n'étant point d'accord, la diplomatie française en profita pour dicter les conditions de la paix avec la Savoie. Berne qui déjà s'était emparée du Pays de Vaud fut obligée de renoncer à la plus grande partie de sa conquête, elle ne conserva que Cerlier, les quatre mandements d'Aigle, Bex, Ollon et les Ormonts et reçut en indivision avec Fribourg les baillages de Morat, Grandson, Orbe et Echallens, plus une indemnité de cinquante mille florins. Les Haut-Valaisans restituèrent le Chablais qu'ils avaient occupé et gardèrent définitivement le Bas-Valais. La jalousie des autres cantons, qui craignaient de voir Berne devenir trop puissante, vint en aide à la duchesse Yolande et lui permit de recouvrer la majeure partie de ses possessions dans la Suisse romande. L'indépendance de Fribourg fut reconnue par la Savoie.

Le redoutable lion de Bourgogne, que Louis XI n'avait pas osé affronter au temps de sa vigueur, une fois terrassé par les Suisses, reçut du roi de France le coup de pied de l'âne, ainsi que nous le verrons dans la suite de notre récit. Les guerres de Bourgogne devaient avoir à Nancy leur épilogue.

Le duc Charles n'avait pas participé au congrès de Fribourg. Après sa défaite il s'était retiré en Bourgogne. Le pape, l'empereur et le roi de Hongrie Matthias Corvin cherchaient à s'interposer entre les deux belligérants, mais le refus de Charles de restituer la Lorraine au duc René, l'allié des Suisses, laissait subsister entre eux un désaccord que la cour de France avait intérêt à maintenir. Au mois d'octobre 1476, deux des principaux capitaines bernois, *Guillaume de Diesbach* et *Adrien de Boubenberg* se rendirent en ambassade au château de Plessis-lès-Tours auprès de Louis XI. Ce prince les captiva par ses flatteries et ses largesses intéressées. N'estimant pas la guerre terminée, il ne donna qu'un acompte de 24 000 florins sur le subside de guerre de 80 000 florins qu'il s'était engagé à fournir aux Suisses. Les ambassadeurs des cantons quittèrent Plessis-lès-Tours en faisant toutes leurs réserves. De

son côté le duc René de Lorraine réclamait l'aide des Suisses pour reconquérir son duché ; avec l'appui des Strasbourgeois et des villes du Rhin, il reprit l'une après l'autre les villes de ses Etats, et rentra dans sa capitale le 6 octobre. A cette nouvelle le duc Charles leva une armée de 10000 hommes et le 26 octobre 1476 mit le siège devant Nancy.

René avant l'investissement avait regagné l'Alsace, il fit un appel au crédit, réunit des troupes, et obtint contre le paiement d'une somme de 40 000 florins l'appui d'un corps de 8000 Confédérés. Sous le commandement de Waldmann, les Suisses se dirigèrent par Bâle et Schlettstadt sur Nancy, ils furent rejoints chemin faisant par un corps d'égale force composé d'Alsaciens, de Lorrains et d'impériaux. On était alors au cœur de l'hiver, la neige tombait à gros flocons, mais le froid intense n'arrêta pas les Suisses. Le 5 janvier 1477 une bataille décisive s'engagea sous les murs de Nancy, la lutte fut acharnée. Le comte *Campobasso* (de Calabre) qui précédemment avait quitté le duc René pour entrer au service de Charles, trahit ce dernier, lorsqu'il vit la fortune l'abandonner, et le malheureux duc de Bourgogne mortellement blessé perdit la vie dans cette lutte suprême ; son corps mutilé fut retrouvé le lendemain au milieu des cadavres de ses guerriers. L'anéantissement de l'armée bourguignonne fut complet, les vainqueurs ne faisant pas de quartier, les vaincus périrent environ 4000 hommes dans cette journée. Le généreux duc René fit faire à son cousin de belles funérailles ; en contemplant les restes mortels de son adversaire abattu il fut ému de pitié : « Beau cousin, dit-il, que Dieu ait votre âme, vous nous avez causé beaucoup de douleur et de chagrin pendant votre vie. »

Après ce nouveau triomphe les Confédérés regagnèrent leurs foyers. Si l'accord avait régné entre eux ils auraient obtenu une large part dans la succession du duc Charles. Ils auraient pu prétendre à la possession de la Franche-Comté, les habitants de cette importante province ne demandaient alors qu'à se rattacher aux ligues suisses, auxquelles elle fournissait le sel et le blé nécessaires à leur consommation. C'était le rêve de Boubenberg et des hommes d'Etat bernois, qui se distinguaient par la grandeur de leurs vues politiques. Mais ces belles annexions eussent déplacé le centre de gravité de la Confédération et les Waldstætten redoutaient de plus en plus la prépondérance grandissante de l'Etat de Berne. Les jalousies mesquines des Confédérés favorisèrent les

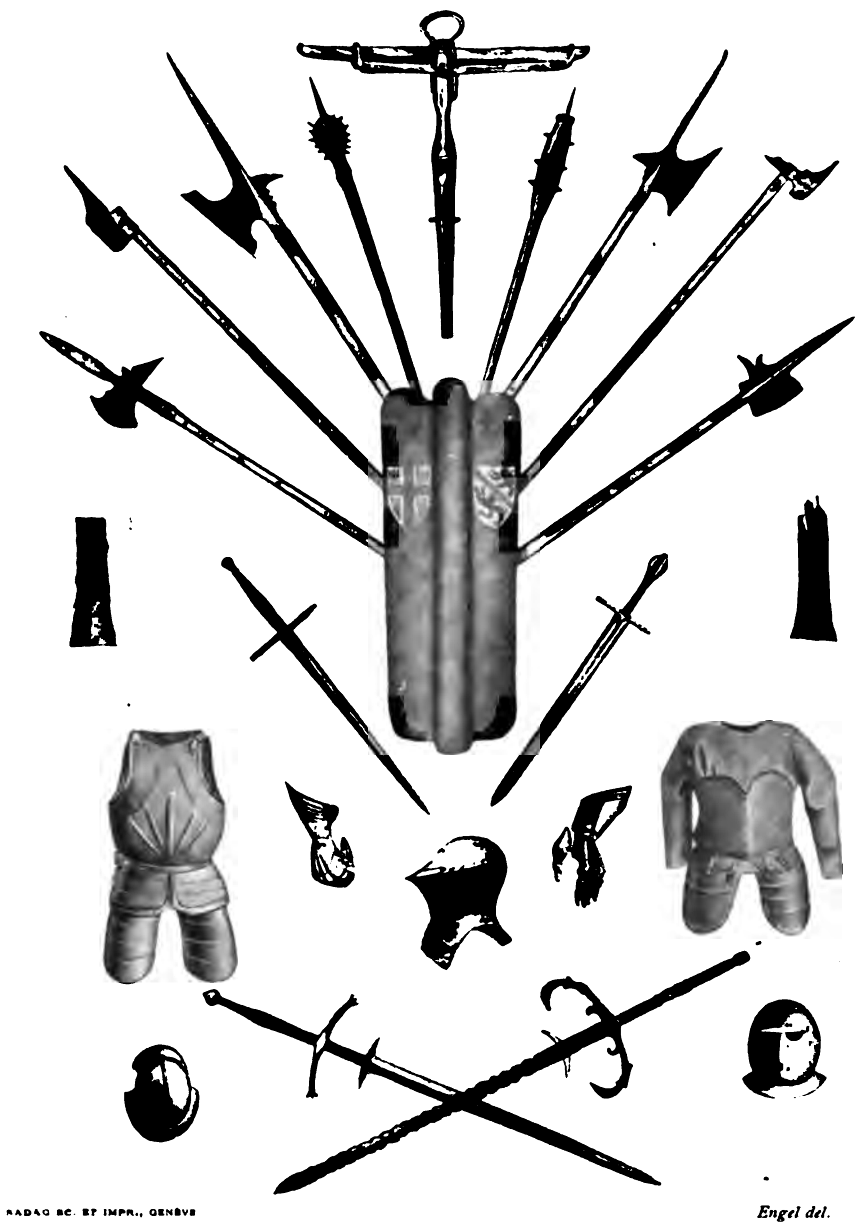
desseins de Louis XI. Ce monarque cauteleux et pervers, une fois débarrassé de son redoutable adversaire, ne songea plus qu'à éluder ses engagements. Grâce à la vénalité et à l'inexpérience des chefs suisses, il réussit à leur soutirer habilement le fruit de leurs éclatantes victoires.

Par un traité conclu le 26 avril 1477 [1], Louis s'engagea à payer aux Suisses 100 000 florins et obtint d'eux une levée de 6000 mercenaires destinés à occuper la Franche-Comté et la Bourgogne; avec sa mauvaise foi accoutumée, Louis XI ne fit pas honneur à ses engagements financiers. Des envoyés de la duchesse de Bourgogne vinrent en Suisse solliciter le protectorat des cantons en faveur de la Franche-Comté dont les habitants ne voulaient pas devenir français.

Au mois d'août la diète de Lucerne envoya à la cour de France une ambassade composée d'*Adrien de Boubenberg*, de *Waldmann*, et de *Jean Imhoff*, d'Uri. L'accueil du roi fut peu gracieux, il était fort contrarié par le mariage de la duchesse Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Ce n'était qu'avec répugnance que le glorieux défenseur de Morat s'était rendu à la cour de Louis XI et le spectacle qu'il lui fut donné de contempler n'était pas de nature à le faire revenir de ses impressions. Dégoûté des intrigues dont il était entouré, il écrivait aux Confédérés : « Ne vous laissez pas pousser par l'argent du roi et par les paroles mielleuses de ses conseillers à faire des choses que nos descendants expieraient. Je voudrais que nous ayons moins affaire avec les Français, comme nous l'avons fait, nous et nos ancêtres, du temps où nous savions sans pension protéger notre pays et ses hàbitants ; restons allemands, chers seigneurs, la langue welsche n'est pas loyale. » Rappelé à Berne, Boubenberg s'enfuit, dit-on, sous les habits d'un ménétrier ambulant ; ancien ami de la Bourgogne il ne se sentait pas en sûreté en France. Quant à Waldmann et à Imhoff, ils se laissèrent enjôler par le roi, reçurent de lui des présents et des pensions et perdirent de vue l'objet de leur mission.

Au mois de janvier 1478 les Confédérés, les villes du Rhin et le duc René firent leur paix et contractèrent alliance avec Marie de Bourgogne et son époux Maximilien d'Autriche. La diète suisse renonça à toute extension territoriale et se contenta d'une indemnité de guerre de 150 000 florins payable en l'espace de trois ans.

[1] Pour le texte de ce traité important voir *Abschied* II, page 926.



RADAO SC. ET IMPR., GENÈVE *Engel del.*

ARMES EN USAGE AU XIVe ET AU XVe SIÈCLE

Arbalète, morgensterns, hallebardes, boucliers, carquois, épées, cuirasse, gantelet, casques, cotte de maille et glaives.

Cette paix qui assurait à la maison d'Autriche la possession de la Bourgogne déjouait les plans de Louis XI qui en fut fort irrité. Avec les mercenaires suisses qu'il avait à sa solde il envahit la Franche-Comté; la Bourgogne ayant aussi engagé des mercenaires suisses, l'on vit des Suisses combattre contre des Suisses, triste spectacle qui devait dans la suite se reproduire à plus d'une reprise. Les armes françaises l'emportèrent, Joux, puis Dôle, et toutes les places fortes du pays tombèrent successivement aux mains de Louis XI.

La politique de la diète suisse était de plus en plus vacillante. Après avoir hésité entre l'Autriche et la France, qui se disputaient l'héritage du duc Charles, les chefs des Confédérés, travaillés par les émissaires de Louis XI, se laissent gagner à la cause française. et renoncent contre une somme de 100 000 florins à la possession de la Franche-Comté. Fort de leur appui, le roi de France acheva la conquête de la Bourgogne et conclut une trève avec Maximilien d'Autriche. La question de Bourgogne n'était pas définitivement tranchée, Maximilien dut abandonner en 1483 lors de la paix d'Arras la Bourgogne et la Franche-Comté; mais dix ans plus tard, sous le règne de Charles VIII, il recouvra par la paix de Senlis cette dernière province. Cette restitution de la Franche-Comté fut faite par l'entremise des Confédérés, et comme cette contrée était exposée en raison de son éloignement des autres possessions de la maison d'Autriche à une attaque de la part de la France, la diète suisse fut investie d'un protectorat sur elle. On sait que, lors de l'abdication de Charles-Quint, la Franche-Comté échut en partage au roi d'Espagne Philippe II et ne fut réunie définitivement à la France que sous le règne de Louis XIV.

Si l'on considère les résultats qu'eurent pour la Confédération les guerres de Bourgogne, on voit qu'au point de vue de son extension territoriale, ils ne furent pas en rapport avec l'effort considérable qu'elle avait accompli; ses agrandissements se bornèrent à quelques bailliages conquis dans le Pays de Vaud sur la maison de Savoie. Grâce aux menées de Louis XI et à leur défaut d'union, les Confédérés furent complètement exclus du partage de la succession de Charles le Téméraire, il ne paraît pas même qu'ils aient touché les indemnités de guerre qui leur avaient été formellement promises. En revanche ces guerres conduites par Scharnachthal, Boubenberg, Hallwil et Waldmann avec une habileté stratégique

et un sens tactique vraiment remarquables portèrent au comble la réputation de bravoure que les Suisses s'étaient déjà acquise sur les champs de bataille de Morgarten, de Laupen, de Sempach, de Næfels et de Saint-Jacques. Mais ces succès éclatants et dont les Suisses sont justement fiers, car ils peuvent hardiment les comparer aux victoires de Frédéric II à Rosbach et de Napoléon à Marengo, eurent les plus funestes effets au point de vue politique et moral.

Après s'être conduits en héros sur le champ de bataille les généraux suisses, Boubenberg excepté, se montrèrent au-dessous de toute critique comme diplomates. Unis tant qu'il s'agissait de défendre la patrie contre l'envahisseur étranger, ils sont inhabiles à profiter de la victoire, les dissensions et les jalousies cantonales jointes à leur vénalité paralysent leur action politique. On peut constater un phénomène analogue à celui qui s'est produit en Grèce après les guerres médiques, et qui démontre une fois de plus que la forme républicaine-fédérative-démocratique constitue pour une nation belliqueuse un état d'infériorité qui nuit à son extension territoriale et à son influence au dehors. Les Suisses avaient accompli des faits d'armes dans des conditions où le roi de France lui-même n'avait pas osé affronter la guerre. Mais sur le terrain politique, Louis XI, grâce à l'unité de vue qui présidait à son gouvernement, fut incontestablement plus fort.

Arrivés à l'apogée de leur gloire militaire et tout en conservant intacte leur réputation de bravoure, les Suisses ne tardent pas à aliéner leur indépendance. Encore quelques années et les voilà inféodés pour trois siècles à la politique française. Emancipés de l'empire allemand, ils tournent désormais dans l'orbite de la France, ils se placent en quelque sorte sous son protectorat et concourent indirectement à l'abaissement de la maison d'Autriche. Le système des capitulations et des pensions devint la plaie de la Suisse; oreiller de paresse, il arrêta le progrès moral et économique de la nation, il développa une vénalité déplorable et causa la perte de l'ancien régime. La diplomatie française, par les moyens corrupteurs qu'elle employa, exerça une influence démoralisante sur les gouvernements cantonaux.

Avant la guerre de Bourgogne les Suisses étaient un peuple rude qui ne connaissait pour ainsi dire pas la valeur de l'argent, dans sa lutte contre les Autrichiens, il n'avait pas eu à se défendre contre la séduction qu'exerce l'appât des richesses. Les Habsbourg,

il faut le reconnaître à leur honneur, invoquaient pour maintenir leur influence, le texte des chartes et recouraient aux armes. Louis XI introduisit dans la politique un esprit nouveau alors, n'ayant lui-même aucun respect pour la foi jurée, il spéculait sur les côtés faibles de la nature humaine, il acheta à poids d'or les conseillers de Charles le Téméraire, entre autres le célèbre Comines. Ce moyen lui avait bien réussi en France, il le pratiqua en Suisse. Ces procédés de corruption furent longtemps suivis par ses successeurs soit en France, soit dans leurs rapports avec la Suisse et avec un plein succès. Les traditions de vénalité que l'on a reprochées non sans raison à certains magistrats suisses des siècles passés n'ont disparu que lorsque après la chute du premier empire, l'influence démoralisante de la France a cessé en Suisse, et que, grâce au réveil de l'esprit national, notre peuple, repoussant les tutelles étrangères, a appris à vivre de sa vie.

CHAPITRE XXII

Politique extérieure. — Agitations intérieures. Diète de Stans. — Entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération.

Guerre contre le duc de Milan; combat de Giornico (18 décembre 1478). — Crise intérieure; diète et convenant de Stanz. — Dictature et chute de Waldmann. — Mouvements populaires. — Lutte de la ville de Saint-Gall et des Appenzellois contre l'abbé de Saint-Gall.

Les succès prodigieux remportés par les Suisses dans les guerres de Bourgogne avaient surexcité à un haut degré leur esprit belliqueux et leurs goûts d'aventures. Les acquisitions territoriales faites par Berne au préjudice de la Savoie avaient ému à jalousie les Waldstætten et les cantons orientaux qui se sentaient à l'étroit dans leurs anciennes limites. Pour rétablir l'équilibre qui s'était rompu à leur préjudice, les Waldstætten saisirent la première occasion qui se présenta. L'union héréditaire, conclue avec l'Autriche en 1477, les mettait à l'abri de toute inquiétude du côté du nord, et c'est dès lors vers le sud qu'ils dirigèrent leurs regards. Leurs relations commerciales avec la vallée du Pô

avaient déjà pris de l'importance, ils y avaient trouvé une source de profits qu'ils désiraient accroître. Après avoir occupé Bellinzone en 1419, les Uranais avaient été obligés de renoncer à cette conquête, puis en 1440 ils avaient réussi à reprendre pied dans la Léventine et par le traité (*capitulat*) de 1467 ils avaient été confirmés par le duc de Milan dans la possession de cette vallée. Ce traité fut renouvelé en 1476, mais l'année suivante, un différend s'éleva pour des questions de ponts et de pâturages entre les Uranais et la duchesse *Bonne de Savoie*, devenue régente du duché de Milan, ensuite de l'assassinat de son mari, *Galéas Marie Sforza*.

Sur ces entrefaites le pape *Sixte IV de la Rovère*, étant en guerre avec le duché de Milan, appela à son aide les Suisses. Défendre les intérêts purement matériels du saint-siège était à cette époque un moyen d'obtenir des indulgences et de faire son salut ; les Confédérés étaient naturellement enclins à obéir à de pareilles suggestions. L'ambitieux Sixte, fils d'un simple pêcheur, rêvait d'étendre sur l'Italie la suprématie temporelle du saint-siège et de constituer des apanages à ses neveux. Dans la poursuite de ce but tout mondain, il était peu scrupuleux sur le choix des moyens. Il chargea son légat d'offrir à la diète suisse, réunie à Lucerne à la fin d'octobre 1478, un subside annuel de trente à quarante mille ducats pour les engager à entrer en campagne contre la duchesse de Milan. Au premier moment les cantons hésitèrent, mais l'influence d'Uri l'emportant, dix mille hommes traversèrent le Gothard vers la fin de novembre et le commencement de décembre, sous le commandement de Waldmann et d'Adrien de Boubenberg et se présentèrent devant Bellinzone. Le siège allait suivre son cours lorsque des divergences de vues éclatent entre les Confédérés ; les uns songeaient à donner l'assaut, les autres voulaient épargner une place avec laquelle leurs négociants entretenaient d'importantes relations commerciales. Un refroidissement subit de la température s'étant produit, le siège de Bellinzone fut abandonné, Waldmann et la plus grande partie des contingents fédéraux repassèrent le Gothard, au grand mécontentement des Uranais ; un détachement de 600 hommes (Uranais, Zuricois, Lucernois et Schwyzois) demeura à Giornico pour défendre la Léventine. Pendant ce temps les Milanais avaient réuni une dizaine de mille hommes et le 28 décembre ils attaquent la garnison de Giornico que 350 Léventins étaient venus

renforcer. La vallée du Tessin en cet endroit est fort étroite et présente pour la défense des avantages dont les Suisses surent profiter. Comme au Morgarten, ils occupent les hauteurs et attendent leurs adversaires ; au fond de la vallée le sol était recouvert de glace, grâce à un torrent de montagne qui avait débordé ; au moment où les Milanais les uns à cheval, les autres à pied, s'avançaient péniblement sur l'étroit chemin, les Suisses que com-

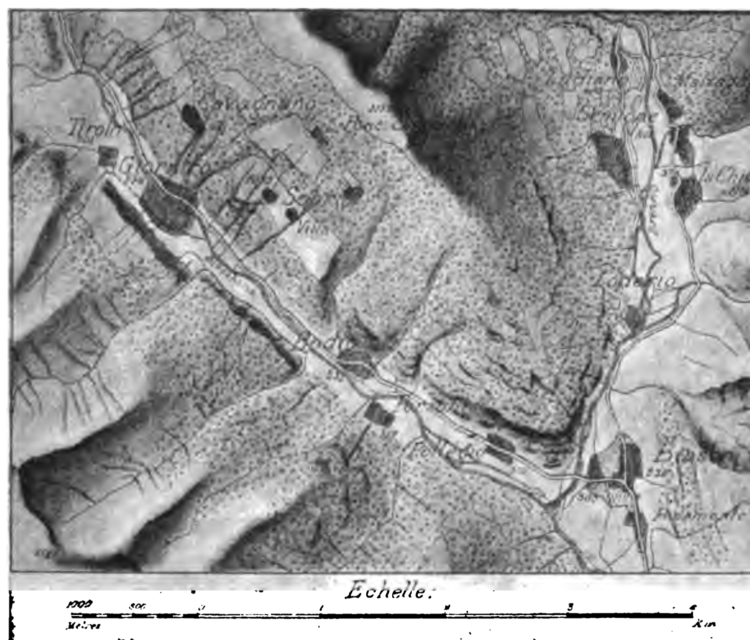


Fig. 65. — Carte du champ de bataille de Giornico.

mandait le lucernois *Frischhans Theiling*, répartis en deux détachements, l'un à *Bodio*, l'autre à *Giornico*, firent rouler sur eux des blocs de pierre et portèrent le désordre dans les rangs italiens, puis les attaquèrent avec impétuosité en poussant leurs cris accoutumés. Les Milanais prirent aussitôt la fuite, les Confédérés les poursuivirent jusqu'à *Biasca* et leur firent subir une perte de près de 1500 hommes ; un riche matériel de guerre et quelques prisonniers de marque, desquels ils tirèrent une forte rançon, tombèrent en leurs mains. Ce brillant exploit dont le principal mérite revenait à Frischhans Theiling ne coûta aux Suisses qu'une dizaine d'hommes et valut à Waldmann les moqueries des Lucernois.

Après le combat de Giornico le roi Louis XI, le pape et les

évêques de Sion et de Coire interposèrent leur médiation. Les négociations traînèrent jusqu'au printemps de 1480, la désunion des Confédérés, soigneusement exploitée par les agents de Louis XI, les empêcha de profiter comme ils l'eussent pu de la situation. Les cantons reçurent une indemnité de guerre de 25 000 florins, et les Uranais conservèrent la Léventine à la condition de remettre chaque année un cierge de trois livres au duc de Milan à titre de redevance féodale.

Les guerres de Bourgogne et d'Italie avaient procuré aux Suisses une position exceptionnelle en Europe ; de tous côtés leur alliance fut de plus en plus recherchée. Berne et Fribourg déjà unis par des traités à la France, à l'Autriche et au saint-siège, reçoivent l'évêque et la ville de Genève dans leur combourgeoisie [1], le *14 novembre 1477 ;* l'année suivante Lucerne, Uri et Unterwald renouvelèrent leur pacte avec les dizains du Haut-Valais et en 1479 (25 mars et 16 octobre) les huit anciens cantons plus Fribourg et Soleure contractèrent une alliance pour dix ans avec le roi de Hongrie ***Matthias Corvin***. Dans la pensée de ce souverain l'amitié des cantons pouvait lui être utile en lui permettant de recruter des soldats en Suisse en cas de guerre, soit contre les Turcs, soit contre l'empire ou les princes italiens.

Les vieux Suisses étaient incapables de réagir contre les mauvaises passions qui s'agitaient dans leur sein. C'est en vain que, par la décision du 21 octobre 1474, les hauts cantons, d'un commun accord, avaient formellement interdit à leurs ressortissants de recevoir des pensions d'un Etat étranger ; ces prohibitions, renouvelées du ***Pfaffenbrief*** et du ***Convenant de Sempach***, n'étaient nullement observées. Les chefs du peuple aliènent leur indépendance, ils reçoivent des pensions de la France, de l'Autriche et du pape. Cette corruption avait gagné les masses. Aux paisibles labeurs des champs, au commerce et à l'industrie, les Suisses, comme jadis les Germains, préfèrent le métier des armes et se mettent au service du plus offrant. Les mercenaires, dégoûtés du travail, s'adonnent, une fois licenciés, à l'oisiveté, mènent joyeuse vie, remplissent les tavernes, et, pour faire diversion à leur fainéantise, se livrent à de folles et criminelles équipées.

[1] Voir *Abschied*, II p. 707.

Ce fut ainsi qu'en 1477 des jeunes gens d'Uri et de Schwyz, réunis au nombre de 700 à Weggis à l'occasion du carnaval, prétextant le retard que la duchesse de Savoie mettait à s'acquitter de l'indemnité de guerre à laquelle elle s'était obligée par le traité de Fribourg, décidèrent de faire une expédition dans les pays romands. Les compagnons de la *Folle vie* portaient un étendard sur lequel étaient figurés un fou avec un chapeau à sonnettes et une truie avec ses marcassins, digne emblême de cette indigne campagne. Leur bande avinée se grossit en route de Zougois, d'Unterwaldiens et de Lucernois. Berne au passage lui ouvre ses portes. Forte de plus de 2000 hommes à son arrivée à Fribourg, elle porte l'effroi dans les Etats de la duchesse de Savoie et veut rançonner Genève qui, pour éloigner ces pillards, leur paie à chacun deux florins, donne des tonneaux de vin et fournit des garanties pour les 8000 florins que devait la duchesse de Savoie.

Ce *Beutezug* paraît avoir été fait de connivence avec les magistrats des cantons forestiers et il contribua à irriter les villes. Insensiblement il se formait deux partis dans la Confédération. Un fossé se creusait entre les cantons campagnards démocratiques, gouvernés par les landsgemeindes, et les cantons-villes où l'autorité tendait à se concentrer entre un nombre relativement restreint de familles. La différence de mœurs entre les paysans, avant tout préoccupés de leurs intérêts agricoles, et les citadins adonnés au commerce et à l'industrie, qui se manifestait déjà à la fin du XIVe siècle, va en s'accentuant. Après les campagnes de Bourgogne cette opposition prend un caractère aigu. Les Etats de Berne, Zurich et Lucerne, disposant à eux trois de forces militaires beaucoup plus importantes que ceux d'Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris, avaient joué un rôle prépondérant durant la guerre. La direction des affaires étant confiée chez eux à des magistrats habitant la même ville et se réunissant fréquemment, il leur était plus facile de s'entendre pour une action commune. Les cantons campagnards étaient disposés à reviser le pacte de Sempach et à accepter Soleure dans la Confédération, mais ils refusaient de recevoir la ville de Fribourg dans l'alliance suisse. Sans se soucier de cette opposition, Berne, Zurich et Lucerne conclurent des traités de combourgeoisie avec Fribourg et Soleure et, le 20 mai 1477, ils eurent avec les représentants de ces cités une conférence à Saint-Urbain, sur la frontière des cantons de Berne et de Lucerne. Ces alliances particulières n'étaient point contraires à la lettre des

traités conclus par Zurich et Berne à leur entrée dans la Confédération, en revanche Lucerne s'était interdit par le traité de 1332 de conclure des alliances sans le consentement des Waldstætten. Ces derniers, irrités de ce qu'ils considéraient à juste titre comme une violation des engagements pris, excitèrent contre Lucerne le peuple de l'Entlibouch, contrée aux mœurs pastorales qui avait beaucoup de rapport avec l'Unterwald.

Pierre Amstalden, aubergiste à *Schupfheim,* encouragé par son parent le landamman *Burgler,* d'Obwald, se plaça à la tête du mouvement. C'était un homme d'une taille imposante, il avait figuré en tête des gars d'Entlibouch à la journée de Morat, il supportait avec impatience l'état de sujétion auquel était réduite la population de sa vallée. Un complot fut ourdi, une attaque nocturne contre Lucerne fut convenue, mais le bruit s'en étant répandu, Amstalden fut arrêté le 24 août, jeté en prison et décapité le 24 novembre 1478. Cette tentative de soulèvement suivant de près la folle équipée dirigée contre Genève fournit aux passions déchaînées un nouvel aliment.

Trois ans s'écoulèrent, enfin les esprits s'étant un peu calmés, une tentative de rapprochement se fit. Le 28 octobre 1481, les délégués de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure assemblés à Zofingue décident de mettre les Waldstætten en demeure de renouveler l'alliance fédérale. Une diète réunit à Stanz le 18 décembre 1481 les députés des huit cantons. Mis en présence les adversaires reproduisirent leurs prétentions. Les villes demandent l'entrée de Soleure et de Fribourg dans la Confédération, les députés des campagnes s'y refusent, ils ne voulaient accorder à ces alliés qu'une situation inférieure à la leur en ce sens que Soleure et Fribourg ne pourraient ni faire de guerre ni conclure de paix sans l'assentiment exprès des huit confédérés, c'était la clause imposée à Lucerne par le traité de 1332. Il faut pour être équitable reconnaître que par l'entrée de deux nouveaux cantons-villes, les cantons campagnards perdaient cette majorité de cinq contre trois qu'ils avaient eue jusqu'alors en diète, la clause en question leur aurait conservé cet avantage. Après trois jours de discussions amères les députés des huit cantons allaient se séparer et une guerre civile était sur le point d'éclater lorsque se produisit la célèbre intervention de Nicolas de Flue.

Nicolas Leuenbrugger, surnommé *de Flue,* était né en 1417 à Sachseln; fils d'un simple campagnard, ne sachant ni lire ni

écrire, il avait passé sa jeunesse dans la maison paternelle à s'occuper du soin des bestiaux, et avait fidèlement rempli ses devoirs comme citoyen et comme soldat; il avait élevé dix enfants. Arrivé à l'âge de cinquante ans, affligé de la décadence des mœurs et poussé par son ardeur religieuse et son penchant à la méditation, il avait quitté son père, sa femme et ses enfants pour se retirer dans un ermitage situé au *Ranft* dans le Melchthal où ses concitoyens lui avaient fait élever une petite chapelle. Il vivait là dans le recueillement et la prière; la tradition nous le présente comme un homme de haute taille, avec une grande barbe, marchant nu-tête, nu-pieds, vêtu d'une longue robe de bure, le corps amaigri, la figure émaciée par le jeûne. Il n'était point triste, son abord était affable, plein de sincérité, mais il parlait peu, il disparaissait parfois de son ermitage pour s'isoler dans la forêt solitaire ou pour se rendre au couvent d'Einsiedeln. Il jouissait au près et au loin d'une grande considération; d'Allemagne et d'Italie même on venait le consulter et chercher des encouragements. Il avait conservé pour sa patrie terrestre un grand amour et ne s'était point désintéressé de ce qui la concernait. Déjà en 1478, au commencement des différends entre les villes et les campagnes, les Lucernois avaient invoqué le secours de ses lumières pour chercher une solution au conflit qui les séparait des Waldstætten. D'après le chroniqueur Etterlin ce serait sur son conseil que la diète se serait réunie à Stans. Lorsque le curé de Stans, le lucernois *Henri Am Grund*, vit la mauvaise tournure que prenaient les événements, il alla quérir le *frère Nicolas*. On ne sait pas exactement si le pieux ermite parut personnellement au milieu de la diète, ou s'il fit porter son message par le digne curé de Stans, quoi qu'il en soit l'intervention de l'ermite produisit un changement subit dans les esprits; les conseils de la sagesse mondaine avaient été impuissants à ramener la paix, l'ascendant d'une parole simple et franche s'adressant au cœur ramena dans le droit chemin les Confédérés égarés par la passion.

« L'esprit fédéral, dit M. Hilty, la sollicitude pour le salut de l'ensemble, le remords et la honte de détruire pour des causes futiles un corps politique fondé et si longtemps soutenu par la grâce de Dieu, voilà ce qui provoqua dans la diète ce merveilleux revirement, qui peut-être se serait reproduit encore en ce siècle, avant la guerre du Sonderbund, s'il s'était trouvé un second Nicolas de Flue, et si l'inspirateur du Sonderbund avait eu un cœur vraiment suisse. Dans la vie des peuples comme dans celle

des individus, le grand problème consiste à apercevoir clairement, à travers les multiples difficultés que nous créent nécessairement le développement de notre caractère et le contact avec autrui, le devoir qui nous est imposé et à atteindre cette hauteur morale qui seule fait la grandeur des hommes et des peuples. Et lorsqu'on y parvient, lorsque dans la crise décisive qui suit une longue lutte, enfin l'on prend le bon parti, on sent des jours bénis pour le peuple qui y trouve son salut, et pour l'humanité entière, à laquelle ce peuple est appelé à donner un salutaire exemple. »

Le résultat de la diète de Stans fut de mettre fin à l'alliance séparée, au *Sonderbund* des cinq villes, et de doter la Suisse d'un nouveau pacte que l'on appela le *convenant de Stans* et qui dans notre histoire constitutionnelle prend place à côté de la *charte des prêtres* et du *convenant de Sempach.*

Le pacte de Stans assure la tranquillité intérieure, les co-Etats se promettent un appui mutuel contre les entreprises violentes dont l'un ou l'autre pourrait être l'objet. Ce paragraphe visait les expéditions criminelles telles que celles de « la folle vie ». Les principes énoncés dans les pactes du 7 octobre 1370 (Pfaffenbrief) et du 10 juillet 1393 (Sempacherbrief) sont confirmés dans le texte du convenant de 1481. « Afin que tant jeunes que vieux, dit ce document, se puissent remémorer plus fidèlement toutes nos alliances jurées et s'y conforment scrupuleusement, il nous a paru bon et nous ordonnons que, dès maintenant à toujours et partout dans tous les cantons, elles soient renouvelées de cinq en cinq années avec les serments solennels. » Il était stipulé qu'après chaque guerre ou campagne les rançons et le butin seraient partagés à proportion du nombre de gens que chaque canton, ville ou pays, mettrait en ligne.

Nicolas de Flue fut étranger à la rédaction de cet important document; ce fut au zurichois Jean Waldmann, qui jouait alors le premier rôle parmi les Confédérés, que l'on en attribue la paternité. Le besoin de mettre un frein au désordre et à la licence de l'époque paraît avoir été la principale préoccupation de son auteur; remarquons en effet que l'alliance était conclue non entre les peuples, mais bien entre les gouvernements, aussi le pacte de Stans fut-il un instrument qui dans la suite permit aux oligarchies cantonales de maintenir leurs sujets sous un joug tyrannique. L'alliance de Fribourg et de Soleure n'est pas mentionnée dans le convenant de Stans, elle fit l'objet d'un pacte séparé qui interdisait à ces deux villes de conclure des traités sans l'assentiment de la majorité des huit cantons.

La personnalité la plus remarquable de la Suisse vers la fin du XV[e] siècle était le bourgmestre *Jean Waldmann,* de Zurich.

Né à Blickensdorf, dans le canton de Zoug, à l'époque de la guerre de Zurich, en 1435 ou 1436, Waldmann appartenait à une famille de simples cultivateurs ; on montre encore aujourd'hui aux voyageurs, à l'extrémité de ce village, l'emplacement de la maison où il est né, sur lequel a été élevée une construction qui peut remonter au XVI[e] siècle et porte encore son nom. La mère de Waldmann étant veuve, alla s'établir à Zurich et acheta pour son fils la bourgeoisie de cette ville en 1452 au prix de quatre florins. Le futur dictateur fut mis en apprentissage chez un tisserand, mais cet état ne lui plaisait pas, le métier des armes l'attirait davantage ; c'est ainsi qu'il prit part en 1460 à une expédition contre l'abbé de Kempten, et participa avec les troupes zuricoises aux combats de Diessenhofen, Frauenfeld et Winterthour lors de la campagne de Thurgovie. En 1462 il entra comme condottière au service du comte palatin. Remarquablement doué, il gravit rapidement les degrés de l'échelle sociale ; d'un caractère violent et dominateur, de mœurs licencieuses, il eut souvent des démêlés avec la police. Sa stature élancée, sa tournure élégante, sa verve et son esprit faisaient de lui le favori des femmes comme du peuple. En 1464 il épousa une jeune veuve, plus belle que vertueuse, qui par son premier mariage appartenait à une bonne famille de Zurich, les Edlibach. Cette union ne fut pas heureuse, mais elle le sortit de la pauvreté, le mit dans une position brillante et lui ouvrit indirectement la voie des honneurs. Il se lança dans des entreprises commerciales et débuta dans la carrière politique par les fonctions de président d'abbaye.

Les guerres de Bourgogne vinrent à point nommé pour mettre les talents de Waldmann en relief. Il participa à l'expédition d'Héricourt et assista sans y jouer un rôle important à la bataille de Grandson, la milice zuricoise combattant sous les ordres de Gœldli, l'un de ses rivaux. Par contre la victoire de Morat fut en grande partie due à son énergie. A l'approche des Bourguignons il avait été envoyé à Fribourg. Placé ainsi aux avant-postes il pressentit en temps utile le danger auquel Berne était exposé, il sollicita des renforts, se rendit à Berne à leur rencontre et, le contingent zuricois arrivé, après une marche forcée et un

court repos, il se met à sa tête, par une nuit obscure et une pluie torrentielle et à l'aube rejoint les Confédérés.

Avant et après la bataille de Morat, Waldmann fit la connaissance personnelle du duc René et ce fut lui qui commanda les Suisses à Nancy. Dans les négociations qui suivirent il représenta, avec Boubenberg et Imhoff, les Confédérés à la cour de Louis XI, dans les circonstances rappelées plus haut, ce qui lui valut une pension de 600 livres du roi très chrétien. Dès lors on le voit figurer comme délégué de Zurich aux diètes fédérales et comme chargé de mission auprès du pape et du duc de Milan qui lui conféra le titre de conseiller de cour.

Le turbulent condottière avait des capacités administratives; en 1476 il fut appelé à la direction des travaux de la ville de Zurich; en 1480 il fut élu *Oberzunftmeister*, dignité qui venait immédiatement après celle de bourgmestre à laquelle il fut élevé en 1483 contre *Henri Gœldli*, le chef du parti aristocratique. En 1485 il écarta de nouveau son compétiteur et exerça dès lors avec l'appui du parti populaire une vraie dictature à Zurich. Il s'était acquis par le commerce, le pillage et les pensions une fortune considérable pour l'époque, et vivait grandement. Il avait acheté la seigneurie de Dubelstein, se complaisait dans le luxe des vêtements et des repas, ses mœurs étaient restées dissolues comme au temps de sa jeunesse. Aux bains de Baden on le vit entouré de cinq ou six maîtresses, quoique sa femme l'accompagnât. Ainsi que beaucoup de grands démagogues, il se considérait comme une exception et ne craignait point de se mettre en contradiction avec lui-même en violant les lois qu'il avait imposées à la noblesse pour l'humilier. Autour de lui se réunissait journellement dans la taverne de l'*Escargot* une société d'amis et de convives dévoués à sa fortune et tout prêts à le seconder dans ses plans. Le Zuricois est animé, plus peut-être que les autres Confédérés, d'un grand amour-propre qui le porte à faire de sérieux sacrifices dans l'intérêt de sa ville; on a vu à plusieurs reprises des magistrats habiles arriver en flattant le peuple à gouverner cette intelligente cité un peu à la manière des *podestats* italiens. Tels furent Rodolphe Broun et Waldmann au XIVe et au XVe siècle, Melchior Hirzel et Alfred Escher au XIXe siècle.

Parvenu au faîte du pouvoir, Waldmann s'efforça, par tous les moyens, de ruiner l'influence des anciennes familles. Ce n'était point cependant un ambitieux vulgaire, il avait à cœur le déve-

loppement de sa cité adoptive. Il se signala par d'importantes réformes. Les campagnards furent astreints à se vouer exclusivement à la culture du sol, à apporter en ville leurs denrées et à y faire leurs approvisionnements, les artisans furent tenus d'habiter la ville. Waldmann réprima l'oisiveté et le vagabondage, il interdit aux jeunes gens l'enrôlement au service étranger. Il substitua la peine capitale et celle de l'emprisonnement aux amendes impuissantes à réprimer le vol et le pillage que les guerres de Bourgogne avaient fait entrer dans les habitudes. La chasse du gros gibier, la plantation de nouvelles vignes, l'arrachage des forêts, la vaine pâture, la formation des grands domaines furent prohibées ou entravées. Waldmann, chose étonnante pour l'époque, refusa à l'église le droit d'hériter et d'acquérir de nouveaux biens-fonds, il assujettit au contrôle de l'Etat les mœurs du clergé, réprima l'inconduite et l'ivrognerie des ecclésiastiques. Il rendit des ordonnances concernant les danses et autres divertissements et poussa l'amour de la réglementation jusqu'à fixer la valeur des cadeaux d'un parrain à son filleul et le nombre des convives dans les repas de noces! Cette manière bizarre d'intervenir dans un domaine qui relève de la liberté individuelle était du reste assez conforme aux idées du temps. Pour arriver à ses fins, Waldmann avait exclu les nobles des tribus et tandis qu'il réduisait de treize à six le nombre des places occupées par les *constables* (nobles) dans le petit conseil, il portait de douze à dix-huit le nombre des sièges des représentants des tribus et rendait ces derniers inamovibles.

Chacune des seigneuries du canton de Zurich avait ses lois et ses coutumes propres. Le tout-puissant bourgmestre restreignit les privilèges de la noblesse comme l'avoyer Kistler l'avait fait à Berne peu d'années auparavant. Ainsi que les potentats, Waldmann avait le goût des belles constructions qui parlent aux yeux et accroissent le prestige d'un régime politique. La *Wasserkirche*, où se trouve actuellement la bibliothèque publique, est demeurée jusqu'à aujourd'hui comme un témoin de son activité dans ce domaine, elle fut construite sur l'emplacement d'une petite chapelle et devint un sanctuaire patriotique où furent conservés les trophées remportés sur l'ennemi. Il décora aussi de deux flèches gothiques l'église romane de Saint-Félix et Sainte-Régula (Grossmunster), dont l'une était restée jusqu'alors inachevée. Vers la fin du siècle dernier, ces deux flèches ont été détruites par la foudre et remplacées par des coupoles peu élégantes en forme de mitres. Pour

s'assurer les ressources nécessaires à ces réformes, Waldmann avait naturellement dû augmenter les impôts, aux contributions indirectes il avait dû ajouter une capitation, un impôt militaire et un impôt sur la fortune, qui devaient concourir au mécontentement qui amena sa chute. Sous Waldmann les diètes fédérales se réunirent fréquemment à Zurich, les ambassadeurs étrangers y résidaient, cette ville devint ainsi la plus belle et la plus importante de la Suisse et ressaisit l'hégémonie que Berne lui avait ravie.

De si grands succès devaient fatalement enivrer un magistrat; Waldmann ne résista pas aux pièges d'une telle situation, il en vint à ne supporter aucune contradiction, son despotisme ne connut plus de bornes. On se rappelle que lors de la campagne du Tessin de 1478, Waldmann s'était retiré à la première neige avec la plus grande partie des Confédérés, laissant le champ libre aux Milanais. Cette attitude suspecte lui avait valu les lazzis des Lucernois, Frischhans Theiling l'accusa d'avoir vendu sa patrie. Waldmann, qui n'avait point les mains nettes d'or étranger, en garda rancune au capitaine lucernois, et le héros de Giornico étant venu pour affaires à Zurich en septembre 1487, fut arrêté, jeté en prison et décapité. Cet acte inqualifiable de violence ne fit que confirmer les soupçons que la vénalité bien connue de Waldmann avait déjà accrédités et souleva une légitime indignation. Lucerne n'osa pas demander satisfaction, mais la faute politique commise par le bourgmestre zuricois n'en devait pas moins ébranler son système et servir la cause de ses adversaires. Le mécontentement que suscitait sa dictature allait grandissant et des symptômes précurseurs d'une révolution se manifestaient. Ses ennemis, non sans une certaine perfidie, le poussèrent à prendre des mesures qui devaient lui aliéner l'affection de ses concitoyens. Croyant le peuple de Zurich incapable de s'opposer à ses volontés, il dicta des édits vexatoires pour les paysans et ce furent des motifs futiles en apparence qui, mettant le comble à l'irritation publique, amenèrent sa chute. En 1489, à la Chandeleur, il rendit une ordonnance prescrivant aux paysans de se défaire de leurs gros chiens de garde par le motif qu'ils faisaient du tort au gibier et aux vignes. Dans la plupart des bailliages cet arrêté fut exécuté sans difficulté, mais dans celui de Knonau plus de cinq cents paysans, tenant leurs chiens en laisse se réunirent pour protester et refusèrent de livrer à la mort leurs fidèles gardiens. Le charme de l'obéissance était rompu, quelques semaines plus tard ce furent les habitants de

Meilen et d'Erlenbach qui à l'occasion d'un baptême violèrent les lois somptuaires interdisant les grands banquets. Les contrevenants furent mis à l'amende, mais, le premier mars, 1500 hommes se réunirent à l'instigation d'un riche tisserand, nommé *Rodolphe Rellstab*, pour réclamer la suppression de l'arrêté qui avait motivé l'amende et, la fermentation des esprits gagnant de proche en proche, les paysans des bords du lac marchèrent sur Zurich pour demander le redressement de leurs griefs. La ville ferma ses portes, l'intervention des Confédérés fut réclamée conformément au convenant de Stans et Waldmann fit des concessions. Lorsque l'entente fut rétablie, le secrétaire de la ville lut le protocole du compromis devant le conseil, Waldmann sentant son prestige atteint et ne voulant pas convenir de l'échec qu'il avait subi, ordonna de modifier la teneur du protocole : « Greffier, s'écria-t-il, il te faut écrire que les nôtres ont prié humblement mes seigneurs du Conseil de leur pardonner ces désagréments au nom de Dieu, de la Vierge et de leurs ancêtres ! » Personne n'osa s'opposer à cette altération des termes de la convention intervenue entre les campagnards et le conseil, et le dictateur zuricois plus arrogant que jamais se rendit aux bains de Baden où l'attendait joyeuse compagnie.

Il arriva cependant ce qui devait arriver. Tandis que Waldmann cherchait à s'étourdir au milieu de ses compagnons de débauche, la nouvelle de son attitude devant le conseil se répandit dans les campagnes et les riverains du lac, justement froissés de la manière dont leur acte avait été altéré, se réunirent à Kussnacht et marchèrent de nouveau contre la ville. L'agitation gagna la population de Zurich, les nombreux adversaires de Waldmann jugèrent le moment venu de renverser le dictateur qu'ils abhorraient. Waldmann revint sous bonne escorte à Zurich. Mais déjà il n'était plus en sûreté au milieu de ce peuple dont il avait été si longtemps l'idole. Ce fut en vain que les députés des cantons essayèrent de s'interposer. Tandis que le bourgmestre banquetait avec eux à l'auberge de l'Epée, le 31 mars 1489, un de ses agents les plus dévoués, l'huissier *Schneevogel* fut assassiné. Sa mort que le dictateur eût voulu venger resta impunie, la réaction triomphait. Cinq cents hommes, à l'appel de *Lazare Gœldli* assiègent les portes de l'hôtel de ville. Les députés des cantons sont impuissants à dominer l'émeute. L'avoyer *Seiler*, de Lucerne, parlemente avec elle, les émeutiers exigent que *Waldmann*, *Oheim*, *Widmer*, *Binder*, et le

greffier *Ammann* leur soient livrés ! Waldmann, considérant comme au-dessous de sa dignité de suivre les conseils de ses amis qui l'engagent à fuir, tient vaillamment tête à l'orage ; lorsque les députés des cantons lui transmettent les messages de la foule, vivement ému, il leur rappelle tout ce qu'il a fait pour le bien de Zurich, il leur représente que leur devoir, à teneur des alliances, était de protéger sa personne. Ses paroles ne trouvent que peu d'écho, les Confédérés se bornent à lui faire de vagues promesses : résigné, il remet entre leurs mains la vaillante épée qu'il portait à Morat et à Nancy, et suivi de l'avoyer *Seiler* de Lucerne et de l'amman *Reding*, de Schwyz, il se constitue prisonnier. La foule triomphante manque généralement de dignité, le vaillant guerrier qui avait conduit à la victoire les bannières de Zurich, le magistrat éminent auquel cette ville était redevable du rang qu'elle avait reconquis dans la Confédération, fut bafoué par la populace. Il demeura calme cependant devant l'outrage et l'envisagea avec le même sang-froid qu'il avait opposé jadis aux bandes des Bourguignons. Il monta dans une barque qui le conduisit de l'autre côté de l'eau à la sombre tour du Wellenberg.

Le même jour une assemblée tumultueuse se réunit à la *Wasserkirche*, dans l'église que Waldmann avait reconstruite et qui faisait son orgueil ; l'ancien conseil fut déposé, un gouvernement provisoire composé de soixante membres fut établi. Les violences et l'incapacité du nouveau pouvoir lui valurent le surnom de *conseil cornu*, il avait à sa tête *Lazare Gœldli*, le principal instigateur du mouvement. Les émeutiers furent désaltérés et nourris aux frais du régime déchu, la cave et les greniers du bourgmestre furent mis à réquisition. Pour sauver les apparences une enquête fut ouverte contre Waldmann, on fit venir de faux témoins qui annoncèrent qu'une armée autrichienne était en route pour délivrer le prévenu. Pendant quarante-huit heures le malheureux magistrat fut interrogé, puis mis à la torture, ses bourreaux suspendirent à ses pieds un poids de cent-vingt livres, aucun aveu compromettant ne sortit de sa bouche ; il n'en fut pas moins condamné à la peine capitale. Le jugement, pauvrement motivé, fut lu sur la place du marché aux poissons. L'exécution de la sentence fut fixée au 6 avril.

Les juges craignaient que Waldmann ne voulût parler sur l'échafaud ; il se confessa et l'absolution ne lui fut accordée qu'à la condition qu'il ne chercherait pas à se justifier devant le peuple et

il tint parole. L'infortuné bourgmestre fut dépouillé de ses insignes de chevalier reçus à Morat et au son des cloches il fut conduit hors des remparts pour subir son supplice devant les campagnards assemblés. Il prit avec dignité congé des siens, élégamment vêtu, suivant sa coutume, il gravit d'un pas assuré les marches de l'échafaud et s'écria d'une voix vibrante: « Que ceux qui m'en ont voulu me pardonnent! Et que celui qui veut prier Dieu pour moi, lève la main et prononce avec moi Notre Père. »

Avant de quitter la vie il dirigea un dernier regard sur les tours du Grossmunster, qu'il avait fait achever et s'écria: « Oh Zurich! Zurich! ma ville bien-aimée, tu ne sais pas en ce jour ce que tu fais, » puis il tomba à genoux, fit encore une prière et livra sa belle tête au bourreau. Un silence profond régnait dans l'assistance. Lorsque son corps vigoureux retomba lourdement sur le sol, un sourd murmure retentit. Etait-ce, ainsi qu'un témoin oculaire l'affirme, un murmure d'indignation? Plus d'un esprit clairvoyant dut avoir le sentiment qu'un meurtre judiciaire venait d'être commis.

M. Eugène Secretan, dans sa *Galerie suisse*, a résumé, en termes heureux, l'impression que laisse la brillante carrière et la chute navrante de Waldmann. « Il en était de Waldmann, dit-il, comme de beaucoup de grands hommes ; aveuglé par le pouvoir suprême et les flatteries de la foule, il s'est épuré dans l'adversité. Dans une époque qui tolérait beaucoup, il scandalisa par la licence de sa conduite, il irrita par des vexations arbitraires, il ouvrit largement la main à l'or de l'étranger, et le sang de Frischhans Theiling souille encore sa mémoire. Grandes sont donc ses fautes, mais son ambition ainsi que son activité avaient un noble but; s'il voulait être le premier à Zurich, c'était pour que sa ville bien aimée fût prospère, et que la Confédération fût puissante en Europe. Il le voulait et il y réussit. Pour être un grand homme il ne lui a manqué que d'être contenu par des principes de morale; mais on les chercherait en vain dans la vie politique d'alors. »

Après la mort de l'audacieux dictateur les paysans zuricois obtinrent par l'entremise des Confédérés un ensemble de garanties connues sous le nom de *compromis de Waldmann* (9 mai 1489). La plupart des innovations du bourgmestre furent révoquées, les charges furent réduites ; les campagnards reçurent le droit de s'assembler et d'envoyer à Zurich des députations, l'idée de se faire représenter au sein du grand conseil ne semble cependant

pas avoir abordé alors leur esprit. Atteints par le mépris, les ennemis de Waldmann cherchèrent en vain à reconquérir leurs privilèges. Le conseil qui avait fait condamner Waldmann tomba en discrédit. Huit ans après Zurich revisa pour la quatrième fois sa constitution. Le grand conseil devint le centre des pouvoirs publics, élabora les lois, élut aux charges, fit la guerre, la paix et les alliances, se compléta partiellement par lui-même. Les restrictions apportées par Waldmann au nombre des constables dans le petit conseil furent maintenues et trois tribuns reçurent la charge de veiller à l'observation des lois.

La révolution de Zurich de 1489 eut un grand retentissement dans toute la Confédération. Les causes de cette révolution étaient les restrictions apportées aux droits du peuple, le gouvernement personnel, le système corrupteur des pensions. Du plus au moins les mêmes reproches pouvaient être adressés aux classes dirigeantes des autres cantons. De divers côtés, à Lucerne, à Zoug, à Schwyz, dans le pays d'Uri, dans celui d'Unterwald, l'opinion commençait à réagir contre le système néfaste des pensions.

Dans la Suisse orientale, une lutte s'engagea entre l'abbé et la ville de Saint-Gall. Pendant la première moitié du XVe siècle le prince-abbé avait laissé porter de graves atteintes à ses prérogatives ; le pays d'Appenzell s'était émancipé ; l'abbé *Gaspard de Landenberg* avait transformé son monastère en un paisible collège de chanoines et abandonné à la commune de Saint-Gall le soin de pourvoir elle-même à son administration. Mais en 1463 avec la nomination d'*Ulrich Rœsch* aux fonctions d'administrateur de l'abbaye la situation change. Ce prêtre altier, fils d'un boulanger de Wangen, avait commencé sa carrière dans le couvent comme marmiton, il fut le premier abbé plébéien de Saint-Gall; succédant à Gaspard de Landenberg en 1470, il occupa son siège pendant plus de vingt ans. C'était un homme de la même trempe que Waldmann, pratique, entreprenant, énergique, d'une infatigable activité, il se donna pour tâche de relever le prestige de sa principauté. Par sa prudence et son économie il s'assura les moyens matériels nécessaires pour arriver à ses fins. En 1468, il acheta du baron Pierre de Rarogne, pour la somme de 14 500 florins, ses droits sur le comté de Toggenbourg. Pour s'assurer la paisible possession de cette contrée, il laissa subsister ses franchises tout en percevant avec ponctualité les redevances dues par les Toggenbour-

geois. Il renouvela l'alliance que les Rarogne avaient conclue avec Schwyz et observa consciencieusement ses obligations militaires soit envers l'empereur, soit envers les huit cantons. Nous avons vu plus haut le contingent de l'abbé de Saint-Gall combattre aux côtés des Suisses dans la guerre de Bourgogne.

La nouvelle politique de la cour abbatiale portait ombrage aux Appenzellois et aux bourgeois de la ville de Saint-Gall. La coexistence de deux autorités dans l'enceinte des mêmes remparts était de nature à faire naître des différends. Pour se prémunir contre les conséquences d'une telle situation, l'abbé Rœsch conclut, en 1479, une alliance particulière avec les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwyz et de Glaris ; il obtient d'eux l'envoi d'un capitaine qui vint siéger dans son conseil et devait au besoin lui prêter l'appui du bras séculier. De plus, avec l'agrément du pape et de l'empereur, il fit construire au bord du lac de Constance, près de Rorschach, sur la colline de *Marienberg*, un nouveau couvent où il se proposait de transporter sa résidence. Cette construction, commencée en 1487, indisposait les Appenzellois, parce que cette place fortifiée commandait l'entrée de leurs possessions du Rheinthal, elle gênait les Saint-Gallois, dont la prospérité était attachée à l'existence du couvent, et mécontentait les sujets de l'abbaye, qui redoutaient des accroissements d'impôts.

Le 28 juillet 1489, un corps franc de 350 Saint-Gallois, 1200 Appenzellois et 600 hommes du Rheinthal s'étant donné rendez-vous au village de Grub, près de Rorschach, attaquèrent inopinément le nouveau couvent de Marienberg déjà prêt à recevoir ses hôtes et le rasèrent. La responsabilité de ce hardi coup de main incombait à l'avoyer *Varnbuhler* de Saint-Gall et au landamman *Schwendiner* d'Appenzell qui l'avaient secrètement ourdi. Le dommage fut évalué à 16 000 florins. L'abbé Ulrich invoqua aussitôt la protection des cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris. La répression ne fut point aussi prompte qu'il pouvait l'attendre. Les six autres cantons s'interposèrent pour amener une solution pacifique du conflit. Mais les Appenzellois et les bourgeois de Saint-Gall, grisés par le succès, n'entendaient pas raison ; ils tentèrent de soulever la Thurgovie pour fonder une nouvelle confédération. Cette attitude imprudente compromit leur cause et obligea les cantons à recourir aux armes. Vers la fin de janvier 1490, les contingents de Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris, Uri et Unterwald se réunissent : 8000 Confédérés occupent les communes saint-gal-

loises, menacent Hérisau et Appenzell et mettent, le 12 février, le siège devant Saint-Gall qui se rendit le 15 du même mois. Les Appenzellois renoncèrent à la lutte. La pacification opérée, les Confédérés exigèrent une indemnité de guerre de 10 000 florins des vaincus, et les obligèrent à payer à l'abbé une somme de 11 500 florins à titre de dédommagement. Varnbuhler et Schwendiner furent privés de leur fortune et bannis. L'abbé Ulrich mourut l'année suivante, et il ne fut plus question de transporter l'abbaye de saint Colomban sur les bords du lac de Constance.

CHAPITRE XXIII

Guerre de Souabe.

Causes de la guerre de Souabe. — Combat de Luziensteig ; invasion du Vorarlberg. — Combat du Bruderholz. — Combat de Schwaderloo. — Combat de Frastenz. — Combat de Chialavaina. — Bataille de Dorneck (22 juillet 1499). — Paix de Bâle (22 septembre 1499). — Entrée de Bâle (8 juin 1501), de Schaffhouse (10 août 1501) et d'Appenzell (17 décembre 1513) dans la Confédération.

Vers la fin du quinzième siècle la Suisse était encore considérée comme faisant partie intégrante de l'empire ; c'était à l'appel de l'empereur qu'elle avait déclaré la guerre à Charles le Téméraire; les nombreuses occasions dans lesquelles elle avait demandé à l'empereur de reconnaître ses franchises et d'étendre ses privilèges prouvent qu'elle reconnaissait encore son autorité; parfois, elle envoyait des députés aux diètes impériales. Mais, avec le temps cette dépendance de l'empire avait perdu sa signification primitive. Durant le cours du quinzième siècle les Suisses avaient pris conscience de leur valeur militaire, la guerre de Bourgogne consacra en fait leur indépendance. Après les campagnes de Grandson, de Morat et de Nancy, ils deviennent de plus en plus étrangers à l'empire. Cependant Frédéric III, identifiant les intérêts de l'empire avec ceux de la maison d'Autriche, n'avait point définitivement abandonné ses prétentions sur la Suisse et ne confirma pas la paix perpétuelle conclue par le duc Sigismond. Sur la proposition de son prudent conseiller, le comte *Hugues de Werdenberg*, il réunit en 1487 et 1488 les princes, les nobles et les villes du cercle de Souabe et forma une ligue qui devait prêter main-forte

à la maison de Habsbourg contre les ambitions menaçantes de sa rivale, la maison de *Wittelsbach* (Bavière). Frédéric comptait que les Suisses entreraient dans cette ligue. Ils s'y refusèrent quoique quelques-uns de leurs alliés, les villes de Rottweil, Constance, Buchhorn et Wangen en fissent partie, et conclurent, au contraire, une convention de neutralité avec le duc de Bavière, le 16 août 1491. Il en résulta un état de tension entre les Confédérés et leurs voisins de la Souabe.

Le 19 août 1493 Frédéric III mourut, et son fils *Maximilien* lui succéda sur le trône impérial. Afin d'établir la paix dans l'empire, et de lui donner la cohésion nécessaire pour lutter avec plus d'avantage contre les Turcs et les Français, le nouvel empereur proclama, à la diète de Worms (1495), une paix générale, et pour veiller à son exécution il créa une chambre impériale chargée de vider les conflits qui pourraient surgir entre les membres de l'empire, enfin pour faire face aux guerres il établit un impôt impérial. Se rallier à cette réforme eût été pour les Confédérés une abdication de leur indépendance, aussi répondirent-ils aux invites de l'empereur en s'alliant avec le roi de France Charles VIII, qui avait succédé en 1483 à Louis XI. Ce refus était moins dirigé contre l'empire que contre la maison d'Autriche. Du reste, tandis que les Habsbourg demandaient des prestations en hommes et en argent aux Confédérés, les Français payaient leurs services, ou du moins promettaient de les payer [1] et les cantons étaient peu portés à donner la main à une réforme faite dans les intérêts des princes et des nobles. A l'unité de l'empire, la Suisse, pour la première fois, oppose son unité nationale et prend conscience de sa qualité d'Etat indépendant.

Des circonstances particulières ne devaient pas tarder à amener un conflit positif entre les Confédérés et l'empire, ou si l'on préfère entre la Suisse et la Souabe.

Lors de la conquête de la Thurgovie, en 1460, Constance avait conservé son indépendance ainsi que la haute juridiction sur cette contrée. Il importait dès lors aux deux partis de s'assurer de sa possession, et des deux côtés elle était sollicitée. Au mois de novembre 1498, cédant à la pression exercée par la Ligue de

[1] Il est à remarquer, en effet, que les secours en artillerie et en subsides que la France s'était engagée à fournir firent défaut aux Suisses après la guerre de Souabe, comme déjà précédemment lors de la guerre de Bourgogne.

Souabe, Constance adhéra aux ordonnances impériales, ce qui privait les Suisses d'une situation stratégique importante.

Dans les Grisons, au contraire, le parti suisse l'emporta. Le 21 juin 1497 la Ligue grise conclut alliance avec Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris, et le 27 décembre la Ligue Caddée conclut alliance avec les mêmes sept cantons. L'Autriche possédait la petite seigneurie de *Ræzuns* et des droits de suzeraineté dans la ligue des *Dix-Juridictions ;* dans le Munsterthal, la suzeraineté se partageait entre l'Autriche et l'évêque de Coire. Ce partage de la souveraineté était une cause de conflits qui s'envenimèrent lorsque, après la mort de l'archiduc Sigismond, en 1496, le comté du Tyrol échut à l'empereur Maximilien. En automne 1498, au moment où les relations entre le Tyrol et la Rhétie étaient très tendues, le conseiller royal *Gossembrot* vint avec sa femme aux bains de Pfæffers ; le comte de Sargans, qui était son ennemi personnel, voulut avec l'appui des Rhétiens et des Confédérés le faire prisonnier ; il n'échappa à ce danger que grâce à l'abbé de Pfæffers. Profitant de l'absence de l'empereur, alors dans les Pays-Bas, les Tyroliens commencèrent les hostilités. Au mois de décembre 1498 ils s'emparent subitement du couvent de Munster, qui était depuis longtemps un sujet de contestation. L'alarme s'étant répandue dans les ligues, les Autrichiens furent obligés d'abandonner cette place en janvier 1499. Depuis le lac de Constance jusqu'à Mayenfeld les populations des deux rives du Rhin étaient l'arme au pied dans l'expectative, s'attendant de part et d'autre à une attaque. Dans un message resté fameux, daté de Fribourg en Brisgau, l'empereur stigmatisa en termes d'une violence extraordinaire l'attitude des Confédérés et déchaîna contre eux les lansquenets allemands. « Ce serait donc chose à jamais déplorable et honteuse, lit-on dans cet orgueilleux factum, qu'on laissât plus longtemps (les Suisses) tranquilles et sans leur infliger la peine qu'ils méritent, ces méchants rustres, qui n'ont ni vertu, ni sang noble, ni modération, mais chez lesquels on ne trouve que débauche, mauvaise foi, haine de la nation allemande et mépris de toute autorité légitime et naturelle, dont ils se sont, comme il est dit plus haut, criminellement défaits ; l'honneur de notre sainte foi, du saint Empire et de la nation allemande, exige le châtiment de ces rebelles. »

Avant que ce brandon de discorde eût été lancé, on raconte que le chancelier de l'empire ayant eu l'imprudence de dire à un

député suisse : « On a trouvé le moyen de vous donner un maître, et j'y parviendrai la plume à la main, » reçut cette mâle et fière réponse : « D'autres que vous ont déjà vainement tenté la même chose avec des hallebardes, plus redoutables que vos plumes d'oies. » Les rodomontades autrichiennes n'étaient pas faites pour apaiser les Suisses.

Le 6 février 1499 les Souabes occupèrent Luziensteig ; les Suisses les en chassèrent et remportèrent un premier avantage à *Triesen*, puis, réunis aux Grisons, ils pénétrèrent dans le Vorarlberg qu'ils ravagèrent, pillèrent et incendièrent à cœur joie. Le 20 février, l'armée souabe, s'étant concentrée entre *Hard* et *Fussach*, au sud-ouest de Bregenz, fut attaquée et défaite par les Confédérés, et laissa un millier d'hommes sur le carreau.

La guerre ainsi engagée se généralisa, un corps de Zuricois, de Bernois, de Fribourgeois et de Soleurois envahit le *Hegau*, pilla et détruisit châteaux et villages, puis pénétra dans le *Sundgau* et la *Forêt-Noire*. Le 22 mars, une troupe de 800 à 1000 Confédérés pour la plupart Soleurois, revenant du Sundgau rencontra au *Bruderholz*, au sud de Bâle, un parti d'impériaux et lui infligea une complète défaite. Dans ces divers engagements les Suisses se distinguèrent par leur discipline, et les impériaux purent imputer leurs défaites à l'impéritie de leurs chefs.

Les campagnes qui traînent en longueur avec des effectifs peu considérables sont souvent plus préjudiciables aux contrées qui en sont le théâtre que les grandes batailles rangées, tel fut le cas de la guerre de Souabe, durant laquelle il se produisit des excès bien plus ruineux que lors des guerres de Bourgogne. Battus dans toutes les rencontres, les Souabes n'étaient pas encore vaincus. Au mois d'avril, leurs troupes, sous le commandement du comte *Wolfgang de Wurtemberg*, prirent position près de Constance et se disposèrent à envahir la Thurgovie ; dans la nuit du 10 au 11 avril ils surprirent la garnison d'*Ermatingen* et incendièrent ce village, mais ce fut pour se laisser surprendre à leur tour et battre à plate couture à *Schwaderloo*. Vers la même date, les Tyroliens occupaient une position très forte à *Frastenz* près de Feldkirch, une partie de leurs troupes avait été disposée en échelons sur le *Roiaberg*, le 20 avril les Confédérés (Saint-Gallois et Grisons) formés en deux colonnes les attaquèrent et les rejetèrent de l'autre côté de l'Ill. Leur victoire fut due en grande partie à l'intrépidité d'un condottière uranais, nommé *Henri Wolleb* ; c'était un aven-

turier hardi qui racheta par sa mort au champ d'honneur une vie de brigandage et de désordre.

Sur ces entrefaites, l'empereur Maximilien, qui était encore dans les Pays-Bas, se décida à se rapprocher du théâtre des événements. Tandis qu'il se disposait à se mettre à la tête des Souabes et à reprendre l'offensive, il reçut à Feldkirch l'avis d'une nouvelle défaite de ses partisans. Les Tyroliens avaient pénétré au mois de mars dans la Basse-Engadine, puis s'étaient retirés à Méran avec leur butin ; ils renouvelèrent au mois de mai leur attaque, sous le commandement d'Ulrich de Habsbourg, et avancèrent au nombre de 15 000 dans le *Munsterthal* jusqu'à *Tauffers*. Entre *Tauffers* et *Laatsch*, la vallée se resserre et forme un défilé appelé *Calven*, en italien *Chialavaina*, où coule le *Rambach*. Sans se laisser arrêter par une position aussi formidable, 6300 Grisons descendirent le Munsterthal, formés en deux divisions, dont l'une escalada dans la nuit du 21 au 22 mai les flancs abrupts du Schleinigberg pour prendre les impériaux à dos, tandis que l'autre, à un signal convenu, les attaquait de front. Après une chaude mêlée, les Tyroliens se retirèrent, poursuivis avec ardeur, et perdirent près de 5000 hommes. Dans ce combat mémorable 300 Grisons succombèrent, parmi les braves qui se signalèrent on cite les *Marmels*, les *Planta*, les *Salis*, les *Castelberg*, les *Gouler*, les *Capol* et surtout le valeureux *Benoît Fontana* qui, mortellement blessé, encourageait les siens au combat. Mentionnons parmi les héros de cette campagne le Glaronnais *Wala* (Schouler) qui se défendit seul contre vingt cavaliers et ne se rendit qu'après en avoir désarçonné plusieurs.

L'empereur arriva à *Glourns* huit jours après cette défaite, il voulut reprendre l'offensive, mais ses troupes épuisées en étaient incapables. Au mois de juin les impériaux firent un dernier effort, une armée de 10000 hommes se concentra près de Constance et une autre d'un effectif de 16000 hommes, formée dans la Haute-Alsace, sous le commandement du prince *Henri de Furstenberg* vint camper entre *Dorneck*, *Arlesheim* et *Reinach* à deux lieues au sud de Bâle et menaça Soleure. Croyant que les Confédérés avaient dirigé toutes leurs milices du côté de Constance où l'empereur se trouvait avec des forces imposantes, le prince de Furstenberg n'était point sur ses gardes, ses soldats dispersés menaient joyeuse vie, ils dormaient, buvaient et jouaient. Soudain, le 22 juillet à midi un corps de 4000 Soleurois, Bernois et Zuricois apparut sur les hauteurs entre *Gempen* et *Dorneck* et un court combat s'engagea. Furstenberg périt dans la bagarre, ses soldats surpris furent refoulés, un

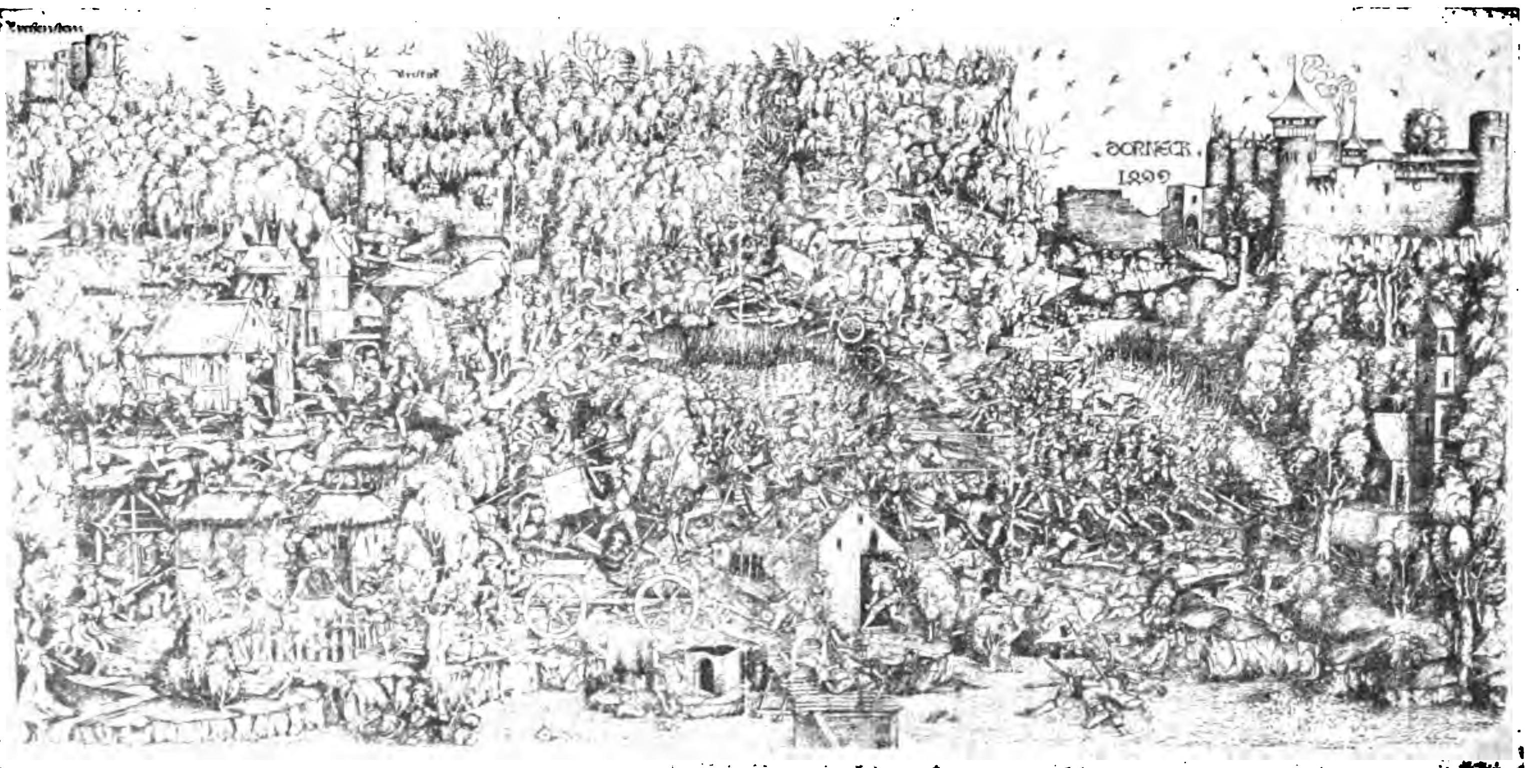


Fig. 66. — Bataille de Dorneck, d'après une gravure du temps conservée au Musée de Bâle.

corps de 1200 Zougois et Lucernois arrivés vers les six heures acheva la victoire des Confédérés qui poursuivirent les impériaux jusqu'aux portes de Bâle.

Cette succession de défaites avait affecté Maximilien, il songea au premier moment à réunir une grande armée dont il aurait pris le commandement et avec laquelle il aurait envahi la Suisse, mais ni l'empire, ni la ligue souabe n'étaient disposés à faire de nouveaux armements. A bout de ressources, Maximilien recourut à la



Fig. 67. — Carte du champ de bataille de Dorneck ou Dornach.

médiation que lui offrait le duc de Milan *Ludovic le Maure*. Ce prince, menacé d'être dépouillé de ses Etats par Louis XII, ne pouvait attendre de secours ni de l'empire, ni des Suisses aussi longtemps que durait la guerre austro-suisse et c'était ce qui l'engageait à presser la conclusion de la paix. Celle-ci fut signée à Bâle le 22 septembre 1499.

Le *traité de Bâle* est une des dates les plus importantes de l'histoire suisse. Il ne stipule pas encore la séparation politique de la Suisse et de l'empire, ainsi que devait le faire un siècle et demi plus tard le traité de Westphalie (1648), mais l'empereur reconnut aux Confédérés l'exemption des tribunaux et des impôts de l'empire et spécialement de la *chambre impériale* qu'il avait créée en 1495. La qualité de ville neutre fut attribuée à Constance; la juridiction de la Thurgovie fut mise par l'empereur à la disposition du

duc de Milan, — comme en 1866 la Vénétie le fut à celle de Napoléon III, — et le duc de Milan usant de son droit d'arbitre l'adjugea aux Confédérés. De fait la Suisse était émancipée et sortait grandie de la guerre de Souabe, la plus dangereuse de toutes celles qu'elle ait eues à soutenir. La bataille de *Dorneck* ou *Dornach* qui l'a terminée peut au point de vue des résultats être comparée à celles de Morgarten et de Sempach.

Cette victoire avait eu lieu tout près de Bâle, les bourgeois de cette ville du haut de leurs remparts avaient été, pour la seconde fois dans le siècle, témoins de la vaillance des milices suisses. Durant la guerre de Souabe, Bâle avait non sans peine conservé sa neutralité, elle avait fait partie de la ligue des villes du Rhin mais n'y avait pas trouvé l'appui solide que pouvaient lui offrir les ligues suisses. Grâce à sa position sur le Rhin, grâce surtout à l'activité et à l'intelligence de ses habitants, c'était déjà alors une cité riche et prospère dans un temps où commercialement parlant Zurich et Genève étaient loin de posséder l'importance relative qu'elles ont acquise dans les siècles suivants. Bâle était en outre devenue en 1460 le siège d'une université qui la mettait hors de pair avec toutes les autres villes du pays ; enfin au point de vue militaire elle pouvait être considérée comme un des boulevards du pays. A plusieurs reprises des alliances temporaires avaient été conclues entre les Bâlois et quelques-uns des Confédérés. Lors de l'invasion d'Enguerrand de Coucy (1355) des secours avaient été envoyés à Bâle par les cantons, en 1400, cette ville avait conclu un traité avec Berne et Soleure pour une durée de vingt ans, mais ce traité n'avait pas été renouvelé à son échéance. Lors de la première irruption des Armagnacs en 1439 des secours lui avaient également été envoyés par Berne, Zurich, Lucerne, Soleure et Fribourg. Deux ans plus tard une nouvelle alliance de vingt ans fut conclue entre Bâle, Berne et Soleure. La sanglante journée de Saint-Jacques rapprocha naturellement encore les Bâlois des Suisses. Pendant les guerres de Bourgogne, ils participèrent comme membres de la ligue des villes rhénanes aux dangers encourus par les Confédérés.

Vers la fin du quinzième siècle il y avait à Bâle deux partis, d'un côté l'évêque et la noblesse dont les sympathies étaient acquises à l'empire et à l'Autriche, de l'autre la bourgeoisie que tout devait tendre à rapprocher de la Suisse. La victoire de Dorneck décida du sort de Bâle. Quoique neutres les Bâlois avaient souffert indirectement de la guerre, un accroissement de charges publiques ayant

amené un exode d'une partie de la noblesse qui voulait par ce moyen se soustraire à l'impôt de guerre, les bourgeois demandèrent à être reçus dans la ligue helvétique. Ils entamèrent dans ce but, au commencement de l'année 1501, des négociations qui aboutirent le 8 juin à la réunion de Bâle à la Suisse. Les Confédérés, attachant un prix tout particulier à cette extension de territoire et d'influence, firent au nouveau canton une position exceptionnellement favorable. Le neuvième rang lui fut assigné en diète (avant Fribourg et Soleure). Le droit d'invoquer l'appui des Confédérés lui fut accordé sans restriction, ainsi que le droit de faire des guerres et de conclure des alliances sans avoir à solliciter l'assentiment de ses nouveaux alliés. Toutefois, en cas de différends entre cantons, les Bâlois ne furent admis à intervenir que comme médiateurs. L'arrivée solennelle des délégués suisses apportant le texte de l'alliance (Bundesbrief), le 8 juin 1501, fut l'occasion d'une belle ovation. Pour marquer le sentiment de sécurité que leur nouvelle situation leur inspirait, les Bâlois avaient ouvert leurs portes et remplacé les factionnaires par une vieille femme armée d'une quenouille.

La réunion de Schaffhouse à la Suisse suivit de près celle de Bâle et se fit dans des circonstances assez analogues. Cette jolie cité qui aujourd'hui encore a conservé le cachet pittoresque des villes de la Souabe, avait acquis l'immédiateté de l'empire sous l'empereur Sigismond en 1415. En 1454 elle contracta une alliance de vingt-cinq ans avec les huit cantons et la renouvela en 1479. Pendant la guerre de Souabe elle avait, en raison de sa position, dû fournir passage aux milices suisses qui guerroyaient dans la contrée voisine. La paix conclue, elle demanda en mai 1500 à transformer son alliance temporaire en une alliance perpétuelle avec les onze cantons et cette faveur lui fut définitivement accordée le 10 août 1501. Elle reçut le douzième rang en diète après Fribourg et Soleure. Ces accroissements territoriaux n'étaient pas envisagés avec la même faveur par tous les cantons, aussi Schaffhouse ne fut admis dans la ligue suisse qu'aux conditions faites à Fribourg et à Soleure.

Douze ans plus tard, le 17 décembre 1513, l'admission d'Appenzell dans la ligue helvétique porta le nombre des cantons au chiffre de treize. Dès lors aucune admission nouvelle ne fut accordée et le chiffre de treize ne subit plus de modification pendant près de trois siècles, soit jusqu'à la révolution helvétique.

L'empire avait reconnu en fait l'indépendance des dix cantons représentés à la paix de Bâle, mais il continua à considérer les cantons de Bâle et de Schaffhouse, ainsi que les villes alliées de Mulhouse, Saint-Gall et Rottweil comme relevant de son autorité. Les évêques de Bâle, de Coire et de Sion ainsi que les abbés de Saint-Gall, d'Einsiedeln, de Pfæffers et de Rheinau qui possédaient la qualité de princes d'empire la conservèrent et s'en prévalurent encore quelquefois, mais sans grands succès vu que leur souveraineté devint à peu près nominale.

La convention perpétuelle conclue entre l'Autriche et les cantons le 11 juin 1474 avant la guerre de Bourgogne, et renouvelée en 1477 sous le titre d'union héréditaire, mise en question par la guerre de Souabe, fut renouée à Baden le 1er juin 1511. Ce traité mit définitivement fin aux droits des Habsbourg sur la Suisse. Les deux partis : à savoir d'un côté l'empereur Maximilien, stipulant tant en sa qualité d'archiduc d'Autriche qu'au nom de son petit-fils (le futur empereur Charles-Quint) pour son comté de Bourgogne et de l'autre les douze cantons, avec l'abbé de Saint-Gall, le pays d'Appenzell et leurs alliés, se promettent mutuellement une pleine liberté commerciale, ainsi qu'une paix perpétuelle ; ils s'assurent, en outre, qu'aucune nouvelle agression militaire ne se ferait de leurs territoires respectifs contre les pays possédés par l'autre partie, même dans ceux qui n'étaient pas inclus dans l'union héréditaire. Les Confédérés prirent sous leur protection la Franche-Comté ou comté de Bourgogne et reçurent pour ce protectorat un tribut annuel de deux cents florins pour chaque canton et la moitié pour les alliés qui contractaient avec eux, le tout payable chaque année à Zurich. Ce traité constituait une réparation éclatante pour les insultes que l'empereur avait prodiguées aux Confédérés aux débuts de la guerre de Souabe et atteste la considération qu'ils avaient su inspirer à leurs adversaires.


Fig. 68. Uri 1291.


Fig. 69. Schwyz 1291.


Fig. 70. Unterwald 1291.


Fig. 71. Zurich 1291.


Fig. 72. Lucerne 1314.


Fig. 73. Glaris 1352.


Fig. 74. Zoug 1352.


Fig. 75. Berne 1353

Sceaux des huit anciens cantons. (Voir l'explication détaillée, page 448.)



Fig. 76. Ville de Saint-Gall 1412.



Fig. 77. Abbaye de Saint-Gall 1451.



Fig. 78. Fribourg 1481.



Fig. 79. Soleure 1481.



Fig. 80. Ligue Grise 1500.



Fig. 81. Bâle 1501.



Fig. 82. Schaffhouse 1501.



Fig. 83. Appenzell 1513.

Sceaux des cinq cantons et des trois Etats alliés admis dans la Confédération à la suite des guerres de Bourgogne et de Souabe.

(Voir l'explication détaillée, pages **448** et **449**.)

Explication des sceaux des pages 446 et 447.

Les sceaux que nous reproduisons ici sont ceux qui figurent au bas des lettres d'alliance des cantons et de leurs alliés.

Fig. 68. — Dans le sceau d'*Uri*, nous trouvons une tête de taureau ou d'aurochs, avec une boucle dans les naseaux; suivant A. Gautier (*Les armoiries de la Confédération et des cantons*), elle serait l'emblème de la conquête opérée par les premiers colons sur leur vallée, naguère habitée par des bêtes sauvages dont l'aurochs était le représentant le plus caractéristique.

Fig. 69. — Sur le sceau de *Schwyz*, on voit saint Martin, patron de ce bourg, partageant son manteau pour en donner la moitié à un mendiant.

Fig. 70. — Une clef avec poignée en losange est le motif central du sceau d'*Unterwald;* cet emblème est celui de l'apôtre Pierre, patron de l'église de Stanz.

Fig. 71. — Dans le sceau de *Zurich*, on voit l'image de saint Félix et de sainte Régula tenant en mains leurs têtes coupées.

Fig. 72. — Le martyre de saint Léodegar ou Léger, à qui l'on crève un œil, est pareillement représenté sur le sceau de la ville de *Lucerne*, dont il était le patron.

Fig. 73. — Le sceau de *Glaris* reproduit l'image de saint Fridolin, missionnaire du christianisme dans cette vallée.

Fig. 74. — Le sceau de *Zoug*, plus simple que les précédents, porte les armes de la ville : un écusson bleu et blanc. Suivant Adolphe Gautier, ces couleurs, qui sont aussi celles de Zurich et de Lucerne, s'expliqueraient par la situation de ces villes, dont les murs plongent dans des lacs, le bleu ou azur représente l'eau, le blanc ou argent la terre inculte, la grève.
Le rouge ou gueules, qui figure dans les armes de Schwyz, d'Unterwald et de Glaris, est par excellence la couleur royale des Francs, que les premiers colons ont apportée avec eux; la tradition prétend que le champ de la bannière primitive d'Uri était aussi rouge, que la tête de taureau se détachait en argent, et que plus tard, les habitants d'Uri, relevant immédiatement de l'empire, en auraient pris les couleurs et substitué l'or au rouge et le noir à l'argent.

Fig. 75. — Le sceau bien connu de *Berne* est l'un des plus caractéristiques; il y a évidemment une concordance étroite entre son ours, en allemand Bär, et le nom de Berne; reste à savoir lequel des deux mots est l'origine de l'autre. Suivant une légende, le duc Berthold V de Zæringen aurait tué un ours sur l'emplacement de la cité qu'il allait fonder; la plupart des auteurs, dit Gautier, font dériver les armes du nom, ce seraient des armes parlantes, le nom de Berne viendrait de Vérone, ancienne province des Zæringen, qui se nomme Bern en allemand. Une opinion, généralement admise comme la plus probable, veut qu'il existât sur l'emplacement de la ville, antérieurement à sa fondation, un village ou château appelé Berne; ce radical viendrait du gothique ou du celtique, il se retrouve dans la composition de plusieurs noms d'endroits comme Berlin et Berneck. L'emblème de l'ours aurait été choisi par Berthold V comme représentation du plus puissant des carnassiers de nos contrées, afin d'exprimer que sa création devait être redoutée, pronostic qui s'est vérifié. Dans l'origine, l'ours était *de sable, passant en fasce dans un champ d'argent,* les couleurs de la ville étaient alors le noir et le blanc; plus tard, vers la fin du treizième siècle, le champ de l'écu et le drap de la bannière furent teintés de rouge, et l'ours représenté dans une bande d'or montante posée sur le champ; dès lors, les couleurs de cette valeureuse république furent le rouge et le noir.

Fig. 76, 77 et 83. — On raconte que le missionnaire Gall, ayant bâti sa cabane au bord du Steinbach, y fut surpris un jour par un ours, auquel il ordonna d'aller chercher du bois; l'animal obéit et, en récompense, le saint homme lui donna un pain, mais en lui enjoignant de quitter le pays pour toujours. Cette légende explique



SADAG SC. ET IMPR., GENÈVE *Engel del.*

ARMES EN USAGE AU XV[e] SIÈCLE

Glaive, hache d'armes, coiffures, arquebuses, drapeau, bombardes, couleuvrine et mortier. Les quatre bouches à feu reproduites sur cette planche sont au Musée de Morat, suivant M. Stajessi elles faisaient partie de l'armement des remparts de cette ville, leur type est celui de la fin du XIV[e] et du commencement du XV[e] siècle.

cet emblème dans les sceaux du couvent et de la ville de Saint-Gall, ainsi que dans celui d'Appenzell. Sur le sceau du couvent, le saint figure avec l'ours. Comme armoirie, l'abbé portait *d'or à ours de sable levé en pied ;* la ville : *l'ours de sable levé en pied en champ d'argent lampassé et armé de gueules.* Le même motif se trouve reproduit dans le sceau d'Appenzell.

Fig. 78. — Le sceau de Fribourg représente une tour crénelée accompagnée à sénestre d'un mur crénelé; cette image est l'emblème parlant de la forteresse bâtie par le duc Berthold IV de Zæringen et qui a donné aussi son nom à la ville : *Freie Burg ;* la couleur de l'armoirie correspondant au sceau était d'*azur à la tour crénelée d'argent.* A cette armoirie, qui a été conservée comme armoirie municipale, est venue s'en substituer une autre consistant en un écusson coupé sable et argent. L'aigle qui figure dans le sceau est des Zæringuen et des Furstenberg.

Fig. 79. — Le sceau de *Soleure* porte la figure de saint Ours, patron de la ville, armé de toutes pièces comme un chevalier, flanqué de deux écussons coupés gueules et argent, avec l'aigle impérial en cimier.

Fig. 81. — Les ligues grisonnes, éprouvant le besoin d'un emblème unique, adoptèrent pour leur confédération le sceau de la Ligue Grise, consistant en une croix florencée. Le choix de ce signe par les ressortissants de la Ligue Grise ellemême était un acte de déférence pour l'abbé de Dissentis. Leurs armoiries étaient *parti argent et gris,* différentes de celles de l'abbé qui portait *de gueules au sautoir d'argent.* Suivant Adolphe Gautier, le qualificatif de *gris,* appliqué à la plus ancienne des trois ligues, n'aurait pas trait à la couleur des sarreaux que portaient les gens de la contrée, il devait être pris au figuré et signifierait ancien ; dans la langue rhéto-romane, les hommes du pays s'appellent *Grisch,* par opposition aux colons étrangers qui sont venus plus tard habiter ces contrées; grisch (en allemand grau) désignerait ainsi l'autochtone, l'ancien habitant qui prédominait dans cette ligue. De là, le gris comme couleur auquel est venu se joindre l'argent; le gris n'étant pas une couleur héraldique, a été remplacé par les émaux qui s'en rapprochent le plus, soit le sable ou l'azur. Plus tard, lorsque la Confédération grisonne se constitua en canton, elle adopta des couleurs communes à tout le pays, en empruntant le gris, figuré par du noir, à la Ligue Grise, l'argent à la Ligue Caddée qui portait *d'argent au bouquetin effaré de sable,* et l'azur à la Ligue des Dix-Juridictions qui portait *écartelé d'or et d'azur à la croix de l'un à l'autre.*

Fig. 81. — Le grand sceau de Bâle portait l'image de sa cathédrale. Les armes de la ville sont dérivées de celles de son prince-évêque, qui portait en *champ d'argent sa crosse de gueules posée en pal, l'extrémité supérieure recourbée en chef et tournée à sénestre, et l'extrémité inférieure terminée par trois pointes.* La ville porte la même figure, mais de sable et non de gueules. Comme support des armes, on voyait figurer à l'origine des lions, et plus tard, à partir du quinzième siècle, l'écusson s'appuie sur un animal fabuleux, sorte de chimère ou dragon ailé appelé *Basilisk,* qui rend les armes parlantes.

Fig. 82. — On a fait dériver le nom de Schaffhouse des mots *Schaf* (brebis) et *Haus* (maison) ; la vraie étymologie du nom est *Schiffhausen* ou *Schifferhausen, Navium domus* en latin. On dit *Scaph* pour vaisseau en vieil allemand (comme en grec skaphos), l'origine de la ville était une halte de bateliers. C'est ainsi, par suite de cette erreur, que les armes de la ville sont devenues faussement parlantes, elles étaient d'*or au bélier saillant de sable lampassé de gueules, couronné, accorné et onglé du métal du champ ;* un autre blason, vraisemblablement le plus ancien et qui a été conservé comme armoirie municipale, porte : *en champ d'or au demi-bélier de sable mouvant d'une maison* (*ou d'un château crénelé*) *d'argent placé à sénestre sur une terrasse* (*ou sur un mont*) *de sinople.*

CHAPITRE XXIV

Guerres d'Italie ; conquête de Lugano, Locarno et Bellinzone. — Bataille de Novare (5 juin 1513).

Etat de l'Italie à la fin du quinzième siècle. — Participation des Suisses aux campagnes de Charles VIII et de Louis XII. — Ludovic le Maure enrôle des bandes franches en Suisse; les mercenaires suisses à la solde du duc de Milan refusent de combattre leurs compatriotes au service de France. — Louis XII, devenu duc de Milan, se refuse à tenir les promesses faites aux Confédérés; irruption des Suisses dans le Milanais ; traité d'Arona (11 avril 1503) ; le comté de Bellinzone est cédé par Louis XII aux cantons de Schwyz et d'Unterwald. — Diète impériale de Constance. — Rupture de l'alliance française. — Jules II et Matthieu Schinner. — Les Suisses concluent une alliance avec le saint-siège (14 mars 1510) et avec l'Autriche (7 février 1511). Formation de la sainte-ligue entre le saint-siège, l'empire, Venise, l'Espagne, l'Angleterre et les Confédérés. — Conquête du Milanais par les Suisses (1512) ; rétablissement des Sforza sur le trône de Milan. — Annexion de Lugano, Locarno, Mendrisio et du val de Maggia à la Suisse; de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio aux Ligues Grises. — Occupation de Neuchâtel par les Confédérés. — Diète de Baden. — Entrée de Maximilien Sforza à Milan. — Réconciliation de Louis XII avec Venise. — L'armée française reprend l'offensive. — Bataille de Novare; défaite des Français.

Depuis les temps où les Gaulois, puis les Cimbres, envahirent l'Italie, jusqu'à nos jours, ce pays ensoleillé a toujours exercé sur les nations septentrionales un attrait magnétique. Après les Germains et les Francs, les Allemands et les Français se sont rués sur la plaine du Pô, objet de leurs ardentes convoitises. Les Suisses aussi prirent part à cette curée, au quinzième siècle et au début du seizième. Mais, loin de leurs foyers, ils n'observaient pas la discipline qu'ils savaient s'imposer dans les guerres défensives; les expéditions au delà des Alpes ne furent point couronnées des mêmes succès que les campagnes de Bourgogne et de Souabe. Lors des premières guerres contre le duc de Milan, à Arbédo et à Giornico, le défaut d'entente entre les chefs compromit la réussite de ces opérations militaires.

Pour avoir sur la politique européenne une action en rapport avec l'importance des victoires qu'elle venait de remporter sur les Bourguignons et sur l'empire, il eût fallu à la Suisse un gouvernement fortement organisé. Or, tandis que, autour d'elle, se formaient de grands Etats, les Suisses demeuraient divisés ; leurs diètes étaient des congrès, les députés qui les composaient votant

sur instruction, leurs délibérations étaient lentes et difficiles ; aucun pouvoir central ne présidait aux destinées de la nation. Pas d'armée permanente, les miliciens s'armant et s'entretenant à leurs frais, se croyaient en droit de discuter les plans de campagne ; leurs chefs ne pouvaient compter sur leur obéissance que pour autant qu'ils avaient conquis leurs suffrages ; l'armée se transformait parfois en landsgemeinde et prenait sous l'empire des circonstances du moment des résolutions contradictoires sans vues d'ensemble.

Les nombreuses campagnes auxquelles les cantons avaient pris part, avaient eu pour conséquence la formation d'une classe de militaires de profession, ne rêvant que guerres et combats, dégoûtés des travaux des champs et de l'atelier, véritables soudards, prêts à s'enrôler pour n'importe quelle cause à condition de gagner de l'argent ; les mots de patrie, d'honneur national, de bien public n'avaient plus de prise sur eux, et peu leur importait de combattre sous des drapeaux différents. La guerre de Souabe terminée, ces aventuriers cherchèrent carrière en Italie où se passaient des événements importants. Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, l'Italie était au quinzième siècle le pays le plus cultivé et le plus riche de l'Europe. La civilisation antique répudiée par l'Eglise au moyen âge était revenue en faveur, des princes éclairés encouragent les savants et les artistes, l'industrie et le commerce atteignent un degré de prospérité inconnu au nord des Alpes. En revanche, les anciennes mœurs s'altèrent, l'esprit guerrier s'affaiblit ; au lieu de marcher en personne au combat, comme au temps de Barberousse, les Italiens ont recours à des mercenaires. Avec l'introduction du système des troupes soldées les luttes changent de nature, le calcul l'emporte sur la passion, car le condottière a intérêt à ménager ses hommes, la guerre devient un art.

En Italie comme en Suisse l'unité politique manquait, de nombreux Etats sans lien commun se développent séparément les uns des autres, se jalousent et s'affaiblissent réciproquement par des luttes séculaires. Au premier rang figuraient le royaume de Naples et le duché de Milan, celui-ci avait à sa tête la famille des Sforza qui, à la suite du mariage de son chef, *François Sforza,* — u heureux condottière, — avec une fille naturelle de *Philippe-Marie Visconti* était arrivé à s'emparer du pouvoir en 1447. A François Sforza succédèrent son fils *Galéas-Marie* et son petit-fils *Jean-Galéas-Marie,* qui fut dépossédé du pouvoir en 1489 par son oncle

Ludovic surnommé *le Maure* à cause de son teint olivâtre. Se sentant peu en sécurité dans une situation qu'il avait usurpée, Ludovic le Maure s'allia avec le roi de France Charles VIII et l'engagea, comme héritier de la maison d'Anjou, à revendiquer le trône de Naples qu'occupait Alphonse II d'Aragon.

Charles VIII, jeune, ambitieux, d'un esprit médiocre, abandonnant la prudente politique de son père, réunit une magnifique armée, avec une artillerie considérable et marcha à la conquête de l'Italie (1494). Cinq à six mille Suisses s'étaient rangés sous ses drapeaux. Ils formaient l'avant-garde de l'armée. Leur belle stature, leur air martial fit une grande sensation sur les Italiens. Ils défilaient dans les villes au pas cadencé des fifres et des tambours. Ils portaient une veste courte, de couleurs variées, ajustée, dessinant les membres et contrastant avec les larges pourpoints en usage dans la péninsule ; les plus glorieux avaient orné leurs coiffures de grandes plumes qui flottaient au vent ; les premiers rangs étaient armés de dagues et de hallebardes avec lesquelles ils frappaient d'estoc et de taille ; le gros de la troupe suivait armé de piques en chêne, longues de dix pieds, que le soldat suisse maniait avec une grande dextérité.

En peu de semaines Charles VIII traversa la péninsule, il rançonna les Florentins, traita Rome en ville conquise et arriva devant Naples le 22 février 1495 sans rencontrer de sérieuse résistance. Abandonné par ses troupes, le roi Alphonse abdiqua en faveur de son fils Ferdinand II, et celui-ci quittant sa capitale s'enfuit dans l'île d'Ischia. Charles VIII entra dans Naples comme un triomphateur aux acclamations du peuple. Il prit le titre de roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, et donna de splendides fêtes. Mais il est plus facile parfois de faire une conquête que de la conserver.

Tandis que l'armée française, jouissait à Naples de sa facile victoire, et, comme jadis les Carthaginois à Capoue, s'adonnait à de folles orgies, les Italiens, revenus de leur stupeur, avisent aux moyens de se débarrasser de l'étranger. Une coalition, connue sous le nom de *Ligue de Venise*, se forme entre le pape, l'empereur, le roi d'Aragon, les Vénitiens et le duc de Milan. Charles VIII, dont l'armée avait été diminuée par les maladies, pressé de toutes parts se voit contraint de quitter Naples où il laissa toutefois une garnison. La retraite fut difficile ; au passage des Apennins la nombreuse artillerie que Charles VIII traînait à sa suite lui devint une cause d'embarras ; il fallut la faire monter et descendre des che-

mins abrupts où jamais char ni charrette n'avait passé. Les Suisses, dans cette occurence, lui furent d'un grand secours ; sous la direction de *La Trémouille*, qui lui-même mit la main à l'œuvre, ils s'attelèrent aux canons, et, en cinq jours, leurs bras vigoureux transportèrent toute l'artillerie d'un côté de la montagne à l'autre. Les coalisés voulurent barrer à Charles VIII sa retraite, mais il défit les Milanais à *Fornoue* (22 kilomètres de Parme) le 5 juillet 1495 et rentra en France.

Ludovic le Maure qui, par ses intrigues, avait attiré Charles VIII en Italie, puis par d'habiles alliances avait réussi à l'en faire sortir, avait tout lieu de redouter les suites de son odieuse conduite. Le temps manqua à Charles VIII pour la lui faire expier ; ce monarque indolent et frivole, dont le seul mérite fut d'avoir, par son mariage avec Anne de Bretagne, réuni le duché de Bretagne à la couronne de France, mourut à Amboise le 7 avril 1498 des suites d'un accident et laissa son trône à son cousin Louis XII.

Le nouveau roi avait des prétentions sur le duché de Milan, du chef de sa grand'mère Valentine Visconti, dont les droits avaient été foulés aux pieds par les Sforza. Parvenu au pouvoir, « il engagea la France plus avant que n'avait fait Charles, dit Guizot, dans cette folle voie des conquêtes lointaines, imprévoyantes et incohérentes qui devait coûter à son successeur, François Ier, sa captivité de Pavie et le déplorable traité de Madrid. »

Ses desseins étant connus, Ludovic le Maure, pour les déjouer, rechercha d'utiles alliances. Lors de la guerre de Souabe il avait cru à la victoire de Maximilien et avait fermé ses marchés aux Confédérés ; à la nouvelle de leurs succès il se rapprocha d'eux pour obtenir leurs secours, il s'interposa, ainsi qu'on l'a vu plus haut, comme médiateur entre les cantons et l'empereur. La paix de Bâle conclue, les enrôleurs français, italiens et allemands affluent en Suisse. Mais avant que les Confédérés, divisés d'opinions, eussent eu le temps d'intervenir efficacement sous une forme ou sous une autre, Milan tombait au pouvoir des Français. Au mois d'août 1499, Louis XII qui, au préalable, avait conclu alliance avec Venise, envahit le Milanais avec une armée de 25 000 hommes, dont 5000 Suisses. Quoique possédant des forces à peu près égales à celles des Français, Ludovic le Maure, pris entre deux feux, ne tint pas tête à l'orage. Au moment de quitter Milan il dit aux ambassadeurs vénitiens : « Vous m'avez

amené le roi de France à dîner, je vous préviens qu'il ira souper chez vous. » L'avertissement était sage, les Vénitiens s'arrangèrent pour n'avoir point de souper à servir aux *forestieri*. Sa conquête achevée, Louis XII repassa les Alpes au bout de peu de semaines, laissant pour gouverneur du Milanais le vaillant condottière *Trivulce* qui, quatre ans auparavant, avait quitté le service du roi Ferdinand de Naples pour passer à celui de Charles VIII. Dans son malheur bien mérité, Ludovic le Maure s'adressa à l'empereur. Maximilien ne lui donna que de belles paroles, — les Habsbourg en ont toujours été prodigues ; — voyant qu'il n'avait rien à attendre de ce côté, il s'adressa aux cantons. Les Confédérés étaient disposés à l'entendre, car ils avaient plus d'un grief contre la France. Durant la guerre de Souabe, en effet, Louis XII avait, comme Louis XI lors de la guerre de Bourgogne, contribué à attiser le feu, et pas plus que Louis XI il ne les avait soutenus efficacement, et tenu ses promesses. La politique chevaleresque des Français, dont on parle souvent, avait subi un de ces temps d'éclipse auxquels elle est fréquemment sujette. Puis le Milanais conquis, Louis XII avait congédié ses auxiliaires suisses sans les payer, et avait refusé de s'expliquer sur les relations commerciales des cantons avec la Lombardie. Dans ces circonstances, Ludovic le Maure réussit sans peine à enrôler 11 000 Suisses, 7000 lansquenets allemands et 2000 Italiens, et, lorsqu'il sut que les Milanais commençaient à être las du joug tyrannique des Français, il entra en campagne et reconquit sa capitale avec la même facilité que les Français avaient mise à la lui ravir. Puis, poursuivant sa veine, il met, en février 1500, le siège devant Novare.

De son côté Louis XII, sans se mettre en peine des sommes qu'il devait aux Suisses, invoqua les traités et demanda des auxiliaires. Ses enrôleurs, semant l'or à pleines mains, en recrutèrent 24 000 qui franchissent le Saint-Bernard et rejoignent l'armée française devant Novare. C'est ainsi qu'il arriva que des mercenaires suisses se trouvèrent en présence les uns des autres rangés sous des bannières adverses ; ils refusèrent de combattre. La diète, pour éviter cette lutte fratricide, ordonna aux mercenaires que Ludovic le Maure avait engagés sans son assentiment, de rentrer en Suisse, ce qu'ils firent. Se voyant abandonné, le malheureux prince tenta de s'échapper sous un déguisement et se cacha dans les rangs des Suisses, une hallebarde sur l'épaule. Mais sa tête

avait été mise à prix et un Uranais nommé *Tourmann* le dénonça. L'infortuné monarque, qui peu de semaines auparavant avait gracieusement relâché le chevalier Bayard tombé entre ses mains, fut conduit à Lyon, interrogé comme un criminel, puis enfermé au château de Loches, en Touraine, où il fut tenu dans une captivité très dure « sans livres ni papier ni encre » qui fut adoucie dans la suite, mais ne se termina qu'à son décès survenu au bout de huit ans. Le traître qui l'avait livré étant rentré en Suisse fut condamné à mort, ses complices perdirent leurs grades et furent condamnés à de fortes amendes. Cette juste sentence nous montre que le sentiment de l'honneur s'était maintenu en Suisse en dépit de la dépravation des mœurs qu'avait engendrée le détestable système des capitulations. Le respect dû au malheur dont les Suisses ont donné tant de fois des preuves est un trait national qu'il importe de relever.

Le triomphe de Louis XII était complet. Il reprit possession du duché de Milan et tous les princes de la péninsule le félicitèrent hautement, tout en faisant des vœux secrets pour sa ruine. Quant aux Suisses, ils repassèrent les Alpes peu satisfaits, car le roi de France leur devait trois cent mille couronnes et ne remplissait pas ses obligations. A ce grief s'en ajoutait un autre plus grave. Lorsque Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans et comte d'Asti, avait en 1495 voulu une première fois faire valoir ses droits sur le duché de Milan, il avait, en demandant aux cantons leur concours, promis de leur céder les seigneuries de *Locarno*, de *Lugano* et de *Bellinzone* le jour où il aurait réussi à entrer en possession de l'héritage de son aïeule[1]. Mais ce souverain sans foi ni loi, qui en montant sur le trône de saint Louis désarma ses adversaires par ce mot célèbre : « Le roi de France ne venge pas les injures faites au duc d'Orléans, » étendait à ses dettes la même faculté d'oubli.

Une fois, en effet, maître du Milanais, il ne fit point honneur à ses engagements envers les Confédérés, et malgré leurs instances il conservait Lucarno, Lugano et Bellinzone. Uri, Schwyz et Unterwald étaient, en raison de leur commerce, plus particulièrement intéressés à une extension territoriale au midi des Alpes; outrés des procédés de Louis XII, ils résolurent d'occuper militairement ces contrées. En 1500, un corps de troupes des Waldstætten s'empara de Bellinzone. Louis XII protesta vainement contre cette occupation. La querelle s'envenima, des acomptes

[1] Voir *Abschied* III, p. 487.

furent payés sur les arrérages dus aux mercenaires suisses, mais les trois cantons n'entendaient pas se dessaisir de leur annexion, et, pour tenir en respect les Français, ils appelèrent les Confédérés à leur aide. Au cœur de l'hiver, en février 1503, quarante mille Suisses passent le Gothard, répandent la terreur devant eux et vont mettre le siège devant Arona. Les populations de la Lombardie, lasses du joug français, étaient prêtes à se soulever, le roi avait d'ailleurs besoin de toutes ses forces pour la conquête du royaume de Naples que lui disputait Ferdinand d'Aragon ; il ne lui convenait pas de se brouiller avec les Confédérés, il céda donc à leurs exigences. Par le traité d'Arona du 11 avril 1503, Louis XII, en sa qualité de duc de Milan, et en réservant l'assentiment de l'empereur, concède à perpétuité aux cantons d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald la seigneurie de *Bellinzone*, avec les deux villages d'*Isona* et de *Medeglia*, au sud du mont Cenere et le val de *Blegno*.

L'équipée d'Arona avait montré à Louis XII que la conservation du duché de Milan dépendait du bon vouloir des Suisses. La Confédération avait obligé la France à subir ses exigences et à remplir les obligations du duc d'Orléans.

Les cantons s'engageaient de plus en plus dans la politique européenne. Ils étaient devenus les arbitres entre le roi de France et l'empereur d'Allemagne, ils pouvaient à leur gré attribuer à l'un ou à l'autre des deux rivaux le duché de Milan que tous deux convoitaient. Aussi leur alliance était-elle recherchée par l'un et l'autre et de mutuelles intrigues étaient-elles nouées dans ce but. C'est en vain que la diète interdisait sous peine d'amendes aux magistrats de recevoir des pensions et prohibait les enrôlements faits sans son assentiment (20 juillet 1503). Les ambassadeurs de Louis XII ne cessaient de prodiguer de l'argent, les magistrats acceptaient des pensions en dépit des anathèmes du clergé, et les jeunes gens poussés par leur goût d'aventures continuaient à se laisser enrôler.

Une diète impériale à laquelle accoururent un grand nombre de princes et de seigneurs se réunit à Constance en 1507. Il s'agissait de composer la suite qui accompagnerait à Rome Maximilien, lorsqu'il irait recevoir la couronne impériale. Des pourparlers furent entamés avec les Confédérés pour les engager à se joindre à l'escorte impériale. Leurs délégués se rendirent à Constance en grande pompe, l'empereur les reçut avec empressement. Un rapprochement complet se produisit entre les Confédérés et l'em-

pereur; les aigreurs suscitées par la guerre de Souabe se dissipèrent entièrement; les cantons se montrèrent disposés à faire une levée de 6000 hommes aux frais de Maximilien pour l'accompagner dans la ville éternelle, de son côté l'empereur renouvela les engagements pris lors de la paix de Bâle. « Maximilien, nous dit M. Ch. Kohler [1], n'épargna rien pour obtenir le consentement définitif des ambassadeurs suisses. Il les traita magnifiquement, les invita à sa table, leur envoya du vin du Rhin et de la malvoisie, remit à chacun d'eux un justaucorps de damas rouge, pour qu'ils fissent bonne figure dans la somptueuse assemblée des princes de l'empire. A plusieurs reprises, il les entretint avec une démonstrative familiarité. S'adressant un jour aux députés des cantons forestiers, il jura d'aller à pied à Einsiedeln, d'y tuer un chamois sur la plus haute montagne et d'en faire hommage à Notre-Dame; il promit aussi d'aider à la canonisation de leur compatriote Nicolas de Flue. Abordant une autre fois le banneret Wyler de Berne, il lui mit amicalement une main sur l'épaule, et, portant l'autre sur sa poitrine, il dit : Eh bien, par Dieu, mon cousin, je suis le plus ancien et le meilleur Confédéré, et je veux demeurer tel si l'on me traite en conséquence. » Cependant les Confédérés, prévoyant les complications politiques qu'amènerait leur participation au couronnement de l'empereur, renoncèrent à fournir l'escorte qui leur était demandée, et Maximilien se rendit à Rome sans eux.

En 1507, l'ambassadeur de France obtint encore une levée de 4000 hommes, qui après quelque hésitation prirent part à la conquête de Gênes. Cette république en effet était terre d'empire et la participation des Suisses à son occupation par Louis XII était contraire au traité de Bâle. Les cantons fermèrent les yeux et évitèrent de demander des éclaircissements sur l'emploi que Louis XII se proposait de faire de cette levée. L'empressement des Suisses à s'enrôler sous les bannières françaises leur attirait de sévères appréciations de la part des Allemands; un humaniste *Wimpheling* (cité par M. Dändliker) porte sur eux ce jugement

[1] M. Kohler tire ce récit de la *Relation de la Diète de Constance* publiée dans la *Bibliothek der schweizerischen Staaskunde, Erdbeschreibung und Litteratur*, Zurich 1797. Sur la participation des Suisses à la conquête de Gênes, la réception des ambassadeurs suisses à la diète de Constance, la rupture de l'alliance française et les événements qui suivirent, on lira avec fruit l'intéressant ouvrage de M. Ch. Kohler qui vient de sortir de presse sous le titre : *Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512.*

trop justifié, hélas, auquel il donne la forme d'une prière : « Seigneur Dieu, s'écriait-il, donne-leur un cœur humain au lieu de leur cœur de pierre. Leur sauvagerie, leur rudesse, leur fierté, leur fougue, leur soif de sang les rend semblables aux Turcs; dès que l'on parle d'une guerre, tous dans le pays prennent les armes et en peu de temps une masse innombrable d'hommes très forts se déchaîne comme un ouragan ensorcelé. » Les Suisses n'étaient point seuls à mériter ce reproche. Les bandes de lansquenets allemands qui sous le commandement du *connétable de Bourbon* et de *Georges de Frondsberg* firent le sac de Rome en 1527 les égalaient certainement, s'ils ne les surpassaient en cruauté. De leur côté, les armées bourguignonnes et françaises se signalèrent par des actes de sauvagerie sans nom, entre autres l'on peut citer le massacre de la garnison de *Grandson* commis par Charles le Téméraire en 1476, et celui de la garnison de *Poschiavo*, qui après s'être rendue à discrétion en 1509 fut exécutée sur l'ordre formel de Louis XII. C'est donc sur le compte de l'époque plutôt que sur celui de telle ou telle nation qu'il faut mettre ces atrocités.

L'alliance avec la France, contractée au cours de la guerre de Souabe, arrivait à son terme en 1509 et ne fut pas renouvelée. Louis XII entama des négociations dans ce but, mais l'attitude de ses délégués montra qu'il n'y tenait pas particulièrement. Ils traitaient les Confédérés avec froideur; leurs manœuvres cauteleuses furent hautement réprouvées par la plupart des membres de la diète et soulevèrent contre le roi la meilleure partie de la nation. Le roi ne voulait pas accepter les conditions mises par les Suisses à leur alliance, il entendait pouvoir disposer absolument des mercenaires qu'il engagerait, et les employer sans restriction contre qui bon lui semblerait; en définitive, il aimait mieux recruter directement des mercenaires suisses sans recourir à l'intermédiaire des gouvernements cantonaux et ceux-ci laissèrent tomber les négociations. Au point de vue français, la rupture de l'alliance franco-suisse fut une faute que Louis XII ne devait pas tarder à expier. C'est ce que reconnaît M. Guizot lorsqu'il dit dans son *Histoire de France* (tome II, p. 556) : « Louis XII commit la faute de se brouiller avec les Suisses en refusant d'ajouter 20 000 fr. de pension aux 60 000 qu'il leur payait déjà, et en les traitant de misérables pâtres montagnards qui prétendaient lui imposer des conditions qu'il ne voulait pas subir. » Au point de vue suisse, le

non renouvellement de l'alliance était au contraire un acte de sagesse. Les Confédérés n'avaient rien à gagner à unir leur sort à celui d'un allié perfide qui en leur demandant leur appui n'avait en vue que son propre agrandissement, et qui une fois le concours obtenu se refusait à en payer le prix. Le danger de pareilles



Fig. 84. — Portrait du pape Jules II, par Raphaël.

alliances a été signalé par Machiavel : « A moins que la nécessité ne l'y contraigne, a dit ce profond penseur, un prince ne doit jamais faire alliance avec un plus puissant que lui pour en attaquer d'autres, car le plus puissant étant vainqueur, tu restes, toi, à sa discrétion, et les princes doivent, autant qu'ils le peuvent, éviter d'être à la discrétion d'autrui [1]. »

[1] *Traité du prince,* ch. XXI.

Indépendants de l'empire, libres de toute obligation à l'égard de la France, les Suisses eussent pu se retirer avec honneur de l'arène et semblaient disposés à le faire, lorsqu'ils y furent ramenés par deux prêtres ambitieux, le pape *Jules II* et le cardinal *Schinner*.

Julien de la Rovère, qui sous le nom de *Jules II* occupa le trône pontifical de 1503 à 1513, avait plus à cœur les intérêts temporels du « patrimoine de saint Pierre » que les intérêts spirituels de l'Eglise. Le salut des âmes confiées à ses soins le préoccupait peu. Pour s'élever, il flatta Louis XII; une fois parvenu au suprême pouvoir, objet de son ambition, son caractère se révéla impérieux, violent, obstiné et audacieux. Sa préoccupation ardente fut d'arriver à agrandir le territoire de l'Eglise et de chasser de l'Italie les *barbares*, c'est-à-dire les étrangers, afin de mieux dominer la péninsule. Pour parvenir à ses fins il fallait commencer par humilier Venise, dont la puissance lui portait ombrage. Dans ce but, il ne craignit pas d'appeler à son aide ces barbares qu'il détestait, se réservant, une fois ce premier résultat obtenu, d'aviser aux moyens de se débarrasser de ses alliés gênants en les opposant les uns aux autres. En 1508 il conclut contre Venise la *ligue de Cambrai*, dans laquelle entrèrent *Louis XII*, l'empereur *Maximilien* et *Ferdinand le Catholique*. Les Confédérés, invités à prendre part à cette guerre, s'y refusèrent, estimant qu'elle était contraire à leurs intérêts. Venise rechercha leur alliance, ils refusèrent également; la France ayant encore des mercenaires suisses à sa solde, les cantons restèrent dans l'expectative. En peu de jours le territoire de la fière république fut envahi, ses troupes battues se concentrèrent dans ses lagunes. « Les Vénitiens vaincus, dit Guizot, acceptèrent leur défaite avec un mélange d'humilité et de grandeur qui changea bientôt en Italie leur situation. » Le sénat prit toutes ses mesures pour mettre la *reine de l'Adriatique* en état de supporter un siège et attendit tranquillement que la diversité des intérêts fît éclater la discorde entre les alliés. Ce qu'il prévoyait arriva; le pape, ayant repris les places que les Vénitiens lui avaient jadis enlevées dans la Romagne, et le roi d'Espagne ayant reçu du saint-père l'investiture du royaume de Naples, tous deux firent leur paix avec Venise. La ligue de Cambrai se trouva ainsi dissoute. La première partie du programme pontifical réalisée, Jules II, avec un parfait défaut de prudence, se retourna contre

Louis XII auquel il devait principalement le succès de la campagne contre Venise et il forma en 1510 une seconde coalition, connue sous le nom de *sainte-ligue*, dirigée cette fois contre les Français, et à laquelle prirent part les *Suisses*, *Venise*, *Ferdinand*, *Maximilien*, et le roi d'Angleterre *Henri VIII*.

La rupture de l'alliance franco-suisse en 1509 était venue à point pour favoriser les projets de Jules II et pour faire des Confédérés le pivot de la nouvelle coalition. La responsabilité de l'intervention des cantons dans la guerre franco-italienne appartient au célèbre *cardinal Schinner*, *évêque de Sion*. Ce prélat, comme Waldmann, avait une origine des plus modestes et parvint grâce à son habileté, à son énergie et à son esprit d'intrigue à jouer un des rôles les plus en vue dans un des drames les plus mouvementés de notre histoire.

Né à Muhlibach, dans le Haut-Valais, de parents obscurs, Matthieu Schinner avait dans sa jeunesse laborieuse connu de dures privations qui trempèrent son caractère ; c'est en chantant dans les rues, suivant la coutume des écoliers de son temps, qu'il gagnait comme enfant sa maigre subsistance. Après avoir étudié à Sion, à Berne, à Zurich et à Coire, où parfois il remplaça ses maîtres, il revint en Valais. Devenu curé de campagne, il continua à se vouer aux humanités, avec son chétif salaire il trouvait moyen de faire des économies pour acheter les œuvres des auteurs classiques. Sa prédication éloquente attira l'attention. L'évêque de Sion était alors *Jost de Silinen* qui, ainsi que nous avons vu plus haut, avait été, durant les guerres de Bourgogne, un des agents de Louis XI auprès des Confédérés. Les dissensions intestines ayant amené la chute de ce prélat, un oncle de Matthieu, le chanoine Nicolas Schinner fut appelé au siège de Sion. Lié avec Georges de Supersax, l'un des principaux chefs de la république valaisanne, Matthieu fut nommé coadjuteur de l'évêché, puis il remplaça son oncle en 1499.

A l'encontre de Jost de Silinen et de Georges de Supersax, le nouvel élu était un adversaire résolu de la France. Il était, nous dit M. Kohler, l'implacable ennemi de la France pour avoir vu dédaigner par Louis XII des services qu'il voulait vendre trop cher. En 1500 il avait personnellement soutenu Ludovic le Maure ; en 1503, lors de la conquête de Bellinzone, il figura au nombre des médiateurs de la paix d'Arona. Il considérait l'alliance de la Suisse avec Louis XII comme un péril pour la Confédération et

pour le Valais, il ne voulait pas que les Français pussent s'établir sur les deux versants des Alpes, aussi s'efforça-il de faire écarter par la diète les propositions des ambassadeurs du roi de France. Mais la neutralité de la Suisse ne suffisait pas au belliqueux prélat; pénétré des dangers que la présence des Français en Italie faisait courir à l'Eglise qui, pour lui, se confondait avec le pouvoir temporel des papes, il se constitua le champion de Jules II, et se rendit à Rome pour préparer les voies à une alliance entre le saint-siège et les cantons.

Jules II avait été naguère, de 1472 à 1476, évêque de Lausanne, aux temps des guerres de Bourgogne, il savait de quelle utilité pouvait lui être le concours des Suisses. Schinner revint de Rome investi de la confiance du saint-père, et se présenta devant la diète de Lucerne avec un projet d'alliance. Il existait alors en Suisse un groupe de patriotes désireux de jouir des avantages de la paix et de la neutralité. Mais Schinner fit miroiter aux yeux des députés des cantons les conditions avantageuses de la curie romaine, il fit appel au dévouement des Confédérés aux intérêts du saint-siège et obtint une levée de 6000 hommes pour une durée de cinq ans, en échange de laquelle le pape s'engageait à payer annuellement aux douze cantons une somme de 12 000 florins et accordait des in[illegible]munités ecclésiastiques. Un traité de cinq années fut conclu sur [illegible]te base le 24 mars 1510. En apparence, ce traité semblait di[illegible] contre les princes italiens; en réalité, c'est contre Louis XII [illegible]e les troupes suisses devaient être

---

Le drape[illegible] la planch[illegible] ci-contre figure dans le *Fahnenbuch* de Fribourg, il e[illegible] *[illegible]bourg arti[illegible]tique* de 1893. Dans la notice qui accompagne cette public[illegible], M. Max de Diesbach nous dit que cette bannière doit vraisemblablement provenir du butin rapporté par le capitaine Falk lors de la campagne de 1512, et faisait naguère partie des trophées qui décoraient la collégiale de Saint-Nicolas et qui furent détruits à l'époque de la république helvétique vers 1799. La bannière elle-même, suivant cet auteur, doit remonter au temps de la république ambroisienne (1447-1450). L'effigie de saint Ambroise, patron de Milan, entourée de la légende *communitas mediolani* se retrouve en effet sur les monnaies de cette période; la devise de *libertas* était une affirmation de l'indépendance récemment conquise par la république. Autour du saint, on remarque quatre femmes vêtues de blanc et couronnées d'or figurant les quatre vertus cardinales : la prudence, la justice, la force et la tempérance. Autour du médaillon central sont disposées quatre femmes rayonnantes de beauté, tenant des boules dans les mains représentant probablement les quatre éléments : le feu, la terre, l'eau et l'air. M. de Diesbach pense que cette bannière doit avoir été prise non sur un champ de bataille, mais bien dans quelque édifice public où elle avait été reléguée après la chute du régime républicain.



Fig. 85. — Drapeau milanais.

(Voir au bas de la page 462 l'explication détaillée de cette bannière).

employées, et les Confédérés se trouvèrent ainsi engagés, sans même s'en rendre compte, dans une guerre contre la France.

Quinze jours après la conclusion de cette alliance, 6000 hommes passaient les Alpes, sous le commandement de l'évêque de Sion, se croyant appelés à soumettre les Etats du duc Alphonse de Ferrare, vassal révolté du pape, et s'imaginant pouvoir sans obstacle traverser le Milanais. Une fois les Alpes franchies les troupes suisses se trouvèrent en présence des Français qui leur refusèrent le passage.

Il y avait dans la Confédération un parti français et un parti allemand, ce dernier redoutait les complications auxquelles pouvaient aboutir les menées de Schinner. L'empereur, qui avait des prétentions sur le duché de Milan, menaça les Suisses d'une intervention, et l'ambassadeur français de Milan se plaignit de la rupture de la paix. Sur l'ordre de la diète les troupes suisses qui s'étaient avancées jusqu'un peu au delà de Côme, repassèrent le Gothard. Cette retraite leur valut de la part du saint-père de vives récriminations. Jules II soutint que son seul but était de comprimer la rébellion du duc de Ferrare, que jamais il n'avait songé à chasser les Français de l'Italie, et il allégua la prétendue trahison des mercenaires suisses pour refuser de leur payer leur solde. Lorsque Schinner rentra en Valais, il se trouva en présence des partisans de la France, en tête desquels était son ancien protecteur, Georges de Supersax ; il se vit obligé de s'enfuir sous un déguisement et parvint, non sans peine, à Rome où il reçut du pape l'évêché de Novare et le chapeau de cardinal en récompense de son zèle pour la cause italienne.

Maximilien profita de la méprise dans laquelle étaient tombés les Confédérés pour leur demander le renouvellement de l'alliance héréditaire de 1477 ; il n'y avait alors aucune cause de mésintelligence entre la Suisse et les Habsbourg, et la diète s'empressa d'accéder aux vœux de l'empereur (7 février 1511). Un rapprochement semblable se fût peut-être opéré avec la France sans un incident malheureux qui détermina une nouvelle prise d'armes des Confédérés. La nouvelle parvint en Suisse que deux courriers, l'un de Fribourg, l'autre de Schwyz, se rendant en Italie avaient été assassinés à Lugano. Les satisfactions demandées par la diète n'ayant pas été immédiatement accordées, 1500 Schwyzois, 500 Fribourgeois, sous le commandement de Pierre Falk, suivis de 8000 Confédérés passèrent les Alpes au mois de novembre 1511 et s'avancèrent jusqu'aux portes de Milan ; les Fran-

çais ne leur opposèrent pas de résistance sérieuse, l'hiver commençait. Après avoir mis le pays à feu et à sang, les Confédérés repassèrent en décembre le Gothard.

Sur ces entrefaites, Jules II avait réussi à conclure une alliance avec l'empire, l'Espagne, Venise et l'Angleterre. Au printemps 1512, les Confédérés, unis aux ligues grisonnes, se remirent en campagne et se disposèrent à enlever le duché de Milan aux Français[1]. Le 6 mai leurs contingents se réunirent à Coire au nombre de 18 000 hommes, sous le commandement supérieur du baron *Ulrich de Hohensax* et de *Jacob Stapfer* de Zurich. Les Confédérés traversèrent l'Albula, le Munsterthal, la vallée de l'Adige pour aboutir à Vérone, où le cardinal Schinner les attendait. Le prélat valaisan se présenta à eux au nom du saint-père, et leur remit comme symbole de leur vaillance une magnifique épée et un chapeau ducal richement orné. Le 1er juin, les Suisses opèrent, à Villafranca, leur jonction avec les Vénitiens qui étaient pourvus de cavalerie et d'une forte artillerie, et sans attendre les troupes espagnoles et pontificales qui arrivaient par la Romagne, ils passent le Mincio et l'Oglio, se présentent devant *Pavie* qui tomba en leurs mains après un court siège et, poursuivant leur marche triomphante, ils achèvent en peu de jours la conquête du Milanais. Les troupes de Louis XII, commandées par *La Palice* et *Trivulce* battent en retraite devant eux et rentrent en France. *Maximilien Sforza,* le fils de Ludovic le Maure, fut rétabli sur le trône de son père. Les Romagnes rentrèrent sous la domination pontificale, la république de Gênes recouvra sa liberté. Le grand but de Jules II était atteint. L'Italie était délivrée du joug français. Ce fut le plus beau jour de sa vie, il s'intitula le *libérateur de l'Italie,* et conféra aux Suisses le titre de *défenseurs de la liberté de l'Eglise* et leur fit don

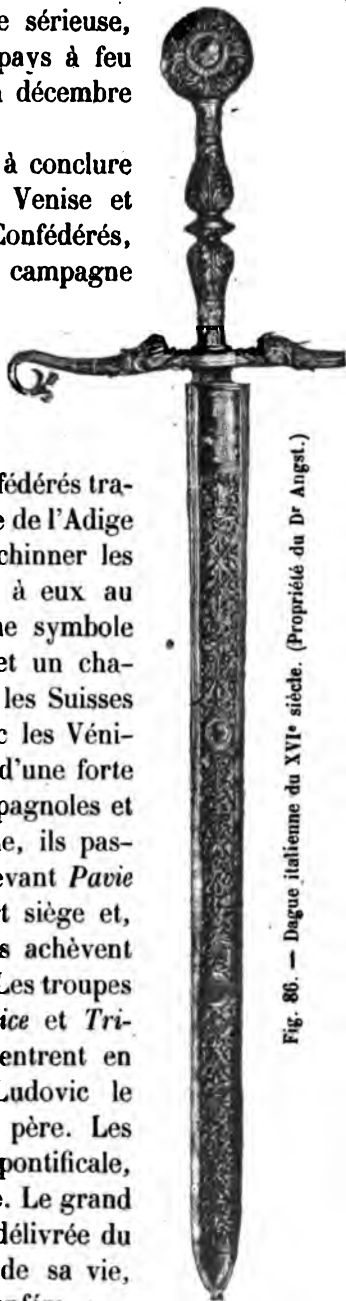


Fig. 86. — Dague italienne du XVIe siècle. (Propriété du Dr Angst.)

[1] Avec le contingent de Glaris marchait son curé, Ulrich Zwingli, le futur réformateur.

de bannières bénies qui ont été conservées jusqu'à nos jours. Dans toutes les villes et les villages les Confédérés furent accueillis avec enthousiasme, on sonnait les cloches à leur arrivée et ils étaient reçus au son de la musique.

Il était juste que les Confédérés reçussent certains avantages matériels en échange des services signalés qu'ils avaient rendus. Comme les Français après Solférino ils entendaient être dédommagés de leurs peines. Le duc de Milan abandonna en faveur des ligues suisses ses droits sur le val d'*Ossola*, le val de *Blegno*, *Bellinzone*, *Locarno*, *Lugano*, *Mendrisio* et le val de *Maggia*, qui devinrent sujets des douze cantons. De leurs côtés, les ligues grisonnes reçurent la *Valteline*, avec les comtés de *Chiavenna* et de *Bormio*, anciennes dépendances de l'évêché de Coire.

Les Confédérés possédaient ainsi les sommités des Alpes, leurs cols et leurs voies d'accès du Mont-Rose jusqu'aux sources de l'Adda et au passage du Stelvio, ils avaient acquis une superbe ligne de défense, qui mettait leur frontière sud à l'abri de toute attaque et leur fournissait d'excellents débouchés pour leur commerce.

La fortune souriant aux Confédérés, ils donnent carrière à leur humeur conquérante ; non contents de l'extension territoriale qu'ils s'étaient procurée au midi des Alpes, ils cherchent aussi à améliorer leurs frontières du côté du Jura en occupant le comté de *Neuchâtel*.

Par ces éclatants succès les Suisses étaient parvenus au plus haut point de leur gloire militaire, ils avaient exercé une action décisive sur le sort de l'Italie. En dépouillant la France des conquêtes de Charles VIII et de Louis XII, ils avaient pris rang au nombre des *grandes puissances* de l'époque. La France, battue et humiliée, cherche à se rapprocher de la Suisse dans le vain espoir de ressaisir le Milanais. Les propositions de ses ambassadeurs furent repoussées. Le duc de Milan conclut avec les Confédérés un traité à Baden, le 29 septembre 1512, par lequel il s'engageait à payer une indemnité de 150 000 ducats payables en six termes et une rente annuelle de 40 000 ducats. La grande cité lombarde devenait donc tributaire des cantons, son prince se plaçait sous leur protectorat.

La petite ville de Baden, où siégeait la diète fédérale en septembre 1512, présentait alors un curieux coup d'œil. Ses principales auberges étaient devenues la résidence des ambassadeurs du

pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, de la république de Venise, des ducs de Milan, de Savoie et de Lorraine et du roi de France, qui tous cherchaient à capter la faveur de messieurs des Ligues suisses.

Le 29 décembre 1512, Maximilien Sforza, arrivant d'Insbruck par la Lombardie, fit son entrée solennelle à Milan avec une suite nombreuse. A la porte du Tessin l'attendaient *Ulrich de Hohensax*, le bourgmestre *Schmid* de Zurich, le landamman *Puntiner* d'Uri et le landamman *Schwarzmourer* de Zoug. Ce dernier, homme de belle taille et à la parole facile, lui fit un discours de bienvenue en latin au nom des Confédérés et lui remit les clefs de la ville sur un plat d'argent. Maximilien remercia les envoyés suisses de sa réintégration dans son héritage paternel et se recommanda à leur protection. « Ce jour, dit M. Hilty, le plus grand de notre histoire par la manifestation extérieure du succès, mériterait d'être représenté par les beaux-arts dans l'un des nouveaux palais de la Confédération. »

Deux mois plus tard, le 21 février 1513, le pape Jules II mourut, il eut la satisfaction avant de quitter ce monde de voir se réaliser le rêve de sa vie, la libération de l'Italie. Son successeur fut le cardinal *Jean de Médicis*. Elu le 11 mars 1513 sous le nom de *Léon X*, le nouveau pape devait continuer la politique extérieure de Jules II, sans y déployer toutefois la même énergie. Homme d'une haute culture, mais d'un caractère mobile, il n'était pas pour la France un adversaire aussi redoutable que Jules II.

L'obligation que les Confédérés avaient assumée, comme protecteurs de la Franche-Comté et du Milanais, de défendre deux grandes provinces qu'il ne leur était pas donné de pouvoir façonner à leurs mœurs, constituait une lourde charge et une source d'entraînements pour une nation que le succès avait rendue orgueilleuse. Cette situation ne laissait pas que de préoccuper les magistrats de l'époque, ainsi que nous le prouve le curieux fait que nous rapporte le doyen Bullinger dans le récit suivant :

« Ici ne veux omettre ce que j'ai plus d'une fois entendu répéter à noble Diethelm Roist, bourgmestre de Zurich, et que lui avait souvent raconté monsieur son père, défunt Marc Roist, aussi bourgmestre de Zurich et député à la susdite diète de Baden. Au moment qu'on allait conclure et sceller l'alliance ducale, furent entendus de tous les députés de la Confédération *trois grands coups*, qui firent même bruit que si un homme avait

frappé très fort du poing sur la table. Sur quoi s'épouvantèrent les députés et se regardèrent les uns les autres ; mais, néanmoins, continuèrent leur office et décidèrent de sceller et conclure le traité. Mais quand, plus tard, à la bataille de Novare, les Confédérés souffrirent grand dommage, puis encore un autre bien plus grand aux deux attaques de Marignan devant Milan, alors gens de sens ont dit : Ce triple dommage, sortant de l'alliance ducale, Dieu l'avait voulu annoncer à l'avance aux Confédérés par ces trois coups et leur avait donné cet avertissement pour qu'ils apprissent à quoi leur serviraient ces alliances avec seigneurs étrangers[1]. »

La défaite essuyée par Louis XII n'était pas telle qu'il dût perdre l'espoir de reprendre le duché de Milan, il avait encore des garnisons dans quelques forteresses, il possédait toujours la citadelle de Crémone, les châteaux de Lugano et de Locarno, etc. La république de Venise, déçue dans l'espoir qu'elle avait eu d'obtenir des extensions territoriales et en particulier de ce que Crémone lui avait échappé, se détacha de la sainte-ligue, se rapprocha de la France et conclut alliance avec Louis XII le 23 mars 1513. De son côté, Léon X renouvela, le 5 avril 1513, avec l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre l'alliance conclue par Jules II ; mais aucune de ces puissances n'était disposée à prendre une part sérieuse à la guerre. Les Confédérés étaient les seuls protecteurs fidèles sur lesquels le duc de Milan pût réellement compter. Pour les circonvenir, Louis XII avait déjà envoyé, en février, à la diète de Lucerne, le général La Trémouille, mais le vent n'était pas en Suisse à un rapprochement avec la France, les Confédérés exigeaient que Louis XII renonçât à ses prétentions sur le duché de Milan, qu'il leur livrât les places qu'il occupait encore en Lombardie, qu'il ne recrutât pas de mercenaires sans l'assentiment des autorités des cantons et qu'il réglât les arrérages qu'il devait encore. Les négociations furent rompues et Louis XII fit des préparatifs pour envahir à nouveau le Milanais. La Trémouille passa les Alpes avec une armée, occupa Asti et Alexandrie pendant que les Vénitiens réunissaient leurs troupes sous les murs de Crémone. A la fin de mai, une grande partie du duché de Milan était de nouveau occupée par les Français. Maximilien Sforza quitta Milan et alla s'enfermer dans Novare qui, avec Côme, lui était seule restée fidèle. Dans sa détresse, il implora

[1] En commentant ce fait, M. le professeur Hilty rappelle qu'en ce temps-là les hommes les plus instruits, comme Machiavel, Guicciardini et Savonarole, croyaient, selon leurs propres expériences, à ces signes précurseurs d'un grand bouleversement.

l'appui des Suisses, qu'il ne méritait guère à vrai dire, car, pendent son court règne, il s'était adonné au plaisir et ne s'était pas fait souci de ses devoirs de souverain. Les Suisses tinrent néanmoins leurs engagements, ne jugeant pas conforme à leurs intérêts de laisser tomber le duché de Milan en d'autres mains.

Le 18 avril 1513, 4000 hommes furent envoyés à Maximilien et dirigés sur *Novare*. Le 3 juin l'armée française, commandée par La Trémouille, l'investit avec une nombreuse artillerie. Le général français, vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué, avait déjà annoncé au roi qu'il allait se saisir de Maximilien Sforza sur les mêmes lieux où son père avait été fait prisonnier treize ans auparavant. Le 5 juin au matin, apprenant que des renforts étaient envoyés aux défenseurs de la place, La Trémouille abandonna le siège et prit position au sud-ouest de Novare, entre *Trecate* et *Gallérate*, sur un terrain coupé par des canaux et protégé par un bois. Les troupes des Confédérés entrèrent dans Novare le même jour à dix heures du soir ; elles n'étaient pas encore au complet, des inondations ayant retardé la marche des Zuricois et des contingents de la Suisse orientale. Avec la garnison de Novare les Suisses ne disposaient que de 10 000 hommes ; les Français avaient 11 000 hommes d'infanterie, plus 1100 lances (soit 5000 hommes). Sans se reposer, les Suisses prennent leurs dispositions de combat. A la pointe du jour, « comme un essaim d'abeilles s'envole au premier rayon de soleil, » dit le chroniqueur bernois Anshelm, les Confédérés sortent des portes de Novare pensant surprendre les Français. La Trémouille et Trivulce disposèrent promptement leurs troupes. La bataille ne dura que trois heures, mais fut chaude. Avec cette sûreté que donne l'habitude de la victoire, les Suisses attaquèrent résolument leurs adversaires. L'aile droite engagea la première le combat contre la cavalerie et l'artillerie françaises qu'elle réussit à tourner, tandis que le centre chargeait l'infanterie et que l'aile gauche attaquait les lansquenets souabes et bohêmes que La Trémouille avait à sa solde. Etant parvenue à s'emparer des canons français, l'aile droite les retourna contre l'ennemi et décida de la victoire. Dans cette mémorable et meurtrière journée les Suisses perdirent 1500 hommes et les Français 8000 hommes. La Trémouille, blessé, prit la fuite par le Mont-Cenis avec les débris de son armée, et abandonna aux Suisses le duché de Milan.

Le pape et l'empereur, spectateurs passifs de cette guerre, féli-

citèrent hautement les Suisses de leur brillante campagne. Machiavel manifesta son étonnement de ce que le peuple le plus belliqueux était en même temps le plus libre, et l'un des historiens italiens les plus illustres de l'époque, Guicciardini, compara la victoire de Novare à celles qui ont rendu à jamais illustres les Grecs et les Romains.

CHAPITRE XXV

Suite des guerres d'Italie. — Bataille de Marignan. Alliance perpétuelle avec la France.

Mécontentement du peuple suisse contre les gouvernements des cantons. — Les Confédérés envahissent la Bourgogne et investissent Dijon. — Négociations avec La Trémouille ; abandon du siège de Dijon. — Louis XII désavoue La Trémouille. — Le pape, l'Angleterre et l'empereur font la paix avec la France. — Mort de Louis XII ; avènement de François Ier. — Renouvellement de l'alliance de Venise avec la France. — Préparatifs de guerre de François Ier. — Marche des Français sur le Milanais qu'une armée suisse vient secourir. — Offre de paix de François Ier aux Suisses ; dissensions entre les chefs confédérés ; les contingents de Berne, Fribourg, Soleure et du Valais repassent les Alpes. — Rôle du cardinal Schinner. — Première journée de la bataille de Marignan (13 septembre 1515). — Seconde journée de la bataille de Marignan ; arrivée des Vénitiens ; défaite des Suisses. — Suite du désastre de Marignan. — Conclusion de la paix perpétuelle avec la France (29 novembre 1516).

Il eût été à désirer qu'après cette prodigieuse suite de succès, les Suisses sussent, comme Charlemagne, se reposer sur leurs lauriers, mais les appétits étaient allumés, comment s'arrêter alors que la fortune vous favorise et qu'il y a encore quelques avantages à espérer de la guerre !

Un mécontentement social et politique s'était cependant produit en Suisse ; les paysans commençaient à être las de ces campagnes qui les couvraient de gloire, mais dont les classes dirigeantes des villes recueillaient en réalité tous les fruits. Pour donner le change à l'opinion, les patriciens eurent recours au vieux procédé des Romains, si souvent employé encore par les modernes, qui consiste à détourner l'attention publique en la concentrant à l'extérieur. La France était alors un objet d'animadversion générale ; c'était une veine à exploiter, d'ailleurs Louis XII n'avait pas consenti à la paix, et pour la lui dicter il paraissait naturel de porter

la guerre dans ses Etats. La coalition continuait la lutte contre les Français, le roi d'Espagne avait achevé la conquête de la Navarre, Henri VIII avait envahi le nord de la France ; l'empereur voulant l'attaquer de son côté demanda à la diète son concours, qui lui fut accordé. Six mille Suisses envahirent la Bourgogne, au mois d'août ; ils furent rejoints en route par la cavalerie et l'artillerie allemandes que commandait le comte *Ulrich de Wurtemberg* ; les deux alliés mirent le siège devant Dijon le 7 septembre 1513. Aux contingents réguliers des cantons, s'étaient adjoints quelques milliers de volontaires. La Trémouille qui défendait la place n'ayant avec lui que 6000 hommes échappés au désastre de Novare, se décida à négocier, et par des promesses astucieuses en renonçant au nom du roi au duché de Milan et en promettant une indemnité de guerre de 400 000 couronnes, obtint la paix des Confédérés le 13 septembre 1513. Confiantes en la parole de La Trémouille, les troupes suisses rentrèrent dans leurs foyers. De leur côté, l'empereur, le pape, l'Espagne et l'Angleterre conclurent la paix avec la France. S'étant ainsi débarrassé de ses autres adversaires, Louis XII désavoua La Trémouille et refusa de ratifier la paix de Dijon. Lorsque la nouvelle s'en répandit, l'émoi fut grand en Suisse. Déjà Louis XII faisait ses préparatifs pour envahir à nouveau l'Italie lorsqu'il mourut le 1er janvier 1515, laissant le trône à *François Ier*.

Quand François de Valois, comte d'Angoulème, n'ayant pas encore atteint sa vingt-et-unième année, monta sur le trône de France, « c'était, dit Guizot, un brillant enfant gâté qui devenait roi ; » il était beau, grand, fort, son armure conservée à Paris est celle d'un homme de six pieds ; il avait le regard brillant et doux, le sourire gracieux, les manières séduisantes. « Dès son enfance, dit le même auteur, il s'était montré spirituel, entreprenant, adroit et hardi. Mais ces qualités étaient plus brillantes que solides ; dépourvu de moralité, ami du plaisir, passionné, ambitieux et imprévoyant, sa politique fut le reflet de son caractère, c'est-à-dire égoïste, passionnée, sans principe et sans grandeur. Il persévéra dans la voie des conquêtes lointaines, que lui avaient tracée Charles VIII et Louis XII, et qui devaient le conduire au désastre de Pavie et à sa captivité de Madrid. »

Pressé de relever le prestige de la France et de reconquérir le Milanais, il renouvela l'alliance de Louis XII avec les Vénitiens et

tenta de nouer avec les Confédérés des relations d'amitié ; la diète répondit à ses offres de paix en demandant la confirmation du traité de Dijon ; les ambassadeurs du roi n'étant pas autorisés à la lui accorder, quittèrent la Suisse. D'autre part, Léon X, apprenant les préparatifs qui se faisaient à Lyon pour envahir l'Italie, se met en mesure de résister à l'envahisseur et forme avec le duc de Milan, l'empereur, le roi d'Espagne et les Suisses une nouvelle coalition.

Forte de 60 000 hommes, avec 70 canons, l'armée française pénètre en Piémont. Les Suisses, qui avaient été chargés de la défense de la Lombardie, avaient échelonné leurs troupes le long des Alpes ; à l'arrivée des Français ils se replient sur Milan. Les chefs qui commandaient leurs divers contingents n'étaient pas d'accord. François I[er], profitant habilement de ce défaut d'entente, entama de nouvelles négociations à *Gallérate*, le 8 septembre. Il offrit aux Confédérés, par l'entremise du duc de Savoie, de porter à un million de couronnes l'indemnité de guerre prévue par le traité de Dijon et, contre l'abandon du duché de Milan, de donner comme dédommagement à Sforza le duché de Nemours, ainsi qu'une pension annuelle de 12 000 francs; les conquêtes faites par les Suisses en Italie, à l'exception de Bellinzone, auraient fait retour au duché de Milan. Accepter un pareil marché eût été pour les Confédérés renoncer au bénéfice de leurs précédentes campagnes. Ces offres étaient cependant assez avantageuses pour semer la division entre les chefs des contingents suisses, François I[er] comptait probablement là-dessus et n'avait pas tort. Les Bernois, les Soleurois, les Fribourgeois et les Valaisans se tenant pour satisfaits, reprennent par Arona le chemin de leurs foyers, malgré les efforts déployés par *Schinner* pour les retenir, tandis que, au contraire, les autres contingents se concentrent autour de Milan. Là, les discussions recommencent. Les Zuricois et les Zougois inclinent à la paix, les Waldstætten et les Glaronnais se prononcent pour le rejet des propositions françaises.

Pour faire fléchir la résistance qu'il rencontrait, le cardinal Schinner se décida à précipiter les événements. Sur son ordre, un capitaine d'Unterwald, porteur d'un nom glorieux, *Arnold de Winkelried*, engagea un combat avec un corps de cavaliers français placé en observation aux abords de Milan. C'était le 13 septembre 1515, les chefs de l'armée suisse tenaient encore conseil, les troupes prenaient leur repos. Subitement le bruit se répand

que l'armée française était aux portes de Milan. En réalité, ce n'était qu'une escarmouche, mais, l'alarme donnée, la garde prend les armes et les troupes suisses en masse sortent de Milan ; le cardinal Schinner, à cheval, vêtu de pourpre, se met à la tête de quelques centaines de cavaliers que le pape lui avait donnés pour escorte et il entraîne les Confédérés ; les Waldstætten et les Glaronnais le suivent, et sortent précipitamment par la porte Romaine; après quelques hésitations, les contingents des cantons orientaux apprenant qu'il y avait danger, suivent le mouvement.

L'armée française avait établi son camp dans une fort belle position à deux lieues de Milan entre *Marignan* et *Sainte-Brigida* (actuellement Brera), son artillerie, composée de 74 canons, était protégée par des fossés et des canaux. A Crémone, à soixante et quelques kilomètres de Marignan, campait l'armée vénitienne, prête à opérer sa jonction avec les troupes françaises. L'armée suisse, après le départ des contingents des cantons occidentaux, comptait de 20 à 24 000 hommes. Sous le commandement supérieur de *Marc Roist*, de Zurich, elle se forme en trois corps ; au centre les Waldstætten, à l'aile droite les contingents de la Suisse orientale, à gauche les Bâlois et les Lucernois. Avant de commencer l'attaque, les Confédérés se mettent à genoux et font leur prière accoutumée. *Werner Steiner*, de Zoug, qui commandait l'avant-garde, prend trois poignées de terre qu'il répand sur ses guerriers en s'écriant d'une voix solennelle : « Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, ne songez pas à revoir votre patrie, car ici doit être votre cimetière, montrez-vous dignes de nos pères, que Dieu soit avec vous ! En avant ! » Il dit et donne le signal de l'attaque. La corne d'Uri retentit, les avant-postes français sont refoulés et le centre de l'armée suisse attaque avec impétuosité le centre de l'armée française. Les rangs sont fauchés par les décharges de l'artillerie, rien n'arrête les Suisses, ils traversent les fossés qui protégeaient les batteries royales ; une troupe de vaillants gars, « les enfants perdus, » qui, pour se distinguer, portaient une plume blanche à leurs chapeaux, s'empare de la première batterie française ; un combat acharné s'engage dans un étroit espace. François I[er] d'un côté, le cardinal Schinner de l'autre, encouragent par leur présence et leur parole les combattants. Trivulce est obligé de céder le terrain aux Suisses, Bayard, le « chevalier sans peur et sans reproche, » fut jeté à bas de son cheval, il abandonna sa monture et ses armes et s'enfuit. Le soleil se couche, la sanglante

mêlée continue éclairée par les pâles rayons de la lune, et s'arrêta vers minuit, quand l'obscurité devint complète. Les deux armées passèrent la nuit au bivouac, côte à côte. Le résultat de la journée n'était point décisif, les Suisses avaient cependant pris quelques drapeaux, ainsi qu'une douzaine de canons et forcé sur plusieurs points les positions de l'ennemi, si bien que la nouvelle de leur victoire se répandit en Italie et fut portée en Suisse, où elle parvint en trente heures.

La bataille n'était qu'interrompue, elle devait recommencer le lendemain et prendre une tout autre tournure, grâce aux renforts arrivés aux Français.

Les Suisses étaient loin de leur camp, affamés, mouillés et transis, mais ils ne voulurent pas, ainsi que le cardinal Schinner le leur conseillait, se replier sur Milan pour se ravitailler et attendre des renforts. A la pointe du jour, ils se reforment en ordre de bataille, la corne d'Uri retentit de nouveau et les bannières des Confédérés attaquent le centre de l'armée royale, par un coup hardi ils allaient s'emparer de son artillerie, lorsque le roi les chargea avec sa cavalerie et rompit leurs lignes. Pendant ce temps l'aile droite des Confédérés avait réussi à déloger l'aile gauche des Français, et l'aile gauche des Confédérés avait pareillement contraint à la retraite l'aile droite des Français, que commandaient le maréchal Trivulce et le connétable de Bourbon. Le sort de la journée était encore incertain, lorsque, vers midi, un nuage de poussière et les cris de San Marco ! San Marco ! annoncent l'avant-gardé de l'armée vénitienne et font croire que celle-ci va entrer en ligne tout entière. Les deux ailes soutiennent encore la lutte, mais le maréchal Trivulce ayant réussi à s'emparer des digues du *Lambro*, l'eau de cette rivière se répandit sur le champ de bataille. Les Confédérés, ayant de l'eau jusqu'aux genoux, font leurs préparatifs pour la retraite ; ils chargent leurs blessés sur leurs épaules, placent l'artillerie au milieu d'eux et prennent la route de Milan en bon ordre. Leur fière attitude imposa à François I[er], qui, respectant leur bravoure, les laissa se retirer sans essayer de les poursuivre.

Les Confédérés avaient perdu 12 000 hommes, plus de la moitié de leur effectif. Dans la Suisse orientale il n'y avait pour ainsi dire pas une localité qui n'eût à pleurer quelques-uns de ses ressortissants. Tous les historiens s'accordent à dire que la bataille de Marignan est la plus sanglante et la plus terrible qui, de

mémoire d'hommes, se soit livrée en Italie. Le vieux maréchal Trivulce la qualifia de *combat de géants ;* « j'ai assisté, dit-il, à dix-huit batailles, mais les autres à côté de celle-ci n'étaient que jeux d'enfants. » Cette lutte épique fit une profonde impression sur les contemporains et valut aux Suisses une considération universelle.

Pour célébrer sa victoire, François Ier fit frapper une médaille avec cette exergue « Primus domitor Helvetiorum. » La nouvelle de la défaite des Suisses fut accueillie en France avec des transports de joie, qui se manifestent dans des chansons émaillées d'invectives furibondes et d'injures grotesques à l'adresse des vaincus. Ces braves, dont la moitié étaient morts sur le champ d'honneur, y sont traités entre autres « de *peuple ingrat*, de *vilains vachiers* et *belitres parfaictz*[1]. » Plus juste à leur égard, Brantôme porta sur eux ce jugement : « Comme la fortune ne rit pas toujours aux gens de guerre, les Suysses ont fait quelquefois bien, quelquefois mal ; les histoires en sont pleines, dont possible en ferayje un discours et *pro* et *contra*. Quoy que soit pourtant, ne leur fault desrober qu'ils ne soient très braves et vaillans gens de guerre. »

Les suites de la bataille de Marignan furent capitales pour la Confédération. Ce désastre y causa une profonde consternation. La diète ne se laissa point abattre cependant, et le 22 septembre déjà, elle décida de lever une nouvelle armée de 22 000 hommes pour sauvegarder les conquêtes que les précédentes campagnes d'Italie avaient procurées aux Confédérés. Mais cette décision ne fut exécutée qu'en partie, les contingents des cantons primitifs passèrent seuls le Gothard et allèrent renforcer les garnisons de Bellinzone, Locarno, Lugano et Domo. Les cantons occidentaux, Berne, Fribourg et Soleure, dont la défection avait causé la défaite de Marignan, étaient las d'une lutte dont l'empereur, le pape et le roi d'Espagne avaient laissé la Suisse supporter tout le poids, et l'attitude de ces trois souverains, dont le cardinal Schinner était impuissant à réchauffer le zèle, était bien propre à les confirmer dans leur inaction. Léon X, ami des lettres et des arts, plus préoccupé des intérêts de sa famille que de ceux de l'Italie, prit assez

[1] Ces chansons avaient pour auteurs : *Jehan Richier, Pasquier le Moyne, Jannequin* et d'autres poètes demeurés anonymes. Voir à ce sujet la curieuse monographie intitulée : *Poésies françaises sur la bataille de Marignan*, publiée par M. Arthur Piaget dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* IIe série, tome IV.

légèrement son parti de la défaite de ses alliés, il ne contesta pas au vainqueur sa conquête. L'indolent Maximilien Sforza renonça lui-même à son duché et accepta une pension de François Ier, ensorte que le Milanais retomba sous la domination française. L'Espagne et l'empereur Maximilien, sans se désintéresser tout à fait de la lutte, ne secondaient pas activement les Confédérés et ce ne fut que dix ans plus tard que Charles-Quint qui réunit ces deux couronnes, prit sa revanche à la bataille de Pavie et enleva définitivement le Milanais aux Français.

François Ier sut très habilement exploiter le défaut d'entente et l'isolement des Confédérés. Respectant leur incontestable bravoure, il était résolu à les ménager et à rechercher pour l'avenir leur alliance. Sous la médiation du duc Charles III de Savoie, des pourparlers commencèrent durant le cours du mois d'octobre. Le 7 novembre 1515 des plénipotentiaires suisses et français se réunirent à Genève pour traiter sur la base des propositions faites avant la bataille de Marignan à Gallérate. Tous les cantons se trouvèrent d'accord pour signer la paix ; quant à l'alliance française, Uri, Schwyz, Zurich, Bâle et Schaffhouse ne voulurent pas en entendre parler. Les représentants de l'Angleterre et de l'empire cherchèrent, mais en vain, à retenir la Suisse dans leur alliance. Un certain mécontentement populaire se manifesta à Zurich et à Berne et retarda la conclusion de la paix. François Ier tenait à tout prix à l'alliance suisse, il ne voulait pas que d'autres puissances en bénéficiassent et ne négligea aucun moyen pour atteindre son but. Ses agents, par leurs largesses, s'efforcèrent de faire fléchir les répugnances qu'inspirait encore l'alliance française ; de leur côté, les agents des autres puissances, secondés par le cardinal Schinner, travaillaient aussi l'opinion. Deux camps se formèrent, huit cantons[1] se prononcent pour l'alliance française et adhèrent, à Genève, le 14 janvier 1516, aux propositions des plénipotentiaires français ; cinq cantons[2], au contraire, s'engagèrent à fournir des troupes à l'empire. Au mois de mars (1516) 15 000 Confédérés, recrutés par l'empire, aux frais de l'Angleterre, se rendirent par le Tyrol et la Haute-Italie jusqu'aux portes de Milan ; tandis que 10 000 hommes des huit cantons, à la solde de la France, occupaient cette ville. Ces derniers cependant reçurent des gouvernements cantonaux l'ordre de rentrer ; les mercenaires recrutés par l'em-

[1] Berne, Lucerne, Unterwald, Zoug, Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell.
[2] Uri, Schwyz, Bâle, Zurich et Schaffhouse.

pereur restèrent encore à Lodi jusqu'au moment où, ne recevant plus de solde, ils regagnèrent d'eux-mêmes leurs foyers et devinrent un sujet de risée. Le 7 juillet la diète déclara repousser et l'alliance française et l'alliance impériale.

Les agents de François I[er] continuèrent néanmoins à préparer les voies à une alliance et parvinrent finalement, en reconnaissant aux cantons une notable partie de leurs conquêtes en Italie, à obtenir un traité de paix perpétuelle, en due forme, qui fut signé à Fribourg le 12 novembre 1516. Par ce traité, la diète d'une part, le roi de France de l'autre, s'engageaient réciproquement à ne pas fournir d'appui à leurs adversaires respectifs ; des garanties réciproques étant données au point de vue du commerce, les Suisses pouvaient s'établir en France et les Français en Suisse, y pratiquer le commerce sans avoir à payer d'autres droits que ceux en usage dans le pays, les relations commerciales avec Milan furent rétablies aux conditions prévues par le capitulat conclu jadis avec les Sforza. Les Confédérés reçurent une indemnité de guerre de 700 000 couronnes, plus une rente de 2000 pour chacun des treize cantons et autant pour le Valais, les Grisons et leurs autres alliés ; ils conservèrent Bellinzone, Lugano, Locarno, Mendrisio, le val de Maggia, Bormio, la Valteline et Chiavenna, mais abandonnèrent le val d'Ossola (ou Eschenthal) que les Français avaient occupé après la bataille de Marignan. Les plénipotentiaires qui se rendirent à Paris pour signer l'alliance au nom de la diète furent le landamman *Schwarzmourer*, de Zoug, et l'avoyer *Pierre Falk*, de Fribourg.

Les liens qui allaient désormais unir la France et la Suisse furent encore resserrés cinq ans plus tard par une capitulation qui donnait au roi de France le droit de faire en Suisse une levée de 6000 hommes, qui pouvait être portée à 16 000 hommes, transformant ainsi la paix perpétuelle en une alliance offensive et défensive qui fut ratifiée par la diète de Lucerne, le 5 mai 1521.

Les traités de 1516 et 1521 avec la France ont été, dans leurs dispositions essentielles, renouvelés trois fois par l'ancienne Confédération, à savoir en 1663 et 1715 avec Louis XIV et en 1777 avec Louis XVI ; en 1798, ils furent remplacés par l'alliance offensive et défensive avec la République française, et, en 1803, par l'alliance et la capitulation du 27 septembre, conclue avec le Premier Consul, dénoncée par la diète, le 18 novembre 1813.

En deux siècles, la Confédération avait remporté une série, presque ininterrompue, de succès comme l'histoire du monde en

fournit peu d'exemples. Dans les victoires de Morgarten, Laupen, Sempach, Næfels, Grandson, Morat, Nancy, Giornico, Dorneck et Novare, comme dans les défaites de Saint-Jacques et de Marignan, les Confédérés avaient fait preuve, non seulement d'un courage indomptable, mais encore d'une discipline et d'une habileté tactique vraiment remarquables. Vainqueurs tour à tour des Autrichiens, des Bourguignons, des Savoyards, des Milanais, des Souabes et des Français, ils pouvaient se croire invincibles et ils se posent un moment en arbitres de l'Europe.

Alors qu'un grand nombre de ligues semblables, constituées au sein de l'empire allemand, n'ont eu qu'une existence éphémère, l'alliance de 1291 s'était non seulement maintenue, mais encore étendue du Rhin et du Jura aux Alpes et aux lacs italiens, par une série d'annexions faites aux dépens de l'Autriche, de la Savoie et du duché de Milan, et s'était rendue indépendante de l'empire. Puis, subitement après le désastre de Marignan, la Confédération renonce à jouer un rôle politique en Europe, tout en restant souveraine elle aliène sa liberté d'action en s'alliant avec la France, et se place, pour ainsi dire, sous le protectorat de cette puissance ; elle renonce en fait à entreprendre des guerres pour son compte et envoie ses fils combattre sous des bannières étrangères où ils se signalent par leur vaillance. Après deux siècles de gloire, elle tomba, trois siècles durant, dans une profonde décadence politique, pour ressaisir son indépendance en 1815. Un mal, pareil à la gangrène, la paralyse absolument ; la discorde règne entre les cantons et rend, après la conquête du Pays de Vaud (1536), toute nouvelle extension territoriale impossible. En dépit de la vénalité qu'on a pu reprocher à plusieurs de ses magistrats, les mœurs de notre patrie étaient cependant restées profondément honnêtes, et ses fils ont conservé deux traits de caractère essentiels au bonheur d'un peuple, à savoir : le dévouement à la cause publique et l'amour de l'indépendance.

C'est dans la possession de ces qualités maîtresses qu'il faut chercher l'explication de ce beau réveil de l'esprit national qui, après une longue période de déclin, s'est produit dans le cours du dix-neuvième siècle et a réuni en un faisceau les énergies que la dissension avait rendues stériles.

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

(Les chiffres de droite renvoient aux pages du présent volume.)

Avant Jésus-Christ.

Années.
107. Défaite des Romains par les Helvètes sur les bords de la Garonne, p. 21.
58. Exode des Helvètes. — Bataille de Bibracte, 23.
57. Combat d'Octodurum, 26.
15. Conquête de la Rhétie par les Romains, 27.

Après Jésus-Christ.

69. Avènement de Vitellius à l'empire; révolte des Helvètes, 29.
264. Première invasion des Alémans, 34.
285 (ou 302?). Massacre des Thébains à Agaune; origine du couvent de Saint-Maurice, 36.
406. Les légions romaines abandonnent l'Helvétie, 34.
466 (ou 472?). Avènement de Gondebaud, 42.
496. Défaite et soumission des Alémans par Clovis, 44.
516. Avènement du roi Sigismond au trône de Burgondie; fondation de l'abbaye de Saint-Maurice, 44.
532. Battus par les Francs, les Burgondes perdent leur indépendance, 44.
610. Arrivée de Colomban et des missionnaires irlandais en Helvétie; fondation de l'abbaye de Saint-Gall, 48.
720. Introduction de la règle de saint Benoît à Saint-Gall, 48.
732. Première mention du pays d'Uri, 191.
746. Suppression du duché d'Alémanie, 51.
751. Suppression des patrices de Burgondie, 51.
778. Fondation de l'abbaye de Rheinau, 61.
830-835. Reconstruction de l'abbaye de Saint-Gall, 66.
853. Louis le Germanique fait donation du pays d'Uri au couvent du Fraumunster à Zurich, 61 et 191.
877. Les comtés deviennent héréditaires, 58.
917. Reconstitution du duché d'Alémanie, 59. — Les Huns pillent la ville de Bâle, 73.
919. Le couvent de Romainmôtier se soumet à la règle de Cluny, 84.
928. Les Huns pillent l'abbaye de Saint-Gall, 73.
937. La reine Berthe prend en mains le gouvernement de la Transjurane, 75.
962. L'abbaye de Payerne se soumet à la règle de Cluny, 84.

Années.
1005. Fondation du couvent de Stein, 117.
1016. Rodolphe III fait don du royaume de Transjurane à l'empereur Henri II, 76.
1024. Rodolphe III confirme en faveur de Conrad II la donation qu'il avait faite à ses prédécesseurs, 77.
1027. Fondation de l'abbaye de Mouri, 117.
1032. Absorption du royaume de la Transjurane par l'empire, 77.
1036 (ou 1037). Proclamation de la Trève-Dieu, 77.
1038. Absorption du duché d'Alémanie par l'empire, 75.
1041. L'évêque de Bâle est élevé à la dignité comtale, 100.
1050-1064. Construction de l'église de Tous-les-saints à Schaffhouse, 132.
1052. Fondation du couvent des Bénédictins, à Schaffhouse, 117.
1078. Un incendie détruit une grande partie de Zurich, reconstruction du dôme, 133. — Berthold de Villingen prend le nom de Zæringen et il épouse l'héritière des ducs de Carinthie, 88.
1079. Frédéric de Staufen est élevé à la dignité de duc de Souabe, 86.
1097. Les Zæringen reçoivent le titre de duc et l'avouerie de Zurich, 89.

1114. Sentence prononcée par l'empereur Henri V en faveur du couvent d'Einsiedeln contre les gens de Schwyz, 195.
1120 (ou 1122). Fondation du couvent d'Engelberg, 117-195.
1133. Amédée de Genève est vaincu à Payerne par Conrad de Zæringen, 90.
1143. Sentence prononcée par l'empereur Conrad III en faveur du couvent d'Einsiedeln contre les gens de Schwyz, 195.
1144. Premières reconnaissances des libertés municipales de Lausanne, 298.
1146. Saint Bernard de Clairvaux prêche la croisade en Suisse, 117.
1172. Extinction de la branche aînée des Lenzbourg, les Habsbourg héritent leurs biens, 100 et 102.
1173. Extinction de la branche cadette des Lenzbourg, les Kibourg héritent de leurs biens, 101 et 102.
1176. Fondation de Fribourg en Uchtland, 90.
1178. Le comte de Kibourg accorde à Diessenhofen une charte, 299.
1185. Un incendie détruit une grande partie de la ville de Bâle, 133.
1191. Fondation de la ville de Berne, 91. — Première mention de la cathédrale de Genève, 144.

1211. Berthold V de Zæringen est battu à Ulrichen par Thomas Ier de Savoie, 91.
1213. Sentence de Rodolphe de Habsbourg l'ancien entre le couvent d'Einsiedeln et les gens de Schwyz, 195.
1214. Charte de Villeneuve, 299.
1217. Statuts de Sion, 298.
1218. Extinction de la maison de Zæringen, 91 et 102.
1227. Fondation du couvent de Wettingen, 118.
1230. Etablissement des Juifs à Berne, 302.
1231. Le roi Henri confirme les franchises des gens d'Uri et les rachète de la sujétion du comte de Habsbourg, 197.
1232. Les Habsbourg-Laufenbourg héritent des droits des Lenzbourg sur le pays de Schwyz, 194.
1235. Premiere mention du Simplon dans un acte public, 301.
1236. Chartes d'Aubonne et de Vevey, 299.
1240. L'empereur Frédéric II prend sous sa protection les gens de Schwyz et leur accorde l'immédiateté, 198.
1245. L'empereur Frédéric II est mis à l'interdit ; les gens des Waldstætten, ainsi que Zurich, Lucerne et Berne prennent parti pour lui, 199.

Année.

1247. Les Schwyzois sont mis à l'interdit, 199.
1251. Alliance de Berne avec Fribourg, 269.
1252. Alliance de Berne avec Lucerne, 269.
1252. Alliance de Berne avec l'évêque de Sion, 269.
1264. Le comte de Kibourg accorde une charte à Thoune, 299.
1272-1291. Convention entre l'évêque de Sion et des marchands italiens concernant le trafic à travers le Simplon, 301.
1273. Etablissement des Juifs à Zurich, 302.
1273. Le comte Eberhard de Habsbourg-Laufenbourg fait cession à Rodolphe de Habsbourg de ses droits sur Schwyz, 205. — Avènement de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, 183.
1274. L'empereur Rodolphe Ier confirme la charte de Berne, 276, et confirme les franchises des gens de Schwyz, 205.
1275. Dédicace de la cathédrale de Lausanne, 145 et 205.
1280. Charte de Soleure, 299.
1281. Saint-Gall devient ville impériale, 299.
1286. Charte de Moudon, 299.
1288. Siège de Berne par Rodolphe de Habsbourg, 204. —
1289. Défaite des Bernois à la Schosshalde, 205. — Les Habsbourg reçoivent l'avouerie de Sæckingen, 263.
1291. (15 juillet.) Mort de Rodolphe de Habsbourg, 206. — Charte de Saint-Gall, 299.
1291. (Août.) Alliance des gens d'Uri, de Schwyz et du Nidwald, 206. — Alliance des Waldstætten avec Zurich, 208.
1292. Election de l'empereur Adolphe de Nassau, 227. — Les Zuricois sont battus par les partisans du duc Albert, siège de Zurich, 228.
1293. Charte de Grandson, 299.
1294 (ou 1295). Les corps de métier de la ville de Berne sont admis à participer à la gestion des affaires publiques, 271.
1298. Election de l'empereur Albert d'Autriche, 229.

1308. Mort de l'empereur Albert, 230.
1310. Fondation du couvent de Kœnigsfelden, 232.
1314. Attaque du couvent d'Einsiedeln par les Schwyzois, 234. — Première mention de la collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg, 147. — Avènement à l'empire de Louis de Bavière, 234.
1315. (15 novembre.) Bataille de Morgarten, 236.
1315. (9 décembre.) Pacte de Brounnen, 237.
1316. Louis de Bavière confirme aux gens des Waldstætten leurs privilèges, 199 et 237.
1317. Alliance des Waldstætten avec la ville de Thoune, 248.
1318. Alliance de Berne, Soleure, Morat, Bienne et Fribourg avec les Waldstætten, 247. — Armistice conclu entre les ducs d'Autriche et les Waldstætten, 239. — Siège de Soleure, 247.
1323. Alliance de Berne et de Glaris avec les Waldstætten, 263 et 272.
1327. Formation de la ligue des villes de Souabe, entrée de Berne, Zurich, Bâle et des Waldstætten dans cette alliance, 248.
1328. Charte de Romont et d'Yverdon, 299.
1331. Alliance des Waldstætten, de Zurich et des gens d'Urseren avec le vicaire général de Coire, les gens de la Valteline et du val d'Ossola, 248.
1332. (7 novembre.) Entrée de Lucerne dans la Confédération des Waldstætten, 252.

Année.

1334. Trève entre Lucerne et l'Autriche, 254.

1336. Révolution de Zurich, 257.

1339. (21 juin.) Bataille de Laupen, 273. — Conclusion d'un armistice entre les Confédérés et l'Autriche, 293.

1348-1351. Grande peste, 307.

1350. Sac de Rapperschwil, 259.

1351. Conquête de Glaris, 264. — Médiation de la reine Agnès, 262. — Combat de Tætwil, 264. — (1er mai.) Entrée de Zurich dans la Confédération, 259. — Siège de Zurich par le duc Albert d'Autriche, 261.

1352. Alliance de Glaris avec Zurich et les Waldstætten, 265. — Les Confédérés s'emparent de Zoug et concluent alliance avec cette ville, 266. — Siège de Zurich par le duc Albert, 266. — Paix de Brandebourg (1er septembre), 267. — Destruction de Béromunster par les Waldstætten et les Zuricois, sac de Kussnacht par les Autrichiens, destruction de Neu-Habsbourg par les Lucernois et les Waldstætten, 265 et 266.

1353. (6 mars.) Entrée de Berne dans la Confédération, 276.

1354. (4 septembre.) Siège de Zurich par l'empereur Charles IV et le duc d'Autriche, 278.

1355. Paix de Ratisbonne, 278.

1356. Alliance de cinq ans entre Zurich et l'Autriche, 278.

1368. Trève de Thorberg, 281.

1370. Charte des prêtres, 281.

1371. Les Bâlois achètent les premiers canons connus en Suisse, 313.

1375. Guerre des Gougler, 283.

1376. Codification des franchises de Coire, 298.

1377. Etablissement de la Landsgemeinde appenzelloise, 317.

1378. Le duc Léopold d'Autriche est élu bailli de Souabe, 284.

1383. Siège de Berthoud, les Confédérés font pour la première fois usage de canons, 283-313.

1386 (8 juillet). Bataille de Sempach, 286.

1387. Reconnaissance des libertés de Genève par l'évêque Adémar Fabri, 298.

1393. Convenant de Sempach, 294.

1397. Mort d'Othon de Grandson, 112.

1400. Traité entre le comte de Toggenbourg et les Zuricois, 346.

1402. Occupation de la Léventine par les gens des Waldstætten, 339.

1403. Combat du Speicher, 318.

1405. Le comte de Toggenbourg reçoit de l'Autriche: Gaster, Wesen, Wallenstadt et Sargans en gage, 345. — Combat du Stoss, 318.

1410. Occupation de la Léventine par les Confédérés, 340.

1411. Alliance des sept cantons avec Appenzell. — Adoption par les Schaffhousois d'une constitution démocratique, basée sur le système des corporations, 303.

1412. Conclusion d'une paix de cinquante ans entre l'Autriche et les Confédérés, 293, 342. — La ville de Saint-Gall est admise au nombre des alliés des sept cantons.

1414. Soulèvement des Valaisans, 327. — Les comtes de Savoie s'emparent de la vallée d'Ossola évacuée par les Confédérés, 340. — Concile de Constance, 342.

1415. Les bourgeois de Genève font acte d'indépendance en traitant avec le pays de Gex, 376. Conquête de l'Argovie, 343.

1416. Les Confédérés occupent de nouveau le Val d'Ossola, 340.

Année.

1417. Traité entre le comte de Toggenbourg et Schwyz, 346.
1419. Traité entre le comte de Toggenbourg et Glaris. — Combat d'Ulrichen, les Bernois sont battus par les Valaisans, 328. — Occupation de Bellinzone par les Uranais, 420.
1420. Arbitrage condamnant les Valaisans à restituer au sire de Rarogne tous ses biens, 328.
1422. Bataille d'Arbédo, 341.
1424. Formation de la Ligue Grise, 336.
1425. Campagne des Confédérés contre le duc de Milan, 341. — L'évêque de Sion reconnaît les droits et compétences des dizains, 329.
1426. Abandon de la Léventine, 341.
1429. Les Appenzellois rachètent les redevances dues aux abbés de Saint-Gall et se libèrent de leur assujettissement, 321.
1431. Construction du dôme de Berne, 150.
1434. Les Lausannois reçoivent un diplôme de l'empereur Sigismond, 372.
1435. Mort du comte Frédéric de Toggenbourg, 347. — Formation de la Ligue des Dix-Juridictions, 336.
1437. Sentence de la diète dans le conflit entre Schwyz et Zurich, 349.
1439. Les Zuricois entrent en lutte contre Schwyz et occupent l'Etzel, 350. — L'intervention des Confédérés aboutit à la conclusion d'une trève, 350. — Invasion des Ecorcheurs, 356.
1440. Occupation de la Léventine par les Uranais, 341, 420. — Stussi à la tête des Zuricois occupe Pfæffikon, puis l'abandonne ; le territoire des Zuricois est envahi de tous côtés par les Confédérés, 350.
1442. Alliance des Zuricois avec l'Autriche, 351.
1443. Les Zuricois sont battus au Hirzel et à Saint-Jacques sur la Sihl par les contingents des Waldstætten, 352-353.
1444. Massacre de Greifensée, 354. — Bataille de Saint-Jacques sur la Birse, 358. — Paix d'Ensisheim, 361.
1446. Combat de Ragaz, défaite des Zuricois, 361. — Alliance de Berne avec le duc de Savoie, l'évêque de Sion et le Valais, 362.
1450. Conclusion de la paix entre Zurich et les Confédérés, 362.
1451. Traité de combourgeoisie entre Zurich, Lucerne, Schwyz, Glaris et l'abbé de Saint-Gall, 362.
1452. Alliance perpétuelle de sept cantons avec Appenzell, 362.
1454. Alliance de cinq ans de six cantons avec Schaffhouse, 362.
1455. Les Saint-Gallois concluent avec sept cantons un traité d'amitié perpétuelle, 321.
1457. Les Saint-Gallois rachètent leurs obligations envers le prince-abbé de Saint-Gall, 321.
1458. Guerre des Plapparts, 363.
1460. Fondation de l'université de Bâle, 443.
1463. Alliance des Confédérés avec Rothweil, 362.
1464. Alliance de Louis XI avec les Confédérés, 362.
1467. Alliance des Confédérés avec Mulhouse, 362.
1467. Les Uranais sont confirmés par le duc de Milan dans la possession de la Léventine, 420. — Alliance de Zurich, Berne, Fribourg et Soleure avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 362.
1468. Siège de Waldshout, 363. — Paix de Waldshout, 388. — Le duc Sigismond d'Autriche donne hypothèque sur le Waldshout et la Forêt-Noire, 364.
1468. L'abbé de Saint-Gall achète à Pierre de Rarogne ses droits sur le Toggenbourg, 434.

Année.

1469. Diplôme accordé par l'empereur Frédéric d'Autriche aux Lausannois, 372. Conquête de la Thurgovie, 363. — Traité de Saint-Omer, 388.

1470. Alliance des Confédérés avec la France, 390.

1474. Les Confédérés concluent une paix perpétuelle avec l'Autriche et obtiennent d'elle l'abandon de ses droits sur l'Argovie, 391. — Les Confédérés concluent une alliance offensive et défensive avec Louis XI, 392. — Les Suisses déclarent la guerre au duc de Bourgogne, 392.

1476. Bataille de Grandson, 400. — Bataille de Morat, 408. — Congrès de Fribourg; conclusion de la paix avec la Savoie, 414. — Renouvellement du traité des Uranais avec le duc de Milan, 420.

1477. Berne, Zurich et Lucerne concluent alliance avec Soleure et Fribourg, 423. — Bataille de Nancy, 415. — Expédition de la *Folle Vie*, 423. — Alliance entre la France et la Suisse, 416. — La ville et l'évêque de Genève entrent en combourgeoisie avec Berne et Fribourg, 422.

1478. Conclusion de la paix avec Marie de Bourgogne, 416. — Soulèvement de l'Entlibouch, 422. — Bataille de Giornico, 420.

1479. Les Waldstætten renouvellent leur alliance avec le Haut-Valais, 422.

1479. Alliance de l'abbé de Saint-Gall avec les cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris, 435.

1481. La ville inférieure et la cité de Lausanne se réunissent pour nommer un conseil commun, 372. — Diète de Stans, 424. — Entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération, 424. — Convenant de Stans, 426.

1488. Formation de la Ligue de Souabe, 437.

1489. Chute du régime de Waldmann, 433. — Compromis de Waldmann, 433.

1489-1490. Guerre des Appenzellois et des Saint-Gallois contre l'abbé de Saint-Gall, 435.

1494-1495. Participation des mercenaires suisses à la solde de Charles VIII à la campagne d'Italie. Occupation de Naples. Bataille de Fornoue, 452 et 453.

1495. L'empereur Maximilien met les Confédérés en demeure de se soumettre à la chambre impériale, 437. — Le duc d'Orléans (Louis XII) promet aux cantons Bellinzone, Lugano et Locarno en échange de leur appui contre le duc de Milan, 455.

1497. Le 21 juin la Ligue Grise conclut alliance avec Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris; le 27 décembre la Ligue Caddée conclut alliance avec les mêmes sept cantons, 438.

1498. Commencement de la guerre de Souabe, 438.

1499. Combats du Brouderholz, 439; de Frastenz, 439; de Schwaderloo, 439; de Chialavaina, 440; et de Dorneck, 442. Fin de la guerre de Souabe, paix de Bâle, 442. — Participation des mercenaires suisses à la solde de Louis XII à la campagne d'Italie. Prise de Milan, 453.

1500. Occupation de Bellinzone par les troupes des Waldstætten, 455.

1501. Entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération, 444.

1503. Irruption des Suisses dans le Milanais. Cession de Bellinzone aux cantons d'Uri et de Schwyz, traité d'Arona avec Louis XII. La diète de Baden interdit les pensions des souverains étrangers et les enrôlements militaires, 456.

1504. La principauté de Neuchâtel échoit à Louis d'Orléans-Longueville, 382.

1507. Participation des mercenaires suisses à la solde de Louis XII à la prise de Gênes, 457.

1510. Formation de la Sainte-Ligue entre le pape, l'empereur, Venise, l'Espagne, l'Angleterre et la Suisse, 461.

Année.

1511. Le traité de Baden entre les douze cantons et l'Autriche met définitivement fin aux droits des Habsbourg sur la Suisse, et place la Franche-Comté sous le protectorat des Confédérés, 445 et 464.

1512, Les Confédérés s'emparent du comté de Neuchâtel, 383. — Conquête du Milanais par les Suisses, 465.

1513. Bataille de Novare, 469. — Siège et traité de Dijon, 471. — Entrée d'Appenzell comme canton dans la Confédération, 445.

1515. Bataille de Marignan, 472.

1516. Paix de Fribourg, 477.

1519. Alliance de Genève avec Fribourg, 376. — Condamnation à mort de Philibert Berthelier, 378.

1521. Traité, soit capitulation avec la France, 477.

1524. Condamnation à mort d'Amé Lévrier, 379.

1525. Alliance de Lausanne avec Berne et Fribourg, 372. — Les Eidgnots quittent Genève, 379. — Le duc de Savoie quitte Genève pour n'y plus revenir, 380.

1526. Alliance de Genève avec Fribourg et Berne, 380. — Etablissement du Conseil des Deux-Cents à Genève, 380.

1529. Etablissement d'un bourgmestre à Lausanne, 372. — Les Confédérés restituent la principauté de Neuchâtel à Jeanne d'Hochberg, femme d'Henri de Longueville, 383.

1579. Le comté de Valangin est réuni à celui de Neuchâtel, 383.

N. B. A partir de 1515 nous n'avons fait figurer dans cette chronologie que les événements mentionnés dans ce premier volume.

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

Planches.

I. Epoque lacustre, âge du bronze. Collier, épingles, bracelets, épées, couteaux, fers de lance, coupes et pendeloque. Dessin de M. Engel, p. 17.
(Modèles divers figurant au Musée de Lausanne.)

II. Armes en usage au quatorzième siècle: arbalètes, hallebardes, morgenstern, glaives, bouclier, carquois, cuirasse, cotte de mailles, casque et gantelet. Dessin de M. Engel, 317.
(Modèles divers figurant entre autres à l'arsenal de Zurich.)

III. Armures en usage au quinzième siècle: arquebuses, bannière, couleuvrine' mortier et glaives. Dessin de M. Engel, 384.
(Modèles divers figurant entre autres au Musée de Morat.)

Figures.

1. Jules-César, d'après un antique du musée de Naples, p. 23.
2. Aventicum, d'après le plan publié par l'*Association Pro Aventico*, 24.
3. L'Helvétie sous les Romains, 29.
4. Poterie romaine, trouvée près de Cheseaux, propriété de M. J.-D. Mellet, 30.
5. Théâtre d'Avenches, d'après un relevé fait par la Société pour la conservation des monuments de l'art historique suisse, 31.
6. Statuette de Bacchus, d'après un antique du Musée d'Avenches, 32.
7. Théâtre d'Augst, d'après un relevé fait par la Société pour la conservation des monuments de l'art historique suisse, 33.
8. Fragments de frises et de chapiteaux romains trouvés à Avenches, d'après les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich (vol. XVI), 35.
9. Lampe en terre cuite, trouvée à Genève, d'après Blavignac, 37.
10. Fragments de ceinturons burgondes, conservés au Musée de Lausanne, 43.
11. Châsse de saint Sigismond, conservée au trésor de Saint-Maurice, 45.
12. Evangéliaire de Charlemagne, qui a fait partie successivement du trésor de Saint-Maurice et de celui de Sion, 55.
13. Aiguière de Charlemagne, conservée au trésor de Saint-Maurice, 56.
14. Vase de saint Martin, conservé au trésor de Saint-Maurice, 57.
15. Gravure empruntée à l'ouvrage de Gall Morel: *Die Legende von S. Meinrad und von dem Anfang der Hofstatt zu den Einsiedeln*. 1861, 63.
16. Plan de l'Abbaye de Saint-Gall, conservé à la Bibliothèque de l'ancien couvent de Saint-Gall, 65.
17. Cortège du roi David dans le *Psautier doré*, conservé à la bibliothèque de l'ancien couvent de Saint-Gall, 72.
18. Couvent de Rheinau au dix-septième siècle, fac-similé d'une gravure du frère Caspar Winterlin, bénédictin de Mouri, 87.

19. Bractéactes frappées par les princes-évêques de Bâle au XI[e] siècle, trouvées dans la basilique de Saint-Paul à Rome, et publiées par A. Morel Fatio, 100.
20. Château de Kibourg au seizième siècle, tiré de la monographie de Zeller-Werdmuller, *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich (vol. XXII), 103.
21, 22. Grand sceau des Zæringen, flanqué des sceaux des Blonay et des Gruyères, armoiries des Kibourg, des Habsbourg, des Toggenbourg, des Werdenberg, des Nidau, des Bonstetten, des Neuchâtel, des Lenzbourg, des Grandson, des Rapperschwil, des Rarogne, des La Tour-Châtillon, des Erlach, des Boubenberg, des Hallwil, des Estavayer, des Gingins et des Goumoens. Dessins de M. Ch.-A. Bugnion, 104 et 105.
23. Entrée de la ville de Gruyère, tiré du *Fribourg artistique à travers les âges*, publication de la Société des amis des beaux-arts, et de celle des ingénieurs et des architectes de Fribourg (1896), 109.
24. Vue du château de Chillon à vol d'oiseau, tirée de la monographie de M. Rahn sur Chillon, *Mittheilungen* de la Société des antiq. de Zurich (vol. XXII), 111.
25. Château de Chenaux à Estavayer, tiré du *Fribourg artistique* (1892), 115.
26. Portail de l'église abbatiale de Bonmont, d'après une photographie, 119.
27. Cloître de la Lance, d'après un dessin inédit de M. le professeur Rahn, 121.
28. Essai de reconstitution de l'église abbatiale de Romainmôtier par M. le professeur Rahn, tiré de sa monographie sur *L'église abbatiale de Payerne*, publiée par la Société d'histoire de la Suisse romande, 125.
29. Absides et clocher de l'église abbatiale de Payerne, tiré du même ouvrage que la vignette précédente, 127.
30. Plan de la cathédrale de Lausanne, d'après Blanchet, *Lausanne dès les temps anciens*, 129.
31, 32. Chapiteaux de Notre-Dame de Valère près Sion. D'après des photogr., 131.
33, 34. Motifs de décoration romane de la cathédrale de Coire d'après une monographie publiée dans les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich (vol. XI), 132, 133.
35. Coupe de l'intérieur de l'église de Saint-Jean à Grandson, tiré de la *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, de M. le professeur Rahn, 134.
36. Intérieur de l'église abbatiale de Payerne. Tiré du même ouvrage, 135.
37. Dôme de Zurich avant l'achèvement de ses tours. Tiré du même ouvrage, 136.
38. Eglise de Saint-Pierre de Clages, d'après une photographie du *Valais historique*, 138.
39. Jubé de Notre-Dame de Valère près Sion, d'après une photographie, 141.
40. Vitrail de Kœnigsfelden, tiré des *Denkmäler des Hauses Habsbourg*, publiés par la Société des antiquaires de Zurich, 142.
41. Plan de la cathédrale de Genève, d'après Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, 143.
42. Cathédrale de Lausanne, porche dit des apôtres : statues de Moïse, Jean-Baptiste et saint Joseph, d'après un dessin inédit de M. le professeur Rahn, 145.
43. Intérieur de la Collégiale de Saint-Nicolas à Fribourg, tiré du *Fribourg artistique* (1893), 146.
44. Tympan du porche de la Collégiale de St-Nicolas, Fribourg, *Frib. art.* (1893), 147.
45. Fonts baptismaux de la Collégiale de St-Nicolas, Fribourg, *Frib. art.* (1895), 148.
46. Intérieur du dôme de Berne, d'après une photographie, 149.
47. Schéma de quelques variétés de l'arc ogival, 151.
48. Carte du champ de bataille de Morgarten, 235.
49. Scène de la vie des Minnesänger, tiré de l'ouvrage de M. F.-X. Kraus, *Die Miniaturen der Manessischen Liederhandschrift* (Strasbourg 1887), 246.
50. Carte du champ de bataille de Laupen, 273.

51. Carte du champ de bataille de Sempach, 285.
52. La tour Henri à Fribourg, tiré du *Fribourg artistique* (1895), 305.
53. Le roi, dans la danse des morts d'Holbein, au palais épiscopal de Coire, tiré du mémoire de Salomon Vœgelin, *Wandgemälde im bischöflichen Palast zu Chur*, vol. XX, 309.
54. Carte du champ de bataille du Stoss, 319.
55. L'érable de Trons, 335.
55 *bis*. Ancien château de Baden (Stein), avant sa destruction en 1716, d'après un tableau déposé au Musée de cette ville, 343.
56. Carte du champ de bataille de Saint-Jacques sur la Sihl, 353.
57. Carte du champ de bataille de Saint-Jacques sur la Birse, 359.
58. Monnaies frappées à Lausanne sous l'épiscopat d'Aymon de Montfaucon (1491-1517), tiré de l'*Histoire monétaire de Lausanne*, de Morel Fatio, 373.
59. Chaperon sur lequel est représenté le mystère de l'eucharistie, don de Jacques de Romont au trésor de la cathédrale de Lausanne; se trouve actuellement au Musée historique de Berne, 375.
60. Médaille de Laurena à l'effigie de Louis XI, conservée à la Bibliothèque nationale à Paris, 385.
61. Portrait de Charles le Téméraire, d'après Roger van der Weyden, conservé au Musée de Bruxelles, reproduit d'après une copie appartenant à M. Eugène Aunant et due au pinceau de M. Joseph Vuillermet, 387.
62. Carte du champ de bataille de Grandson, 399.
63. Sceau du Grand Bâtard de Bourgogne, conservé à la Bibliothèque de Zurich, 401.
64. Bataille de Morat, d'après une estampe de 1609, du graveur grison Martini, 412.
65. Carte du champ de bataille de Giornico, 421.
66. Bataille de Dorneck, d'après une estampe du quinzième ou du commencement du seizième siècle, conservée au Musée de Bâle, 442.
67. Carte du champ de bataille de Dorneck, 442.
68-75. Sceaux d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald et de Zurich en 1291, de Lucerne en 1314, de Glaris et de Zoug en 1352, et de Berne en 1353, figurant sur les plus anciennes alliances fédérales, 446.
76-83. Sceaux de la ville de Saint-Gall en 1412, du Prince-abbé de Saint-Gall en 1451, de Fribourg et de Soleure en 1481, de la Ligue-Grise en 1500, de Bâle et de Schaffhouse en 1501, et d'Appenzell en 1513, figurant sur les lettres de combourgeoisie ou d'alliance échangées entre les anciens cantons et leurs alliés, 447.
84. Portrait de Jules II, d'après Raphaël, 459.
85. Drapeau milanais conquis par les Fribourgeois, vraisemblablement dans la campagne de 1512, publié dans le *Fribourg artistique* par M. Max de Diesbach en 1893, extrait du *Fahnenbuch de Fribourg*, 463.
86. Dague italienne du commencement du seizième siècle, propriété de M. le Dr Angst à Zurich, 465.

Généalogie des Zæringen et des Kibourg, 93.
Généalogie de la maison de Savoie, 184 et 185.
Généalogie de la maison de Habsbourg, 200 et 201.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

des noms de personnes et de lieux et de quelques-uns des termes techniques mentionnés dans ce volume.

Les termes techniques sont en *italiques*.

A

Aa (d'), 199.
Aarau, 299.
Aarberg, 99, 299.
Aargau, 52, 59.
Abbaye, 167.
Abbés commendataires, 59.
Abélard, 155.
Ab-Iberg, 208, 228-233.
Abside, 125.
Ad fines, 28-38.
Adémar Fabri, 298.
Adolphe de Nassau, 227.
Advocatitii, 158.
Aeneas Sylvius, 363.
Aetius, 42.
Agaune, 36-44.
Agnès de Hongrie, 232, 262, 272.
Ah (d'), 197.
Aigle, 370, 414.
Airolo, 339.
Albert Ier de Habsbourg, 226, 229, 230.
Albert II, 256.
Albert III, 280.
Albert V (II comme empereur), 351.
Alémans, 34, 38, 42, 43, 47.
Allmend, 39-41.
Allobroges, 19.
Alpinula (Julia), 30.
Alpinus (Julius), 30.
Alpthal, 195.
Alsace, 363.
Altavilla, 408.
Altorf, 192.
Ambon, 126.
Amé Lévrier, 379.
Amédée de Genève, 90.
Amédée IV de Savoie, 173, 175.
Amédée V, 110.
Amédée VI, 325.
Amédée VII, 113.
Amédée VIII, 326.
Amende, 41.
Amis de Dieu (Gottesfreund), 310.
Amman, 304, 432.
Ammenhausen (Conrad von), 312.
Amsoldingen, 64.
Amstaad, 363.
Amstalden, 424.
Amtmann, 164.
Anet, 283.
Aoste, 28.
Aplano, 405.
Appellations (cours des), 371.
Appenzell, 304, 316, 321, 396, 435, 444.
Apollon, 32.
Aquæ, 27.
Arbédo, 341.
Arbon, 28, 47, 299.
Arbor Felix, 29, 34.
Ardutius, 298.
Argovie, 59, 180, 343.
Arialbino, 28.
Arlesheim, 357.
Armes à feu, 313.
Armoiries, 107, 122, 448, 449.
Arnaud de Brescia, 155, 310.
Arnold de Melchthal, 210 et suiv.
Arnold de Winkelried, 287.
Arona (traité d'), 456.
Arth, 180.
Ascétisme, 155.
Asperlin, 324.
Aspremont, 332.
Atrium, 124.
Attinghausen, 208, 228, 229.
Aubert (mont), 399.
Aubonne, 299.
Audiences générales, 382.
Aufgau, 52.
Augusta Prætoria, 28.
Augusta Rauracorum (Augst), 27, 33, 37-47.
Augusta Vindilicorum, 27.
Autun, 23, 44.
Avenches, 368, 370.
Aventia, 32.
Aventicum, 24, 27, 32, 37, 43, 46, 50.
Avoué, 96.
Avoué principal, 371.
Avoueries, 96.
Avoyer, 304.

B

Bacchus, 32.
Baden, 27, 33, 100, 344.
Baden (traité de), 445.
Bailliages communs, 340, 345.
Baillis, 96, 370.
Bâle, 34, 38, 46, 47, 100, 121, 298, 300, 303, 444.
Bâle (traité de), 442.
Ballade de Tell, 210 et suiv.

Balm (Rodolphe de), 230, 232.
Bannerets, 166.
Bargen, 52, 99.
Barons de Vaud, 372.
Baselgau, 52.
Baselwind (Théobald), 105, 273.
Basileia, 34, 38.
Basilique, 123.
Batailles, 407.
Bâtard (grand Bâtard Antoine de Bourgogne), 400.
Beatus, 35.
Bégards, 122, 310.
Béguines, 122, 310.
Bellevaux, 120, 404, 466.
Bellinzone, 52, 340, 455 et suiv., 477.
Bénédictines, 120.
Benoît (règle de saint Benoît), 64.
Bernard de Clairvaux, 117, 154.
Berne, 91, 122, 170, 199, 269, 299, 301, 302, 368, 372, 380, 383.
Bernon, 118.
Béromunster, 192, 195.
Berthe, la reine, 75, 76.
Berthelier (Philibert), 377.
Berthold d'Alémanie, 59.
Berthold de Regensberg, 241.
Berthold Ier de Zæringen, 85, 86, 88, 93.
Berthold II de Zæringen, 89, 90, 93.
Berthold III de Zæringen, 93.
Berthold IV » 90, 93.
Berthold V » 90, 91, 93, 170, 173.
Berthoud, 283, 299.
Besançon, 50.
Besançon Hugues, 377 et suiv.
Bevaix, 84, 399.
Bex, 370, 414.
Biasca, 421.
Biber, 195.
Bibracte, 23.
Bienne, 383.
Bilgri de Neudorf, 363.
Billens (cour de), 371.
Blamont, 393.
Blandrate, 324.
Blegno, 446, 466.
Blonay, 99, 104.
Bluntschli, 354.
Boiens, 22.
Boner, Ulric, 312.
Bonmont, 118.
Bonne de Bourbon, 326.
Bonne de Savoie, 420.
Bonstetten, 102, 104.
Bonvillars, 399.
Borelli, 311.
Bormio, 466, 477.
Boson, 59.
Boubenberg, 105, 273 et suiv., 361, 389 et suiv., 409.
Boucs, 355.
Bouchegg, 100, 170.
Boudry, 399.
Bouochs, 196, 199, 202.
Bourg, 370.
Bourgeoisies, 165.
Bourgmestre, 304.
Bourgogne, 58.
Bourkhard, 59.
Bourkhard Ier d'Alémanie, 74.
Bourkardt Mœnch de Landskron, 360.
Brandebourg (margrave de), 266, 267.
Brandis, 346, 347.
Brégenz, 28, 34, 47.
Brégenz-Bouchhorn, 59.
Breitenlandenberg, 354.
Bremgarten, 299, 344.
Briçonnet, 390.
Brigantia, 28, 47.
Brougg, 299.
Broun (Bruno), 281.
Broun (Rodolphe), 257 et suiv.
Brounnen, 239
Bubikon, 121.
Bueil, 357.
Bulle, 370.
Buren, 299.
Burg, 108.
Burglen, 192.
Burgondes, 42.
Butin de Grandson, 403.
Buttisholz, 283.

C

Caddée, 335.
Cæcina, 30.
Cantharus, 124.
Canton, 41.
Capitulaires, 52.
Capitulat, 420.
Cappel, 118, 193, 194.
Carnaciers, 371.
Carolinum, 56.
Casa Dei, 335.
Cassius Longus, 21.
Cerlier, 414.
César (Jules), 22.
Challant, 324.
Châlons, 369.
Châlons-Orange, 382.
Chambre impériale, 437.
Champ de mai, 52.
Chandolin, 328.
Charlemagne, 51.
Charles le Chauve, 58.
Charles III le Gros, 58.
Charles IV de Luxembourg, 277.
Charles VII, de France, 356.
Charles VIII, » 452 et suiv
Charles III de Savoie, 476.
Charles le Téméraire, 386 et suiv.
Chartreux, 118.
Charte des prêtres, 281.
Chatillon, 324.
Chevalerie, 112.
Chevaliers, 157.
Chevaliers de Saint-Jean, 120.
Chevaliers teutoniques, 120.
Chevauchée, 368.
Chillon, 110.
Chilpéric, 42.
Chialavaina (Calven), 440.
Chiavenna, 28, 466.
Chœur, 124.
Churwalden, 118.
Cimbres, 21.
Cisterciens, 119.
Cisterciennes, 120.
Cité équestre, 26.
Clages (Saint-Pierre de), 137.
Claudius Cossus, 30.
Clavenna (Chiavenna), 28.
Clothaire Ier, 44
Clovis, 44.
Cluny, 83, 118.
Coire, 28, 37, 53, 331.
Colmar, 396.
Colomban (règle de), 48.
Colonia pia Flavia constans emerita, 31.
Côme, 28.
Communes, 41.
Comtes, 156.
Comtés (système des), 50.
Conon de Bouchsée, 121.
Conrad de Bourgogne, 75, 76.
Conrad Ier de Franconie, 59.
Conrad II » 77, 89.
Conrad III de Hohenstauffen, 90.
Conrad IV » 172
Conrad de Zæringen, 89.
Conseils, 166.
Constables, 429.
Constance, 37, 47, 437.
Constance (diète de), 456.
Convenant de Sempach, 294.
Convenant de Stanz, 426.

Corporations, 244.
Cossonay, 99.
Cour baillivale, 368.
Cour séculière, 371.
Coutumier de Lausanne, 371.
Cressier, 408.
Croisades, 116.
Cully, 32.
Curatie, 59.
Curia, 28.

D

Danse des morts, 307.
Davos, 333.
Déambulatoire, 129.
Dézaley, 119.
Diesbach (Guillaume de), 390.
Diesbach (Nicolas de), 389, 390, 391.
Diessenhofen, 299.
Dijon, 471.
Dillingen, 102.
Dissentis, 50, 117, 331.
Divicon, 21.
Dizains, 324.
Domini, 156.
Dominicains, 120, 311.
Dominicaines, 120.
Dommartin, 357.
Donjons, 108.
Donnar, 46.
Dorfmeyer, 163.
Dorneck (ou Dornach), 442.
Doubleaux (arcs), 130.
Drusus, 27.
Ducs, 41, 156.

E

Ebrodunum, 27.
Echallens, 369.
Echevinage, 157.
Ecorcheurs, 356.
Einsiedeln, 57, 62, 117, 194, 204, 233, 361.
Einsisheim, 361.
Eidgnots, 376.
Ekkehard Ier, II, III, IV, 81, 82.
Elisabeth d'Autriche, 230, 232.
Elvetii ou Elvii, 19.
Engelberg, 117, 194, 195.
Equestres (pays des), 27, 52.
Erchanger, 59.
Erlach (Rodolphe d'), 105, 274.
Ermatingen, 439.
Erstfelden, 192.
Eschenbach, 102, 230, 232.
Estavayer, 43, 99.
Etats de Vaud, 368.
Eto de Reichenau, 191.
Etterlin, 216.

F

Fahr, 117, 120.
Faido, 339.
Falk, 477.
Falkenstein, 357.
Farnsbourg, 357.
Faucigny, 409.
Faverges, 119.
Feldkirch, 346.
Félix V, 369.
Féodalité, 54, 94.
Filisur, 333.
Fintan, 61.
Flagellants, 307.
Flamboyant, 142.
Flue (Nicolas de), 424.
Folchard, 71.
Folle vie, 423.
Fontaines-Saint-André, 118.
Fontana (Benoît), 440.
Fontanezier, 399.
Formerets (arcs), 130.
Fornoue, 453.
Francs, 44, 58.
Franche-Comté, 392, 416, 417, 467.
Franciscains, 120.
François Ier, 471 et suiv.
Frastenz, 439.
Fraubrounnen, 120, 283.
Frauenthal, 120.
Fraumunster, 61.
Frédéric de Staufen, 86.
Frédéric Ier Barberousse, 90.
Frédéric II, 171, 179, 194, 197.
Frédéric III de Habsbourg, 351 et suiv., 388 et suiv.
Frédéric le Beau, 234, 249 et suiv.
Frédéric duc d'Autriche, 318, 345.
Frères hospitaliers, 122.
Freudenthal, 18.
Fribourg, 90, 122, 147, 299, 301, 368, 372, 377, 380.
Fribourg (paix de), 477.
Fribourg (congrès de), 414.
Frickgau, 52.
Fricker, Thurig, 390.
Frienisberg, 118.
Frischhans Theiling, 421.
Furstenberg, 442, 448.

G

Galba, 26.
Galéas Sforza, 420.
Gallérate, 472.
Gardes soldées, 314.
Gaster, 346, 348.
Gau, 41.
Gempen, 442.
Genève, 22, 32, 43, 46, 50, 52, 143, 298, 301, 476.
Genevois (comte de), 99.
Gens d'empire, 96.
Géronde, 118.
Gersau, 164.
Gessler, 210 et suiv.
Gozbert, 64.
Gibelins, 91, 241.
Giornico, 421.
Glaris, 57, 204, 253, 304.
Gnadenthal, 120.
Godomar, 42, 44.
Gœldli, 428, 432.
Goldenberg, 102.
Gombette (loi), 43.
Gondebaud, 42, 43.
Gossau, 252, 280.
Gossembrot, 438.
Gothique, 128.
Goths, 43.
Gougelkrieg, 283,
Græschwil, 20.
Graf (Michel), 351.
Grands maîtres des ordres militaires, 121.
Grandson, 99, 112, 136, 170, 247, 312, 398.
Grégoire VII, 84.
Grégoire IX, 172, 198.
Grégoire X, 145.
Greifensée, 162, 354.
Grimald (abbé), 69.
Grisons, 27, 323, 330 et suiv
Grutli, 227.
Gruyères (comte de), 99, 110, 170, 372.
Gualdo (André de), 329.
Guelfes, 91, 241.
Guillaume Tell, 210 et suiv.
Guillaume III et IV, comtes de Bourgogne, 89.
Guillimann, 216.
Guminen, 408.
Gundoldingen, 285.

H

Habsbourg, généalogie, 200.
Habsbourg-Autriche, 101, 102, 170, 180.
Habsbourg-Laufenbourg-Rapperschwil, 180, 248, 257.
Habsbourg-Lenzbourg, 194.

Hadewig, duchesse de Souabe, 82.
Hadlaub, 246.
Hæmmerlin, 215.
Halbsuter, 288, 312.
Hallwil, 352, 410.
Handfest, 299.
Hartker, 68.
Hartmann l'ancien, comte de Kibourg, 171.
Hartmann le jeune, comte de Kibourg, 171, 247.
Hasli, 272, 278.
Hatto, 56.
Hautcrêt, 118.
Hauterive, 118.
Hedwige, comtesse de Habsbourg, 93.
Hegau, 363.
Hegi, 102.
Helvètes, 19, 26,
Helvétiens, 19.
Henri Ier de Saxe, 74.
Henri II » 76, 77.
Henri III » 84.
Henri IV de Franconie, 84.
Henri V » 195.
Henri VII de Luxembourg, 231, 233.
Hercule, 32.
Héricourt, 392.
Hermann le boiteux, 83.
Herter (Guillaume), 410.
Herzogenbouchsée, 117.
Hettlingen, 102.
Hildegarde, abbesse de Zurich, 61, 92.
Hirzel (hauteurs du), 352.
Hitzkirch, 121.
Hohenrain, 121.
Hohensax, 465.
Hommes d'armes, 407.
Hommes libres, 40, 56.
Hongrie, 414.
Hongrois, 58, 73, 76, 78.
Humbert aux blanches mains, 99.
Humilimont, 118.

I

Imhoff. 416.
Immunités, 95.
Innocent III, 171.
Innocent IV, 172.
Isis, 32.
Isona, 456.
Italie, 58
Ittingen, 204.

J

Jean d'Autriche, 230.
Jean-Galéas Sforza, 451.
Jubé, 141.
Juifs, 302.
Jules II, 460 et suiv., 467.
Julienne (colonie), 27.
Junon, 32.
Jupiter Penninus, 27, 32.
Justinger, 215.

K

Kaiser Augst, 40.
Kalchrain, 120.
Kibourg, 59, 100, 102, 110, 170, 180, 272, 283, 299.
Kibourg (généalogie), 93.
Kistler (Pierre), 389.
Klettgau, 52, 363.
Klingenberg, 102.
Klingnau, 121.
Kloster, 118.
Kollin (Pierre), 341.
Kœniz, 64, 121.
Kœnigsfelden, 232.
Kræhenleute, 355.
Kuchimaister, 311.
Kussnacht, 121.

L

Ladin, 34.
La Lance, 118, 400.
Lancette (style gothique primaire ou à), 140.
Lance, 411.
Landamman, 164, 304.
Landenberg, 210, 434.
Landsgemeinde, 41, 304.
Langobards, 50.
Lansquenets, 458, 463.
La Palice, 465.
La Sarraz, 99.
La Tour-Châtillon, 247, 324.
La Trémouille, 453, 468, 471.
Latobriges, 22.
Laufenbourg, 299.
Laupen, 170, 272.
Lausanne, 27, 32, 46, 50, 99, 122, 129, 145, 298, 370.
Lausonium, 37.
Lavaux, 370.
Lazarites, 122.
Léon VIII, 62.
Léon X, 467.
Léopold Ier d'Autriche, 235, 247, 248.
Léopold III d'Autriche, 284.
Lenzbourg, 59, 100, 102 110, 299.
Lépontins, 20.
Lètes, 158.
Leuenberg (Nicolas de Flue), 424.
Léventine, 339, 420.
Lévrier (Amé), 379.
Libre esprit (secte du), 156.
Libres arrière-vassaux, 188.
Liestal, 358.
Ligue Caddée, 335.
Ligue des Dix-Juridictions, 337, 347.
Ligue du lac, 320.
Ligue Grise, 336.
Linzgau, 59.
Livre blanc, 210 et suiv.
Locarno, 455, 466, 477.
Lœffler, 310.
Lollards, 310.
Longueville, 382.
Lorraine, 58.
Lothaire, 58.
Lotharingie, 58.
Louis le Débonnaire, 58.
Louis le Germanique, 58, 61, 191.
Louis de Bavière, 234, 239, 249 et suiv.
Louis XI de France, 357, 385 et suiv.
Louis XII de France, 453 et suiv.
Loup (plaines du), 404.
Lucens, 110, 370.
Lucerne, 199, 249 et suiv., 285, 304.
Lucius, 35, 439.
Ludovic le Maure, 442, 451, 453.
Lugano, 455, 466, 477.
Lupicinus, 50.
Lutzel, 118.
Luziensteig, 35.

M

Madeglia, 456.
Mætsch, 332, 336, 347.
Magdenau. 120.
Maggia, 340, 466.
Magold, 299.
Mahnung, 253.
Maison-Dieu, 334.
Malters, 251.
Mamelus, 376.
Manches rouges, 255.
Manants, 97.
Manesse, 245, 247.
Marienberg, 435.

Marguerite de Montbéliard, 369.
Marignan, 473 et suiv.
Marius, 21.
Marktgenossenschaft, 193, 194.
Mars, 32.
Martigny, 26, 50.
Matter, 389.
Marsens, 118.
Maurienne, 99.
Mayeul, 118.
Maximilien Ier, 437 et suiv., 456, 464.
Maximilien Sforza, 465.
Mayor, 370.
Mazze, 327.
Mediolanum, 28.
Meinrad, 62.
Meiss, 349 et suiv., 354.
Melchior Russ, 215.
Mendrisio, 466.
Mercure, 32.
Métral, 371.
Milan, 28, 451 et suiv., 467 et suiv., 477.
Miles, 157.
Minichow, 328.
Minerve, 32.
Ministériaux, 160.
Minnesinger, 257.
Miroir de Saxe, 156.
Miroir de Souabe, 156.
Misoco, 52.
Mœnchenstein, 358.
Mœrsbourg, 102.
Molesme, 118.
Monnaies épiscopales, 100, 373.
Montbéliard, 379.
Montagny, 369.
Montfort, 227, 332, 336, 347.
Montheron, 118.
Montfaucon, 99, 373.
Mont Pennin, 32.
Montriond, 77.
Morat, 170, 299, 368.
Mordnacht de Lucerne, 255.
» *de Zurich*, 258.
Morgarten, 236.
Morges, 300, 301.
Moudon, 27, 32, 147, 172.
Mourbach, 195, 204, 250.
Mouotta, 194, 195.
Mouri, 117, 132, 193 et suiv.
Moutier, 50.
Mouttenz, 360.
Mullner, 311.
Munchenbouchsée, 121.
Munster, 438, 440.
Mure (Conrad de), 245.
Mystiques, 152, 310.

N

Næfels, 291.
Nantuates, 19, 26.
Narthex, 124.
Nef, 124.
Nellenbourg, 59, 227.
Neuchâtel, 99, 122, 170, 382, 392, 466.
Neu-Habsbourg, 203, 265.
Neuveville, 383.
Nicolas de Flue, 310.
Nidau, 99, 229, 272.
Nidwald, 202.
Nobles, 40, 54.
Noblesse (haute), 160.
Nominalistes, 154.
Notker, 70, 81.
Notker dit Labéon, 82.
Notre-Dame des Ermites, 62.
Novare, 454, 469.
Noviodunum, 26, 27, 33.
Nozeroy, 402.
Nyon, 26, 300.

O

Ober-Iberg, 195.
Oberland bernois, 57.
Ober-Winterthour, 34.
Oblats, 66.
Obwald, 202.
Octodurum, 26, 37.
Odon (abbé), 118.
Œcus, 124.
Ogive, 139.
Ogo (comte d'), 99.
Olibrius, 40.
Ollon, 370, 414.
Orcitrix, 21.
Orbe, 27, 369.
Orgétorix, 21.
Orléans-Longueville, 382.
Ormonts (les), 370, 414.
Ossola, 339, 403, 465.
Othmar, 48.
Othon, 29.
Othon de Grandson, 112, 312.
Othon Ier de Saxe, 74.
Othon II » 194.
Othon IV de Brunswick, 171.
Othon de Habsbourg, 248, 254, 256.
Oujon, 118.

P

Paganisme, 47.
Pagus, 47.
Panigarola, 404.
Part-Dieu, 118.
Patrice, 42, 46.
Patriciens, 160.
Patrie de Vaud, 368.
Payerne, 84, 136, 229, 368.
Paysans libres, 157.
Peristylum, 124.
Pfæffers, 50, 204.
Pfyn, 28, 38, 132.
Philibert Berthelier, 377 et suiv.
Philippe de Savoie, 372.
Philippe le Bon de Bourgogne, 362.
Pierre de Savoie, 110, 173, 180, 181.
Pison, 21.
Plaict général, 298, 370.
Plaids, 323.
Plaids de May, 382.
Plaids (grands), 382.
Plaids généraux, 52.
Planta, 334, 440.
Plapparts, 363.
Porret (pont), 398.
Pountiner, 341, 467.
Præses, 46.
Pratteln, 357.
Prémontrés, 118.
Prieurs, 370.
Propriétaires, 40.
Provence, 58.
Prud'hommes, 43, 168.
Psautier doré, 71.

Q

Quinto, 333.

R

Ræzuns, 332, 347, 438.
Rainaud III, comte de Bourgogne, 89.
Ramnelène, 50.
Ragaz, 361.
Rapperschwil, 102, 110, 259.
Rarogne, 324 et suiv., 347.
Rathausen, 193.
Ratpert, 70.
Rauraciens ou Rauraques, 19, 22.
Rayonnant (style gothique), 142.
Réalistes, 154.
Rechberg, 355.
Reding, 233, 346, 361, 432.
Régales, 45.
Regensberg (baron de), 102.
Règle de Colomban, 48.
Règle de saint Benoît, 48, 54, 67.
Reichenau, 82, 85, 128.

Remédius, 56.
Rheinau, 61, 117, 132.
Rheinfelden, 299.
Rheinfelden (Rodolphe de), 84.
Rheinthal, 345.
Rhétie, 27.
Rhétiens, 20, 27.
Rière conseil, 372.
Robert de Bavière, 320, 342.
Rodolphe Ier de Bourgogne, 59.
Rodolphe II de Bourgogne, 74, 75.
Rodolphe III de Bourgogne 76, 77.
Rodolphe de Habsbourg, 168, 178, 194, 203, 372.
Rœsch, 434.
Roiaberg, 439.
Roist, 467, 473.
Romainmôtier, 50, 84, 135.
Romains, 23.
Roman (style), 128.
Romanche, 34.
Romanus, 50.
Romont, 172.
Romont (Jaques de), 394 et suiv.
Rondechamps, 397.
Rorbas, 163.
Rosimboz, 397.
Rot, 341.
Rothenbourg, 252.
Rothweil, 362, 437.
Rougemont, 84, 132.
Rueggisberg, 84.
Ruti, 40, 118.
Rysig, 341.

S

Saanen, 57.
Sæckingen, 263, 357.
Saintville (Louis de), 390.
Saint-Alban, 84.
Saint Bernard de Clairvaux, 117, 154.
Saint Bernard de Menthon, 119.
Saint-Bernard (passage du), 28, 80.
Saint Exupérantius, 36.
Saint Félix, 36, 49, 61, 192.
Saint-Gall, 48, 55, 62, 85, 102, 117, 204, 241, 299, 301, 316, 321, 395.
Saint Georges, 49.
Saint-Gothard, 198.
Saint-Imier, 50.
Saint-Jacques sur la Sihl, 353.
Saint-Jacques sur la Birse, 356.
Saint Jean, 118.
Saint Lazare, 122.
Saint Martin, 49.
Saint-Maurice, 36, 42, 43, 56.
Saint Nicolas, 49.
Saint Ours, 36.
Saint-Pierre de Clages, 32, 137.
Saint-Sulpice, 137.
Saint-Urbain, 118, 193.
Saint Victor, 36, 34.
Sainte-Brigide, 473.
Sainte Ligue, 461.
Sainte Régula, 36, 49, 61, 192.
Sainte Ursanne, 50.
Sainte Vérène, 36.
Salis, 440.
Salomon III, abbé de Saint-Gall, 59.
Sargans, 345.
Sarnen, 196.
Sarrasins, 52.
Sautier, 370.
Savoie (comtes de), 99, 170, 174.
Savoie (généalogie), 184.
Sax, 245, 332, 347.
Saxo Grammaticus, 217.
Scex, 18.
Schæchenthal, 192.
Schænnis, 133, 194.
Schaffhouse, 117, 122, 132, 299, 303, 396, 444.
Schlettstadt, 396.
Schilling Diebold (de Berne), 288.
Schilling Diebold (de Lucerne), 215-289.
Schinner (Matthieu, cardinal), 461 et suiv.
Schmid, 467.
Schneevogel, 431.
Schosshalde, 205.
Schulthess, 45.
Schwaderloo, 439.
Schwarzmaurer, 350.
Schwarzmourer, 467-477.
Schwendiner, 435.
Schweizersbild, 18.
Schwyz, 57, 180, 191, 194, 233, 304, 318.
Scolastique, 154, 455.
Sédunois, 19.
Sedunum, 27, 37, 46, 50.
Seedorf, 122.
Seiler, 432.
Seldenburen, 102.
Seldenau, 120.
Sempach, 180, 286-299.
Sénéchal, 370.
Septimer, 28, 80.
Séquanais, 19.
Serfs, 41, 159.
Sexel, 369.
Sforza, 420, 422, 451, 453, 465, 467, 476.
Sigbert, 50.
Sigismond, 42.
Sigismond d'Autriche, 363 et suiv., 388 et suiv.
Sigismond de Luxembourg, 341, 342 et suiv.
Sihl, 195.
Silenen, 191, 192.
Silinen, Jost (de), 391, 461.
Simplon, 301.
Sion, 99, 238, 323.
Sissgau, 52.
Sixte IV de la Rovère, 420.
Soleure, 27, 38, 170, 247, 283, 299.
Salodurum, 27, 32.
Souabes, 38.
Souabe (guerre de), 436 et suiv.
Soumiswald, 121.
Soundgau, 363.
Soursee, 299.
Speicher, 318.
Spiez, 132.
Splugen, 28.
Stadion, 265.
Staus, 196, 199, 202.
Stans (diète de), 424.
Stapfer, 465.
Statuts de Pierre de Savoie, 175.
Stauffacher, 208, 210, 221, 229, 233.
Staufen, 86.
Stein, 117, 164.
Steinen, 120.
Steiner, 473.
Stoffeln (Conon de, abbé de Saint-Gall), 317.
Stoss, 319.
Strassberg, 99, 238, 272.
Strasbourg, 396.
Stussi, 246, 353.
Suèves, 38.
Suittes, 194.
Syndic, 304, 376.

T

Tactique suisse, 312.
Tætwil, 264.
Tarnade, 27, 36.
Tasgetium, 28, 34.
Taufers, 440.
Taureau d'Uri, 401.
Tavelli, 324, 325.
Techtermann, 409.
Tegerfeld, 230, 232.

Templiers, 120.
Tenedo, 28.
Tello, 46.
Terres de la couronne, 368.
Tessin, 27.
Teufen, 102.
Teutons, 21.
Thayngen, 18.
Thébains, 36.
Théla, 118.
Theiling (Frischhans), 421.
Thierstein, 170.
Thomas Ier, comte de Savoie, 91, 110, 173.
Thomas II, comte de Savoie, 173.
Thomas Riedi in der Bundt, 328.
Thorberg (Pierre de), 266.
Thorberg (paix de), 281.
Thoune, 299.
Thurgau, 52, 59, 180.
Thurgovie, 363.
Tibère, 27.
Tigurins, 20, 21.
Tobel, 121.
Tœss, 120.
Toggenbourg, 102, 345 et suiv.
Tourmann, 455.
Toygènes, 21.
Trachselwald, 122.
Transept, 125.
Trésor de la cathédrale de Lausanne, 374.
Trève-Dieu, 78.
Tribus, 167.
Trinkler, 374.
Trivulce, 465.
Trogen, 48.
Trub, 118.
Tschoudy, 361.
Tulingiens, 22.
Turicum, 28, 38.
Tutilo, 70.

U

Ufenau, 62.
Ulrich, 59.
Ulrich IX de Lenzbourg, 100.
Ulrich, abbé de Saint-Gall, 85.
Ulrichen, 328.
Ulphilas, 44.
Unterwald, 57, 180, 191, 202, 206, 455.
Urba, 27.
Uri, 57, 191, 344, 455.
Urseren, 204.
Ursinus, 50.
Usuriers juifs, 302, 305.
Uznach, 347.

V

Vache d'Unterwald, 401.
Valais, 27, 42, 321 et suiv.
Valangin, 273, 283.
Valentinien, 34.
Valère (Notre-Dame de), 126, 137, 147.
Valteline, 466.
Valsainte, 118.
Val Sainte-Catherine, 120.
Varnbuhler, 435.
Vassaux, 40, 50, 157.
Vaud, 50, 363.
Vaudois (disciples de Valdo), 310.
Vaumarcus, 399.
Vaz, 332 et suiv.
Vazerol, 337.
Venise (Ligue de), 452.
Verzasca, 340.
Vercingétorix, 26.
Véragres, 19.
Vespasien, 30.
Vevey, 299, 301.
Victorides, 46, 331.
Viège, 326.
Villeneuve, 299.
Vindonissa, 11, 12, 16, 18, 21, 22, 27, 31, 32, 37, 38, 47.
Vitellius, 29.
Visconti, 451, 453.
Vitodurum, 28, 47.
Viviscus, 27.
Von Buhl (Matthias), 291.
Vorarlberg, 320.
Vufflens, 99, 110.
Vulgate, 70.
Vuippens (Raoul de), 396.
Vy de l'Etraz, 398.

W

Wabern (Pierre de), 389, 395.
Wædenschwil, 102, 110, 121.
Wæggis, 162, 252, 280.
Wala, 439.
Waldenbourg, 196.
Waldmann, 420, 427 et suiv.
Waldshout, 363, 364.
Wallenstadt, 345.
Walter Furst, 210 et suiv.
Wart (Rodolphe de), 102, 230, 232
Wasserkirche, 429.
Wehrgeld, 51.
Weissenbourg, 272.
Welsche, 366.
Welf, duc de Bavière, 86.
Wenceslas de Bohême, 342.
Werdenberg 318, 332, 347, 436.
Wesen, 290 et suiv., 347, 436.
Wettingen, 118, 192.
Wetzikon, 102.
Wifflisbourg, 43.
Willisau, 162, 180.
Wimmis, 132.
Windisch, 27, 34, 38.
Winkelried, 196, 199, 289 et suiv., 472.
Winterthour, 28, 38, 59, 311.
Wodan, 46.
Woleb, 439.
Wolfenschiess, 196, 199.
Wourmsbach, 120.
Wulflingen, 59, 85, 102.
Wurtemberg (Ulrich de), 471.
Wyden, 102.

Y

Yolande de France, duchesse de Savoie, 394.
Yverdon, 27, 299, 300, 301.

Z

Zæringen, 59, 85, 86-88 et suiv.
Zæringen (généalogie des), 93.
Ziegler (Anna), 352.
Zin, 46.
Zofingue, 299.
Zoug, 266 et suiv., 304.
Zurich, 28, 32, 38, 46, 57, 136, 199, 250 et suiv., 299, 301 et suiv.
Zurichgau, 52, 59.

ERRATA

Page 33, légende de la fig. 7, au lieu de : *Amphithéâtre* Augst, lisez : *Théâtre*.

» 65, légende de la fig. 16, au lieu de : *Conservé à la bibliothèque de cette ville*, lisez : *Conservé à la bibliothèque de l'ancien couvent de Saint-Gall.*

» 93, dans le tableau généalogique des Zæringen et des Kibourg, sous le nom de WERNER, au lieu de : accompagne *Frédéric Ier*, lisez : *Frédéric II.*

» 201, dans le tableau généalogique des Habsbourg, sous le nom de CATHERINE, au lieu de : *épouse* Enguerrand de Coucy, lisez : *fut la mère* d'Enguerrand de Coucy.

« 205, 3e ligne, au lieu de : *Schlosshalde*, lisez : *Schosshalde*.

SUPPLÉMENT A L'ERRATA

A l'errata qui figure à la fin de notre volume il y a lieu d'ajouter encore quelques corrections qui nous sont signalées par M. Emile Dunant, privat-docent à l'Université de Genève :

Page 58, 2de ligne, au lieu de : Après un règne de *54 ans*, lisez : *46 ans*.

» 81, 20e ligne, au lieu de: L'invasion des *Huns*, lisez : L'invasion des *Hongrois*.

» 117, 29e ligne, au lieu de : Un comte de Savoie, pour s'équiper, *mit en gage* les revenus de l'abbaye de Saint-Maurice, etc., lisez : Un comte de Savoie *hypothéqua* à l'abbaye de Saint-Maurice des revenus en nature, prit en retour une table d'or enrichie de pierreries appartenant au couvent et la vendit pour s'équiper.

» 159 et 160, au lieu de : la société se composait de quatre classes : la *haute noblesse, l'ordre des chevaliers, les paysans* et *les serfs*, lisez : la société se composait de quatre classes : 1° *la grande et la petite noblesse*, 2° *les paysans libres*, 3° *les demi-libres*, 4° *les serfs*.

» 199, 16e ligne, aux mots : A la requête de Rodolphe le Taciturne, le pape mit au ban les gens de Schwyz, ajoutez : *et de Sarnen*.

» 236, 38e ligne, au lieu de : *la route traverse un étroit défilé*, lisez : *la route traverse un marais puis un étroit défilé*.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE : **LES ORIGINES**

CHAPITRE PREMIER : **Les premiers habitants de la Suisse.** — Périodes glaciaires. — Première apparition de l'homme dans nos contrées. — Etablissements lacustres . . . . page 17

CHAPITRE II : **Les Helvètes.** — Etendue et mœurs de l'ancienne Helvétie. — Divicon.— Orgétorix.— Emigration des Helvètes.— Bataille de Bibracte. . 19

CHAPITRE III : **L'Helvétie sous les Romains.** — Conquête de l'Helvétie, du Valais et de la Rhétie par les Romains. — Topographie de l'Helvétie à l'époque romaine, établissements militaires des Romains. — Les Helvètes prennent parti pour Galba contre Vitellius. — Julius Alpinus, Claudius Cossus. — Splendeurs d'Aventicum, prospérité de Baden et d'Augusta Rauracorum. — Décadence de la domination romaine. — Première apparition du christianisme . 26

CHAPITRE IV : **Invasion des peuples germaniques.** — Les Alémans. — Les Burgondes. — Les Francs. — Progrès du christianisme. — Fondations des moines irlandais 38

CHAPITRE V : **L'Helvétie sous les Carlovingiens.** — La constitution de l'empire sous Charlemagne. — Protection accordée par Charlemagne aux institutions religieuses. — Réformes économiques 51

CHAPITRE VI : **Etablissement du règne féodal. — Développement des institutions monastiques.** — Partage de l'empire de Charlemagne. — Formation des grands fiefs. — Développement des institutions monastiques. — Splendeur de l'abbaye de Saint-Gall. — Etat de la civilisation au neuvième siècle. 58

CHAPITRE VII : **L'Empire allemand.** — Absorption du duché d'Alémanie et du royaume de Bourgogne par l'empire. — Anarchie, intervention de l'Eglise, proclamation de la Trêve-Dieu. — Mœurs et culture aux dixième et onzième siècles. — Domination des Rheinfelden en Alémanie et en Bourgogne. — Luttes du trône et de l'autel 72

CHAPITRE VIII : **Les Zæringen.** — Origine des Zæringen. — Leurs visées politiques. — Fondation des villes de Fribourg et de Berne. — Luttes des ducs de Zæringen et des comtes de Savoie. — Conquêtes de la maison de Savoie dans le Pays de Vaud. — Conséquences de l'extinction de la famille des Zæringen sur le développement ultérieur des libertés helvétiques 88

CHAPITRE IX : **Organisation de la société aux temps de la féodalité.** — Développement de la chevalerie. — L'Eglise aux temps des croisades. — Principales familles féodales de la Suisse. — Origine des Habsbourg. — Mœurs des chevaliers. — Fondation de nouveaux ordres monastiques, Cluniaciens, Cisterciens, Chartreux, Prémontrés, Dominicains, Franciscains, Chevaliers de Saint-Jean, Chevaliers teutoniques, Frères hospitaliers, Lazarites, Bégards et Béguines. 94

CHAPITRE X : **L'architecture religieuse au moyen âge en Suisse.** — Anciennes basiliques. — Style roman. — Style gothique. 123

CHAPITRE XI : **Etat des mœurs au douzième et au treizième siècle.** Rôle du clergé. — Conceptions religieuses. — Arnaud de Brescia. — Influence des croisades. — Organisation hiérarchique de la société civile. — Situation sociale des hommes libres. — Corporations rurales, landsgemeinden. — Constitution des bourgeoisies. — Formation des corps de métiers. — Mœurs des bourgeois. — Origine des noms de famille 152

CHAPITRE XII : **Les maisons de Kibourg, de Savoie et de Habsbourg.** — Conséquences de l'extinction des Zæringen. — Partage de leurs biens. — Les comtes de Kibourg. — Les comtes de Savoie. — Les Statuts de Pierre de Savoie et la Charte de Moudon. — Berne sous le protectorat du comte Pierre. — Les comtes de Habsbourg. — Lutte de Pierre de Savoie et de Rodolphe de Habsbourg 170

DEUXIÈME PARTIE : **PÉRIODE HÉROÏQUE**

CHAPITRE PREMIER : **Préludes de l'affranchissement des Waldstætten.** — Origines des Etats forestiers. — Situation politique des Uranais. — Situation politique des Schwyzois. — Situation politique de l'Unterwald. — Lettre de franchise d'Uri, en 1231. — Lettre de franchise de Schwyz, en 1240. — Premier essor de l'Unterwald. — Première alliance entre les Waldstætten (1245-1252). . 187

CHAPITRE II : **Le Pacte de 1291.** — Rodolphe de Habsbourg et les Waldstætten. — Mort de l'empereur, première alliance perpétuelle des cantons forestiers. . 203

CHAPITRE III : **Les traditions nationales relatives à Guillaume Tell et au serment du Grutli.** — La légende de Tell d'après « le livre blanc. » — Chronique d'Hæmmerlin et de Justinger. — Ballade de Tell. — Chroniques de Melchior Russ et de Schelling. — Fixation de la légende. — Chroniques d'Etterlin et de Tschoudi. — Histoire de Jean de Muller. — Contestations au sujet de la légende; E. Haller, Freudenberg. — Points de vue modernes sur la légende; Kopp, Rilliet, G. de Wyss, Vaucher, Vischer, Dändliker, Gisler. — Le serment du Grutli. 210

CHAPITRE IV : **Triomphe de l'alliance des Waldstætten.** — Attitude des premiers Confédérés à l'égard de la maison d'Autriche. — Adhésion des Waldstætten à la ligue des villes impériales de la Haute-Souabe. — Situation des Confédérés sous le règne d'Adolphe de Nassau. — Avènement d'Albert d'Autriche

au trône impérial. — Mort du roi Albert. — Avènement d'Henri VII de Luxembourg au trône impérial. — Confirmation des franchises d'Uri et de Schwyz, franchises d'Unterwald. — Vengeance exercée par les reines Elisabeth et Agnès contre les meurtriers d'Albert ; fondation du couvent de Kœnigsfelden. — Démêlés de Schwyz avec le couvent d'Einsiedeln. — Les Schwyzois sont excommuniés et mis au ban de l'empire. — Armements de l'Autriche. — Bataille de Morgarten. — Pacte de Brunnen en 1315, confirmation par Louis de Bavière de l'immédiateté impériale des Waldstætten 225

Chapitre V : **Déclin de la féodalité. — Etat des communes suisses au treizième siècle.** — Conséquences des luttes du trône et de l'autel. — Mœurs des bourgeois. — Développement des villes. — Formation des corporations. — Culture littéraire. 241

Chapitre VI : **Extension de l'alliance des Waldstætten. — Entrée de Lucerne dans la Confédération.** (7 novembre 1332.) — Siège de Soleure. — Alliance des Waldstætten avec Berne, Glaris et les villes impériales du Rhin. — Traité entre les Waldstætten et le vicaire général de Coire relatif à la Léventine et au val d'Ossola. — Origine de la ville de Lucerne. — L'abbaye de Mourbach cède aux Habsbourg ses droits sur Lucerne. — Entrée de Lucerne dans l'alliance des Waldstætten. — Lutte des Waldstætten et de Lucerne contre l'Autriche. — Arbitrage entre Lucerne et l'Autriche. — Découverte d'un complot autrichien à Lucerne. 247

Chapitre VII : **Entrée de Zurich dans la Confédération.** (1er mai 1351.) — Révolution démocratique à Zurich. — Rodolphe Broun devient tout-puissant, constitution de Broun. — Expulsion des patriciens. — Tentative des patriciens pour reprendre le pouvoir avec l'aide du comte de Rapperschwil. — Prise de Rapperschwil par les Zuricois. — Entrée de Zurich dans l'alliance des Waldstætten, pacte de 1352. 256

Chapitre VIII : **Guerre des Confédérés contre l'Autriche. — Entrée de Glaris et de Zoug dans la Confédération.** (4 et 27 juin 1352.) — Siège de Zurich par les Autrichiens. Arbitrage entre l'Autriche et les Confédérés. Médiation de la reine Agnès. — Situation politique des Glaronnais. — Occupation de Glaris par les Confédérés. — Reprise des hostilités entre Zurich et la noblesse autrichienne. — Combat de Tætwil. — Tentative des partisans de l'Autriche pour faire rentrer Glaris sous la domination des Habsbourg. — Entrée de Glaris dans l'alliance des Waldstætten. — Occupation de Zoug par les Confédérés. — Entrée de Zoug dans l'alliance des Waldstætten. — Second siège de Zurich. — Médiation du margrave de Brandebourg 261

Chapitre IX : **Bataille de Laupen. — Entrée de Berne dans la Confédération.** (6 mars 1353.) — Origine de la ville de Berne. — Domination de la maison de Savoie. — Lutte contre Rodolphe de Habsbourg. — Evolution politique. — Lutte contre l'Autriche et les Kibourg. — Bataille de Laupen. — Entrée de Berne dans la Confédération. 269

Chapitre X : **Nouvelle guerre des Confédérés contre l'Autriche et l'empire allemand. — Paix de Thorberg.** — Siège de Zurich. — Paix de Ratisbonne. — Alliance de Zurich avec l'Autriche. — Paix de Thorberg. — Charte des prêtres. — Invasion des Anglais. — Fin de la puissance des Kibourg. 276

Chapitre XI : **Guerres de Sempach et de Næfels.** — Bataille de Sempach. — Traditions relatives à Winkelried. — Continuation de la guerre avec l'Autriche. — Bataille de Næfels. — Paix de 1389. — Convenant de Sempach. 284

CHAPITRE XII : **Etat de la civilisation en Suisse vers la fin du quatorzième siècle.** — Caractéristique de l'époque. — Développement de l'esprit communal. — Situation économique. — Rôle des usuriers juifs. — Influence politique des corps de métiers, transformation des mœurs. — Apparition de la peste. — Déchéance de l'Eglise. — Mouvement littéraire. — Tactique et discipline des Confédérés. — Influence politique et sociale des victoires de Morgarten et de Sempach 296

CHAPITRE XIII : **Emancipation de l'Appenzell et de la ville de Saint-Gall.** — Relations de la ville de Saint-Gall et du pays d'Appenzell avec l'abbé de Saint-Gall. — Combat de Speicher. — Combat du Stoss. — Alliance des Appenzellois et de la ville de Saint-Gall avec les Confédérés 316

CHAPITRE XIV : **Emancipation du Valais.** — Considérations topographiques. — Etablissement des communes et des dizains. — Les familles nobles s'efforcent, avec l'aide de la Savoie et de Berne, de maintenir leur prépondérance. — Les Latour, puis les Rarogne se liguent contre les dizains du Haut-Valais. — Bataille d'Ulrichen. — Alliance avec les Waldstætten 321

CHAPITRE XV : **Formation des ligues grisonnes.** — Eléments constitutifs du peuple ; nature du sol. — Principautés ecclésiastiques. — Grandes familles féodales ; hommes libres. — Lutte entre Donat de Vaz et l'évêque. — Fondation de la ligue de la Maison-Dieu. — Fondation de la ligue Grise. — Fondation de la ligue des Dix-Juridictions 330

CHAPITRE XVI : **Premières campagnes d'Italie.** — Relations commerciales des Suisses avec l'Italie. — Le commerce suisse est entravé en Italie. — Conquêtes de la Léventine et du val d'Ossola, acquisition de Bellinzone. — Défaite d'Arbédo. — Retraite des Suisses. — Les Confédérés reprennent l'offensive ; médiation de l'empereur Sigismond. — Les Uranais s'emparent à nouveau de Bellinzone 338

CHAPITRE XVII : **Conquête de l'Argovie.** — Réunion du Concile de Constance, Frédéric d'Autriche est mis au ban de l'empire. — Partage des domaines héréditaires des Habsbourg. — Création des bailliages libres 342

CHAPITRE XVIII : **Guerre de Zurich contre Schwyz.** — Puissance des comtes de Toggenbourg. — Rivalité de Reding et de Stussi. — Ouverture de la succession du comte de Toggenbourg. — Prétentions et agissements des Schwyzois, des Glaronnais et des Zuricois ; arbitrage des Confédérés. — La guerre éclate entre Schwyz et Zurich. — Alliance de Zurich avec l'Autriche. — Bataille de Saint-Jacques sur la Sihl. — Trêve. — Siège de Zurich 345

CHAPITRE XIX : **Bataille de Saint-Jacques sur la Birse. — Fin de la guerre civile. — Extension nouvelle de la Confédération.** — L'empereur invoque le secours du roi de France contre la Suisse ; invasion des Armagnacs. — Bataille de Saint-Jacques sur la Birse. — Paix d'Einsisheim. — Fin de la guerre civile. — Alliances avec Saint-Gall, Appenzell, Schaffhouse, Rothweil et Mulhouse. — Guerre des Plapparts. — Conquête de la Thurgovie. — Siège de Waldshout, le duc d'Autriche donne Waldshout et la Forêt-Noire en hypothèque aux Confédérés 356

CHAPITRE XX : **Pays romands.** — Caractéristique de la Suisse allemande et de la Suisse romande. — Le Pays de Vaud sous la domination de la Savoie. — Les sires de Châlons s'implantent dans le Pays de Vaud, puis sont dépossédés de leurs domaines par Berne et Fribourg. — La ville de Lausanne sous la domination du prince-évêque. — Lutte des Genevois contre l'évêque et la maison de

Savoie. — Philibert Berthelier et Besançon Hugues. — Alliance avec Fribourg et Berne. — Le comté de Neuchâtel, alliances des villes de Neuchâtel, de Bienne et de Neuveville avec les cantons. 364

CHAPITRE XXI : **Guerres de Bourgogne.** — Causes de la guerre. — Première phase : alliance défensive avec la France; campagne d'Alsace et invasion des Suisses en Franche-Comté. — Deuxième phase : l'Autriche et la France se retirent de la lutte; les Bernois et les Fribourgeois déclarent la guerre au comte de Romont et envahissent le Pays de Vaud (1474 à 1475); le duc de Bourgogne envahit à son tour le pays romand. — Bataille de Grandson. (12 mars 1476.)— Camp de Lausanne. — Bataille de Morat. (22 juin 1476.) — Troisième phase : campagne de Nancy ; mort de Charles le Téméraire. (5 janvier 1477.) — Résultats des guerres de Bourgogne.— Traité d'union héréditaire avec l'Autriche. 384

CHAPITRE XXII : **Politique extérieure. — Agitations intérieures. — Diète de Stans. — Entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération.** — Guerre contre le duc de Milan ; combat de Giornico. (18 décembre 1478.) — Crise intérieure ; diète et convenant de Stans. — Chute de Waldmann. — Mouvements populaires. — Lutte de la ville de Saint-Gall et des Appenzellois contre l'abbé de Saint-Gall 419

CHAPITRE XXIII : **Guerre de Souabe.** — Causes de la guerre de Souabe. — Combat de Luziensteig ; invasion du Vorarlberg. — Combat du Brouderholz. — Combat de Schwaderloo. — Combat de Frastenz. — Combat de Chialavaina. — Bataille de Dorneck. (22 juillet 1499.) — Paix de Bâle. (22 septembre 1499.) — Entrée de Bâle (8 juin 1501), de Schaffhouse (10 août 1501) et d'Appenzell (17 décembre 1513) dans la Confédération 436

Explication des seeaux des XIII cantons et de leurs alliés 448

CHAPITRE XXIV : **Guerres d'Italie ; conquêtes de Lugano, de Locarno et de Bellinzone.— Bataille de Novare.** (5 juin 1513.) — Etat de l'Italie à la fin du quinzième siècle. — Participation des Suisses aux campagnes de Charles VIII et de Louis XII. — Ludovic le Maure enrôle des bandes franches en Suisse; les mercenaires suisses à la solde du duc de Milan refusent de combattre leurs compatriotes au service de France. — Louis XII, devenu duc de Milan, se refuse à tenir les promesses faites aux Confédérés ; irruption des Suisses dans le Milanais ; traité d'Arona (11 avril 1503) ; le comté de Bellinzone est cédé par Louis XII aux cantons de Schwyz et d'Unterwald. — Diète impériale de Constance. — Rupture de l'alliance française. — Jules II et Matthieu Schinner. — Les Suisses concluent une alliance avec le saint-siège (14 mars 1510) et avec Autriche. (7 février 1511.) — Formation de la sainte-ligue entre le saint-siège, 'Empire, Venise, l'Espagne, l'Angleterre et les Confédérés. — Conquête du Milanais par les Suisses (1512); rétablissement des Sforza sur le trône de Milan. — Annexion de Lugano, de Locarno, de Mendrisio et du val de Maggia à la Suisse ; de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio aux Ligues Grises. — Occupation de Neuchâtel par les Confédérés. — Diète de Baden. — Entrée de Maximilien Sforza à Milan. — Réconciliation de Louis XII avec Venise. — L'armée française reprend l'offensive. — Bataille de Novare; défaite des Français . 450

CHAPITRE XXV : **Suite des guerres d'Italie. — Bataille de Marignan. — Alliance perpétuelle avec la France.** — Mécontentement du peuple suisse contre les gouvernements des cantons. — Les Confédérés envahissent la Bourgogne et investissent Dijon. — Négociations avec La Trémouille ; abandon du siège de Dijon. — Louis XII désavoue La Trémouille. —

Le pape, l'Angleterre et l'empereur font la paix avec la France. — Mort de Louis XII ; avènement de François Ier. — Renouvellement de l'alliance de Venise avec la France. — Préparatifs de guerre de François Ier. — Marche des Français sur le Milanais qu'une armée suisse vient secourir. — Offre de paix de François Ier aux Suisses ; dissensions entre les chefs confédérés ; les contingents de Berne, de Fribourg, de Soleure et du Valais repassent les Alpes. — Rôle de Matthieu Schinner. — Première journée de la bataille de Marignan. — (13 septembre 1515.) — Seconde journée de la bataille de Marignan ; arrivée des Vénitiens ; défaite des Suisses. — Suite du désastre de Marignan. — Conclusion de la paix perpétuelle avec la France. (29 novembre 1516.). . . . 470

Répertoire chronologique des principaux événements de l'histoire suisse dès les origines jusqu'en 1515 479

Table des planches et figures 486

Répertoire alphabétique des noms de personnes, de lieux et de quelques-uns des termes techniques mentionnés dans ce premier volume 489

Errata 496

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE

PAR

B. VAN MUYDEN

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande,

Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Première livraison.

LAUSANNE

HENRI MIGNOT ÉDITEUR

17, Pré du Marché, 17

1896

GDC

1 Switzerland. Hist.

Sheu... [illegible]

Complet en 18 livr à 1.50 = 27

Nous croyons répondre à un besoin généralement senti en offrant au public de nos cantons romands une nouvelle histoire de la Suisse, destinée à compléter et à remplacer celles de MM. Vulliemin et Daguet. Nous nous sommes adressé dans ce but à M. B. van Muyden, dont la compétence et l'impartialité sont bien connues par ses précédents ouvrages. Cet auteur nous a remis le manuscrit d'un premier volume comprenant le récit des origines de la nation suisse, celui de la formation de la Confédération des treize cantons, ainsi que des luttes qu'elle a eu à soutenir pour acquérir et maintenir son indépendance jusqu'en 1515. Le second volume traitera de l'histoire de la Suisse de 1515 à nos jours.

L'auteur s'est donné pour tâche de tracer un tableau aussi clair que possible du développement de la nationalité suisse dans ses phases successives et de mettre les lecteurs de langue française au courant des savantes recherches des principaux écrivains de la Suisse allemande. S'adressant au grand public, il a évité de surcharger son texte de citations et de notes. Par contre, pour faciliter l'intelligence de ce texte, il y a joint des planches en phototypie et des zincogravures, représentant des monuments, des armes, des sceaux, des monnaies, des armoiries, des champs de bataille, des cartes, d'anciennes estampes, des portraits, etc.

L'*Histoire de la Nation Suisse* comprenant environ 1000 pages de texte, format grand in-8°, sera publiée en 12 ou 13 livraisons de 80 pages chacune. Les livraisons seront envoyées aux souscripteurs de six semaines en six semaines, contre remboursement par la poste, au prix de 1 fr. 50 par livraison port compris. La première livraison est actuellement en dépôt chez les principaux libraires. L'ouvrage terminé, le prix de vente en librairie sera augmenté.

H. MIGNOT.

Lausanne, février 1896.

Lausanne. — Imp. Georges Bridel & Cie.

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE

PAR

B. VAN MUYDEN

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande,
Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Seconde livraison.

L'envoi de la présente livraison a été retardé
par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur et de l'éditeur.

LAUSANNE
HENRI MIGNOT EDITEUR
17, Pré du Marché, 17

1896

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché, 17, LAUSANNE

Publications nouvelles

Genèse des grands hommes. Gens de lettres français modernes, par A. Odin, professeur à l'Université de Sofia, 2 volumes in-8° avec 33 tableaux et 24 cartes en couleurs. — Prix : 15 francs.

L'année chrétienne. Une parole sainte méditée pour chaque jour, par F. Lobstein, *11e édition.* — Prix : 3 fr.; relié toile 4 fr. 25 ; doré sur tranche 5 francs.

L'étoile du matin. Deux passages de l'Ecriture sainte et une pensée chrétienne pour chaque jour de l'année. *10e édition.* — Prix : 1 fr. 50.

Regardant à Jésus, par Th. Monod. *10e édition.* — 30 cent. ; relié toile, 75 cent. ; doré sur tranche, 1 franc.

La jeune fille selon l'Evangile, par E. Schrenk, *2e édition.* — Prix : 30 cent.; relié toile, 75 cent. ; doré sur tranche, 1 fr.

Lectures protestantes, par N.-A.-F. Puaux. — Prix: 1 fr. 50.

Deux bons amis, par A. de S., auteur de *Blanche et Bluette.* — Prix: 1 fr. 50.

Le roman de ma mère, par Scilla. — Prix: 1 fr. 50.

Manuel d'histoire biblique, par A. Montandon, pasteur, *6e édition.* — Prix: 1 fr. 25.

Petites femmes, par Louisa M. Alcott, *4e édition.* — Prix : 2 fr. 50.

Souvenirs d'un vieux mécanicien, par N. Riggenbach. Traduit de l'allemand par *E. Vittoz*, avec portrait. — Prix: 75 cent.

Le Coin du feu, collection de 1895. — Prix: 4 fr. 50.

L'Ami de la maison, collection de 1895. — Prix: 2 fr.

Le Rayon de soleil, collection de 1895. — Prix: 2 fr.

SOUS PRESSE

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. Maillard. *15e édition*, refondue et augmentée.

Sous la croix. Consolations recueillies pour ceux qui souffrent *4e édition.*

Nous croyons répondre à un besoin généralement senti en offrant au public de nos cantons romands une nouvelle histoire de la Suisse, destinée à compléter et à remplacer celles de MM. Vulliemin et Daguet. Nous nous sommes adressé dans ce but à M. B. van Muyden, dont la compétence et l'impartialité sont bien connues par ses précédents ouvrages. Cet auteur nous a remis le manuscrit d'un premier volume comprenant le récit des origines de la nation suisse, celui de la formation de la Confédération des treize cantons, ainsi que des luttes qu'elle a eu à soutenir pour acquérir et maintenir son indépendance jusqu'en 1515. Le second volume traitera de l'histoire de la Suisse de 1515 à nos jours.

L'auteur s'est donné pour tâche de tracer un tableau aussi clair que possible du développement de la nationalité suisse dans ses phases successives et de mettre les lecteurs de langue française au courant des savantes recherches des principaux écrivains de la Suisse allemande. S'adressant au grand public, il a évité de surcharger son texte de citations et de notes. Par contre, pour faciliter l'intelligence de ce texte, il y a joint des planches en phototypie et des zincogravures, représentant des monuments, des armes, des sceaux, des monnaies, des armoiries, des champs de bataille, des cartes, d'anciennes estampes, des portraits, etc.

L'*Histoire de la Nation suisse* comprenant environ 1000 pages de texte, format grand in-8°, sera publiée en 12 ou 13 livraisons de 80 pages chacune. Les livraisons seront envoyées aux souscripteurs de six semaines en six semaines, contre remboursement par la poste, au prix de 1 fr. 50 par livraison port compris. Les trois premières livraisons sont actuellement en vente chez les principaux libraires. L'ouvrage terminé, le prix de vente en librairie sera augmenté.

Lausanne. — Imp. Georges Bridel & Cie.

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE

PAR

B. VAN MUYDEN

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande,
Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Troisième livraison.

LAUSANNE
HENRI MIGNOT EDITEUR
17, Pré du Marché, 17

1896

BURKHARDT
Place ... 2. Genève

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché, 17, LAUSANNE

PUBLICATIONS NOUVELLES ET RÉCENTES

Genèse des grands hommes. Gens de lettres français modernes, par A. ODIN, professeur à l'Université de Sofia, 2 volumes in-8° avec 33 tableaux et 24 cartes. — Prix : 15 francs.

Une année de bonheur, par PAUL SAIMUR, avec 40 dessins originaux. — Prix : 2 fr. 50; relié toile, 3 fr. 75.

Un sacrifice méconnu. Etude de caractères. — Prix : 3 fr. 50.

Petite tête chaude, récit pour jeunes filles, par HEDWIGE PROHL. — Prix : 2 fr. 50.

Souvenirs d'un vieux mécanicien, par N. RIGGENBACH. Traduit de l'allemand par *E. Vittoz*, avec portrait. — Prix : 75 cent.

Sûreté, certitude, jouissance. *6e édition.* — Prix : 15 c.

Sous la croix. Consolations recueillies pour ceux qui souffrent. *4e édition.* — Prix : 2 fr.; relié toile, 3 fr. 25.

Le roman de ma mère, par SCILLA. — Prix : 1 fr. 50.

Deux bons amis, par A. DE S. — Prix : 1 fr. 50.

Donovan, par EDNA LYALL. Traduit de l'anglais par Mme E. C.-B. — Prix : 3 fr. 50.

Ottilie Wildermuth, d'après son journal et sa correspondance, par Mlle S. VINCENT. — Prix : 2 fr. 50.

Une femme de travail, par Mlle MARIE DUTOIT. — Prix : 2 fr.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. MAILLARD. *15e édition.* — Prix : 1 fr. 25.

Le secret du bonheur, par O. FUNCKE. Traduit par *J. Gindraux.* — Prix : 3 fr. 50.

El Dorado. Récit du 16e siècle, par D. ALCOCK. Traduit de l'anglais. — Prix : 2 fr. 50.

Jenny Lind. Artiste et chrétienne. — Prix : 3 fr.

La sixième livraison, actuellement sous presse, paraîtra très prochainement et terminera le tome Ier. Comme il a été annoncé dans le prospectus, elle contiendra, outre la table des matières du volume, un répertoire alphabétique des noms de personnes et de lieux, un répertoire chronologique des principaux événements de l'histoire suisse dès les origines jusqu'en 1515, et la liste des gravures du volume. Il est donc probable que cette livraison sera plus étendue que les précédentes et que nous aurons ainsi un léger supplément de prix à réclamer à nos souscripteurs.

Lausanne. — Imp. Georges Bridel & Cie.

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE

PAR

B. VAN MUYDEN

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande,
Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Sixième livraison.

Prix: 1 fr. 80 c.

LAUSANNE
HENRI MIGNOT EDITEUR
17, Pré du Marché, 17

1896

Ouvrages de M. B. van Muyden.

La Suisse sous le pacte de 1815 (1813-1838). 2 vol. in-8. F. Rouge, éditeur, Lausanne. — Prix : 16 francs.

Antiquités lacustres. Album publié par la Société d'histoire de la Suisse romande et la Société académique vaudoise, avec l'appui du Gouvernement vaudois. Précédé d'une notice sur les collections lacustres du Musée cantonal vaudois, par B. van Muyden, et d'un Mémoire explicatif, par *A. Colomb.* 1 vol. in-folio, relié. Georges Bridel & Cie, et F. Rouge, éditeurs, Lausanne. — Prix : 40 fr.

H. MIGNOT, éditeur, Pré-du-Marché, 17, LAUSANNE

PUBLICATIONS NOUVELLES ET RÉCENTES

Genèse des grands hommes. Gens de lettres français modernes par A. Odin, professeur à l'Université de Sofia, 2 volumes in-8° avec 33 tableaux et 24 cartes. — Prix : 15 francs.

Une année de bonheur, par Paul Saimur, avec 40 dessins originaux. — Prix : 2 fr. 50 ; relié toile, 3 fr. 75.

Un sacrifice méconnu. Étude de caractères par une dame russe. — Prix : 3 fr. 50.

Petite tête chaude, récit pour jeunes filles, par Hedwige Prohl. — Prix : 2 fr.

Souvenirs d'un vieux mécanicien, par N. Riggenbach. Traduit de l'allemand par *E. Vittoz,* avec portrait. — Prix : 75 cent.

Sûreté, certitude, jouissance. *6e édition.* — Prix : 15 c.

Sous la croix. Consolations recueillies pour ceux qui souffrent. *4e édition.* — Prix : 2 fr. ; relié toile, 3 fr. 25.

Le roman de ma mère, par Scilla. — Prix : 1 fr. 50.

Deux bons amis, par A. de S. — Prix : 1 fr. 50.

Donovan, par Edna Lyall. Traduit de l'anglais par Mme E. C.-B. — Prix : 3 fr. 50.

Ottilie Wildermuth, d'après son journal et sa correspondance, par Mlle S. Vincent. — Prix : 2 fr. 50.

Une femme de travail, par Mlle Marie Dutoit. — Prix : 2 fr.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. Maillard. *15e édition.* — Prix : 1 fr. 25.

Le secret du bonheur, par O. Funcke. Traduit par *J. Gindraux.* — Prix : 3 fr. 50.

El Dorado. Récit du 16e siècle, par D. Alcock. Traduit de l'anglais. — Prix : 2 fr. 50.

Jenny Lind. Artiste et chrétienne. — Prix : 3 fr.

AVIS IMPORTANT

La présente livraison termine le premier volume. Comme elle contient 102 pages (au lieu des 80 pages promises), nous avons dû fixer le prix de vente de cette livraison à 1 fr. 80 c.

Le prix de vente en librairie du premier volume est de 12 francs broché, 15 francs relié toile.

Nous avons fait préparer pour le premier volume une reliure spéciale mobile, en toile rouge, qui est à la disposition des souscripteurs pour le prix de 2 fr. 50.

La souscription actuelle est dès maintenant fermée. Les nouveaux souscripteurs auront à payer 12 francs pour le premier volume et 1 fr. 50 c. pour chaque livraison du second volume.

La septième livraison paraîtra en mars 1897.

Lausanne. — Imp. Georges Bridel & Cie.

7772-Ct-3

1952



